UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

ANNÉE 1916

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

R
Philol & Archaeol
A

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE

1916

PARIS

AUGUSTE PICARD, ÉDITEUR

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

82, RUE BONAPARTE, 82

M D CCCC XVI

144363
9/11/17

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 7 JANVIER

PRÉSIDENCE DE MM. ÉDOUARD CHAVANNES ET MAURICE CROISET.

M. Édouard Chavannes, président sortant, avant de quitter le bureau, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Maintenant que prennent fin pour moi les fonctions que chacun de nous doit exercer à tour de rôle, je vous exprime, avec toute ma gratitude pour la bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner, le vœu que mon successeur ait à saluer de votre part le triomphe de nos armées.

« Dans la douloureuse année qui vient de s'écouler, j'aurais voulu pouvoir mieux traduire, au nom de l'Académie, notre admiration et notre immense amour pour ceux qui ont été tués à l'ennemi. Mais quels mots seront jamais assez simples et assez forts pour correspondre aux sentiments que nous éprouvons? Comment n'y aurait-il pas une sorte de profanation à prétendre proportionner des paroles à l'acte sublime du sacrifice de soi?

« Peut-être seraient-ce les poètes anciens que nous tolérerions le mieux en ces tragiques moments où nous sommes brusquement ramenés à toute l'intensité des émotions primitives :

Et dulces moriens reminiscitur Argos,

a dit Virgile, rendant impérissable dans la mémoire des hommes le guerrier mourant qui se souvient des doux lieux où il a vu le jour. Aujourd'hui de même, devant les yeux du soldat tombé, apparaît comme en rêve la chambre familiale où sont rassemblés à cette heure les visages de ceux qu'il aima ; à ses oreilles murmure, toujours plus faible, le gazouillis dans un berceau de l'enfant qui fut le sien, et tinte, de plus en plus lointaine, la cloche près du cimetière où il n'ira point dormir avec ses pères. C'est un Français qui meurt pour son pays.

« Les autres, cependant, sont restés à leur poste dans la tranchée que la boue envahit ; sous la bourguignote dont leur tête est casquée, nul émoi n'a fait tressaillir leurs traits durcis par les longues souffrances ; une seule volonté les inspire : tenir quand même, tenir encore ; ils sont l'âme de la terre natale résolue à repousser l'envahisseur.

« Lorsque reviendront parmi nous ces braves, notre orgueil et notre espérance, ils nous apporteront, avec la victoire, un renouveau de la vigueur nationale. Ils seront hardis et fiers ; ils n'auront peur ni des responsabilités, ni de la conduite franche ; ayant compris à rude école que la vie n'a de valeur que si elle se propose des fins supérieures à elle-même, ils ne craindront point l'effort ni la peine ; ils seront vraiment l'incarnation de notre patrie telle qu'elle fut aux plus belles époques de son histoire, telle qu'elle restera dans l'avenir.

« Pour nous, voyant ce qu'ils accomplissent pendant cette guerre, nous reconnaissons en eux, par instants, une des manifestations du jeune Dieu, adoré sous des symboles divers, qui se lève lentement au-dessus du monde comme s'il se réalisait peu à peu par les vertus surhumaines des héros. »

M. Maurice Croiset, président pour l'année 1916, prend ensuite la parole en ces termes :

« Mes chers Confrères,

« En présence des événements si graves qui s'accomplissent, quand nous nous sentons mêlés à un des plus grands drames de l'histoire, quand nous sommes tout entiers, par la pensée et par le cœur, là où se joue l'avenir de notre pays, il me semble que les

paroles les moins apprêtées sont celles qui s'accordent le mieux avec nos sentiments à tous.

« Laissez-moi donc vous remercier très simplement, au nom du bureau élu pour 1916, de l'honneur que vous nous avez fait en sanctionnant par vos suffrages ce que l'ordre d'ancienneté suggérait sans l'imposer. Et puisque j'ai, pour la première fois, le droit de parler en votre nom, permettez-moi aussi de dire à M. Chavannes quel souvenir nous garderons tous de sa présidence. Aucun de nous n'a oublié les paroles si touchantes et si fièrement patriotiques qu'il prononçait ici même, il y a un an. Et, depuis lors, chacune de nos séances ne nous a-t-elle pas donné l'occasion de rendre intérieurement hommage à son tact, à sa discrète et toujours délicate fermeté, à l'élégant à-propos de ses observations et, pour tout dire, à cette haute valeur morale et à cette distinction d'esprit qui se laissaient sentir dans tout ce qu'il disait? J'aurais eu grand besoin, avant de lui succéder, de pouvoir prolonger auprès de lui mon apprentissage. Je compte du moins, pour suppléer le plus possible à ce qui me manquera, sur le concours de notre nouveau vice-président, M. Thomas, dont l'autorité scientifique et le ferme jugement sont si appréciés parmi nous, et sur les précieux conseils de notre éminent Secrétaire perpétuel, en m'estimant heureux de pouvoir faire appel auprès de lui à une fidèle amitié, qui a commencé, il y a plus d'un demi-siècle, sur les bancs du lycée.

« Jamais d'ailleurs le terme de confraternité, qui définit si bien nos relations mutuelles, n'a eu un sens plus fort qu'en ces jours d'épreuves communes et d'unanime volonté. Tandis que le pays tout entier, en face de l'invasion barbare, réalisait, d'un mouvement de cœur spontané, l'union sacrée, nous avons senti que cette union devait se traduire ici en une collaboration sacrée. Oui, collaboration pieuse et ardente pour la gloire de la France, pour qu'à la victoire sanglante des armes, elle ajoute les victoires pacifiques de la science et de la pensée, pour qu'elle recueille et rassemble en une auréole de plus en plus resplendissante tous les rayons de beauté et d'humanité émanés depuis trente siècles du foyer de l'antiquité. Où donc a-t-on plus de raisons de l'admirer et de l'aimer qu'en cette Académie, où par l'étude et la comparaison des civilisations de tous les peuples et

de tous les âges, nous nous rendons compte si clairement du rôle qu'elle a joué dans le monde comme héritière et comme initiatrice?

« Ce rôle, nous voulons tous qu'elle continue à le jouer dans l'Europe pacifiée, quand sera venu le jour de la justice; et nous n'avons rien plus à cœur que d'y contribuer chacun pour quelque part, si modeste qu'elle soit. Tâche facile, puisqu'il suffit d'y travailler en honnêtes gens. Car elle ne nous demande pas de mettre à son service le mensonge ni la jactance insolente, elle ne cherche pas à se faire valoir par la présomption et par le sophisme. Exempte d'envie, elle met au-dessus de tout la justice, elle la revendique pour les autres comme pour elle-même.

« Servons-la donc comme elle veut être servie, en nous attachant, chacun dans notre domaine, à lui apporter une active contribution de travail et de vérité. Demain, sans doute, la concurrence pacifique des influences intellectuelles reprendra dans le monde son cours normal. Il est certain que les conditions en seront changées en notre faveur; et si nous pouvons quelque chose pour que le rayonnement de notre pays soit accru, nous n'avons pas le droit de le négliger. Que cette pensée, mes chers confrères, illumine pour nous l'année qui commence, celle qui sera, nous l'espérons, après l'année douloureuse des sacrifices, l'année radieuse de la victoire ! »

Le Secrétaire perpétuel fait connaître, ainsi qu'il suit, la situation des concours de l'Académie pour l'année 1916 :

Prix ordinaire du budget (Étudier la fabrication et le commerce des draps dans une région de la France au moyen âge). — *Pas de mémoire.*

Antiquités de la France : 5 ouvrages;

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : 1 concurrent;

Prix Gobert : 3 concurrents;

Prix Bordin (Orient) : 4 concurrents;

Prix Fould : 2 concurrents;

Prix Stanislas Julien : 2 concurrents;

Prix Delalande-Guérineau (moyen âge ou Renaissance) : 2 concurrents ;

Prix de La Grange : pas de concurrents ;

Prix du duc de Loubat (histoire, géographie, etc. du Nouveau Monde) : pas de concurrents ;

Prix Saintour (antiquité classique) : 5 concurrents ;

Prix Auguste Prost (au meilleur ouvrage sur Metz et les pays voisins) : 3 concurrents ;

Prix Henri Lantoine (pour un travail sur Virgile) : pas de concurrents.

Au nom de la commission du prix Gobert, M. Fournier donne lecture de la liste des ouvrages adressés au concours.

L'Académie procède ensuite à la nomination des Commissions des prix suivants :

Prix ordinaire du budget, dont le sujet mis au concours était : *Étudier la fabrication et le commerce des draps dans une région de la France au moyen âge* : MM. Paul Meyer, Omont, Maurice Prou, Fournier ;

Prix Duchalais (numismatique du moyen âge) : MM. de Vogüé, Schlumberger, Héron de Villefosse, Babelon ;

Prix Bordin (études orientales) : MM. Senart, Clermont-Ganneau, Barth, le P. Scheil ;

Prix Fould : MM. de Lasteyrie, Collignon, Durrieu, Diehl ;

Prix Delalande-Guérineau : MM. Élie Berger, Durrieu, Maurice Prou, Morel-Fatio.

Prix Stanislas Julien : MM. Senart, Barth, Chavannes, Cordier ;

Prix de La Grange : MM. Paul Meyer, Picot, Omont, Morel-Fatio ;

Prix du duc de Loubat (histoire et géographie du Nouveau Monde) : MM. Senart, Barth, Leger, Cordier ;

Prix Saintour (antiquité classique) : MM. Alfred Croiset, Cagnat, Bouché-Leclercq, Haussoullier ;

Prix Auguste Prost : MM. Collignon, Omont, Élie Berger, le P. Scheil ;

Prix Henri Lantoine : MM. Havet, Cagnat, Chatelain, Monceaux.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un membre de la Commission du prix Volney.

M. Maspero est élu à l'unanimité.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son Rapport sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1915 [1].

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1915; lu dans la séance du 7 janvier 1916.

Messieurs et chers Confrères,

L'Académie a livré au public depuis le mois de juillet 1915 un nombre convenable de volumes et de fascicules appartenant à ses publications diverses. C'est ainsi que les tirages à part suivants ont paru :

M. R. Cagnat, *L'annone d'Afrique* (t. XL de nos *Mémoires*);

M. E. Cuq, *Une statistique des locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale* (t. XL de nos *Mémoires*).

Nous avons de plus envoyé à l'Imprimerie Nationale, pour être imprimée dans nos *Mémoires*, une étude de M. Omont inti-

1. Voir ci-après.

tulée : *Minoïde Mynas et ses missions en Orient en 1840 et 1845*.

Un mémoire de M. Långfors, *Sur le manuscrit n° 12483 de la Bibliothèque nationale*, est de même parti pour l'impression au tome XXXIX des *Notices et Extraits des manuscrits*.

Le tome XXXIV de l'*Histoire littéraire* de la France a été mis en distribution dans le cours du mois de novembre dernier, mais notre confrère, M. Noël Valois, qui avait si largement contribué à l'établir, est mort le 9 novembre, et l'ouvrage a été déposé sur le bureau le jour même où notre Président nous annonçait la perte de notre confrère. Il a fallu le remplacer immédiatement près de la Commission : notre confrère M. Fournier est entré dans celle-ci le 10 décembre. L'impression du tome XXXV est commencée ; il débute par un long et important mémoire de M. Paul Viollet sur Guillaume Durant le jeune, évêque de Mende. Soixante et onze placards en sont composés et ont été déjà révisés en partie.

La publication des *Chartes et Diplômes*, ralentie par la guerre, a progressé néanmoins sous la direction de MM. Prou et Élie Berger. Là encore, la mort de M. Valois avait creusé un vide dans la Commission qui préside aux travaux : l'Académie l'a comblé en élisant M. Thomas, dans cette même séance du 10 décembre où M. Fournier fut désigné pour être de l'*Histoire littéraire*.

Les diplômes des rois carolingiens, publiés par les soins de M. Prou, se sont enrichis, au mois d'octobre dernier, de l'ouvrage de M. Lauer : *Recueil des actes de Louis IV, roi de France*; le volume a été mis en distribution récemment, mais le travail de préparation des autres volumes a été arrêté par les circonstances, nos collaborateurs ayant été mobilisés.

Par contre, les recueils dont la commission des Chartes et Diplômes confia la direction à M. Élie Berger ont pu être poussés avec activité pour la plupart. C'est ainsi que M. François Delaborde a continué l'impression du *Recueil des actes de Philippe Auguste*, tome Ier, qui comprend actuellement 71 feuilles tirées. Il achève une Introduction sur les registres de ce prince qui sera placée en tête de la collection ; il aura certainement

terminé le tout dans les premiers jours de janvier, à moins de retards que rien n'autorise à prévoir, et, comme les textes qui doivent entrer dans le tome II et dans les suivants sont dès maintenant dressés, classés, annotés, nous avons tout lieu de croire que l'œuvre poursuivra son cours normalement. M. Delaborde ne s'est pas laissé arrêter par les deuils et par les inquiétudes qui ne l'ont pas épargné un instant depuis le milieu de l'an passé. Après avoir perdu dans les Vosges les deux aînés de ses fils, l'un lieutenant, l'autre capitaine de chasseurs alpins, il tremble encore pour la vie du troisième qui est sous les drapeaux, en première ligne : en face de cette grande douleur, l'Académie n'ose pas s'enorgueillir comme il conviendrait du bel exemple de courage stoïque que son collaborateur donne à tous.

Vous vous rappelez que M. Élie Berger avait été chargé du soin de mettre en état définitif un *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*, dont M. Delisle n'avait avant sa mort rédigé que l'Introduction. C'est un volume de six cents pages et plus que M. Berger nous livre aujourd'hui, avec une courte préface et quatre cent cinquante-trois articles, couvrant une période de onze années, depuis 1159 jusqu'à 1172-1173. Le deuxième volume contiendra trois cent quatorze pièces, n^os^ CCCCLIV-DCCLXVIII, datées des années 1172-1173 à 1189; il se terminera par un *Index* pour la confection duquel le relevé sur fiches est déjà en bonne voie.

Le *Recueil des actes de saint Louis (1226-1270)* a marché plus rapidement pendant ce second semestre de 1915, car M. Daumet qui le forme avec M. Stein, après avoir rempli pendant quelques mois ses obligations militaires, a été renvoyé dans ses foyers, et, à peine libéré, il a repris ses recherches, principalement à la Bibliothèque nationale. Il y a dépouillé les recueils de copies manuscrites : celui de la *Collection Doat* qui intéresse surtout nos provinces méridionales, les cinquante-neuf volumes de la *Collection Moreau* correspondant à 1226-1270, les *Cartulaires* des abbayes de Barbeau et du Lys, puis les recueils imprimés, la *Gallia Christiana*, l'*Amplissima Collectio* de Dom Martène, le *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, les *Ordonnances*

des rois de France, le *Cartulaire normand* de L. Delisle : le total des pièces ainsi recueillies et analysées s'élève présentement à plus de douze cents.

La part de M. Stein dans l'œuvre commune est moins considérable : elle ne compte en ce moment que trois cent vingt-cinq numéros provenant pour la plupart des Archives Nationales (série S), de cartulaires manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale, et de cartulaires imprimés. Il parcourt en outre, de concert avec M. Daumet, les inventaires imprimés des Archives départementales, Seine-et-Oise, Oise, Loiret, Yonne, Aube, Indre et ainsi de suite, pour y relever l'indication des actes de saint Louis qu'il y aura lieu d'en tirer, lorsque le moment sera venu.

M. Prou presse de son mieux l'impression des volumes consacrés aux *Pouillés*; mais comme deux de ses collaborateurs sont encore à l'armée, elle ne progresse pas aussi rapidement sur tous les points. Le cinquième volume, dans lequel sont compris les *Pouillés de la Province de Trèves*, peut être considéré comme entièrement terminé, car il ne reste plus à y donner qu'un *bon à tirer*, celui de la dernière feuille de l'*Introduction*; M. l'abbé Carrière, qui l'a mis sur pied, a pu corriger ses épreuves, bien qu'il soit retenu encore au loin par les exigences du service militaire.

M. Étienne Clouzot a reçu en novembre les trente premiers placards du tome VIIIe où seront les documents relatifs aux provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun. L'impression du volume qui renfermera les *Pouillés de la province de Bourges* reste en l'air pour l'instant : M. Robert Latouche est au feu.

M. Omont n'a que de bonnes nouvelles à nous donner de la collection des *Obituaires* : le tome IV, province de Sens, diocèse de Troyes, est achevé entièrement. Les feuilles 41-55 ont été revues une dernière fois par M. Boutillier du Retail, et sont en *bon à tirer*; les placards 192-228 nous sont arrivés en seconde épreuve, et vont être mis en pages après correction. La table générale du volume sera considérable ; la rédaction en est commencée et M. Boutillier du Retail nous a promis d'y employer, dans le courant du prochain semestre, tout ce que ses fonctions d'archiviste de l'Aube lui laisseront de temps.

Le *Corpus inscriptionum semiticarum* a progressé dans la mesure du possible. En ce qui concerne la *partie phénicienne*, M. l'abbé Chabot n'a pas réussi à terminer le classement des matériaux accumulés dans le cabinet de rédaction, bien qu'il ait employé à ce labeur pénible et fastidieux la majeure partie de l'été, aidé de temps à autre par M. Guérinot. Le comité a vu lors de sa dernière réunion que l'ordre matériel commençait à régner sensiblement, et il en a témoigné sa satisfaction à M. l'abbé Chabot; toutefois il a eu le regret de constater une fois de plus que les deux chambrettes où son œuvre se poursuit sont en vérité trop étroites : il lui faudrait une pièce plus large, où les rédacteurs ou les auxiliaires du *Corpus inscriptionum* pussent étaler sans gêne les estampages de grandes dimensions qu'ils reçoivent et les manier à leur aise sans crainte de les endommager. On a pu néanmoins opérer le triage des documents et mettre de côté tout ce qu'il y avait d'inédit en phénicien : la copie de 125 inscriptions de Carthage a été livrée à l'Imprimerie Nationale pendant la dernière semaine de décembre. M. Guérinot s'occupe spécialement des *Indices* qui doivent prendre place à la fin du troisième volume. M. l'abbé Chabot a corrigé de son mieux les épreuves du recueil des inscriptions palmyréniennes dans la *section araméenne* : ce travail ne pourra pas être fini sans le secours des estampages rapportés par le P. Jaussen de sa mission à Palmyre et qui sont restés à Jérusalem. Enfin la copie confiée à l'Imprimerie Nationale au commencement de l'année pour le *Répertoire d'Épigraphie sémitique* y est demeurée neuf mois en souffrance, et c'est assez récemment que trente-trois placards in-folio viennent de nous être servis; toutefois ces épreuves, exécutées par de jeunes apprentis en l'absence des ouvriers mobilisés, laissent beaucoup à désirer, et la tâche de les corriger est souvent pénible.

La *section himyarite* en est au même point que l'an dernier, faute d'ouvriers à l'Imprimerie Nationale : les directeurs, le P. Scheil et ses auxiliaires, continuent à préparer activement la suite, et lorsque l'Imprimerie sera en état de reprendre le travail, la publication pourra marcher rapidement. La mise en train de la *partie arabe*, dont il a été décidé que le texte explicatif serait écrit en français, est arrêtée par l'absence de l'auxi-

liaire, M. Gaston Wiet, qui est présentement à Salonique en qualité de lieutenant au 327e régiment d'infanterie. La première livraison est presque entièrement prête pour la presse, texte et planches : la guerre une fois terminée heureusement, l'impression ira bon train, à moins que les ouvriers capables de bien composer l'arabe ne viennent à manquer. Pour la *partie hébraïque*, il n'y a rien de nouveau.

Les ouvrages qui se publient chez l'éditeur Leroux sous le patronage ou simplement avec le concours de l'Académie ont été poussés raisonnablement pendant ce second semestre de 1915.

Pour les *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, il nous reste à compléter le volume XX, dont un premier fascicule, le numéro 37 de la collection, avait déjà paru en 1913. Le trente-huitième fascicule doit contenir la *Table* et les *Index* des vingt premiers volumes établis, comme on sait, par M. Léon Dorez. La composition du texte en est terminée depuis quelque temps et le fascicule entier en avait été mis en pages, mais l'état de santé de l'auteur avait arrêté la correction du tout. Elle a été reprise ces jours-ci, une dernière épreuve a été demandée et nous aurons bientôt le bon à tirer définitif.

M. Collignon surveille la préparation du tome XXII et de son premier fascicule. Celui-ci contiendra, outre une notice sur notre regretté Secrétaire perpétuel M. Georges Perrot, signée par MM. de Lasteyrie et Collignon, des articles de MM. Pottier, Durrieu, Georges Bénédite, Michon ; celui que M. Durrieu a bien voulu nous confier est destiné à remplacer un article de M. Bréhier, dont nous avons le manuscrit, mais dont il n'a pas été possible de faire exécuter l'illustration pour le moment, car les documents ne sont plus à Paris. Les articles de MM. Durrieu et Pottier sont prêts pour l'impression, ceux de MM. Michon et Bénédite nous seront prochainement livrés en manuscrit ; malgré les difficultés que l'absence de M. Jamot, secrétaire de la rédaction, crée pour la bonne exécution des planches et pour les rapports avec l'imprimeur, il y a lieu d'espérer que ce fascicule paraîtra en 1916.

La seconde partie du premier volume de l'ouvrage de notre confrère M. Chavannes : *Mission archéologique dans la Chine septentrionale, la sculpture bouddhique*, a vu le jour, et le nombre d'exemplaires prévu par notre contrat avec M. Leroux nous a été consigné en octobre.

Le tome II de l'ouvrage de M. Merlin, les *Inventaires des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique* (supplément), *Afrique proconsulaire* (*Tunisie*), avait été mis en distribution à la fin de juin et au commencement de juillet derniers : il a été impossible de publier depuis lors un nouveau fascicule de planches, la photographie des pièces qui se trouvent actuellement dans les musées de la France et de l'Algérie étant fort malaisée à faire en ce moment. En revanche, l'impression des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* pourra recommencer sans retard. Le manuscrit du prochain fascicule a été déposé en partie chez l'imprimeur, et le reste est prêt en totalité à lui être expédié dès que les premières épreuves surviendront.

L'ouvrage de M. Babelon contenant la *Description du trésor de Berthouville près Bernay* (*Eure*) est prêt à paraître et sera distribué prochainement. Par malheur, les raisons qui ont empêché jusqu'ici M. Babelon et M. Théodore Reinach de continuer la publication de leur *Recueil général des monnaies grecques d'Asie Mineure* subsistent plus fortes que jamais. Il est probable qu'elles se perpétueront, telle que je les ai exposées dans mon dernier rapport, quelque temps encore après la fin de la guerre.

Nos *Comptes rendus* ont subi un long arrêt sans qu'il y ait de la faute, ni de l'imprimeur, ni surtout du rédacteur. Le bon à tirer du cahier de *juillet-août* avait été donné il y a nombre de semaines ; mais après les premières deux feuilles, le tirage fut suspendu par suite de la perte à Mâcon d'un des clichés destinés à figurer dans l'illustration du texte, perte qui a été notifiée par l'imprimeur au dernier moment et seulement sur une observation de M. Dorez. Cet accident, qu'on s'occupe à réparer en ce moment, a eu des répercussions sur la suite du volume. Néanmoins, le cahier de *septembre-octobre* est en pages et le bon à

tirer m'en pourra être proposé dans quelques jours. Le cahier de *novembre* est entièrement composé en placards, mais le graveur paraît éprouver de sérieuses difficultés à exécuter le portrait qui doit accompagner la *Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Perrot.* Quant au cahier de *décembre*, le manuscrit n'en a pas été livré encore aux ouvriers.

Tel est l'état de nos publications à la date du 1er janvier 1916; s'il n'est pas aussi satisfaisant sur certains points que nous souhaiterions qu'il fût, on doit convenir qu'il n'est pas mauvais, après dix-sept mois d'une guerre qui nous a enlevé beaucoup de nos collaborateurs dans le cabinet d'études et dans l'atelier typographique.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

M. Émile Espérandieu, correspondant de l'Institut : le tome VI de son *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine* (Paris, 1915, in-4°).

M. Cl. Huart : *Documents de l'Asie centrale* (*Mission Pelliot*). — *Trois actes notariés arabes de Yârkend* (Paris, 1915; extr. du « Journal asiatique »).

Du même auteur : *Le Ghazel heptaglotte d'Abou-Ishaq Hallâdj* (Paris, 1915, in-8°; extr. du « Journal asiatique »).

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer, au nom de l'auteur, M. G. Desdevises du Dezert, professeur à l'Université de Clermont-Ferrand, deux intéressants mémoires : l'un, extrait de la *Revue Hispanique*, sur l'*Inquisition aux Indes espagnoles à la fin du XVIIIe siècle*, d'après des documents tirés des Archives historiques de Madrid et des Archives des Indes de Séville; l'autre, tiré du *Bulletin de la Société de l'histoire des colonies françaises*, est relatif à *La Louisiane à la fin du XVIIIe siècle*, c'est-à-dire depuis l'occupation espagnole, en 1762, jusqu'à la reprise de possession par la France, par le traité de Saint-Ildephonse, du 1er octobre 1800, confirmé par le traité de

Madrid du 21 mars 1801, et à la vente aux États-Unis de notre colonie le 30 avril 1803 moyennant 60 millions de francs. »

SÉANCE DU 14 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

La correspondance contient une lettre de M. Merlin, correspondant de l'Académie à Tunis, remerciant l'Académie de lui avoir accordé un subside pour l'aider dans ses fouilles de Thuburbo Majus.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une lettre du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, annonçant la découverte, sur le Koudiat-Zâteur, d'une riche sépulture de l'époque chrétienne :

« Le 29 décembre 1915, M. l'abbé Munier, directeur de l'Institution Perret, en faisant exécuter des travaux de culture sur le Koudiat-Zâteur, rencontrait trois grandes pierres portant des inscriptions chrétiennes.

Sur l'une, haute de 0 m 66 et large de 0 m 90, on lisait :

BONIFATIVS
IN PACE

Haut. des lettres, 0 m 055. La pierre porte sur la droite les traces d'une inscription plus ancienne, presque entièrement effacée, dont il ne reste que le début de deux lignes. La première commençait par les lettres : POMP.....

Les deux autres pierres, hautes chacune de 0 m 63, peuvent se juxtaposer et forment ensemble une longueur de 1 m 75. Elles présentent l'épitaphe suivante :

VERVLVS SIDONIENSIS
IN PACE

Haut. des lettres à la première ligne, 0 m 12 ; à la seconde 0 m 10.

Avec ces trois pierres se trouvait un bas-relief de marbre, partie droite de la face d'un sarcophage, représentant à peu près le tiers de la longueur. On y voyait quatre personnages debout, d'une facture singulière révélant une assez basse époque.

Le personnage qui occupe l'extrémité du sarcophage porte d'une main un instrument et de l'autre un oiseau. Celui qui suit porte d'une main une sorte de faucille et de l'autre des épis liés en faisceau ; le troisième est représenté avec un lion à ses pieds, et le quatrième élève en l'air une corbeille qu'un cheval cherche à atteindre. Dans l'angle inférieur du bas-relief se voit un dauphin.

Cette sculpture, déjà intéressante par elle-même, reposait sur une grande dalle de marbre bien équarrie et mesurant 2 m 12 de longueur. C'était le couvercle d'un sarcophage de marbre : lorsqu'on le leva, on aperçut un squelette, sans doute celui d'une femme. Le corps avait été déposé dans le sarcophage avec une riche parure de bijoux d'or. Au cou brillait un collier parfaitement conservé, rehaussé de distance en distance d'émeraudes et de rubis ; au milieu se voyait un magnifique médaillon dans lequel étaient enchâssées des pierres rouges que je crois être des rubis. Ces gemmes formaient une croix grecque monogrammatique pattée sous les bras de laquelle les lettres *alpha* et *oméga* étaient incrustées en or. Sur les épaules apparaissaient deux grandes agrafes ornées de cabochons.

Près du cou, on recueillit aussi une épingle à ressort, genre épingle anglaise : lorsque l'ardillon fut sorti de son alvéole, il se souleva de lui-même de plusieurs millimètres ; l'or avait conservé une grande partie de son élasticité.

Sur le bassin était placée une boucle en or massif, pesant environ 50 grammes.

Toute la partie supérieure du squelette avait été couverte de petites appliques en or, quelques-unes portant des pierres fines enchâssées. La plupart de ces appliques étaient de forme carrée ; d'autres se composaient de minuscules tubes qui se comptent par milliers et qui étaient destinés sans doute à être enfilés et cousus sur le vêtement.

A la hauteur des mains, on trouva une petite bague sur laquelle est finement gravée une colombe ; devant elle est représentée une palme et au-dessus une étoile.

Une autre bague, également en or, mais plus grande que la précédente, est extérieurement de forme octogonale. Un des carrés porte une couronne, et les sept autres portent chacun une lettre grecque.

☙	Χ	И	В	К	Λ	Λ	Φ

Les deux Λ sont accompagnés de petits appendices placés sur les montants et faisant saillie à l'extérieur.

Le sarcophage qui renfermait cette riche parure en or avait sa face antérieure ornée de strigiles et de deux génies tenant une torche renversée. On m'a affirmé qu'il ne porte aucune inscription.

Le Koudiat-Zâteur avait déjà fourni à l'archéologie plusieurs antiquités chrétiennes, surtout des inscriptions. Mais c'est la première fois que je rencontre à Carthage une sépulture chrétienne renfermant des bijoux, et surtout une parure aussi riche. J'ai tenu à signaler immédiatement ce fait à l'Académie des inscriptions. »

A propos de cette découverte, M. Héron de Villefosse fait remarquer que le Musée du Louvre possède des ornements de vêtements en or, trouvés à Kertch dans un tombeau et acquis en 1889, qui paraissent présenter une grande ressemblance avec les appliques en or de forme carrée et les petits tubes en or dont parle le P. Delattre [1].

MM. Cagnat et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

A la suite d'un comité secret, le Président annonce que l'Académie vient de décider l'ajournement à six mois des élections aux cinq places vacantes parmi les membres.

M. Camille Jullian signale une théorie pangermanique qui s'est introduite dans les livres de l'érudition allemande depuis ces dernières années. Jusqu'ici, tous les historiens étaient d'ac-

1. *Inventaire* MNC. n. 1120. Ces ornements, cousus sur du drap rouge, sont exposés dans la Salle des bijoux.

cord sur ce point, que l'empire fondé par Postume en Gaule en 258 (au temps de l'anarchie militaire) avait un caractère uniquement romain : Postume portait des noms et des titres latins, sa politique a été toute romaine, son œuvre a consisté surtout à écarter les Germains de la frontière. L'érudition allemande a changé tout cela. Elle fait de Postume un empereur *à la façon germanique* (c'est son expression). Elle le considère comme un héritier d'Arioviste ou un précurseur d'Alaric. Or il est impossible, absolument impossible, de trouver un seul texte, une seule inscription, une seule monnaie en faveur de cette hypothèse, inventée de toutes pièces par les professeurs des Universités allemandes à l'appui de leur pangermanisme rétrospectif.

M. Salomon Reinach et M. Babelon présentent quelques observations.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur les inscriptions puniques de la collection Marchant, conservée en partie au Louvre, en partie au Musée du Bardo, et il explique le texte des stèles encore inédites [1].

MM. Cagnat et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

COMMUNICATION

LES INSCRIPTIONS PUNIQUES DE LA COLLECTION MARCHANT, PAR M. J.-B. CHABOT.

I

Le commandant Marchant, ancien chef d'escadron au 2e spahis, fixé en Tunisie antérieurement à l'occupation française, avait réuni chez lui une assez belle collection

1. Voir ci-après.

d'antiquités[1]. En 1888, il offrit cette collection au Louvre; mais le comité tunisien de l'Exposition universelle ayant exprimé le désir de voir ces objets figurer dans son pavillon, le commandant y consentit, et la collection n'entra définitivement dans notre grand musée qu'au mois de décembre 1891[2]. Elle comprenait 220 objets divers et 34 stèles puniques[3]. Ces 34 stèles étaient les plus belles parmi celles que possédait M. Marchant. Sa collection en comprenait, en effet, 52 au mois de mars 1887, époque à laquelle elles avaient été estampées par M. Joseph Letaille. Les estampages furent adressés à M. Renan, qui les présenta à l'Académie, à la séance du 17 juin 1887[4]. Après la mort du commandant (9 nov. 1901), son fils, M. Djilani Marchant, fit don au Musée du Bardo de seize stèles qui n'avaient pas été expédiées à Paris[5].

Voici dans quelles circonstances j'ai été amené à m'occuper particulièrement de cette collection.

Le Musée du Louvre possède un fort bel ensemble de monuments puniques, qui forment deux groupes très distincts : ceux qui proviennent de la région de Constantine et ceux qui proviennent de Carthage. Le premier groupe, qui comprend environ 200 stèles, est constitué par les collections Costa et Reboud; la majeure partie de ces monuments est encore inédite[6] et prendra place dans le second

1. Comp. Gauckler, *Nouv. Archives des Missions scientifiques*, t. XV, p. 423, n. 1; et *Bulletin arch. du Comité des Trav. hist.*, année 1902, p. 443.

2. J'exprime ici mes remerciements à M. Pottier et à M. Merlin qui ont bien voulu faire, à mon intention, des recherches dans les Archives du Louvre et du Bardo.

3. Voir Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.*, 1890, p. 318.

4. *Comptes rendus*, 1887, p. 180; *Gazette archéologique*, 1887; Chronique, p. 30 (E. M.).

5. Cf. Gauckler, *Compte rendu de la marche du Service des Antiquités en 1902*, p. 27; *Bulletin archéol. du Comité*, 1902, p. 443-444; — Ph. Berger, *ibid.*, 1903, p. CLXXXVIII et suiv. — *Catalogue du Musée Alaoui*, Supplément, nos 1105-1118, 1134, 1135.

6. Une série de 34 stèles de la collection Costa a été publiée en fac-

fascicule à venir du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*. Le second groupe comprend environ 150 stèles provenant principalement des acquisitions faites par M. Héron de Villefosse, pendant sa mission en Algérie, en 1872, auxquelles sont venues s'ajouter successivement les collections Sainte-Marie [1], Hérisson [2] et Marchant.

Dans la salle du Musée où les monuments sont exposés, ils ont été rangés et numérotés, par les soins de M. Ledrain, d'après leur aspect extérieur et sans tenir compte de leur provenance : ce qui, en somme, n'est pas une mauvaise chose pour une exposition publique. Mais M. Ledrain ayant négligé de noter sur les inventaires l'identité et l'origine de chaque monument, il en est résulté par la suite de fâcheuses confusions. C'est ainsi qu'il a induit en erreur M. Ph. Berger en lui signalant [3] comme appartenant à la collection Marchant trois monuments qui avaient déjà été publiés une première fois dans le *Corpus* comme faisant partie d'autres collections [4]. En vue d'assurer aux *Indices* du *Corpus* toute l'exactitude désirable, je voulus vérifier si l'erreur résidait dans la première attribution faite par le *Corpus* ou dans les indications fournies par M. Ledrain. Ayant réussi à reconstituer au complet la série des 52 estampages pris par M. Letaille, je constatai avec surprise qu'elle renfermait douze inscriptions encore inédites qui devaient

similé, sans interprétation, par V. Reboud, *Quelques mots sur les stèles néo-puniques découvertes par Lazare Costa* (*Rec. des notices et mémoires de la Soc. archéol. de Constantine*, t. XVIII : 1877). Cinq stèles ont été citées, par anticipation, dans le *Corpus*, pars I, sous le n° 294. Enfin Ph. Berger en a étudié dix autres dans son mémoire sur *Les inscriptions de Constantine au Musée du Louvre* (*Actes du XIe Congrès des Orientalistes*, Paris, 1897 ; IVe sect., p. 273-294).

1. Entrée en sept. 1874. — 27 pièces y compris les deux inscriptions d'Altiburos.

2. Entrée en mars 1885. Parmi les objets figurent *au moins* 79 stèles puniques.

3. Cf. *C. I. S.*, I, sub n° 2994.

4. Savoir : *C. I. S.*, 2999 (= *C. I. S.*, 1996) ; 3004 (= 1916) ; 3006 (= 1947).

apparemment se trouver parmi les stèles offertes au Louvre. Grâce à la grande obligeance de M. Pottier, j'ai pu travailler plusieurs jours au Musée, et après un examen minutieux de toute la collection punique, j'ai, en effet, retrouvé dix des stèles en question. Je suis même parvenu, à l'aide des collections d'estampages conservées au cabinet du *Corpus*, à déterminer la provenance de chacune des stèles carthaginoises exposées au Louvre [1].

Avant de passer à l'explication des inscriptions inédites de la collection Marchant, j'ajouterai un mot des origines de cette collection. Le plus grand nombre des stèles paraît avoir été acquis directement des Arabes qui opèrent des fouilles clandestines à Carthage. Quelques-unes cependant proviennent de collections antérieures. On trouve parmi celles qui sont aujourd'hui au Louvre : 1° Les quatre inscriptions qui composaient la collection de M. Tulin, consul de Suède à Tunis, estampées par M. Euting et par M. de Sainte-Marie, en 1874 ; — 2° deux stèles anépigraphes qui proviennent sûrement de la collection jadis réunie au palais de la Manouba [2] ; — 3° une inscription ayant fait partie de la collection de M. Angley, en son vivant vice-consul d'Italie à Tunis.

Parmi celles qui sont au Bardo figurent une stèle provenant des fouilles faites à Carthage, en 1883, par MM. Babelon et Reinach, et deux stèles connues de l'abbé Bourgade dès 1852 [3].

Le tableau suivant résume l'état de la collection. Les numéros d'ordre sont ceux que M. Letaille a inscrits, en 1887, sur ses estampages.

1. A l'exception de quatre ou cinq stèles anépigraphes dont nous n'avons pas d'estampages.

2. Elles y ont été estampées en 1872 par M. de Villefosse, et copiées par M. S. Reinach en 1883.

3. J'ignore si elles faisaient partie de la petite collection réunie par Bourgade et vendue après sa mort (1866), ou si elles étaient entrées à la Manouba. Dans cette dernière hypothèse, elles n'y étaient plus quand la collection fut estampée par M. de Villefosse.

1. *Inédit*. Louvre, A. O. 5092.
2. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5083.
3. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5102.
4. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5163. (Jadis à la Manouba; copié par S. Reinach [n° 45] en 1883.)
5. *C. I. S.*, 3005. Louvre, A. O. 5180.
6. *C. I. S.*, 2998. Louvre, A. O. 5169.
7. *C. I. S.*, 2996. Louvre, A. O. 5164.
8. *Inédit*. Destination inconnue.
9. *C. I. S.*, 2929. Bardo, 1105.
10. *Inédit*. Louvre, A. O. 5096.
11. *C. I. S.*, 561. Louvre, A. O. 5165. (Tulin 4.)
12. *C. I. S.*, 3002. Louvre, A. O. 5175.
13. *C. I. S.*, 2937. Bardo, 1106.
14. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5173.
15. *C. I. S.*, 395. Destination inconnue. (Angley 14.)
16. *Inédit*. Louvre, A. O. 5089.
17. *C. I. S.*, 2398. Bardo, 1107. (Reinach et Babelon 585.)
18. *Inédit*. Louvre, A. O. 5087.
19. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5172. (Manouba : Reinach 42.)
20. *Inédit*. Louvre, A. O. 5099.
21. *C. I. S.*, 201. Louvre, A. O. 5094. (Tulin 1.)
22. *C. I. S.*, 560. Louvre, A. O. 5161. (Tulin 3.)
23. *Inédit*. Louvre, A. O. 5079.
24. *C. I. S.*, 559. Louvre, A. O. 5167. (Tulin 2.)
25. *C. I. S.*, 2933. Bardo, 1108.
26. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5171.
27. *C. I. S.*, 2920. Bardo, 1109.
28. *C. I. S.*, 3001. Louvre, A. O. 5174.
29. *C. I. S.*, 2995. Louvre, A. O. 5162.
30. *C. I. S.*, 2997. Louvre, A. O. 5166.
31. *C. I. S.*, 2926. Bardo, 1110.
32. *Inédit*. Destination inconnue.
33. *Inédit*. Louvre, A. O. 5077.
34. *C. I. S.*, 2928. Bardo, 1111.
35. *Inédit*. Louvre, A. O. 5158.
36. *C. I. S.*, 2994, Louvre, A. O. 5160.
37. *C. I. S.*, 2921. Bardo, 1112.
38. *C. I. S.*, 2943. Bardo, 1113.
39. *C. I. S.*, 2935. Bardo, 1114.
40. *C. I. S.*, 3000. Louvre, A. O. 5178.
41. *Inédit*. Louvre, A. O. 5095.
42. *C. I. S.*, 2942. Bardo, 1115.
43. *Inédit*. Louvre, A. O. 5190.
44. *C. I. S.*, 2948. Bardo, 1116.
45. Anépigraphe. Destination inconnue.
46. Anépigraphe. Destination inconnue.
47. *C. I. S.*, 2932, Bardo, 1117.
48. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5101.
49. Anépigraphe. Louvre, A. O. 5168.
50. *C. I. S.*, 2940. Bardo, 1118.
51. *Neopunica 56* (Bourgade, *Toison d'or*, 22). Bardo, 1134.
52. *Neopunica 59*. (Bourgade 25.) Bardo, 1135.

Ce tableau assigne au Louvre 31 stèles. Il en est entré 34. Les trois autres, qui proviennent sans doute d'acquisitions faites par M. Marchant depuis 1887, sont parmi celles qui portent au Musée les cotes A. O. 5157, 5170, 5159, 5176, 5177, 5179. Les deux premières viennent sûrement (et les autres probablement) de la Manouba.

II

Voici l'interprétation des inscriptions inédites de la collection Marchant.

I. Marchant, n° 1 (Louvre, A. O. 5092).

Stèle brisée par en bas. Haut. 0 m 47; larg. 0 m 27. Pierre grossière et sans aucun ornement.

לרב]ת לתנת פן בעל ולאדן לב[ע
לחמן אש נדר חמולך בן יתנצד
בן//////////ב]ן מתן

A la grande Tanit, face de Baal, et au seigneur Baal Ḥammon : ce qu'a voué Ḥimilco, fils de Yatanṣid, [fils de....., fi]ls de Matan.

II. Marchant 8 (destination inconnue).

Stèle mutilée. Haut. 0 m 27; larg. 0 m 15. Dans le fronton, croissant renversé sur le disque; l'inscription est placée entre deux bandes ornées. Au-dessous, le symbole de Tanit entre un caducée à droite et une colonne basse (un autel?) à gauche.

לרבת לתנת פן בעל ולאד[ן]
[ל]בעל חמון אש נדרע ארש[ת ב]
ת חנבעל בן בעלשלך

Même formule. Vœu de *'Arišat, fille de Ḥannibal, fils de Baalšillek.*

III. Marchant 10 (Louvre, A. O. 5096).

Stèle mutilée. Haut. 0 m 40; larg. 0 m 14. En haut, la main droite levée; dans la paume est gravé un petit ustensile indistinct. Au-

dessous de l'inscription est figuré un palmier avec deux régimes de dattes, placé entre deux caducées.

לרבת לתנת פן בעל ולאדן
לבעל חמן אש נדר אמתמ
[ל]קרת בת בדמלקרת בר[כא]

Vœu de : *'Amatmelqart, fille de Bodmelqart.* — Ce dernier nom est suivi de la formule : *Il l'a bénie.*

Je coupe à la seconde ligne נדר אמתמלקרת. On pourrait être tenté de couper נדדא מתמלקרת, en donnant au verbe la forme spécifiquement féminine. Et de fait, dans le *Corpus*, l'existence d'une forme מתמלקרת a été envisagée comme possible et même comme réelle dans un ou deux cas. Mais on peut, et, à mon avis, on doit partout lire אמתמלקרת ou עמתמלקרת [1]. C'est le contraire pour le nom חתמלקרת ; le א ou le ע qui précède חת appartient toujours au verbe, et la lecture אחתמלקרת (*C. I. S.*, I, 1903) ou עחתמלקרת (*C. I. S.*, I, 624) doit être abandonnée [2].

IV. Marchant 16 (Louvre, A. O. 5089).

Stèle brisée en bas. Haut. 0 m 31 ; larg. 0 m 12. Dans le fronton, la main, mutilée. Dans chacun des acrotères, le symbole de Tanit. Au-dessous de l'inscription, une feuille de lotus.

לרבת לתנת פן בע
ל ולאדן לבעל ח
מן אש נדר ארש
בן חמלכת בן אשמ
ניתן בן בעלית[ן]

Même formule. Vœu de : *Ariš, fils de Ḥimilco, fils d'Ešmunyaton, fils de Ba'alyaton.*

1. On peut objecter que le grec Μαθγα (dans une inscription du Hauran) paraît supposer une forme nabatéenne מתגא ou מתאלגא, à côté de אמתאלגא (Littmann, *Semitic Inscriptions*, p. 62). Je ne conteste pas absolument la possibilité d'une forme analogue en punique, mais je la regarde comme n'étant pas suffisamment établie par les textes connus jusqu'ici.

2. Ici encore on peut invoquer contre mon opinion l'existence avérée de אחתמילכת qui s'est rencontré deux fois (*neopun.* 66 et 68, où on lit מנא אבן ד לאחתמילכת). Je considère ici le א comme faisant fonction de la voyelle *o*. On devait prononcer *lotmilcat*, comme on prononçait *otmilc* (*C. I. L.*, VIII, 5285) le nom punique חתמלך.

V. Marchant 18 (Louvre, A. O., 5087).

Stèle mutilée et mal conservée. Haut. 0 m 31 ; larg. 0 m 13. L'inscription était gravée dans un cadre, la partie droite a disparu. Sur la base, ornement formé de palmettes disposées en forme de croix.

[לרבת ל]תנת בן ב
[על ולאדן] לבעל חמ
[ן אש נדר חמיל]ך בן
/הסחב

Même formule. Je restitue sans hésitation le nom du dédicant [חמיל]ך *Ḥimilco*, parce que ce nom paraît remplir exactement la lacune. Le nom de son père a disparu totalement. Il était suivi d'un qualificatif écrit très distinctement הסחב. C'est un nom de condition ou de métier. Il se rencontre pour la première fois en phénicien. La racine סחב, dans l'hébreu biblique et dans la stèle de Mésa, a le sens de « traîner ». A défaut de contexte, il est impossible de préciser le sens dérivé qu'il conviendrait d'attribuer au substantif. Il est tout à fait vraisemblable que סחב est la forme correcte du mot nettement écrit סהב sur une autre stèle de Carthage (*C. I. S.*, I, 355); car la racine סהב n'existe pas et, d'autre part, le changement de ח en ה n'est pas sans exemple dans l'épigraphie punique (ainsi : המן au lieu de חמן, *C. I. S.*, 774, 2939, 3098). Le fait que la même racine s'écrit en arabe سحب, et non سهب, atténuerait la difficulté s'il y en avait réellement une à admettre cet échange des gutturales.

VI. Marchant 20 (Louvre, A. O. 5099).

Stèle brisée par en bas. Haut. 0 m 30; larg. 0 m 15. Pierre grossière et sans ornement.

לרבת לתנת בן
בעל ולאדן לב
על חמן אש נד
ר עבדמילקות

Même formule. Vœu de *'Abdmelqart*. — Sans doute un homme de condition servile, et de là l'absence de généalogie.

VII. Marchant 23 (Louvre, A. O. 5079).

Stèle brisée en bas. Haut. 0 m 23; larg. 0 m 15. Dans le fronton, la main; et au-dessous de l'inscription, le symbole de Tanit entre deux caducées.

לרבת לתנת פן בעל ול[אדן ל]
בעל חמן אש נדר המרך [בן בע]
להנא בן בדמילקרת בן [ע]
זרבעל

Même formule. Vœu de *Ḥimilco, fils de Baʿalḥanno, fils de Bodmelqart, fils de ʿAzrubaʿal.*

Après המילכ la pierre est brisée; mais l'espace est trop restreint pour qu'on puisse songer à restituer המילכת.

VIII. Marchant 32 (destination inconnue).

Petite stèle mutilée par en bas. Haut. 0 m 14; larg. 0 m 095. Main dans le fronton et volutes dans les acrotères.

לרבת לתנת פן בע
[ל ו]לאדן לבעל המ
[ן אש] נדר המלך ב
[ן] מ////////

Vœu de *Ḥimilco fils de M.....* — La suite a été emportée par la cassure.

IX. Marchant 33 (Louvre, A. O. 5077).

Fragment de stèle. Haut. 0 m 21, larg. 0 m 16. Au-dessous de l'inscription, le symbole divin entre la main et le caducée.

[ל]רבת לתנת פן בעל ולאדן לבעל ה
[מן] אש נדר בדעשתרת

Vœu de *Bodaštart*, sans généalogie, comme au n° VI.

X. Marchant 35 (Louvre, A. O., 5188).

Stèle brisée en haut et en bas. Haut. 0 m 32; larg. 0 m 10. Le symbole de Tanit était gravé dans le fronton triangulaire.

לרבת לתנת
פן בעל ולא
דן לבעל ה
מן אש נדר
יתנצד בן
מהרבעל

Même formule. Vœu de *Yatanṣid, fils de Maherbaʿal.*

XI. Marchant 41 (Louvre, A. O. 5095).

Stèle brisée en bas. Haut. 0 m 22; larg. 0 m 11. Dans le fronton, le croissant renversé sur le disque. Au-dessous de l'inscription, palmier avec deux régimes de dattes, placé entre deux symboles de Tanit.

לרבת לתנת פן ב
על ולאשן לבעל ה
מן אש נדר שפט
בן בדעשתרת בן
שפט

Vœu de *Šafoṭ, fils de Bodaštart, fils de Šafoṭ.*

A la ligne 2, le graveur a écrit אשן au lieu de אדן; il copiait probablement la ligne 3e, par distraction.

XII. Marchant 43 (Louvre A. O. 5190).

Stèle fortement endommagée. Haut. 0 m 36; larg. 0 m 13. La base est très ornée : deux colonnes avec chapiteau ionique sont figurées aux bords, au milieu un palmier, et de chaque côté, entre le palmier et la colonne, un petit symbole de Tanit.

Il ne reste que les deux derniers mots de l'inscription : חרש ארנת ////////////// ..... *fabricant de sarcophages.*

Cette expression s'est déjà rencontrée au n° 326 du *Corpus*, où Renan l'avait admise à regret (non multum placet, dit-il); notre stèle enlève tout doute possible sur la lecture. ארנת est le pl. du mot féminin ארן, qui signifie proprement *arca*. Dans la Bible, nous le trouvons employé pour désigner le sarcophage dans lequel on déposa le corps de Joseph (*Gen.*, L, 25). En phénicien, il désigne aussi un grand sarcophage monumental comme celui du roi Tebnit. « C'est moi Tebnit... qui repose dans ce sarcophage, » בארן ז, dit l'inscription. Mais on le rencontre également sur un petit ossuaire de pierre trouvé à Carthage, en 1903, par le P. Delattre[1]. L'inscription qui y est gravée commence par les mots[2] ארן בעלתתן « arca Ba'al[ya]tonis... ».

1. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1903, p. 465. — *Rép. d'épigr. sém.*, n° 521.
2. *Sic*. Sans doute une faute pour בעליתן.

Ce terme désignait donc, chez les Phéniciens, un sarcophage, quelles qu'en fussent les dimensions, et peut-être quelle qu'en fût la matière, pierre ou bois.

III

Je terminerai en signalant deux stèles anépigraphes de la collection Marchant qui présentent un intérêt exceptionnel [1]. A part les symboles isolés, gravés sur la plupart des stèles votives, nous n'avons rencontré jusqu'ici, à Carthage, qu'un très petit nombre de monuments nous offrant la représentation de scènes religieuses. Parmi les trois mille ex-voto recueillis par MM. de Sainte-Marie et Reinach, il ne s'en est trouvé qu'un. M. Ph. Berger, qui l'a publié, le décrit en ces termes [2] : « Sur le devant se tient un homme vêtu d'une robe qui est retenue par une ceinture, il a la main gauche levée et à demi ouverte, comme les prêtres assyriens, tandis que de la main droite il tient une coupe [3]. En face de lui est un autel d'une forme assez étrange ; de cet autel partent quelques traits sans contours bien arrêtés ; est-ce de la fumée ? est-ce un arbre sacré ? nous n'en savons rien [4]. Enfin, le fond de la scène est occupé par un *naos*, qui est lui-même sur une sorte de piédestal. Des deux côtés de l'un des piliers on aperçoit de petites figurines qui peuvent êtres des singes ou des génies, ou peut-

1. Ceci n'a point échappé à l'attention de M. E. Michon qui en a donné un croquis à très petite échelle dans la note déjà citée de la *Chronique* (*Gaz. archéol.*, 1887).

2. *Les ex-voto du temple de Tanit* (extrait de la *Gazette archéologique*, années 1876-77), p. 31.

3. Un examen attentif permet de reconnaître que le personnage lève la main *droite* et tient la coupe de la main gauche. C'est également la main droite que lève le prêtre représenté sur la stèle de Lilybée (*Corpus*, n° 138), et le personnage grossièrement dessiné à côté de l'inscription n° 1083. Le bras qui figure, isolé, au n° 941, paraît être aussi un bras droit. Ce sont, je crois, les seuls exemples connus jusqu'à présent (J.-B. Ch.).

4. On peut maintenant croire qu'il s'agit d'une tête de bœuf (J.-B. Ch.).

être autre chose encore ». Cette intéressante image a été depuis reproduite dans le *Corpus*[1]. Nous la donnons de nouveau ici comme terme de comparaison (fig. 1).

Fig. 1. — Stèle anépigraphe de la collection Sainte-Marie (Musée Guimet).

Le P. Delattre avait signalé jadis à M. Berger une autre stèle, et lui en avait envoyé un croquis sommaire[2] qui fut reproduit au *Corpus* (t. I, p. 283). On voit ici encore un

1. Pars prima, tom. I, p. 179.

2. Lettre du P. Delattre (2 janv. 1885), aux archives du *Corpus*. Dans une lettre antérieure (21 nov. 1884), le P. Delattre annonce qu'il a découvert, dans les ruines d'une basilique chrétienne, un morceau de stèle où on voit « en relief une femme tenant la main gauche sur la poitrine et la droite levée à la hauteur de l'épaule ». Ce fragment appartient peut-être à l'époque romaine.

personnage, probablement une femme, debout devant un autel, la main droite levée dans le geste de l'adoration, et tenant de la gauche un petit vase rempli de fruits. Sur l'autel repose une tête de bœuf vue de profil [1]. Cette stèle avait été présentée au P. Delattre, vers 1880, par un Arabe qui

Fig. 2. — Stèle n° 2 de la collection Marchant (Musée du Louvre).

en demandait un prix exorbitant. Depuis lors elle avait disparu de la circulation. C'est précisément le n° 2 de la collection Marchant, qui est maintenant au Louvre. La stèle, mutilée en haut et en bas, mesure actuellement 0 m 16 sur 0 m 18 (voir ci-dessus, fig. 2).

1. La corne est marquée — c'est M. Clermont-Ganneau qui a appelé mon attention sur ce point — de trois stries transversales, faisant allusion sans doute à l'âge de l'animal.

Le n° 26, également au Louvre, représente une scène avec trois personnages. Cette scène gravée au trait, sans relief, et un peu confuse (voir fig. 3), occupe la partie supérieure d'une stèle à fronton triangulaire, flanqué de deux acrotères. La partie inférieure a disparu ; le monument mesure maintenant dans ses plus grandes dimensions 0 m 17 sur 0 m 14. On voit, au fond, un homme assis et les jambes étendues sur un lit. Du côté des pieds, un homme se tient

Fig. 3. — Stèle n° 26 de la collection Marchant (Musée du Louvre).

debout, coiffé d'un bonnet rond; il semble poser la main droite sur l'extrémité du lit et lève la gauche en avant. Du côté de la tête, un autre personnage, qui semble être une femme, est assis sur une sorte de trône ; ses pieds reposent sur un escabeau, et son bras gauche est étendu

sur le bord du lit. Devant le lit, entre les deux personnages, se trouve une table à offrandes ou un bassin reposant sur un trépied. Il est difficile de méconnaître la nature à la fois religieuse et funéraire de cette représentation[1].

Le motif de la tête de bœuf placée sur l'autel paraît avoir été un sujet classique à Carthage; car, parmi le très petit nombre de représentations religieuses qui nous sont parvenues, nous en avons un second exemple. Il se présente sur une des quatre stèles encore inédites[2] signalées à l'Académie par Ph. Berger, en 1907. J'ai retrouvé l'estampage de ce petit monument. La stèle, haute de 0 m 44, large de 0 m 19, est terminée par un fronton triangulaire, avec petits acrotères. Le fronton est occupé par le croissant renversé sur le disque. Au-dessous, une rangée d'oves forme la partie supérieure d'un cadre, fermé des deux côtés par des colonnes à chapiteaux ioniques, et en bas par une bande décorée de lignes en zigzag. Au-dessous de ce cadre se trouve le symbole de Tanit entre deux caducées. L'espace compris dans le cadre est occupé à droite par une inscription, à gauche par une scène de sacrifice. Elle représente, dit M. Berger[3], « un homme dans la pose de l'adoration, debout devant un autel sur lequel on voit une tête de veau ». Cette interprétation n'est pas tout à fait exacte. La scène paraît identique à celle de la stèle Marchant n° 2. La tête placée sur l'autel, à en juger par la dimension des cornes, doit être une tête de bœuf[4]. Il semble qu'il y ait une sorte de vase à long col à côté et en arrière de la tête.

1. M. Clermont-Ganneau m'a fait remarquer l'analogie de cette scène avec celles qu'on retrouve sur certains bas-reliefs grecs d'un caractère funéraire. D'autre part, le geste de l'homme qui lève la main gauche est bien le même que celui de l'homme qui se tient devant l'autel (fig. 1). Il s'agit d'une offrande religieuse en faveur d'un défunt.

2. Elles appartenaient au consul d'Autriche à Tunis. On ignore ce qu'elles sont devenues.

3. *Comptes rendus de l'Acad.*, 1907, p. 769.

4. M. Cagnat me rappelle, à ce propos, la tête de bœuf en marbre, trouvée par M. Gauckler, à Carthage, qui est maintenant au Louvre.

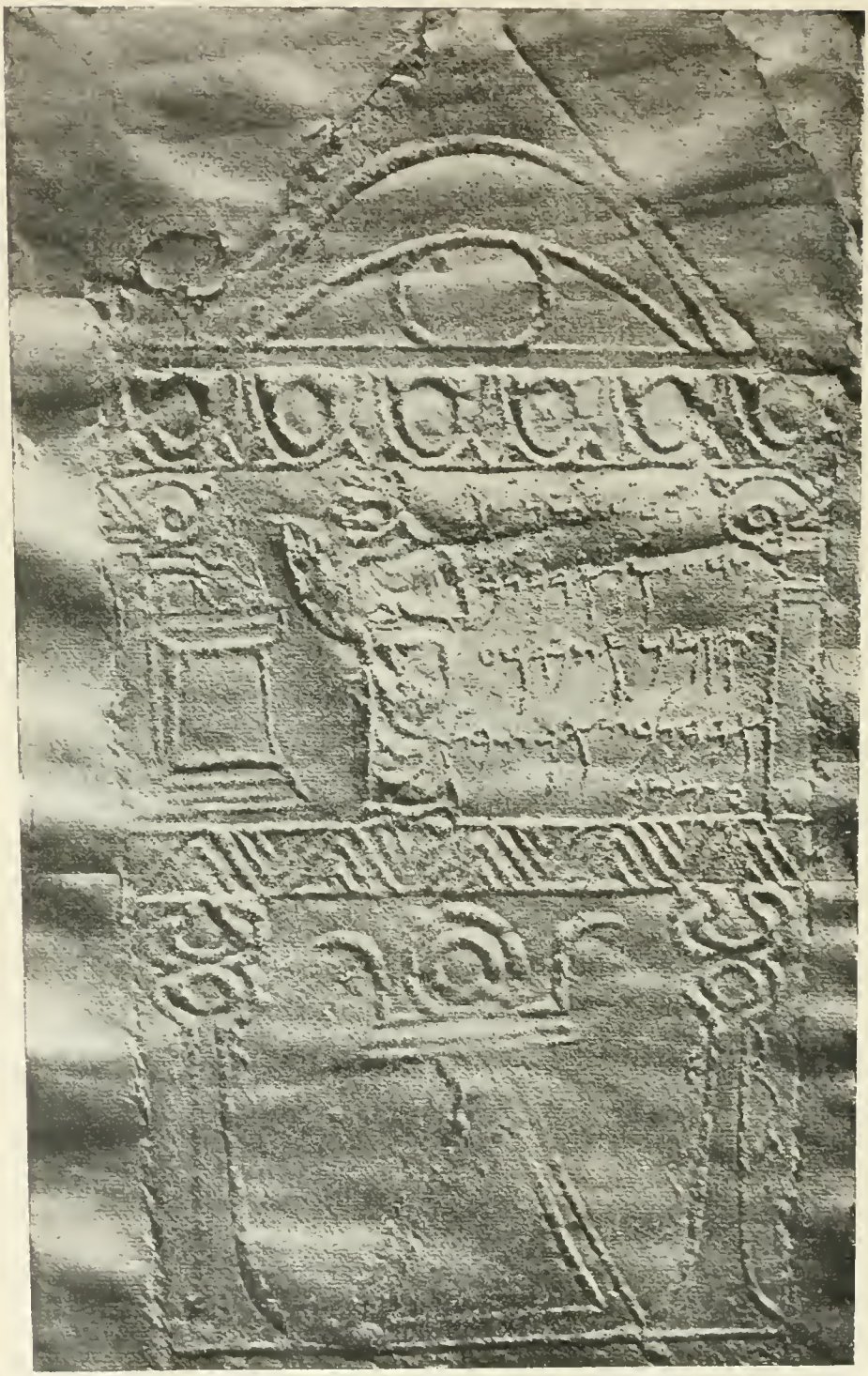

Fig. 1. — Stèle punique inédite trouvée à Carthage.

(Voir ci-contre, fig. 4.) Le personnage qui lève la main droite et tient une fleur de la gauche, est sans doute le dédicant, et par conséquent une femme, comme nous l'apprend l'inscription, ainsi conçue :

לרבת לתנת פ	*A la grande Tanit, fa-*
ן בעל ולאדן לב	*ce de Ba'al, et au seigneur Ba-*
על חמן אש נדרע	*al Ḥammon, ce qu'a voué*
אבבל בת ארש בת	*Abibal, fille de Ariš, (fils de)*
עזמלך	*'Ozmilc.*

אבבל, nom féminin, ne figure encore qu'une fois au *Corpus* (I, 1407).

ארש, *Arisus*, nom très usité, est suivi du mot בת *fille*. Si le texte était exact, ce nom serait ici féminin, et la généalogie serait donnée par la ligne maternelle. De ce dernier fait, je ne connais pas d'exemple dans l'épigraphie phénicienne. Il semble difficile d'admettre que ארש soit féminin. Dans les inscriptions carthaginoises déjà éditées, ce nom apparaît 247 fois comme masculin, et 2 fois seulement comme féminin : *C. I. S.*, 709 et 1400. Ces deux exceptions apparentes, et celle que fournirait notre texte, doivent être imputées à la négligence du graveur. Des fautes analogues ont été commises plusieurs fois ; ainsi, on trouve le nom masculin מגן *Magon* suivi du mot *fille* (*C. I. S.*, 2397), et les noms exclusivement féminins עבעשתרת et אמתמלקרת (« servante de Melqart ») suivis du mot *fils* (*C. I. S.*, I, 2069, 2576). Pour ארש, la chose serait d'autant plus surprenante que ce nom a un féminin régulier, ארשת, fréquemment employé[1].

De ce que les Carthaginois sont représentés en prière devant un autel sur lequel repose une tête de bœuf, l'idée ne peut venir à personne qu'ils adoraient la divinité sous la figure d'un animal. L'animal dans ce cas représente l'of-

1. Au n° 709 la faute du lapicide consiste probablement dans l'omission du ת de ארשת.

frande faite à l'occasion ou pour l'accomplissement du vœu. C'est ce qu'indique clairement la représentation figurée sur une stèle néopunique, encore inédite, découverte à Masculula, par M. Cagnat, en 1881. L'original se trouve au cabinet du *Corpus*. L'inscription commence par ces mots :

נדר שאש נדר לבעל אדר

c.-à-d. « *Vœu qu'a voué à Baal Adir* (= Saturno Augusto) un tel... » Au-dessus, on voit un homme amenant par la corde un bœuf qui, dans ces conditions, ne peut aucunement être pris pour un symbole de la divinité. On sait d'ailleurs que le bœuf était l'animal consacré à Saturne, et il apparaît sur un assez bon nombre de monuments de l'époque romaine [1]. Les exemples sont beaucoup plus rares sur les stèles carthaginoises de l'époque punique [2]. Ils ne font, au reste, que confirmer le témoignage de l'épigraphie [3].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente l'ouvrage suivant : *Estudios de prehistoria americana. Contribucion al conocimiento de los aborigenes de la Provincia de Imbabura en la República del Ecuador*, por J. Jizón y Caramano (Madrid in-4°).

1. On en trouvera des exemples dans le travail de MM. R. Cagnat et Ph. Berger, *Le sanctuaire de Saturne à Aïn-Tounga* (*Bull. arch. du Comité*, 1889, p. 207-265). M. Berger a fait entrer dans ce travail une petite reproduction de la stèle Marchant n° 2.

2. M. Ph. Berger n'en a rencontré que deux dans toute la collection Sainte-Marie de la Bibliothèque nationale (maintenant au Musée Guimet), sur des stèles anépigraphes : cf. *Les ex-voto du Temple de Tanit*, p. 17, 18. Depuis lors, une réplique du taureau immolé s'est trouvée sur la stèle qui porte au *Corpus* le n° 3013 (Musée du Bardo). On voit aussi la tête de bœuf, entre le cône divin et le caducée, sur quelques tessères. Le bélier, au contraire, est fréquent ; on en connaît plusieurs centaines d'exemples, principalement sur des stèles anépigraphes.

3. Le bœuf occupe le premier article dans le Tarif des sacrifices de Marseille (*C. I. S.*, I, 165, l. 3-4).

M. le comte Durrieu offre à l'Académie le tirage à part d'un article qu'il a publié dans le cahier d'août 1915 du *Journal des Savants*, intitulé : *Les goûts archéologiques d'un pharmacien militaire de l'armée française en Espagne sous le premier Empire.* « Je me permets, ajoute-t-il, de présenter moi-même ce travail, parce qu'il démontre que, il y a plus d'un siècle, il se trouvait déjà, dans les armées françaises, comme aujourd'hui encore, des officiers qui, tout en servant héroïquement la Patrie, ne se désintéressaient pas cependant, en même temps, des études archéologiques. »

M. Henri Cordier a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. René Basset, doyen de la Faculté des lettres d'Alger, et de l'éditeur M. Jean Maisonneuve, un volume de *Mélanges africains et orientaux*, témoignage de la vaste érudition de notre savant correspondant. Je signalerai particulièrement les articles sur *La littérature populaire arabe dans le Maghreb et chez les Maures d'Espagne*, sur les *Sources arabes de Floire et Blancheflor*, sur les philosophes arabes *Avicenne* et *Ghazali*, à propos des ouvrages de M. le baron Carra de Vaux, etc. Le domaine de M. Basset comprend aussi bien des contes syriaques et persans que des contes de l'Australasie, le folklore que l'histoire et la linguistique et, par la réunion de ces mémoires épars dans un grand nombre de publications périodiques qu'il n'est pas toujours facile de se procurer, il donne aux chercheurs un excellent instrument de travail. »

M. Morel-Fatio dépose sur le bureau une brochure de M. E. Larrabure y Unanne, président de l'Institut historique de Lima et ancien ministre des affaires étrangères de la république péruvienne, qui traite des Archives des Indes et de la Bibliothèque Colombine à Séville. Cette brochure s'ajoute aux travaux de Henry Harrisse et de M. Jean Babelon qui ont fait connaître, à divers points de vue, les richesses bibliographiques de la fondation du fils naturel de Christophe Colomb. M. Larrabure a augmenté l'intérêt de son travail en l'accompagnant de nombreux facsimilés de l'écriture du grand découvreur et de son fils. Il a touché incidemment à la question de l'authenticité des *Historie* de Ferdinand Colomb, défendue avec toute raison par un savant membre de notre Académie, M. d'Avezac, et combattue à l'aide de très mauvais arguments par Harrisse. On appréciera aussi dans la brochure de l'érudit péruvien les renseignements qu'il donne sur les documents cartographiques conservés aux Archives des Indes.

M. Antoine Thomas a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie la dernière publication de son correspondant, M. le professeur Kr. Nyrop, de l'Université de Copenhague ; elle est écrite en langue danoise et intitulée : *Frankrig* (France). C'est le texte, fixé par l'auteur, d'une conférence qu'il a faite, d'abord à Copenhague, puis dans les principales villes du Danemark, et qui a obtenu le plus grand succès, réveillant et fortifiant la sympathie que ce pays nourrit depuis longtemps pour le nôtre. Chacun sait que M. Nyrop occupe un des premiers rangs parmi les philologues actuellement vivants, et que, dans son œuvre scientifique, la langue et la littérature françaises tiennent une place prépondérante : je rappelle seulement son livre sur notre épopée médiévale, publié en 1883, traduit en italien en 1886, et sa monumentale Grammaire historique de notre langue, dont le premier volume a paru en 1899, dont le cinquième et dernier est en préparation. Personne n'était mieux qualifié pour présenter à ses compatriotes une synthèse de la civilisation et du rôle de la France. Il l'a fait avec autant de talent que de compétence. Il nous a, si je puis dire, disséqués en dix tranches, mettant à nu nos fibres les plus secrètes, habile à scruter les causes autant qu'à décrire les effets de notre activité politique et littéraire à travers les siècles. Il reconnaît, dans ses manifestations diverses, la continuité de notre effort et il en proclame la noblesse, digne de servir de modèle aux autres nations, sans leur porter ombrage. Il conclut en ces termes : « La France est toujours prête à défendre une grande cause, celle de la liberté et du progrès. Le panache d'Henri IV prend les devants et nous appelle là où germe un avenir plein d'espoir, là où doit se lever l'aube d'un jour meilleur pour l'humanité qui souffre et qui lutte. »

« Nous sommes plus portés, en France, à nous dénigrer qu'à nous louer nous-mêmes. Acceptons, sans fausse honte, avec reconnaissance, la louange qui nous vient de Copenhague. M. Nyrop m'écrit : « Mon livre est un livre d'amour, si vous voulez, mais il ne dit que la vérité. » Il faut l'en croire, car ce n'est pas en Danemark, aujourd'hui, qu'il y a quelque chose de pourri. Ce petit livre a déjà fait son chemin : huit jours après la mise en vente, la première édition était épuisée ; on prépare actuellement la quatrième. Souhaitons qu'on le lise non seulement en Danemark et en Norvège, mais aussi et surtout en Suède : là, sous son influence bienfaisante, les yeux se dessilleront sans doute, et les esprits et les cœurs se déprendront peu à peu d'une autre culture dont les dehors spécieux s'écaillent chaque jour pour laisser apparaître les plus vils appétits et les plus barbares instincts. En tout cas, la France a en M. Nyrop

comme un fils d'élection dont elle peut être sûre et dont elle doit être fière ; notre Académie n'a qu'à se féliciter de l'avoir inscrit, il y a trois ans, sur la liste de ses correspondants. »

SÉANCE DU 21 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Théodore Reinach signale à l'Académie la publication du XIe volume des *Papyrus d'Oxyrhynchus* par MM. Grenfell et Hunt. Il analyse et traduit des textes grecs inédits, très intéressants, que renferme ce volume : textes d'Hésiode, Bacchylides, Callimaque, Antiphon, etc., et propose des corrections à quelques passages.

En terminant, il rappelle qu'une partie des papyrus d'Oxyrhynchus donnés par les savants d'Oxford à la Belgique a péri dans l'incendie de la Bibliothèque de Louvain, allumé par les Allemands. Quelle destinée que celle de ces vénérables rouleaux, échappés à tant de désastres, et finalement détruits par des barbares civilisés !

M. Pottier expose les résultats des fouilles faites à l'extrémité de la presqu'île de Gallipoli par le corps expéditionnaire d'Orient, dans la nécropole de l'ancienne ville d'Éléonte. Il résume un rapport détaillé, fait par M. Chamonard et M. Courby [1].

L'Académie s'associe aux remerciements et aux félicitations adressés aux courageux explorateurs qui ont opéré dans des conditions si exceptionnelles et si périlleuses.

M. P. Monceaux fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Gsell la copie d'une curieuse inscription chrétienne, qui a été trouvée récemment (1915), par M. Joly, à Khamissa, l'ancien *Thubursicum Numidarum*, au Sud-Ouest de Souk-Ahras.

1. Voir ci-après.

« Au cours des fouilles que poursuit dans ces ruines le Service des Monuments historiques de l'Algérie, M. Joly a découvert une table de pierre calcaire, large en bas de 1m, haute d'environ 0m 80, dont la partie inférieure, aujourd'hui brisée, paraît

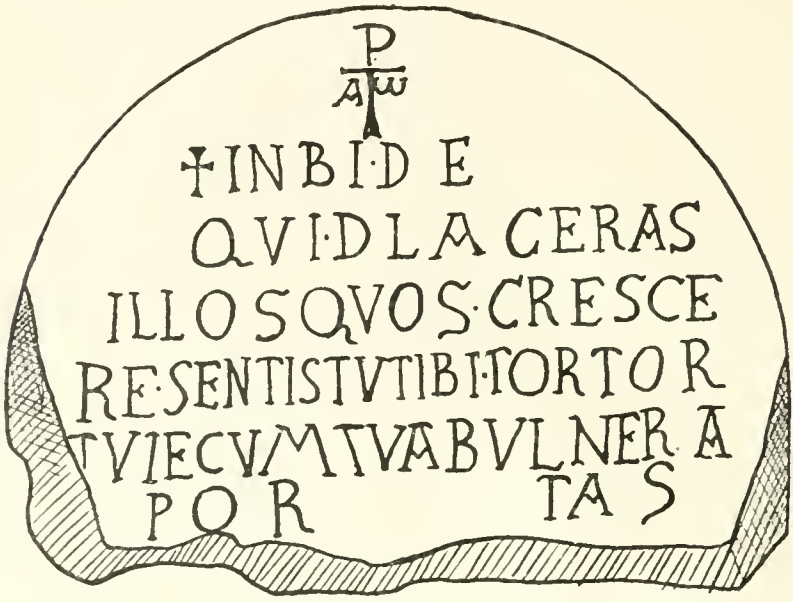

avoir été rectangulaire, et dont la partie supérieure est arrondie en forme de demi-cercle. L'une des faces de cette pierre porte une inscription de six lignes, surmontée d'une croix monogrammatique avec l'α-ω, et précédée d'une croix latine. Lettres hautes de 0m 06; régulièrement gravées, mais d'assez basse époque.

P
A ω
†INBI·DE
QVI·DLACERAS
ILLOSQVOS·CRESCE
RE·SENTISTVTIBI·TORTOR
TVTECVMTVABVLNERA
POR TAS

† *In(v)ide, quid laceras illos quos crescere sentis?*
Tu tibi tortor; tu tecum tua (v)ulnera portas.

« A en juger par la forme des chrismes et par l'aspect des

lettres, cette inscription métrique, composée de deux hexamètres, doit dater du VIe siècle.

« A première vue, elle se rattache à la série des inscriptions contre les envieux (*invidi*, *lividi*) ou contre le mauvais-œil. Mais elle présente un trait particulier : le caractère nettement chrétien en est attesté par les symboles qui la surmontent ou la précèdent.

« En raison de la présence de ces symboles, on peut se demander si le document n'avait pas une signification différente, ou plutôt, un double sens. Dans la croyance et dans le langage des chrétiens de ces temps-là, l'*Invidus*, l'Envieux par excellence, c'était le Diable, qui, pour se venger de sa chute, cherchait à perdre les hommes, en redoublant d'ailleurs ses propres souffrances.

« Ces idées sont notamment développées dans un opuscule de saint Cyprien sur l'envie, le *De zelo et livore*. Par une curieuse coïncidence, on trouve dans cet ouvrage, non seulement les idées dont s'est inspiré le rédacteur de l'inscription, mais toutes les expressions caractéristiques des deux vers : l'assimilation de l'*Invidus* et du Diable, le *laceras*, le *crescere*, le *tortor*, le *vulnera* (Cyprien, *De zelo et livore*, 3-4; 7; 9-10). Le versificateur de Thubursicum Numidarum, quelque clerc de l'Afrique byzantine, paraît donc s'être souvenu du traité de saint Cyprien, resté classique dans le pays.

« En conséquence, on ne peut guère douter que l'inscription de Khamissa ait eu un double sens et un double objet. Elle visait à la fois les passants suspects et les démons : talisman contre le mauvais-œil, préservatif contre le Diable. »

COMMUNICATION

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR L'EMPLACEMENT DE LA NÉCROPOLE D'ÉLÉONTE, EN THRACE. NOTE DE M. E. POTTIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE D'ORIENT A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.

Je me contenterai d'analyser et de résumer la longue et consciencieuse étude de MM. Chamonard et Courby qui, avec l'agrément de l'Académie, doit prendre place en entier dans le *Bulletin de correspondance hellénique* d'Athènes. Ces travaux, dont l'intérêt a déjà été signalé à l'Académie (*C. rendus de l'Acad.*, 1915, p. 282), accomplis dans des conditions tout à fait exceptionnelles et sous le feu même de l'ennemi, font le plus grand honneur aux vaillants explorateurs qui, obéissant aux instructions de M. le Commandant en chef du Corps expéditionnaire, ont exécuté des fouilles dont le résultat enrichit la science historique de connaissances nouvelles.

La direction des recherches fut confiée, du 8 juillet 1915 au 22 août, au sergent Dhorme; puis, en collaboration avec celui-ci, du 23 août au 26 septembre, à l'interprète stagiaire J. Chamonard, qui fut chargé aussi de la rédaction du rapport général. Au sergent Courby sont dus l'étude et le catalogue du mobilier funéraire. Ces noms ne sont pas ignorés de l'Académie qui saura reconnaître, sous ces glorieuses tuniques de soldats, les jeunes savants dont elle suivait avec sympathie la carrière scientifique et les pacifiques études.

Voici ce que le rapport de M. Chamonard et le catalogue

de M. Courby contiennent d'essentiel sur les résultats scientifiques acquis par ces fouilles. Le rapport fait d'abord l'histoire de la ville grecque d'Éléonte dont l'emplacement, recherché à maintes reprises par les voyageurs et inexactement situé par la plupart d'entre eux, est aujourd'hui déterminé avec précision par la découverte de la nécropole ; il est clair que c'est à peu de distance de ce champ des morts qu'il faut placer la cité, c'est-à-dire près du rivage de cette baie de Morto que les événements actuels ont rendue célèbre, qui vit jadis, d'après la légende, la flotte d'Agamemnon jeter l'ancre dans ses eaux et où s'élevait le tombeau de Protésilas, le premier guerrier grec, tué en débarquant sur le sol d'Asie ; son sanctuaire vénéré se trouvait tout près de la ville. Celle-ci fut fondée et colonisée par des Athéniens. C'est de là que vers 520 Miltiade, le futur vainqueur de Marathon, partit pour conquérir Lemnos. Elle a sa place aussi dans l'histoire des Guerres Médiques et de la Confédération athénienne ; elle lui resta fidèle dans la guerre contre Philippe de Macédoine. Alexandre visita le sanctuaire en 334 et sacrifia au héros Protésilas. Elle vivait encore obscurément sous l'Empire romain, et Justinien, frappé de sa situation géographique, y fit construire une citadelle très forte.

La plupart des voyageurs en avaient cherché le site du côté de Sedd-ul-bahr. Seul Choiseul-Gouffier en indiqua l'emplacement exact. Les fouilles de 1915 ont justifié son opinion.

Au mois de mai 1915, les travaux de retranchement exécutés sur le plateau d'Eski-Hissarlik mirent à découvert des tombes de pierre dont plusieurs durent être coupées pour les besoins du cheminement ; des officiers aussitôt prévenus recueillirent les objets ainsi trouvés. Au mois de juin, un boyau de communication rencontra encore plusieurs sarcophages, et M. le colonel Nieger, désireux de sauvegarder le champ d'exploration, fit enclore le périmètre

supposé. L'État-major mis au courant jugea avec beaucoup de décision qu'il y avait là une heureuse occasion de fouilles archéologiques et organisa officiellement les travaux dont nous exposons l'ensemble. Ils furent conduits avec un personnel très restreint pour ne pas attirer l'atten-

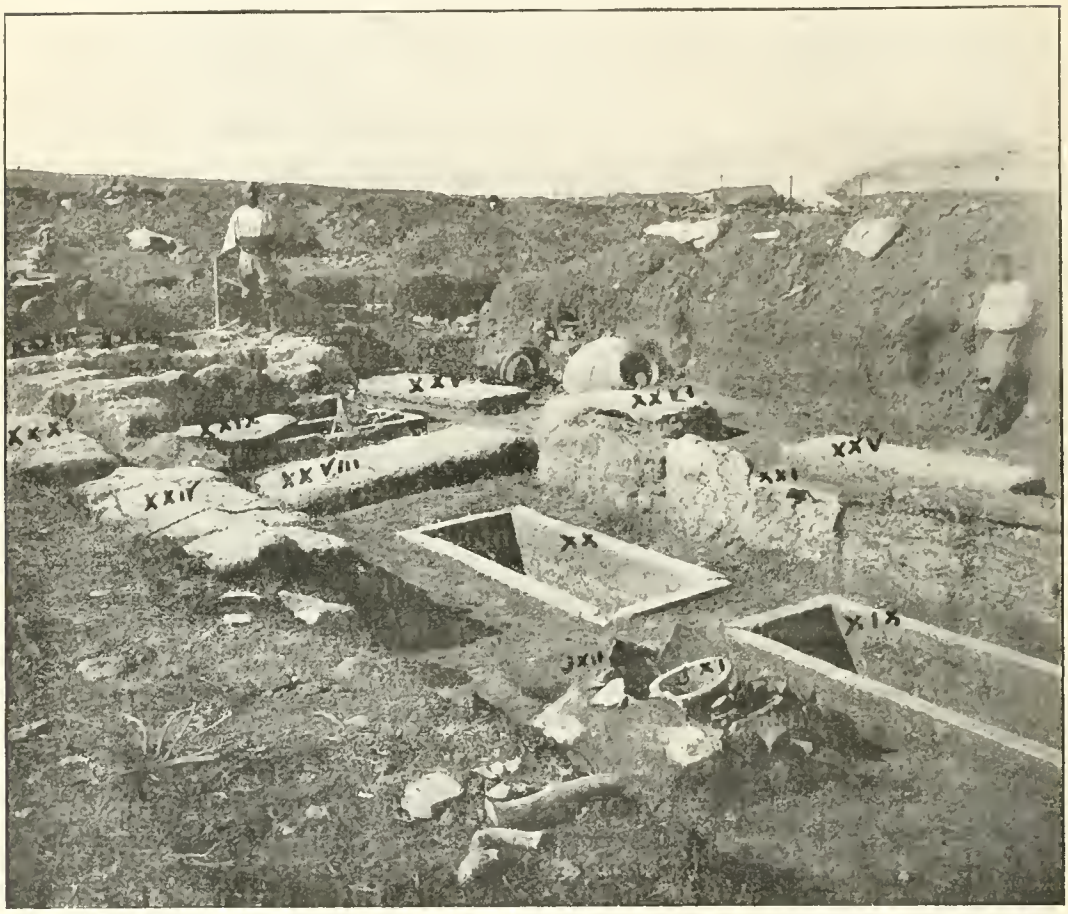

Fig. 1. — Tombeaux d'Éléonte.

tion de l'ennemi par de trop nombreux groupements ; l'équipe ne dépassa pas en général quatre hommes.

Les tombes sont de deux sortes, sarcophages de pierre et grandes jarres d'argile; en quelques endroits, de plus petites jarres ou amphores. L'orientation paraît avoir été régulière, nord-sud, et plus exceptionnellement est-ouest. Les sépultures forment des alignements qui, sans être abso-

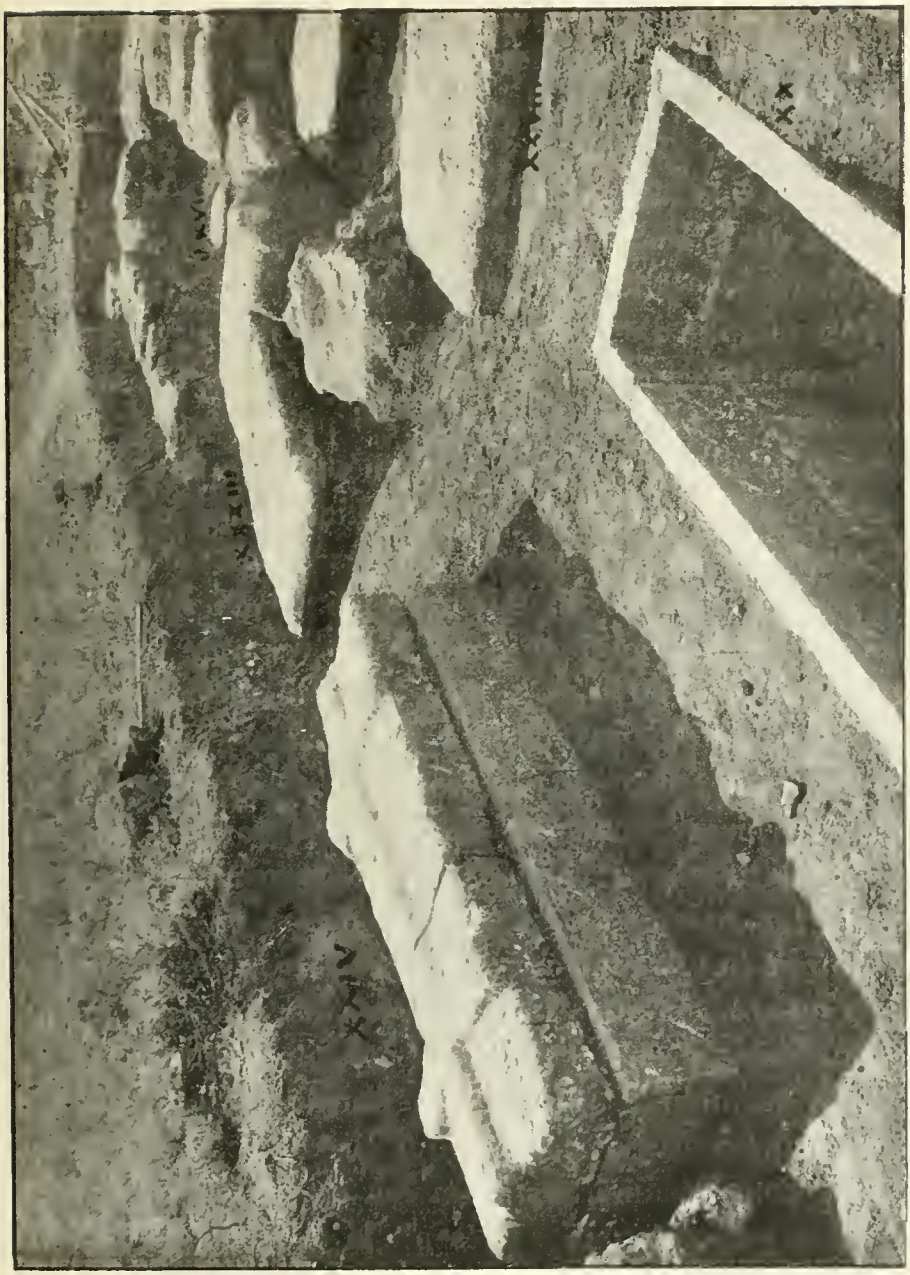

Fig. 2. — Tombeaux d'Éléonte.

lument rectilignes, dessinent à l'œil des espaces symétriquement disposés, avec des intervalles formant allées de un à deux mètres de large (figures 1 et 2). Les sarcophages sont taillés dans une pierre du pays ; aucun ne porte de décoration sculptée ; la cuve est recouverte d'une dalle posée à joints vifs. En général, le sarcophage ne contient pas d'autre terre que la fine poussière qui s'est glissée par les interstices des blocs, ce qui rend facile la saisie des objets ; mais ailleurs les dalles se sont fendues ou ont glissé et la cuve s'est remplie d'une terre compacte qu'il faut vider avec soin. Comme les sarcophages, les grandes jarres renferment des ossements et de menus objets. Il n'y a pas de raison de penser qu'elles représentent une sépulture plus pauvre, car certaines ont fourni un mobilier aussi abondant. Quelques-unes sont réparées avec des agrafes de plomb. Elles varient comme longueur entre 1 m 75 et 0 m 27 ; on les utilisait donc pour des adultes comme pour des enfants ; on les trouve couchées, légèrement inclinées, le goulot un peu rehaussé par un petit tas de pierres. Les amphores, plus petites, placées de la même manière, semblent avoir contenu seulement des offrandes, mises à proximité du tombeau ; une pierre plate et ronde servait de bouchon. Les ossements en place montrent que le cadavre a été inhumé la tête au Nord ou à l'Est ; il y a parfois traces de deux ou trois inhumations successives dans le même tombeau. Mais aucun squelette n'a été retrouvé intact.

L'étude du mobilier funéraire a fourni à M. Courby la matière d'un catalogue détaillé que précède une introduction dont nous résumerons aussi les traits essentiels. On remarquera que ce mobilier présente la plus grande ressemblance, comme composition et comme style, avec celui de la nécropole de Myrina que nous avons fouillée, M. S. Reinach et moi, de 1880 à 1883, sur la côte d'Éolide. Les séries qui le composent sont : 1° des vases de terre cuite, qui sont en plus grande quantité que tout le reste, surtout

en formes de coupe et de skyphos ; on y compte aussi des phiales, une coupe à figures noires, quelques lécythes à figures rouges, des verreries et des flacons en pâte de verre polychrome ; 2° des figurines de terre cuite, dont quelques-unes, représentant Déméter assise, ont encore un caractère archaïque ; les autres, du style hellénistique, se rapportent surtout au cycle d'Aphrodite et d'Éros (ce qui est une ressemblance de plus avec les statuettes de Myrina); on y remarque aussi quelques statuettes d'hommes et de femmes, parfois rappelant le style tanagréen ; 3° des objets de parure, bracelets, bagues, colliers, en matières de peu de prix, bronze, pâte de verre, coquillage ; 4° des lampes d'argile de type grec ; 5° des instruments de travail ou de toilette, faucille, fuseau, manche de miroir, fibule. Comme armes, on ne signale qu'une pointe de lance en bronze.

Le mobilier sert à dater les tombes. D'après M. Courby, la chronologie s'étend du VIe siècle au début du IIe et même plus tard. Un tableau synoptique, soigneusement dressé, établit l'époque approximative pour toutes les tombes garnies d'objets. Mais comme il arrive qu'un tombeau attribué d'après le contenu au Ve siècle est tout voisin d'un autre qui a fourni des figurines du IIIe ou du IIe, on peut en inférer que parfois un ancien tombeau a été vidé et utilisé pour recevoir un mort plus récent. Ce remploi ne se constate jamais pour les jarres ; celles-ci paraissent appartenir à un mode d'inhumation plus ancien qui a persisté au delà du Ve siècle. Quand les Éléontins du IIIe siècle exproprièrent des tombes pour y loger leurs morts, ils avaient l'habitude de se servir de sarcophages, et c'est aux sarcophages seulement qu'ils se sont adressés pour ce remploi.

Le catalogue annexé par M. Courby à cette introduction est considérable. Il comprend la description de 37 sarcophages et de 17 jarres ou amphores avec leurs dimensions, leur orientation, les détails relatifs à la position des ossements, à la nature du mobilier qui y était contenu.

Nous aurons donc avec cet ensemble si soigneusement étudié de nouveaux et importants renseignements sur les caractères d'une nécropole grecque de la Chersonèse de Thrace, assez éloignée de la Grèce et de son rayonnement artistique, mais que sa situation de colonie d'Athènes et la proximité des riches cités d'Asie Mineure soumettaient à des influences helléniques dont la force est attestée par le mobilier déposé dans les tombes.

L'Académie voudra bien nous autoriser à transmettre ses félicitations aux explorateurs qui, dans des conditions si périlleuses, ont travaillé pour la science, sans oublier les courageux soldats qui composaient leur petite équipe. Le sergent Dhorme, qui fut le premier chargé des fouilles, a été cité à l'ordre du jour pour avoir « dans une position avancée, soumise au bombardement ennemi, accompli sa tâche avec une ardeur inlassable et un mépris constant du danger ». M. le colonel Girodon, que j'eus l'occasion de voir à Paris et qui a pris une part importante comme officier de l'État-Major à l'organisation des travaux, m'a dit en propres termes : « Je souscris d'avance à tous les éloges que vous adresserez à M. Chamonard, qui nous a laissé le souvenir d'une compétence scientifique remarquable et d'un infatigable dévouement. »

J'ai dû, ces jours derniers, rédiger une sorte de post-scriptum à la notice qui précède. En effet, nous venons d'apprendre que les fouilles de Gallipoli ne s'étaient pas terminées avec les travaux de MM. Dhorme et Chamonard. Après eux, M. Courby a pu pendant quelques jours continuer des sondages qui ont produit quelques bons résultats. Enfin le Sous-Secrétariat d'État des Beaux-Arts nous a transmis d'urgence un nouveau rapport envoyé par M. le général Brulard, avec un dossier relatif aux recherches qui se poursuivirent jusqu'au mois de décembre. La direction en fut,

46²

Comptes rendus, 1916, p. 47.

CROQUIS D'ENSEMBLE

INDIQUANT L'EMPLACEMENT

DU CHAMP DE FOUILLES

D'ÉLÉONTE.

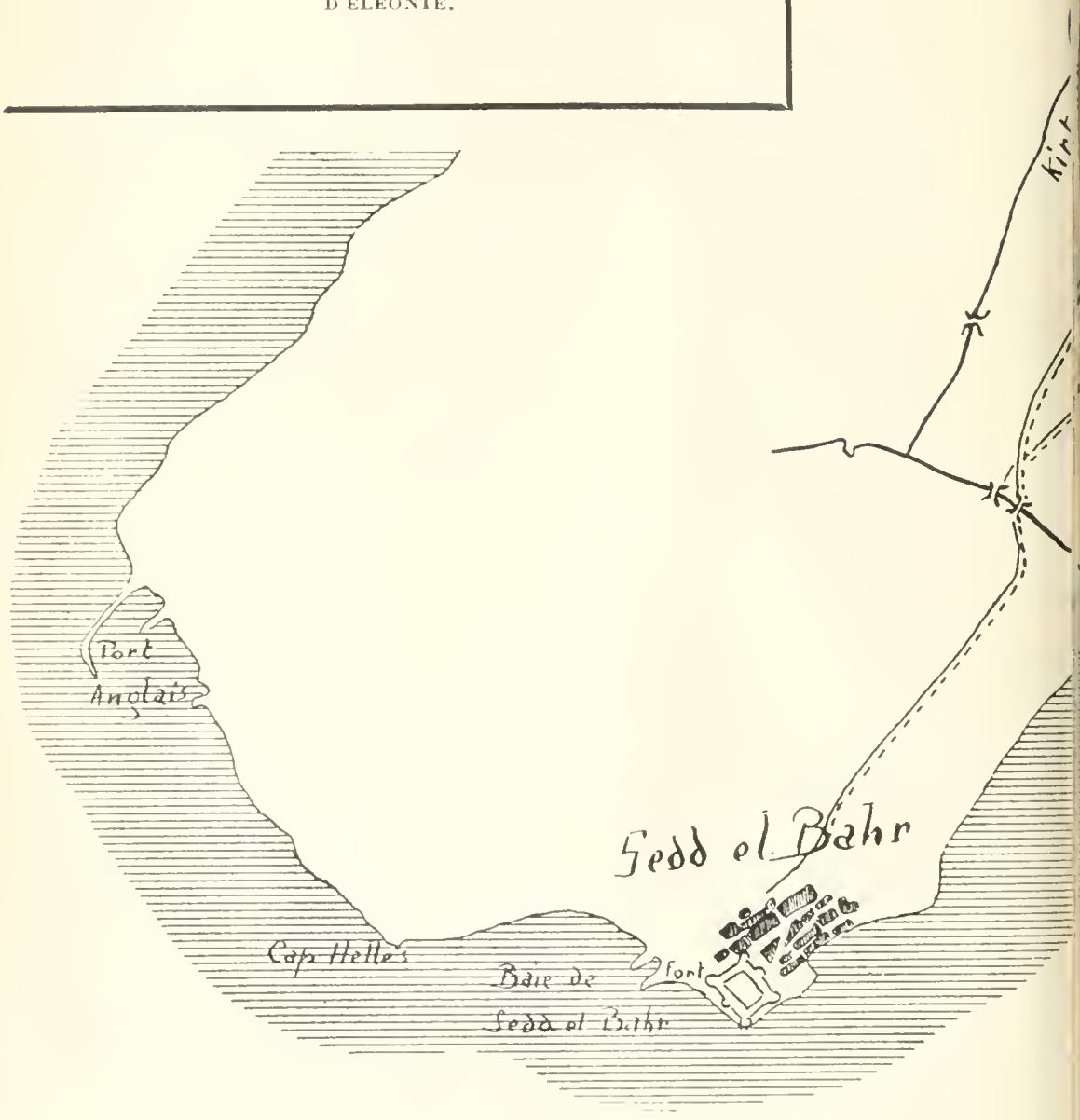

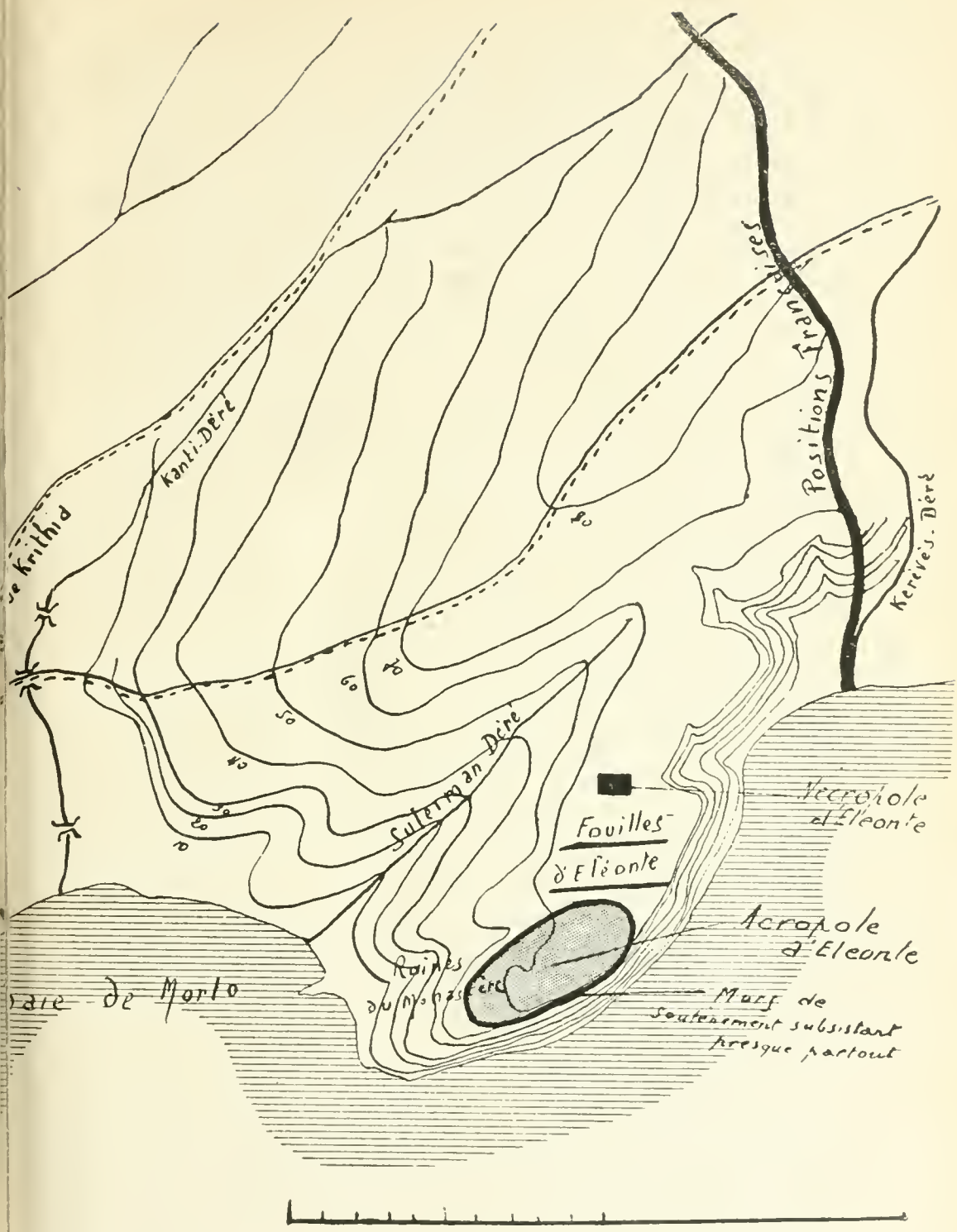

Kanti-Déré
Positions Françaises
Kerévès-Déré
Suleiman Déré
Fouilles d'Eléonte
Nécropole d'Eléonte
Acropole d'Eleonte
Ruines du Monastère
Mur de soutènement subsistant presque partout
de Morto

cette fois, confiée à M. le lieutenant Leune, du 2e bureau de l'État-Major, qui rédigea une note que je résume ici. A la date du 7 octobre, les fouilles étaient reprises à côté de l'emplacement exploré précédemment, un peu plus vers le Sud; mais on se heurta à un banc de calcaire dur où ne se rencontrait aucune tombe. Le 25, on se reporta plus haut vers l'Est, sur un plateau semé de broussailles et difficile à creuser, mais où un obus en éclatant avait révélé la présence d'une tombe; on y découvrit plusieurs jarres de terre. Le 13 novembre, avec une nouvelle équipe de Sénégalais, les recherches étaient menées dans une direction perpendiculaire à la première, en allant vers le Sud; le terrain était meilleur, mais on dut travailler en tranchées, car on était plus près de la ligne de feu, et l'ennemi, trouvant sans doute suspecte cette petite équipe, visait en particulier le plateau. Ce fut pourtant la période la plus fructueuse comme résultats. Le 12 décembre, les travaux étaient arrêtés, en raison du départ de la brigade qui fournissait les hommes. Ainsi jusqu'au dernier moment nos soldats auront poursuivi cette exploration.

Au rapport de M. le lieutenant Leune sont annexés un croquis topographique indiquant l'emplacement des fouilles d'Éléonte (fig. 3), un plan d'ensemble des fouilles exécutées par le Corps expéditionnaire, du mois d'août au mois de septembre, un plan détaillé des fouilles dirigées après cette date par le lieutenant Leune, un court inventaire des antiquités et une série de croquis représentant les principaux objets. Il ne s'y trouve guère que des vases, peu de terres cuites; mais on y remarque plusieurs alabastres de style corinthien et un vase en forme de tête de bœuf, qui appartiennent à la céramique du VIe siècle, ce qui confirme l'opinion de M. Courby d'après laquelle certains tombeaux de la nécropole d'Éléonte remontent certainement jusqu'à cette période ancienne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de juillet-août 1915 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie (Paris, 1915, in-8°).

M. Salomon Reinach offre à l'Académie un mémoire intitulé : *Le dieu Lug, la Terre mère et les Lugoves* (extr. de la *Revue archéologique*, 1915). Aucun texte ne mentionne le dieu Lug; on connaît seulement un héros de ce nom, célébré par des légendes irlandaises. Les celtistes n'en sont pas moins d'accord pour admettre un dieu Lug ou Lugu-s, identifié tantôt à Apollon, tantôt à Mercure, et pour retrouver son nom dans celui de *Lugdunum*, à l'encontre des deux étymologies que les anciens nous ont rapportées de ce nom. A défaut de Lug, quelques textes épigraphiques mentionnent les *Lugoves*; c'était, suivant M. Loth, des divinités féminines analogues aux *Matres* et dont la désignation, dérivant de celle de Lug, s'expliquerait par le caractère chthonien attribué accessoirement à ce dieu. La compagne du Mercure gallo-romain, Maia ou Rosmerta, est aussi une déesse de la terre féconde, nourricière de Lugu, que les Romains, suivant la théorie de M. d'Arbois adoptée par M. Loth, ont assimilé à leur Mercure.

SÉANCE DU 28 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. le comte Durrieu communique une note de M. P. Esdouhard d'Anisy relative au célèbre polyptyque du *Jugement dernier*, conservé à l'Hôtel-Dieu de Beaune et attribué à Roger Van der Weyden.

Les critiques, presque sans exception, — porte en résumé le début de cette note, — ont adopté la date de 1443 pour la mise en train du polyptyque. En admettant cette date, on ne s'était pas

assez rendu compte que l'âge apparent des personnages historiques du tableau ne correspondait pas du tout avec leur état civil. Selon les opinions reçues, les hommes se nommeraient : Philippe le Bon, duc de Bourgogne, le pape Eugène IV, le chancelier Nicolas Rolin et son fils Jean ; les trois femmes : la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal, Guigone de Salins, femme du chancelier, et Philipote Rolin, sa belle-fille. Or tous les personnages en question paraissent dans le tableau, étant donnée leur date de naissance, beaucoup trop jeunes d'aspect par rapport à l'époque proposée de 1443.

« Nous avons été conduit par le fait de ces contradictions, continue M. Esdouhard d'Anisy, à reculer d'un certain nombre d'années le commencement du polyptyque et nous arrivions ainsi à la date de 1430 ; mais le jeune visage de la duchesse de Bourgogne nous incitait à la reculer encore de quelques années.

« Nous nous heurtions alors à une autre difficulté, le veuvage de Philippe le Bon. Pour avoir une duchesse de Bourgogne jeune, il fallait descendre jusqu'à 1425, et alors nous nous trouvions en face de Bonne d'Artois, seconde femme du duc. » D'autre part, « le portrait de Philippe le Bon ne portait pas le collier de la Toison d'Or. Le duc avait fondé cet ordre le 10 janvier 1430, et les statuts imposaient aux chevaliers l'obligation stricte de toujours porter le collier... L'absence de Toison d'Or sur le costume du duc nous parut une preuve indiscutable que le polyptyque était antérieur à 1430 et, comme nous y voyions figurer une jeune duchesse, ce ne pouvait être que Bonne d'Artois, dont le règne ne dura que quelques mois, du 30 novembre 1424 à une date indéterminée de 1425. Le polyptyque dut donc être commencé au début de 1425, dès les premières semaines de l'union des souverains et continué pendant le veuvage du duc. Notre système détruit ainsi complètement celui qui voulait que le tableau eût été commandé expressément pour l'Hôtel-Dieu de Beaune. La date de 1425 nous troubla ; néanmoins nous pensons que l'on peut continuer à considérer Roger Van der Weyden comme le peintre du « Jugement dernier ». A cette époque, Roger était déjà en possession de sa réputation. Il est donc vraisemblable que Nicolas Rolin, voulant orner d'un retable la chapelle de son hôtel ou sa chère église paroissiale d'Autun,

ait songé au jeune artiste, dont il encourageait ainsi les débuts, pour lui faire exécuter cette œuvre magistrale. »

M. Antoine Thomas commente une inscription provençale de Figeac, encore inexpliquée [1].

M. Paul Monceaux communique un mémoire sur les premiers temps du Donatisme et la question des deux Donat.

Dans l'histoire des origines du Donatisme, on distingue ordinairement deux personnages du nom de Donat, qui, tour à tour, auraient été les chefs de la secte : Donat des Cases-Noires et Donat de Carthage. M. Monceaux montre qu'on doit identifier les deux personnages. Le dédoublement est une hypothèse très tardive, lancée au début du ve siècle par les Donatistes, qui se refusaient à admettre que leur grand Donat eût été d'abord un intrigant. Dès lors, plus ou moins sincèrement, ils attribuèrent la première partie du rôle à un premier Donat, qui aurait disparu brusquement de l'histoire après sa condamnation par les conciles, pour céder la place à Donat le Grand.

LIVRES OFFERTS

M. Maurice Croiset, pour M. Pottier son confrère, présente de la part de l'auteur, M. le colonel A. Boucher, l'ouvrage suivant : *La bataille de Platées d'après Hérodote* (extr. de la *Revue archéologique*, 1915, in-8°) :

« M. le colonel A. Boucher, que ses belles études sur Xénophon et sur l'*Anabase* ont déjà fait connaître des hellénistes, vient de publier une étude sur la *Bataille de Platées* qu'il me prie d'offrir de sa part à l'Académie. Il a repris l'étude du texte d'Hérodote qu'il commente d'une façon nouvelle, avec sa compétence toute spéciale d'écrivain militaire et de technicien. Il complète ainsi le livre qu'avait laissé notre regretté ami Amédée Hauvette sur *Hérodote, historien des guerres médiques*, et il prouve, une fois de plus, la grande exactitude et la précision de l'écrivain grec, en qui l'on a dû

1. Voir ci-après, p. 57.

renoncer à voir un simple conteur. Avec une carte d'État-major pour base, le colonel Boucher a pu reconstituer les aspects des fronts grec et perse au cours des mouvements qui précédèrent la célèbre bataille de 479 et les péripéties du combat. Il montre — ce qui sera une nouveauté pour beaucoup de gens — que la science tactique était du côté des Perses, grâce aux excellentes dispositions prises par leur général Mardonios, et que le chef lacédémonien Pausanias commit fautes sur fautes. Les Grecs, d'après les principes stratégiques, devaient être complètement battus. Mais une imprudence du général ennemi, qui mit aux prises les archers perses avec les hoplites, et la rapide mort de Mardonios, les sauvèrent; la valeur individuelle du fantassin grec fit le reste. L'auteur en tire d'intéressantes et instructives réflexions, qui sont bonnes à méditer, sur les conditions de la guerre actuelle et sur l'éducation du soldat moderne qui n'a jamais cessé de faire l'objet de sa sollicitude personnelle. Il a pu faire lui-même l'application de sa méthode qu'il nomme « socratique », au cours des rudes combats où il dirigeait une brigade, et la brochure, datée du mois de septembre dernier, a été corrigée en épreuves dans les tranchées de l'Artois. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 4 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

A propos du procès-verbal, M. Thomas ajoute quelques mots au sujet de l'inscription de Figeac qu'il a communiquée à la dernière séance [1].

Le Président félicite M. Prou de sa nomination à la direction de l'École des Chartes.

M. Schlumberger lit une note de M. Bréhier sur les galeries des rois aux frontispices des cathédrales et les catalogues officiels des rois de France [2].

M. Prou présente quelques observations.

Le P. Scheil fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de faire part à l'Académie d'une petite découverte encore inédite, due à M. Stephen Langdon, professeur

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

d'assyriologie à Oxford. Cette découverte concerne la *Légende de la descente d'Istar aux Enfers* qui est un des plus intéressants morceaux de la mythologie babylonienne et que nous connaissons par une copie de l'époque d'Assurbanipal.

« On se rappelle que la déesse descendant aux Enfers franchit sept portes et qu'à chaque station les gardiens lui enlèvent une partie du vêtement. Pendant son séjour dans le monde inférieur, toute génération est arrêtée sur terre, voire chez les hommes et les animaux. A la prière de Šamaš, Ea crée tout exprès un messager qui va ramener Istar, la fait repasser par les sept portes où lui sont rendues successivement toutes les parties de son vêtement.

« Quoi qu'il en soit de la portée générale de ce mythe où les dernières lignes demeurent obscures, il reste que, chemin faisant, nous y cueillons de précieux renseignements sur le monde inférieur, tel qu'il était selon les conceptions babyloniennes comparables avec celles des Juifs sur le Scheol.

« Or l'origine de ce mythe serait pseudo-babylonienne, et voici ce que M. Langdon m'écrit sur ce sujet :

« Dans une tablette de la *Nippur Collection* (Musée de Phila-
« delphie) où l'*obvers* est effacé et où le *revers* est entièrement
« conservé, j'ai lu l'original d'une section du fameux poème de
« la Descente d'Istar aux Enfers. Le revers commence au
« milieu du récit où la déesse demande au portier d'ouvrir les
« portes de l'Enfer, et se continue par le récit de son passage
« par les trois premières portes. La première ligne de la scène de
« la quatrième porte termine le revers et la tablette. La suite du
« récit se poursuivait sans doute sur deux autres tablettes. La
« partie que j'ai lue correspond aux lignes 1-51 de la version
« sémitique. Car le poème est rédigé en *sumérien*, et il n'y a
« aucun doute que le sumérien ne corresponde parfaitement à
« la version sémitique de Rawl. IV, 31. Le document est de
« l'époque de la dynastie d'Isin (vers 2100 av. J.-C.). Voilà donc
« encore un chef-d'œuvre sémitique qui a été copié presque
« littéralement sur le poème sumérien. » (Lettre du 2 décembre
« 1915.)

« Il se trouverait, comme l'insinue en finissant M. Langdon, que les sémites de Babylonie, loin d'être les auteurs, n'auraient

été que les traducteurs et colporteurs des épopées de Gilgamès, d'Etana, de celle du Paradis terrestre et du Déluge, du récit de la Descente d'Istar aux Enfers, etc.

« Ceux qui estimeront que cette grosse conclusion est dénuée de vraisemblance inclineront à penser avec M. Halévy que le *sumérien* n'est pas une langue représentative d'une race, mais un système perfectionné d'écriture idéographique dont se servaient volontiers les sémites traditionnalistes de Basse-Babylonie. »

M. Charles Normand appelle l'attention de l'Académie sur un monument peu étudié jusqu'ici et qui prend un singulier intérêt en raison des événements de la guerre d'Orient, près de Gallipoli et des Dardanelles, en 1915 et 1916. Il groupe des renseignements épars dans son livre sur la Troie d'Homère et les complète par des souvenirs personnels lors de ses deux voyages en Troade et à Berlin. Il discuta de ce monument dans le bourg même des Dardanelles, nommé Tschanak-kalesi, avec Schliemann, l'explorateur de cette ville, et son collaborateur, le directeur de l'École allemande d'Athènes, M. Dœrpfeld, l'un des futurs signataires du manifeste des intellectuels allemands. M. Charles Normand avait appris par les journaux d'Athènes la découverte d'un prétendu théâtre, dans lequel on doit reconnaître un hémicycle du temple de Tibère : les dimensions et les dispositions de l'emplacement où se serait trouvée la scène lui font décider qu'il s'agit d'une salle d'assemblée.

Au contraire, au bas du coteau où sont entassées les ruines de la Troie antique, est un monument dont le dispositif atteste nettement le caractère théâtral. Il est situé en face du vieux donjon, le *Château d'Europe*, qui, entouré d'une enceinte ovale, défendait l'entrée des Dardanelles au moyen âge. Il est creusé dans une pente du mont Ida à l'endroit où il finit dans le voisinage de la mer et au Sud-Est du bourg des Dardanelles ; il pouvait contenir, dit-on, environ 6.000 personnes. En son état actuel, on ne peut préciser les caractères architectoniques des diverses parties du monument. Sur les cartes du théâtre de la guerre des Dardanelles, publiées par la Marine, il est figuré comme un accident du sol, en façon de coteau demi-circulaire. C'est dans cette pente naturelle qu'on a creusé la cavea ou entonnoir au pourtour

duquel on avait placé les gradins retrouvés, mais déplacés. Des fragments de colonnes dorées, ioniques, corinthiens, rappellent la somptuosité du décor en marbre de l'édifice selon la coutume que M. Charles Normand a observée dans les autres théâtres antiques d'Asie Mineure. La profusion du décor se révèle aussi par les restes d'une statue colossale et par un curieux bas-relief circulaire photographié à Berlin par M. Charles Normand; en marbre blanc et haut de 1 m 25, on y voit la Louve allaitant Romulus et Rémus, témoignage de l'influence de l'Italie en ces parages. Le diamètre extérieur de ce théâtre pouvait être d'une centaine de mètres, alors que le théâtre-arènes de Lutèce devait en avoir environ 150, comme M. Charles Normand l'a établi dans une précédente communication à l'Académie, lorsqu'il a prouvé que, du côté de la rue Monge, notre premier théâtre parisien avait une façade égale à l'une de celles du Colisée de Rome. A Ilium Novum, le front de la scène a 40 mètres, et Schliemann qualifie son théâtre de gigantesque. A Paris, rue Monge, il mesure une cinquantaine de mètres. Comme M. Normand l'a indiqué sur son plan du *Guide de l'Alésia de César et de Vercingétorix,* le théâtre de cette ville avait un diamètre extérieur d'environ 80 mètres. M. Normand ignore si les travaux de nos ennemis ont amené des découvertes nouvelles utiles à la science, ainsi qu'il est advenu dans les tranchées françaises de Gallipoli ; car ce théâtre antique est à environ 5 kilomètres du rivage et à proximité des fortifications modernes des Dardanelles et du *Château d'Asie.*

M. le Dr Capitan fait une lecture sur les découvertes récentes faites à Amiens par M. Commont dans des puits funéraires. Il signale un certain nombre d'objets particulièrement curieux : beaucoup d'ossements de chiens et deux vases de vin résineux [1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATIONS

UNE INSCRIPTION PROVENÇALE RÉCEMMENT DÉCOUVERTE A FIGEAC ; PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Par une lettre du 16 avril 1913, M. l'abbé A. Vayssié, licencié ès lettres, chanoine honoraire de Cahors, curé de Notre-Dame du Puy à Figeac (Lot), informait le président de notre Académie qu'il venait de faire dans cette ville une curieuse découverte. La lettre débutait ainsi : « En visitant mes paroissiens, j'ai remarqué sur le linteau d'une fenêtre une inscription que je n'ai pu déchiffrer, et que je m'étonne de ne trouver ni reproduite ni déchiffrée dans aucune histoire de Figeac. Après m'être adressé vainement à tous les érudits du pays pour en avoir l'interprétation, j'ai cru devoir en prendre une copie et l'adresser à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. »

Notre regretté secrétaire perpétuel, Georges Perrot, m'ayant chargé de répondre à M. l'abbé Vayssié, je demandai quelques renseignements complémentaires et une photographie, sinon un estampage, de l'inscription en question. Le 21 avril suivant, M. l'abbé Vayssié m'envoyait une photographie très réduite, mais assez bonne. Depuis, et tout récemment, il a eu l'obligeance de me faire parvenir un estampage, grâce auquel je crois être arrivé à un déchiffrement définitif.

La pierre où l'inscription a été gravée mesure environ 0^{m} 60 de large sur 0^{m} 40 de haut. Elle sert de linteau de fenêtre dans une maison ayant longtemps appartenu à la famille de Palhasse, et actuellement possédée par M. Bacalou, boucher. Les lettres ont de 0^{m} 030 à 0^{m} 035 de hauteur.

L'écriture, où la capitale et l'onciale sont admises concurremment et où les mêmes lettres ont des formes variables, peut être attribuée au XIIIe siècle. La langue est celle que l'on parlait alors à Figeac, c'est-à-dire, pour employer le terme généralement reçu aujourd'hui, le provençal. La déclinaison est imparfaitement observée. Le rédacteur de l'inscription semble avoir voulu lui donner d'abord une forme versifiée, mais cette forme n'est réalisée, tant bien que mal, qu'au commencement et à la fin.

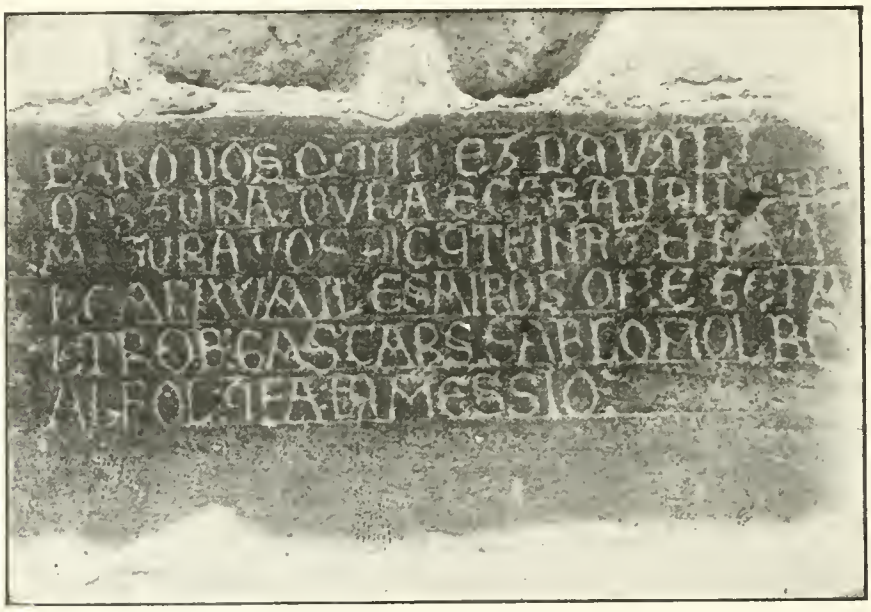

Voici la transcription du texte ligne par ligne avec ses abréviations :

BARO UOS Q[1] VINEZ DAVAL
MEZVRA DVRA E CARAVAIL FAIL
3 MEZURA VOS DIC q̄ TEINAZ EN MA
L^o CARAVAIL ES AIROS OME GETA
L^o TROB : GASTARS SAB LO MOL BO
6 AL FOL q̄ FA LA MESSIO.

1. La queue du Q est barrée obliquement.

Je propose la lecture et la ponctuation suivantes :

Baro, vos que vinez daval,
Mezura dura, e caravail fail.
3 *Mezura vos dic que teinaz en ma.*
Lo caravail es aïros. Ome geta
Lo trob gastars, sab lo mol[t] ho
6 *Al fol que fa la messio.*

Et je traduis ainsi, au plus près du texte, sous réserve des observations qui vont suivre :

Seigneurs, vous qui venez ici dessous,
Mesure dure, et gaspillage a une fin.
3 Mesure je vous dis que teniez en main.
Le gaspillage est haïssable. Homme jette [à bas]
Le trop dépenser [1], s'il est très agréable
6 Au fou qui fait la dépense.

La première ligne s'adresse aux gens qui entrent dans la maison ; elle indique que la pierre servait primitivement de linteau de porte.

Le mot *caravail*, qui figure à la ligne 2 et à la ligne 4, est opposé a *mezura ;* il se dénonce, par cela même, comme signifiant « excès » et spécialement « gaspillage ». C'est la première fois qu'on le trouve en ancien provençal. J'en ignore l'étymologie, mais je le tiens pour l'ancêtre du mot actuel *garavai*, que Mistral enregistre et qu'il traduit par « désordre, fouillis ».

La ligne 2 nous donne un proverbe bien frappé, que Mistral a recueilli sous une forme un peu différente :

Mesuro duro, e bèuta faie.

A la ligne 4, la traduction de *aïros* par « haïssable » paraît s'imposer ; mais cet adjectif n'est attesté en ancien provençal qu'au sens de « haineux, irrité ». Le verbe *getar*

1. C'est-à-dire : « la trop grande dépense jette l'homme [à bas]. »

au sens de « jeter bas, détruire », que j'admets ici, n'est pas non plus attesté.

A la ligne 5, *mol*, pour *molt*, devant consonne, est un lapsus d'orthographe qui n'a rien de surprenant. La locution *saber bo*, au sens de « être agréable », est courante en provençal ancien et moderne. Le rôle grammatical de l'article-pronom *lo*, placé après le verbe *sab*, n'est pas clair, mais le sens général de la phrase ne fait pas difficulté.

En somme, l'inscription de Figeac offre un très réel intérêt, pour le fond et pour la forme ; il faut savoir gré à M. l'abbé Vayssié d'avoir attiré l'attention de l'Académie sur son existence. L'espoir exprimé dans sa première lettre, que ce texte révélerait « quelque nom ou quelque fait intéressant l'histoire locale », n'est guère réalisé par l'étude que je viens d'en faire. Il en résulte seulement qu'il y eut à Figeac, jadis, un émule d'Harpagon, qui éprouva le besoin de confier à la pierre ses idées d'économie domestique. Il était un peu frotté de littérature, mais pas assez pour mériter le nom de troubadour. Notons cependant que son culte pour la « mesure » rappelle un thème familier aux anciens poètes provençaux, qui font de cette vertu la base de la courtoisie[1].

Les inscriptions analogues à celles de Figeac, où la morale se présente dégagée de toute idée religieuse, ne sont pas communes au moyen âge. On n'en connaît aucune, il me semble, qui remonte aussi haut, au moins en langue vulgaire du Nord ou du Midi. Mon confrère M. Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur à l'École des Chartes, veut

1. De cortesiais pot vanar
Qui ben sap mesur' esgardar.
Marcabru, éd. Dejeanne, p. 62.
Cortesia non es als mas mesura.
Folquet de Marseille, éd. Stronski, p. 59.

La même idée se retrouve en langue d'oïl dans le célèbre roman de *Perceforest*, qui date du commencement du XIVe siècle : « Courtoysie et mesure est une mesme chose » (voir Littré, à l'historique du mot MESURE).

bien me signaler celle qui est gravée, en minuscule gothique de la fin du xve siècle, sur la tourelle d'un escalier de l'abbaye de Morienval (Oise) :

On doit peu priser le soulas,
Quant en la fin on dit : helas !

H. Vaschalde a publié, en 1888, une inscription qui se lit sur une clef de cheminée dans une maison appartenant au hameau de Serrecourt, commune de Thueyts (Ardèche), et dont la teneur évoque le même ordre d'idées :
Reguarda que faras. Comta en tou[t] cas ce que pot te venir. Reguarda la fin [1].

La langue et la graphie ne permettent pas de faire remonter cette inscription plus haut que le xve siècle.

LES GALERIES DES ROIS ET LES CATALOGUES OFFICIELS DES ROIS DE FRANCE,

PAR M. LOUIS BRÉHIER,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT.

Dans une précédente communication sur « La façade de la cathédrale de Reims et la liturgie du sacre » (séance de l'Académie du 26 mars 1915), nous avions cru pouvoir affirmer que la galerie des rois qui se développe au frontispice représente non pas les rois de Juda ancêtres de Jésus, mais les rois de France, consacrés comme Clovis par l'huile de la sainte Ampoule. Nous avions constaté que ce chiffre de 56 rois correspondait à peu près à celui des rois de France depuis les origines jusqu'au xive siècle. De nouvelles recherches nous permettent d'apporter plus de précision à cette théorie et de conclure que toutes les

1. *Bull. d'hist. ecclés. et d'archéol. relig. des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, t. VIII, p. 234 et s., inscr. n° III.

galeries royales connues (Chartres, Paris, Amiens, Reims) représentaient bien d'une manière plus ou moins complète (16 rois à Chartres, 20 à Amiens, 28 à Paris, 56 à Reims) l'ensemble des dynasties nationales.

Et d'abord l'idée de réunir en une série majestueuse tous les princes qui ont régné sur la France est bien conforme aux préoccupations des clercs qui formaient l'entourage des Capétiens du XIIIe siècle. A Paris même, Philippe le Bel avait orné d'une galerie semblable la corniche de la Grand Salle du Palais. On y plaça successivement toutes les statues des rois de France depuis Pharamond jusqu'à François Ier [1]. Comme à Notre-Dame, comme à Chartres, comme à Reims, on y voyait Pépin le Bref monté sur le lion qu'il abattit d'après la légende, et on y mit plus tard Louis X, tenant par la main le petit Jean I qui ne vécut qu'un mois. Sous la domination anglaise, on y plaça même la statue d'Henri VI, mais Charles VII, à son retour à Paris, lui fit taillader le visage. Cette curieuse galerie disparut dans l'incendie de 1618 [2].

Mais surtout depuis une époque très ancienne les chroniqueurs monastiques des abbayes royales s'étaient préoccupés de dresser des catalogues dynastiques, dont quelques-uns avaient une valeur presque officielle. L'un de ces catalogues fut même gravé sous le règne de saint Louis à l'un des portails de Notre-Dame de Paris : il comprenait 39 noms depuis Clovis jusqu'à Louis IX « qui adhuc regnat » [3].

1. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel* (Doc. inéd. H. F.), 1837, p. 405.

2. Sur cette galerie, voy. le témoignage de Jean de Jandun (*Bull. du Com. de la langue et littér.*, 1856, p. 518). — Sauval, *Histoire et antiquités de Paris*, II, p. 347. — P. Champion, *François Villon* (Paris, 1913), I, p. 250. — Une galerie de bustes des rois de France existait au château de Hesdin au XIVe siècle (Enlart, *Manuel d'archéologie. Architecture religieuse*, 1902, p. 548).

3. Bibl. nationale, ms. lat. 5921 (anc. Colbert 701), fol. 47 v°. Reproduit par Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 1739, p. 75-102. — Cf. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris* (Doc. inéd. H. Fr., 1850), I, CLXIX.

L'existence bien attestée de ce catalogue montre qu'au XIIIe siècle l'idée de commémorer les dynasties françaises à la façade d'une église apparaissait comme très naturelle.

Mais, en outre, un grand nombre de catalogues figurent dans les chroniques du XIIIe et du XIVe siècle. Existe-t-il des rapports entre eux et les galeries des rois? Peuvent-ils en particulier nous fournir la clef des chiffres si différents adoptés à Paris et à Reims? En effet, si on laisse de côté les séries abrégées de Chartres et d'Amiens, on aboutit à deux systèmes différents représentés, l'un par les 28 rois de Paris, l'autre par les 56 rois de Reims.

Le dépouillement de ces documents monotones est d'abord quelque peu décevant, puisqu'il n'y en a pas deux qui coïncident entièrement. Un seul trait leur est commun, c'est l'inexactitude, et aucun ne donne la liste réelle des rois telle que nous pouvons la dresser aujourd'hui.

Pour les débuts, chacun a son système. Les uns commencent à Clovis, les autres à Pharamond, fils de Marchomir; d'autres remontent encore plus haut dans la liste des princes troyens, présentés comme les ancêtres des rois francs. Pour Vincent de Beauvais, le premier roi de France fut Priam descendant de Francion, fils d'Hector; pour la « Genealogia regum Francorum », ce fut Anténor, grand-père de Francion, et sur cette liste Pharamond n'arrive qu'au 7e rang.

Voilà donc une première cause de divergences. De plus, si la liste des Capétiens et même celle des Carolingiens étaient relativement faciles à dresser, il en allait autrement pour les Mérovingiens. Ici on trouve autant de systèmes que d'auteurs. Les uns, comme les rédacteurs des Grandes Chroniques de France, ne comptent comme rois que les princes francs qui ont régné à Paris; les autres ne donnent ce titre qu'à ceux qui ont été en possession effective de tout le royaume, Clovis I, Clotaire I, Chilpéric, etc.., sans se soucier du véritable contresens historique ainsi commis;

tous s'embrouillent d'ailleurs sur la liste des derniers rois Mérovingiens, et l'accord n'est même pas complet pour les Carolingiens.

Et pourtant, en dépit de ce désaccord, si l'on élimine quelques isolés, réfractaires à toute classification, l'examen attentif des principaux catalogues nous permet de les grouper en deux classes bien distinctes.

A. *Liste abrégée.* Quelques-uns abrègent à l'extrême la liste des Mérovingiens. Tel est le système de Rigord, le chroniqueur de Philippe-Auguste. Pharamond est pour lui le premier roi de France, Charlemagne le 16e, Louis VI le 28e et Philippe-Auguste le 31e [1]. Or ce système de Rigord fut adopté par des compilateurs du XIVe siècle. Dans la Chronique des Rois de France de Bernard Gui, Louis VI occupe justement le 28e rang [2]; dans la Chronique anonyme de Philippe de Valois, il est seulement le 27e [3]. Sans doute les artistes du moyen âge n'avaient pas toujours le souci de l'exactitude et on les a vus parfois réduire à vingt le nombre des Vieillards de l'Apocalypse et à dix celui des apôtres. Il n'en existe pas moins une coïncidence entre les chiffres de ces catalogues et la galerie des 28 rois de Notre-Dame de Paris. Le plan de la façade exécutée sous Philippe-Auguste a pu être dressé sous Louis VII, et ce roi qui s'est fait représenter lui-même au portail Sainte-Anne a pu avoir la pensée de glorifier ainsi ses prédécesseurs. Les galeries de Chartres et d'Amiens seraient une simplification de ce premier système.

B. *Liste développée.* Mais une méthode différente apparaît au début du « Miroir historial » de Vincent de Beauvais [4]

1. *Gesta Philippi Augusti*, éd. Delaborde (Soc. H. F.), p. 55-64. Il compte suivant l'usage de Saint-Denis, comme 29e roi, Philippe, fils de Louis VI, sacré du vivant de son père et mort avant lui.

2. *Rec. Histor. de Fr.*, XII, 230.

3. *Rec. Histor. de Fr.*, X, 314.

4. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XVI, 4 (éd. de 1624).

et on la retrouve dans une « Genealogia regum Francorum » également contemporaine de saint Louis [1].

Dans Vincent de Beauvais, Louis VI occupe le 42e rang, dans la Généalogie le 41e ; puis, bien qu'ayant suivi des voies différentes, les deux auteurs s'accordent à faire de Louis IX le 46e roi depuis les origines de la monarchie [2].

Or, si l'on prolonge ce système, il se trouve que le 56e roi est Charles VI ou Charles VII (suivant que l'on compte ou non Jean I). Nous nous rapprochons ainsi singulièrement du canon adopté à Reims, où la galerie des Rois ne fut achevée qu'au XVe siècle. Il est donc permis de croire que les décorateurs rémois s'étaient inspirés d'un catalogue de ce second type.

Ainsi les deux principales galeries royales correspondent aux deux principaux systèmes adoptés dans les catalogues dynastiques, et il paraît difficile de voir dans cette coïncidence l'effet d'un simple hasard. Il faut donc en revenir purement et simplement à l'opinion populaire, suivie par les érudits d'autrefois [3], qui attribuait aux façades de nos cathédrales un caractère national et voyait dans ces galeries une glorification des dynasties françaises. Toutes ces galeries, on l'a fait remarquer depuis longtemps, se trouvent situées dans le domaine royal : si elles étaient particulières aux églises dédiées à Notre-Dame, on ne voit pas pourquoi elles seraient restées dans des limites aussi étroites. Leur existence n'est d'ailleurs nullement contraire aux règles de

1. *Mon. German.*, *SS.*, IX, 405.

2. La Généalogie compte comme roi Philippe, fils de Louis VI, et se met ainsi d'accord avec Vincent de Beauvais.

3. G. Brice, *Description nouvelle de la ville de Paris*, 1706, II, p. 434. — Gérard Dubois, *Historia ecclesiæ parisiensis*, 1720, II, p. 124. — Félibien, *Histoire de Paris*, 1725, I, 201. — Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, I, 194. — Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, 1850, I, CLXIX. — L'opinion contraire est d'abord soutenue par Didron (Rapport à M. de Salvandy sur la monographie de la cathédrale de Chartres, Paris, 1835, réimprimé dans les *Annales archéologiques*, XXVII, p. 20). — Viollet-Leduc, *Dictionnaire d'architecture*, VI, p. 9.

l'iconographie du XIIIe siècle, puisque le sacre confère aux rois une autorité mystique qui légitime suffisamment cette exaltation. Enfin il faut remarquer que ces statues apparaissent toujours à l'étage supérieur des façades, entièrement séparées de celles des personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament, qui occupent aux portails les places d'honneur.

Ajoutons qu'à Reims la galerie des rois complétait admirablement la pensée de ceux qui avaient composé la décoration des parties hautes, comme une page sublime d'histoire de France, mais d'histoire de France vue par les théologiens, *sub specie æterni.*

En effet, les sculptures qui surmontaient la rose centrale montraient comment, par l'onction sacrée que David avait reçue de Samuel, Dieu avait institué la royauté légitime et quels modèles il avait proposés dans la personne de David et de Salomon aux monarques des temps futurs. Puis le groupe du Baptême de Clovis racontait le transfert de ce précieux privilège du sacre à « l'illustre nation des Francs » et exaltait la gloire du peuple qui avait été jugé digne de cette grâce divine. Enfin la galerie sublime des successeurs de Clovis montrait à tous les yeux comment la monarchie française était sortie du baptistère de Reims. L'œuvre des vieux maîtres champenois était donc une des plus belles manifestations de notre sentiment national.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES CHIENS ET LE VIN A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE,

PAR M. LE Dr CAPITAN.

De grands travaux de terrassements exécutés aux environs d'Amiens, dans le courant de l'été, ont amené la découverte de plusieurs sépultures gauloises, d'une grande excavation creusée dans la craie et d'un puits carré de 36 m.

de profondeur. Les deux étaient remplis de débris gallo-romains et furent très soigneusement étudiés par M. Commont, d'Amiens. M. Jullian, dans une des dernières séances de l'Académie, a signalé l'intérêt de cette découverte.

Ayant pu l'étudier sur place avec M. Commont, je voudrais, avec les conseils de M. Jullian, me permettre d'attirer l'attention de l'Académie sur deux particularités assez spéciales que présente cette fouille.

I

L'Académie se souvient sans doute que le remplissage du puits et de l'avant-puits avait été fait systématiquement du IIe au IVe siècle probablement et se manifeste dans la fouille sous la forme de sortes de cases superposées, séparées chacune par un amas de moellons de craie. Chaque case renferme, au milieu de débris de craie et de boue grise, soit des ossements de chevaux et d'agneaux ayant été probablement sacrifiés, soit un squelette humain, soit des vases renfermant des ossements humains brûlés ou ossements de petits animaux. Parmi ces vases, qui ont dû être déposés entiers et non jetés dans le puits, certains ont un contenu présentant un assez grand intérêt.

Quatre de ces vases avaient une forme ventrue à ouverture assez large et bord renversé en dehors, du type des urnes funéraires ordinaires d'époque gallo-romaine, en terre grise assez fine et bien cuite.

Deux de ces urnes, enfouies seulement à 2 mètres de profondeur, dans la grande excavation, renfermaient des cendres d'os et de charbon de bois. On peut admettre qu'il y avait là le résidu de deux cadavres qui auraient été exposés à un feu très violent et prolongé et dont les débris osseux restants auraient été fragmentés encore. Au-dessous, une fibule en fer, à arc très simple. A 6m 25 de profondeur gisait une autre urne ne contenant que des débris indéter-

minés. Mais entre les deux dépôts, à 4 m 50 de profondeur, on rencontra une urne renfermant des débris d'os, des cendres, du charbon, trois fragments osseux dont un débris de côte indéterminables et enfin les ossements de deux petits chiens. Leur étude soigneuse, qu'a bien voulu en faire notre éminent ami M. Boule, professeur de paléontologie au Muséum, a démontré qu'il s'agissait de chiens de petite taille, très jeunes (quelques mois), à museau court ressemblant à celui du bouledogue, à membres trapus, comme réduits dans leur longueur. On a pu recueillir les os des membres et une partie du crâne d'un animal et seulement les maxillaires de l'autre, présentant exactement les mêmes caractères. Mais il y avait aussi d'autres chiens dans le puits. A 18 m 80, se trouvait un squelette humain dont les vertèbres montrent un commencement d'incinération. Sous ce squelette gisait un chien adulte d'une dimension double de celle des petits chiens d'en haut. A 25 m 20, on a également retrouvé, isolé au milieu de débris variés, les mâchoires d'un quatrième petit chien, identique à ceux de l'urne. Enfin, il faut noter également qu'au milieu de la boue et des débris de pierres remplissant le puits, on a rencontré, à 8 mètres de profondeur, les ossements d'un chien et, à 32 mètres, ceux de trois autres chiens, mais ces animaux étaient de grande taille.

Donc, dans ce puits, on avait placé neuf chiens. Nous ne retiendrons que ceux contenus dans l'urne et celui placé sous le squelette, parce qu'ils indiquent très nettement un rite. C'est là un fait nouveau ; car, si l'on connaît par les textes et l'iconographie les soins pieux dont ont été parfois entourés dans l'antiquité les cadavres des chiens domestiques[1], on n'avait pas, à notre connaissance, encore recueilli les preuves matérielles de cette inhumation, surtout faite dans les circonstances singulières où on les retrouve dans le puits d'Amiens.

1. Hadrianus equos et canes sic amavit ut eis sepulchra constitueret (Spartianus : *Scriptores Historiae Augustae*, 50-12).

Le chien domestique jouait, à l'époque gallo-romaine, un rôle important. Chiens de berger, chiens de garde, chiens de chasse et même chiens de guerre, puis chiens de luxe ont été très fréquemment cités et décrits par de nombreux auteurs latins et très fréquemment figurés sur les statues et bas-reliefs.

Il y avait donc trois catégories de chiens dans l'antiquité romaine : 1° le chien de garde et le chien de berger ; 2° les chiens de chasse ; 3° le petit chien de luxe.

1° Le chien de berger est figuré dans l'exercice de ses fonctions sur trois bas-reliefs publiés par M. Espérandieu dans son Recueil des statues de la Gaule romaine.

2° Les chiens de chasse ont une iconographie gallo-romaine considérable. Ils font partie de représentations de chasse en général. M. Espérandieu n'en publie pas moins de 20 figures).

Leurs variétés étaient très nombreuses. Gratius Faliscus dans ses *Cynégétiques* en décrit un grand nombre.

> Mille canum patriæ, ductique ab origine mores
> Cuique sua : magna indocilis dat praelia Medus,
> Magnaque diversos extollit gloria Celtas.

Puis viennent les Gelons ; les chiens de Perse, d'Arcadie, d'Hyrcanie, dont les chiennes s'unissent au tigre ; les chiens d'Ombrie et surtout les chiens des Morins et des Bretons, d'une bravoure à toute épreuve. Puis viennent les molosses, les chiens d'Étolie, etc. et pour chasser le faible gibier, daim ou lièvre :

> Petronios (sic fama) canes, volucresque Sicambros
> Et pictam macula vertraham delige fulva.

Martial, dans ses épigrammes (XIV, 200), parle aussi de ce dernier, le *canis vertagus* :

> Non sibi, sed domino venatur vertagus acer,
> Illæsum leporem qui tibi dente feret.

D'ailleurs cette espèce (un grand lévrier) a persisté et était encore fort estimée au moyen âge où il portait le même nom.

En Gaule, d'après M. Camille Jullian (*Histoire de la Gaule*, t. II, p. 287), il y avait trois races principales de chiens, d'abord le même *vertagus* ou vertrague (grand lévrier), puis les séguses ou sicambres (braques actuels), enfin les *petrones* (chiens courants).

Ce sont précisément les mêmes espèces qu'indiquait Gratius dans les vers cités plus haut. D'ailleurs les chiens gaulois accompagnaient les guerriers au combat, et c'est pour cela qu'on les voit figurer sur certains deniers consulaires romains de la famille Domitia, luttant contre les ennemis de leurs maîtres. Il y avait donc également des chiens de guerre.

Mais ce qui nous intéresse surtout, c'est la troisième catégorie : le petit chien de luxe.

Un passage du Festin de Trimalchion, dans le *Satyricon* de Pétrone (chap. LXIV), met en scène les deux espèces de chiens domestiques : le chien de garde et le chien de luxe.

« Puer autem lippus sordidissimus dentibus catellam nigram atque indecenter pinguem prasina involvebat fascia panemque semissem ponebat supra torum atque hac nausea recusantem saginabat. » Voilà pour le chien de luxe. Mais alors intervient le chien de garde ; celui-ci a un rôle autrement sérieux : « quo admonitus officio Trimalchio Scylacem jussit adduci, præsidium domus familiæque. Nec mora, ingentis formæ adductus est canis, catena vinctus ; admonitusque ostiarii calce, ut cubaret, ante mensam se posuit. Tum Trimalchio jactans candidum panem : Nemo, inquit, in domo mea me plus amat. »

Le chien de garde a donc un brevet de fidélité et on comprend facilement que nombre de maîtres ont voulu avoir à côté d'eux l'image du gardien fidèle qui pourra, dans l'autre monde encore, les défendre et les protéger. De même aussi

le petit chien pourra accompagner son maître, l'aidant ainsi à se distraire dans la vie future. Et c'est ainsi également qu'il fera reproduire son image mortuaire à côté de la sienne. C'est aussi dans ce même festin de Trimalchion (*Satyricon*, chap. LXXI) que nous en trouvons une trace très nette. Celui-ci lit son testament à ses amis attablés. Il leur déclare entre autres : « ad dexteram meam ponas statuam Fortunatæ meæ, columbam tenentem et catellam cingulo alligatam ducat. »

Parfois enfin, et nous en avons la preuve dans le puits d'Amiens, le chien est placé à côté de son maître (squelette avec le chien sous lui).

D'autres fois, le chien est mort avant son maître, et celui-ci, plein de regrets pour l'animal qu'il a tant caressé pendant sa vie, lui fait faire une épitaphe et le fait enterrer dignement. Nous ne parlerons pas de la jolie épitaphe de Margarita, la chienne de chasse, jadis attribuée à Pétrone et considérée depuis comme étant une œuvre *satis elegans et vetusti poetæ* mais anonyme (*Poetæ latini minores*, t. I, p. 142), que le *Corpus* dit provenir de Rome près du Pincio. Mais il faut citer la non moins jolie et plus vibrante épitaphe de la chienne Lydie, celle-ci œuvre de Martial (*Épigr.*, livre XI-69) :

Epitaphium canis Lydiæ.

Amphitheatrales inter nutrita magistros
  Venatrix, sylvis aspera, blanda domi,
Lydia dicebar, domino fidissima Dextro,
  Qui non Erigones mallet habere canem,
Necqui, Dictæa Cephalum de gente secutus,
  Luciferæ pariter venit ad astra Deæ.
Non me longa dies, nec inutilis abstulit ætas,
  Qualia Dulichio fata fuere cani.
Fulmineo spumantis apri sum dente perempta,
  Quantus erat, Calydon aut Erymanthe, tuus.
Nec queror, infernas quamvis cito rapta sub umbras :
  Non potui fato nobiliore mori.

Dans cette épitaphe, c'est la chienne familière, mais surtout la chienne de chasse dont les qualités sont célébrées. C'est au contraire à un tout autre point de vue qu'imitant la poésie de Catulle « ad passerem Lesbiæ », Martial également a écrit (*Épigr.*, livre I, 110) ces jolis et pas mal licencieux vers :

De Catella Publii et pictura ejusdem.

Issa est passere nequior Catulli,
Issa est purior osculo columbæ.
Issa est blandior omnibus puellis.
Issa est carior Indicis lapillis.
Issa est deliciæ catella Publi.
Hanc tu, si queritur, loqui putabis.
Sentit tristitiamque gaudiumque.
Collo nixa cubat, capitque somnos,
Ut suspiria nulla sentiantur.
Et desiderio coacta ventris,
Gutta pallia non fefellit ulla :
Sed blando pede suscitat, toroque
Deponi monet, et rogat levari.
Castæ tantus inest pudor catellæ ;
Ignorat Venerem : nec invenimus
Dignum tam tenera virum puella.
Hanc ne lux rapiat suprema totam,
Picta Publius exprimit tabella,
In qua tam similem videbis Issam,
Ut sit tam similis sibi nec Issa.
Issam denique pone cum tabella :
Aut utramque putabis esse veram,
Aut utramque putabis esse pictam.

Œuvre de poète, pourrait-on dire, mais très certainement traduisant un état psychologique montrant une des faces des mœurs romaines de la décadence.

Mais nous avons un témoignage irréfutable dans une épitaphe gravée sur marbre. C'est celle consacrée par une Gallo-romaine à sa petite chienne tendrement aimée. Ce marbre est conservé au Musée d'Auch [1].

1. *Corpus inscr. lat.*, tome XIII. Partis primæ fasciculus prior, p. 63.

Quam dulcis fuit ista quam benigna
Quæ cum viveret in sinu jacebat
Somni conscia semper et cubilis.
O Factum male MYia quod peristi
Latrares modo siquis adcubaret
Rivalis dominæ licentiosa.
O Factum male MYia quod peristi.
Altum jam tenet insciam sepulcrum
Nec sevire potes nec insilire
Nec blandis mihi morsibus renides.

Si maintenant nous passons à l'iconographie, nous voyons tout d'abord les figurines gallo-romaines en terre blanche de l'Allier nous montrer de curieuses reproductions de chiens. Un chien assis dans l'attitude de la garde est très souvent figuré isolé. Parfois il y a des figures d'enfant couché dans son berceau ayant un chien auprès de lui. Une curieuse terre cuite trouvée à Bordeaux montre un homme et une femme s'embrassant, couchés sur le lit conjugal et, auprès d'eux, leur chien fidèle est figuré.

Mais c'est surtout le *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine* de M. Espérandieu qui nous fournit d'intéressants renseignements en l'espèce.

Le dépouillement de toutes les figures où se trouvent des chiens nous donne le résultat suivant :

Chiens isolés 8; deux chiens gardant une urne 1 ;
Chiens de chasse 20 ;
Chiens de berger 3 ;
Chiens avec un dieu ou une déesse 6 ;
Chiens avec leur maître ou maîtresse 9 ;
Chiens avec maître et maîtresse 2 ;
Chiens avec un enfant 4 ;
Chiens devant un triclinium 2 ;
Chiens mithriaques 3 ;

n° 488; tabula marmorea quadrata litteris non bonis sæculi secundi vel tertii. Auch rep. a 1865 in fundamentis jaciendis stationis viæ ferratæ Bisch. Barr. Ibi extat in museo.

Tombeaux de chiens 2 ;

Soit donc 60 figurations de chiens dans l'iconographie gallo-romaine.

Nous signalerons tout spécialement ceux qui rentrent dans les types que nous étudions et dont les figurations cadrent bien avec ce que nous indiquent les textes.

Voici, par exemple n° 298 [1], au Musée Calvet à Avignon, un couvercle de tombeau : à un angle, le portrait d'un enfant, au milieu, un amour et, à droite, le chien familier regardant avec intérêt un plat sur une table. Au Musée de Bordeaux (n° 1184), c'est la pierre tombale d'un enfant debout ; à ses pieds, son chien gardien fidèle qu'il aura après sa mort comme il l'a eu pendant sa vie.

Voici maintenant la représentation, telle que la demandait Trimalchion, de l'homme et de sa femme avec leur chien familier. Au Musée de Narbonne, une stèle (n° 653) représente le mari et la femme debout ; entre eux deux est un gros chien avec un grelot au cou. A Autun (n° 1893), deux époux également sont figurés debout et, la femme a, près d'elle, un petit chien.

D'autres fois, la maîtresse seule a voulu être représentée sur sa pierre tombale avec son chien ou sa chienne familière : tel est le cas de la stèle du Musée Rolin à Autun (n° 1842) où, devant sa maîtresse assise, est représenté un chien à grande échelle, de façon à ce que son rôle important dans la sépulture soit bien noté.

Mais nous avons vu aussi le rôle des petits chiens dans les festins (la chienne Margarita au festin de Trimalchion). Voici deux images mortuaires qui font allusion à cette coutume. Dans le soubassement de la cathédrale du Puy (n° 1666), on peut voir un bas-relief représentant un repas. Devant le *triclinium* est sagement assis le chien familier attendant qu'on lui lance un bon morceau. Sur la stèle

1. Ces numéros correspondent à ceux du recueil de M. Espérandieu.

trouvée dans les fondations de l'église de Vaise (Musée de Lyon, n° 1778), c'est, à peu de chose près, la scène, narrée par Pétrone, de l'esclave bourrant de pain la petite Margarita. Ici, c'est un jeune enfant couché sur le *triclinium* qui donne à manger à un petit chien les restes encore sur son assiette.

Enfin nous voudrions insister un peu sur deux pierres dont la signification semble jusqu'ici avoir été méconnue. La première est une stèle brisée à sa partie supérieure (n° 773) au Musée Lamourgnier à Narbonne : un gros chien à gauche y est figuré seul. Il est à demi assis sur son train de derrière, sa tête élevée dans l'attitude du chien qui hurle. Il paraît, bien vraisemblablement, que c'est bien là une pierre tombale d'un chien de chasse représenté hurlant de douleur ou donnant de la voix en chassant. Plus évidente et je crois même absolument certaine comme stèle funéraire est la pierre rectangulaire, complète, retirée du rempart antique de Narbonne et conservée au même musée, n° 770 (voy. la fig. ci-après, p. 76). Une jolie petite chienne, à gauche, y est figurée seule. Avec ses longs poils, ses pattes fines, elle rappelle les griffons du Nivernais célèbres dans l'antiquité. Demi-assise sur son train de derrière, elle donne gentiment la patte gauche de devant. Le mouvement est très exact et fait songer à la fidélité de reproduction en peinture de la petite chienne Issa qu'attribuait Martial à son maître Publius. Du reste, pour que l'on n'en ignore, au-dessus d'elle est gravé son nom Cytheris suivi d'un L : L(iberta)? Était-ce pour dire en un mot combien libre et heureuse était la petite bête au cours de sa vie? En tout cas, voilà bien une tombe de petite chienne de luxe qui fera passer son joli nom de Cytheris à la postérité avec ceux de ses similaires que nous indiquent et Pétrone et Martial : Margarita, Lydia, Issa, sans oublier la petite Mya d'Auch. Mais si bibliographie et iconographie existent en l'espèce, jusqu'ici on n'avait pas retrouvé le squelette du chien auquel on

avait rendu les honneurs funéraires isolément. Les deux petits chiens soigneusement placés dans l'urne de l'avant-puits d'Amiens que nous signalions plus haut permettent de combler cette lacune.

Et, en effet, ainsi que nous l'avons dit, il est certain que ce vase a été déposé en ce point du puits, et non jeté. Il est évident d'ailleurs, en étudiant chaque compartiment de ce puits, que chaque objet y a été placé suivant une idée

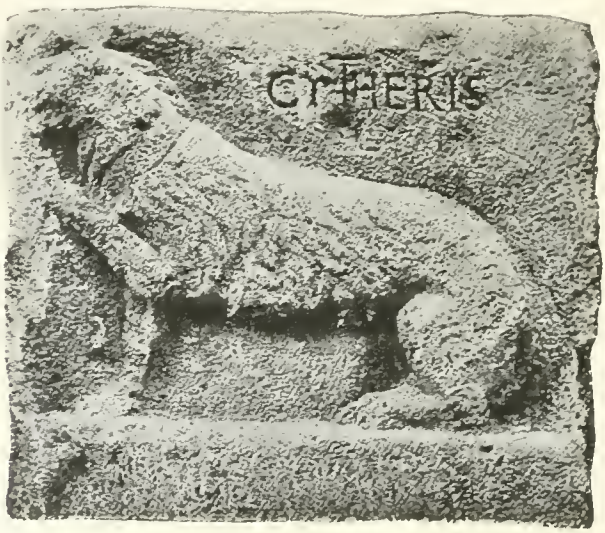

Pierre tombale d'une petite chienne. — Musée d'Auch.

bien arrêtée et avec une intention déterminée, et non projeté au hasard comme en un dépôt d'ordures. Nous n'entrerons pas dans la discussion de l'idée de puits funéraire établi *ad hoc*. Nous pensons plutôt qu'il s'agit d'une sorte de *favissæ* où étaient placés successivement, pour les dérober à toute violation, des objets sacrés par leur rôle ou leur composition (funéraires par exemple) ; que c'était en somme un mode de sépulture occasionnel, mais comportant la conservation indéfinie de ce qu'on y plaçait. Et en effet, sans ce hasard tout spécial qui a fait passer un tracé de boulevard en ce point et qui a permis la rencontre d'un maire intelligent, M. Fiquet, autorisant et payant les fouilles, et celle

d'un archéologue soigneux et averti comme M. Commont, squelettes d'hommes et de chiens, de chevaux et de moutons, vieux vases, etc. seraient restés intacts et inconnus probablement pendant des siècles encore.

D'ailleurs cet amour pour les chiens utiles ou agréables, ce besoin de les avoir auprès de soi, de les emmener même avec soi dans l'autre monde et d'en conserver l'image sur son tombeau a été extrêmement répandu dans tout le moyen âge. Innombrables sont les tombeaux où la tête du gisant repose sur son chien, ou encore c'est sur lui que s'appuient ses pieds. Aujourd'hui encore l'amour du chien est si développé que bien des gens le font enterrer, et c'est pour cela qu'a été fondé le fameux cimetière des chiens d'Asnières, si achalandé.

On voit donc que les quatre petits squelettes de chiens du puits d'Amiens avaient leur intérêt en ce qu'ils nous révèlent, une fois de plus et de façon matérielle, le rôle important que jouait le chien dans la vie des Gallo-Romains.

II

Il est maintenant un autre problème, tout différent, auquel les fouilles de M. Commont apportent une contribution intéressante : c'est celui du vin à l'époque gallo-romaine.

Voyons d'abord les faits ,

A 35 mètres de profondeur, il a été rencontré deux grands vases brisés qui devaient mesurer 0 m 35 environ de diamètre sur 0 m 20 de hauteur, en forme de coupes probablement et faits d'une terre grise assez fine et assez bien cuite, mais mal tournée. La texture et l'aspect de la pâte semblent devoir les faire attribuer à l'époque gallo-romaine. Les fragments de ces vases présentent, sur leur face interne, un dépôt brun jaunâtre se détachant assez facilement. J'ai prié mon ami M. Fouard, chimiste distingué, attaché à

l'Institut Pasteur, de vouloir bien examiner ce dépôt. Il m'a remis la note ci-jointe :

« Le dépôt fixé au fragment de vase ancien remis par M. Capitan est faiblement adhérent à la poterie et s'en détache facilement avec la lame d'un couteau.

« On voit immédiatement qu'il renferme une substance organique fusible, en chauffant une parcelle de ce produit en suspension dans l'eau bouillante : la matière fond aussitôt en s'étalant en gouttelettes à la surface de l'eau.

« *Cette matière est une résine*, se dissolvant dans l'alcool, dans l'éther et dans l'essence de térébenthine brûlant sur une spatule de platine avec une flamme fuligineuse et très éclairante.

« La cendre obtenue est très soluble dans l'eau, donnant une solution alcaline : on peut ainsi présumer que le *dépôt donné* est *l'extrait sec d'un vin aromatisé par une substance de la famille des résines* ; les carbonates alcalins de la cendre obtenue seraient le résidu minéral des sels organiques de la résine et du vin.

« Pour *caractériser directement les éléments du vin*, on prend une partie du dépôt jaune du vase donné et on élimine tout ce qu'il contient de résine par dissolution dans l'essence de térébenthine, ajoutée par doses successives, jusqu'à épuisement. Il reste un résidu solide qui doit renfermer les éléments du vin ; on traite ce résidu par l'eau distillée bouillante et on filtre sur un filtre sans cendre ; on étudie d'une part ce qui reste sur le filtre, de l'autre la dissolution filtrée. On peut constater sur celle-ci *qu'il n'y a pas d'œnotannin*, substance tannique contenue habituellement dans les vins ; *on n'y décèle pas non plus* la présence du *bitartrate de potasse*, sel contenu régulièrement dans les vins ; puis, le résidu solide demeuré sur le filtre est soumis à un examen microscopique, en vue d'y déceler la présence de *corps de levures* de la fermentation alcoolique, ce qui aboutit à un *résultat négatif*. Enfin, ce résidu solide est

incinéré et la cendre reprise par l'eau bouillante ; on obtient ainsi une *solution alcaline à la phénolphtaléine.*

« Cette dernière *alcalinité ne peut plus être* attribuée à la présence de la résine qu'on a totalement séparée : elle est due uniquement au liquide qui avait dissous la résine, vraisemblablement liquide alcoolique, de la nature d'un vin ou moût fermenté.

« Le dépôt contenu dans le vase donné pèse environ 30 milligrammes par centimètre carré ; par conséquent 1 décimètre carré de surface intérieure du vase porterait 3 grammes de ce dépôt de fond.

« L'analyse de ce dépôt montre de plus que pour 3 grammes, il y a 2 gr. 2 de substances solubles dans l'essence de térébenthine. Le reste, 0 gr. 8, contient de la matière organique et de la matière minérale ne pouvant provenir que du liquide alcoolique qui dissout les résines ; on constate que ce reste contient 0 gr. 27 de cendres, la différence, 0 gr. 53, étant constituée par des substances organiques, résidu de la dessiccation du vin et de l'oxydation lente de ses éléments non volatils.

« Si on compare ce chiffre de 0 gr. 27 de cendres à celui de 3 grammes valeur moyenne du taux de cendres contenu dans un litre de vin, on constate que pour 0 gr. 27 la quantité de vin ne serait approximativement que 100 centimètres cubes, soit un dixième de litre : ce serait donc dans un décilitre qu'il y aurait 2 gr. 2 de substances résineuses, soit, pour un litre, 22 grammes.

« Or les chiffres relatés par les documents anciens indiquent que le taux de résine employé était de 1 à 5 grammes par litre. Le chiffre trouvé ici par l'analyse est donc beaucoup trop élevé.

« Une première interprétation de cette analyse est que la résine caractérisée ici, présente en plus grande proportion, proviendrait d'un liquide alcoolique beaucoup plus riche en alcool que nos vins actuels ; on pourrait supposer

qu'il s'agit d'un liquide analogue aux liqueurs actuelles dites apéritifs ou liqueurs digestives, contenant une proportion élevée d'essences aromatiques. Ces essences, résinifiées avec le temps, se retrouveraient dans le dépôt du vase.

« Une seconde interprétation de la même analyse résulte des faits suivants : si l'on cherche directement ce que dissout un litre de vin, d'un degré alcoolique assez élevé, en résine de pin, on trouve que cette quantité est en réalité extrêmement minime, quelques centigrammes par litre suffisant cependant à donner au vin un goût d'amertume très prononcé. Le taux élevé de résine, apparemment révélé dans ce vin ancien, serait donc inexplicable. Mais on sait, d'après les travaux de certains chimistes, que lorsqu'un vin est abandonné à lui-même, au contact de l'air, l'oxygène et les substances tanniques de ce vin forment, par une oxydation progressive, un dépôt solide résinifié avec le temps. Ces différentes causes, addition directe de résine, macération de plantes aromatiques donnant des essences résinifiables, et oxydation avec résinification d'éléments normaux du vin, suffisent à expliquer complètement le taux élevé, déduit approximativement, de la résine contenue dans le dépôt soumis à notre analyse. »

Par conséquent, il avait été déposé tout au fond du puits deux vases contenant un vin résineux.

Les découvertes de vins antiques ne sont pas très nombreuses. La première se rapporte à l'analyse que fit Berthelot, en 1877, d'un vin romain contenu dans un tube de verre recourbé et scellé découvert dans un tombeau des Alyscamps. Mais il s'agissait de vin ordinaire. En 1910, on découvrit à Bordeaux, au cimetière de Saint-Seurin, une fiole en verre contenant un dépôt qui, analysé par le chimiste spécialiste Denigès, lui démontra l'existence de crème de tartre et de matière chromotanique permettant d'affirmer l'existence du vin. Au Musée de Spire, une fiole en verre semble contenir du vin. Il n'y en a eu aucune analyse faite.

Je me souviens d'avoir vu jadis au Musée archéologique de Reims, hélas ! complètement détruit par le bombardement des Allemands, une fiole allongée, fermée à la lampe datant de l'époque romaine et semblant contenir du vin.

D'après une analyse du chimiste Reuter de Genève, un fragment de vase recueilli par le Dr Baudouin, dans un puits antique de Vendée, décrit par lui comme puits funéraire, présentait sur sa paroi interne un enduit résineux (*Homme préhist.*, 1913).

A Ercheu, près d'Amiens, dans la tourbe, on découvrit, il y a quelque temps, d'après ce que nous a dit M. Commont, une coupe sans rebords présentant un enduit résineux (anal. Vignard).

Enfin les deux vases du fond du puits d'Amiens dont le dépôt a été étudié par M. Fouard révèlent les éléments du vin et d'un vin résineux.

De quoi s'agit-il donc en l'espèce? Le vin résineux (*picatum vinum*) n'était pas un vin médicamenteux, c'était une préparation de vin toute spéciale et très appréciée de certaines gens, malgré ou à cause de son âcreté. Elle reproduisait, en l'exagérant souvent, le goût naturel de certains crus. C'est ce que nous dit Martial (*Épigr.*, livre XIII, 107).

> Hæc de vitifera venisse picata Vienna
> Ne dubites; misit Romulus ipse mihi.

Mais le vrai *picatum vinum* était fabriqué au moyen de l'adjonction soit au vin, soit plutôt au moût d'une résine de nature variée. Cette résine donnait au vin un goût tout spécial et fort prisé[1]. Non seulement l'amphore était enduite, à l'intérieur, d'une couche de résine, mais on en mettait dans le vin. C'est en Italie, d'après Pline, que fut

1. Cf. le très intéressant volume de M. Billiard, *La vigne dans l'antiquité*, Lyon, 1913.

imaginé ce procédé. De là, il se répandit en Gaule, en Transpadane, en Égypte.

Les variétés de poix employées étaient nombreuses : térébinthe, lentisque, cyprès, pin, sapin, mélèze. La résine la plus estimée venait du Brutium et était obtenue de l'*abies excelsa*. Pline, dans son Histoire naturelle, traite assez longuement du *picatum vinum* (XIV, 25). D'après lui, « c'est un mode de traitement du vin qui ôte aux vins leur force sauvage et en brise l'âpreté ou donne de l'âpreté à ceux dont la douceur est plate et incertaine. »

La résine était en général ajoutée au moût et au cours de la fermentation. La poix était soit crue, soit cuite, tantôt liquide, tantôt desséchée et pulvérisée ou dissoute dans du vin cuit. Les doses à employer varient notablement : d'après Caton, il en faudrait 0 kgr. 981 pour 194 litres. Selon Columelle, il en fallait 5 livres 4 par 2340 litres ou bien encore 81 gr. par 26 litres ou 6 gr. 75 par 26 litres. Quelques auteurs, tels que Palladius, n'employaient que 3 onces pour un dolium de plus de 100 litres.

On a vu par l'analyse exacte de M. Fouard que ces évaluations sont erronées et beaucoup trop élevées.

Le vin ainsi préparé avait une âcreté particulière et un goût de bourgeons de sapin que l'on trouverait aujourd'hui exécrable ou au moins auquel il faudrait s'habituer à la longue. Dans l'antiquité, il était au contraire très estimé. Certains crus avaient un goût naturel analogue. Tels les crus de Dioscoride en Eubée et du Viennois en Gaule (pays des Allobroges). Cependant les médecins de l'antiquité accusaient le *picatum vinum* de causer de la céphalalgie et du vertige. On alla même plus loin, d'après Columelle, et on désigna par le terme de *crapula* et la résine et l'ivresse elle-même produite par le *picatum vinum*.

Faut-il voir là l'indication d'une ivresse spéciale qui serait due à un produit enivrant particulier ? C'est un point que l'on peut au moins soulever en présence des résultats

fournis par l'analyse chimique de M. Fouard ci-dessus rapportée. Selon cet auteur, il pourrait s'agir en l'espèce soit d'une solution fortement alcoolique très chargée de principes résineux, soit de substances aromatiques d'origine végétale qu'on aurait fait macérer dans des vins variés et qui en vieillissant se seraient résinifiés, comme il a été dit plus haut. En somme, c'eût été même chose que le vermouth, l'absinthe ou autres liqueurs de nos jours. Or Pline (*Hist. nat.*, XIV, 18) donne une longue liste de plantes qui, mises dans du moût de vin, donnent, après ébullition prolongée ou fermentation, des vins très variés. Il indique l'absinthe, le cyprès, le laurier, le genièvre, le lentisque, la gentiane, l'hysope, la myrrhe, etc. On le voit : toute la gamme des apéritifs modernes.

Il est donc probable que les vases du puits d'Amiens contenaient ou du vin poissé ou un vin aromatique comme ceux dont nous venons de parler, offrandes de choix, déposées dans le puits sacré et capables d'ailleurs de donner une ivresse distincte de celle du vin ordinaire.

Voilà donc encore toute une série de points que soulève la récolte de quelques tessons de poteries. Recueillis très statigraphiquement et avec tout le soin nécessaire par M. Commont, ces bien modestes documents donnent pourtant, quand on sait les utiliser, des indications réellement curieuses sur une pratique de vinification très spéciale. Nous avons pensé que ces quelques observations pouvaient être également soumises à la bienveillante attention de l'Académie.

SÉANCE DU 11 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Omont donne, au nom de M. Georges Guigue, archiviste en chef du département du Rhône, quelques détails sur une récente et importante découverte de documents provenant des anciennes archives de l'église de Lyon.

Au cours de réparations exécutées dans la partie supérieure de l'une des chapelles de la cathédrale de Lyon (la chapelle de Bourbon), des ouvriers ont fortuitement découvert, cachés sous un amas de débris provenant de travaux antérieurs, trois caisses et un petit coffret de bois ou layette contenant de nombreuses liasses de parchemins et papiers provenant des archives de l'ancien chapitre métropolitain.

La plus grande de ces caisses renfermait 73 registres ou cahiers de minutes originales d'actes capitulaires, de 1447 à 1734, qui sont venus combler de nombreuses lacunes constatées dans la série de ces actes conservés aux Archives du Rhône.

Dans deux autres caisses se trouvaient un précieux cartulaire de l'église de Lyon, le *Grand cartulaire*, dit de 1350, que l'on considérait depuis longtemps comme perdu, et la table générale des 27 volumes de l'inventaire des archives du chapitre, rédigé par l'archiviste Lemoine au XVIIIe siècle et déposé en 1790 aux Archives du Rhône. Il y avait encore trois fortes liasses de baux et devis du XVIIIe siècle, et enfin trente paquets, soigneusement attachés et cotés, contenant 58 registres ou cahiers et près de 700 pièces originales, dont plusieurs avec sceaux, datées des années 861 à 1788. Le plus ancien de ces documents est un diplôme, le seul que l'on connaisse en original, du roi de Provence, Charles, fils de l'empereur Lothaire Ier, daté de 861 et en faveur de l'abbaye de l'Ile-Barbe. Ce diplôme, publié jadis par Le Laboureur, puis par le P. Ménestrier et réimprimé par Dom Bouquet dans le *Recueil des historiens de France* (t. VIII, p. 400), est accompagné d'un sceau plaqué, admirablement con-

servé, dont le centre est formé d'une pierre gravée, représentant une tête imberbe, de profil à droite, avec les cheveux relevés sur la nuque, et entourée de la légende : + XPE PROTEGE KAROLVM REGEM.

Enfin, le petit coffret ou layette (cotée *Jehova* dans les anciens inventaires du chapitre) renfermait vingt-trois documents, soigneusement placés dans autant de chemises de papier et également cotées par l'archiviste Lemoine. C'étaient tous les titres confirmant les antiques privilèges de l'église de Lyon : des bulles des papes Sergius III (913 ; copie du xve s.), Grégoire X (1275), Innocent VI (1352), Martin V (1426), Léon X (1515), Clément VII (1532), Pie IV (1564) ; deux diplômes ou bulles d'or (dont une seule conservée) de l'empereur Frédéric Barberousse (1157 et 1184) ; des lettres patentes de différents rois de France, en faveur de l'église de Lyon : Philippe-Auguste (copie), Philippe le Bel, Louis X, Philippe V, François Ier, Louis XIV, Louis XV, etc.

Tous ces documents, qui constituaient la portion la plus précieuse des archives capitulaires, avaient sans doute été déposés dans cette cachette au début de la Révolution et y étaient restés oubliés depuis plus d'un siècle.

MM. Babelon et Maurice Prou présentent quelques observa- sur le sceau dont M. Omont vient de présenter deux photographies.

M. Cordier annonce que la Commission du prix Loubat a décerné un prix de 2.500 francs à M. Henry Vignaud, pour son ouvrage sur *Améric Vespuce*, et une récompense de 500 francs à M. le professeur Callegari, de Vérone, pour l'ensemble de ses études américaines.

M. J. Loth, professeur au Collège de France, lit une note sur le gaulois *petru-* et son évolution au point de vue du sens.

Il y a une véritable paléontologie linguistique du langage, avec ses couches ou terrains caractéristiques, ses mots fossiles et ses mots en évolution, dont les formes et les aspects successifs révèlent des époques différentes et permettent d'établir une chronologie linguistique approximative.

La lexicographie des langues celtiques en offre d'importants exemples. Un des plus curieux, au point de vue de l'évolution du sens, nous est fourni par l'anglais du Cornwal. Le cornique, la langue celtique du pays, variété du breton, encore facilement intelligible aux Bretons-armoricains au XVIe-XVIIe siècle, a totalement disparu dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, mais une partie de son vocabulaire a survécu dans l'anglais qui l'a supplanté. La plupart des mots corniques survivants ont été récemment recueillis par Wright dans son *English Dialectal Dictionary*. Un des plus inattendus, qui resterait assurément énigmatique, s'il n'était éclairé par le gallois, c'est *peddrack*, dans l'expression *peddrack mow*. *Mow* est purement anglais et signifie *meule de blé* ou *de foin ; peddrack* qualifie la meule. Or *peddrack mow* a ceci de caractéristique, d'après la définition de Wright, que la meule a le même diamètre dans tous les sens, qu'elle est absolument ronde, sauf qu'elle se contracte au sommet ; *peddrack* accentue donc l'idée de rondeur et semble signifier *rond*, *parfaitement rond*. Or son sens réel, complètement oublié, est *carré*, *à quatre côtés*. Le gallois *pedry*, qui lui est identique, a le sens de *carré* et en même temps de *parfait*, *complet*. Ce sont des dérivés de *petr-*, gaulois *petru-*, quatre en composition, de même origine et sens que le latin *quadru-* ; la forme pan-celtique serait *quetru-*, comme le montre l'irlandais *cethar-*, pour **cethr-* = *quetru-*. Le gaulois et le brittonique changent le son labio-vélaire *qu̯* en *p*. *Petru-* apparaît dans le mot *petru-decameto-*, quatorzième (*decameto-* signifie *dixième* et a donné le gallois et breton *degved*), de l'inscription latine de l'époque gauloise de Gélignieux (Ain), et aussi dans des noms de peuples et de lieux, comme *Petro-corii*, *Petro-mantalum*.

Si *peddrack* représente seul en cornique *petru-* avec un sens si différent de *quatre*, il n'en est pas de même en gallois ; *pedry-* qui représente *petru-* a couramment non seulement le sens de *quatre*, *carré*, mais aussi un sens *intensif* et *perfectif*. C'est ainsi que *pedry-law*, qui, mot à mot, signifierait *à la main carrée*, a le sens de *adroit*, *à la main habile*, etc.

Il semble qu'en irlandais *cethar-* ait eu un sens analogue au moins dans un composé.

Il est également probable qu'il faut prendre *petru-* dans un

sens métaphorique et intensif dans le nom des *Petro-corii* (mot à mot : *peuple aux quatre troupes*).

En tout cas, le nombre *quatre* est arrivé chez les Celtes insulaires, les Bretons tout au moins, à prendre, à une époque très ancienne, un sens intensif et perfectif. L'idée de perfection attachée au nombre *quatre* explique peut-être, au moins en partie, la faveur extraordinaire dont les vases à quatre anses ont joui en Armorique, au cours de la première époque de l'introduction du métal dans le pays, c'est-à-dire vers 1700 ou 1800 avant Jésus-Christ (cf. J. Loth, *Les vases à quatre anses à l'époque préhistorique dans la péninsule armoricaine*, dans la *Revue des études anciennes*, X, p. 175). Il en a été de même en Cornwal, à une période plus avancée de l'époque du bronze, c'est-à-dire à un moment où les Celtes occupaient assurément l'île de Bretagne. On conçoit assez facilement que l'idée de perfection se soit attachée au carré aussi bien qu'au cercle. Chez les Celtes, le cercle donne plutôt l'idée de *l'exactitude*, de *l'achèvement*, d'après certains idiotismes irlandais, gallois et bretons. Il semble qu'il y ait eu plus particulièrement dans le *carré* une idée de symétrie.

M. le comte Durrieu, après avoir rappelé que la bataille de Marignan, gagnée par François Ier le 14 septembre 1515, au bout de deux jours d'« un combat de géants », fut en réalité une victoire de la France sur les intrigues germaniques en Europe, signale un curieux souvenir qui nous est parvenu de ce grand événement.

Vers la fin de l'année 1515, la mère du roi, Louise de Savoie, se rendit en Provence, en compagnie de la reine Claude de France, première femme de François Ier, allant au devant de son fils qui revenait de sa glorieuse campagne en Lombardie. Après que la réunion des augustes personnages se fut accomplie à Sisteron, le 13 janvier 1516, Louise de Savoie eut l'idée de faire paraphraser en français, à l'usage du souverain son fils, les vingt versets du psaume XXVI qui commence par « Dominus, illuminatio mea », en appliquant chaque verset à une action de François Ier, soit une action déjà exécutée par lui, en particulier durant la campagne de Marignan, soit une action qu'il pourrait être amené à exécuter dans la suite.

Le texte de la paraphrase fut entièrement rédigé, et l'on arrêta

la composition de vingt images, en forme de médaillons circulaires, qui devaient l'illustrer. Sans doute avait-on l'intention d'en faire faire un exemplaire de luxe, calligraphié sur parchemin, et dans lequel les images auraient été peintes en manière de grisailles. Pour une raison inconnue, on s'en est tenu à une sorte de minute, sur papier, mince livret qui faisait déjà partie des collections royales au XVIe siècle et qui se trouve toujours à Paris, à la Bibliothèque nationale (ms. français 2088). Dans cette minute, les images en médaillons, alternant avec les paragraphes du texte, sont simplement dessinés au trait à l'encre, sauf une seule qui, probablement à titre d'essai, a été transformée en grisaille avec touches de couleur et rehauts d'or.

Les dessins sont d'une délicatesse exquise et M. Durrieu a déjà proposé antérieurement [1] d'y reconnaître la main de Godefroy le Batave, artiste charmant dont l'Institut possède à Chantilly une série de grisailles signées, dans le tome III du manuscrit des *Commentaires de la guerre gallique* provenant de François Ier.

Quant au côté littéraire de l'opuscule, M. Durrieu montre que, par les allusions historiques qui s'y rencontrent, en même temps que par le caractère quelque peu alambiqué et par là amusant de sa rédaction, il contribue à faire du petit volume de la Bibliothèque nationale qui le contient une curieuse relique du passé, qui n'est pas indigne de la glorieuse page de nos annales nationales dont elle évoque la mémoire.

MM. Salomon Reinach et Thomas présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

Le P. Scheil a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de leur auteur,

1. Cte Paul Durrieu, *Un mystérieux dessinateur du début du XVIe siècle. — Le maître du « Monstrelet » de Rochechouart* (Paris, 1913, in-4°), p. 28-29 ; et dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, où ce travail a d'abord paru, t. XXXIII, p. 332-333.

M. Maurice Vernes, président de la Section des sciences religieuses à l'École pratique des Hautes Études. Le premier a pour titre :

Les emprunts de la Bible hébraïque au grec et au latin (Paris, 1914). Le second est une étude archéologique et géographique intitulée : *Sinaï contre Kadès. — Les grands sanctuaires de l'Exode et les routes du désert* — parue dans l'Annuaire 1915-1916 de la Section des Sciences religieuses de l'École des Hautes Études.

« Mérite surtout de retenir notre attention ce dernier travail où l'auteur, admettant la réalité de l'exode des Israélites et de leur migration — sous la conduite de Moïse, au XIIe ou XIIIe siècle — défend aussi le tracé traditionnel de l'itinéraire, avec stations aux sanctuaires Sinaï-Horeb, Kadès, Ba'al Péor.

« L'auteur suit pas à pas les Israélites et constate que « les rédac-« teurs des documents primitifs dont la réunion a formé le Penta-« teuque, avaient une connaissance précise du système routier unis-« sant dès la haute antiquité l'Égypte à l'Asie, — système routier « qui, sauf modifications de détail, se retrouve à l'époque romaine « dans la *Tabula Peutingeriana* que confirment les données de la « *Géographie* de Ptolémée » (p. 79). La lecture du travail de M. Vernes est des plus attachantes et des plus instructives, et l'ouvrage est tout à fait digne du distingué savant à qui on doit tant de belles études d'exégèse biblique. »

SÉANCE DU 18 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. THOMAS, VICE-PRÉSIDENT.

En prenant le fauteuil de la présidence, M. A. Thomas annonce que le Président, M. Maurice Croiset, indisposé, ne peut assister la séance.

M. Babelon fait une communication relative à des signatures d'artistes qu'il a relevées sur des monnaies grecques. Il insiste particulièrement sur les signatures des grands sculpteurs du Ve siècle avant notre ère, Daidalos, Alcamène et Polyclète, dont il pense avoir retrouvé les initiales sur les monnaies frappées par les Éléens à l'occasion de la célébrations des Jeux Olympiques. Ces sculpteurs célèbres auraient ainsi gravé des coins monétaires

et se seraient exercés à la fois dans plusieurs branches des arts comme le firent aussi à l'époque de la Renaissance des artistes tels que Albert Durer et Vittore Pisano.

MM. Théodore Reinach et Durrieu présentent quelques observations.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. le comte Durrieu sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide de la Fondation Piot [1].

APPENDICE

RAPPORT DE M. LE COMTE DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LES TRAVAUX EXÉCUTÉS OU ENCOURAGÉS A L'AIDE DES ARRÉRAGES DE LA FONDATION PIOT ; LU DANS LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1916.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, au nom de la Commission Piot, le rapport annuel sur l'emploi des arrérages de ladite fondation en 1915.

I. La prolongation, durant toute cette année, de la guerre que la France soutient avec tant d'héroïsme a eu naturellement sa répercussion dans le domaine des recherches scientifiques.

Cependant, en certaines régions éloignées du théâtre des hostilités, l'activité de nos érudits qui se consacrent spécialement aux *fouilles et explorations* ne s'est pas arrêtée. A plusieurs reprises, la Commission Piot a eu à soumettre à l'Académie des demandes de subventions. Sur sa propo-

1. Voir ci-après.

sition, vous avez successivement accordé, d'après l'ordre chronologique de vos votes à cet égard :

3000 francs à M. le Dr Carton pour entreprendre, en Tunisie, de nouvelles fouilles à Bulla Regia, où il a déjà fait de si intéressantes découvertes, comme vous le savez par sa notice sur l'*église du prêtre Alexander* lue à votre séance du 5 mars 1915 (cf. *Comptes rendus*, 1915, p. 116-130).

1500 francs pour des fouilles au Maroc, sur l'emplacement de l'antique Volubilis, fouilles à exécuter d'après la proposition de notre confrère M. Dieulafoy avec l'aide financière du Protectorat.

2000 francs au R. P. Delattre pour des fouilles à Carthage, dans une basilique chrétienne récemment découverte où le P. Delattre avait déjà recueilli de nombreux fragments d'inscriptions chrétiennes.

2000 francs à M. Pierre Paris, directeur de l'École des Hautes Études hispaniques, à l'effet d'entreprendre des fouilles à Bolonia (ancienne Belo), à quelques kilomètres à l'Ouest de Tarifa, province de Cadix.

Enfin, 1500 francs à M. Merlin, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence de Tunis, en vue de continuer des fouilles à Thuburbo Majus.

Les bénéficiaires de nos allocations n'ont pas oublié le devoir, qu'ils contractent du fait même d'avoir sollicité notre concours, d'instruire l'Académie du résultat de leurs recherches. Vous avez été mis au courant de découvertes faites soit au Maroc, soit en Tunisie, par MM. Dieulafoy, Louis Chatelain, le P. Delattre et le Dr Carton. Notre confrère M. Dieulafoy, notamment, vous a parlé, dans votre séance du 25 juin dernier, des fouilles entreprises à Rabat et qui ont dégagé les restes de la si importante mosquée de Yacoub el Mansour (*Comptes rendus*, 1915, p. 237-242). Dans une séance antérieure, celle du 9 avril, vous aviez entendu une communication sur le théâtre romain de Merida que M. Raymond Lantier a pu aller étudier en Espagne,

en s'aidant d'une subvention que vous lui aviez accordée en 1913 (*Comptes rendus*, 1915, p. 164-174).

II. *Ouvrages subventionnés.* Vous ne serez pas surpris si les événements ont exercé leur influence, plus encore que pour les fouilles et explorations, au point de vue des publications de librairie. Des différents ouvrages en voie d'exécution auxquels la Commission, avait les années précédentes, demandé à l'Académie de s'intéresser par des souscriptions, aucun n'avait encore été mis en circulation à la date du 31 décembre 1915. Mais nous devons espérer que ce n'est là qu'un arrêt momentané, trop facilement explicable dans les circonstances que nous traversons.

En tout cas, d'ailleurs, ce qui est notre principale œuvre en fait de publication, le recueil des *Monuments et mémoires* a continué à paraître sous la direction de nos confrères MM. le comte R. de Lasteyrie et Collignon, ce dernier ayant été appelé, vous le savez, au début de l'année 1915, par un choix unanime, à succéder au si regretté et éminent Georges Perrot.

Ce n'est pas que les directeurs du recueil n'aient eu, eux aussi, à lutter contre des difficultés. Le secrétaire de la rédaction, M. Paul Jamot, s'est trouvé et se trouve toujours retenu en province par une mission d'État. Il déploie tout son zèle habituel en faveur de l'exécution de nos impressions, mais son éloignement de Paris complique sa tâche, en entraînant des échanges de correspondances qui occasionnent forcément des retards.

Nos deux précédents rapports, datés de 1914 et 1915, vous expliquaient d'autre part combien était délicat, et par conséquent long à accomplir avec toute la conscience qu'y apporte l'auteur, le travail confié à M. Léon Dorez de dresser une table complète des vingt premières années de notre recueil, table qui doit constituer la seconde partie du tome XX.

En attendant que cette table soit mise en distribution,

vous avez reçu les deux fascicules qui composent l'ensemble du tome XXI des *Monuments et mémoires*. Ce tome comprend une suite de 11 dissertations, avec 21 planches hors texte. Deux de vos confrères y ont coopéré, M. Héron de Villefosse et celui qui a l'honneur de vous soumettre le présent rapport. Un autre mémoire, consacré à un sujet qui se rattache à l'histoire des races ayant peuplé l'antique Gaule : *La mort de Brennus, étude sur quelques figurations de Gaulois dans l'art hellénistique*, porte la signature, que nous ne pouvons lire qu'avec une douloureuse émotion, de M. Adolphe Reinach.

Parmi les planches, nous vous signalerons la reproduction en couleurs de la mosaïque de Sens, d'après une aquarelle de M. de Fonseca, planche accompagnant un texte explicatif dû à M. Héron de Villefosse et pour laquelle vous aviez, en 1914, alloué un subside spécial à l'éditeur, M. Leroux. Trois autres planches en couleurs sont consacrées à garder le souvenir de curieuses fresques de l'église Saint-Loup de Naud, précieux vestiges de l'art français à l'époque romane.

Je termine en me faisant auprès de vous, Messieurs, l'interprète de la Commission pour vous demander de vouloir bien approuver ce compte rendu de l'emploi des arrérages de la Fondation Piot durant le cours de l'année 1915.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier offre à l'Académie, de la part de Mlle A. Gauckler, deux volumes sur les *Nécropoles puniques de Carthage* (Paris, Picard, 1915). C'est le recueil des travaux de Paul Gauckler dans cet important domaine où pendant plusieurs années s'est exercée son activité. Le premier volume tout entier est consacré aux carnets de fouilles, aux notes inédites, aux croquis pris sur le terrain, qui nous font suivre pas à pas les recherches du regretté explorateur et qui nous

montrent avec quelle sûre méthode et quelle conscience il travaillait. Nos étudiants et nos apprentis archéologues y pourront puiser d'excellents exemples. L'Introduction est due à un ancien membre de l'École de Rome, M. Dominique Anziani, qui est un des glorieux combattants de la grande guerre que nous soutenons et dont la disparition déjà ancienne cause aux siens de mortelles inquiétudes. C'est une raison de plus d'accueillir ce volume avec une attention émue.

Le second volume est un recueil d'articles autrefois publiés par P. Gauckler dans divers périodiques sur certains musées d'Algérie, sur les antiquités découvertes en Tunisie, sur les fouilles de Carthage, de comptes rendus sur la marche du service qui lui avait été confié, de notices sur des objets divers ou des inscriptions. L'illustration est extrêmement abondante et soignée. Elle comprend plus de 300 planches et des figures dans le texte. C'est un répertoire considérable où les historiens de l'Afrique du Nord trouveront à se renseigner sur quantité de faits et de monuments de toute sorte.

On sait avec quel zèle pieux Mlle Gauckler s'est vouée à la mise en valeur des matériaux scientifiques que son frère avait accumulés. Nous lui devons déjà le *Temple syrien du Janicule* (1912) et les *Basiliques chrétiennes de Tunisie* (1913); ces deux nouveaux volumes complètent la série. On lui saura gré d'un effort considérable qui n'est pas seulement un hommage rendu à une chère mémoire, mais une œuvre utile à la science française.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. THOMAS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Louis Leger lit un travail sur le mouvement intellectuel à l'époque de la Renaissance en Dalmatie. Ce mouvement commence par des œuvres latines; les intellectuels vont étudier à Venise, à Padoue, à Florence. Mais la pratique de la langue latine ne fait pas oublier celle de la langue nationale, le croate ou pour parler plus exactement le serbo-croate. Le mouvement intellectuel commencé à Raguse se continue à Spalato. M. Leger étudie la vie et les œuvres de Mencetic, de Drzic, de Cubranovic et particulièrement de Marulic qui, dès 1522, engage le pape Adrien VI à grouper tous les princes de l'Europe contre

les Turcs, et qui dans son poème de Judith chante par allégorie le premier triomphe de la chrétienté.

MM. Morel-Fatio et le comte Durrieu présentent quelques observations.

M. Antoine Thomas cède le fauteuil de la présidence à M. Leger et donne lecture d'une étude sur Jean Pitart, chirurgien et poète [1].

M. Théodore Reinach communique et restitue une inscription funéraire en vers de Sinope sur la mort d'un jeune homme accompli, Narcissos. A cette occasion, il définit le caractère du dieu Phthonos, invoqué dans ce petit poème : c'est le dieu de l'Envie — ou l'Envie des dieux — responsable des morts prématurées.

COMMUNICATION

JEAN PITART, CHIRURGIEN ET POÈTE, PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Jean Pitart est le premier chirurgien français qui ait jeté de l'éclat sur sa profession, encore décriée en notre pays à une époque où elle avait déjà pris en Italie un rang honorable à côté de la médecine [2]. L'établissement en France, d'abord à Lyon, puis à Paris, du célèbre chirurgien italien, Lanfranc de Milan [3], élève de l'école de Bologne, qui termina à Paris,

1. Voir ci-après.

2. Le plus ancien traité de chirurgie rédigé en Italie qui nous soit parvenu est celui de Roger de Salerne. Composé en 1180, il pénétra dans le Midi de la France dès les premières années du XIIIe siècle et y fut traduit partiellement, d'abord en vers provençaux, puis en prose (voir *Romania*, t. X, p. 62 et s., où l'on trouvera des rectifications à l'article publié par Félix Lajard dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 513 et s.); on en possède aussi plusieurs versions en ancien français (voir *Romania*, t. XXXII, p. 78, art. 3 et p. 91, art. 10).

3. Voir sur lui l'article de Littré, *Hist. litt.*, t. XXV, p. 284 et s., et sur-

en 1296, la rédaction de sa *Chirurgia magna*, dut contribuer à relever le prestige de la chirurgie et exciter l'émulation de nos compatriotes. On a dit qu'en arrivant à Paris, Lanfranc y avait trouvé un Collège de chirurgie fondé par Jean Pitart, en 1271, et qu'il avait été immédiatement admis dans ce collège, en 1295[1] : cette double affirmation ne repose sur aucun document authentique. Lanfranc parle de l'accueil flatteur que lui firent, à Paris, certains maîtres en médecine, nommément le doyen, Jean de Passavant[2] ; il ne parle ni de Jean Pitart, ni du Collège de chirurgie. La biographie de Jean Pitart a été malheureusement faussée par des préoccupations de boutique qui excitaient déjà, au XVIe siècle, la bile d'Étienne Pasquier[3]. Nous nous efforcerons de dégager l'histoire de la légende.

I

SA VIE

On ne possède pas de document catégorique sur la patrie de Jean Pitart[4]. Jean de Vaux le dit Parisien[5] ; d'autres le tiennent pour Normand, et cette hypothèse est plus que vraisemblable. Il est même permis de supposer qu'il était originaire des environs de Carentan, car le roi Philippe V lui fit don d'une confiscation à Picauville[6]. Ainsi s'expli-

tout Puccinotti, *Storia della medicina* Livourne, 1859, t. II, 2e partie, l. VI, chap. 13 et 14, p. 411-447.

1. Puccinotti, *loc. cit.*, p. 417 : cf. *Hist. litt.*, XVI, p. 96.

2. *Hist. litt.*, t. XXV, p. 284-6.

3. « Les Chirurgiens par une vieille cabale, attribuent la première institution de leur Collège à sainct Louys, qui est un abus... » (*Rech. de la France*, l. IX, chap. 30).

4. L'idée d'en faire un Italien, parce que son nom est énoncé en latin sous la forme *Johannes Pitardi*, n'a pu venir qu'à un historien ignorant des usages du moyen âge (H. Haeser, *Lehrbuch der Geschichte der Medizin*, 3e éd., Iéna, 1875, t. I, p. 764).

5. *Index funereus chirurgicorum Parisiensium*, Trévoux, 1714, p. 1.

6. Voir ci-dessous, p. 99.

queraient à merveille les relations de maître à élève qui s'établirent entre Jean Pitart et Henri de Mondeville, fils avéré de la Normandie [1], qu'il vaudrait mieux nommer Henri d'Émondeville, car son nom paraît être emprunté à celui de la commune d'*Émondeville*, canton de Montebourg, arrondissement de Valognes (Manche), plutôt qu'à celui de *Mondeville*, commune du canton Est de Caen (Calvados). En revanche, rien n'autorise Domfront [2], ni Bayeux [3], ni Aunay-sur-Odon [4] à réclamer Jean Pitart comme un de leurs enfants. D'autre part, des différentes familles françaises qui ont porté ou qui portent le nom de *Pitart* ou *Pitard*, aucune ne peut fournir la preuve qu'elle remonte réellement au célèbre chirurgien [5].

La plupart des biographes de Jean Pitart le font naître en 1228, date trop reculée, assurément, mais qui ne le serait pas assez s'il fallait croire qu'il fût déjà chirurgien du roi Louis IX à l'époque où ce prince fit sa première croisade et qu'il ait pu l'accompagner, en cette qualité, dans son expédition d'outre mer [6]. En réalité, comme Mal-

1. Les doutes émis à ce sujet par Littré (*Hist. litt.*, XXVIII, 326) ne résistent pas aux preuves linguistiques de l'origine normande de Henri de Mondeville qu'a réunies le Dr Bos dans *La Chirurgie de Henri de Mondeville*, Paris, 1897, t. I, p. III.

2. Courtebotte, *Essai sur l'hist. et les antiq. de Domfront* (2e éd., Caen, 1816), p. 103. Il est certain qu'il a existé à Domfront une famille *Pitart*, qui a donné son nom à une des tours de la ville, mais le plus ancien membre connu de cette famille, Mainfray Pitart, n'est mentionné qu'en 1366.

3. Pluquet, *Essai hist. sur la ville de Bayeux* (Caen, 1829), p. 423.

4. Dr Chéreau, *Henri de Mondeville* (Paris, 1862; tirage à part des *Mém. de la Soc. des antiquaires de Normandie*), p. 10-11.

5. Le plus ancien document qui figure dans les recueils généalogiques des D'Hozier conservés à la Bibliothèque nationale (Fr. 28776, 30071 et 30727) ne remonte qu'à 1493 : il émane d'un certain *Jehan Pitart*, écuyer, capitaine de Buzet (Haute-Garonne); voir Fr. 28776, dossier 51802.

6. J. de Vaux (*loc. laud.*) ne lui donne que 77 ans au moment de sa mort, qu'il place en 1315 ; François Quesnay, en réimprimant l'*Index funereus* dans ses *Rech. critiques et historiques sur l'origine de la chirurgie en France* (Paris, 1744), p. 534, a changé arbitrairement le chiffre 77 en 87.

gaigne et Chéreau l'ont depuis longtemps proclamé[1], cette hypothèse est sans fondement : Pitart devait être au berceau quand Louis IX s'embarqua à Aigues-Mortes (1248). Nous ne possédons pas de témoignage authentique sur son compte avant l'année 1292, date où nous le trouvons inscrit sur le rôle de la taille de Paris parmi les contribuables de la rue neuve Notre-Dame : « Mestre Jehan Pitart, 20 sous[2]. » Dès 1298, au plus tard, il avait pris rang parmi les chirurgiens de la cour, car il figure, à la date du 23 mars, dans le Journal du Trésor de Philippe le Bel[3]. Les tablettes de cire de Jean de Saint-Just le mentionnent à plusieurs reprises, en 1300, et nous voyons qu'il touche des gages pour ses services, tantôt « en cour », tantôt « hors de la cour »[4]. A la fin de 1303, il accompagna Philippe IV en Languedoc : un compte arrêté à Toulouse, le 26 décembre, lui attribue, pour 40 jours de service, 7 livres, 13 sous, 4 deniers, plus trois robes[5]. Son titre de chirurgien royal lui donnait naturellement du crédit auprès des grands seigneurs du royaume. Le 7 juin 1308, on le trouve à Conflans, près de Paris, à la table du jeune Robert d'Artois ; en 1312, il fut appelé en Artois pour soigner la comtesse Mahaut, qui récompensa largement les soins dont il l'entoura : elle lui fit délivrer 100 livres, « sans compter ses frais de route, des hanaps et des robes pour lui et pour sa femme »[6]. La

1. Malgaigne, *Œuvres complètes d'Ambroise Paré* (Paris, 1840), t. I, p. XLIX-L ; Chéreau, *op. laud.*, p. 10. Cf. H. Berthaud dans *Bull. de la Soc. franç. d'histoire de la médecine*. Paris, 1907, t. VI, p. 78.

2. Bibl. nat., lat. 9783, fol. 62 v°, 1re col.

3. H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel* (Paris, 1837 ; Coll. des doc. inédits sur l'histoire de France), p. 149.

4. *Recueil des historiens des Gaules*, t. XXII, p. 516 C. La lecture *Picard* doit être fautive : Antonio Cocchi, qui a le premier publié ces tablettes, en 1746, a lu *Pitard*.

5. *Recueil* cité, t. XXII, p. 542 A, d'après les tablettes de Reims, où les éditeurs lisent aussi *Picardi*, au lieu de *Pitardi*.

6. J.-M. Richard, *Une petite-nièce de saint Louis, Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne* (Paris, 1887), p. 154 ; cf. *Inv. sommaire des archives dép. du Pas-de-Calais* (1878), t. I, p. 269, reg. coté A 298. Bien que les

confiance qu'il inspirait à Charles, comte de Valois, frère de Philippe IV et père de Philippe VI, n'est pas seulement attestée par Henri de Mondeville, dans un passage souvent cité de sa *Chirurgia*[1]. Le prince lui-même a tenu à inscrire le nom du chirurgien royal dans son testament, fait le 17 septembre 1325, avec un legs de 50 livres tournois[2].

Chirurgien en titre de la cour de France sous Philippe IV[3], Pitart réussit à se maintenir dans la faveur royale après la mort de ce roi. Nous ne savons rien de particulier sur ses rapports avec Louis X, qui ne fit que passer sur le trône, mais un document authentique établit que Philippe V, à une date indéterminée, lui témoigna sa reconnaissance en lui faisant don, à titre viager, de différents biens-fonds sis à Picauville[4] et dans le voisinage, au bailliage de Cotentin, biens qui avaient été confisqués sur un certain Roger de Paris[5]. En février 1327, Charles IV qualifie encore Jean

comptes utilisés par l'auteur estropient le nom du praticien et l'appèllent « maistre Jehan *Pierart* (ou *Precart* »), comme ils le qualifient « sirurgien le roy », il s'agit certainement de notre personnage, qu'il ne faut pas confondre avec un autre chirurgien royal « Jehan Le Mire, surourgien nostre songneur le roy de France et chastelain du chasteau d'Ayre » en 1303 (*op. cit.*, p. 152). M. Alfred Franklin a été bien inspiré en attribuant à Pitart ce que Richard dit de *Precart* ou *Pierart* ; cette attribution, qu'il donne seulement comme très probable, nous paraît tout à fait certaine (*La Vie privée d'autrefois. Les chirurgiens*, Paris, 1893, p. 17, note 1).

1. Littré a cité (*Hist. litt.*, XXVIII, 338) l'ancienne traduction française de ce passage, qu'il vaut mieux lire dans le texte latin original publié depuis par le Dr Pagel (*Die Chirurgie des Heinrich von Mondeville*, Berlin, 1892, p. 125).

2. Joseph Petit, *Charles de Valois* (Paris, 1900), p. 227, note 6, où l'auteur a lu à tort *Picard*. Le texte original du testament (Arch. Nat., J 164B, n° 54) porte exactement : « A mestre Jehan *Pitart*, cinquante livres tournois. » C'est aussi à tort que J. Petit déclare que Charles de Valois fit en même temps un legs de 40 livres à Henri de Mondeville, collègue de Pitart ; ce legs est fait à un certain « Guillaume de Mondeville », qui n'est pas qualifié « mestre », et que rien n'autorise à regarder comme un parent du célèbre chirurgien ; cf. *Hist. litt.*, t. XXVIII, p. 325.

3. Il figure en tête d'un groupe de six chirurgiens, dans un état royal de 1313 (Ludewig, *Reliquiæ manuscriptorum*, 1740, t. XII, p. 43).

4. Canton de Sainte-Mère-Église, arr. de Valognes (Manche).

5. L'acte de donation ne nous est pas parvenu, mais nous le connaissons par des lettres de Charles IV dont il va être question.

Pitart de « dilectus cirurgicus noster », dans un acte qui a pour but d'assurer la transmission de ces biens-fonds, après la mort du possesseur viager, et moyennant un cens annuel de 25 livres tournois, à Robert du Sartrin, garde du sceau royal à Carentan [1]. Il est donc bien établi que notre chirurgien n'est pas mort en 1315, comme on l'a affirmé gratuitement, mais au plus tôt en 1327, probablement même après septembre 1328, car Robert du Sartrin fit confirmer, à cette date, par Philippe VI la donation de Charles IV [2], et il semble que, si Pitart fût mort dans l'intervalle, son successeur désigné à Picauville aurait notifié le fait à la chancellerie royale.

Entre ces deux dates, 1292 et 1328, se placent deux monuments, de nature très dissemblable, où figure le nom de Jean Pitart, et dont il nous faut parler avec quelques détails.

En 1310, notre chirurgien fit creuser un puits dans la cour d'une maison de la Cité, sise dans la rue qui prit plus tard le nom de rue de la Licorne. Ce puits existait encore en 1611, date à laquelle la maison fut rebâtie. Il portait l'inscription suivante, aujourd'hui disparue :

Jehan Pitard en ce repaire,
Chirurgien le roy, fit faire
Ce puits en [l'an] mil trois cens dix,
Dont Dieu lui doint son paradis [3].

1. Arch. nat., JJ 64, n° 361. L'acte est daté « apud Villam Looys », aujourd'hui Villuis, cant. de Bray-sur-Seine, arr. de Provins (Seine-et-Marne) ; il concède en même temps à Robert du Sartrin, moyennant un cens de 6 livres tournois, les marais de Gorges (cant. de Périers, arr. de Coutances).

2. Arch. nat., JJ 65 A, n° 284. L'acte est daté du camp près d'Ypres ; il reproduit non pas l'acte de Charles IV visé plus haut, mais deux actes distincts, datés également de Villuis, février 1327, l'un relatif au viager de Pitart à Picauville, l'autre relatif aux marais de Gorges. Cf. H. Berthaut, *loc. cit.*, p. 78-79, où sont publiées, peu correctement, quelques lignes des lettres de Philippe VI.

3. Quesnay, *Recherches... sur l'origine... de la chirurgie en France*, p. 37, note 6. L'auteur dit que « M. de la Nouë vit cette inscription auprès

On considère généralement cette construction de Pitart comme une œuvre de philanthropie, destinée à combattre le danger que présentait dès lors l'usage de l'eau de Seine pour l'alimentation publique, et l'on voit dans l'inscription même un témoignage de la reconnaissance de ses contemporains. L'inscription a dû être gravée sur la margelle du puits dès l'achèvement des travaux, en 1310. Nous sommes persuadé que Pitart l'a rédigée lui-même, ayant pleine conscience qu'il avait fait œuvre méritoire en construisant ce modeste édifice. Rien n'empêche de croire, mais rien ne prouve que ses contemporains aient partagé ce sentiment.

Au mois de novembre 1311, le roi Philippe IV promulgua solennellement un édit réglementant l'exercice de la chirurgie dans l'étendue de la ville et de la vicomté de Paris[1]. L'idée n'était pas nouvelle, et le terrain était déjà préparé. Dès le règne de saint Louis, le prévôt de Paris, Étienne Boileau, avait institué une commission de six « cyrurgiens jurez examineeur[s] », chargée de dresser la liste des chirurgiens dignes d'exercer le métier[2]. Le lundi 21 août 1301, vingt-neuf barbiers parisiens, qui exerçaient la chirurgie, furent convoqués personnellement, et il leur fut interdit « sus peine de corps et d'avoir » de continuer leur exercice avant d'avoir été examinés par les maîtres[3]. La seule nouveauté de l'édit de 1311 consiste en ce que le chirurgien royal, maître Jean Pitart, est chargé spécialement de présider et de convoquer, quand il y aura lieu, la commission d'examen. Le nombre

du puits en la cour ». Il cite comme source le registre E, feuillet 219 v°, des archives de l'Académie de chirurgie, aujourd'hui introuvables.

1. Arch. nat., JJ 46, n° 26, fol. 20; Y 2, fol. 36; Y 12, fol. 167. Cet édit a été plusieurs fois publié, notamment par F. Quesnay dans ses *Recherches* citées, p. 437-440.

2. *Livre des Métiers*, titre XCVI, éd. R. de Lespinasse et F. Bonnardot (Paris, 1879), p. 208.

3. Quesnay, *Recherches* citées, p. 435; R. de Lespinasse, *Métiers et corporations de la ville de Paris* (Paris, 1897), t. III, p. 628.

des membres de cette commission n'est pas fixé. Le rôle de président attribué à Jean Pitart doit passer après lui à son successeur dans ses fonctions de chirurgien royal, mesure destinée à assurer à l'avenir l'observation de l'édit de 1311. Il est permis de supposer, non seulement que l'influence prise à la cour par Pitart a provoqué la publication de cet édit solennel, mais que sa plume n'est pas étrangère à la rédaction du préambule, où les abus auxquels donnait lieu l'exercice de la chirurgie sont vigoureusement stigmatisés, et où la dignité scientifique de la ville de Paris est exaltée en termes magnifiques qui méritent d'être cités [1].

Tel nous apparaît, d'après les documents authentiques, le rôle de Jean Pitart comme chirurgien et comme gardien du bon renom des études chirurgicales dans la capitale de la France. Si la postérité l'a exagéré en voyant dans Pitart le « fondateur du Collège de chirurgie », si des apologistes sans critique, pour rehausser l'éclat de sa biographie, en ont faussé les limites chronologiques, on ne saurait nier que sa renommée ne repose sur de solides fondements. L'École de chirurgie de Paris, devenue Académie au XVIIIe siècle, garda le culte de sa mémoire et fit exécuter son portrait. Cette toile nous est parvenue et a été plusieurs fois reproduite par la gravure [2]. Il est difficile de lui assigner une date précise, mais il suffit de la considérer pour affirmer qu'elle ne remonte pas au delà des premières années du XVIIe siècle [3]. Sur le mur du péristyle de la nouvelle École de chirurgie [4], construction qui consacra la réputation de l'architecte Gon-

1. « Ne in villa Parisiensi, quæ proprie locus est fluentissimi fontis scientiæ, quæ etiam scientes parit et, in utero recipiens ignorantes, tandem suæ fontis sapientiæ germinosis rigatos rivulis diversarum facultatum reddit scientiis insignitos, talia de cetero perpetrentur. » (Quesnay, *Recherches*, p. 438.)

2. Tout d'abord, et fort librement, dans l'ouvrage de Quesnay déjà cité.

3. Description et reproduction dans Noé Legrand. *Les collections artistiques de la Faculté de médecine de Paris* (Paris, 1911, in-4°), p. 47 et pl. 8. La notice biographique est sans valeur.

4. Aujourd'hui occupée par la Faculté de médecine.

doin et qui fut inaugurée solennellement en 1775, on avait fait sculpter cinq médaillons en bas-relief, hommage aux plus célèbres chirurgiens français : Jean Pitart y voisine avec Ambroise Paré, Georges Mareschal, François de La Peyronie et Jean-Louis Petit. Des poètes de circonstance firent entendre leur voix à cette occasion, notamment le chirurgien Périlhe, à qui nous empruntons ces quatre vers, où le « génie » de Pitart est révélé à la postérité :

Paré, Pitart, La Peyronie,
Et vous, Mareschal et Petit,
Des bienfaits de votre génie
Vous allez recueillir le fruit [1].

II

SES ÉCRITS

Pendant longtemps Jean Pitart a passé pour n'avoir rien écrit ou du moins on croyait que rien de ce qu'il avait pu écrire ne nous était parvenu : c'est ce dont les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* se sont jadis portés garants [2]. Malgaigne avait cependant remarqué dans un recueil manuscrit deux recettes médicales en français auxquelles le nom de Pitart se trouve attaché [3]. En 1907, le Dr Karl Sudhoff a trouvé dans un manuscrit de la Bibliothèque communale de Lunebourg, une compilation latine intitulée : *Experimenta magistri Jo. Pickaert*, qu'il a publiée sous le nom de notre chirurgien [4]. Nous allons d'abord discuter le bien fondé de cette attribution ; nous parlerons ensuite d'une

1. Cf. Gabriel Mareschal de Bièvre, *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre* (Paris, 1906), p. 515.

2. *Hist. litt.*, t. XVI, p. 96 ; t. XXIV, p. 471 ; t. XXVIII, p. 326.

3. *Œuvres d'Ambroise Paré*, t. I, p. L, d'après le ms. B. N. fr. 2001 (alors coté 7917).

4. *Ein chirurgisches Manual des Jean Pitard*, Leipzig, [1908], tirage à part de l'*Archiv für Geschichte der Medizin*.

poésie française que personne jusqu'ici n'a songé à attribuer à maître Jean Pitart, bien qu'elle porte son nom en acrostiche.

1. — *Recueil de recettes médicales attribué à Jean Pitart.*

Le Dr Sudhoff considère le texte latin du manuscrit de Lunebourg, sinon comme le texte original, du moins comme celui qui s'en rapproche le plus. Il suppose qu'il en a été fait anciennement une traduction française, aujourd'hui perdue, mais dont deux manuscrits nous ont transmis des rédactions plus ou moins développées, à savoir le ms. fr. 12323 de la Bibliothèque nationale et le ms. n° 1 de l'École supérieure de pharmacie de Paris, et dont quelques autres nous offrent des extraits fragmentaires, notamment les mss. fr. 2001 et 2046 de la Bibliothèque nationale et le ms. n° 1037 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève [1]. Nous ne saurions partager cette manière de voir. La comparaison du texte latin avec le texte français prouve clairement que le premier a été fait sur le second. Le traducteur n'a pas toujours pris la peine de mettre en latin le texte français qu'il avait sous les yeux ; il l'a parfois reproduit tel quel, avec plus ou moins d'exactitude. Tel est le cas qui se présente dès la première recette, où on lit : « mittatis supra unam tubulam quæ sit uncta ex olio olivæ, et *soit la toille bene forte de una parte* [2] », ce qui correspond au texte français : « puis la mettés sur une table qui soit ointe d'uile d'olive *et soit bien frotee d'une part* [3]. »

Cette première recette est ainsi enregistrée dans la table

1. Il ignore que la rédaction française se trouvait aussi dans le ms. L. V, 17 de la Bibliothèque de Turin et qu'un autre manuscrit de cette même bibliothèque, cote M, IV, 11, contenait un abrégé de cette rédaction. Ces deux manuscrits ont péri dans l'incendie du 25-26 janvier 1904 ; mais M. Jules Camus en avait pris copie et, dès 1895, il promettait de donner, avec le concours de M. A. Sâlmon, une édition du Recueil en question, qui n'a malheureusement pas encore paru. Voir la *Rev. des langues romanes*, Montpellier, 1895, t. XXXVIII, p. 41.

2. Sudhoff, *op. laud.*, p. 211.

3. *Ib.*, p. 212.

des chapitres qui ouvre le recueil de Lunebourg : « *Utilium* magistri Johannis Piccardi contra omnes plagas tybiarum et aliorum membrorum[1]. » Que signifie le premier mot du texte latin ? Les textes français flottent entre : *C'est l'istoire*[2], *C'est la taille*[3], *C'est la table*[4] et *C'est la toile maistre Jehan Pitart contre toutes bleceures de jambes et d'autres lieus*[5]. La bonne leçon est *toile*, terme de l'art conservé presque jusqu'à nos jours comme synonyme de « sparadrap »[6] : le traducteur n'a pas bien lu ou n'a pas bien compris ce terme, qu'il aurait dû rendre simplement par *tela*, et il a forgé, au petit bonheur, le pseudo-latin *utilium*, auquel il semble attribuer le sens de « recette utile ».

Plus loin, il est question d'un « unguentum quod vocatur in lingua gallica *aucect*[7] ». L'énigmatique *aucect* cache l'ancien mot français *antrect*, pour *entrait*, nom générique signifiant « emplâtre », que le traducteur a pris pour le nom d'un « unguentum » spécial. Il commet des erreurs autrement graves. On lit la phrase suivante dans le texte français : « Se il y avoit *boue*, vous le savriés au flairier au nés : sy puoit, il y averoit *boue*[8]. » C'est clair. Pourtant, voyez le galimatias qu'il en a tiré : « Si scire volueris si sit *bonum* vel ne, quia si *bonum* sit, vos senti[reti]s fetorem ad nasum[9]. » Évidemment, le traducteur, ne comprenant

1. Sudhoff, p. 105-199.
2. Bibl. nat. fr. 2001, dans Sudhoff, p. 191.
3. Bibl. nat. fr. 2046, *ib.*, p. 196.
4. Bibl. de l'École de pharmacie, ms. n° 1, *ib.*, p. 211.
5. Bibl. nat. fr. 12323, *ib.*, p. 202 et 211.
6. La *toile Jehan Pitart* n'a pas eu, il faut l'avouer, le même succès que la *toile Gautier*, probablement ainsi nommée en souvenir du médecin auquel l'*Hist. litt.* a consacré un article, t. XXI, p. 411,415 et mentionnée par la plupart des pharmacopées ; voir notamment Charas, *Pharmacopée royale* (Paris, 1676), p. 569, et Littré et Robin, *Dict. de Médecine*, au mot TOILE.
7. Sudhoff, p. 222.
8. Sudhoff, p. 212, imprime ainsi le texte français : « Et sce il y avoit voe vous le sarieres aux flairier aux nes sy puoit il y averoit voe. »
9. Sudhoff, p. 212.

pas le substantif français *boue*, employé au sens de « pus », l'a pris pour l'adjectif féminin *bone*, « bonne ».

Il serait fastidieux de poursuivre la comparaison des deux textes[1]. Mais si le traducteur sait très mal le français, il est assez familier avec l'italien et l'espagnol. Il écrit *scortza* pour « écorce »[2], *fortezella* pour « estomac »[3], et il appelle le son *remula*, ce qui ne se comprend que de la part d'un Italien du Nord[4]. Des termes comme *campanilla* pour la luette[5], *durasne* pour le pêcher[6], *barros* pour la berle[7], *garbanzos* pour les pois chiches[8] viennent certainement de l'Espagne ; d'ailleurs, l'auteur nous dit formellement qu'en espagnol les dartres s'appellent *empendes*[9] et les rousses ou gardons *vermeroeles*[10]. On peut donc hardiment affirmer que le texte latin de Lunebourg n'émane directement ni de Jean Pitart ni même de l'école médicale ou chirurgicale de Paris.

En fin de compte, il faut s'appuyer uniquement sur le texte des manuscrits français, lesquels ne connaissent pas ces interpolations exotiques, pour déterminer l'origine du Recueil. Malgré leurs divergences de détail, ces textes s'accordent entre eux et avec le texte latin pour attribuer à Charles, comte de Valois, père du roi de France Philippe VI, l'initiative de la rédaction. Voici en quels termes le fait le manuscrit de l'École de pharmacie[11].

1. Notons cependant que le traducteur a confondu le nom de la plante dite *aurone* avec le mot *couronne* et l'a rendu par *corona* (Sudhoff, p. 226) ; qu'il a pris un petit chien (anc. fr. *chael*) pour un pourceau (*ib.*, p. 248), etc., etc.

2. Sudhoff, p. 229 et 253.

3. *Ib.*, p. 257 ; cf. l'anc. fr. *fourcele*.

4. *Ib.*, p. 227 ; cf. l'ital. dialectal *remola*.

5. *Ib.*, p. 201.

6. *Ib.*, p. 251 ; cf. l'espagnol *durazno*.

7. *Ib.*, p. 255 ; cf. l'espagnol *berro*.

8. *Ib.*, p. 259. Le manuscrit porte, paraît-il, *gorbanzos*.

9. *Ib.*, p. 246. Au lieu de *lingua cattelana*, il faut lire *lingua castelana* ; l'espagnol moderne dit *empeine*.

10. *Ib.*, p. 248. Il faut lire *vermejoeles* : l'espagnol moderne dit *bermejuela*.

11. Je suis le manuscrit et non le Dr Sudhoff (p. 206-207), qui a commis quelques menues fautes de lecture.

Monseigneur Charles, conte de Valois, d'Alençon [1] et de Chartres et d'Anjou, fist faire ce livre, qui est bon et profitable pour garir touttes manier[e]s de plaies vieles et novelles et pour aucune[s] aultre[s] malaidies aussi. Et saichent certainement tous ceulx qui le verront que, se le oignement (*sic*) et les chosses qui sont ou dit livre sont [2] bien fait (*sic*) a leur droit, et l'en en use si comme l'on doit, que les trouverés merveilleu[se]ment profitables, car elle[s] sont bien esprovee[s] par ledit conte de Valois et par maistre[s] de cyrologie (*sic*) des meilleurs en leur temps qui en ont ouvrés (*sic*) en mout de grant (*sic*) maladies, et par especial ung mout bon maistre que l'on nonmoit maistre Jehan Le Picart (*sic*), en ce temps le meilleur qui fut (*sic*), et estoit cirugien du roy de France.

Le manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève associe le nom de Mondeville à celui de Pitart :

Ensievent les recheites de cirurgie que Monsr Charles de Valois fist faire et acomplir... par maistre Jehan Picart (*sic*) et maistre Jehan (*sic*) de Mondeville, cirurgien[s] du roy pour le camp [*corriger* : temps] de Phelipe le Bel, lors roy de France, et qui furent le[s] plus souffisans en l'art de cyrurgie qui aient demouré en France, en l'estude de Paris, dont il soit memoire [3].

Dans le corps même du Recueil, le ms. 12323 de la Bibliothèque nationale attribue nominativement à notre auteur les recettes n° 1 (*la toile maistre Jehan Pitart*) et n° 6 (*l'emplastre maistre Jehan Pitart*). Nous conclurons sans hésiter que le Recueil n'est pas l'œuvre de Jean Pitart, mais d'un compilateur postérieur. Ce compilateur savait, soit pour l'avoir lu dans les écrits de Mondeville, soit par des renseignements personnels, que le comte de Valois avait été le protecteur de Pitart : peut-être ne s'est-il servi de ces deux noms que pour donner du crédit à son Recueil. Tant que nous ne posséderons pas d'édition critique, il sera prudent de réserver la réponse qu'il convient de faire à ces deux questions : à quelle époque vivait l'auteur du « Livre

1. Ms. : *delencon.*
2. Ms. : *liure et sont.*
3. Sudhoff, p. 197.

monseigneur Charles de Valois » ? Quelle confiance mérite la tradition d'après laquelle le père de Philippe VI en aurait provoqué la rédaction ? En tout cas, il paraît certain que ce « livre » émane de l'école de Paris ; le témoignage de celui qui l'a compilé est à retenir, et il constitue une nouvelle preuve de l'autorité que maître Jean Pitart s'était acquise dans cette école, sinon comme auteur, du moins comme praticien. On sait que sa méthode pour le traitement des plaies, méthode expliquée et suivie par Mondeville, souleva une vive opposition parmi les chirurgiens et les médecins français de son temps [1]. De bons juges l'estiment préférable à celle de ses concurrents [2]. Nous nous en rapportons à eux, et il faut croire que le sentiment public se montra favorable à cette méthode, puisque notre compilateur anonyme a placé son Recueil sous le patronage de Pitart et de son protecteur princier, le comte de Valois.

2. — *Le Dit de Bigamie.*

Le manuscrit CXXX.E. 5 de la Bibliothèque de l'Université de Pavie nous a conservé un « dit » français de 158 vers octosyllabiques, à rimes plates, intitulé : *Le Dit de Bigamie.* On n'en connaît pas d'autre copie, et personne ne l'avait signalé avant 1870, date de l'édition qu'en a donnée le professeur Adolf Mussafia [3]. L'auteur, plaidant sa propre cause, prend la défense du clerc « bigame », c'est-à-dire de celui qui, devenu veuf, a contracté un second mariage. Il proteste contre l'opinion courante, qui tient le « bigame » non seulement pour malheureux, mais pour coupable,

> Car il en pert qui passe avoir,
> C'est priviliege de couronne (v. 10-11).

1. Voir *Hist. litt.*, t. XXVIII, p. 336, 337, 338.

2. Voir notamment ce qu'en dit le Dr E. Nicaise, *Chirurgie de maître Henri de Monderille* (Paris, 1893), p. XVI-XIX.

3. *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, sc. hist. et philol., janv.-mars 1870, t. LXIV, p. 585 et s.

Le mariage, dit-il, a été institué par Dieu lui-même et c'est une manière de couronne qui vaut bien la couronne cléricale :

Et Diex, qui toute rienz nature,
Adan à Eve maria
Et aussi tost que mari a
A li douné, ceste parole
Leur dist, si com la loy parole,
Nature, par quoi les coupla,
Et dit, en faisant d'euls couple, a
Qu'il pensent de mouteploier.
Obeïr doit moult et ploier
Chascun à si noble commant (v. 20-29).

L'auteur insiste sur la légitimité du mariage, dont il oppose la sage pratique aux austérités des différents ordres religieux fondés par des saints qui ont voulu aller au delà des obligations de la loi naturelle et de la loi divine :

Et miex me vaut *bigamus* estre
Qu'antrer en relegieus estre,
Et puis m'en repante demain;
C'onques Jesus Crist le demain
Des moinnes ne leur establie
N'establi par loi establie (v. 71-76)...
Car Jacobins n'autre[s] couvens
Ne fist Diex, je vous ai couvens;
Mais s[ains] Bernart et s[ains] François
E[t] s[ains] Dominiques, françois,
Les ont, qui selonc leur voloir
Por la volanté Dieu vouloir
Eslurent l'ordre que maintiennent
Cil qu'orendroit en leur main tiennent
Del monde la greigneur partie (v. 89-97).

Pour lui, il a pris son parti depuis longtemps : il estime que le mariage est l'état dans lequel il peut le mieux faire son salut. Pourquoi vilipender celui qui convole de nouveau en justes noces, puisque « le droit escript » et « les lois Dieu » l'autorisent à agir ainsi ?

S'aucuns prenoit fames ja dis,
Si com aucun firent jadis
Deus ou trois, de rien ne mesfait (v. 83-85).

Il s'est marié une seconde fois ; il le proclame, et il estime qu'il a agi sagement :

Si di, qui que m'en blasme ou prise,
Qu'an moi mariant n'ai mespris
A la seconde fois, mes pris
Le meillieur, je vous asseür,
Des estaz pour vivre asseür
Senz faire pechié et folie (v. 108-113).

Les vers 124-132 contiennent la déclaration suivante :

Tant di je bien et mon non dure
Dusques ici qui fis ce conte
Qui de bigamie vous conte,
Et mon seurnom tout à delivre [1].
Cil qui counnoist leistre de livre
Puet trouver tout apertement
— Ou escripture aperte ment [2] —
En onze verz desus escriz,
Dont I est li premierz escriz.

Guidé par le poète lui-même, le professeur Mussafia est remonté au v. 114, qui commence effectivement par la lettre I (ou J), et il a lu en acrostiche le nom et le surnom annoncés, à savoir : JEHAN PITART. Mais il s'en est tenu là, ce qui prouve que la notoriété de notre chirurgien n'était pas parvenue jusqu'à lui.

Le lecteur a pu se convaincre, par les extraits que nous avons cités, que l'auteur du *Dit de Bigamie* n'a rien d'un vrai poète. Comme il a été dit plus haut, le chirurgien Pitart peut être soupçonné d'avoir rimé les quatre vers inscrits

1. Mussafia ne met aucune ponctuation après ce vers.

2. Mussafia marque le mot *ou* d'un accent grave, le prenant pour l'adverbe, et il imprime les vers 129-130 sans aucun signe de ponctuation. Sa leçon prouve qu'il n'a pas compris le texte qu'il éditait, ce qui n'est pas surprenant, étant donné le style de Jean Pitart.

sur la margelle du puits qu'il avait fait creuser dans la cour de sa maison de la Cité, et où son nom est soigneusement mis en évidence. Le même souci d'attirer l'attention sur la personne de l'auteur se fait jour, plus naïvement encore, dans le *Dit de Bigamie*. Celui qui l'a composé, bien qu'il se soit astreint au rude exercice de la rime équivoquée, n'arrive pas à prendre le ton d'un poète d'inspiration ou de profession. C'est un homme de sens pratique, qui cultive son « moi », que rien ne décidera à sacrifier les droits de la nature aux exigences d'un ascétisme imprudent. Nous sommes persuadé que l'auteur du *Dit de Bigamie* ne fait qu'un avec le chirurgien des derniers Capétiens directs, hypothèse qui donne à maître Jean Pitart un titre de plus à figurer dans l'*Histoire littéraire de la France*, mais qui ne nous autorise pas à revendiquer pour lui une place considérable dans la liste des poètes français.

Nous ne croyons pas que les bibliothèques recèlent d'autre œuvre qui se réclame du nom de notre personnage, soit dans le domaine de la médecine ou de la chirurgie, soit dans celui de la poésie. Il n'y a qu'à louer maître Jean Pitart de la discrétion avec laquelle il a cultivé la muse française. Mais quand on songe à la haute situation qu'il a occupée de son vivant comme chirurgien et aux hommages qui lui ont été rendus après sa mort, on lui en veut un peu de n'avoir pas trouvé le temps de rédiger un traité de chirurgie, comme l'a fait son élève Henri de Mondeville, en songeant « ad utilitatem communem, quæ præponenda est utilitati singulari »[1]. Disons plus. On comprend et on n'est pas loin d'approuver la boutade échappée sur son compte à un des grands chirurgiens du XIXe siècle : « Pitart est une de ces renommées fantastiques qui, comme ces héros de la cour de Charlemagne, tiennent bien plus de place dans la fable que dans l'histoire[2]. »

1. *Die Chirurgie des H. von Mondeville*, éd. Pagel, p. 10.

2. Malgaigne, *Œuvres complètes d'Ambroise Paré* (Paris, 1840), t. I, p. XLIX.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente de la part de M. M. Nehlil, directeur de l'École Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères de Rabat, un ouvrage intitulé : *Lettres chérifiennes* (128 documents reproduits en facsimilé), 1re partie. Textes (Paris, in-4°).

ERRATA

Année 1915, p. 540, ligne 4, *lire* : la présence du licteur rend certaine celle d'un sixième personnage. — P. 539, supprimer les notes 3 et 4. — P. 542, ligne 33, ajouter cette note : « Si la scène se passe au tribunal, tout ce qui est étranger à la solennité de l'action de la loi doit à plus forte raison être écarté. — P. 545, transposer les notes 1, 2, 3, en leur donnant les numéros 2, 3, 1.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

113.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 3 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre datée de Vérone, 24 février, par laquelle M. le professeur Calligari remercie l'Académie de lui avoir décerné un prix sur la fondation du duc de Loubat ;

2° Une lettre du Président de la Société italienne pour le progrès des sciences invitant l'Académie à envoyer quelques délégués à la réunion de cette Société qui se tiendra à Rome du 1er au 3 mars 1916 ;

3° Une lettre de M. H. A. Giles, professeur de chinois à l'Université de Cambridge, priant l'Académie d'accepter le don d'une somme d'argent destinée à fonder, en faveur des Français seuls, un prix biennal pour le meilleur ouvrage écrit sur la Chine, sur le Japon ou sur l'Extrême-Orient en général :

« Je suis amené, dit-il, à demander cette faveur pour les considérations suivantes : 1° la prééminence indiscutable des orientalistes français, spécialement en chinois ; 2° la générosité sans pareille qui a ouvert à tout venant une récompense telle que le prix Stanislas Julien, et je voudrais qu'il me fût permis

d'ajouter : l'héroïsme indomptable et l'esprit de sacrifice des hommes et des femmes de France, avec lesquels j'ai assez vécu pour en rendre maintenant témoignage. »

L'Académie appréciera à sa juste valeur le sentiment qui a dicté sa résolution à M. le professeur Giles, et elle acceptera le don avec reconnaissance, les formalités nécessaires une fois remplies pour obtenir l'autorisation officielle de l'accepter.

Enfin, à propos de la correspondance, le Secrétaire perpétuel annonce qu'en remplacement de M. Mézières, décédé, l'Académie française a nommé notre confrère Mgr Duchesne membre de la Commission du prix Volney.

M. Babelon annonce à l'Académie que la Commission du prix Duchalais a décerné le prix de numismatique médiévale à M. A. Dieudonné, pour son ouvrage intitulé : *Manuel de numismatique française*. Tome II. *Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution.*

M. Chavannes annonce ensuite que le prix Stanislas Julien est décerné à M. Bernhard Karlgrest, docteur de l'Université d'Upsal, pour son livre intitulé : *Études de phonologie chinoise.*

M. Paul Girard étudie le mot ποδάρκης dans l'*Iliade*. Ce mot est une épithète d'Achille et fait allusion, sans aucun doute possible, à l'agilité légendaire de ce héros. Cependant, on le trouve aussi employé par le poète comme nom propre, et sa composition fait songer à ces surnoms de chefs qui sont devenus des noms, et qui semblent avoir eu pour objet de glorifier la solidité de la résistance dans la défensive comme l'une des qualités essentielles du roi, du conducteur d'hommes. La même qualité a pu, originairement, être attribuée à Achille. Mais le sens de ποδάρκης, évoluant sous l'influence d'une conception différente du héros, se serait identifié pour Homère, et déjà peut-être pour ses devanciers, avec celui de qualificatifs postérieurs tels que πόδας ὠκύς et ποδώκης.

MM. Théodore Reinach et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Morel-Fatio communique une lettre d'un ambassadeur

de Charles-Quint à Rome où il est parlé d'une invention nautique mystérieuse de Jean Lascaris. Tout ce que le document nous apprend, c'est qu'il s'agit d'un engin permettant aux navires, même d'un fort tonnage, de naviguer par temps calme. La lettre en question permet aussi de rectifier certains détails de la biographie de Lascaris.

LIVRES OFFERTS

M. Collignon fait hommage à l'Académie, au nom de la Commission de publication des fouilles de Delphes, d'un fascicule de l'ouvrage intitulé : *Fouilles de Delphes. Tome II. Topographie et architecture. La terrasse du temple*, par F. Courby. Premier fascicule (Paris, Fontemoing, 1915) :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, un peu tardivement, le fascicule que M. F. Courby a consacré à l'étude de l'édifice qui était le centre religieux du sanctuaire de Delphes, le temple d'Apollon Pythien. Les recherches antérieures de M. Homolle avaient déjà fixé les phases de l'histoire du temple. Au cours de plusieurs missions accomplies à Delphes avec le concours de M. Lacoste, architecte, M. Courby a repris en détail l'examen des ruines qu'il a pour ainsi dire interrogées pierre par pierre. C'est le résultat de ces recherches qu'il expose dans un travail aussi remarquable par la précision de la méthode que par la clarté de l'exposition.

« M. Courby étudie d'abord le temple du IVe siècle, reconstruit après l'événement qui, peu de temps avant l'année 371, causa la destruction du temple plus ancien, édifié au VIe siècle. On ne saurait analyser les pages illustrées de nombreux plans et relevés, où il examine le plan du temple, l'élévation de la péristasis, les éléments de l'ordre intérieur et extérieur, et montre comment le plan avait été imposé à l'architecte par la nécessité de maintenir les anciennes fondations. Mais il faut signaler l'importance des conclusions auxquelles l'a conduit, sur un point essentiel, une étude attentive de l'état actuel. M. Courby a pu restituer en toute certitude, au fond et sur le côté sud de la cella, une sorte de chapelle qui est l'*adyton*, et dont il a dressé un plan schématique. Elle communi-

quait par un escalier avec l'antre prophétique de la Pythie, qui s'étendait sous l'édicule. Rappelons encore que M. Courby a eu la bonne fortune de retrouver en 1913, sur l'emplacement même de l'*adyton*, le véritable omphalos en pôros et qu'il a réservé à l'Académie la primeur de cette précieuse découverte (*Comptes rendus*, 1914, p. 257-270). Il est donc aujourd'hui possible de prendre une idée assez exacte de l'*adyton* delphique, dont la simplicité ne laisse pas de surprendre. C'était, écrit l'auteur, « une chapelle étroite et « inconfortable, moins riche en œuvres précieuses qu'en souvenirs « légendaires et en dons pieux, encombrée d'un banc pour les consul- « tants, d'une statue, des deux monuments réservés aux Hosioi, où « s'ouvrait l'orifice de l'escalier qui donnait accès au caveau de la pro- « phétesse, et dans une encoignure duquel l'omphalos était relégué, à « même le dallage, ou sur quelque socle sans beauté ». Grâce à la minutieuse enquête conduite par M. Courby, les ruines du temple du IVe siècle, si insuffisantes qu'elles paraissent, nous parlent plus clairement qu'on n'aurait osé l'espérer. On peut apprécier dans son ensemble cet édifice construit avec des ressources moindres que celles dont disposaient les architectes du temple antérieur, et pour le plan duquel il avait fallu compter avec des nécessités techniques et rituelles. Il semble néanmoins avoir été digne de sa renommée.

« Un second chapitre est consacré à l'histoire du temple du VIe siècle, à l'achèvement duquel participèrent les Alcméonides. M. Homolle avait déjà fixé les dates essentielles de l'histoire de l'édifice et montré qu'il était déjà en cours de construction quand les Alcméonides intervinrent, en 513, pour le doter de sa décoration extérieure et de ses deux frontons. M. Courby en attribue la destruction non pas à un incendie ou à une secousse sismique, mais à un afflux torrentiel d'eaux souterraines qui en provoqua l'écroulement. Les matériaux ont été réemployés en grande partie et les fondations ont été utilisées pour le temple du IVe siècle. On a retrouvé d'importants débris des deux frontons, et leur mise en place a fait l'objet d'une récente étude de M. Courby (*Bulletin de correspondance hellénique*, XXVIII, 1914). Il reste donc assez d'éléments pour qu'il soit possible de proposer une restitution du monument. L'exposé de l'histoire des deux temples termine ce fascicule qui inaugure brillamment le volume où seront traitées les questions relatives à la topographie et à l'architecture de Delphes.

« Le manuscrit de M. Courby était terminé avant le mois de juillet 1914. Il se préparait à en suivre l'impression lorsque la mobilisation le rappela en France. D'abord sergent d'infanterie, il est aujourd'hui interprète à l'armée d'Orient, tandis que son collaborateur

M. Lacoste est dans les rangs de l'armée belge. La publication a pu cependant suivre son cours, grâce au dévouement de M. Bourguet qui non seulement a mis au service de M. Courby une expérience acquise sur le terrain des fouilles, mais s'est chargé de la mise au point du manuscrit et de la correction des épreuves. Ce fascicule vient à point pour attester la continuité et l'énergie de l'effort fourni par l'École française d'Athènes dans l'accomplissement d'une grande œuvre scientifique. Je suis assuré de répondre aux sentiments de l'Académie en remerciant et en félicitant l'auteur de cet important travail, ainsi que les collaborateurs qui lui ont apporté leur concours. »

M. Cagnat a la parole pour un hommage :

« Notre confrère de l'Académie des beaux-arts, M. Lemonnier, me charge d'offrir en son nom à l'Académie le tome IV des *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, publiés par lui avec une subvention du legs Debrousse. Ce volume comprend la période qui s'étend entre 1712 et 1726. Dans une introduction très approfondie, M. Lemonnier note les changements qui s'introduisirent au début du XVIIIe siècle dans les préoccupations des académiciens : une part considérable d'abord, puis à peu près exclusive, est attribuée à ce moment à des matières purement techniques ou scientifiques. Les procès-verbaux eux-mêmes remplissent 335 pages. »

SÉANCE DU 10 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Salomon Reinach a la parole à propos du procès-verbal :

« Dans la dernière séance, M. Morel-Fatio avait cité un témoignage inédit d'après lequel Jean Lascaris aurait connu le secret d'un navire qui pouvait se mouvoir sans voiles ni rames. M. S. Reinach rappelle, à ce propos, un petit traité latin sur les machines de guerre, dont la date est incertaine, mais qui doit être antérieur au moyen âge. Ce traité est une lettre adressée à un empereur non désigné par un anonyme qui préconise des réformes et offre des projets de machines. L'une d'elles, action-

née par des bœufs, doit être placée à l'intérieur d'un navire pour mettre en mouvement des roues. Grâce à ce moteur, le navire acquerra une force de propulsion telle qu'il pourra couler tout navire ennemi au premier contact. Nous avons là certainement le plus ancien projet connu d'un navire à aubes, réalisé, bien des siècles après, grâce à la substitution de la vapeur à la force animale. »

Le Secrétaire perpétuel annonce qu'il a reçu une lettre de M. le professeur Giles confirmant que dans sa première lettre il voulait écrire : *Académie des inscriptions*.

A l'occasion de cette lettre, M. Chavannes dit quelques mots au sujet de la donation du professeur H. A. Giles. La décision prise par ce savant éminent de fonder un prix destiné à récompenser les publications de sinologues français n'est pas seulement un témoignage de sympathie auquel nous sommes très sensibles : elle annonce cette entente et cette collaboration entre travailleurs français et anglais qu'il est fort désirable de voir s'établir et s'affermir dès maintenant ; elle est, d'autre part, comme l'a dit M. Giles lui-même, un hommage que le donateur a voulu rendre à la vaillance du peuple français ; elle nous montre comment l'héroïsme de nos soldats rehausse la grandeur de notre pays dans tous les domaines et rejaillit sur la science française dont il fait mieux apprécier la valeur.

M. Antoine Thomas donne communication d'une lettre de M. l'abbé Vayssié, curé de Notre-Dame-du-Puy à Figeac, lui transmettant un estampage de l'inscription provençale qu'il a présentée à l'Académie dans la séance du 28 janvier 1916 [1].

Au nom de la commission du prix Delalande-Guérineau pour le moyen âge et la Renaissance, M. Morel-Fatio annonce que le prix a été accordé à MM. Bernard et Henri Prost pour leur ouvrage intitulé : *Inventaires des ducs de Bourgogne*. M. Bernard Prost est mort, et M. Henri Prost, neveu du précédent et continuateur de son œuvre, a été tué l'an dernier à l'ennemi.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur les inscriptions

1. Voir ci-dessus, p. 50 et 57.

néopuniques découvertes à diverses époques dans les ruines de Dougga. Il montre que trois de ces inscriptions, jusqu'ici mal comprises, renferment le nom numide de cette petite cité [1].

MM. Cagnat et le comte Durrieu présentent quelques observations.

M. Émile Eude lit une étude sur l'itinéraire parisien de Jeanne d'Arc en la journée du 8 septembre 1429. On sait que, ce jour-là, l'héroïne tenta d'enlever de vive force la ville de Paris, alors au pouvoir de l'étranger, en escaladant les puissantes murailles de l'enceinte de Charles V, près la porte Saint-Honoré. Son itinéraire, alors dans la *banlieue* de la capitale, se trouve tout entier compris dans le Paris actuel. L'auteur, s'appuyant sur divers témoignages et documents contemporains, montre que Jeanne d'Arc, partie de l'église de La Chapelle (Saint-Denis), a dû prendre par la rue du Faubourg Saint-Denis, le tournant de l'hospice Saint-Lazare, suivre le chemin du pied de la colline de Montmartre (rues de Paradis, Bleue, Saint-Lazare), franchir le « ruisseau de Ménilmontant » par le pont de la Ville-l'Évêque, au croisement du boulevard Haussmann et de la rue de l'Arcade, et venir obliquement « ès champs », par divers chemins aboutissant à notre rue d'Argenteuil, jusque sur notre place du Théâtre-Français, où se trouvait alors la porte ou bastille Saint-Honoré. C'est à l'assaut de cette porte que l'héroïne fut blessée... Malgré ses protestations, on l'attacha sur un cheval, et l'on battit en retraite. Cependant elle ne cessait de répéter que « la ville eût été prise ».

COMMUNICATION

LES INSCRIPTIONS PUNIQUES DE DOUGGA, PAR M. J.-B. CHABOT.

Les ruines de Dougga ne nous ont livré qu'un petit nombre de textes puniques ; mais parmi ces textes figurent

1. Voir ci-après.

deux inscriptions auxquelles leur importance assigne une place à part dans l'épigraphie sémitique. Ce sont les inscriptions bilingues qui ont permis de déterminer la valeur de 22 signes de l'écriture improprement appelée libyque. La première, découverte en 1631, par le provençal Thomas d'Arcos, est aujourd'hui au British Museum. La seconde découverte en 1904, par M. Sadoux[1], a été transportée au Musée du Bardo. Elle a été publiée par M. Lidzbarski[2]. L'examen de ces deux inscriptions fait partie d'un travail sur l'alphabet libyque, que j'espère avoir l'honneur de lire prochainement devant l'Académie ; je n'en parlerai aujourd'hui qu'incidemment.

En dehors de ces deux monuments, les autres textes trouvés à Dougga sont, à ma connaissance :

1° Une dizaine de stèles, la plupart fragmentaires, trouvées en 1893 par M. le Dr Carton dans ses fouilles du temple de Saturne, et publiées par lui dans son rapport[3];

2° Une stèle votive découverte par M. Merlin, en 1902, et publiée par M. Ph. Berger[4];

3° Trois stèles votives découvertes par M. L. Poinssot, en 1910, et publiées récemment par M. Dussaud dans le *Bulletin archéologique*[5].

C'est cette dernière publication qui a attiré mon attention sur les inscriptions de Dougga.

Pour la première des trois stèles de M. Poinssot, M. Dussaud propose sous toutes réserves, vu le mauvais état de la pierre, la transcription et la traduction suivantes :

לאדן לבעלח[מן.. 1 *Au seigneur Ba'al-Hammon.....*
א[מנ]א נ.ג... 2 *a érigé.....*

1. Cf. Ph. Berger, *Comptes rendus de l'Acad.*, 1904, p. 406 ; P. Gauckler, *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 281.

2. *Eine punisch-altberberische Bilinguis aus einem Tempel des Massinissa* (*Sitzungsber. des k. preuss. Akad. der Wiss. zu Berlin*, 1913, p. 296-304.)

3. *Nouv. Archives des missions scientifiques*, t. VIII, p. 407 et suiv.

4. *Bull. archéol. du Comité des Trav. hist.*, 1903, p. CXL.

5. *Bull. archéol.*, 1914, p. 43.

בן מגנם בן ...	3 *fils de Magonim, fils de .....*
שבצנשבמ ...	4 .....
המימנג[?] בן המלך	5 .....*fils de Himilk.*
שמה שם בר[ך]	6 *Il a entendu (son) nom et (l'a) béni.*

A priori, cette transcription présente plusieurs anomalies qui en rendent la lecture fort suspecte : 1° l'emploi du verbe טנא, *ériger* (au lieu de נדר ou de נשא), dans une formule commençant par le nom de la divinité ; 2° l'expression « il a entendu *le nom* », inconnue dans les inscriptions, et incorrecte par l'absence d'un suffixe, en supposant que שם puisse être employé dans cette formule ; — 3° l'inscription est surmontée d'une figure qui, selon toute vraisemblance, occupait le milieu de la stèle. On voit par là que chaque ligne pouvait contenir jusqu'à 18 ou même 20 lettres. Dès lors, la généalogie du dédicant, qui est nommé à la 2e ligne, se poursuivant jusqu'à la 5e, comprendrait sept ou huit générations : ce qui est contraire aux habitudes de l'épigraphie punique.

L'examen attentif d'un estampage[1] retrouvé au cabinet du *Corpus* m'a permis de résoudre ces difficultés.

Voici comment je lis les parties certaines de l'inscription ; les lettres douteuses ou mutilées sont remplacées par des points :

/ / / / לאדן לבעל המ[ן	1 *Domino Baali Hammoni.....*
/ / / / א בעלא תבגע[ג	2 *runt cives Thuggenses : X.....*
/ / / / בן מגן מרש	3 *filius Magonis ; Mareš, [filius .....*
/ / / / ש.עתן שבח ב[ן]	4 *...atan ; Šobaḥ, [filius.....*
[ש] / / מ.כן בן המלכ	5 *..m..kan, filius Himilcomis.....*
[ע]מה קלם ברכ[ם]	6 *audivit vocem eorum, benedixit eis.*

Ainsi il s'agit d'une dédicace collective, faite par des citoyens de Dougga au nombre de deux au moins, de

1. Le croquis ci-contre (fig. 1) a été calqué sur cet estampage ; il est réduit au 1/3 de la grandeur originale.

quatre au plus. L'étendue des lacunes ne permet pas de préciser davantage.

A la l. 2, le א initial appartient sans doute au dernier mot de la ligne supérieure.

L. 3, je lis מגן au lieu de מגנם. Ce dernier nom existe bien ; mais dans notre texte les mots sont séparés par un petit espace, et le מ est contigu à la lettre suivante ; il fait partie du nom que je lis, avec quelque hésitation, מרש,

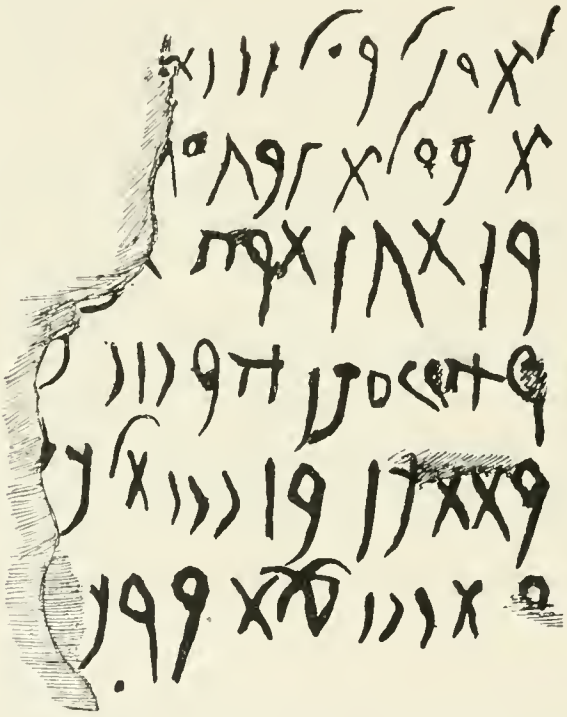

Fig. 1. — Inscription de Dougga.

nom déjà connu (*C.I.S.*, I, 390, 799) : toutefois la 3e lettre pourrait bien être un ד.

L. 4. Le premier mot est un nom numide terminé en עתן.

L. 5. Le dernier nom pourrait se lire המלכת, si on considère comme reste d'un ת le point qu'on aperçoit dans la cassure.

L. 6. Il est probable que le verbe était écrit שעבה, la 1re lettre de la 6e ligne paraissant être un ע plutôt qu'un ש.

On lit ensuite קלם, et non pas שם; le signe que M. Dussaud a pris pour un ש est formé d'un ק et d'un ל liés ensemble.

On remarquera qu'ici, comme à Maktar, dans une dédicace collective, le titre de « citoyens » de la ville se place en tête : *voverunt cives Mactaritani* : *X... et Y..*; au contraire, dans une dédicace particulière, cette qualité s'exprime après le nom du dédicant : *vovit N... civis Mactaritanus*. Je ne connais pas jusqu'à présent d'exception à cette règle.

Malgré que la lecture de plusieurs noms propres demeure incertaine, cette inscription est intéressante parce qu'elle contient la vraie forme du nom de Dougga, תבגע. Les noms puniques des villes d'Afrique nous ont été révélés, en général, par les monnaies. Les inscriptions nous ont donné seulement ceux de Carthage, d'Altiburos, de Mactar, peut-être celui du Guelma (Calama), et, selon le *Corpus* (I, 309), celui de Thubursicum. Le nom de Dougga était jusqu'ici inconnu, aussi bien dans la numismatique que dans l'épigraphie. Nous avons restitué, il est vrai, la dernière lettre ; mais cette restitution est justifiée par un autre exemple. Il est emprunté à l'une des inscriptions trouvées par le Dr Carton. Cette inscription, à laquelle M. Carton attache une importance exagérée [1], « se trouvait, dit-il, dans les murs de la cella médiane et avait été retaillée pour y être placée ». Ces paroles manquent de précision et on aimerait à savoir si la pierre a été taillée pour être mise à sa place première ou au contraire, comme je le croirais volontiers, si elle a été tirée d'un autre endroit et employée comme pierre de construction. Quoi qu'il en soit de son origine, voici l'inscription qu'elle porte, gravée dans un

1. « L'opposition de la divinité qui y est mentionnée au nom de Saturne gravé sur le portique de l'area est un exemple frappant de la superposition des deux cultes dans un sanctuaire de l'Afrique. » (Carton, *op. cit.*, p. 412.) On a établi depuis longtemps l'identification de Baal-Hammon avec Saturne. C'est la même divinité sous un nom latin et sous un nom punique.

cartouche long de 0 m 32, haut de 0 m 15, brisé par en bas [1].

[לא]דן לבעל המ[ן / / / / / / / / / אש זבחא
ב[ע]ל[א תבגעגע / / / / / בן בבע שעפט בן
עזמלך ..ר / / / / / / המלכת המי
/ / / / / / / / / /

absolument certain : ce pourrait être un accident de la pierre. Cette forme est, au reste, d'accord avec la vocalisation latine *Safotus* (*C.I.L.*, VIII, 23977).

L. 3. On ne distingue aucune trace de lettres avant עזמילך. Le nom חמולכת est précédé d'une lettre qui est ת ou ן ; peut-être [ב]ן. — Les lettres qui terminent cette ligne sont sans doute le début d'un nom de condition, qui se continuait à la ligne suivante dont il reste quelques vestiges sur la gauche. Il est probable que cette dernière ligne n'était pas pleine, mais commençait vers le milieu.

Le sens général de ce texte mutilé est donc :

1 *Domino Baali-Hammoni. . . . . quod obtulerunt*
2 *cives Thuggenses X. . . . . filius Babā ; Šafot filius*
3 *'Ozmilk ; X. . . . . [filius] Hamilcat* τοῦ *Mî-*
4 *. . . 'al. . . . .*

Tous les noms dont la lecture est certaine sont connus par ailleurs, à l'exception de בבא, nom numide qui apparaît ici pour la première fois.

Si l'on tient compte de la lecture que nous venons d'établir par un double exemple, on n'hésitera plus à reconnaître le nom de Dougga dans la grande inscription bilingue publiée par M. Lidzbarski. On lit à la première ligne, selon lui, [illegible]. Après avoir envisagé la possibilité de couper les mots ainsi : בנא בעלא שבגג, il écarte cette hypothèse et adopte la lecture בעל אש בגג « die Mitglieder des Stammes Bgg ».

Les lettres libyques correspondantes sont : [illegible] c'est-à-dire צכנ·תבגג. J'avais conjecturé que le [illegible] punique pouvait être un [illegible] dont la partie supérieure était brisée. Depuis lors, M. Dussaud a republié l'inscription[1] et a reconnu de son côté, sur un moulage déposé au Louvre, que la lettre en question est bien un ת. La lecture de

1. *Dédicace bilingue punique-berbère en l'honneur de Massinissa* (*Bull. arch.*, 1914, p. 38-42).

M. Lidzbarski devient donc impossible ; il faut nécessairement lire בעלא תבגג « les citoyens de TBGG ». Mais pouvait-on voir sous ce dernier vocable le nom de Thougga ? M. Lidzbarski déclare sans hésiter qu'il n'en est rien : « Le nom de lieu Thougga ne peut pas se trouver ici. *Tugga* est un bon nom berbère qui signifie « prairie », et il devrait être écrit quelque chose comme *tg*. » — Invoquer la forme berbère à l'appui d'une hypothèse paraît chose d'autant plus surprenante que l'auteur assure n'avoir pu saisir aucun rapport entre les mots puniques de l'inscription et les mots en usage dans les divers dialectes berbères parlés actuellement. M. Dussaud, au contraire, reconnaît que l'identification est « bien tentante ». Nous venons de montrer qu'il avait raison. La forme תבגג est la transcription lettre pour lettre du nom numide. Les deux exemples que nous avons retrouvés ajoutent la voyelle *a* après le premier *ghimel* : TBGāG, et peut-être même après le second : TBGāGā.

Une difficulté reste à éclaircir. Quel rapport y a-t-il entre cette forme sémitique ou numide תבגג, תבגעגע et les formes grecque (Τοῦγγα) et latine (*Thugga*) ? C'est une question de linguistique que je ne saurais résoudre présentement. M. Dussaud cite, comme exemple d'un nom où le B aurait disparu, l'ethnique תברבשי, qui répondrait à *Tubursicum* ; mais ce nom me paraît répondre beaucoup mieux à *Thuburbo*. La forme du substantif était תברבש, qu'on prononçait sans doute *Thuburbos* ; les Romains ont laissé tomber la désinence et écrit *Thuburbo*, comme ils ont écrit *Tuniza* (תנצן, *Tunizan*), *Mactar* (מכתרים, *Maktarim*), etc. La raison du changement est peut-être à chercher dans les habitudes phonétiques de la région. Les inscriptions fournissent des indices nombreux de particularités dialectales (par ex : *bixit* pour *vixit* ; *obes* pour *oves*, etc.). Mais les lois qui régissent ces transformations n'ont pas encore été, que je sache, suffisamment déterminées.

Les autres textes recueillis par M. le Dr Carton à Dougga sont quatre petits fragments, dont on ne peut tirer que des mots incomplets, et six stèles où le texte est intact. Le caractère votif de ces stèles semble attesté par les emblèmes qui y sont représentés, en particulier par le symbole de Tanit. Mais sur plusieurs d'entre elles on ne lit aucune formule dédicatoire : l'épigraphe consiste en un seul nom propre.

Sur l'une, on lit en caractères puniques, simplement : מגן. *Magon*.

Sur une autre : שתנכו ; sans doute un nom numide. (La 1re lettre est douteuse.)

Sur deux autres : ברך. — M. Carton traduit « il a béni » ; mais les exemples précédents montrent qu'il faut y lire le nom propre *Berik*.

Une autre stèle porte, gravés dans le symbole de Tanit, les deux mots :

ברכבעל	*Berikha'al*
זטט	ZṬṬ

Une cinquième porte, en néopunique, le mot מהמן, qui est sans doute aussi un nom numide.

La seule formule dédicatoire se trouve dans une inscription punique de deux lignes, où on lit :

מ..שמים	*m . . . . . šamim,*
כש[מ]א קל[א]	*quia audivit vocem ejus.*

Les six lettres de la ligne supérieure forment probablement le nom propre du dédicant.

Sur les estampages de plusieurs des stèles trouvées par le Dr Carton, je crois distinguer assez nettement les traces de lettres plus anciennes ; ceci donne à penser que ces pierres auraient pu être tirées d'un temple en ruines et employées à nouveau, après martelage de l'inscription primitive. Je me suis même demandé si, malgré la présence d'emblèmes religieux, leur destination nouvelle n'aurait pas eu un caractère funéraire. Le nom propre isolé serait

celui du défunt et non celui du dédicant. Les fragments latins, trouvés dans les mêmes conditions, ne sont pas favorables à cette hypothèse, et peut-être vaudrait-il mieux admettre qu'une nouvelle inscription votive a été substituée à l'ancienne.

M. le Dr Carton a également recueilli à Dougga deux fragments d'une inscription grecque, qui se raccordent et donnent les mots :

ΑΓΑ|ΘΗ·ΗΜΕ//ἄθχλ 'Α///ἡμέ[ρᾳ]

Ces mots formaient probablement le début d'une dédicace, et semblent correspondre à la formule phénicienne בים נעם, *die fortuno*, qui se trouve en tête de plusieurs inscriptions [1], et notamment des 2e et 3e votives de Dougga publiées par M. Dussaud. Ces deux ex-voto émanent d'un père et de son fils. On y lit :

a) בים נאם וברך טנ־
א עבן לגעוד בן
בע.וך בן כיו
אמדיתי

b) בים נאם וברך
טנא עבן לעמ־
צת בן געוד בן
בע//ך בן כיו
אמדתי

La lecture des noms présente quelque difficulté. Je lis געוד le nom que M. Dussaud a lu געוב, mais je reconnais que cette dernière leçon n'est pas impossible, les lettres ב et ד offrant peu de différence dans ce type de l'écriture néopunique. — Le nom suivant est lu בערוך, dans les deux inscriptions, par M. Dussaud ; et, de fait, il s'agit bien du même personnage ; mais il semble que dans la seconde inscription le nom ne contienne que quatre lettres, dont la troisième est fort confuse [2].

Il y a également une différence entre les deux textes à la dernière ligne ; elle est écrite dans l'un אמדיתי et dans l'autre אמדתי. M. Dussaud croit que les deux premières

1. Cf. *Rép. d'épigr. sémit.*, nos 303, 304.
2. Voir le croquis ci-contre (fig. 3) réduit au 1/3 de l'original.

lettres de cette ligne forment la fin du nom propre écrit à la ligne précédente, et il lit le tout כבואם בן יד׳ « Kabouam fils de Yâd... » Il est absolument certain que les lettres בן n'existent pas dans la première inscription, et dès lors la dernière ligne tout entière appartient à un même mot. Le dernier nom propre se compose donc de trois lettres seulement, non pas כבו, comme a lu M. Dussaud, mais כיו.

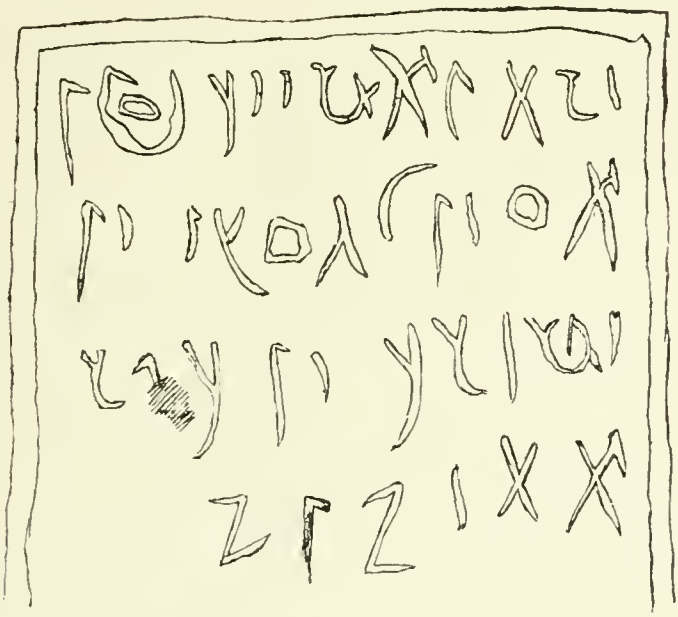

Fig. 3. — Inscription de Dougga.

Cette forme est peut-être à rapprocher des noms *Ceiu* et *Ceius* qu'on trouve dans les inscriptions romaines d'Afrique (*C.I.L.*, VIII, 6066, 7825). Les noms propres numides terminés en ו ne sont pas rares. Ainsi, à Dougga même, בלו et תנכו (dans la bilingue) ; ailleurs = בס (Reboud, 230, 132), מרו, latin *Marau* (*C.I.L.*, VIII, 23442).

Il faut voir dans la dernière ligne de nos deux inscriptions un mot numide, אבידיתי, qui marque, croyons-nous, une condition (le א est probablement l'article). Nous en trouvons la preuve dans une inscription inédite de Maktar dont nous donnons ici la reproduction.

לאדן בעלחמן כע שמע
קלא ברכא אפטעטא
פרימא אמדיתי

Domino Baali Ḥammoni, quia audivit vocem ejus, benedixit ei, Optatus Primus, 'mditi.

Le nom *Optatus* paraît écrit אפטעטבא ; entre le second ט et le א final, on remarque un signe exactement semblable au ב de בעל. Il faut l'attribuer à la négligence du scribe. M. Ph. Berger voyait dans אמדיתי un ethnique précédé de l'article, dérivé du nom de Mididi ; cela semble impro-

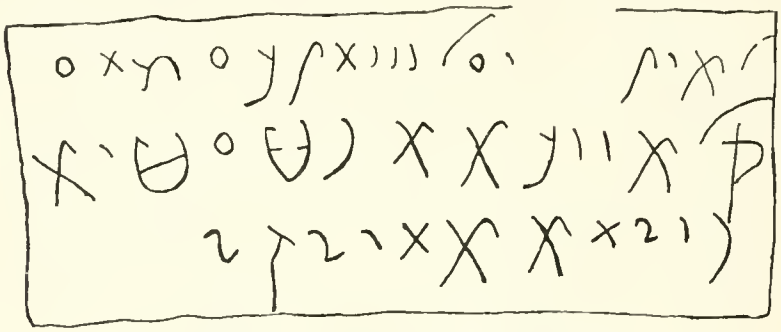

Fig. 4. — Inscription de Maktar.

bable, car ailleurs [1] le mot est écrit מדית sans *iod* final, et il transcrit lettre pour lettre le numidique ⵎⵉⴷⵉⵜ, qui apparaît en trop d'endroits [2] pour être pris comme nom de lieu ou d'origine. Le י final indique une forme adjectivale, comme dans les ethniques, ou dans les noms de nombres ordinaux (ארבעי, חמשי [3]). On remarquera que quelques titres libyques exprimés dans la seconde inscription bilingue de Dougga sont transcrits en phénicien lettre à lettre avec addition d'un *iod* à la fin ; = ⇐ⵜⵜⵉ, מצצכוי ; ⵙⵃⵄ, גזבי [4]. Il en est sans doute de même dans מדיתי.

1. Notamment dans une inscription bilingue libyco-punique de Maktar encore inédite, où un personnage est qualifié de המדית.

2. Collection Reboud, nos 30, 39, 49, 267, 355, etc.

3. *C. I. S.*, I, 166 B.

4. J'essaierai de montrer ailleurs que ces lectures doivent être substituées à celles qu'ont proposées M. Lidzbarski et M. Dussaud.

Cette lecture est correcte ; l'omission du י (après le ד de מדתי), dans la seconde inscription, est vraisemblablement due à une faute du lapicide. Les deux textes se traduiraient donc ainsi :

Die secunda et benedicta, erectus est lapis a Gawad filio Ba . . k, filii Ceiu 'mdyti

Die secunda et benedicta, erectus est lapis ab 'Amṣat, filio Gawad, filii Ba . . . k, filii Ceiu 'mdyti.

On voit par ce qui vient d'être dit que l'interprétation si laborieuse des inscriptions néopuniques trouverait un secours appréciable dans le déchiffrement des textes libyques ; car elles contiennent non seulement des noms propres, mais parfois des phrases entières conçues en langue berbère. Malheureusement les résultats acquis jusqu'ici sont encore bien minimes ; une étude d'ensemble sur ces documents permettrait sans doute de réaliser quelques progrès dans cette voie ; mais ces progrès ne seront réellement sensibles que le jour où des textes bilingues, comme ceux qui ont été trouvés à Dougga, nous fourniront un certain nombre de locutions qui permettraient de rattacher la langue des anciennes tribus numides à quelqu'un des dialectes de l'Afrique du Nord.

LIVRES OFFERTS

M. G. Schlumberger dépose sur le bureau de l'Académie un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Un empereur de Byzance à Paris et à Londres* (1916, Paris, in-8°).

SÉANCE DU 17 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Camille Jullian donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de notre confrère M. Héron de Villefosse, retenu chez lui par une indisposition ;

« Paris, le 16 mars 1916,

« Il nous arrive de Sicile un renseignement fort intéressant sur le commerce de Marseille. Je le recueille dans le dernier numéro des *Notizie degli scavi* (1915, p. 185). Il me paraît de nature à intéresser nos confrères ; c'est, en tout cas, un document qu'il faut signaler à l'attention des archéologues français, et l'Académie ne lui refusera pas la publicité de ses Comptes rendus.

« On a découvert, à Syracuse, en 1915, dans une des nécropoles de la contrada Canalicchio, un morceau de pierre calcaire d'une qualité remarquable, qui formait la partie centrale d'une stèle carrée. Il manque le haut et le bas de la stèle et, dans son état actuel, ce morceau mesure encore 0.36 sur 0.25,5. Il nous a conservé presque intact un court texte funéraire que je reproduis ici d'après le facsimilé donné dans les *Notizie* :

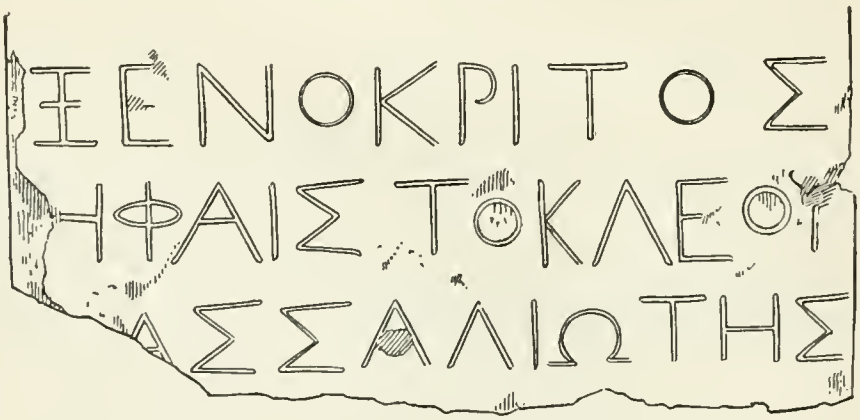

Ξενοκρίτος Ἡφαιστοκλέου [Μ]ασσαλιώτης.

« La beauté des lettres est frappante. D'après M. le professeur P. Orsi, directeur des Musées de Syracuse, qui nous fait connaître ce petit texte, les formes épigraphiques coïncident exactement avec celles d'une inscription de Hiéron II et à peu près avec celles d'une autre inscription de Gélon II, ce qui permet de le faire remonter au milieu du IIIe siècle avant J.-C.

« Ainsi le marseillais Xénocritos était établi à Syracuse vers l'année 220, au moment où cette ville avait pris la direction des plus grandes entreprises commerciales dans tout le bassin de la Méditerranée. Sans doute il était venu s'y fixer pour faire du trafic ou pour surveiller les intérêts de ses compatriotes. Comme vous l'avez rappelé vous-même, on trouve dans un célèbre plaidoyer athénien le portrait peu flatteur d'un autre marseillais, tout à fait dénué de scrupules, Zénothénis, qui, ayant accepté du fret entre Syracuse et le Pirée, se livrait avec son compatriote Hégestrate à des pratiques abominables. Pour le bon renom des Marseillais, j'aime à croire que le cas était isolé et qu'ils apportaient d'ordinaire plus de conscience et de droiture dans leurs opérations.

« On ne peut pas souhaiter une preuve plus directe que cette épitaphe des relations de Marseille avec la Sicile. Une autre preuve découle du fait qu'on rencontre de temps à autre en Sicile des oboles massaliotes du Ve siècle ou pour le moins antérieures à l'année 350. Le Musée de Syracuse en possède une dont l'origine sicilienne est absolument certaine.

« Les Marseillais trafiquaient avec les ports de la Grèce propre comme avec ceux de la Grande Grèce ; on constate leur présence non seulement sur les côtes de la Sicile, mais aussi dans les îles de la mer Égée. C'est ainsi que l'épitaphe d'un commerçant marseillais, Apellis, fils de Démon, qui paraît remonter à la seconde moitié du VIe siècle, découverte en septembre 1894 dans une des nécropoles de Delphes, a fourni à M. Paul Perdrizet, il y a quelques années, l'occasion de parler des rapports établis entre Marseille et Delphes et de rappeler les listes de proxènes, découvertes à Delphes, sur lesquelles on relève les noms d'un certain nombre de Marseillais.

« On voit que les documents épigraphiques s'accordent avec les textes littéraires et les documents numismatiques pour éclai-

rer une intéressante question, celle du développement du commerce de Marseille avec la Sicile, sur laquelle M. Adrien Blanchet a insisté en 1904 en comparant certaines monnaies de Syracuse et de Marseille.

« A l'époque où la grande colonie phocéenne devint en Gaule l'entrepôt de toutes les marchandises grecques, à l'époque que vous avez nommée avec tant d'à-propos celle de l'empire de Marseille, les bateaux marseillais répandaient donc le long de nos côtes, avec bien d'autres objets, ces vases grecs aux peintures élégantes et fines dont on recherche aujourd'hui les moindres débris avec une vigilance si louable. Les fouilles de Marseille, de Montlaurès, de Castel-Roussillon ont donné à MM. Vasseur, Rouzaud et Thiers l'occasion d'en recueillir d'intéressants spécimens et d'en signaler d'importants dépôts le long de nos rivages méridionaux.

« Mais lorsque Rome, devenue une puissance maritime, se fut emparée de la Narbonnaise, le commerce de Narbonne paraît avoir pris, après la constitution de la province, un développement considérable. Les armateurs de cette ville avaient organisé avec la Sicile, au second siècle de notre ère, un trafic direct, évidemment au détriment des Marseillais. C'est ce qui ressort d'une inscription découverte en 1892 aux Moulinassès, sur l'emplacement de l'ancien forum de Narbonne. Elle concerne un certain L. Aponius Cheraea, revêtu dans sa ville natale de hautes fonctions civiles et religieuses, honoré en même temps des ornements de l'édilité, du duumvirat, du flaminat et de l'augurat par plusieurs grandes villes maritimes de la Sicile, Syracuse, Termini et Palerme.

« Nous avons dans ce dernier texte une preuve des relations commerciales que Narbonne entretenait, au second siècle de notre ère, avec la Sicile, de la considération dont ses armateurs jouissaient dans les ports où ils trafiquaient et peut-être aussi par contrecoup de la décadence momentanée du port de Marseille. »

M. J. Toutain, directeur d'études à l'École des Hautes Études, montre, par l'examen d'un rite peu connu de l'antiquité classique, que le paganisme a connu l'idée religieuse de la rédemption. Dans certaines villes du monde grec et romain, à Leucade,

à Curium en Chypre, à Terracine, à Marseille, on précipitait chaque année une victime humaine du haut d'un promontoire rocheux dans la mer. Un texte formel, reproduit dans le Lexique du patriarche de Constantinople Photius et dans celui du grammairien byzantin Suidas, nous apprend que le malheureux ainsi jeté dans les flots était considéré comme le sauveur, le rédempteur de ses concitoyens. Le terme, employé dans ce texte pour expliquer le sens d'un tel sacrifice, est précisément celui par lequel les chrétiens de langue grecque désignaient la rédemption. L'idée religieuse de la rédemption de tout un groupe d'hommes par les souffrances et la mort d'un seul n'a donc pas été étrangère au paganisme antique.

MM. Salomon Reinach, C. Jullian, Bouché-Leclercq et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Havet lit un travail sur la répartition des actes dans le comédies de Térence. Il estime qu'au temps du poète il n'existait que des *exemplaires de théâtre*, composés de cinq manuscrits partiels, simplement numérotés, dont chacun contenait un acte. Plus tard il y eut des *exemplaires de bibliothèque*, présentant la pièce d'un seul tenant, et où la distinction des actes avait disparu avec le numérotage. D'où les erreurs des anciens et celles des modernes en ce qui touche la place des entr'actes.

Dans les *Adelphes*, l'acte II est de 67 vers plus long qu'on ne le croit généralement. Dans l'*Eunuque*, l'acte III doit être écourté des 76 derniers vers. Dans l'*Andrienne*, on augmentera l'acte Ier de 56 vers ; on supprimera pour cela les deux vers apocryphes 171 et 225, lequels sont attribuables au même arrangeur qui a fabriqué pour le dénouement de la pièce une rallonge d'une vingtaine de vers. La date de cet arrangeur pourrait être l'époque d'Auguste ; c'est parce qu'il opérait sur un *exemplaire de bibliothèque* qu'il s'est mépris sur la vraie place de l'entr'acte ; son remaniement a dû être fait en vue d'une représentation privée.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

SÉANCE DU 24 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Cagnat donne lecture de la lettre suivante, qu'il a reçue de M. J.-B. Chabot :

« Lors de la communication que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie sur les inscriptions de Dougga, vous m'avez demandé si la forme latine *Thugga* ne pourrait être le résultat d'une simple assimilation. J'hésitais à admettre cette explication, parce que je cherchais dans les deux *gg* de Thugga l'équivalent des deux *g* de la forme libyque TBGG. Ayant examiné à nouveau la question, je partage maintenant votre manière de voir, qui peut être appuyée par les considérations suivantes :

« 1° Dans des cas analogues à *Thugga*, la voyelle *u* ne s'écrivait pas en punique. Ainsi *Thuburbo*, *Tanubra*, *Tagura* sont écrits תרבשי, תענברע, תגרן, sans le *w*. La forme punique du nom de Dougga, תבגעג, peut donc parfaitement répondre à une prononciation *Thubgag*.

« 2° Lorsque les Grecs ou les Romains faisaient passer dans leur langue un nom étranger finissant par une consonne inusitée comme terminaison (par ex. *t*, *g*, *p*), pour donner une physionomie grecque ou latine au nom — nom de personne ou nom de lieu, — ils avaient recours à un double procédé :

a) ou bien on ajoutait une désinence après la consonne ; par ex : ארך Erek devient *Eryx*, *Eriks* ; לכש Liks, *Lix* ou *Lixus* ; לפט Lapiṭ, Λάπιθος, מרת Marat, Μάραθος, etc.

b) ou bien on supprimait la consonne finale, et le nom se terminait ainsi par la voyelle. Cette seconde manière, tout à fait classique chez les Romains (*Plato* = Πλάτων) a été appliquée dans une large mesure aux noms numides, *Massinissa*, *Mikipsa* (de Massinissan, Mikivsan), *Vermina* (de Verminad) etc. On trouve cependant aussi la forme libyque à côté de la forme latinisée : ainsi *Ieptan* (C.I.L., VIII, 17200) et *Ieptha* (17029) de יפתען.

« A une forme telle que *Thubgag*, on devait donc, ou ajouter une terminaison, et dire, par ex. : *Thubgagum*, ou supprimer le dernier *g* et écrire *Thubga*. L'adoption de cette dernière forme entraînait presque fatalement l'assimilation du *b*, et le nom devenait ainsi *Thugga*. La forme grecque Τοῦκκα paraît être la simple transcription du latin.

« J'ajouterai que je viens de retrouver un nouvel exemple du nom de Dougga dans l'inscription libyque découverte pendant les fouilles de 1904. Ce fragment d'inscription monumentale, aujourd'hui au Bardo, est mutilé à droite, en bas, et peut-être à gauche. La première ligne, qui formait titre, se termine par les lettres TBGG = *Thubgag*. Les 6 lignes de la suite contiennent une série de noms propres, presque tous qualifiés de GLDT « personne royale », comme dans la grande dédicace bilingue. L'état de la pierre ne permet pas de donner une généalogie suivie de ces personnages princiers, qui appartenaient sans doute à plusieurs familles, car la liste se continuait sur sept lignes au moins. »

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre invitant l'Académie des inscriptions à assister, dimanche prochain, 26 mars, à la cérémonie qui aura lieu dans la basilique de Montmartre pour adresser des prières à Dieu en faveur de nos armées et de nos Alliés.

L'Académie française et l'Académie des sciences ont désigné plusieurs de leurs membres pour y assister officieusement.

L'Académie des inscriptions désigne pour y assister, dans les mêmes conditions, MM. Senart, Cordier, Cuq et Fournier.

M. Fournier annonce que la Commission du concours des Antiquités nationales pour 1916 a accordé :

1° une seconde médaille à M. Pierre Gautier, archiviste de la Haute-Marne, pour son ouvrage manuscrit : *Études diplomatiques sur les actes des évêques de Langres du VIIe siècle à 1136 ;*

2° une troisième médaille à feu M. E. Morel pour son ouvrage : *Le plan d'Arras en 1382.*

M. Morel-Fatio donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix de Lagrange a décidé de décerner ce

prix à M. Jeanroy, pour ses deux publications intitulées les *Chansons de Jaufre Rudel* et les *Joies du gai savoir*, ainsi que pour ses publications antérieures d'anciennes poésies provençales. »

M. Thomas donne lecture d'une note sur la date de la mort de Jean de Meun [1].

M. Meillet lit une note sur le développement de l'infinitif.

MM. Havet, Maurice Croiset et Thomas présentent quelques observations.

M. Moret, conservateur du Musée Guimet, fait une communication sur un terme rare des décrets de Koptos [2].

COMMUNICATIONS

LA DATE DE LA MORT DE JEAN DE MEUN, PAR M. ANTOINE THOMAS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

J'ai le plaisir de communiquer à l'Académie deux documents inédits concernant un des plus célèbres poètes français du moyen âge, maître Jean de Meun, auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*.

On a définitivement renoncé à identifier le continuateur de Guillaume de Lorris avec un archidiacre de Beauce, en l'église d'Orléans, dont nous possédons le testament, daté du 25 janvier 1298, et qui vivait encore le 13 décembre 1303. Cet archidiacre de Beauce résidait à Orléans ; il portait le même nom que le poète, mais il n'a rien à voir avec l'histoire littéraire.

Maître Jean de Meun, le poète, résidait à Paris.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Jules Quicherat a publié, en 1880 [1], un document qui établit qu'il habitait, à la fin de sa vie, une maison à laquelle son nom est resté longtemps attaché, et dont l'emplacement correspond au n° 218 de la rue Saint-Jacques. Une plaque, scellée sur l'immeuble qui porte actuellement ce numéro, consacre la découverte de Quicherat.

Le document en question, daté du 6 novembre 1305, mentionne maître Jean de Meun comme étant mort antérieurement à cette date. D'autre part, Jean de Meun figure comme vivant dans le célèbre *Livre de la taille* de Paris pour l'année 1292 [2]. Entre ces deux dates, on n'avait jusqu'ici aucune donnée sur l'existence du poète. Les documents que je vais faire connaître se placent dans cet intervalle.

1° Extrait du compte des recettes de la prévôté de Paris pour le terme de la Toussaint 1299 :

De domo magistri Johannis de Magduno, xij, d. [3].

2° Extrait du compte des recettes de la prévôté de Paris pour le terme de l'Ascension 1305 :

De censu cujusdam ruelle assensate magistro Johanni de Magduno, pro med[ietate], xj. d. [4].

Malgré la différence de rédaction de ces deux articles des comptes de la prévôté, l'identité de la somme perçue (douze deniers) porte à croire qu'il s'agit du même immeuble. Était-ce celui de la rue Saint-Jacques, que Jules Quicherat a fait amplement connaître? L'absence de toute indication topographique dans nos comptes nous laisse dans l'incertitude; il semble pourtant qu'on doive pencher vers la négative. Mais ce qui ressort clairement du dernier de ces comptes, c'est que Jean de Meun était encore vivant au

1. *Jean de Meung et sa maison à Paris*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLI, pp. 46-52.

2. H. Géraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 160; Buchon, *Coll. des chroniques*, t. IX, 2e partie, p. 179. Rappelons que le fait a été signalé dès le XVIIIe siècle par D. Félibien, *Hist. de Paris* (1725), pr., t. III, p. 121.

3. Bibl. nat., franç. 10365, p. 15.

4. Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 394, feuillet coté 695[12], recto.

terme de l'Ascension 1305, c'est-à-dire le 27 mai. Puisque l'acte publié par Jules Quicherat prouve qu'il était mort dès le 6 novembre suivant, nous pouvons affirmer que c'est bien en 1305, entre mai et novembre, que s'est terminée la carrière du poète.

Si mince que soit l'importance de ce résultat, il a son prix, et il valait la peine de le faire connaître. Nos bibliothèques publiques sont un arsenal national, où nous avons le devoir de fouiller sans relâche pour le perfectionnement de notre histoire. Je saisis l'occasion que m'offre cette petite découverte pour informer l'Académie que l'édition du *Roman de la Rose*, entreprise, il y a quelques années, par celui de nos philologues qui est le plus qualifié pour mener à bien cette lourde tâche, M. Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille, a été suspendue par la guerre. M. Langlois était à son poste au moment où ont éclaté les hostilités. Depuis l'occupation de Lille par les Allemands, il se trouve dans l'impossibilité de correspondre avec notre Société des anciens textes français et de poursuivre l'impression. Le premier volume, où est résumée la biographie de Jean de Meun, est terminé, mais non distribué au public. Il sera facile d'y ménager un carton pour y insérer l'analyse des documents que je viens de faire connaître. Nous avons le ferme espoir que M. Langlois sera bientôt, grâce aux succès de nos armées, en mesure de préparer lui-même le texte de ce carton.

SUR UN TERME RARE DES DÉCRETS DE KOPTOS,

PAR M. A. MORET,

CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET.

Les décrets de Koptos, qui fournissent des renseignements si importants sur l'administration pharaonique à la fin de l'ancien Empire, renferment quelques termes rares

dont l'explication précise est essentielle pour l'interprétation historique. L'un de ces termes est le mot qui figure dans les décrets A, B et C de Pepi II.

Ces décrets sont des chartes d'immunité accordées par le roi aux prêtres du temple de Minou, et à leur personnel subalterne. L'adresse, en tête du texte, mentionne, de suite après le directeur et l'inspecteur des prophètes, « les *meritou*[1] du du temple de Minou » (A. l. 3, 26). Ces gens, en raison de l'immunité, « ne doivent pas être placés parmi les royaux » (A. l. 4). Au décret d'Abydos, de Neferarkarâ, le roi dit, à quatre reprises, « qu'il n'a pas permis de prendre les prophètes de ce Nome, ni personne de ceux qui sont là, pour l'état de , ni pour tous les travaux du Nome ». On verra plus loin que le signe d'Abydos correspond à celui de Koptos. Le terme en question désigne donc : 1° une catégorie de gens ; 2° un service analogue à celui des travaux du nome ; 3° service et gens se retrouvent sur le domaine royal comme sur le domaine du temple. Mais que signifie le signe ?

Sous cette forme, n'a pas été reconnu ailleurs. Weill et Sethe le déclarent inconnu et traduisent, d'après le contexte : Weill « dépendant » et « dépendance » ; Sethe : « agent » du « service des corvées » ; Gardiner : « serf des domaines » ou « domaines » ; Maspero (Abydos) avec doute : « corvée des canaux » ; au *Journal asiatique* (1912, II, p. 81), j'ai lu le signe : *idr* et interprété : « agent » ou « service des animaux reproducteurs ». La diversité de ces interprétations n'est pas faite pour inspirer confiance. Depuis, l'étude des originaux m'a fourni une observation qui permet de solutionner le problème.

1. Les *meritou* sont des ouvriers agricoles ou industriels, paysans, villageois ou citadins, au service d'un maître quelconque, roi, dieu d'un temple, propriétaire foncier ; ils peuvent être de condition libre ou servile.

Le texte B de Koptos, rédigé vingt ans après le texte A, reproduit celui-ci, tout en fournissant variantes et gloses. La phrase relative aux *meritou* du donne précisément une variante, très visible sur l'original et même sur la photographie (Weill, *Les décrets royaux*, pl. VI); elle a échappé jusqu'ici à l'attention à cause d'une transcription erronée proposée par Weill (pl. II). Voici les textes :

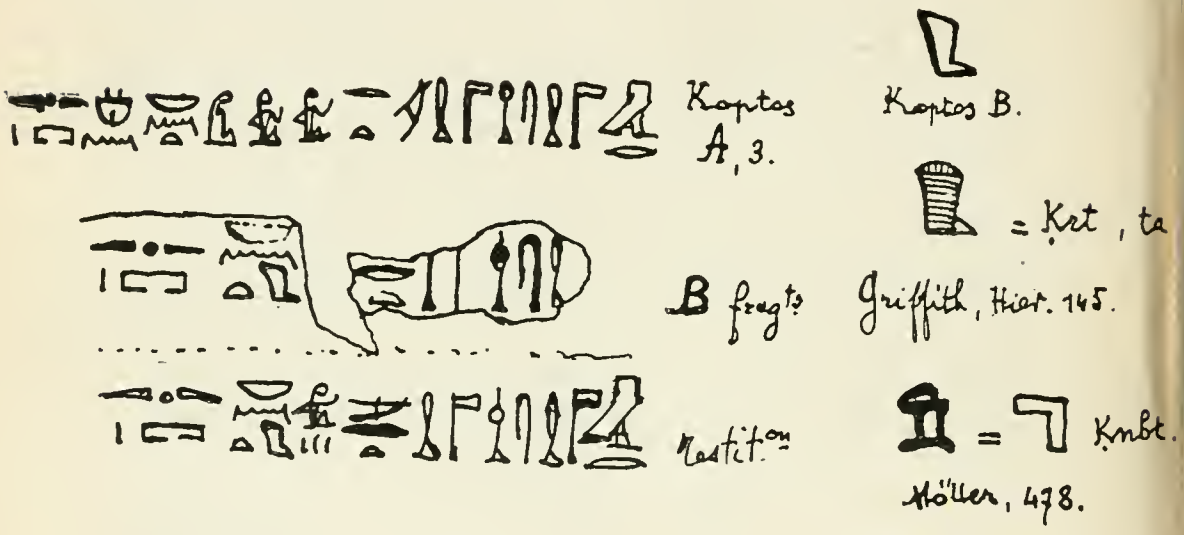

Donc le signe remplace en B le signe de A. Or, est bien connu. Comme syllabique, sa valeur est *ta* ; comme signe-mot, il peut s'interpréter : 1° *ta* « flamme » ; 2° *ḳnbt*, « angle, gens de l'angle (de la cour) » — d'où « conseil, conseiller » ; 3° *ḳrt* « four à potier ». *Ta* s'exclut comme inapte à fournir un sens ici. Le sens *ḳnbt* repose sur une confusion de signes qui a fait prendre aux lapicides la forme hiératique de l'angle pour . Cette confusion est fréquente aux papyrus du

Nouvel Empire; mais je ne crois pas qu'on en ait des exemples dès l'ancien Empire; enfin, il faudrait traduire ici « les *meritou* du conseil *ḳnbt* » — or les paysans ou les ouvriers ne sont pas du rang des conseillers — ou, encore, assimiler le travail des conseillers à « tous les travaux du nome » (Abydos), ce qui est absurde. *Ḳnbt* est donc aussi à rejeter. Reste le sens 3 « four à potier » *ḳrt*.

Le signe 𓎟 représente le four lui-même[1] (tombeau de Ti, pl. 84). Dans les tombeaux memphites, « cuire les pots »

B. Hasan : « Four ». *Ti* : « allumer le four » « Tourner les vases ».

se dit 𓇋𓏏𓇋𓇋𓏏𓂝 *ḳrr bḏa*, soit qu'on utilise un tas de charbon de bois sur lequel les pots sont empilés[2], soit qu'on use d'un four : à Beni-Hasan[3], le nom du four est 𓇋𓏏𓎟 *ḳrr* (var. 𓇋𓏏𓎟 *ḳrt*)[4]; au tombeau de Ti[5] (Ve dyn.) « allumer le four à potier » se dit : 𓇋𓇋𓏏𓎟 *ṡt ḳrt*; dans ces deux exemples 𓎟 est soit déterminatif, soit signe-mot à valeur pleine.

1. Griffith, *Hieroglyphs*, pl. VIII, n° 145. Voir le cliché p. 142.
2. Steindorff, *Grabd. Ti*, pl. 85-86.
3. Griffith a. Newberry, *Beni-Hasan*, II, 7; cf. Montet, *Bulletin de l'Institut français du Caire*, IX, p. 13.
4. Brugsch, *Wörtb.*, p. 1469.
5. *T. de Ti*, pl. 84.

Le four *ḳrt* 𓋴 est donc le mot que le décret B de Koptos donne à la place de 𓋴 : il faut traduire en B « les *meritou* du four à potier ». Cette interprétation convient-elle au site de Koptos et d'Abydos? On sait que l'industrie céramique a prospéré en Égypte dès les débuts, mais nulle part peut-être plus que dans la région Koptos-Abydos; car les potiers trouvaient à Ballas (r. g. du Nil, en face de Koptos), une inépuisable couche d'argile plastique. Aussi la nécropole d'Abydos a-t-elle conservé des pots et des vases en pierre dure par milliers; le site antique était à ce point jonché de tessons que les Arabes l'appelaient *Om el Gaab* « la mère aux pots ». Aujourd'hui encore l'industrie céramique fait la prospérité du pays : Kéné (à mi-chemin entre Koptos et Abydos) expédie chaque année les gargoulettes par centaines de mille. Il est donc normal que le service du four à potier, dans l'administration du temple ou l'administration royale, soit cité avant tous les autres au décret B comme industrie spécifique de la région.

Ceci admis, le signe 𓋴 du décret A, qui correspond à 𓋴 du décret B, doit être le nom de l'agent (ou du service) du four à potier, c'est-à-dire le nom de l'ouvrier potier lui-même. Les tableaux qui représentent dans les tombeaux le travail du potier ne fournissent que deux termes pour désigner l'ouvrier potier; l'un spécial : *ḳd sa'nch* 𓋴𓏏𓊪𓂋𓋴𓈖𓏏𓊪𓂋𓋴𓈖𓏏𓊪𓂋𓋴𓈖

mais, avant tout, désigne « celui qui se sert de l'outil *ḥm* ». C'est une tarière, à tige unique ou à rallonge, munie de coussinets pour donner à la main un point d'appui,

Deir el Gebrawi (I, 18) : Fabricants de vases *ḥmtj*.

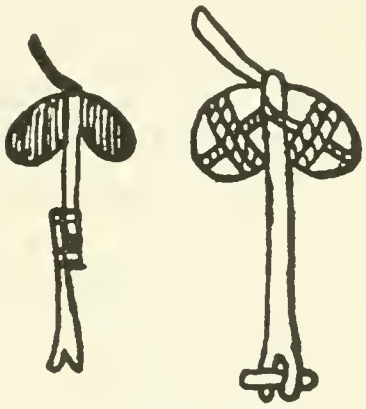

L'outil *ḥm* (Murray, *Saqqara*, pl. 28, 39).

et d'un levier qui permet d'imprimer un mouvement de rotation. L'outil servait à forer les vases de pierre dure et à calibrer les vases d'argile. Avant l'invention du tour, *ḥm-tj* a dû être le seul nom du potier; puis il s'est étendu à toutes les variétés d'art [1] ou d'artisans [2].

Or, de ces deux noms, *ḥd* n'a pas de rapport avec ; tandis que *ḥm* , réduit au seul signe , ce qui n'a rien d'anormal, présente une ressemblance caractéristique avec le signe « inconnu ». L'explication de a été cherchée jusqu'ici dans un groupe de signes qui présentent des caractères communs : forme en segment de

1. Le sens « art magique » y compris. Cf. Thot « l'artisan *ḥm* », *Stèle de Metternich*, l. 247 et le mot « *ḥmro* » « artifice de bouche ».

2. En copte, le charpentier = ϩⲁⲙⲱϥⲉ « artisan du bois »; l'orfèvre ϩⲁⲙⲛⲟⲩϯ « artisan de l'or ».

cercle, trait inférieur vertical ; traits verticaux au-dessus de la corde du segment : tels sont les signes *ḥm*, *peḥ*, *bi*, *ʾidr*, qui s'échangent perpétuellement et s'emploient souvent abusivement l'un pour l'autre dans l'écriture hiéroglyphique ou hiératique. Jusqu'ici le choix s'est porté sur *peh* = domaines (Gardiner), canaux (Maspero), ou sur *ʾidr* (Moret); ou bien on a inventé le sens de « dépendance » « service de corvée » pour le mot (Weill, Sethe). La variante de B amène à repousser ces interprétations et limite le choix au

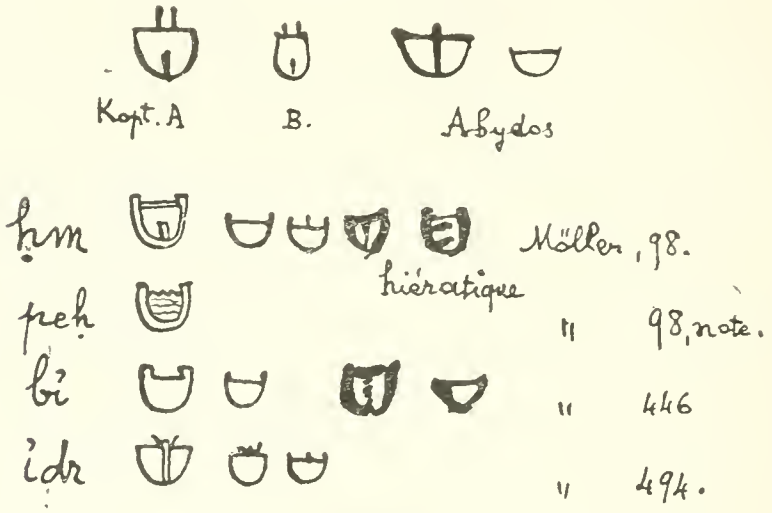

seul signe *ḥm* = « artisan potier ». *Ḥm* est une simplification du signe sexuel féminin (dans *ḥmt* « femme » ; celui-ci a comme caractéristique, quand il est détaillé, une incision verticale inférieure, et des touffes de poil à la partie supérieure ; légèrement complété devient . La forme hiératique du signe *ḥm* explique la première variante (détaillée) d'Abydos, qui a le même aspect que *ḥm* au papyrus d'Orbiney ; la variante simplifiée d'Abydos correspond exactement à . Concluons que ou sont des graphies très reconnaissables de

syllabique du signe-mot 𓋹 *ḥm* = « artisan potier » et « artisan, artiste en général ». Le sens convient à tous les passages des décrets de Koptos. L'adresse du décret cite, après les prophètes de Minou, « les *meritou* du service des artisans potiers », — var. B : « les *meritou* du four à potier — de la maison de Minou » (A. l. 3, 26). Ces gens ne doivent pas être placés parmi « les artisans potiers du Roi » (A. l. 4) ; de même, au décret d'Abydos, le roi « n'a pas permis de prendre les prophètes de ce Nome, ni personne de ceux qui sont là, pour l'état d'artisan potier, ni pour tous les travaux du Nome ».

Ti, pl. 16, 115.

Mastabas, p. 366.

Une fois identifié, 𓊃 sera reconnaissable sur d'autres monuments. Ainsi la stèle et les parois du tombeau de Nechtsas (Ve dyn.) nous apprennent que ce personnage était « directeur et surveillant des artisans de Pharaon » et « constructeur du grand four à potier » *mḏḥ ḳrt aʿat* [1]. Le signe *ḥm* a ici la même forme qu'à Koptos (sauf l'incision inférieure, qui manque) ; il apparaît encore comme nom de porteurs de caisses (de vases?) au tombeau de Ti (pl. 16 et 115). Les titres de Nechtsas confirment que dès l'Ancien Empire l'industrie céramique était organisée, aussi bien dans les services du roi que dans ceux des temples [2]. L'as-

1. Mariette, *Mastabas*, p. 366 ; Caire, stèle 1440. Weill avait déjà cité ces deux exemples du signe (p. 77).

2. Phtah, le dieu potier, avait un atelier d'artisans dont son grand-prêtre était le chef : *wr ḫrp ḥm* 𓅓𓋹𓋹 (voir la graphie ancienne ap. Murray, *Saqqara Mastaba*, pl. 28).

sociation des mots « directeur des artisans *ḥmtjw* » et « constructeur du grand four à potier *ḳrt* » justifie au mieux l'interprétation proposée pour ces deux termes, que nous avons trouvés aussi réunis aux décrets de Koptos.

LIVRES OFFERTS

M. Omont dépose sur le bureau, au nom de notre correspondant M. Louis Demaison, président de l'Académie de Reims, le discours qu'il a prononcé à la séance annuelle de cette Académie, tenue à Paris le 10 décembre 1915 (Reims, 1915, in-8°, 11 pages). M. Demaison rappelle dans son discours les ruines irréparables que les bombardements répétés de l'ennemi ont accumulés dans cette malheureuse cité : la cathédrale, Saint-Remi, Saint-Jacques, le Palais archiépiscopal, avec lequel ont péri le Musée archéologique, qui venait d'y être installé, les archives, les publications et la bibliothèque de l'Académie de Reims.

M. Henri Cordier, au nom du P. Léonard Hennion, d'Estaires, commissaire général de Terre Sainte, procureur des Missions franciscaines, a l'honneur de présenter à l'Académie un *Atlas des Missions franciscaines en Chine* (1915), publié par la Procure de Paris, mais dont l'idée première, il y a vingt-cinq ans, revient à Mgr Potron (Frère Marie de Brest), évêque de Jéricho. Cet atlas comprend, outre une carte générale de la Chine, dix cartes au 1/1.000.000 des vicariats apostoliques qui relèvent des Frères Mineurs, à savoir le Chan Tong septentrional et oriental, le Chansi septentrional et méridional, le Chansi septentrional et central, le Hou Pe Nord-Ouest, méridional et oriental, et le Hou-Nan méridional. Ces cartes, dessinées par le cartographe bien connu R. Hausermann, ont été tirées par l'imprimerie Monrocq, à Paris; leur exécution est particulièrement soignée. C'est le premier travail de ce genre que nous possédons sur les Missions franciscaines de Chine alors que les Missions étrangères de Paris avaient publié en 1890 un très bel atlas de 27 cartes dû à l'abbé Adrien Launay. Cet atlas est accompagné d'un petit volume de Notes géographiques et historiques sur les Missions franciscaines en Chine, écrit par le P. Pacifique Marie Chardin, ancien missionnaire au Chan Tong, qui en forme un complément fort utile.

SÉANCE DU 31 MARS

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Cagnat, au nom de la Commission du prix Saintour, annonce que ce prix a été ainsi partagé :

1.000 francs à M. Henri Graillot, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, pour son livré intitulé : *Le culte de Cybèle.*

800 francs à M. de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg, pour son ouvrage intitulé : *La crise montaniste.*

600 francs à M. Edmond Courbaud, professeur adjoint à la Sorbonne, pour son étude sur *Horace.*

600 francs à M. Pierre Noailles, chargé de cours à la Faculté de droit de Grenoble, pour son volume intitulé : *Les collections de Novelles de Justinien.*

M. Maxime Collignon fait le rapport suivant :

« La Commission du prix Prost a partagé le prix de la manière suivante :

600 francs à M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, pour son *Catalogue des actes des ducs de Lorraine* de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220.

600 francs à M. Charles Chevreux, sous-préfet de Ribérac, pour son ouvrage intitulé : *Les institutions communales d'Épinal sous les évêques de Metz* (xe siècle — 1444). »

M. Seymour de Ricci lit une note sur une inscription grecque d'Égypte [1].

M. Héron de Villefosse communique un rapport du R. P. Delattre, correspondant de l'Académie, sur les fouilles d'une grande basilique chrétienne, située à Carthage, près de Sainte-Monique.

Le R. P. Delattre a poursuivi très activement cette exploration

1. Voir ci-après.

à l'aide d'une généreuse subvention de l'Académie. Il considère cette église, aujourd'hui complètement ruinée, comme une des plus importantes de la ville antique, et croit avoir retrouvé une des principales basiliques de Saint-Cyprien, probablement celle où Bélisaire se rendit le lendemain de la prise de Carthage. Bâtie dans une situation magnifique d'où se développait une vue splendide sur le golfe et la pleine mer, elle ne comptait pas moins de sept nefs ; ses dimensions étaient considérables. Au milieu d'intéressants débris d'architecture, le P. Delattre a recueilli plus de trois mille fragments épigraphiques provenant, pour la plupart, d'inscriptions funéraires. Cette grande basilique a subi tant d'outrages que les textes intacts y sont assez rares; il y a lieu pourtant de signaler l'épitaphe métrique d'une jeune fille dont le nom nous reste inconnu. Les résultats de cette exploration présentent un intérêt particulier pour l'onomastique de Carthage à l'époque byzantine [1].

M. Joseph Loth, professeur au Collège de France, donne lecture d'une note intitulée : *Remarques aux inscriptions latines sur pesons de fuseau trouvées en territoire gaulois et, en particulier, à l'inscription celtique de Saint-Révérien (Nièvre)* [2].

COMMUNICATIONS

UNE GRANDE BASILIQUE PRÈS DE SAINTE-MONIQUE A CARTHAGE. RAPPORT DU R. P. A. L. DELATTRE, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Lorsque fut construite la voie du tramway qui traverse l'emplacement de Carthage depuis Le Kram jusqu'à La Marsa, les travaux donnèrent lieu à plusieurs observations archéologiques.

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

En dehors de la cité même de Carthage, c'est-à-dire au delà de l'ancienne enceinte, entre la station de Sainte-Monique et la suivante (La Briqueterie), l'abaissement du terrain nécessitait un remblai assez considérable. La terre fut empruntée, d'une part aux ruines de Carthage, et d'autre part aux pentes de Sidi-bou-Saïd. Ceux qui ont assisté à l'exécution de ces travaux n'ont pas oublié l'aspect des terres provenant de la montagne de Sidi-bou-Saïd, tout différent de l'aspect des terres qui étaient extraites des ruines de l'antique cité.

La terre qui venait de Sidi-bou-Saïd était une argile rouge vierge de tout débris, tandis que la terre de Carthage, remplie de vestiges de toute nature, avait la couleur de cendre.

C'était un spectacle curieux et en même temps instructif de voir s'avancer l'une vers l'autre les deux parties du remblai, et la différence fut encore mieux marquée lorsqu'elles arrivèrent à se rejoindre.

En creusant les fondations de la pile sud du pont sous lequel passe le chemin de la chapelle de Sainte-Monique, on découvrit, du côté qui regarde la mer, une citerne large de 2^{m} 50, aux murs épais de 0^{m} 40. Elle était remplie d'ossements humains sur une couche de terre noirâtre [1].

Si, de ce point, on se dirige vers la chapelle de Sainte-Monique, on traverse un terrain sablonneux et rougeâtre qui ne paraît renfermer aucune ruine. Mais, après avoir dépassé le chemin de Sidi-bou-Saïd, parallèle à la voie du tramway, en s'écartant à gauche d'une vingtaine de pas, on voit le sol changer d'aspect. De sablonneux et de rougeâtre il devient gris et couvert de débris. La végétation naturelle de l'été y est elle-même différente. Tandis qu'à droite le champ est rempli de chardons, cette plante se montre plus rare à gauche, pour bientôt disparaître complètement. Cette partie du plateau de Sainte-Monique pré-

1. Note prise le 5 mai 1907.

cède immédiatement le premier ravin de Sidi-bou-Saïd. C'est là qu'une série de sondages m'a fait découvrir, l'année dernière, une des principales basiliques de Carthage.

Cette église, qui n'avait laissé aucune trace extérieurement, a été profondément ruinée. Malgré une construction militaire arabe, turque ou espagnole, malgré une série de silos, malgré le séjour des Arabes sur cet emplacement, séjour révélé par des poteries, des lampes, des carreaux en faïence émaillée, nous avons pu reconnaître le plan de ce vaste édifice chrétien. Grâce à la bienveillante générosité de l'Académie des inscriptions, les fouilles m'ont permis de constater que la basilique a la forme bien africaine d'un rectangle terminé par une abside. Celle-ci mesure 9 m 58 de largeur et 9 m 74 de profondeur. La basilique n'a pas moins de sept nefs et sa largeur totale est de 37 m 65. La nef centrale mesure 11 m 35 d'axe en axe des colonnes. Nous ne connaissons pas encore la longueur totale, mais elle doit atteindre une soixantaine de mètres. A 80 m 35, on trouve les traces d'un mur près de l'arête du plateau, du côté de la mer. Il y avait sans doute un *atrium* en avant de la basilique.

Le mur latéral sud que nous avons surtout déblayé est construit en maçonnerie avec chaînes de pierres de taille à assises disposées en harpe. Ce mur se dirige exactement vers Korbous, les *Aquae Carpitanae*, dont le groupe de maisons blanches s'aperçoit sur l'autre rive du golfe. L'autre mur longitudinal suit, à quelques mètres, l'arête du plateau du côté du ravin.

L'entrée[1] de la basilique dominait la mer. On a de là une vue splendide qui s'étend sur le golfe, vers le cap Bon et la pleine mer. Cette situation et l'importance du monument me portent à croire que j'ai retrouvé une des principales basiliques de Saint-Cyprien, probablement celle dont parle Procope et dans laquelle se rendit Bélisaire le lende-

1. Telle que nous la supposons pour le moment.

main de la prise de Carthage qui était le jour de la fête de l'illustre évêque martyr. Elle était située, nous dit Procope, *en avant de la ville, près de la mer*. Nous savons que les Vandales s'en étaient emparés, et les noms vandales, tels que [C]ALIMER, CVDILV, AEQITZA, rencontrés parmi les épitaphes, semblent venir à l'appui de mon opinion.

Puisse cette identification être confirmée par la suite des fouilles ! Il restera alors à étudier les rapports que peut avoir cette église, soit avec les actes du martyre de saint Cyprien, soit avec ceux du martyre de saint Maximilien de Théveste, ou encore avec les textes de saint Augustin et de Victor de Vite. Même avec notre identification, la question des *Basiliques cypriennes* n'a pas fini d'exercer la sagacité des savants, des écrivains et des archéologues.

Dans les fouilles, nous avons découvert beaucoup de tronçons de colonnes de divers modules, les unes lisses, les autres à cannelures concaves soit droites, soit obliques. Quelques-unes sont de beau marbre et proviennent assurément de monuments païens plus anciens. J'en dirai autant des nombreux chapiteaux, des bases et des portions de pilastres.

Ici la pioche des ouvriers découvre un sommier, là des débris de chancel, des corniches, des ornements en stuc, des fragments de cuves ou de couvercles de sarcophages. Plusieurs têtes, des personnages mutilés proviennent de bas-reliefs funéraires. Des portions de mosaïque (tête de personnage, croix dans une couronne, lettres, vestiges d'épitaphes), enfin de nombreuses lamelles de marbre, surtout de marbre numidique, découpées en forme de disque, de fuseau, sont sorties également des fouilles. Signalons encore une main de statue, l'oreille d'un grand catillus, quelques rares fragments de lampes chrétiennes, et un poids de plomb, tronc de cône haut de deux centimètres et correspondant à 251 grammes.

Les tombeaux chrétiens ne renferment ordinairement aucun mobilier [1]. Nous avons cependant rencontré quelques poteries. Dans un tombeau, nous avons recueilli les débris d'une cassette en ivoire rehaussée de dorures, et dans une autre sépulture 70 monnaies minuscules pesant ensemble 39 grammes.

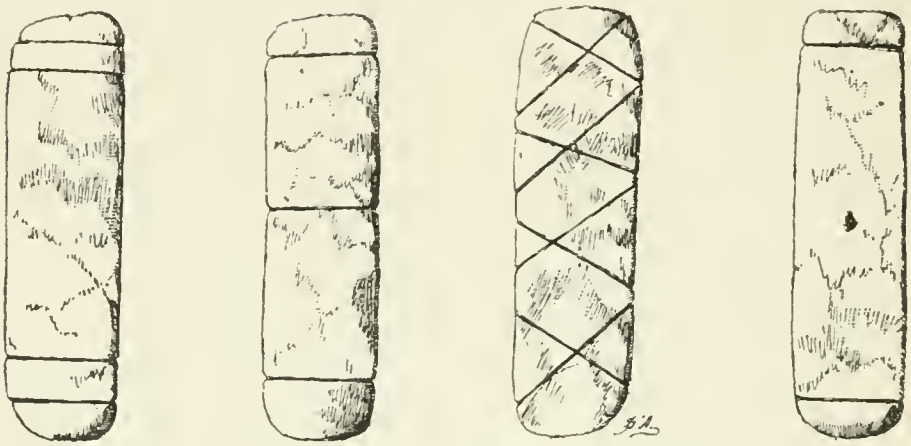

Objet en marbre trouvé à Carthage dans une grande basilique près de Sainte-Monique.

Un petit marbre, à section carrée, épais de deux centimètres, long de sept, aux angles des deux bouts arrondis,

1. Les sépultures chrétienne ne renferment presque jamais de bijoux. Une découverte fait exception à cette règle. Le 29 décembre, M. l'abbé Munier, directeur de l'Institution Perret, faisant exécuter des travaux de culture, derrière son établissement, sur le sommet du Koudiat-Zâteur, découvrait un beau sarcophage avec squelette accompagné d'une riche parure d'or. C'était sans doute le tombeau de la fille ou de la femme d'un chrétien opulent. Le corps avait été déposé avec son collier d'or et de pierres précieuses, auquel était suspendu un médaillon portant la croix monogrammatique accostée de l'*alpha* et de l'*oméga*. On recueillit dans cette tombe des pendants d'oreille, de grandes agrafes ornées de cabochons, une épingle à ressort dont le métal avait conservé son élasticité, une boucle avec incrustation de pierres, deux bagues, une centaine d'appliques carrées, une vingtaine d'autres avec pierres enchâssées, enfin des milliers de petits tubes qui formaient des dessins sur le vêtement. Tous ces bijoux et ces ornements sont du plus bel or. Depuis quarante-trois ans que je suis à Carthage, c'est la première fois que j'y vois une sépulture chrétienne vraiment riche.

était peut-être un instrument de jeu. Je l'ai fait reproduire en dessin (figure ci-jointe).

Mais ce qui sort le plus abondamment des ruines de la vaste basilique que nous explorons jusqu'au sol naturel, ce sont les épitaphes et les fragments d'épitaphes, car l'édifice sacré était rempli de sépultures. Il y en avait dans l'abside ; il y en a surtout le long des murs latéraux et autour des nombreux piliers des différentes nefs.

A côté des dalles funéraires intactes, des textes que j'ai pu reconstituer en entier, le nombre des débris épigraphiques recueillis depuis le début des fouilles dépasse *trois mille*.

L'intérêt principal du produit des fouilles réside donc surtout dans les inscriptions. Par leur forme et par la dimension des lettres, certaines paraissent remonter à une très haute antiquité.

Tel est ce fragment avec le symbole primitif de l'*ancre* :

VIVAS/////
PASTOR//////
FELIX////////
☙

Hauteur des lettres : 0 m 025.

Tel est cet autre fragment, avec lettres de 0 m 018 :

////R//////////
CONSCR//////
INPACE·//////
FE//////////

Les épitaphes nous offrent d'ailleurs toutes les formules funéraires usitées, soit simultanément, soit successivement dans l'église de Carthage, depuis le seul nom suivi de IN PACE jusqu'au titre de FIDELIS IN PACE avec ou sans l'indication des années qu'a vécues le défunt, puis avec la mention de la déposition et enfin celle de l'indiction.

Le mot MARTYR se lit sur un seul fragment. Une épitaphe malheureusement incomplète est celle d'un PRESBITER.

Une autre dalle brisée concerne un diacre : //// DIACONVS IN PACE.

Hauteur des lettres : 0 m 09.

Je joins à ce rapport un choix d'une vingtaine d'épitaphes entières.

1. — Sur une tablette de marbre (0 m 105 × 0 m 17) :

VINCETDE
VS IN PA
CE
colombe

Hauteur des lettres : 0 m 017.

2. — Sur une tablette de marbre (0 m 22 × 0 m 25) :

PASCENT
EA IN PA
CEM VIXI*t*
ANNIS LX

Hauteur des lettres : 0 m 05.

3. — Sur un marbre de forme trapézoïdale : (0 m 43 × 0 m 11).

MAIOR IN PACE ☧
FIDELIS VIXITAN·XXV

Hauteur des lettres : 0 m 03.

4. — Sur une dalle de *saouân*, haute de 0 m 45, longue de 1 m 15 :

DOMINICAFIDELISINPACEVIXIT
AN XXXV

Hauteur des lettres : 0 m 065.

5. — Sur une dalle de marbre haute de 0 m 34, longue de

0 m 57. Le texte est gravé dans un cartouche à queues d'aronde :

ANTIOCVS
FIDELIS
IN PACE
XITAN̄III

Hauteur des lettres : 0 m 045.

6. — Sur une dalle de *saouân* :

EVQVITIVSFID*e*
LISINPACE

Hauteur des lettres : 0 m 06.

7. — Sur une dalle de *saouân* (0 m 70 × 0 m 40) :

COVVLDONIAFI
DELISIN ☧ VIXITAN
NOS XXXX

Hauteur des lettres : 0 m 05.

8. — Sur une dalle de *saouân* (0 m 48 × 0 m 41) :

BENEDICTAFI
DELISINPACEVI
XITANXXXV

Hauteur des lettres : 0 m 055.

Certaines inscriptions paraissent avoir été gravées sans connaissance exacte de la valeur des caractères.

9. — Sur un bloc de marbre (0 m 63 × 0 m 24) :

AEQITZA F*id*ELISINPA*ce*
EXSILARAIAFIDLISENPACE (*sic*)
EXSIIZIOSVSEIDELISIIIPAOE (*sic*)
BIXIANIS

Hauteur des lettres : 0 m 055 à la première ligne et 0 m 05 aux autres.

Nous avons trouvé également la lettre H pour FI dans le mot FIDELIS.

10. — Sur une dalle de marbre (0 m 69 × 0 m 33) :

FORTVNATA FIDELIS
INPACEVIXITANLXDPXVKALNÕB

Hauteur des lettres : 0 m 05.

11. — Sur une dalle de marbre carrée (0 m 44) :

RVSTICA
FIDᵛINPCᵖ (*sic*)
VXˢANˢXXXV
DEPᵢPRIDˢ
IDˢMAIAS

Hauteur des lettres : 0 m 055.

12. — Sur une dalle (0 m 63 × 0 m 38) la mention de la déposition se lit au début de l'épitaphe :

DÕPϛIKALNOVEMBRES
DEOGRATIASFIDINPA
CEVIXITAN LXXX

Hauteur des lettres : 0 m 07.

Au revers de cette dalle on lit :

CYPRIANA FIDELIS IN *pace*

Hauteur des lettres : 0 m 055.

13. — Sur une dalle de marbre (0 m 67 × 0 m 33) :

VIOLAFIDELISINPACE
FELICITASFIDELISVI
XIT INPACE ANNOS XL
DEPOSITAXϛKADIANARAS (*sic*)

Hauteur des lettres : 0 m 045. Il faut lire *ka(len)d(as) jan(u)ar(i)as.*

Au revers de cette inscription, autre épitaphe :

+ VICTORIAFIDELISINP̃CVIXIT
ÃNS̃LXXXD̃PrVĨDSEPTEMBRES ☧
IÑDCII

Hauteur des lettres : 0 m 035.

14. Sur une dalle de marbre, presque carrée, haute de 0 m 30, large de 0 m 32 :

+ BICTORINIAF
I DELIS IN PA
CE BIXI ANN
OS XL DEPOS
ITA SEXTV IDV
SIANVARIAS I
NDITIONE TER
TIA +

Hauteur des lettres : 0m 035.

15. — Une grande dalle (0 m 56 × 0 m 59) porte une liste de noms.

MARIA VPC
MAIA
DATIBA
PROEICIVS (*sic*)

Hauteur des lettres : 0 m 08. La lettre C qui termine la première ligne a une forme étrange, elle ressemble à une oreille.

16. — On peut ajouter à ces divers types d'inscriptions l'emploi de l'expression LOCVS, rare à Carthage. On lit sur une pierre noire bien équarrie, haute de 0 m 55 et longue de 0 m 74, brisée à droite :

BONIFATIVSFIDE*lis in pace*
LOCVS BIATOR*is*
GEMINIAFIDELISINPACEVI*xit annos* ///

Hauteur des lettres : 0 m 075 aux deux premières lignes, 0 m 45 à la troisième.

17. — La formule *Hic jacet* est également rare à Carthage. Sur une grosse dalle, haute de 0 m 44, longue de 0 m 60 :

HICIACETIN//////////
✻ QVIVIXIT*annos*/////

Hauteur des lettres : 0 m 08.

18. — Comme particularité, je citerai encore la fin des trois premières lignes d'une inscription gravée sur une belle plaque de marbre :

//////////////DVS AMICITIA
//////////////STTOTVIRTVTVM
////*vixit ann*ISXLϟI////QVIESCIT

Hauteur des lettres : 0 m 04.

19. — Et aussi ce fragment important :

/////////// SIMPLEXDOCT
*condit*VRTVMOLOCQV
//////////////S SEMORIV
//////////////////*e*MBRES

Hauteur des lettres : 0 m 045.

Signalons, en terminant, les mots FAMVLA et PEREGRINVS qui se lisent sur des fragments.

20. — Il est excessivement rare de trouver dans les épitaphes des simples fidèles la qualité du défunt. Or voici que dans la première semaine de janvier 1916, peu de jours après la découverte de la riche sépulture chrétienne signalée plus haut dans une note, les ruines de la basilique nous fournissaient la double épitaphe d'un AVRIFEX.

Un marbre brisé à droite, haut de 0 m 28, long de 0 m 49, porte :

PAVLVSAVRIFES

Hauteur des lettres : 0 m 035. Au revers de la plaque se lit le nom de DEVSDEDIT accompagné d'une palme.

Presque en même temps, nous sortions de terre dans les fouilles 19 morceaux d'une dalle de *saouân* avec cette inscription :

PAVLVSAVRIFESFI *delis in pace*
FELICISSIMAFIDELIS *in pace vixit annos*
/////FEBRINDvXIIII
*p*AVLVSINNC INP
////////I

Hauteur des lettres : 0 m 075 à la première ligne et 0 m 045 aux autres.

De ces trois personnages, l'*aurifex* PAVLVS mourut le premier, et lorsqu'on eut inhumé FELICISSIMA et PAVLVS, peut-être sa femme et son fils, on enleva la première épitaphe de l'orfèvre pour la remplacer par une autre portant de nouveau son nom et celui des deux membres de sa famille qui l'avaient rejoint dans la même tombe.

21. — Nous avons aussi trouvé dans les fouilles plusieurs inscriptions grecques. Voici la copie de l'épitaphe la moins mutilée. Elle se lit sur un marbre haut de 0 m 17 et long de 0 m 26 :

ΕΝΘΑΚΙΤΕ//////
ΠΙΤΟCΝΙΟ//////
ΤΩΝΟΙΡΩΝ////
ΖΗvΑCΕΙCΗΤ//

Hauteur des lettres : 0 m 04 ; celles de la quatrième ligne sont incomplètes.

Un bon nombre d'inscriptions sont gravées au revers de sculptures, fragments de pilastres, de corniches, de frises ou de plinthes, de soffites et autres. Beaucoup de plaques portent une épitaphe chrétienne sur chaque face.

Comme emblème, on a vu plus haut que nous avons trouvé une fois l'ancre. Mais, à côté de la croix latine ou de la croix monogrammatique, c'est le monogramme du Christ sous la forme constantinienne qui se montre le plus souvent. Signalons encore l'orante, la colombe, le calice, la croix gammée.

La basilique a été construite sur des bâtiments plus anciens. Une citerne très étroite remonte peut-être à l'époque punique. A cette époque appartient assurément une anse d'amphore rhodienne sortie des fouilles. Elle porte la marque :

ΟΝΑΣΙΟΙΚΟΥ

D'autres citernes sont romaines.

Il convient encore de signaler, avec plusieurs fragments d'épitaphes païennes, un marbre votif mentionnant un temple de la Sécurité : TEMPLVM SECVRITATIS[1].

Je n'ose me prononcer sur l'âge du fortin, arabe, turc ou espagnol, qui est venu s'asseoir sur le mur latéral sud de la basilique. Près de ce fortin, nous avons trouvé plusieurs boulets de pierre et des cailloux ronds ayant pu servir de projectiles.

Les silos creusés dans l'enceinte doivent remonter à la même époque. J'en dirai autant de petits moulins à main destinés à moudre le grain. Quant à l'occupation arabe, outre les pièces signalées plus haut, elle se révèle par des anses massives de grands vases d'argile, dont une porte l'estampille du potier, et par une portion de corniche en plâtre avec caractères arabes anciens.

1. Voir la note de M. Héron de Villefosse dans les *Comptes rendus* de 1915, p. 497-498.

Le présent rapport donne un aperçu succinct du résultat de nos fouilles. Il n'est pas douteux que la continuation des travaux d'exploration, en dévoilant de plus en plus le plan de l'édifice, nous fera exhumer encore des centaines et des centaines d'inscriptions.

Parmi tant de textes, puissions-nous en trouver un plus important que les autres, assez explicite pour fixer définitivement l'identification de cette vaste église ! C'est dans cet espoir, à travers l'imprévu des fouilles, que je désire poursuivre jusqu'au bout l'exploration méthodique commencée et déjà en si bonne voie.

Saint-Louis de Carthage, 19 janvier 1916.

Post-scriptum. — Le 25 janvier 1916, nous avons rencontré dans nos fouilles de la basilique une inscription funéraire d'un intérêt particulier. C'est l'épitaphe, en vers latins, d'une jeune fille.

En voici la copie (voir ci-après p. 164).

Hauteur des lettres : 0 m 04 à la première ligne, et 0 m 03 aux autres.

La dalle de marbre qui porte ce texte intéressant mesure 1 m 51 de longueur et 0 m 42 de hauteur. Elle a été trouvée en une douzaine de morceaux qui, heureusement, se rejoignent exactement. Le texte, sauf deux lettres faciles à suppléer, est complet. Le nombre des lignes est de treize ; aucune n'occupe toute la longueur de la dalle. La plus longue s'arrête à 0 m 36 de l'extrémité du marbre, ce qui forme une très grande marge. En dehors de la première ligne qui est restée inachevée, sans doute intentionnellement, et de la dernière qui indique la déposition, les autres sont autant de vers latins formant cinq distiques et un hexamètre.

Saint-Louis de Carthage, ce 30 janvier 1916.

+ IN HOC TVM VLO IACENS
QVISQVIS ADES LECTOR CAVSAM QVI NOSCERE BENIS
FVNDE PRECOR LACRIMAS NON MINOR HIC DOLOR EST
HIC IACET EXANIMIS MAGNVS DECOR ILLA PARENTVM
5. QVAM MORS INMERITAM^s INP*ia* SORTE TVLIT
INCASSVM NIL SAEVA IVBANS QVAM PERDERE DVXIT
INSONTEM ANIMAM^s DVM SINE SORDE TRAIT (*sic*)
SED HANC DIRA DOLVM RAPIENS COMMVNE PARENTVM^s
TRADIDIT ET MISERIS^s TRISTIA CORDA DEDIT
10. NAM VIVIT HAEC MORIENS AETERNA IN LVCE MANEBIT
REDEMTA ET MAGNO^s PERMANET AELISIO
VIS QVI NOS LINQVENS SVPLETIS MENSIBVS ANNOS
IN PACE DEPOSITA PRIDIE KALENDAS APRILES IND XII

Épitaphe métrique trouvée à Carthage
(*voir p. 163.*)

UNE INSCRIPTION GRECQUE D'ÉGYPTE,

PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Le Musée d'Alexandrie possède depuis 1892 environ deux fragments d'une plaque en marbre gris-bleu, portant une inscription de l'an V d'Hadrien. La provenance exacte n'en est pas connue : Botti les a vus, dès 1891, chez l'amateur alexandrin Pietro Pugioli. Les fiches de ce dernier, que m'a communiquées feu Th. Schreiber, contiennent une transcription de ces deux fragments, sans aucune indication de provenance. Pourtant il n'y a guère de doute qu'ils aient été découverts à Alexandrie ou dans les environs.

Ces fragments ont été publiés à plusieurs reprises par Botti, par M. Breccia, par moi-même et dans le recueil d'inscriptions gréco-romaines édité par M. Cagnat pour l'Académie des inscriptions [1].

La restitution présente de grandes difficultés en raison des lacunes qu'offrent ces fragments, et les commentateurs ne se sont pas mis d'accord sur la manière de compléter ces bribes de texte.

La solution de la plupart de ces difficultés était pourtant à portée de toutes les mains : un troisième fragment de la même pierre existe depuis près de vingt ans au Musée d'Alexandrie, et personne n'a eu l'idée de le rapprocher des deux autres, ni Botti qui l'a publié le premier en nous disant qu'il a été *trouvé en 1897 à Alexandrie*, ni moi, qui

1. Bibliographie. — Fragments A et B. Pugioli, *Fiches mss.* ; Botti, *Rivista Quindicinale*, t. III (1891), p. 446 ; Botti, *Notice* (1893), pp. 163-166 (cf. pp. 153-154) et *Catal.* (1901), pp. 270-272, n. 74 ; Milne, *Fiches mss.* n. 49 ; de seconde main, en minuscule, de Ricci, *Archiv für Papyrusforschung*, t. II (1903), p. 400, n. 49 (cf. P. M. Meyer, *ibid.*, t. III, 1903, p. 79, note 5 et p. 87, note 1) et Cagnat-Jouguet, *Inscr. gr. rom.*, t. I, p. 372, n. 1078 ; Breccia, *Catal.* (1912), pp. 49-50, n. 67, en minuscule. — Fragment C. Botti, *Bull. Soc. arch. Alex.*, t. I (1898), p. 45, n. 23 ; Milne, *Carnets mss.*, n. 115 ; d'après eux, de Ricci, *Archiv*, t. II (1903), p. 567, n. 134, en minuscule ; Breccia, *Catal.*, p. 98, n. 169, en minuscule.

l'ai republié d'après Botti, ni M. Breccia qui l'a réédité en 1912.

Voici comment se présente l'inscription d'après une copie prise en 1909 et contrôlée sur mes estampages.

Les fragments de lettres visibles à la ligne 7 sont aujourd'hui presque impossibles à distinguer, à cause du plâtre dont un ouvrier maladroit les a recouverts. Je ne puis donc en garantir la lecture.

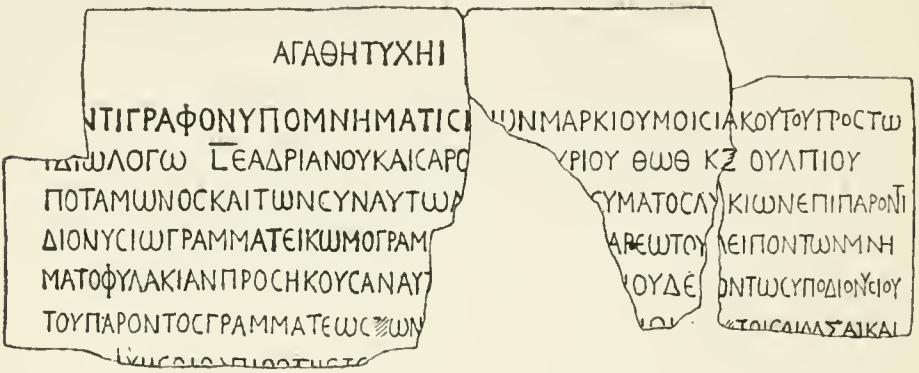

Ἀγαθῇ Τύχῃι

[Ἀ]ντίγραφον ὑπομνηματισμῶν Μαρκίου Μοισιακοῦ τοῦ πρὸς τῷ ἰδίῳ λόγῳ (Ἔτους) ε' Ἀδριανοῦ Καίσαρο[ς τοῦ κ]υρίου Θῳθ κξ'. Οὐλπίου Ποτάμωνος καὶ τῶν σὺν αὐτῷ ἀ[πὸ πολιτ]εύματος Λυκίων ἐπὶ παρόντι Διονυσίῳ γραμματεῖ κωμογραμ[ματείας τοῦ Μ]αρεώτου λειπόντων μνηματοφυλακίαν προσήκουσαν αὐτ[οῖς..... κα]ὶ οὐ δεοντῶς, ὑπὸ Διονυσίου τοῦ παρόντος γραμμάτεως τῶν[αὐ]τοῖς δίδαξαι καὶ...

L'intérêt de cette inscription ainsi reconstituée réside dans les nombreux problèmes qu'elle soulève et dont je ne veux ici que signaler les principaux.

Nous avons ici, placé sous l'invocation usuelle à la « Bonne Fortune », un extrait d'un registre officiel, celui de l'*idiologue* d'Alexandrie, dont la principale fonction était l'administration du domaine impérial, domaine énorme où une fiction administrative faisait rentrer tous les biens sans

propriétaire connu. Le 27 Thoth de l'an V d'Hadrien, c'est-à-dire le 24 septembre 120, comparut devant l'idiologue un groupe de personnages dont le chef Ulpius Potamon était apparemment un affranchi de Trajan. Il avait sous ses ordres, si ma restitution est exacte, un groupe de Lyciens appartenant à un *politeuma*. Ce mot, dans la plupart des textes grecs, désigne un groupement municipal et est presque l'équivalent de πόλις. A coup sûr, nous devons ici le comprendre tout autrement et y voir un groupement plus restreint ; un exemple typique de cet emploi du mot nous est fourni par le papyrus 32 de Tebtunis où il est question d'individus ἐπικεχωρημένων τῷ πολιτεύματι τῶν Κρητῶν ; un autre exemple, à peine moins clair, nous est apporté par la belle inscription grecque de Memphis communiquée à l'Académie en mars 1902 par M. Maspero[1] et par une stèle hellénistique de Sidon, attestant l'existence dans cette ville d'un πολίτευμα des gens de Caunos en Carie[2]. Ce *politeuma* des Lyciens demeurant à Alexandrie est peut-être identique avec le κοινὸν τῶν Λυκίων que nous savons avoir existé à Alexandrie dès le règne de Ptolémée Épiphane[3].

Ces Lyciens étaient chargés d'un service tout spécial et dont je ne connais point d'autre mention ; il s'agit de la garde des nécropoles, service d'autant plus nécessaire que les Alexandrins aimaient davantage à être enterrés avec leurs bijoux. Cette fonction, notre inscription nous apprend qu'ils s'en étaient fort mal acquittés, de sorte que leur supérieur hiérarchique, le comogrammate du Maréôtès, avait été obligé de les traduire devant son supérieur à lui, l'idiologue. La portion perdue de l'inscription relatait sans doute la condamnation de ces gardiens peu zélés et, pour inspirer à leurs émules éventuels une crainte salutaire, on crut bon

1. Musée du Caire, n. 33027.
2. Dittenberger, *Orientis inscr.*, t. I, p. 653.
3. *C. I. G.* 4677.

d'ordonner l' « affichage du jugement » ; à cette époque, l'on affichait sur marbre, et c'est à cet usage dispendieux que nous devons de connaître ce petit scandale de la nécropole alexandrine.

REMARQUES AUX INSCRIPTIONS LATINES SUR PESONS DE FUSEAU TROUVÉS EN TERRITOIRE GAULOIS ET, EN PARTICULIER, A L'INSCRIPTION CELTIQUE DE SAINT-RÉVÉRIEN (NIÈVRE),

PAR M. J. LOTH.

Par sa récente publication sur les pesons de fuseau[1] avec inscriptions latines, M. Héron de Villefosse a rendu un signalé service à l'archéologie et à la linguistique. Il n'est pas douteux que ces objets n'aient servi à l'usage indiqué par le terme sous lequel ils sont connus de *pesons de fuseau* ou de *fusaïoles*. Mais ils en avaient d'autres que l'on n'a pas jusqu'ici réussi à préciser et que les remarques de M. Héron de Villefosse sont de nature à éclaircir. De plus, il nous révèle l'importance qu'on ne soupçonnait guère de ce genre d'objets au point de vue épigraphique. C'est en vain qu'on chercherait pour eux une catégorie à part dans le *Corpus inscr. lat.* Or M. Héron de Villefosse n'en signale pas moins de quinze avec des inscriptions qu'il nous donne, trouvés en territoire gaulois, la plupart dans la région éduenne ou sénonaise : deux seulement proviennent de Langres et de Trèves. Il est à craindre qu'un bon nombre d'autres n'aient disparu.

En revanche, il n'est pas impossible que les pesons de fuseau épars dans nos musées ou conservés chez des particuliers nous réservent de nouvelles surprises épigraphiques, maintenant que l'attention des chercheurs est

1. *Pesons de fuseau avec inscriptions latines* (Paris, Impr. nat., 1895 ; extrait du *Bulletin archéologique*, 1914).

éveillée sur ce point. De plus, on peut espérer de nouvelles trouvailles, les fusaïoles étant des objets fort communs depuis l'époque néolithique jusqu'en pleine époque historique, du temps même de la domination romaine en Gaule.

Pour ne parler que des inscriptions, elles sont du plus grand intérêt, parce qu'elles prouvent clairement que la région où on les a trouvées était encore bilingue, que le celtique y était d'un usage courant au moins chez le peuple, à côté du latin, vers le IIIe-IVe siècle de notre ère, date à laquelle on peut faire remonter approximativement ces inscriptions. L'inscription de Saint-Révérien est, en effet, purement celtique, et, de plus, certains mots des inscriptions latines sont évidemment du gaulois latinisé. Ces inscriptions ont en outre le mérite d'être purement populaires, tandis que les inscriptions gauloises du Ier et du IIe siècle de notre ère ont un caractère en quelque sorte *officiel* ; aussi ce genre d'inscription a-t-il de bonne heure disparu, le latin étant devenu exclusivement la langue de l'administration, de la religion romanisée et de l'aristocratie.

Au point de vue celtique, les mots des inscriptions latines qui méritent l'attention sont : *curmi*, *geneta*, *vimpi*, *marcosior*.

Inscript. 7, p. 16 :

NATA VIMPI.
CVRMIDA

Curmi est une vieille connaissance, mais il n'est pas douteux qu'on ait confondu sous ce nom deux variétés sensiblement différentes de bière. D'après Dioscorides, 2, 110, le κούρμι est fait avec de l'orge fermenté. D'après Poseidonios chez Athénée, 4, 39, p. 152c, le κόρμα serait du froment fermenté avec une addition de miel. Ces deux espèces de boisson existaient chez les Gallois. La bière proprement dite, faite généralement avec de l'orge, parfois, sans doute

à défaut d'orge, au moins chez les Irlandais, avec du froment ou de l'avoine, porte le nom de *curef*, *curyf* en moyen-gallois, gallois mod. *cwrw*, correspondant exactement à l'irlandais *cuirm* = vieux-celtique *cūrmen*, thème neutre en *-n* (cf. *nomen*), comme le prouve le datif irlandais *cormaim*. Le mot existe également en cornique ; au XIIe siècle, c'est *coref*, *coruf* glosé par *cervisia* vel *celea*, en corn. moderne *cor* par la chute du *v* final. Quant à la variété de *curmi* décrite par Poseidonios, elle portait, en vieux-gallois, le nom de *bracaut*, qui, au Xe siècle, dans les gloses du ms. connu sous le nom d'*Oxoniensis posterior*, gl. *mulso*, et *melligatam* (Gr. Celt.[2], 1061, 1063) : c'était de la bière additionnée de miel et d'épices. Le mot, sinon la chose, a été emprunté par les Irlandais (en vieil-irl. *brocóit*) et par les Anglo-saxons sous la forme *bragget*. Les Bretons insulaires paraissent avoir été d'éminents brasseurs : dans une charte anglo-saxonne de 790-791[1], du roi Offa, une mesure pleine de bière bretonne est réclamée comme redevance (*cumb fulne welisces alod*). D'après les Lois Galloises, la boisson la moins chère était le *cwrw* ou bière proprement dite. Le *bragawd* avait plus de valeur. La boisson distinguée et de beaucoup la plus appréciée était l'hydromel (*med* ; irl. nom. *mid*, gén. *medo* = **medu*, indo-eur. *medhu*). Le prince-poète de Powys (XIIe s.), Owain Cyveiliog, nous déclare sans ambages qu'il est honorable de s'enivrer d'hydromel écumant[2]. Marcellus Empiricus, *de med.*, c. 16, 33, attribue au *curmi* ou *cervisia* des propriétés curatives : il recommande à ceux qui toussent une potion de *cervesa* ou de *curmi*[3] additionnée d'une poignée de sel. Il s'agit très probablement de la bière avec addition de miel, du *bragawt*[4] gallois. En Galles, c'est l'hydromel proprement

1. Earle, *Handbook to Land-charters*, p. 311.

2. *Myv. arch.*, 191, 1 : *anrydetus retw o vel gorewyn*.

3. Salis quantum intra palmam tenere potest qui tussiet in potionem cervesae aut curmi mittat.

4. *Bragawt* est dérivé de *brag*, malt ; irl. *braich* = *mraci-*, gaulois *brac e*.

dit qui passe pour avoir des vertus curatives ; d'où le terme qui le désigne en anglais de *metheglin* : ce n'est pas autre chose que le gallois *međyg-lyn*, boisson de médecin.

Geneta paraît dans deux inscriptions :

8 GENETA	9 GENETA IMI
VISCARA	DAGAVIM ///

M. Héron de Villefosse suppose que *viscara* est pour *vis cara* ou *vi(vas)cara* ; *imi* serait pour *mihi*, et *gavim* pour *gau(d)ium*.

Il est certain que les incorrections sont fréquentes dans ce genre de *graffiti* ; néanmoins, l'interprétation de ces mots laisse place au doute.

Geneta est un terme commun dont le sens et l'origine sont assurés de la façon la plus heureuse par le gallois actuel *geneth*. *Geneta* a tous les sens de *nata* qui revient dans plusieurs inscriptions et aussi de *puella* (n° 11, p. 17, *salve tu, puella*). C'est un terme de tendresse à l'origine, et aujourd'hui encore le mot a un caractère affectueux, quand on s'adresse directement à une adolescente ou à une jeune fille. On dit encore en Galles *fy ngheneth* dans le sens du français : *mon enfant*, *ma chère enfant*, *ma fille*, sans qu'il y ait nécessairement entre les interlocuteurs aucun lien de parenté. *Geneth* remonte évidemment à un vieux-celtique **genettā*[1]. Le redoublement du *t* est caractéristique de ce genre de dérivés. C'est un procédé en usage chez les peuples indo-européens dans les noms propres dits *hypocoristiques*. Les noms de personnes étaient des noms composés, en général, de deux termes. A côté du nom plein existait un nom en quelque sorte abrégé consistant le plus souvent dans le premier terme avec un suffixe de dérivation. La consonne interne était souvent redoublée : à côté

1. Je m'aperçois que j'ai été précédé dans l'explication de ce mot par J. Morris Jones, *A welsh Grammar histor. and comp.*, 1913, p. 133.

des noms gaulois composés avec *epo-*, cheval, comme *Eporedirix*, *Eposognatos*, on trouve *Eppo*, *Eppius*. Le vieil-irlandais montre à côté de *Tuāthal*, vieux-bret. *Tut-wal* = *Touto-valo-s*, *Tuatán* qui suppose **Touttagno-s*. Le nom hypocoristique, concurremment avec le nom composé, pour le même personnage, se montre jusqu'à une époque assez récente chez les Bretons insulaires et continentaux. Plusieurs de nos saints ont jusqu'à trois noms, sous lesquels ils sont connus et honorés. C'est le cas pour saint Brieuc. Le nom plein est *Brigo-maglo-s*, qui est devenu, en gallois, *Briavael*, conservé dans le nom de paroisse Briavel's Castle en Gloucestershire. En Bretagne, c'est sous la forme dérivée du premier terme, *Brioc*, *Brieuc* = **Brigāco-s*, que le saint est l'objet d'un culte. La forme abrégée avec le préfixe *to-*, **To-brigāco-s* a évolué en *Ty-vrioc* qui a donné son nom à la paroisse galloise de *Llan-dyvriog*, ou monastère de *Ty-vriog* [1].

Ce procédé s'est étendu des noms propres à un certain nombre de noms communs, notamment à des diminutifs ou dérivés comportant une nuance de tendresse [2]. *Genettā* suppose une forme *genetā* qui serait la nôtre. Le thème *gene-*, comme la racine *gen-*, est largement représenté dans les langues celtiques à toute époque. Il est fort possible que *geneta* soit une graphie imparfaite pour *genetta*. On rencontre assez souvent *t* ou *tt*, entre voyelles, indifféremment, dans les noms propres gaulois ; je relève, chez Holder : *Ritio* et *Rittio*, *Catio* et *Cattio*, *Catus* et *Cattus*, etc. Il y a en gallois moyen un nom propre *Genethauc* qui

1. Pour d'autres faits du même genre, v. J. Loth, *Les noms des saints bretons*, p. 6-7.

2. Il me paraît vraisemblable que le redoublement de la consonne répond à un fait psychologique, et qu'il a dû prendre naissance dans les appels ou invocations particulièrement passionnés. Cf. Brugmann, *Grundriss*, I, 117 et suiv. ; Zimmer, KZ 30, 32, 158-197 ; Thurneysen, *ibid.*, 30, 480 ; d'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Soc. de ling. de Paris*, IX, 189-191.

présente le même redoublement du *t* que *geneth* : *Genethauc* remonte à un vieux-celt. **genettaco-s*.

6 TAVRINA	7 NATA VIMPI
VIMPI///	CVRMI DA
12 NATA VIMPI.	(H. de V. : *nata vimpi*,
POTA.VI.M	*pota vi(nu)m*).

Il est évident, comme le dit M. Héron de Villefosse, que *vimpi* est une expression courante appliquée de préférence à des femmes. A *vimpi* correspond exactement le gallois actuel *gwymp* qui eût été au VIIIe-IXe siècle *wymp* : *beau, joli, distingué, brillant*. En gallois, comme en gaulois, c'est une épithète fréquemment appliquée aux femmes. Hywel ab Ywein, fils d'Ywein (Owen), roi de Gwyneď ou Nord-Galles, qui tomba les armes à la main, comme la plupart des chefs gallois de son temps, en 1170, dans une bataille contre son frère, guerrier valeureux et grand poète à en juger par les trop rares poèmes qui nous sont parvenus sous son nom, après avoir célébré son pays, ses montagnes, ses bois, le rivage qui le borde, vante *ses blancs goëlands et ses jolies femmes* (*gwymp*, jolies)[1].

Hywel aime la guerre, la nature et les femmes. Il garde un bon souvenir du rivage de Meirionyď (Merioneth) où *un bras blanc lui a servi d'oreiller*[2], et, dans le même poème, il rappelle avec complaisance ses conquêtes féminines. Il n'est pas modeste, — ce n'est pas une vertu bardique, — il en compte jusqu'à huit ; à propos de la cinquième, *gwymp*[3] revient : « j'en ai eu cinq à la *jolie* peau blanche ». *Gwymp* s'applique aussi à un beau paysage[4] ; il qualifie également certains actes de générosité hautement appréciés par les

1. Myv. arch., 198, 1 : *ae gwylein gwynnyon ae gwymp wraget*. Il n'y aurait rien à changer aujourd'hui : *wraget* s'écrirait seulement *wragedd*.

2. Myv. arch. 198, 2 : *men ym bu vreich wenn yn obennyt*.

3. *Ibid.* : *Keveis bymp o rei gwymp eu gwyngnawd*.

4. Dafyd ab Gwilym, éd. de Liverpool, 1873, p. 2 (*canfod gwymp* : cf. *gorwym lethryd*).

bardes[1]. Dans un poème de Taliessin qu'on peut faire remonter hardiment au XIIe siècle, *gwymp* qualifie une corne à boire[2].

Gwymp avec les préfixes *ar* et *gor* a un sens intensif[3]. Il est employé aussi avec le préfixe négatif *an-* dans le sens de *disgracieux*, *laid*. *Gwymp*, employé au masculin et au féminin, suppose un vieux-celtique *vimpi-* : notre *vimpi* serait un vocatif parfaitement régulier. Il est à remarquer que ce qualificatif suit toujours le substantif qualifié, ce qui est conforme à la syntaxe néo-celtique. La racine *vimp-* est bien représentée dans l'onomastique gauloise : *Vimpus*, *Vimpuro(m)*, *Vimpurila*, *Vimpia* (Vimpiae conjugi). Le mot n'existe plus qu'en gallois. Je lui ai vainement cherché un équivalent en irlandais, en breton et en cornique. Il suppose un pan-celtique *uinqui-*. Son sens exact et primitif reste incertain[4]. Il a des équivalents latins dans les inscriptions de ce genre : *ave*, *vale*, *bella tu*[5].

VEADIA. Inscr. 4 :

VEADIATVA
TENET

Veadia me paraît caractériser un véritable peson de fuseau. Je traduirais *veadia tua tenet* par : *il tient (le peson) tes fuselées*. *Veadia* me paraît être pour *vegiadia* avec *g*

1. Myv. arch. 171. 2 : *anrydet gwymp arwet gwin*, « c'est une éclatante marque d'honneur que d'apporter du vin ».

2. Skene, *Four anc. Books of Wales*, II, 164 : *ae vedgorn ewyn gwerlyn gwymha : gwymha* est le superlatif de *gwymp*, pour *gwymhav* : *v* final a disparu de bonne heure dans les superlatifs ; cf. *guartha* dans le *L. Lland.* pour *gwarthav*.

3. Myv. arch., 238. 1 : *ar-wymp gerted* ; *ibid.*, 251. 2 : *arwymp dawn* ; 400. 2 : *arwymp ei fudd* ; 230. 2 : *gor-wymp heirt ey veirt*.

4. Thomas Richards, dans son Dictionnaire (1815), donne cet exemple, d'après un auteur anonyme : goleuach a *gwympach no'r haul*, plus lumineux et plus beau (?) que le soleil.

5. Une fibule de Reims porte : AVE VIPI (*C. I. L.*, XIII, n° 10027. 155), que je lirais avec M. Héron de Villefosse : **ave vimpi*, salut la belle.

intervocalique palatal spirant (très voisin de **veiadia*) : *g* intervocalique disparaît de bonne heure en gaulois (exemples chez Holder à la lettre *G*). *Vegiadia* est un dérivé de *vegiǫ-* qui a donné l'irl. *fighe* = *vegio-n*, action de tisser, enrouler, tordre (cf. *fighim*, je tisse, je tords) ; gallois *gwe-u*, tisser ; *gwehyd*, tisserand, = **vegío-s* ; bret. *gwea* et *gweya*, tisser et tordre ; corn. du XIIe siècle *guiat*, gl. *tela*. Le corn. *gwiat* et le breton *gwiad*[1] = *vegiato-*. Dans *veadia* on a un suffixe *-adio-*, *-adiā*, représenté par l'irl. *-de*, la voyelle *a* étant syncopée[2] : cf. grec κρυπτ-ά-δια : *veadia*, *vegiadia* serait un pluriel neutre et signifierait étymologiquement *ce qui est enroulé* (autour du fuseau). Pour le sens, on peut comparer le v. h. a. *wickili*, dérivé de la même racine, et ayant le sens de *quenouillée*, *quantité de lin ou de laine à filer*.

MARCOSIOR : 5.

MARCOSIOR
MATERNIA

Ce sont peut-être deux noms propres, dit M. Héron de Villefosse, celui d'un homme et celui d'une femme, comme cela se voit souvent sur les bagues échangées entre amants. Le nom de Maternia n'offre aucune difficulté. Peut-être même est-ce une évolution du nom gaulois *Matronia*, comme *Materna*, forme que l'on trouve déjà dans l'Anonyme de Ravenne, pour *Matrona*, la Marne. En revanche, on chercherait vainement dans toute l'onomastique gauloise des noms propres en *-or* du type *marcosior*. Je suis convaincu qu'on est en présence d'un verbe déponent à la 1re pers. du sing. du subjonctif ou d'un présent-futur désidératif. Le déponent a existé en celtique aussi développé qu'en

1. Le breton *gwiadenn* a le sens de *tresse de fil*, de paille, de cheveux.
2. Vieil-irl. *nem-de*, céleste, irl. mod. *neamhdha* ; si on rapproche *-de* des dérivés gallois en *-aidd*, on peut légitimement supposer *-a-dio-*, *-a-dia* (Thurneysen, *Handb.*, p. 213 ; Pedersen, *Vergl. Gr.*, II, 28).

latin : le vieil-irlandais le prouve. Il y en a des traces en gallois. De plus, toutes les langues brittoniques aujourd'hui même ont des formes verbales en *-r* improprement appelées passives, qu'on ne peut séparer, à l'origine, des formes déponentes [1]. Quant au subjonctif en *-s*, c'est une formation commune à tout le celtique insulaire : il n'y a entre l'irlandais, d'un côté, et le gallois, de l'autre [2], qu'une différence : c'est qu'en gallois il y a une voyelle entre *s* et la consonne [3]. Il est vraisemblable que le subjonctif irlandais en *-s* avec redoublement est, à l'origine, par sa formation, un désidératif [4]. Le point le plus embarrassant, au point de vue du celtique connu, c'est *-io-* après *-s-*. Ce serait une formation analogue à celle des futurs en *-sio-*, qui n'est autre chose, d'après l'opinion courante, qu'un élargissement par *-io-* des formations verbales en *s*. Cette forme a-t-elle existé en celtique ? Il y en a, à mon avis, une trace certaine dans un verbe gallois en *-r* qui a beaucoup intrigué les linguistes. Dans un proverbe du *Livre Rouge de Hergest*, manuscrit dont la partie la plus ancienne est du commencement du XIVe siècle, publié en partie par Skene, mais dont certaines poésies sont plus anciennes au moins de deux siècles, on remarque la forme *llemittyor* :

Pob llyfwr [5] *llemittyor arno*
Pob ffer dyatter heibio.

« Tout poltron, qu'on lui saute dessus ; tout homme résolu, qu'on le laisse aller. »

1. J. Loth, *Remarques et add.* à l'« Introduction to Early Welsh » de Strachan, p. 83-84.

2. Vendryes, *Mém. Soc. ling. Paris*, XI, p. 258.

3. Il y a au moins deux formes en gallois, où *s* se joint, comme en irlandais, immédiatement à la consonne de la racine (*duch*, *gwares*). La même formation se présente au prétérit du subj. en *s* (J. Loth, *Remarques et add.*, p. 92-93).

4. Zimmer, KZ, 30, p. 128.

5. D'après la mesure, il faut lire *llwfyr*, lâche, poltron ; *llyfwr* signifie *lécheur*, *flatteur*.

Au point de vue du sens, *llemittyor arno* serait tout aussi bien ou mieux traduit par : *on a envie de lui sauter dessus*. Quant à la forme, il est évident que *llemittyor* a été formé sur un présent-futur avec *t* : *lemit*, **lemhit*. Il est non moins sûr qu'il a dû exister une forme sans *t* : *lemhyor*. En supposant une forme déponentielle parallèle à la 1re personne du sg., on arrive à **lam(n)-ə-s-io-r*[1], c'est-à-dire à une forme identique à *marcosior*. On peut aussi supposer qu'il s'agit d'une forme hybride celto-latine.

Si, comme je viens de le supposer, *marcosior* est un subjonctif déponent en *s* ou un désidératif, son sens est des plus limpides. Traduit littéralement, le mot ne peut choquer la pudeur la plus ombrageuse : *marcosior* signifierait : *que je monte à cheval, je désire monter à cheval*. Mais il a dans l'inscription sur fusaïole un sens métaphorique qu'on me sera reconnaissant de traduire en latin. Pour un Gallo-Romain de l'Autunois, *marcosior*, *Maternia* équivalait à *equitare vellem*, *Maternia*. Ce sens particulier de *equitare* et *equus* est bien connu ; on le constate dans l'*Ars amatoria* d'Ovide, chez Juvénal, Martial, Arnobe (*vestras inequitare matronas*). *Marco-*, dans toutes les langues celtiques, a le sens de *cheval mâle*, *étalon*. En breton moyen, *marchaff* est glosé par *catulire* (Ernault, *Gloss.*, à *marchaff*). Le sens métaphorique que je propose pour *marcosior* est loin d'être inconnu des Bretons insulaires.

Une glose galloise du IXe siècle semble bien le prouver. Dans le manuscrit connu sous le nom d'*Oxoniensis poste-*

1. Il va de soi qu'une formation de ce genre ne remonte pas au vieux-celtique, *lamm* étant un thème primitivement en *-n*, comme suffirait à le prouver, en dehors de toute comparaison avec l'irlandais, l'infinitif moyen-gallois *llemein*. Il s'agirait donc d'une formation relativement récente du vieux-brittonique. On pourrait aussi songer à un vieux-celtique *marco-s-igo-r*, 1re personne d'un subj. déponent en *-s-ig-* (pour *o*, cf. vieil-irl. *ro-cloor* ; d'ailleurs la valeur de *.o*, dans ces formes, est indéterminée).

rior, *adulter*[1] est glosé par *guas marchauc*, que le glossateur a éprouvé le besoin d'expliquer par *servus equarius* (*guas*, serviteur; *marchauc*, cavalier). Pour la *Grammatica celtica*, le *servus equarius* est un jeune serviteur sur lequel a jeté son dévolu une maîtresse lascive (*domina lasciva*) : il s'agirait dans les vers d'Ovide de Pasiphaé. Comme je l'ai établi (*Revue Celtique*, 1911, p. 220), le sens métaphorique de *guas marchauc* est assuré par une expression à peu près identique que j'ai relevée chez Davyd ab Gwilym, poète du XIVe siècle, le plus grand des poètes gallois et le plus remarquable peut-être du moyen âge par la fantaisie et la richesse de l'imagination. Au lieu de *guas marchauc*, on a *gwas march* (*serviteur de cheval*, mot à mot) : « Si tu appréciais le *gwas march*... je réclamerais, et je serais hardi, d'être un *gwas march.*, pour toi [2]. »

Il n'y a pas à s'étonner de trouver sur des fusaïoles des inscriptions qu'on ne peut guère traduire en français. M. Héron de Villefosse a très justement fait remarquer la parenté qu'il y a entre ce genre d'inscriptions et celui des vases à boire. Vénus fait une redoutable concurrence à Bacchus sur les *vasa potoria* de la Gaule. On pourrait y apprendre la plupart des temps et modes du verbe *amare*. Il y a même des expressions auprès desquelles *marcosior* paraît faible : *futue me*, *futuite*, *futui ospita* (C.I.L. XIII, 92, 93, 95).

Comme le dit M. Héron de Villefosse, certaines expressions des inscriptions sur fusaïoles nous transportent, semblet-il, dans une taverne et font naître la pensée que ces objets ont été donnés à des servantes ou à des filles de

1. *Nullus quaeratur adulter*, dans *l'Ars amatoria*.

2. Il y a un jeu de mot certain dans l'expression. C'est confirmé par les quatre vers précédents :

Os diriaid ddyn, fun fwynaf
Gwr hy' a garit ti' r haf,
Bum, dra diriadd fy nheidiau,
O gariad *march y tad tau*.

mœurs faciles (p. 20). Entre autres milieux douteux que supposent les inscriptions, celle qui porte le n° 7 dans sa publication indique très vraisemblablement un établissement de bains :

MATTA DA GOMOTA.
BALLINEE NATA.

Balineum est la forme ordinaire pour bain. Quant au passage d'un pluriel neutre à un féminin singulier, c'est une évolution fort naturelle et bien connue.

En bas latin, *balinea*, ou *balnea* est constaté. Je relève *balinea* dans le manuscrit d'Orléans du xe siècle à gloses bretonnes. D'autres manuscrits de la même collection de canons donnent *balneas*. *Matta* est un nom propre connu. Le seul mot embarrassant est *gomota*. Rien de semblable n'existe dans les langues celtiques ni en latin. Je serais tenté de croire à une incorrection et de lire *comoda*. Dans Du Cange, *commodum*, *commoda*, a le sens de *paiement*, *salaire*, *contributions*. Suidas donne : Κόμοδα. τὰ λυσιτελῆ, χρήματα. Le peson en question pouvait être un jeton en usage dans les maisons de bains. Aujourd'hui encore, dans certains établissements de bains parisiens, après avoir payé au comptoir le prix du bain, on vous remet un jeton à donner au garçon ou à la fille de service pour des accessoires du bain : κόμοδα ? Si *gomota* a le sens de paiement, l'expression s'adresserait à la servante soit de l'établissement, soit de la dame gallo-romaine se présentant à cet établissement (*Matta*, donne les accessoires (ou prix) du bain, ma fille ?).

Gomota pour *comoda*, surtout dans des *graffiti* populaires, n'a rien d'extraordinaire. Je relève dans les inscriptions de la Gaule narbonnaise : *tauripolium*, *quatragies ;* dans des inscriptions de la Gaule cisalpine : *coiuces*, *retere* (reddere), et *quodannis ;* dans *l'instrumentum domesticum* des Gaules (C.I.L. XIII) ; *Ganico* (942), *Canico* (429) ; *Gatus* (943), *Catus* (500), *Gemeni* (953), *Cemenia* (526), *Litucin(us)*

(1151[b]), *Litugeni* (ibid. *a*) : vol. VII, 1336, 563 : *Litugenus f(ecit)*; *Locirnius* et *Logirnius* 1152).

On peut envisager une autre hypothèse : c'est qu'il s'agit non pas précisément d'une incorrection, mais d'une hésitation explicable par un fait réel de prononciation. Il me paraît très probable que la graphie de l'inscription gauloise de Saint-Révérien dont je vais parler, *gnatha* au lieu de *gnata*, est due à un phénomène analogue. Cette graphie indique vraisemblablement un commencement d'évolution pour les occlusives sourdes celtiques intervocaliques, évolution qui a abouti différemment en irlandais et dans les langues brittoniques mais dont le point de départ a été le même : en irlandais, l'occlusive sourde précédée d'une voyelle accentuée est devenue une spirante sourde ; en néo-brittonique, en général, une occlusive sonore. Le vieux-celtique **gnāto-*[1], habitué à, usuel, est en irlandais *gnáth*, en gallois *gnawd*, *gnodol*, habituel. Ces occlusives sourdes étaient probablement à l'époque où nous reportent les inscriptions sur fusaïoles, dans une sorte d'instabilité au commencement de leur évolution : c'étaient peut-être, entre voyelles, des sourdes aspirées. Quant aux occlusives sonores, à cette époque, elles sont en pleine évolution : le *g* intervocalique est si bien spirant que l'écriture parfois n'en laisse voir aucune trace ; le *b* paraît l'être aussi, ce qui explique *Dea ardbinna* à côté de *Arduinna*, *Cevenna* et *Cebenna*[2]. Il y a

1. En Glamorgan aujourd'hui, les occlusives sourdes initiales sont des aspirées ; les occlusives sourdes intervocaliques du vieux-celtique, aujourd'hui des sonores dans l'écriture en gallois comme en breton, sont de pures occlusives sourdes. Les occlusives sonores sont à peu près des moyennes sourdes.

2. Holger Pedersen, *Vergl. Gr.*, I, p. 533, a supposé avec raison, pour le gaulois, à la fois des occlusives sourdes aspirées et non aspirées. Il regarde (p. 437) la chute du *p* initial ou intervocalique comme un indice d'une évolution des occlusives celtiques, évolution qui aurait commencé en même temps que le grand phénomène de la substitution des consonnes indo-européennes en germanique, c'est-à-dire vers le IX-VIIIe siècle avant J.-C. Si *t* et *c* paraissent intacts, il n'est nullement prouvé qu'ils n'aient pas

aussi à tenir compte de graphies comme *arcanto-dan*, *verco-breto*, *carpentum*, pour *arganto-dan*, *vergo-breto*, *carbentum*. Si on admet un commencement d'évolution pour les occlusives intervocaliques, on est obligé de l'admettre pour les occlusives initiales en composition syntactique. D'après une loi générale des langues néo-celtiques, lorsque deux mots font étroitement corps par le sens, la consonne initiale du second terme est traitée comme si elle était à l'intérieur d'un mot : si le mot précédent se termine par une voyelle, cette consonne subit un affaiblissement : l'occlusive sourde devient une spirante sourde en irlandais, une occlusive sonore en gallois, breton et cornique. Il est certain qu'une expression comme *da commoda*, pour des Celtes, devait être traitée comme un tout, en quelque sorte comme un seul mot avec accent principal sur le second terme, et que le *c* de *commoda* était dans la situation d'une consonne intervocalique. Il est de plus à remarquer que l'évolution des consonnes précédant la voyelle accentuée semble avoir été plus rapide.

Il est assurément un peu hardi de faire remonter à la période gauloise même la plus récente une loi qui n'est pas entièrement appliquée, au moins dans l'écriture pour les verbes, en exceptant le verbe substantif, dans les plus anciens textes irlandais ; mais il est logique de supposer qu'elle avait déjà des effets en vieux-celtique, se traduisant par quelque différence dans la prononciation et une certaine hésitation dans les transcriptions. Si *gomota* est pour *comoda*, *commoda*, on n'a pas le droit de conclure que *g* soit une occlusive sonore pure ; on est fondé à soutenir, en revanche, que c'est l'indication d'un commencement d'évo-

été atteints : ils n'ont pas été aussi loin dans leur évolution que le *p* pour des raisons physiologiques. D'ailleurs, les consonnes du même ordre évoluent souvent différemment. En haut-vannetais maritime, *d* intervocalique est spirant ; *b* et *g* ne paraissent pas l'être. A Groix, *c* initial paraît aspiré, et *p* et *t* ne le sont pas.

lution du *c* intervocalique soit à l'intérieur du mot, soit en construction syntactique.

Parmi les inscriptions sur fusaïoles, il y en a une qui est purement celtique : c'est celle de Saint-Révérien (Nièvre). M. Héron de Villefosse la publie (p. 23), d'après un croquis fait sur l'original, il y a bien des années, dit-il [1]. L'objet était alors conservé dans une vitrine plate, placée dans la première salle du Musée céramique au Palais ducal de Nevers. L'objet a peut-être disparu ; car, en 1897, O. Bohn l'a vainement cherché et s'est vu réduit à donner l'inscription d'après une communication de Bulliot.

Je me base pour l'interprétation sur la version de M. Héron de Villefosse qui n'a aucune hésitation sur sa lecture :

MON[I]GNATHAGABI
BVDDVTTON MON

Le point lumineux dans cette inscription, à mon avis, est *gabi :* c'est la 2e pers. du sg. de l'impératif présent d'un des verbes les mieux connus de l'irlandais : en vieil-irl. 1re pers. du sg. du présent de l'ind. *gaibim*, forme jointe *-gaibiur*, impér. 2e pers. du sg. *gaib-* qui représente très exactement *gabi :* le type de présent est celui du thème latin *capio- capi-* (irl. mod. *gabhaim*, à la 1re pers. du sg. du prés. de l'ind.).

Ce verbe a des sens très variés que la composition avec préverbes a grandement contribué à multiplier. Les trois principaux sont : *prendre* ou *tenir*, *donner*, *chanter* ou *réciter*. Le sens le plus commun est celui de *prendre, saisir ;* c'est celui des dérivés gallois *gavael*, corn. *gavel*. Mais le sens *d'avoir* et celui de *donner* n'est pas rare [2]. On peut

1. Se reporter à l'opuscule de M. Héron de Villefosse, *Pesons et fuseaux*, dans le *Bull. arch.* 1914, Paris, 1915, p. 24 (49°).

2. Cf. Whitley Stokes, *Urk. Spr.* : j'ajoute *rot-gaibh friumsa*, tu m'as donné, *Lives of saints of the Book of Lismore*, ligne 1591 : cf. *Félire Oengusso*, p. 251-2.

faire remonter cette acception au vieux-celtique, non seulement à cause de l'accord de l'irlandais avec le latin et le germanique, mais, ce qui est plus décisif, avec le cornique. Le cornique *gava* (Gwreans, 429, 1172, 2044 ; moyen-corn. *gafe*, avec f = *v*) a le sens de *pardonner* : cf. latin *condnare*. C'est également le sens que j'ai constaté en irlandais, dans un texte du XVIIe siècle, *Trí bior ghaoithe an bháis* (les trois lances de la mort), de Keating : *gabh agam*, pardonne-moi, p. 99, 26 ; même sens, 86, 24. On passe facilement d'ailleurs du sens de *tenir* à celui de *donner*, particulièrement à l'impératif : *habe vinum* peut se traduire aussi bien par : *je te donne du vin*, que *prends du vin*, *tiens*, *voilà du vin* [1].

Gnatha, fille, pour *gnātā* vieux-celtique, n'a pas besoin d'explication [2].

Buddutton est clairement un accusatif masculin ou neutre-sing. *Buddutto-* paraît dérivé de *bussu*, qui est représenté, en irlandais, par *bus*, nominatif sing., génitif *busso*, *bussa* : bouche, lèvre : thème en *-u*. Le redoublement du *t* comme dans *genetta* indique un diminutif ou un terme caressant. En l'absence d'un dérivé identique dans le celtique insulaire [3], on est réduit aux hypothèses. *Buddutto-*, au sens propre, peut signifier *petite bouche* ; peut-être est-ce un terme humoristique à double entente désignant la fusaïole à cause du trou central : *prends cette petite bouche*. Je pencherais plutôt pour un sens métaphorique. Le lith. *buczûti*, dérivé du même thème avec un suffixe de dérivation en *-ti-*, signifie *baiser*. *Un baiser* se dit, en irlandais

1. Il y a eu en celtique mélange du sens de *gab-* et *kag*. *Gab-* a été évincé en breton par *cab-* qui vient peut-être d'une contamination de *gab-* et *cag-*. Thurneysen croit que le sens primitif de *gab-* est tenir, saisir (*Festgruss zu Osthoff*, pp. 5-8).

2. Dans des noms gaulois composés avec *gnato-*, *gnāta*, on peut souvent avoir affaire à *gnāto-*, habitué à, usuel.

3. Whitley Stokes (*Urk. Spr.*) a rapproché à tort le gallois *gwefus*, lèvre, de l'irlandais *bus*.

moderne, *busóg*, *pusóg*, dérivé de *bus*. *Moni* pourraît être l'impératif 2e pers. du sing. d'un verbe dont il ne reste plus que l'infinitif en breton, gallois et cornique : bret. *monet*, gallois *myned*, corn. *mons* pour *mones*, *moned*[1]. Ce verbe a le sens d'*aller* mais a pu avoir aussi bien le sens de *venir* (cf. gall. *dos*, va ; bret. *deus*, viens). L'inscription pourrait donc être traduite : « viens, ma fille (cf. *accede urbana* inscription 3, p. 15), donne un petit baiser, viens. »

Mon après *buddutton* serait la reprise de *moni*.

Le C. I. L. XIII, n° 2827, donne, d'après une communication de Bulliot :

MONIGNATHAGABI[2]
BVÐÐVTTONIMON

Cougny : *Bulletin de la Soc. niv.*, I (1835), p. 336 ; Gallois, *Congrès arch. de France*, XVIIIe session (1851), p. 214 ; Bulliot et Thiollier, *Mém. de la Soc. éduenne*, nouvelle sér., t. XIX, p. 138-139, n° 4, ont lu *i* après *buddutton* ; Buhot de Kersers, *Recueil des inscr. gallo-romaines de la 7me divis. arch.*, Nièvre, n° 21, dans *Congrès arch. de France*, IIe session (1873), p. 262-263, donne la version de Cougny. Comme M. Héron de Villefosse a fait son croquis d'après l'original même, il est vraisemblable que la croyance à un *i* est due à quelque éraflure ou défaut dans le schiste du peson.

Si on admet *budduttoni*, il est évident qu'on a affaire à un datif : *budduttoni* serait formé sur *buddutto-* à l'aide

1. Suivant Strachan (*Stories from Tdin*, p. 122 ; cf. Vendryes, *Rev. celt.* 1914, p. 223), l'irl. *muini ther* aurait le sens de *vient* (*ima-muinither meirg*, autour duquel (le fer) vient la rouille).

2. Le signe I légèrement séparé de A (GNAIIA) a été lu *f* (Cougny, Gallois). Il a, en effet, cette valeur parfois dans des inscriptions de la Gaule narbonnaise (n° 319). Il me paraît à peu près sûr qu'il s'agit ici d'un II dont la seconde barre est remplacée par le premier trait de A. S'il fallait lire *gnatfa*, ce qui paraît bien extraordinaire, il faudrait supposer une prononciation spirante, une spirante dentale sourde *þ*, invraisemblable à pareille époque.

d'un suffixe *-ō(n)* connu dans l'onomastique gauloise ; ce serait un dérivé analogue aux dérivés latins en *-o*, *-ōnis* : *edō*, *edonis*, glouton ; *bibo*, *nebulo* ; cf. grec φάγων, φάγωνος. *Buddutto(n)* aurait le sens d'*amateur de petites bouches* ou *de baisers*. Ce serait un terme commun ou même un nom propre, peut-être l'un et l'autre. Dans ce cas, on pourrait supposer pour *gabi* un sens assurément très ancien en irlandais, mais peu vraisemblable, celui de *chanter*[1] : *chante pour Buddutto*.

On peut aussi supposer que *moni* est un thème neutre en *-i* complément direct de *gabi*. *Moni*-a donné *muin*, cou, en irlandais : *gabi moni* aurait ainsi le sens du français *accoler*[2]. *Muin* a aussi le sens *d'amour* d'après Whitley Stokes (*Revue celt.*, V, p. 248[3]). On aurait dans ce cas un sens voisin du premier fondé sur la lecture *buddutton* : littéralement : donne ton cou à *Buddutto* (l'avide de baisers).

Enfin, si on lit *budduttonimon* en un mot, on est en présence d'un composé. Ce serait peut-être tout simplement le mot gaulois pour *peson de fuseau* : *buddutto-*, peson, par sens métaphorique (*petite bouche*) et *nimo-n* pour *snīmo-n* : irl. *sníomh*, action de filer ; *snimhaire*, fuseau (*viens ma fille, prends ce peson de fuseau*).

Voilà assurément bien des hypothèses ; mais, en pareille matière, non seulement elles sont excusables, mais même louables, pourvu qu'elles ne violent pas les lois de la linguistique celtique. C'est un devoir de les envisager toutes. Il est possible qu'une d'entre elles mette sur la voie de la solution définitive ; elle peut amener la découverte d'un mot décisif, d'une expression encore inconnue, cachée dans

1. *Lives of saints of the Book of Lismore*, l. 1763 ; 3406 ; Priscien de Saint-Gall (*Thesaurus palaeohib.*, II, 757 : sens de *dire*).

2. Les Gallois ont emprunté pour l'*osculum* l'anglo-saxon : *eusan*. Le baiser est remplacé chez eux par *l'accolade* : on jette les bras autour du cou de la personne aimée.

3. *Muin*, avec un sens voisin se montre dans *Tri bior gh. an Bh.* 278, 6 : *do mhuin chroidhe*, du fond du cœur : cf. gall. *mynwes*, sein.

quelque manuscrit, ou en usage dans quelque coin perdu de l'Irlande, du pays de Galles ou de la Bretagne.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente un volume de la part de M. le duc de Loubat :

« Je vous annonçais, il y a quinze jours, que notre confrère M. le duc de Loubat faisait préparer un second volume de photographies représentant des monuments mexicains, pour nous en faire hommage. Voici ce volume qui égale presque l'autre en étendue et rivalise avec lui en intérêt pour les études américaines. L'interprétation de ces monuments est à ses débuts ; il n'en est que plus nécessaire d'avoir des reproductions d'eux qui soient bien complètes. L'Académie n'en est plus à compter les dons généreux de notre confrère : elle lui adressera une fois de plus ses remerciements sincères. »

M. Salomon Reinach offre, au nom de l'auteur, M. Émile Espérandieu, un travail intitulé : *Les monuments antiques figurés au Musée archéologique de Milan* (Paris, 1916, in-8°).

M. Camille Jullian dépose sur le bureau de l'Académie le n° LXIX de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la « Revue des Études anciennes », Bordeaux et Paris, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, un travail intitulé : *Inscriptions de Damous-El-Karita, nouvelle série* (extr. de la *Revue tunisienne*, 1914) :

« Ces inscriptions, ou plutôt ces fragments, car bien peu de ces textes sont intacts, forment un ensemble de 516 numéros appartenant presque tous à l'épigraphie chrétienne. Il était nécessaire de les faire connaître. Plusieurs concernent des gens d'église, évêque, prêtre, diacre, sous-diacre et religieuses. La partie inférieure d'un sarcophage en marbre blanc qui porte, gravé sur la plate-bande du bas, le nom d'une vierge consacrée à Dieu, *Calcedonia virgo sacrata*, est digne d'attention. On voit sur le petit morceau qui subsiste les restes de deux croix dont les bases se terminent par des encoches formant trident, comme sur certains sarcophages de la Gaule remon-

tant à la même époque. C'est un fait intéressant. Il est regrettable que le P. Delattre n'ait pas retrouvé d'autres compléments de ce monument. Une vingtaine de débris appartiennent à des épitaphes chrétiennes rédigées en grec. L'épigraphie païenne n'est représentée que par un petit nombre de morceaux : l'un d'eux est particulièrement important puisqu'il fournit quelques lettres complémentaires à un *elogium* recueilli dans les mêmes ruines, il y a plus d'un quart de siècle. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 7 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel communique la correspondance qui comprend :

1° Des lettres de MM. Graillot, Courbaud et P. Noailles remerciant l'Académie pour les prix qu'elle leur a décernés ;

2° Une note de l'Académie française demandant à notre Académie de vouloir bien voter en principe sa participation à l'érection d'un monument à nos morts de la guerre, et de déléguer son bureau à l'effet de s'entendre pour l'exécution avec les bureaux des autres Académies. — L'Académie accepte en principe et délègue son bureau.

Le Secrétaire perpétuel rappelle ensuite que dans la séance générale du mercredi 5 avril l'Institut a réglé les conditions d'exécution des legs Thorlet et Barbier-Muret. Il a décidé de décerner les prix établis sur ce dernier legs en séance générale sur présentation de candidats par chaque Académie. Il a réparti entre chaque Académie les 17.600 francs du legs Thorlet, à rai-

son de 4.000 francs pour l'Académie française, pour l'Académie des inscriptions, pour l'Académie des beaux-arts, pour l'Académie des sciences morales, et les 1.600 francs restants pour l'Académie des sciences. Les deux legs étant disponibles dès cette année, l'Académie doit créer deux commissions afin de faire les propositions nécessaires, les unes à tout l'Institut pour le legs Barbier-Muret, les autres à notre Académie pour le legs Thorlet.

Il est procédé à la nomination de la commission Barbier-Muret. Sont élus : MM. de Vogüé, Senart, Scheil, Cuq, auxquels se joindront MM. Cagnat et Babelon, membres de la commission Debrousse.

M. le comte Paul Durrieu s'est attaché à étudier la manière dont les peintres miniaturistes français de la fin du moyen âge et du début du xvie siècle figuraient les dieux et les déesses de l'Olympe et les autres personnages des légendes antiques. Il signale que des représentations de ces personnalités mythologiques se sont glissées jusque dans l'illustration de livres d'Heures exécutés à Paris au xve siècle. Mais, de l'ensemble des observations de M. Durrieu, il résulte que, à l'époque envisagée, les miniaturistes français ne s'imaginaient guère que les divinités païennes et les héros antiques pussent différer, pour les costumes et les manières d'être, des Français et des Françaises vivant à l'époque même où les artistes travaillaient.

Cette tendance pouvait être favorisée chez eux par la rédaction des textes qu'ils étaient appelés à agrémenter d'images, textes qui rajeunissaient, en quelque sorte, les souvenirs de l'antiquité. M. Durrieu cite, par exemple, à cet égard, un récit des amours de Héro et Léandre, dans lequel ce n'est plus le Bosphore, mais la Seine que Léandre traverse à la nage pour aller rejoindre Héro, celle-ci étant en résidence à Honfleur [1].

M. Chavannes étudie quelques textes se rapportant à l'histoire de la principauté de Wou et Yue qui eut une existence à peu près indépendante dans la province chinoise de Tchö-kiang, de l'an 897 à l'an 978 de notre ère : un brevet gravé sur une tuile de fer en l'année 897 ; un récit de la construction de la digue

1. Voir ci-après.

de Hang-tcheou en 910 et de la bataille livrée par les archers de Wou et Yue aux flots de la mer; une plaquette de jade et une tablette d'argent de l'année 928, relatives à la cérémonie taoïste qui consistait à jeter dans un lac des dragons en métal destinés à convoyer la prière du roi ; ces petits monuments éclairent certaines coutumes et croyances de la Chine.

COMMUNICATION

SOUVENIRS DE LA MYTHOLOGIE ANTIQUE DANS UN LIVRE D'HEURES EXÉCUTÉ EN FRANCE ENTRE 1423 ET 1430,

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Les travaux de divers érudits, notamment la thèse latine si intéressante que notre confrère M. Antoine Thomas a consacrée à Jean de Montreuil, ont fait ressortir cette constatation que, sous le règne de Charles VI et au début du règne de Charles VII, et spécialement pendant les vingt-cinq ou trente premières années du xve siècle, il y avait eu en France, dans le monde des esprits cultivés et avides d'apprendre, un retour sensible vers l'attention à donner aux souvenirs de l'antiquité classique. Entre autres marques de cette tendance figure une propension, plus développée que dans les âges immédiatement précédents, à faire intervenir, en multiples occasions, les noms des dieux et des déesses de l'Olympe et des héros mythiques du paganisme.

Ce n'est pas que les noms de ces divinités et de ces héros eussent jamais été totalement oubliés dans la France du moyen âge. Les chansons de geste, qui confondent les Sarrasins avec les païens, nous montrent fort bien en l'occurrence un émir musulman adorant son dieu Apollin. On

sait aussi quelle place tiennent dans notre vieille littérature les romans épiques qui se rapportent à Thèbes, au siège de Troie, à l'histoire d'Énée et à celle d'Orphée, au conte de *Narcissus*. Les *Métamorphoses* d'Ovide ayant été traduites et arrangées en français, il nous est parvenu de cette adaptation des manuscrits du XIVe siècle, ornés de très intéressantes illustrations dont j'aurai occasion de reparler. De tels exemples pourraient être multipliés. Mais, ce que j'ai été amené à observer, et que je me propose de montrer par un cas typique, c'est qu'à l'époque que j'indiquais au début de cette communication, les traces d'une tendance à remettre en honneur des personnalités de la mythologie classique apparaissent de plus en plus multipliées en France, et cela jusque dans certaines circonstances où l'on ne s'attendrait guère à avoir à relever le fait.

Bien des causes diverses ont concouru, je le crois, à développer ce mouvement dans les esprits. Parmi elles, je retiendrai seulement l'influence qu'ont pu exercer certaines œuvres littéraires écrites en français au début du XVe siècle. A cet égard, il faut noter la diffusion vers cette époque, dans le centre de la France royale et spécialement à Paris, par l'intermédiaire d'adaptations en notre langue, de deux traités historico-philosophiques que l'italien Boccace avait écrits en latin dans le courant du siècle précédent.

Le premier de ces traités est celui *De claris mulieribus*, devenu par la plume d'un traducteur français qui acheva son travail de traduction à Paris le 12 septembre 1401, le livre *Des cleres et nobles femmes* ou *Des femmes nobles et renommées*. La galerie des femmes illustres que le lecteur de la version française voyait passer devant lui comprenait : « la très noble Minerve », « la très belle Vénus », Médée, Déjanire, Clytemnestre, Didon, etc. ; et de cette traduction, dès les années 1402 et 1403, on exécuta, pour des destinataires tels que le duc Jean de Berry et le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, de très beaux manu-

scrits ornés d'images représentant, entre autres figures, les divinités et héroïnes païennes célébrées par Boccace[1].

Bien plus complète encore fut la fortune littéraire en France de l'autre traité de Boccace, le *De casibus virorum illustrium*. Sous le titre : *Des Cas des nobles hommes et femmes*, un littérateur français, Laurent de Premierfait, que M. Henri Hauvette a principalement contribué à faire bien connaître, rédigea, de ce traité, une amplification, plutôt qu'une véritable traduction, dont la rédaction définitive fut achevée à Paris le 15 avril 1409 et dédiée par l'auteur au grand protecteur des arts, le duc Jean de Berry.

Tout le début de cet ouvrage, à quelques chapitres près se rattachant aux récits bibliques, est emprunté aux mythes de l'Antiquité grecque. Les personnages dont les malheurs se trouvent racontés, sont Cadmus, et ses filles : Antinoé, mère d'Actéon, Agavé, mère de Panthée, et Ione, mère de Mélicerte ; puis Laïus, Œdipe, Jocaste, Méléagre, Atalante, Priam, Hécube, Agamemnon, Clytemnestre, Didon, etc. Or il n'est peut-être pas un livre qui ait eu une plus grande divulgation en France, durant la majeure partie du xve siècle, que le traité *Des Cas des nobles hommes*. Des copies en furent multipliées à maintes reprises. L'une de ces copies, le fameux *Boccace de Munich*, dont le texte a été achevé de calligraphier à Aubervilliers près Paris, le 24 novembre 1458, pour un haut fonctionnaire de l'administration des finances royales, maître Laurens Gyrard, fut illustrée dans l'atelier de Jean Foucquet et constitue un des

1. Sur ces plus anciennes copies du livre *Des cleres femmes*, voir mes études sur certains *Manuscrits de luxe exécutés pour des princes et des grands seigneurs français*, publiées dans la revue *Le Manuscrit*, t. II (1895), p. 167-168 et 178-179. Vers les limites des xve et xvie siècles, on exécutait encore en France des manuscrits de cet ouvrage illustrés de miniatures, comme le prouve notamment un très bel exemplaire qui a été fait pour Louise de Savoie, mère de François Ier (Bibl. nationale de Paris, ms. français 599).

chefs-d'œuvre de notre art français du XVe siècle. Bien d'autres très beaux manuscrits du même traité avaient déjà été exécutés auparavant. Il en résulta que des exemplaires de l'ouvrage finirent par prendre place dans presque toutes les bibliothèques des princes et des seigneurs français du temps [1], ou même, comme le prouve l'origine du *Boccace de Munich*, dans celles des hauts bourgeois et fonctionnaires. Et rien qu'à feuilleter les premières pages de ces volumes, les possesseurs se trouvaient familiarisés avec une partie des noms les plus fameux de la mythologie et de l'histoire anciennes.

Tout ceci cependant ne présente encore rien que de normal, en somme. Ce qui est plus curieux, c'est de voir les souvenirs des fables antiques se glisser dans des manuscrits d'un ordre fort différent de ceux que je viens de citer, et qui, par leur caractère même, sembleraient devoir être réfractaires à l'extension de pareille tendance. C'est cependant ce qui est advenu pour des volumes spécialement destinés aux exercices de la dévotion chrétienne, je veux dire pour des livres d'Heures [2].

Les livres d'Heures exécutés en France, tels que la disposition s'en est définitivement établie vers la fin du XIIIe siècle, débutaient en principe par un calendrier donnant l'indication des fêtes liturgiques. Souvent ce calendrier était illustré. Suivant une tradition iconographique qui remontait à une très haute époque, la règle, en thèse générale, était de peindre pour chaque mois la figure du signe du zodiaque afférent à ce mois et d'y juxtaposer la représentation d'une des occupations principales auxquelles on

1. Voir à ce propos : Comte Paul Durrieu, *Le Boccace de Munich* (1909, gr. in-4°, avec vingt-huit planches reproduisant toutes les miniatures du manuscrit), p. 24 et 25.

2. En dehors du livre d'Heures du duc de Bedford, dont je vais parler, je me permets de renvoyer à ce que j'ai dit, relativement à des imitations de l'antique, aux pages 38-40 et 98-99 de mon grand ouvrage sur *Les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry* (Paris, 1904, in-folio).

pouvait se livrer à ce moment de l'année. Ce second sujet pouvait prêter à l'imagination de l'artiste, et vous savez que dans les *Très riches Heures du duc Jean de Berry*, conservées à Chantilly, les travaux et plaisirs des *Mois* ont donné matière à une suite de tableaux d'un art exquis.

Cependant, pour l'illustration des calendriers de livres d'Heures, on ne s'en tint pas toujours à ce seul thème. Au XIVe siècle, on imagina en France un cycle de compositions symboliques destinées à mettre en parallèle les *Prophètes* de l'Ancien Testament et les *Apôtres* du Nouveau et à montrer l'église de la Synagogue s'écroulant peu à peu pour faire place à la Chrétienté. De ce cycle allégorique, nous n'avons pas seulement des exemples en peintures, dans plusieurs très beaux manuscrits ; nous en possédons le programme écrit, dont le texte a été publié par M. Marcel de Fréville de Lorme, le père de ce jeune et si distingué Robert de Fréville qui est tombé glorieusement pour la cause de la France, alors que, par l'étendue de sa science juridique, il apparaissait justement aux yeux de tous comme l'héritier désigné, pour sa chaire à l'École des Chartes, de notre confrère Paul Viollet. Le cycle en question se rencontre pour la dernière fois appliqué en France dans un manuscrit terminé en 1409, les *Grandes Heures du duc de Berry* (Bibl. nat., ms. latin 919).

Une autre combinaison fut essayée. Elle consistait à disposer, en bordure de chaque page du calendrier, une série de plusieurs petits médaillons, de forme tantôt circulaire, tantôt rectangulaire, qui contiendraient chacun un sujet différent. Deux de ces sujets continuaient à être, comme par le passé, le signe du zodiaque et une allusion à l'occupation particulièrement propre au mois. Pour les autres médaillons, une idée très naturelle était celle d'y introduire les images des principaux saints dont les fêtes tombaient au cours du mois et se trouvaient notées dans le texte du calendrier. Ce

système eut du succès principalement dans le Nord de la France et les pays flamands [1].

Mais un très beau et très célèbre livre d'Heures qui, après avoir appartenu au XVIe siècle au roi de France Henri II, et avoir passé ensuite par plusieurs grandes collections anglaises, a finalement été acquis en 1852 pour le Musée britannique, le *Bedford Missal*, comme on l'appelle communément (Addit. Ms. 18850), nous montre cette combinaison, qui consiste en un ensemble de plusieurs médaillons peints sur les marges, utilisée dans un tout autre esprit que le rappel des fêtes de la liturgie chrétienne.

C'est sur ce cas, vraiment fort curieux, que je voudrais attirer l'attention de l'Académie après avoir rappelé, pour rendre à chacun son dû, que les inscriptions explicatives tracées sur le manuscrit et dont je vais parler, ont été relevées déjà, il y a un demi-siècle, par Vallet de Viriville au cours d'articles publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts* en 1866, sans toutefois que cet érudit ait suffisamment fait ressortir leur caractère très exceptionnel, ni qu'il ait pris soin, sauf pour quatre ou cinq endroits, de décrire les miniatures mêmes [2].

Le livre d'Heures dont il s'agit, superbe par le nombre et la beauté de ses peintures, est d'autant plus précieux qu'on peut avec certitude déterminer et son origine et sa date approximative tout au moins à six ou sept ans près. Les

1. On en trouve un remarquable exemple en tête d'un charmant livre d'Heures qui constitue les mss. n°s 638 et 639 de la Bibliothèque de l'Arsenal, volumes désignés vulgairement sous le nom de « manuscrits du Maître aux fleurs ».

2. Vallet de Viriville, *Notice de quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1866, tome II de cette année, p. 275-285. Cf. sur ce manuscrit : le recueil de la *Palæographical Society*, 1re série, planches 172 et 173 ; George F. Warner, *Illuminated manuscripts in the British Museum* (Londres, 1899-1903, 4 séries de 15 planches chacune, petit in-folio) ; Cte Paul Durrieu, *Les souvenirs historiques, dans les manuscrits à miniatures, de la domination anglaise en France au temps de Jeanne d'Arc*, Paris, 1905, in-8° (extrait de l'*Annuaire Bulletin de la Société de l'Histoire de France*), p. 10-15.

armoiries et devises qui y sont répétées à divers endroits prouvent que le manuscrit a été exécuté pour un personnage très célèbre dans l'histoire, Jean de Lancastre, duc de Bedford, oncle du roi d'Angleterre Henri VI, qui fut régent du royaume de France au nom de son neveu encore enfant du temps de Jeanne d'Arc, et pour la première femme de ce duc de Bedford, Anne de Bourgogne, fille du duc Jean sans Peur. Chez le duc de Bedford, le politique était, on le sait, doublé d'un grand bibliophile. Le fait que le manuscrit associe ses armoiries à celles de sa première femme, Anne de Bourgogne, prouve que le volume n'a été commencé que postérieurement au mariage des deux époux, lequel fut célébré le 14 mai 1423. Ceci se trouve d'accord avec une indication relative à la succession des années bissextiles qui se rencontre au calendrier et qui a justement pour point de départ l'année 1424 (nouveau style). D'autre part, le livre d'Heures était entièrement achevé, peut-être depuis un certain temps déjà, avant la Noël de l'année 1430. En effet, la veille de Noël, 24 décembre 1430, la duchesse de Bedford, Anne de Bourgogne, agissant du consentement du duc son mari, a fait don de ce volume, qualifié alors de « magnifiquement et somptueusement décoré », à son neveu le petit roi Henri VI, qui venait d'avoir neuf ans. C'est donc entre le milieu de 1423 et la fin de 1430, et plus vraisemblablement aux alentours de l'année 1424, que se place la date de confection du superbe livre. Quant à son origine locale, le caractère de ses peintures l'apparente d'une manière très étroite avec d'autres manuscrits à miniatures qui sont très certainement sortis d'ateliers fonctionnant à Paris. Il est d'ailleurs tout naturel que le duc de Bedford se soit adressé à l'un de ces ateliers parisiens, si renommés pendant le règne de Charles VI qui venait à peine de finir, puisque c'est à Paris que le prince anglais avait à cette époque une de ses résidences principales en sa qualité de régent du royaume

de France, et qu'il s'y mêlait à l'occasion d'une façon active à la vie de la capitale française[1].

Dans ce livre d'Heures, dont nous pouvons si bien établir la genèse, le calendrier est illustré d'après le système des petites images multiples disposées sur les marges des pages ; et les professionnels qui ont travaillé à l'exécution du volume ont pris soin d'expliquer les sujets des miniatures peintes dans chacun des compartiments au moyen de légendes inscrites auprès de toutes les peintures qui s'y succèdent, légendes qui sont rédigées en langue française.

Or ces légendes explicatives, malgré le caractère pieux du volume, n'ont absolument rien de commun avec les fastes de la liturgie catholique. Elles se réfèrent, si l'on excepte ce qui concerne les signes du zodiaque et les occupations des mois, exclusivement à des souvenirs empruntés, sauf un unique cas[2], à l'Antiquité et le plus souvent même à la Mythologie païenne.

Voici, en effet, pour ne pas tout citer, ce qu'on peut lire auprès d'une partie de celles des petites peintures qui sont les plus typiques.

Mois de janvier. Auprès d'un homme à double visage [Janus] : « Comment janvier porte la clé de l'an et ouvre la porte de l'an. » — Près de deux groupes d'hommes nus dont les uns disent, d'après des mots tracés sur l'image :

1. Ainsi ce fut lui qui, le vendredi saint 1424, montra lui-même au peuple parisien les grandes reliques à la Sainte-Chapelle du Palais.

2. Ce cas est celui-ci : dans une des petites miniatures placées au mois de septembre, on voit une jeune femme debout, vêtue d'une robe bleue, tenant une palme à la main ; une colombe vient voler près de sa poitrine ; au-dessus de sa tête on lit le mot *Elul*. La légende explicative porte : « Comment le mois de septembre est dit en ebrieu [hébreu] : ebrefchel [*sic*], qui est interprété *Mère de Dieu*. » Comme l'avait déjà reconnu Vallet de Viriville, le mot *elul* est le « nom d'un des mois lunaires hébraïques qui correspondent à septembre ».

Il serait curieux de retrouver l'origine de ces légendes explicatives. J'ai cherché si elles ne viendraient pas, peut-être, du traité de Bède le Vénérable *De temporum ratione* ; mais l'ensemble de ces légendes dépasse de beaucoup, par la multiplicité des exemples, les renseignements fournis par le traité de Bède.

« Bon an ! Bon an ! » et les autres « Salve, festa dies » : « Comment on se souloit saluer le 1er jour de l'an, et s'entrebailloient les mains, tous nus, les uns aux autres en signe d'amour. »

Février. A côté de l'image d'une dame en robe rouge, baisant une fleur : « Comment febvrier est nommé d'une femme qu'on appeloit Februa, mère de Mars, dieu des batailles, selon les poètes qui disoient que Februa avoit conceu le dieu des batailles en baisant et adorant [c'est-à-dire en sentant] une fleur. »

Auprès de deux autres petits médaillons représentant, l'un une procession où l'on porte des cierges allumés, l'autre un festin animé : « Comment en février on faisoit procession générale entour la Cité pour reverence de..... [mot laissé en blanc]. — Comment en fevrier on souloit faire la feste avec fols et aux morts. »

Cette « procession » et cette « feste avec fols » se passant au mois de février nous représentent évidemment un souvenir des « Lupercales » romaines [1].

Mars. Un guerrier debout, en armure, avec une grande barbe : « Comment les payens nommerent ce mois de Mars, leur dieu de batailles. »

Avril. Une élégante dame assise, allaitant un enfant. Cette dame, vêtue à la mode de France vers 1425, n'est autre que Vénus, et l'enfant qu'elle nourrit est vraisemblablement l'Amour ; on lit, en effet, auprès de leur image : « Comment le mois d'avril est dedié à Venus, selon les mecréants, pour ce que Venus est planete chaude, moystre et attremprée comme le mois d'avril. » Deux autres médaillons, pour le même mois, rappellent l'enlèvement de Proserpine et le culte rendu à la déesse Flore.

1. A voir la petite miniature, on pourrait penser au premier abord qu'il s'agit, pour la procession représentée, de la Chandeleur. Mais la légende explicative précise qu'il s'agit d'une cérémonie des temps passés, d'une « procession générale » qui se *faisoit*, et par conséquent qui n'existait plus à l'époque où le manuscrit fut exécuté, comme ce serait au contraire le cas pour la Chandeleur, fête chrétienne restée toujours en honneur.

Mai. La légende dit : « Comment le mois de may fut nommé d'une des Plyades appelée Maye, mère de Mercure, pour ce que le dit Mercure estoit le dieu de eloquence, et seigneur et maistre de Rhetorique et de Marchandise. » On voit dans l'image Maïa qui joue de la harpe, et les six autres Pléiades qui dansent en rond, en tenant toutes un même cordon rouge.

Juin. Légende d'une des petites images : « Comment Juno, suer et espouse de Jupiter, donna le nom de juing ; laquelle Juno estoyt dite dessse de richesses et mettoit les jeunes hommes en esprove de vaillance. » Dans l'image, une dame, toujours à la mode de 1425, est assise près de coffres remplis d'or et de joyaux ; autour de sa tête on lit, en caractères très fins : *je joing et assamble richesse et p.....*

Deux autres images représentent : l'une, « *Hercules* » couvert de sa peau de lion, qui tient par la main « *Ebé* » en ample robe rouge ; la seconde, deux rois suivis de leurs gens qui portent des rameaux d'olivier et se serrent les mains. Légendes : «Comment Hebé fut conjoincte à Hercules par mariage, et pour [ce] le mois fut appelé juing. » Puis : « Comment ce mois fut appelé juing, pour ce que Romulus et Tatius en ce mois furent joins par accord. »

Le jeu de mots sur lequel les légendes insistent à trois reprises, et qui consiste à faire venir le nom du mois de *juin* [prononcé évidemment jouin ou join] d'un des temps du verbe joindre, l'indicatif : *je joing*, ou le participe passé : *joins*, est assurément fort mauvais ; mais il est intéressant à noter parce qu'il prouve que l'homme qui a imaginé l'arrangement de cette illustration du calendrier était un brave Français, familiarisé avant tout avec sa langue maternelle. En effet, en latin, le nom du mois, *junius*, ne se prêterait pas à une semblable assimilation avec les temps de verbe *jungo* et *juncti*.

Pour juillet et août, légendes et images se rapportent à

l'histoire et à la mort de Jules César et au règne pacifiquement triomphant de l'empereur Auguste.

Septembre. Une reine est assise, ayant derrière elle une sorte d'ange tenant un livre sur lequel on lit : *Je enseigne les VII ars*. Légende : « Comment le mois de septembre fut nommé du nombre de VII, qui est attribué à Pallas, laquelle signifie sagesse. Laquelle Pallas est maistresse des VII ars liberals. » — Autre petite image : un homme dont le corps est tout couvert de feuilles, debout dans un verger. Légende : « Comment au moys de septembre Vercompnus [Vertumne] rend son fruit. »

Octobre. Auprès d'un petit tableau représentant un roi qui rend la justice : « Comment octobre est dit le nombre de VIII qui senefie justice; fut appliqué à Saturnus, lequel estoit dit roy des sercles [siècles] d'or, car en son temps chascun vivoit justement. » — Une dame en robe bleue s'apprête à couper ses cheveux, tandis que derrière elle deux arbres perdent leurs feuilles : « Comment au moys d'octobre, Pales, qui signifie la Terre, se despoile de ses aornemens et se délivre. » — Un vieillard assis, au milieu de personnages à genoux ou debout : « Comment le nombre du mois d'octobre fut appliqué à Scipion l'Africain, parce qu'il avoit VIII bonnes propriétés. »

Novembre. « Comment novembre est attribué à neuf Sagesses, car les Sagesses en ce temps se reclouoient [restaient recluses] en leur estude et vivoient en contemplation. » L'image montre, entourant une fontaine, les neuf Muses sous l'aspect de neuf jeunes filles, chastement couvertes de vêtements de la tête aux pieds, et dont chacune porte une banderole sur laquelle est écrit son nom. — Autres images : Une princesse s'approche de la fontaine et les Muses s'agenouillent devant elle : « Comment Pallas vient visiter la fontaine de Sapience. » — Un guerrier monté sur Pégase se dirige vers cette fontaine : « Comment Perseaux [Persée] arriva à celle fontaine sur son cheval ailé. »

Enfin, pour décembre, deux des petites miniatures s'appliquent à ces sujets : « Comment decembre fut nommé del nombre de X et fut appliqué aux X rois principaux sur lesquels les Romains avoient seigneurie [1] », et « Comment Seneque enseigne que ou mois de decembre l'on doit vivre soubrement. »

Les souvenirs de la mythologie classique mêlés à ceux de l'histoire romaine tiennent, on le voit, une place prépondérante dans l'illustration du calendrier du livre d'Heures fait pour le duc de Bedford vers 1424 et qui fut donné à la Noël 1430 au jeune roi Henri VI.

Cette tendance que l'on peut qualifier de franchement païenne a-t-elle eu sa répercussion sur l'artiste ou les artistes, appartenant à l'école parisienne, qui ont été appelés à représenter dans les petits tableaux disposés sur les marges de ce calendrier les sujets prescrits par les légendes qui accompagnent ces images ? Les indications que j'ai eu l'occasion de donner, en décrivant sommairement une partie de ces miniatures, peuvent déjà laisser soupçonner plutôt le contraire. En effet, Februa, mère de Mars, Vénus, Maïa, mère de Mercure, Junon, Hébé, Pallas, les Muses nous apparaissent sous le costume des Françaises vivant au premier quart du XVe siècle. Remarque analogue en ce qui concerne Mars, Saturne, Persée et les personnages de l'histoire romaine, Romulus, Tatius, Scipion l'Africain, César : tous sont représentés sous l'apparence de rois ou de chevaliers du moyen âge. Aucun caractère antique non plus dans la procession qui vise à rappeler les fêtes des Lupercales, ni dans ces images du mois de mai qui montrent l'enlèvement de Proserpine et les honneurs divins rendus à Flore. Tout au plus peut-on noter qu'Hercule, quand il épouse Hébé, est enveloppé de la peau du lion de Némée, que Vertumne a le corps couvert de feuilles et qu'enfin,

1. L'image montre un monarque debout, près duquel se lisent ces mots : *Je suis monarche du monde.*

dans une des petites miniatures du mois de janvier, le peintre a supprimé tout vêtement, en obéissant d'ailleurs à cet égard à l'indication de la légende, pour ces groupes de gens qui, au premier de l'an « s'entrebailloient les mains, tous nus, les uns aux autres en signe d'amour ».

La conclusion à tirer de ces observations, c'est que le mouvement de retour vers les imaginations, mythes ou épisodes historiques de l'Antiquité classique, si accentué au point de vue de la conception générale du programme à suivre pour l'illustration de ce livre d'Heures, ne s'est étendu que d'une manière extrêmement peu sensible à la traduction en peintures, sous le pinceau des miniaturistes de Paris, des idées exposées dans les explications données par écrit.

Le même fait apparaît non moins frappant quand on étudie les autres manuscrits à peintures d'origine française, même ceux dont le texte touche essentiellement, en tout ou en partie, aux mythes et souvenirs antiques, par exemple les exemplaires des adaptations françaises des deux traités de Boccace : *Des cleres et nobles femmes* et *Des cas des nobles hommes*.

Dans les manuscrits du premier de ces traités qui furent copiés et enluminés à Paris au début du XVe siècle, Vénus, Pallas et les autres déesses ou héroïnes du paganisme ne sont pas autrement attifées que ne l'étaient, dans le milieu de la cour de Charles VI, les contemporaines de Christine de Pisan. Il n'est pas jusqu'à Ève elle-même, placée en tête du défilé des femmes illustres, qui ne soit vêtue d'une ample robe en forme de houppelande, en étoffe brochée garnie de fourrures, hermétiquement fermée jusqu'au menton et avec de grandes manches ne laissant à découvert que les mains depuis le poignet [1].

Les nombreuses copies illustrées du traité *Des cas des nobles hommes*, sauf en ce qui concerne le couple d'Adam

1. Bibl. nat. ms., française 12420, fol. 6 verso.

et Ève qui y reprend la nudité traditionnelle du Paradis terrestre, nous maintiennent également en pleine société du xve siècle. Le plus précieux de ces exemplaires est le *Boccace de Munich*, dont les miniatures ont été peintes dans l'atelier, et en grande partie de la main même de Jean Foucquet. Jean Foucquet a cependant fait effort pour atteindre une certaine couleur historique. Avant d'être appelé à exécuter ou faire exécuter les images du *Boccace* destiné à maître Laurens Gyrard, il avait fait un voyage en Italie, ayant poussé jusqu'à Rome où il peignit un portrait très admiré du pape Eugène IV. De ce voyage, il avait rapport la vision des formules de l'architecture romaine, auxquelles il a donné désormais une grande place dans son œuvre. Il connaissait aussi les détails de l'armement des soldats romains, ces cuirasses et ces casques que l'on peut étudier sur les bas-reliefs antiques. Mais en ce qui concerne les acteurs des scènes de la mythologie, ou de la primitive histoire grecque, le côté militaire excepté, tout ce qu'il a imaginé c'est de donner aux personnages, au lieu du pur costume français, quelques-unes des coupes de vêtements et des formes de coiffures qu'il avait vu porter au Sud des Alpes par les Italiens du milieu du xve siècle.

D'ailleurs, en maintes circonstances, le texte même des livres qu'ils avaient à illustrer ne devait donner aux peintres miniaturistes français du xve siècle qu'une idée plus que vague du caractère à chercher dans les représentations des mythes païens, ou des faits de l'histoire ancienne. Ainsi l'adaptation française du traité *Des cas des nobles hommes* raconte de la manière suivante le meurtre d'Agamemnon par Égisthe et Clytemnestre.

« Comme Agamemnon se levait de souper, suivant ce que disent certains historiens, ou d'après d'autres, de son lit, Clytemnestra lui bailla une neuve robe longue qui n'avait point d'entrée pour la tête. Tandis donc qu'Agamemnon cherchait le passage pour la tête dans cette robe

et qu'il était embarrassé par le reste du vêtement au point qu'il n'y voyait goutte, Clitemnestra livra son mari aux mains de son ribaud Egistus ; et celui-ci, par l'exhortement de Clitemnestra, frappa d'une épée le roi Agamemnon, si durement qu'il l'abattit mort. »

Foucquet, dans le *Boccace de Munich*, s'est docilement conformé à ce récit. Il a peint Agamemnon se débattant dans une sorte de grande robe de chambre dont il cherche vainement à faire émerger sa tête [1]. Avec ce roi des rois, ainsi grotesquement empêtré dans un vêtement qui, pour tout dire, ressemble à une de nos modernes chemises de nuit, nous sommes fort loin, je ne dis pas seulement de l'art antique, mais même du tableau du baron Guérin que l'on me donnait à admirer dans mon enfance au Musée du Louvre comme un des chefs-d'œuvre de l'école française : Clytemnestre, poussée par Égisthe, se préparant au meurtre d'Agamemnon.

Il n'est pourtant pas sans exemple que les miniaturistes français du XVe siècle, comme déjà ceux des deux ou trois siècles antérieurs, n'aient, en certains cas, donné à des figures se rattachant au domaine des fables païennes une apparence moins éloignée des formules plastiques des Anciens. J'ai mentionné précédemment des manuscrits du XIVe siècle qui contiennent une adaptation française des Métamorphoses d'Ovide. Un d'entre eux (Bibl. nat., ms. français 871) est illustré de charmants dessins légèrement rehaussés de touches de couleurs, et l'on peut y contempler les neuf *Muses* au bain, dans un état de nudité complète, nudité fort naïvement rendue et aussi accentuée que chez l'admirable, mais audacieuse Diane de Houdon, en marbre, qui est au Musée de l'Ermitage. Il est vrai qu'à côté de ces Muses dévêtues, s'avance une *Pallas* dont l'habillement de reine française du moyen âge eût fait excellente

1. Miniature reproduite dans ma publication, déjà mentionnée plus haut, du *Boccace de Munich*, planche V, en bas, à gauche.

figure dans les salles de l'hôtel Saint-Paul, aux réceptions de la cour du roi Charles V.

Pour le XVe siècle, je pourrais indiquer quelques somptueux manuscrits d'origine française où les dieux et les déesses de l'Olympe, par exemple Vénus et les trois Grâces, sont caractérisées par un costume, ou plus exactement par une absence complète de costume, rappelant les données de l'art gréco-romain.

Les cas se multiplieraient si je remontais jusqu'à de plus hautes époques et à la période carolingienne. Au IXe siècle, en effet, on fit, pour certaines peintures de manuscrits, des copies si fidèles de modèles antiques que la critique a pu hésiter sur l'âge vrai de ces miniatures et se demander si réellement elles ne dataient pas de la fin de l'empire romain. Le fait se produit notamment pour un des Virgiles du Vatican, le *Romanus*, et pour un *Aratus* conservé à la Bibliothèque universitaire de Leyde. Mais, pour la période qui s'est déroulée en France à partir du XIIIe siècle, le retour aux traditions de l'art classique, dans des illustrations de livres, n'a jamais été, en proportion du nombre total si élevé des manuscrits enluminés parvenus jusqu'à nous, qu'une exception relativement très rare.

Dans le premier tiers du XVIe siècle, où cependant l'Antiquité était redevenue tout à fait à la mode en France, sous l'influence de ce mouvement général des idées que l'on est convenu d'appeler la Renaissance, on voit encore les miniaturistes français demeurer, en général, attachés aux vieux errements de leurs devanciers.

Sous les règnes de Louis XII et de François Ier, un livre, depuis peu mis en circulation, eut un vif succès. Ce fut la traduction en vers français, exécutée du temps de Charles VIII, d'après l'original latin, par Octavien de Saint-Gelais, des *Héroïdes* d'Ovide. De cette traduction, quoique l'imprimerie fût alors en plein fonctionnement, on fit d'assez nombreuses copies manuscrites ornées de miniatures, copies à l'étude

critique desquelles, en collaboration avec mon collègue du Musée du Louvre, M. Jean-J. Marquet de Vasselot, j'ai consacré un travail d'ensemble qui a été publié en 1894 [1].

On sait que les *Héroïdes* d'Ovide sont une série de lettres d'amour supposées. Les personnages que le poète latin fait écrire appartiennent généralement aux légendes ou aux histoires de l'antique Grèce : Pénélope, Briséis, Phèdre, Didon, Hermione, Déjanire, Ariane, Héro et Léandre, Pâris et Hélène, etc. Ce sont ces individualités dont les miniatures des manuscrits, contenant la traduction française d'Octavien de Saint-Gelais, prétendent nous donner les effigies. Dans quelques-unes de ces effigies, on peut relever une certaine tendance à l'imitation d'œuvres de l'art italien, tels que des arrangements de coiffures à la manière de Botticelli. Parfois on y sent une vague recherche d'orientalisme. Mais, dans l'ensemble et en principe, les figures, par exemple celles d'un ravissant manuscrit de l'ouvrage dont j'ai eu la bonne fortune d'être le premier à signaler aux connaisseurs français la présence à la Bibliothèque royale de Dresde, sont totalement dénuées de tout caractère venant évoquer le sentiment de l'Antiquité [2]. L'apparence de ces effigies est par rapport, à l'époque où elles ont été peintes, tellement « modernes », que l'un de nos anciens confrères, Paulin Paris, voulait y voir une galerie de portraits des grandes dames françaises du temps.

Ici encore, pour cette adaptation française de l'œuvre d'Ovide, le texte même transcrit dans les volumes a pu contribuer à ne pas pousser du tout les artistes vers une recherche quelconque de la couleur antique. Quand je préparais avec M. Jean-J. Marquet de Vasselot le travail d'en-

1. Paul Durrieu et Jean-J. Marquet de Vasselot, *Les manuscrits à miniatures des Héroïdes d'Ovide traduites par Saint-Gelais*, Paris, 1894, gr. in-8° (extrait de *L'Artiste*, mai et juin 1894).

2. Voir les quatre reproductions d'après le manuscrit des *Héroïdes de Dresde* qui sont données dans la publication mentionnée à la note précédente.

semble, dont j'ai parlé, sur *les manuscrits à miniatures des Héroïdes d'Ovide traduites par Saint-Gelais*, mon jeune et savant collaborateur me fit remarquer que, dans un des exemplaires dont nous avions à nous occuper et qui offre cette particularité d'avoir été exécuté, pour ses peintures, par les maîtres d'un atelier ayant travaillé à Rouen, on avait ajouté, en tête de la correspondance qu'Ovide imagine avoir été échangée entre Héro et Léandre, un récit[1] où le début de l'aventure des deux illustres amants de la légende grecque est présenté sous un aspect qui diffère évidemment beaucoup de ce que raconte le poème grec attribué à Musée.

« Leander, dit en substance cette addition aux *Héroïdes* d'Ovide, fut fils du duc de Caux et se tenait comme son père dans une cité nommé Fécamp. Vis-à-vis de Fécamp, il y avait une ville nommée Honfleur[2], laquelle était au duc de Normandie. Et il y avait entre les deux cités un bras de mer qui avait environ une lieue de large ; mais, pour qui y voulut aller par terre, il y avait plus de deux cents lieues. Et se tenait en ladite ville d'Honfleur la fille au duc de Normandie... En cette même cité d'Honfleur, il y avait un palais où était adorée la déesse Minerve, laquelle faisait tant de miracles que la renommée en allait partout. Et, pour ce que le dit Leander eut un jour quelque maladie de péril de mort, il alla à Honfleur au dit temple de Minerve, en y arrivant par terre. Advint, quand Leander se fut trouvé au temple pour accomplir son pelerinage, qu'il vit Héro ; et Héro lui. Et, pour ce qu'elle était dame de la cité, fit prier au dit Leander d'aller dîner avec elle en son château ; et en dînant se regardèrent moult l'un

1. Bibl. nat., ms. français 874, folio 118. — Cf., pour le texte littéral complet de ce récit, notre publication, citée ci-dessus, p. 13-15 du tirage à part.

2. Cette indication topographique est évidemment très fausse. En écrivant : *Fécamp*, le rédacteur de cette interpolation pensait sans doute plutôt à Harfleur où à quelque localité de la même région en face d'Honfleur, de l'autre côté de la Seine.

l'autre... Et, après dîner, entrèrent en propos, si que à la fin furent amoureux l'un de l'autre... Or est ainsi que le dit Leander s'en retourna à son pays, duquel il pouvait voir le château de la dite Héro. Et elle aussi voyait le château dudit Leander, car, comme dessus est dit, il n'y avait qu'une petite lieue d'eau entre les deux châteaux. Leander fut si amoureux que, un soir, il se mit en l'eau et la passa à la nage tant qu'il arriva au château d'Héro ; dont elle fut joyeuse merveilleusement et ébahie. »

Héro habitant Honfleur et fille du duc de Normandie, Léandre résidant à Fécamp, l'estuaire de la Seine substitué au Bosphore ! Des transformations de ce genre n'étaient-elles pas faites pour maintenir chez les artistes français l'habitude de se borner, dans leurs images, à reproduire, sans chercher plus loin, ce que la vie courante mettait ordinairement sous leurs yeux ?

En résumé, les observations auxquelles m'a conduit l'ensemble iconographique si curieux des petites miniatures peintes dans le calendrier du livre d'Heures de Jean de Lancastre, duc de Bedford, conservé au Musée britannique, pourraient se répéter, sauf quelques rares exceptions, pour l'immense majorité des manuscrits enluminés en France du XIIIe siècle au début du XVIe. Les personnages mythologiques qui sont appelés à y jouer un rôle, en certaines occasions, n'y apparaissent guère que comme un simple écho de noms sonores. Quand il s'agissait de représenter les entités correspondant à ces noms classiques, les peintres miniaturistes de France ne s'imaginaient pas, en thèse générale, que ces dieux et déesses de l'Olympe, ces héros de l'épopée homérique et des mythes grecs aient pu, pour les costumes, les manières d'être, les habitudes d'existence, différer des Français et des Françaises de leur propre temps.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau :

1° Le fascicule du mois de novembre 1915 des *Comptes rendus des séances* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1915, in-8°).

2° *Prolégomènes à l'étude de la religion égyptienne*, par E. Amélineau, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études (Paris, 1916, in-8°).

M. G. Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Louis Bréhier, professeur à la Faculté des Lettres de Clermont, un exemplaire du volume qu'il vient de faire paraître intitulé : *La cathédrale de Reims ; une œuvre française*. M. Bréhier, dès longtemps, s'est voué à l'étude de nos monuments religieux du moyen âge. Pénétré d'horreur et de douleur comme tous les Français par l'attentat commis contre la cathédrale de Reims par les barbares de 1914 et de 1915, il lui a semblé, dit-il, que la meilleure manière de faire ressortir la grandeur du crime était de dresser un tableau aussi fidèle que possible des trésors d'art incomparables que renfermait le plus bel édifice religieux français.

« Ceci n'est point une étude complète de la cathédrale de Reims. M. Bréhier, qui avait autrefois pu étudier celle-ci au temps de sa splendeur, a voulu seulement rassembler ses impressions et montrer tout ce qu'elle représentait encore dans notre France du xxe siècle. Sans viser à une description minutieuse qui a été donnée déjà dans d'autres excellentes monographies, il a cherché plutôt, dit-il encore, à reconstituer le milieu intellectuel, religieux, artistique, social, dont la cathédrale de Reims fut l'expression la plus haute, et, en montrant la place si grande qu'elle tient dans l'histoire de notre art national, à découvrir les rapports intimes qui l'unissaient aux aspirations les plus profondes, aux qualités fondamentales de notre race.

« On lira ce volume écrit d'un style si ému et si lucide avec un intérêt passionné. C'est toute la glorieuse histoire de notre patrie et de nos rois qui se déroule conjointement à celle du noble édifice. Pour mieux faire comprendre toute la beauté de la cathédrale de Reims, il ne suffisait pas de l'étudier en elle-même. Il fallait faire

connaître même le terroir dont elle est comme la floraison sublime et dont elle résume toutes les qualités. C'est ce qu'a fait M. Bréhier dans un premier chapitre traitant du pays rémois et de la ville de Reims au moyen âge. Les chapitres suivants sont consacrés à l'histoire même de la construction de l'église, à son architecture, c'est-à-dire au cadre, au plan, à l'ordonnance intérieure, à l'ordonnance extérieure et aux façades. Le chapitre IV développe cette idée que la cathédrale de Reims est l'image même de la civilisation française au XIIIe siècle. C'est d'elle que rayonne l'influence française en Europe à cette époque. Puis viennent les chapitres plus particulièrement consacrés à la décoration iconographique en rapport avec le sacre même des rois, à la sculpture monumentale dont celle de l'église de Reims est l'apogée, aux maîtres admirables des statues de la grande façade, à l'inspiration antique qui se révèle dans ces œuvres. Je dois me borner ici. Les derniers chapitres traitent encore de diverses autres questions de l'école de sculpture de Reims, de celle aussi de la polychromie dans la statuaire, des vitraux, etc. Ces descriptions de tant de merveilleuses statues, de tant d'admirables motifs de sculpture et d'architecture sont écrites d'un style si vivant, si passionnément français, que la lecture en est pleine d'un charme douloureux. C'est un magnifique monument que M. Bréhier a élevé à la gloire du plus illustre de nos édifices nationaux si cruellement, si indignement mutilé par le plus lâche, le plus inexcusable des attentats. Une soixantaine de planches excellentes et de plans complètent à merveille ce beau et poignant volume. »

SÉANCE DU 14 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel lit la correspondance qui comprend :

1° Des lettres par lesquelles MM. Gautier et Protat remercient l'Académie du prix et de la mention qu'elle leur a décernés ;

2° Une note annonçant la formation du « Comité du Livre » destiné à combattre l'influence allemande dans la littérature, la science, les arts, l'enseignement, etc., en France comme à l'étranger, et à lui substituer l'influence française. Des comités

en rapport avec le nôtre s'organisent en Italie, dans l'Amérique du Sud, dans les pays de langue espagnole, et le français sera constitué légalement dans quelques jours ; après quoi, il répartira le travail entre un certain nombre de sous-comités. Il nous demande des adhésions individuelles, et il serait heureux d'avoir le patronage de notre Académie comme celui des autres classes de l'Institut.

M. Alfred Croiset appuie très chaudement cette proposition et, le Président l'ayant mise au vote, l'Académie décide que la séance de vendredi prochain, *Vendredi saint*, étant avancée au mercredi immédiatement précédent, la Commission des travaux littéraires se réunira ce même jour pour examiner la question, puis faire son rapport à l'Académie.

M. Maurice Croiset, cédant momentanément la présidence à M. Thomas, lit une courte étude sur le rôle d'Apollon dans les *Euménides* d'Eschyle et principalement dans la scène du jugement. C'est à tort que l'on considère généralement tout ce qui est dit par le dieu comme un plaidoyer en faveur d'Oreste. En réalité, Apollon se contente de déclarer, dès le début, qu'Oreste est justifié par le seul fait qu'il a agi selon l'ordre de Zeus. Les paroles que le poète lui prête ensuite ne sont pas, comme on le dit souvent, des arguments en faveur de l'accusé, mais des ripostes passionnées du dieu aux insinuations malveillantes que les Érinyes dirigent contre lui-même. Apollon exige l'acquittement. Il ne se croit pas obligé d'en donner d'autre raison que la volonté de son père, dont il a été l'interprète.

M. Théodore Reinach présente quelques observations.

M. Salomon Reinach lit la première partie d'un mémoire sur une particularité des mystères d'Éleusis.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. A. Merlin, correspondant à Tunis, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence :

1° *Note sur un plat à sujet figuré trouvé en Tunisie* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1913, p. 325, pl. XXVIII) :

« Ce plat, en terre rouge et de forme rectangulaire, a été récemment découvert dans les souterrains qui s'étendent sous l'arène de l'amphithéâtre d'El-Djem. La partie centrale est ornée d'une scène en relief qui représente Priam venant demander à Achille de lui rendre le cadavre d'Hector ; les bords étaient décorés de poursuites d'animaux. La disposition du décor rappelle celle des plats d'argent de la même forme, comme le célèbre plat d'argent découvert dans la Tyne près du mur d'Hadrien, comme celui qu'Exupère, évêque de Bayeux, donna au ve siècle à son église. La scène s'ajoute aux souvenirs homériques si fréquemment retracés sur les monuments africains, même sur les plus modestes comme les lampes d'argile. On est ainsi autorisé à penser que les récits d'Homère jouissaient d'une grande faveur auprès du public africain. »

2° *Les statues du Capitole de Thuburbo-Majus*, avec 2 planches (extr. de *La Revue Tunisienne*, 1915) :

« Des fouilles poursuivies à Henchir-Kasbat, près du Pont-du-Fahs, sur l'emplacement de Thuburbo-Majus, ont fait découvrir un imposant édifice, dédié en l'année 168 aux divinités capitolines. Le somptueux monument devait naturellement renfermer les statues des trois divinités qu'on y honorait, Jupiter, Junon et Minerve. Le Service des antiquités a eu la chance de retrouver la tête de la statue de Jupiter dans un état de conservation qui permet encore d'en apprécier la valeur et l'importance. Le maître des dieux était figuré assis ; son image devait atteindre près de 7 mètres de haut. La tête, en marbre blanc, mesure à elle seule 1 m 35 et pèse environ 1300 kilogs. Le nez s'est écrasé dans la chute. Les détails de cette œuvre colossale sont traités avec une belle vigueur ; il s'en dégage une impression de puissance d'un grand effet. Les pieds du dieu ont été également retrouvés. »

3° *Supplément au Catalogue des lampes du Musée Alaoui ; deuxième série* (extr. de *La Revue Tunisienne*, 1915) :

« Ce Catalogue contient l'inventaire et la description des lampes antiques entrées au Musée Alaoui pendant les années 1911, 1912 et 1913. La plupart sont des lampes romaines provenant de différentes localités de la Tunisie, en particulier de Carthage, El-Djem, Lemta, Souk-el-Abiod, El-Aouja et Beni-Guédal. Plusieurs portent des marques intéressantes de fabricants et sont ornés de sujets mythologiques. L'une d'elles (n° 134) présente une scène du « jeu du taureau » : un homme armé d'une longue perche s'en sert comme point d'appui, pour exécuter un saut par-dessus un taureau lancé à fond de

train. Ce périlleux exercice est encore pratiqué dans les courses de taureaux du midi de la France.

« On voit que, sous l'énergique impulsion de notre correspondant M. Merlin, les fouilles de Tunisie apportent sans cesse de nouveaux documents à nos travaux et que l'activité du Service des antiquités et des arts de la Régence ne se ralentit pas. »

M. Héron de Villefosse offre ensuite, au nom du R. P. Delattre, correspondant à Carthage, conservateur du Musée Lavigerie, une brochure intitulée : *Quelques bulles de plomb trouvées à Carthage*, 1914-1915 (extr. de la *Revue Tunisienne*, 1916) :

« Parmi les dernières bulles de plomb qu'il a recueillies à Carthage, au cours des deux dernières années, le P. Delattre en signale quelques-unes portant les noms de personnages importants. Sur une de ces bulles on lit le nom du patrice Thomas que le P. Delattre assimile avec le préfet d'Afrique en fonctions sous Justin II et Tibère Constantin, ainsi que le montrent plusieurs textes africains. »

M. Babelon dépose sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, M. Émile Eude, une étude intitulée : *L'itinéraire parisien de Jeanne d'Arc et la journée du 8 septembre 1429.*

« Ce mémoire, extrait de la *Revue des Études historiques* (janvier-mars 1916), est le développement de la communication si justement appréciée que M. Eude a faite à l'Académie, il y a deux mois. Il est suivi de quelques éclaircissements relatifs à des points spéciaux. Je n'ai pas à revenir sur l'épisode de l'histoire de Jeanne d'Arc dont M. Eude s'est attaché à préciser et à éclaircir les détails ; je me contente de signaler son intéressante publication. »

SÉANCE DU 19 AVRIL

(Séance avancée au *mercredi* à cause du *vendredi saint.*)

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Au milieu du silence ému de l'assistance, le Président prononce, à l'occasion de la mort de notre confrère M. Barth, les paroles suivantes :

« Mes chers confrères,

« Un nouveau deuil vient d'affliger notre Académie. Samedi dernier, 15 avril, Auguste Barth, dont nous regrettions l'absence depuis longtemps, est décédé dans la maison de santé des frères de Saint-Jean-de-Dieu, à la suite d'une douloureuse maladie.

« Il venait d'entrer dans sa quatre-vingt-troisième année. Longue et fructueuse existence, honorée par un travail assidu, ornée par d'éminentes qualités d'esprit et de cœur. Nous regrettons en lui un des maîtres de l'Indianisme, un savant d'une autorité reconnue, un homme excellent que nous entourions d'une affectueuse vénération.

« Il était né à Schiltigheim, près de Strasbourg, le 22 mars 1834. Alsacien de famille, il a manifesté dans toute sa carrière les belles et fortes qualités de cette race, qui a été et qui va redevenir un des meilleurs éléments de notre nationalité. Après avoir fait de brillantes études au lycée de Strasbourg, il conquit à la Faculté des Lettres de cette ville le grade de licencié et fut nommé, en 1859, professeur de rhétorique et philosophie au collège communal de Bouxwiller. Il y resta cinq ans. Et, sans doute, ce fut alors qu'il commença de s'adonner aux études spéciales par lesquelles il devait se faire plus tard une grande et légitime réputation.

« En 1864, il donnait sa démission et revenait se fixer à Strasbourg, avec l'intention d'y vivre désormais dans l'indépendance, qu'une modeste fortune lui assurait, et d'utiliser pour ses travaux les ressources de la riche Bibliothèque municipale. La guerre de 1870 bouleversa ses projets. Auguste Barth, qui avait combattu comme franc-tireur pendant le siège de la ville, ne se résigna pas à subir la domination odieuse du vainqueur. Il s'établit d'abord en Suisse, à Genève ; puis, à partir de 1874, à Paris, où devait s'écouler la seconde partie de sa belle existence.

« C'est de cette période que datent ses premiers travaux. Des mémoires remarqués par les meilleurs juges, des comptes rendus insérés dans la *Revue critique* mirent rapidement en lumière ses connaissances, la finesse et l'originalité de son esprit, la fermeté de son jugement, la sûreté de sa méthode. Quelques années

suffirent pour qu'il acquît, malgré sa modestie naturelle, une autorité incontestée dans le domaine de l'Indianisme.

« Il était donc naturel que le directeur de l'*Encyclopédie des Sciences religieuses*, Lichtenberger, s'adressât à lui pour l'article relatif aux *Religions de l'Inde*. Cet article devait avoir une cinquantaine de pages. Mais l'auteur s'aperçut vite que, réduit à ces dimensions, ce ne serait qu'un aperçu superficiel et banal. Il obtint de l'éditeur de le développer librement. Ainsi fut composé l'ouvrage justement renommé auquel son nom demeurera attaché. L'*Histoire des religions de l'Inde*, donnée d'abord sans bibliographie dans l'Encyclopédie de Lichtenberger en 1879, fut ensuite publiée séparément avec des notes et de précieuses indications bibliographiques. Quelques années plus tard, en 1882, elle reparaissait en anglais dans l'*Oriental series* de Trübner, avec des corrections et des additions. Elle figurera enfin, sous son aspect définitif, dans l'édition des œuvres complètes de Barth, qui est en préparation.

« Il appartiendra à des juges plus compétents de louer cette œuvre comme elle le mérite. Mais l'unanimité des suffrages qu'elle a recueillis m'autorise à en rappeler les plus frappantes qualités. Possédant pleinement toutes les parties d'un sujet immense et singulièrement complexe, dont personne encore n'avait réussi à embrasser l'ensemble d'un seul coup d'œil, Barth a su mettre sous les yeux de ses lecteurs, dans une synthèse admirablement claire, toute l'évolution religieuse de l'Inde, caractérisant avec une précision judicieuse chacune des périodes qu'il y distinguait et saisissant, par des aperçus pleins de finesse, les relations plus ou moins cachées qui unissaient ces périodes entre elles. Il y passe en revue, tour à tour, le védisme, le brahmanisme, le bouddhisme, le jaïnisme, l'hindouisme, et il réussit à donner, de chacune de ces formes de la pensée hindoue, une idée juste et concrète. Il déclarait modestement, dans sa préface, qu'il ne prétendait rien apprendre de nouveau aux Indianistes. Je ne crois pas qu'aucun savant ait ratifié cette déclaration. On sent que tout, dans ce livre, a été étudié directement, soumis à une critique perspicace. Tout y porte la marque d'un jugement indépendant, et partout y abondent les vues personnelles.

« Peu après, Barth donnait la preuve de ses connaissances épigraphiques en collaborant avec Bergaigne et avec notre éminent confrère, M. Senart, à la publication des *Inscriptions* recueillies au Cambodge par M. Aymonier.

« L'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui l'avait agréé pour cette collaboration, fut heureuse de l'élire en 1893, pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès du marquis d'Hervey de Saint-Denis. Barth a donc appartenu à notre Compagnie pendant vingt-deux ans. Cette dernière période de sa vie n'a pas été moins active ni moins féconde que la précédente. On appréciera mieux les services qu'il a rendus à la science, lorsqu'on pourra relire, réunis en volume, les articles qu'il a donnés au *Journal des Savants*, et surtout ce remarquable *Bulletin des religions de l'Inde*, qu'il publiait, à des intervalles irréguliers, dans la *Revue de l'histoire des religions*. Les analyses qu'il y donnait des ouvrages récemment parus montraient combien il se tenait au courant de tout ce qui se faisait d'utile dans le domaine de l'Indianisme et avec quelle clairvoyance il savait exercer son influence dans les études qui lui étaient chères.

« Nous aurions tous aimé à entretenir avec lui un commerce plus familier. La surdité dont il avait été atteint dès sa jeunesse, et qui s'était développée avec l'âge, rendait malheureusement les relations moins faciles qu'on ne l'aurait voulu. Et pourtant, quand on l'approchait, on ne pouvait s'empêcher de sentir le charme de cette nature exquise, en qui la bonté, la droiture, la franchise s'unissaient à une rare distinction d'esprit et à un enjouement aimable, qui survivait aux longues tristesses de la solitude.

« Le souvenir qu'il laisse parmi nous sera durable. Et quand ceux qui l'ont connu auront disparu à leur tour, leurs successeurs le retrouveront encore dans la collection alsacienne qu'il avait donnée de son vivant à la Bibliothèque de l'Institut et qu'il se plaisait à enrichir. Formée peu à peu par son père et par d'autres membres de sa famille, accrue amoureusement par lui-même, il lui semblait sans doute qu'elle conservait, dans les pièces variées qui la composent, quelque chose de cette petite et chère patrie, qu'il avait abandonnée pour se rattacher à la grande plus étroitement, mais dont il portait si nettement l'empreinte dans

sa personne, dans son accent, dans son caractère, et qu'il aimait passionnément. Il n'aura pas eu la joie suprême, avant de mourir, de la voir affranchie de la servitude. Il nous appartiendra, Messieurs et chers confrères, quand nous irons réinstaller l'Université française dans Strasbourg arraché à l'ennemi, de demander que son nom soit inscrit quelque part dans ce lieu d'études dont il fut exilé, mais qu'il a honoré, de loin comme de près, par sa vie tout entière. »

M. Homolle donne le résumé d'une lettre de M. Briois contenant la traduction du Rapport de l'éphore des Antiquités de Chypre pendant le cours de l'année 1914.

M. Salomon Reinach achève la lecture d'un mémoire sur l'instruction préparatoire que recevaient les candidats à l'initiation d'Éleusis. Il insiste particulièrement sur les légendes et généalogies divines, différentes de celles que nous connaissons, dont les candidats devaient se pénétrer avant d'être admis aux mystères. Une de ces légendes, qui faisait de Déméter, et non de Latone, la mère d'Apollon et d'Artémis, fut l'objet, dans une tragédie d'Eschyle, d'une allusion jugée indiscrète, qui mit en péril la vie de l'auteur. M. Reinach montre que Déméter devait être considérée, à Éleusis, comme l'épouse de Dionysos : légende mystérieuse dont quelques traces se retrouvent ailleurs.

SÉANCE DU 28 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Homolle commence la lecture d'un mémoire sur l'origine des caryatides.

MM. Théodore Reinach et Collignon présentent quelques observations.

M. Émile Eude lit un mémoire sur l'ancien hôtel de Vaucou-

leurs, à Paris. Cet hôtel n'est mentionné que dans une note manuscrite, ajoutée (au XVIIe siècle) sur un livre du XVIe. L'annotateur dit que l'hôtel était sis rue des Poulies, et qu'il tirait son nom de ce que « c'estoit la maison et hostel de la Pucelle, qui estoit de Vaucouleurs ».

Jeanne d'Arc n'ayant jamais pénétré dans la partie de Paris où se trouvait la rue des Poulies, il y a là un problème historique. M. E. Eude estime qu'il ne s'agit pas de Jeanne d'Arc, mais de l'une des fausses Jeanne d'Arc qui parurent en France après le supplice de l'héroïne. Il croit qu'il serait question de Claude des Armoises, qui vint à Paris en 1440 et qui y eut des démêlés avec la justice.

L'hôtel de Vaucouleurs était situé dans ce qui est aujourd'hui la rue du Louvre, à l'angle de la rue de Rivoli.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Eusèbe Vassel, trois fascicules de ses *Études puniques* contenant les mémoires suivants :

I. *La dédicace néo-punique de Bir Tlelsa.*

II. *Cinq stèles votives de Carthage.*

III. *Encore l'inscription de Bir Tlelsa.*

IV. *Treize ex-voto.*

« Dans ces études d'ordre spécialement épigraphique, l'auteur, qui se tient avec un zèle louable au courant des découvertes archéologiques faites dans la Tunisie où il réside depuis nombre d'années, fait preuve de beaucoup de savoir et de sagacité.

« Déjà l'Académie avait été à même d'apprécier ses qualités, grâce à d'autres travaux similaires présentés en son nom par notre regretté confrère M. Ph. Berger. Les nouveaux ne le cèdent pas en intérêt aux précédent et, de plus, on y constate une expérience et une maîtrise épigraphique qui vont s'affirmant toujours davantage.

« A ces opuscules d'un caractère tout technique, M. Vassel a joint

un mémoire plus étendu qui mérite une mention particulière et dont le titre seul attire l'attention : *Le panthéon d'Hannibal.* L'auteur a tenté d'y tracer un tableau d'ensemble de la religion carthaginoise, voire de toute la religion phénicienne, avec des aperçus lointains sur l'essence des cultes sémitiques en général. Il a pris comme point de départ de son essai le fameux passage du serment d'Hannibal, le ὅρκος solennel rapporté par Polybe ; d'où le titre adopté. C'est sur cette base, base assez solide mais un peu étroite, qu'il s'est efforcé de faire en quelque sorte la triangulation de ce vaste et obscur sujet. Sans doute, on ne saurait prétendre qu'il y ait pleinement réussi ; bien des données mises en œuvre sont forcément insuffisantes ou entachées d'inexactitude, et, si l'on peut s'exprimer de la sorte, le réseau ainsi construit contient trop d'angles douteux et de côtés de mesure hypothétique, pour que le polygone se ferme exactement.

« Néanmoins, il faut louer M. Vassel du soin diligent avec lequel il a réuni et présenté les éléments de ce problème complexe ; son mémoire, qui contient plus d'une vue ingénieuse, sera toujours consulté avec profit par ceux qui voudront après lui en reprendre l'examen. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. le Dr V. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, un volume intitulé : *Les deux plus anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Beauvais (1377-1380)*; texte et analyse. Essai sur l'administration de cet hôpital au XIVe siècle (Paris, Impr. nat., 1915, in-8°, 184 pages ; extrait du *Bulletin philologique et historique [jusqu'à 1715] du Comité*, 1914).

« L'Hôtel-Dieu de Beauvais a conservé ses anciens comptes depuis l'année 1377, et à partir de 1445 on en a la suite presque ininterrompue jusqu'à nos jours. M. le Dr Leblond s'est contenté de publier aujourd'hui les deux plus anciens de ces comptes ; il les a fait précéder d'une étude dans laquelle il passe successivement en revue l'organisation de cet établissement hospitalier, son personnel, son administration et ses revenus au XIVe siècle. C'est un premier chapitre d'une histoire de l'Hôtel-Dieu de Beauvais, que M. Leblond, auquel on doit déjà de nombreux travaux sur Beauvais et le Beauvaisis, est mieux que quiconque préparé à écrire. »

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 5 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

La correspondance contient trois lettres : l'une, de M. le Dr Carton, par laquelle il annonce qu'il va pouvoir reprendre les fouilles de *Bulla Regia*; — l'autre, de M. Pierre Paris, directeur de l'Institut français de Madrid, qui déclare que les circonstances politiques et la reprise des chaleurs l'empêcheront d'aller entreprendre des fouilles à Bolonia, près de Gibraltar ; il espère pouvoir les commencer en octobre prochain ; — la troisième, de M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales (voir ci-après).

M. Senart annonce à l'Académie qu'il a reçu de M. Finot la triste nouvelle de la mort de M. Commaille, conservateur des ruines d'Angkor.

Le Président dit que l'Académie ne peut que s'associer aux regrets de la perte que la science et l'art ont faite dans la personne de M. Commaille.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante de Mme la marquise Arconati-Visconti :

Paris, le 29 avril 1916.

Monsieur le Président,

J'ai l'intention de fonder un prix triennal de trois mille francs qui serait décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à des travaux concernant aussi bien l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle, que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne.

Ce prix devra porter le nom de *Raoul Duseigneur*, pour conserver la mémoire d'un amateur très distingué qui a toujours porté un grand intérêt à l'histoire de l'art espagnol qu'il connaissait à fond. Si l'Académie accepte mon offre, je mettrai à sa disposition la somme nécessaire à l'institution de ce prix.

Vu les circonstances présentes et pour des raisons particulières, je désire que le prix en question soit donné pour la première fois cette année même et avant le 1er août prochain. A cet effet, je m'engage à verser immédiatement entre les mains de M. le Secrétaire perpétuel la somme de trois mille francs qui servira à le décerner en 1916, en attendant que les formalités exigées pour l'acceptation soient accomplies.

Veuillez agréer, etc...

Raoul Duseigneur est le collectionneur bien connu, récemment décédé, qui a légué au Musée du Louvre ses collections d'art espagnol.

M. A. Thomas donne lecture de la lettre suivante de M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales :

« Versailles, 4 mai 1916.

Monsieur le Président,

« Permettez-moi d'ajouter quelques renseignements à la communication faite par M. Eude, à la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur un hôtel parisien de la rue des Poulies, l'Hôtel de Vaucouleur, communication dont le *Journal des Débats* du 30 avril a donné un résumé.

« M. Eude paraît admettre que si ce nom d'« Hôtel de Vaucouleur » ne provient ni de Jeanne d'Arc, ni d'un membre de sa famille (opinion émise par Vallet de Viriville dans le *Moniteur* du 1er avril 1855), il pourrait cependant se rapporter à l'une des fausses Jeanne et vraisemblablement à Claude des Armoises, qui fit un voyage accidenté

à Paris en 1440. Cette très séduisante hypothèse n'est malheureusement corroborée par aucun texte.

« On connaît assez bien l'histoire de cet hôtel aux xve et xvie siècles. Possédé en 1443 par Simon Coignet, qui en avait hérité de son père Jean Coignet, il passa à une famille de Bellefaye; en 1512, il était aux mains d'Adam Émery, avocat au Parlement, dont la fille Jeanne l'apporta à son mari Marc de Ranconnet, président en la Chambre des Enquêtes; les héritiers Ranconnet le vendirent à Florimond Robertet et à Jeanne d'Halluyn, sa femme; possédé à la fin du xvie siècle par Louise d'Halluyn, dame de Cipières (d'où son nom d'hôtel de Cipières), il fut adjugé le 15 février 1582 moyennant 34500 l. à Antoine d'Arches, baron de Cresceque; il passa ensuite aux Créquy, aux d'Argenson, aux Conti et au comte d'Angivillers. Les actes qui s'y rapportent sont assez nombreux ; partout, du xve au xviie siècle, il est désigné sous le nom d'*hôtel de l'image Notre-Dame*, ou de *la Belle image* (Arch. nat. S. 61); jamais sous celui d'Hôtel de Vaucouleur. D'où provient cependant cette désignation relevée par un auteur du xviie siècle ?

« Au xive siècle, cet immeuble fut possédé par une famille d'origine bretonne; Hamon et Jean de Vaucouleur en furent propriétaires. Ces personnages, — qui tiraient leur nom d'un écart de la commune de Trélivan, département des Côtes-du-Nord, — furent au nombre des bienfaiteurs du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Par son testament, daté du 12 février 1332 (nouveau style), Hamon de Vaucouleur donna 10 s. p. de rente au chapitre de Saint-Germain, et les assigna sur sa maison de la rue des Poulies; son fils Jean, qui testa le 10 septembre 1344, légua de son côté au même chapitre 5 s. p. sur la même maison.

« Ces fondations pieuses sont soigneusement reproduites dans toutes les déclarations passées du xve au xviie siècle pour l'*hôtel de l'Image Notre-Dame*, au terrier de l'évêché de Paris; et le nom de Vaucouleur reparaît dans tous ces actes. Il a frappé sans doute l'auteur du xviie siècle qui a trop rapidement fait un rapprochement sans fondement avec la localité lorraine illustrée par l'héroïne nationale, et attribué au souvenir de Jeanne d'Arc la persistance du nom d'une famille bretonne remontant au xive siècle.

« Veuillez agréer, etc. »

M. M. Pillet, architecte, ancien attaché à la Délégation en Perse, fait une communication sur un naufrage d'antiquités assyriennes dans le Tigre [1].

1. Voir ci-après.

M. Pottier présente quelques observations sur l'importance de la découverte faite par M. Pillet.

M. Clermont-Ganneau ajoute qu'on pourrait peut-être trouver quelques renseignements dans les papiers de M. de Saulcy, qui sont déposés à la Bibliothèque de l'Institut.

M. Havet commente un passage de Properce relatif à la déesse Brimo. Elle fut aimée d'Hermès. Elle le repoussa d'abord, puis elle se donna à lui quand il eut miraculeusement changé en prairie un étang thessalien, la Boebeis.

M. Salomon Reinach présente quelques observations.

COMMUNICATION

UN NAUFRAGE D'ANTIQUITÉS ASSYRIENNES DANS LE TIGRE, PAR M. PILLET, ARCHITECTE, ANCIEN ATTACHÉ A LA DÉLÉGATION EN PERSE.

Le 22 août 1851, Victor Place, consul de France à Mossoul, recevait mission de continuer les fouilles de Khorsabad entreprises par Botta, son prédécesseur, et interrompues en 1845 [1].

Une faible somme de 8.000 francs lui était allouée sur le crédit (de 70.000 fr.) que l'Assemblée nationale avait voté le 8 août de la même année pour subvenir aux frais d'une expédition scientifique en Mésopotamie [2]; celle que dirigera Fresnel et dont l'illustre Oppert sera le collaborateur.

Les résultats considérables obtenus par Victor Place dans ses travaux qui se poursuivirent durant deux années [3],

1. Paris, 7 septembre 1851. M. de La Valette.
2. Affaires étrangères. Paris, 19 octobre 1851.
3. Place, Rapport n° 1, Mossoul. 26 janvier 1852. Rapport n° 3, Mossoul, 16 février 1852, et lettre de Mossoul, 26 janvier 1854.

furent publiés en 1867, sous le titre de *Ninive et l'Assyrie*, en trois grands volumes in-folio où l'architecte Thomas, attaché successivement aux deux missions de Fresnel et de Place, nous donne des dessins et des plans aussi nombreux qu'intéressants. Quant au Musée du Louvre, il vit le premier fonds assyrien, qu'il tenait de Botta, s'enrichir d'un certain nombre de pièces représentant à peine le quart des trouvailles, la majeure partie des antiquités gisant au fond du Chatt-el-Arab à la suite d'un naufrage qui fut un véritable désastre.

Quelles étaient les pièces perdues? En quel point du fleuve reposaient-elles? Existait-il un espoir de les sauver à l'aide de procédés modernes et puissants? Telles étaient les questions qui se posaient à nous.

Place, dans sa publication, effleure rapidement le sujet du naufrage de ses antiquités; cela lui est pénible, et l'on n'aime pas à rappeler d'amers souvenirs, mais il dit que ses rapports sont conservés à l'Administration des Beaux-Arts et de la Maison de l'Empereur[1]. Nous nous mettons alors en quête de ces dossiers : aux Archives des Affaires étrangères, les documents antérieurs à 1855 ne sont pas publics; d'ailleurs elles ne doivent pas être riches en documents sur ces fouilles. Aux Beaux-Arts, on ignore tout de ces dossiers. Au Musée du Louvre, M. Pottier, après de nouvelles recherches de l'archiviste, nous déclare qu'il serait heureux de pouvoir mettre la main sur ces archives intéressantes, mais que le fonds du Musée ne les possède malheureusement pas. Restaient les Archives nationales, où nous avions enfin le plaisir de retrouver ces documents réunis en trois liasses portant les mentions suivantes : « F[21] 546 et 547. Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive 1851-1860 » et « F[21] 548 Mission de Fresnel en Mésopotamie ».

C'est de l'étude de ces pièces officielles que nous extrai-

1. Place, *Ninive et l'Assyrie* (Paris, 1867), t. Ier, p. VII.

rons aujourd'hui le récit du naufrage et des tentatives faites pour sauver les pièces qui parvinrent, après tant de péripéties, jusqu'au Musée du Louvre.

En janvier 1854, Victor Place cessa ses fouilles sur l'invitation du ministre [1], puis, l'état troublé du pays l'engagea à les reprendre de sa propre autorité [2], et elles continuèrent ainsi jusqu'à la réception d'un ordre exprès lui enjoignant, en juillet 1854, de cesser définitivement ses travaux. Dès la réception des premières dépêches ministérielles du 16 et du 22 août 1853 [3], il s'était occupé du transport de ses antiquités, trésor immense, mais volumineux et pesant, qui allait courir les pires dangers durant ces milliers de lieues qui le séparaient du Musée du Louvre.

Après des efforts inouïs, Place était arrivé, dans les premiers jours de décembre 1853, à transporter la totalité des antiques au bord du Tigre, sur un monticule à l'abri des débordements du fleuve. Toutes les pièces, y compris deux figures colossales et deux grands taureaux à face humaine, pesant chacun environ 32.000 kilogs, avaient été transportées à l'état de monolithes, ce à quoi Botta et les fouilleurs anglais avaient été obligés de renoncer. Les deux taureaux provenant des fouilles de Botta sont en effet divisés en 6 blocs, par 2 traits verticaux et 1 horizontal. Ils ont été remontés au Louvre où l'on peut distinguer très nettement ces coupures. Un vaisseau de l'État devait prendre ces antiquités au port de Bassorah pour les conduire en France, mais la lenteur des communications postales via Constantinople ou Alep et la longueur du voyage par mer, exigeant de 6 à 7 mois [4], firent remettre l'embarquement à l'année suivante [5].

A la fin du mois de mars 1855, Place opère le charge-

1. Place, Mossoul, 26 janvier 1854.
2. Place, Mossoul, 31 juillet 1854.
3. Place, Mossoul, 15 décembre 1853.
4. Place, Mossoul, 17 juin 1855. Rapport n° 59, et Jones, consul anglais.
5. Place, Mossoul, 27 avril 1855.

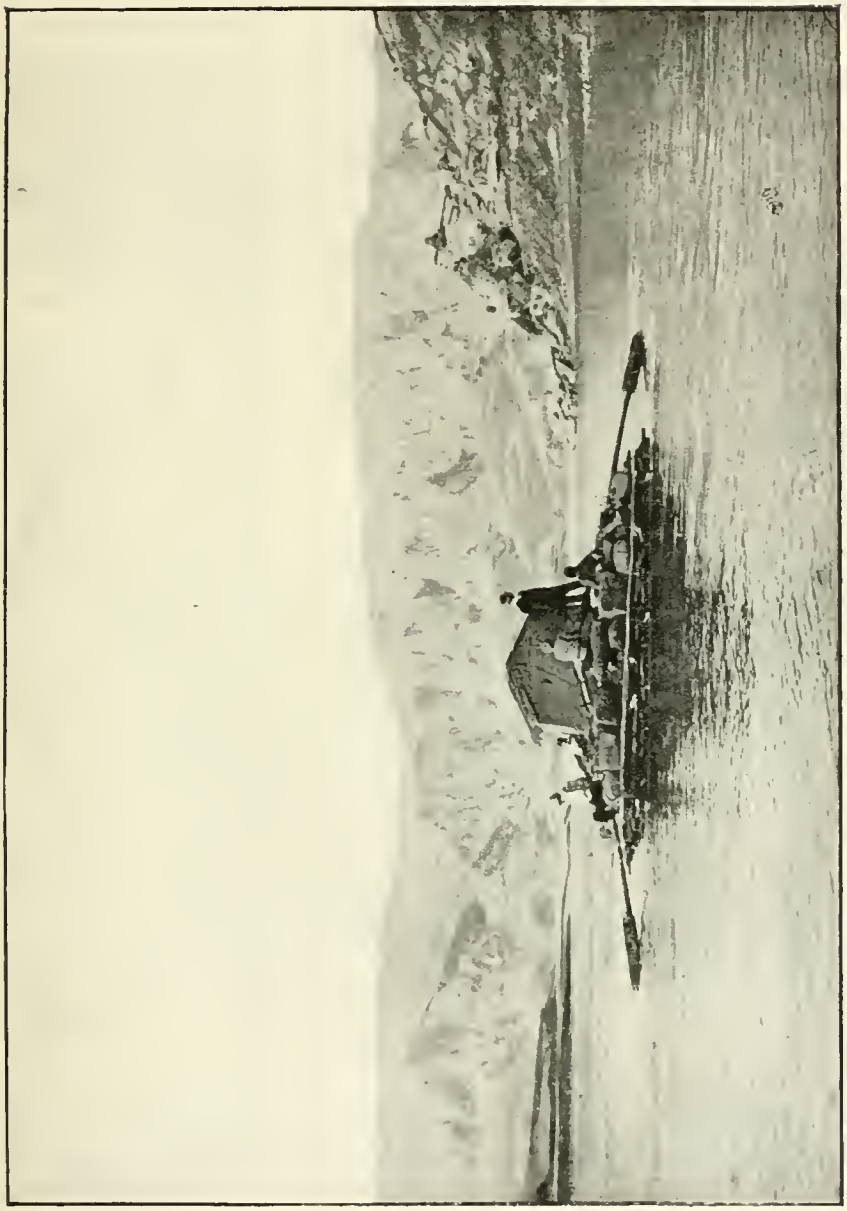

Kélek traversant les gorges du Tigre.

ment de ses trésors sur des radeaux qui doivent les conduire jusqu'à Bassorah[1]. Ces radeaux appelés « kèlek » sont composés d'un grand nombre de peaux de bouc ou de mouton gonflées à la bouche et réunies entre elles par un treillis de mauvaises pièces de bois[2]. Si mobile est cet antique appareil, qu'un seul homme peut manœuvrer un kèlek de mille outres comme un simple batelet, à l'aide d'une corde. Enfin, son tirant d'eau est presque nul, ce qui lui permet de franchir sans difficultés les nombreux bas-fonds et rapides qui barrent le cours du Tigre ; mais sa composition le rend assez fragile et les outres ne résistent guère plus d'un mois ; après quoi il faut les gonfler à nouveau ou même les changer. Le 29 avril, les 8 kèleks chargés d'antiquités et des quelques bagages du Consul, quittent la rive[2] et s'abandonnent au courant qui les conduit jusqu'à Bagdad, où ils arrivent le 4 mai après six jours de voyage. En partant de Mossoul, Place avait l'intention, ainsi qu'il le déclare dans une lettre du 27 avril, de conduire ses antiques jusqu'au port de Bassorah[3]. Mais il fut touché, à Bagdad, par des dépêches ministérielles lui ordonnant de rejoindre sans délai son nouveau poste de Galatz, pour lequel il doit partir à la fin de mai au plus tard. D'ailleurs, enfreindrait-il les ordres reçus, qu'il n'aurait aucun espoir de trouver dans le Chatt le navire affrété par l'État, car les autorités consulaires n'ont reçu aucune nouvelle de l'arrivée de ce bâtiment dans le Golfe Persique. Cependant on ne craindra pas de reprocher plus tard à cet agent, qui reçoit des ordres contradictoires du Ministère des Affaires étrangères et de celui des Beaux-Arts dont il dépend, de n'avoir pas « conduit les antiques non seule-

1. Place, Mossoul, 15 décembre 1853.

2. Place, Mossoul, 17 juin 1855, et *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 141.

3. Place, Mossoul, 27 avril 1855, et Mossoul, 2 juillet 1854, où il demande d'obtenir de M. Drouyn de Lhuys l'autorisation d'entreprendre le voyage de Bassorah pour assurer le transport de ses antiquités au milieu des tribus révoltées.

ment à Bagdad, mais à Bassorah, comme il s'était engagé à le faire », car « le malheur ne serait probablement pas arrivé »[1]. Obligé d'abandonner à d'autres le soin de conduire au port les découvertes qui lui avaient tant coûté d'efforts et de labeur, et cela « d'une manière tout à fait gratuite, puisqu'il n'a reçu de l'État aucune rémunération autre que son traitement de consul[2] », Place prend toutes les précautions pour assurer leur transport jusqu'à Bassorah. L'affaire n'est pas aisée : les tribus arabes du Bas-Tigre et du Chatt-el-Arab sont en pleine insurrection. Bassorah est bloquée, la révolte gronde autour d'elle ; une partie de la pauvre armée et de l'Irak-Arabi est à Hillah, et le reste est cerné à Chouk-ech-Chiouk.

Le Gouverneur général de Bagdad, Mehemmed Rèchid Pacha[3], est à la tête de l'armée, et son secrétaire-comptable, Mehemmed Khâlisi, gouverne par intérim[4] ; il cherche à dissuader Place d'entreprendre le voyage de Bassorah, si périlleux dans ces conditions, lui représentant qu'il ne peut assurer la sécurité du convoi. Le colonel Rawlinson, consul général britannique de Bagdad, l'avait aussi averti par lettre, dès le 21 février, qu'il doutait de « la possibilité de faire descendre les kèleks à Bassorah dans l'état actuel des affaires », à cause de la révolte arabe et encore pour la raison que « depuis la rupture de la digue de Om-el-Heunch, tout le monde déclare qu'un kèlek ne peut pas descendre le fleuve sans être envahi par le courant et forcé d'échouer dans le désert. C'est ce qui est arrivé, continue-t-il, vous vous le rappelez, à un des kèleks de M. Layard, chargé de marbres, en 1850, et le danger est mille fois plus grand à présent ». Mais le *Manuel*, navire nolisé par l'État pour le

1. Paris, Ministère d'État, Beaux-Arts, sans date (1855).
2. Paris, Ministère d'État, Palais des Tuileries, signé : Mercy, s. d. (1853).
3. Lettre de ce gouverneur, 31 juillet 1855.
4. Annexe à la dépêche diplomatique du 26 juillet 1855, et Mes'soud bey à Place, Bassorah, 19 mai 1855.

transport des antiquités, était parti de la rivière de Nantes le 10 janvier 1855 [1], et son contrat ou charte-partie l'obligeait à jeter l'ancre, au plus tard le 30 avril, à Bassorah, où il était astreint à 120 jours de planche, c'est-à-dire d'attente à quai. Passé ce délai, il était dû 200 francs par jour de retard [2] dans le chargement à Antonin Lopez, son armateur à Bordeaux, qui recevait 80.000 francs pour le transport, jusqu'au Havre, des antiquités pouvant atteindre 150.000 kilogs [3].

Place ne pouvait donc attendre ni la fin d'une révolte à peu près permanente, ni la réparation d'une digue qui pouvait n'être jamais rétablie; et laisser partir, sans son chargement, le navire envoyé, lui était tout aussi impossible que de ne pas obtempérer à l'ordre du ministère qui lui enjoignait de partir à la fin du mois pour rejoindre son poste. Dans cette situation difficile, il fit « tout ce que pouvait suggérer la prudence humaine [4] ». Il remit les kèleks en état, déchargeant ceux qui portaient les deux pièces les plus pesantes, des caisses plus petites qui les alourdissaient. Ces antiquités, les 41 caisses de la mission Fresnel en Mésopotamie [5], et les bas-reliefs provenant des fouilles anglaises de Koyoundjick et de Nimroud que Rawlinson abandonnait à la France [5], devaient trouver place dans une grande barque louée à cet effet à Bagdad. Cette barque de 50 tonneaux [6] fut choisie, puis examinée par un officier de marine, le capitaine Jones, commandant la station anglaise, qui la jugea en bon état et capable de recevoir les antiquités

1. Extrait du Journal de bord du *Manuel*, cap. Loquay, Paris, 21 juillet 1855.

2. Il touchera de ce fait 7.600 fr. pour 38 jours supplémentaires à Bassorah.

3. Charte-partie du *Manuel* et facture Lopez, Paris, 2 juillet 1856.

4. Place à M. Fould, ministre d'État, Constantinople, 26 août 1855.

5. Place à M. Fould, ministre d'État, Rapport n° 59, Mossoul, 17 juillet 1865, et *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 133.

6. Jones dans son rapport dit 50 tonneaux. Place, qui, dans sa lettre à Fould (26 août 1855), dit : « une goëlette de 50 tonneaux », donne ensuite, dans *Ninive et l'Assyrie* : 60 tonneaux (t. II, p. 142).

qu'on lui destinait. Pour le remplacer dans la périlleuse mission d'accompagner ses découvertes, Place fit choix d'un Français, nommé Clément, « professeur de langues européennes auprès d'Abdallah-Pacha »[1], depuis un an[2], qu'il nomma agent consulaire afin de le revêtir de quelque prestige aux yeux des indigènes. Il le munit d'instructions détaillées, de passeports et de « tezkérèh », lui donna en outre des cadeaux pour les principaux chefs de tribus que l'on devait rencontrer en route. Enfin, il fit partir à l'avance ses deux contremaîtres Naouchi et Yousouf[2], qui, par le cutter anglais, devaient arriver plusieurs jours avant le convoi à Bassorah, où ils prépareraient en hâte un débarcadère pour les antiques, le *Manuel* n'étant pas encore signalé[2].

Toutes ces dispositions prises, Place assista, le 13 mai, au départ « du bateau chargé de caisses d'antiques et allant de conserve avec quatre radeaux portant les deux taureaux, les deux grandes statues et quelques autres antiquités[3] » : en tout, 235 caisses[4]. Puis, l'âme sans doute inquiète, il rebroussa chemin, gagnant Mossoul, puis Diarbekir, pour retourner en Europe. Dès le départ, l'inhabileté professionnelle de l'équipage et son mauvais vouloir se révèlent ; malgré Place et Clément, on embarque quelques marchandises à bord au moment du départ[5] ; puis, suivant la coutume orientale, on s'arrête à quelques lieues de Bagdad.

En cet endroit, on charge à bord 5 ballots pesant en tout 250 kilogs environ[6]. D'ailleurs, le patron de la barque avait le droit, d'après le contrat établi par le capitaine Jones, de prendre quelques marchandises à son bord[6] ; il

1. Lettre de Michel Médawar à M. de Saulcy. Beyrouth, 23 juillet 1855.
2. Place, Rapport n° 59, Mossoul, 17 juin 1855 ; et Mes'soud bey, 27 mai 1855.
3. Clément, note 1, Maaghill (Bassorah), 17 juillet 1855.
4. Clément, note 2, Bassorah, 2 novembre 1855.
5. Clément, note 4, Bagdad, 7 décembre 1855.
6. Clément à M. Fould, note 4, Bagdad, 7 décembre 1855.

use largement de ce droit, et il est certain qu'il avait caché sous les antiques, les uns disent pour 45.000 francs [1], les autres pour 70.000 francs de marchandises [2] à l'insu de Place. Dès lors, la cupidité des Arabes est à l'affût du moindre incident ; car, n'ignorant aucun des gestes de l'Européen qui voyage parmi eux, ils sont fixés sur la valeur du chargement qui va se risquer à portée de leurs mains. C'est une vieille coutume de ces peuples, que les marchandises submergées leur appartiennent ; aussi « un naufrage est-il toujours regardé par les Arabes comme une bonne aubaine » [3]. Surcharger encore les kèleks fatigués par leur énorme fardeau, les noyer à moitié, telle sera donc la tactique employée pour justifier le pillage de ce riche convoi. Quant à la barque, elle fait eau de toutes parts, ainsi que s'accordent à le constater tous les rapports, et sous la charge des antiques auxquels s'ajoutent les marchandises, elle ne pourra atteindre Bassorah que difficilement. Son équipage est inexpérimenté et compte quelques pirates de connivence avec les tribus révoltées [4]. Après la lecture des rapports du capitaine Jones, de Place, de Clément et de Taylor, on ne peut douter que, lors du chargement effectué à Bagdad, on substitua à la barque choisie « une autre, ayant une cale plus profonde, propre à recevoir plus de marchandises et ayant éprouvé déjà de nombreuses avaries » [5]. Bref, malgré ces conditions déplorables, il était possible que le convoi atteignît le port, tant bien que mal, si les Arabes consentaient à le laisser passer.

Les cinq premiers jours de navigation s'écoulent sans

1. Clément à Fould, note 4, Bagdad, 7 décembre 1855.

2. Lettre de Rechid-Pacha, transmise à Constantinople, du 26 août 1855 : « des objets pour une valeur de 300.000 piastres, soit 70.000 fr., à raison de 4 p. 1/4 le franc » (note 1, Clément, Bassorah, 17 juillet 1855).

3. Lettre officielle de Taylor, vice-consul de S. M. B. à Bassorah, 14 juin 1855.

4. Lettre officielle de Taylor, vice-consul de S. M. B. à Bassorah, 14 juin 1855.

5. Clément à Fould, note 4, Bagdad, 7 décembre 1855.

incident ; mais au soir du 17 mai, « à cinq jours de Bagdad, on nous dit, rapporte Michel, drogman de Clément [1], que nous étions près d'une tribu nommée Abou-Chelfa et que la barque anglaise y avait été pillée ». (C'est celle qui portait les lettres et les contre maîtres de Place [2].) « Nous jugeâmes convenable de retirer les pavillons français qui étaient sur les quatre « kèleks » et que le pacha de Mossoul avait donnés à notre consul au moment du départ de son convoi [3]. Le lendemain, 18 mai, 6e jour depuis Bagdad, le pillage commence à la visite du cheick d'Abou-Chelfa, de la tribu des Beni-Lam, qui s'empare de tous les cadeaux destinés aux divers chefs des tribus que l'on devait croiser au passage. Clément est fort maltraité par « le cheick qui le prend par les cheveux et lui donne des coups [4] », mais les antiquités n'éprouvent aucun dommage. Le 7e jour paraît s'être écoulé sans incident notable ; mais le 8e, le 20 mai [5], les scènes de pillage se renouvelèrent plus violentes, le butin étant moins grand. C'est Ali, neveu de Cheikh Feisal de la tribu des Musabeth [6], dont le descendant nous offrira, en 1913, l'hospitalité entre Suse et Ahwaz, qui aborda le convoi en l'absence de son oncle. Faute de cadeaux, il fit main basse sur « tout ce qui s'est trouvé à sa convenance dans ma cabine, dit le malheureux Clément, et m'a donné deux hommes, à prix d'argent, pour me protéger contre les attaques éventuelles de ceux de sa tribu [7] ». Obligé d'emprunter quelques piastres, à un taux exorbitant, pour satisfaire aux exigences de ses bourreaux, notre

1. Déclaration de Michel, drogman de Clément, signée Michele Gésuitte, Bagdad, 17 juillet 1855.

2. Mes'soud-bey, Bassorah, 19 mai 1855.

3. Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 141.

4. Déclaration de Michel, *loc. cit.*, et Clément, 18 juillet 1855.

5. Lettre de Clément à Place, consul de France à Mossoul, Marghill (Bassorah), 27 mai 1855.

6. Déclaration de Michel, drogman de Clément, signée Michele Gésuitte, Bagdad, 17 juillet 1855.

7. Déclaration de Michel, *loc. cit.*, et Clément, 18 juillet 1855.

homme est dès lors sans ressources, c'est-à-dire condamné aux pires aventures. En effet, le lendemain, 21 mai, neuvième jour depuis Bagdad, le désastre se produit : il n'a plus de cadeaux, plus un para à offrir, et tous les bagages un peu maniables ont été pillés ; aussi le moindre incident va-t-il devenir tragique. Les deux hommes d'Ali viennent de le quitter et l'on arrive au lieu dit « Azer » ou Ezéchiel, pèlerinage juif : là, un autre neveu de Cheikh Feisal monte à bord : c'est Cheikh Fendi, doux, assez aimable, qui prend le peu d'objets qui restent [1].

Les pirates se succèdent ainsi jusqu'au moment tout proche où ils se transformeront en pilleurs d'épaves.

« Le 10 Ramazan, en arrivant près de Korna (village situé au confluent du Tigre et de l'Euphrate), le bateau chargé d'antiques était arrêté à la douane Zécheiya d'où l'on nous héla, dit le Kelekdji-bachi (chef batelier), Sultan Aga [2], et nous dûmes aborder ;... trois des kèleks s'arrêtèrent à l'aval du bateau et le quatrième poursuivit sa route jusqu'à Korna. » — On repart, non sans avoir payé de nombreux droits, et les radeaux ont bien souffert ; l'un d'eux n'a presque plus de bois, plusieurs de ses outres sont crevées ; quant au bateau, les abordages violents l'ont quelque peu disloqué : aussi Clément juge-t-il sage de l'abandonner et de faire passer les quelques bagages qui peuvent lui rester à bord de l'un des kèleks. Bientôt apparaissent les chaloupes d'Abou Sa'ad : c'est le dernier acte du drame. Le bateau, brutalement abordé par une barque chargée d'hommes armés de sabres, de lances et de boucliers, ne peut résister au choc, une large voie d'eau se déclare [3]. L'équipage ne veut ou ne peut rien faire pour l'aveugler et les pillards augmentent encore la charge d'un bateau près de couler bas.

Le pilote met alors la barre toute sur la rive, sans bais-

1. Déclaration de Michel, *loc. cit.*, et Clément, 18 juillet 1854.
2. Déclaration de Sultan Aga, Bagdad, 2 juillet 1855.
3. Déclarations de Michel et de Clément.

ser la voile, ce qui lui est sans doute impossible dans le désordre qui règne. Le bateau vient heurter la berge avec violence et coule immédiatement par trois brasses d'eau à l'arrière, tandis que sa proue reste à quelques centimètres hors du fleuve. Incliné fortement sur sa hanche babord, il est perpendiculaire à la rive gauche du Chatt-el-Arab où il vient de sombrer[1], à trois milles au Nord de Kournah[2]. Les passagers du bateau ont à peine le temps de prendre quelques bagages, qu'ils embarquent sur les kèleks les moins en danger, « abandonnant le bateau qui était coulé et laissant les Arabes emporter tout ce qu'ils trouvaient[3] ».

A la vue de cet ultime pillage, Clément débarquait avec deux domestiques, pour aller chercher main forte à Kournah qu'il croyait tranquille[4]. Mal lui en prit, car il fut assailli par les Arabes qui le rouèrent de coups et le dépouillèrent complètement[5] : « J'ai été ainsi forcé, dit-il, de faire près de deux kilomètres sans vêtement, à pied, et porté à dos de mes domestiques une partie du trajet qui nous séparait d'un brick ottoman, tranquille spectateur de notre désastre, où je suis arrivé tout sanglant et meurtri, soit par les coups que j'ai reçus, soit par cette marche forcée sur un sol ardent. — Il était une heure de l'après-midi[6]. »

Le stationnaire turc, dont parle Clément, demeura en effet impassible durant tout le pillage ; il avait de fortes raisons pour cela ; car, avec son équipage réduit, presque sans armes et sans poudre, il n'aurait fourni aux Arabes qu'une nouvelle et facile proie. D'ailleurs, l'esprit de rapine et de destruction de ces tribus avait été excité au plus haut point par ce riche convoi venu de la ville des Kalifes.

1. Clément, note 2. Bassorah, 2 novembre 1855.
2. Lettre de Taylor, vice-consul de S. M. B. à Bassorah, à Jones, gérant du consulat britannique à Bagdad, le 14 juin 1855.
3. Déclarations de Michel et de Clément.
4. Rapport Clément, Maughele (Bassora), 18 juillet 1855.
5. Taylor à Jones, *loc. cit.*, et Clément, n. 1, Maaghill (près Bassorah), 17 juillet 1855.
6. Clément, n° 1, Maaghill (près Bassorah), 17 juillet 1855.

Lui seul les tentait, et Taylor nous apprend[1] que « trois barques chargées de marchandises à destination de Bagdad étaient mouillées au bord du fleuve, à la distance d'un jet de pierre du camp arabe, qu'elles ont été rejointes par trois autres barques de Bassorah, et qu'aucune d'entre elles n'a eu à déplorer la perte du plus petit objet. » Mahmoud-Agha, le capitaine du stationnaire, fournit Clément de linge et de vêtements, mais on ne put lui donner de chaussures, ce luxe qu'ignore l'Orient[2]; puis une embarcation le transporta, le soir même, à la résidence anglaise de Maaghill, située sur la rive droite du Chatt-el-Arab à une lieue de Bassorah[3] et à onze lieues en aval de Kournah[4].

Maintenant que nous connaissons la triste fin de la barque chargée de tant de richesses, voyons ce qu'il advint des quatre kèleks. Nous suivrons à cet effet le récit du kelekdji-bachi, Sultan Aga, le complétant parfois à l'aide des récits concordants de Michel et de Clément.

A la douane Zéchiya, trois des kèleks s'arrêtent en aval du bateau et le quatrième poursuit sa route[5]; leurs marchandises sont pillées, mais les antiques sont de mauvaise prise pour les Arabes qui n'y touchent que pour s'assurer de leur peu de valeur. « A Korna, les quatre kèleks se réunirent ensemble. Bientôt après, nous vîmes venir en chaloupe le cheik Abboud des Sa'ad avec sa tribu, qui se jetèrent sur les kèleks, la plupart sur celui de M. Clément, et pillèrent tous les effets qu'on y avait transbordés; ils enlevèrent jusqu'aux pièces de bois de deux kèleks, et les deux autres prirent le large. Le nommé Ibn Souèriche tira un des deux kèleks (dont le bois était pris) près du rivage et enleva la totalité des petites caisses remplies de pierre, ainsi que le reste du bois qui s'y trouvait. » C'est le « kèlek

1. Taylor à Jones, Bassorah, 14 juin 1855, et Clément, note 1, *loc. cit.*
2. Clément à Place, Maughill, 27 mai 1855.
3. Mes'soud-bey à Place, Bassorah, 27 mai 1855.
4. Taylor à Jones, Bassorah, 14 juin 1855, et Clément, note 1, *loc. cit.*
5. Sultan Aga, 2 juillet 1855.

portant la grande figure » qui « resta échoué sur la rive du fleuve, de sorte qu'à la marée montante l'eau la recouvre et qu'elle reparaît à marée basse ». — Cette figure de génie sera complètement dévorée par l'eau du fleuve quelques mois plus tard, et l'on renoncera pour cette raison à la sauver[1].

Voici pour le premier kèlek ; quant au second, qui porte un taureau ailé, dégarni de tout le bois que les Arabes ont pu lui arracher, il flotte à peine : « continuant notre route, reprend Sultan Aga, avec les deux kèleks, nous vîmes de loin une tache noire sur l'eau qui nous suivait par derrière ; peu à peu, l'objet s'approche jusqu'à une distance telle que nous avons reconnu que c'était un des deux kèleks restés en arrière portant le grand taureau dont on ne voyait que quatre doigts au-dessus de l'eau ; je mis tout de suite deux hommes (soutenus chacun par deux outres) à la poursuite dudit kèlek pour savoir l'endroit où il serait coulé ; les deux personnes suivirent le kèlek depuis 1 heure 1/2 de nuit[2] jusqu'au matin, et enfin ils nous apprirent que ledit kèlek avait coulé », en eau profonde sans doute, car on n'en trouve plus trace ensuite et les sondages entrepris n'ont pu révéler sa présence[3]. D'ailleurs, son calcaire a dû se déliter aussi vite que celui du génie, et, le retrouverait-on, que ce ne serait qu'une pierre informe sans intérêt artistique ou archéologique. Enfin « nous continuâmes notre route jusqu'à Kout-el-Firengui (Maaguel). Là, nous avons traîné tous ensemble la grande figure à terre, et le taureau est resté sur le kèlek au bord du fleuve devant Kout-el-Firengui. Voilà ce qui nous est arrivé », déclare Sultan Aga, fils de Djuma.

1. Clément à M. Fould, note 2. Bassorah, 2 novembre 1855. (Le séjour des antiquités dans le fleuve fut de trois mois environ.)

2. La journée arabe commence au coucher du soleil, c'est-à-dire vers 8 heures à la fin de mai ; 1 h. 1/2 de nuit correspond donc à 9 h. 1/2 (21 h. 1/2).

3. Extrait d'une lettre officielle adressée à M. le capitaine Jones, gérant du consulat général anglais à Bagdad, par le Cᵉ Holland, commandant le bateau à vapeur *Comet*, 21 juin 1855.

Dès lors, il ne restait plus qu'à tenter de sauver ce que l'on pourrait de ce naufrage, et ce sera bien peu de chose; car l'arsenal de Bassorah est démuni de tout appareil puissant et ne possède pas même un grelin un peu fort[1]. De plus, la révolte arabe est toujours maîtresse des rives du Tigre et de l'Euphrate, rendant les tentatives de sauvetage périlleuses. On s'y emploie cependant avec activité. Au départ de Bagdad, aucun inventaire ne fut fait par Place, qui se contenta de donner, verbalement, le nombre des caisses à son agent[2]. Les quatre colosses, la totalité des trouvailles de la mission Fresnel, soit 41 caisses, un nombre indéterminé de colis contenant des bas-reliefs de Nimroud et de Koyoundjick donnés gracieusement par les Anglais, d'autres destinés au Musée de Berlin[3], des objets personnels du consul, sa bibliothèque, ses collections et son argenterie[4], formaient 235 colis, dont 28 seront sauvés[5]. Voyons comment : tout d'abord, un grand taureau, qui pèse près de 32.000 kilogs et mesure 4 m. 17 sur 4 m. 22, gît dans la vase à Maaghill. Après plus de six mois d'efforts et de tentatives infructueuses, du 9 mai à novembre 1855, Mes'soud-bey, Clément et le capitaine Loquay hissent le taureau à bord du *Manuel* le 25 novembre; il est à fond de cale le 26 au soir. Le génie, pesant près de 14.000 kilos, a été embarqué le 11 novembre et arrimé à fond de cale le 16[6]. Voilà pour les deux plus lourdes pièces. Mais le kèlek portant le génie était en outre chargé[7] de 15 caisses, auxquelles il nous faut en ajouter 6 autres que Mes'soud-

1. Mes'soud-bey à Place, n° 2. Bassorah, 27 mai 1855.

2. Clément, note 2. Bassorah, 2 novembre 1855.

3. Place à M. Fould, Rapport n° 59, Mossoul, le 17 juin 1855, et lettres de Rawlinson à Place. Bagdad, 21 février 1855; Place, *Ninive et l'Assyrie*, t. II, p. 133.

4. Place à M. Fould, Constantinople, 26 août 1855.

5. Extrait du Journal de bord du *Manuel*, cap. Loquay. Paris, 21 juillet 1856.

6. Extrait du Journal de bord du *Manuel*, *loc. cit.*

7. Mes'soud-bey à Place, n° 2. Bassorah, 27 mai 1855.

bey a pu reprendre à prix d'argent et de cadeaux au cours de deux expéditions faites à 8 lieues de Bassorah [1]. Puis un négociant de Kournah, chargé par Taylor, le consul anglais, de racheter des Arabes ce qu'il pourrait, rapporte 1 caisse et 4 mauvaises briques que l'on fait payer fort cher [2]. Ce sont donc 24 caisses d'antiquités, plus 4 briques qui, avec des estampages d'inscriptions feront une caisse [3], le taureau et le génie, soit 27 colis ou ballots sauvés. Clément, dans l'un de ses rapports, dit « 25 colis grands et petits, non compris le taureau et la grande figure ».

D'après la lettre que Clément adressait de Bassorah, le 18 juillet 1855, à Achille Murat, gérant du Consulat général à Bagdad, l'embarquement des caisses qui se trouvaient sur les deux kéleks sauvés eut lieu le 20 juin à bord du *Manuel*.

L'inventaire d'embarquement du *Manuel* est plus détaillé ; mais, sauf pour le taureau, il ne nous fournit presque aucun détail sur l'identité des pièces sauvées. Il compte 28 colis, dont 2 caisses d'objets appartenant au consul, « un poisson emballé dans une natte, V. P. n° 25, et un clairon V. P., n° 26 ». Il y a 24 caisses d'antiquités numérotées de 1 à 24, plus le génie qui portera le n° 79 [4] et le taureau, n° 80 [5]. En tout, 26 colis d'antiquités qui parviendront au Musée du Louvre.

Les découvertes de la mission Fresnel, à quelques briques près, sont perdues, ainsi que de nombreux bas-reliefs de Nimroud et de Koyoundjick ; des chefs-d'œuvre, tels que l'arc triomphal et les plinthes de briques émaillées du palais de Sargon à Khorsabad, aucun morceau ne nous est parvenu. Ce fut un véritable désastre pour la science et pour nos collections nationales, un coup terrible de la for-

1. Clément, note 1, *loc. cit.*

2. *Ibid.*

3. Paris, Ministère d'État, 3 juillet 1856. Muleur est autorisé à délivrer à Dubrujeaud 3 caisses ou ballots et un fragment de pierre du taureau ; une caisse contenant 4 briques et des papiers à inscriptions cunéiformes.

4. C'est le n° 18 du Musée assyrien du Louvre.

5. C'est le n° 14 du Musée assyrien du Louvre.

tune qui, en quelques instants, renversa l'œuvre de cet homme qui en est réduit à implorer du ministre que *l'on veuille bien lui pardonner l'espèce d'acharnement qu'il a, durant quatre années, mis à ses fouilles* [1].

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule du mois de décembre 1915 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1915, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de M. Charles Fremont, professeur à l'École nationale des Mines, un mémoire intitulé : *Origine de l'horloge à poids* (Paris, 1915, in-4°, 28 pages et figures).

« M. Ch. Fremont, auquel on doit de nombreuses et savantes études sur les sciences mécaniques et leurs diverses applications, a eu le mérite de reconnaître au feuillet 22 du célèbre album de l'architecte français Villard de Honnecourt la plus ancienne figure connue du mécanisme à échappement de l'horloge à poids. Cet album de dessins date du milieu du XIIIe siècle, et le Journal du Trésor de Philippe le Bel (ms. latin 9783, fol. 3 v° et 96) nous apprend que la première horloge du Palais, à Paris, a été fabriquée un demi-siècle plus tard par Pierre Pipelart en 1299-1300. La découverte de M. Fremont a fait récemment l'objet d'une communication à l'Académie des sciences (séance du 6 décembre 1915). Il a joint dans le présent volume différentes études sur l'horloge de Héron d'Alexandrie et sur les mouvements d'horloges et autres mécanismes analogues dessinés dans les manuscrits de Léonard de Vinci. »

1. Place à M. Fould, ministre d'État, Constantinople, 26 août 1855.

SÉANCE DU 12 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le P. Scheil annonce que la Commission du prix Bordin (études orientales) a décidé d'en partager également le montant (soit 1500 francs à chacun) entre M. E. Fagnan, professeur à l'Université d'Alger, pour sa traduction de l'ouvrage arabe de Mawerdi intitulé : *Statuts gouvernementaux*, et M. l'abbé F. Nau, professeur à l'Institut catholique de Paris, pour ses travaux sur les *Ménologes des Évangéliaires coptes-arabes* et *sur les œuvres d'Ammonas*.

Le Président donne lecture de la résolution suivante qui rend publiques les décisions prises par l'Académie au sujet de la donation Arconati-Visconti :

« Grâce à une libéralité de Madame la marquise Arconati-Visconti, l'Académie attribuera cette année avant le 1er août un prix exceptionnel de 3.000 francs, portant le nom de *Raoul Duseigneur*, à des travaux concernant l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle, aussi bien que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne.

« Les ouvrages présentés pour ce prix devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 15 juin 1916. Ils devront avoir été publiés dans le courant des six dernières années. »

M. Homolle continue sa communication sur l'origine des caryatides.

M. J.-B. Chabot commente quelques inscriptions puniques trouvées en Algérie depuis longtemps et pour lesquelles aucune explication satisfaisante n'avait été proposée jusqu'à ce jour [1].

1. Voir ci-après.

MM. Salomon Reinach et Clermont-Ganneau présentent quelques observations.

COMMUNICATION

SUR DEUX INSCRIPTIONS PUNIQUES ET UNE INSCRIPTION LATINE D'ALGÉRIE, PAR M. J.-B. CHABOT.

I

En 1876, le propriétaire d'un terrain situé aux portes de Constantine, sur la petite colline appelée el-Hofra, entre le Rumel et la route de Sétif, fit exécuter des travaux pour la plantation d'une vigne. Les ouvriers mirent au jour un certain nombre de stèles puniques portant des symboles et des inscriptions. Ces monuments furent recueillis avec beaucoup de zèle par un pharmacien italien, depuis longtemps établi à Constantine, Lazare Costa. Cet amateur réussit ainsi à constituer une fort belle collection qui comprenait environ 120 stèles. Il mourut l'année suivante, et la collection fut achetée par le Louvre.

La majeure partie des monuments qui la composent est encore inédite. Le Dr V. Reboud, dans une notice consacrée à la mémoire de Costa [1], a donné le fac-similé de 35 stèles, qui furent interprétées avec plus ou moins desuccès, par M. Abel Cohen, grand-rabbin d'Alger [2]. M. Ph. Berger a consacré à l'ensemble de la collection une étude [3] dans laquelle

1. *Quelques mots sur les stèles néopuniques découvertes par Lazare Costa*, dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, t. XVIII (1877), p. 431 et suiv.

2. *Inscriptions puniques et néopuniques de Constantine (el-Hofra)*; même recueil, t. XIX, p. 252 et suiv.

3. Dans les *Actes du XIe congrès des Orientalistes* (Paris, 1897), IVe section, p. 273-274.

il a fait ressortir le caractère particulier de ces monuments, et fixé la place qu'ils occupent dans l'épigraphie phénicienne ; ces stèles marquent la transition entre les inscriptions puniques et les inscriptions franchement néo-puniques.

Quelques stèles recueillies par Costa ont été distraites de sa collection avant qu'elle n'entrât au Louvre. On ignore ce qu'elles sont devenues. L'une d'elles, retrouvée depuis une dizaine d'années, est maintenant au Musée de Constantine. C'est celle dont je veux tenter l'interprétation. Elle est brisée en haut et en bas, mais l'inscription est demeurée intacte. Au-dessous de l'inscription se trouve une figure composée de huit petites cavités disposées sur deux rangs séparés par une fossette rectangulaire. Des représentations analogues se sont déjà rencontrées sur d'autres stèles puniques [1]. On les regarde comme des *tabulae lusoriae*.

Cette stèle incomplète a été reproduite par le Dr Reboud, dans la notice dont j'ai parlé, sous le n° 11. M. Hinglais, qui a signalé la présence de la stèle au Musée de Constantine, dans le *Bulletin archéologique* [2], dit que la reproduction de Reboud n'est pas exacte, attendu que la pierre ne porte qu'une seule rangée de quatre trous. Cette critique n'est pas fondée. S'il n'y a plus actuellement que quatre trous, cela prouve que la pierre a été endommagée depuis l'époque où elle était en la possession de Costa ; car un estampage envoyé par ce dernier à la Commission du *Corpus*, au moment même de la découverte, montre que l'aspect extérieur a été très fidèlement reproduit dans la gravure.

L'inscription, placée dans un cartouche rectangulaire, comprend cinq lignes d'écriture. Elle est divisée en deux parties ; la séparation est marquée par un alinéa, de cette manière :

1. Voir les planches correspondant aux nos 438 et 2377 du *C. I. S.*, 1re partie.
2. *Bull. arch. du Comité des Travaux historiques*, 1906, p. ccv. — *Rép. d'épigr. sém.*, n° 685.

לאדן לבעל הן נדר אש נדר
בדעשתרת בן בנחדש כא
[ש] מא קלא ברכא
וכתבת מכפרם ארבעם
ושלש .ו .ו

La première partie, constituée par les trois lignes supérieures, forme un tout par elle-même. C'est un ex-voto conçu sur le même cliché que la plupart des autres inscriptions de Constantine :

Au seigneur Baal-Hammon, vœu qu'a voué Bodaštart, fils de Benḥodéš ; parce qu'il a entendu sa voix, il l'a béni.

Il faut remarquer que le lapicide a commis deux fautes en gravant ce texte : 1° il a écrit הן au lieu de הבן ; et il semble avoir voulu se corriger en ajoutant un petit מ au-dessous du ה, entre les lignes [1]. 2° Au début de la 3e ligne, il a omis le ש de שמא et l'a ensuite ajouté en marge.

Le seconde partie du texte contient une formule tout à fait insolite dans l'épigraphie phénicienne, dont je ne puis donner une explication complètement satisfaisante, à cause du doute qui subsiste dans la lecture du dernier mot. Cette formule se traduit littéralement : *Et scripsi* msprm *quadraginta et tres*..... Le dernier mot, d'une lecture douteuse, est vraisemblablement un adverbe, modifiant le verbe *scripsi*. Que signifie le mot *msprm* ? C'est un substantif masculin, au pluriel, à l'état absolu, complément direct du verbe, et désignant les 43 choses qui ont été écrites. Or, si on compte les lettres qui forment la première partie de l'inscription, en ne tenant pas compte des deux signes surajoutés, on trouve que ces lettres sont précisément au nombre de 43. La première idée qui se présente est donc de traduire : *j'ai écrit 43 lettres* ; l'auteur aurait en vue la première partie de l'inscription, et l'adverbe qui termine la phrase préciserait la manière dont ces 43 lettres

1. A la vérité, le מ et le ן sont si peu différents qu'on pourrait aussi bien dire qu'il avait écrit הכי, et a sousajouté le ן ; de toute façon, on voit clairement qu'il avait omis une lettre.

ont été gravées, par exemple : « J'ai gravé exactement, ou soigneusement... » ; peut-être contient-il une allusion indirecte aux deux lettres omises ; le sens serait alors quelque chose comme : « J'ai écrit 43 lettres seulement. »

Cette interprétation ne va pas sans difficulté. Le mot מִסְפָּרִים est évidemment dérivé du verbe ספר, qui signifie écrire et graver ; l'interprétation ne serait donc pas contraire à l'étymologie. Mais dans tous les dialectes araméens le mot signifiant proprement une lettre de l'alphabet est אתא, *signum* ; et l'hébreu biblique connaît le même mot sous la forme אוֹת, que la Septante traduit correctement par σημεῖον. Il y a donc quelque vraisemblance pour que dans les dialectes cananéens (hébreu et phénicien) le même mot אוֹת ait désigné les lettres de l'alphabet. Toutefois cette objection n'a qu'une portée restreinte ; car dans aucun passage de la Bible, il n'est question d'une lettre considérée expressément comme élément de l'alphabet.

Une seconde difficulté, qui m'a été signalée par M. Clermont-Ganneau, vient de l'emploi du mot מִסְפַּר dans l'usage biblique. Il n'est employé qu'une seule fois au pluriel (à l'état construit) avec le sens de *nombre* (I *Chron.*, XII, 23) ; il est fréquemment usité au singulier, également avec le sens de *nombre* et quelquefois avec le sens de *narration*. Faudrait-il, en s'appuyant sur cet usage, et en admettant une irrégularité grammaticale, traduire : « J'ai écrit le nombre de quarante-trois..... » ? Dans cette hypothèse, le mot final devrait être un substantif au pluriel ; or sa forme extérieure n'est guère favorable à cette supposition.

Si on regarde כתבת non pas comme le verbe à la première personne, mais comme le substantif כתֹבת, signifiant en hébreu *scriptum*, *scriptura*, et qui se rencontre en punique avec ce sens dans le Tarif des sacrifices de Marseille (*C. I. S.*, I, 165), la difficulté est encore plus grande, car il n'y aurait alors aucun verbe dans la phrase.

Le dernier mot pourrait nous mettre sur la voie de la

solution ; malheureusement, la lecture en est très douteuse. Il comprend quatre lettres ; je crois lire אינו, ou אידו ; mais les deux י sont seuls certains. La racine hébraïque אין a le sens de « manquer, faire défaut » ; on ne voit pas très bien comment rattacher ce sens à ce qui précède. J'ai songé à voir dans ידו le substantif יד « main » avec le suffixe de la 1re pers. Le sens aurait été : *J'ai écrit 43* msprm *de ma main* ; l'auteur aurait voulu indiquer qu'il était à la fois le dédicant et le graveur. Pour arriver à ce sens, il faut prendre la première lettre pour un ב, et son aspect n'est pas favorable à cette lecture. Et quel besoin y avait-il alors d'exprimer le nombre des lettres gravées ? Malgré les obscurités qui subsistent dans l'interprétation du texte, j'ai cru utile d'appeler sur lui l'attention, avec l'espoir qu'un philologue plus habile parviendra à les dissiper.

II

Le jardin public de Guelma est orné de quelques stèles puniques recueillies dans cette localité ou provenant de la nécropole antique située à quelques kilomètres, au lieu appelé Aïn Nechma. Parmi ces monuments, il y en a six qui portent des inscriptions. Une de ces inscriptions a été publiée dans le *Bulletin archéologique* de 1893 (p. 71), d'après un estampage communiqué par M. Boutroue ; mais cet estampage très imparfait ne permettait pas de lire le texte en entier, et les conjectures faites pour suppléer les lacunes ne furent point heureuses. M. Joseph Letaille avait envoyé à la Commission du *Corpus*, dès 1888, un estampage excellent à l'aide duquel on peut déchiffrer l'inscription à peu près intégralement. Enfin, une lettre du Dr V. Reboud, accompagnée aussi d'un estampage, nous apprend que la stèle fut découverte en 1874.

Voici la lecture que je crois pouvoir proposer d'après ces documents :

אבן ז טנא	*Lapis iste erectus est*
לעבדכשר בן ע־	*τῷ Abdkašar filio ʿA-*
בדאשמן טנא ל־	*bdešmunis. Erexerunt e-*
א עבדאשמן וארש	*i ʿAbdešmun, et ʾAriš(us?)*
ושעדברעת ואר־	*et Šàdbarât, et ʾAri-*
ש בנא .?ים	*šus, filii ejus .....*

A la l. 2, le nom עבדכשר est certain. Je le retrouve d'ailleurs dans une autre inscription découverte jadis à Guelma par Delamarre (*néop. 20*), et dont il existe un moulage au cabinet du *Corpus*. Le sens est « serviteur de כשר ». Nous ignorons la vocalisation exacte du second élément, constitué par un nom divin, d'origine numide plutôt que phénicienne (*Kašar*, *Kišar*, *Kešar*?). Les noms propres d'homme מתנכישר, dans une inscription conservée au Bardo (*C. I. S.*, I, 3261), et כישר, dans des inscriptions de Carthage (*C. I. S.*, I, 336, 589, 2150), se présentent sous une forme voisine de עבדכשר. Il est assez singulier que l'élément théophore du nom מתנכישר se trouve à l'état isolé comme nom propre d'homme. On doit sans doute le considérer comme abrégé d'un nom où il occupait la première place (par ex. כישריתן); la vocalisation était probablement modifiée, et comportait une voyelle finale; comp. le n. pr. msc. בעלי. — Le ב de בן avait d'abord été omis, semble-t-il. Il se présente ici sous la forme d'une petite virgule (comme dans beaucoup d'autres textes néopuniques), mais partout ailleurs dans notre inscription il conserve la forme la plus ample.

L. 4. L'aîné des enfants porte, selon l'usage, le nom de son grand-père, עבדאשמן. Le second nom est écrit ארש; et c'est également le nom du quatrième fils. Cette répétition paraît surprenante. En y regardant de près, je crois distinguer à la marge de la 5e ligne un signe confus qui pourrait être un ם; et alors le nom du second des fils serait à lire ארשם.

On connaît un certain nombre de noms phéniciens qui se présentent ainsi sous trois formes masculines très voisines l'une de l'autre; tels sont :

ארש (*C. I. S.*, I, 193, 196, etc.) — féminin : ארשת (228, 307).
ארשא (354, 910, 1025, etc.)
ארשם (249, 258, 317, etc.)

שצף (194, 1467, etc.) — féminin : שצפת (2051)
שצפא (969)
שצפם (1523, 3176)

קנז (366, 1428, etc.)	עכבר (178, 239, etc.)
קנזא (672)	עכברא (395)
קנזם (1101)	עכברם (236, 600, etc.)
זיבק (569, 1380, 3091)	כנש (417, 2070, etc.)
זיבקא (981, 2717)	כנשא (2668)
זיבקם (423, 632, etc.)	כנשם (2247, 2555)

Pour d'autres, on n'a rencontré jusqu'ici que deux de ces formes ; il est à prévoir que la troisième apparaîtra quelque jour. Ainsi :

בדא (230, 288, etc.)	גרגש (405, 622, etc.)
בדם (515)	גרגשם (673, 1328, etc.)

Le nom du troisième fils, שעדברעת, ne figure pas dans les listes publiées jusqu'ici ; mais j'en ai trouvé au moins trois exemples certains dans des inscriptions inédites ou inexpliquées. C'est probablement un nom numide, dont il n'y a pas lieu de chercher l'étymologie dans le lexique phénicien.

Le dernier mot de l'inscription se compose de 4 ou 5 lettres ; les deux dernières ים sont sûres, mais les signes qui précèdent sont fort confus. J'ai cru un moment pouvoir lire אנים, ou מענים, ce qui aurait donné un participe au pluriel signifiant *lugentes*, *afflicti*. Mais, tout bien considéré, il paraît plus probable que les traits placés avant le י constituent les trois éléments distincts d'un ה ; il faudrait donc lire חים ou בחים. L'expression serait naturelle s'il s'agissait du défunt ; elle répondrait au latin *vivus sibi fecit*. Elle l'est moins, si l'on veut dire que les quatre fils ont fait

faire le tombeau[1] de leur père « de son vivant » ; elle deviendrait puérile si l'on traduisait « de leur vivant ». Peut-on interpréter « ses fils vivants », c'est-à-dire les quatre survivants d'une famille plus nombreuse ? Une telle formule est en dehors des habitudes de l'épigraphie punique. Espérons qu'un exemple plus explicite viendra nous éclairer sur le sens exact de cette locution.

III

A l'estampage de l'inscription dont nous venons de parler le Dr V. Reboud avait joint celui d'une inscription latine provenant de la Cheffia.

Ce texte a été publié par Reboud lui-même dans les *Comptes rendus de la Société de numismatique*, 1870, II, p. 353. De là il est passé dans le *Corpus inscriptionum latinorum*, VIII, 5211.

Presque en même temps, le général Faidherbe donnait l'inscription, d'après une copie du capitaine Rouvière, à la suite de sa *Collection complète des inscriptions libyques* (Lille, 1870), pl. 5. La copie fut aussi communiquée à Léon Renier. Après la mort du savant épigraphiste, elle fut retrouvée dans ses papiers et publiée, avec les autres inscriptions de Tunisie, dans le *Bulletin archéologique* de 1887 (p. 109, n° 376), par les soins de M. Cagnat, qui en tira un meilleur parti que ses devanciers. Du *Bulletin*, elle passa dans le Supplément au *Corpus* sous le n° 17392. Ces copies, trop imparfaites, ont été lues ainsi :

n° 5211	D·M·S·AVLA	n° 17392	D·M·S·AVLA
	PADAVICEMVS		PAOAVICE..V
	MEDICVS///		MIDAAVX..
	PIVS·VIXIT VL		PIVSVIX I I I
			//////////////

1. La « pierre » pouvait faire partie d'un véritable tombeau : il n'est pas nécessaire de croire que le monument consistait en une simple pierre tombale.

L'estampage donne la lecture suivante :

D·M·S·AV..?
SADAVIS·F·NV
MIDA MISIC//////
PIVS·VIX·AN L[X]

A la l. 1, il semble impossible de lire AVLA ; après le V il y a deux caractères peu distincts, dont le premier paraît être un C, et la place pour un troisième dont on ne voit pas trace sur l'estampage, mal venu en cet endroit.

A la l. 2, l'aspect du V de Sadavis n'est pas entièrement satisfaisant ; mais c'est la lecture la plus vraisemblable.

L. 3. Après *Numida*, qui est sûr, on voit assez distinctement les 5 premières lettres du mot MISIC[IRI]. *Misiciri* serait le nom de la tribu à laquelle appartenait le défunt. La manière dont nous complétons ce mot est appuyée sur la comparaison de deux épitaphes provenant de la même nécropole, qui mentionnent un *tribunus Misiciri* (VIII, 5217, 5218). Ce nom répond fort exactement, du moins en apparence, au mot libyque ΞO⇇ⵅⵊ, qui se lit sur la plupart des épitaphes numides recueillies au même endroit (Reboud, n°s 7, 14, 221, 230, etc.).

L. 4. Le second chiffre n'est pas très net sur l'estampage.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie un nouveau volume du Recueil des Historiens de France consacré aux *Pouillés de la province de Trèves*, par Auguste Longnon et l'abbé Victor Carrière : les événements présents donnent un air d'actualité à ce volume qui renferme les documents intéressant les trois évêchés, Toul, Verdun et Metz, et parce que M. l'abbé Carrière est mobilisé.

M. Camille Jullian présente, au nom de l'auteur, M. Pierre

Duhem, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'Université de Bordeaux le 4e volume de son ouvrage intitulé : *Le système du monde; histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic* (Paris, 1916, in-4°).

M. Collignon dépose sur le bureau de l'Académie le second fascicule du tome XX des *Monuments et Mémoires* de la fondation Piot :

« Ce fascicule contient les Tables des vingt premiers volumes dressées par M. Léon Dorez. Dans l'avertissement, l'auteur a indiqué la méthode qu'il a suivie, en se limitant à deux tables, la première, alphabétique, comprenant les noms et les matières, la seconde donnant la liste des illustrations. Il suffit de parcourir ce fascicule pour se rendre compte du travail accompli par M. Léon Dorez avec autant de zèle que de dévouement. L'Académie s'associera certainement aux très vifs remerciements que je lui adresse au nom de la Commission Piot, en le félicitant d'avoir mené à bonne fin, au prix de longs efforts, un travail si méritoire, dont il est aisé de mesurer l'étendue. Grâce à ses soins, les vingt premières années des *Monuments et Mémoires* reçoivent un complément indispensable. Ces Tables permettent de prendre une idée exacte des monuments et des articles publiés jusqu'à ce jour sous la direction de notre regretté Secrétaire perpétuel Georges Perrot et de notre confrère M. de Lasteyrie. »

M. le comte Durrieu a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Henry Martin, administrateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, une publication intitulée : *La guerre au XVe siècle* (Paris, H. Laurens éditeur, in-4°). J'ai déjà eu l'occasion de dire devant vous en quelle particulière estime il faut tenir les travaux consacrés par M. Henry Martin aux miniaturistes du moyen âge et à leurs œuvres. Mettant à profit une science très sûre et étendue, vivant en contact permanent avec les précieux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal auxquels il a consacré sa vie, il fait preuve en outre, dans ses travaux, d'excellents principes de méthode et d'une prudence raisonnée qui attachent un caractère très scientifique à toutes ses productions. Mais, en même temps, c'est un esprit ingénieux qui sait mettre en relief les côtés curieux et pittoresques des créations de nos vieux peintres miniaturistes. En ce moment où la préoccupation de la guerre domine toutes les autres pensées, il a eu l'idée de montrer, en reproduisant une suite de trente miniatures choisies avec beaucoup de discernement, comment nos aïeux se battaient au xve siècle. Prenant les opérations dès le début de ce que nous appellerions

aujourd'hui la « mobilisation », il les suit à travers toutes les phases de la lutte jusqu'au moment où le roi de France rentre enfin victorieux, ramenant triomphantes les bannières de la Patrie. Un texte écrit sobrement, mais inspiré des meilleures données archéologiques, accompagne les images. Le tout forme un ensemble très vivant d'aspect, qui instruira et intéressera certainement beaucoup le grand public, et que j'ai plaisir à signaler également à l'attention des érudits. »

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de l'auteur M. le Dr V. Leblond, président de la Société académique de l'Oise, un travail intitulé : *La topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IVe siècle* (extr. du *Bulletin archéologique*, 1915) :

« Jusqu'à ce jour, les antiquités romaines de Beauvais avaient été étudiées isolément. M. le Dr Leblond a le mérite d'en reprendre sérieusement l'examen, en tenant compte de toutes les trouvailles connues : il nous présente un tableau d'ensemble formant en quelque sorte l'esquisse d'une histoire de la formation et du développement de la ville romaine. Les Bellovaques dépendaient de la province de Belgique; les nombreuses routes qui traversaient leur territoire mettaient leur capitale en communication avec les chefs-lieux des peuples voisins, Amiens, Reims, Senlis, Paris, Rouen, etc. La découverte du balnéaire de Saint-Étienne, faite à Beauvais, il y a quelques années, a ravivé dans cette ville le goût des recherches archéologiques et ramené l'attention sur le tracé de l'enceinte romaine dont les vestiges ont été relevés avec plus de soin.

« M. le Dr V. Leblond a eu la bonne fortune d'acquérir en janvier 1914 les notes manuscrites relatives au Beauvaisis qui faisaient partie de la collection du comte de Troussures. Dans cette précieuse mine de renseignements, notamment dans les papiers du chanoine Léonor Foy (1624-1700), abbé de Saint-Hilaire, il a trouvé des documents d'un grand intérêt. Le plan du temple du mont Capron, imparfaitement connu jusqu'ici, en est extrait, ainsi que les détails précis sur les découvertes qui furent faites sur ce point au XVIIe siècle. Au commencement du IVe siècle, les habitants de Beauvais reconstruisirent leur cité sur un périmètre restreint, dans la portion occidentale de la première ville romaine, et l'entourèrent de nouveaux remparts à la base desquels ils placèrent à la hâte, comme on le fit dans les autres villes de la Gaule, les gros blocs taillés et sculptés provenant des édifices détruits par les Barbares. Cette nouvelle enceinte avait la forme d'un quadrilatère à peu près régulier dont chaque angle était défendu par une tour carrée; dans

les intervalles, tous les 20 ou 22 mètres, des tours rondes mesurant 3 m 50 de diamètre, débordaient de 2 mètres le profil de la muraille. Le plan dressé par le chanoine Foy de Saint-Hilaire en montre nettement l'emplacement et les dispositions. »

M. Héron de Villefosse dépose ensuite sur le bureau, en son nom et au nom de M. Étienne Michon, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, quinze fascicules intitulés : *Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. Acquisitions et dons, nos II, IV à XVII*, 1898, 1900 à 1913 (extr. du *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*).

Ces fascicules renferment la description, année par année, de tous les objets entrés au département des antiquités grecques et romaines soit par suite d'acquisitions, soit par suite de dons. On y trouve quelques images et, pour chaque année, des listes de donateurs et de provenances.

SÉANCE DU 19 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel lit une lettre de M. le Dr Carton, correspondant de l'Académie, annonçant que le Gouvernement français vient de lui retirer les prisonniers allemands employés aux fouilles de Bulla Regia pour les envoyer en France où ils seront employés aux travaux agricoles ; il les a remplacés par une équipe d'indigènes.

M. Eude, en réponse à la lettre de M. Mirot, lue dans la précédente séance, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Paris, 17 mai 1916.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'apprends aujourd'hui seulement, et d'une manière assez vague, qu'il a été écrit à l'Académie des inscriptions une lettre contredisant la communication que j'ai eu l'honneur de faire devant cette Académie, au sujet de l'ancien hôtel de Vaucouleur à Paris.

J'accepte la contradiction avec facilité, même avec gratitude, lorsqu'il est démontré que j'ai tort. Mais est-ce bien le cas ici? Qu'il existe plusieurs Vaucouleur en France, personne ne l'ignore; mais cela n'importe pas dans la question. Ce qu'il convient d'expliquer, c'est la phrase qui fait la base de ma communication et qui figure, notée d'une écriture du XVIIe siècle, dans les marges des *Annales d'Aquitaine*, sous un croquis aux armes des *Du Lys*, c'est-à-dire de Jeanne d'Arc : « Et en l'an 1616, telles armes furent trouvées sur « une vitre d'une vieille salle basse ou cuisine d'une maison en la « rue des Poulies, appelée communément l'hostel de Cypierre, et « jadis *l'hostel de Vaucouleur*, à cause que c'estoit la maison et « hostel de ladite Pucelle, qui estoit de Vaucouleur. »

Je crains que mon honorable contradicteur, ne connaissant ma communication que par le résumé de quelques lignes qu'en ont donné les journaux, n'en ait pas bien saisi le sens et la portée.

Il a (me dit-on) établi, par des documents provenant des Archives nationales, que l'hôtel de la rue des Poulies avait été la propriété d'une famille bretonne, du nom de Vaucouleur. Rien ne me déplaît dans cette nouvelle, qui comble une lacune de Berty; mais cela rend-il compte de ce fait qu'au début du XVIIe siècle les armes des Du Lys, c'est-à-dire de Jeanne d'Arc, existaient sur certaine verrière dudit hôtel? — Mon explication me paraît donc rester entière.

Je dirai plus : dans la lettre qui m'est signalée et dont j'ignore l'exact contenu, loin de trouver le renversement des idées que j'ai présentées, je trouve au contraire la confirmation directe de mon hypothèse. J'ai cru pouvoir avancer que la dame des Armoises aurait été, lors de son arrivée à Paris, accueillie par une riche famille de la capitale : la famille bretonne des Vaucouleur était toute indiquée pour ce rôle. Se rattacher à la Pucelle, à la guerrière qui se proclamait la Pucelle, aura semblé la chose la plus honorable pour cette famille, en raison de son propre nom; est-ce que le frère de Jeanne d'Arc ne s'était pas rattaché lui-même à la dame des Armoises? Rien ne s'oppose à ce qu'une famille bretonne « de Vaucouleur » en ait fait autant; et comme preuve d'une origine commune, d'une parenté glorieuse, elle aura vraisemblablement emprunté le blason des Du Lys, qui figurait encore en 1616 sur la vieille vitre de la rue des Poulies.

Je vous serai très obligé, Monsieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien me faire tenir une copie de la lettre sus-visée, afin que je puisse répondre en pleine connaissance de cause; car jusqu'ici, ne sachant que très imparfaitement ce qu'elle contient, il m'est assez difficile de me défendre.

M. Théodore Reinach communique une épigramme grecque inédite qui a figuré il y a quelques années dans une vente d'antiquités. Elle est adressée à une poétesse ou musicienne, qualifiée de Sirène, qui a mis en scène une pièce ou un ballet où figuraient des sirènes.

M. Camille Jullian lit une lettre de M. De Pachtere annonçant que dans une des tranchées de Salonique a été découvert le couvercle d'un sarcophage d'époque romaine.

Le Président annonce que la Commission du prix Barbier Muret a arrêté avant la séance les décisions qu'elle remettra à ses commissaires pour être présentées à la Commission Debrousse et par celle-ci, s'il y a lieu, à l'Institut réuni en séance plénière.

Il rappelle en même temps qu'un mois s'est écoulé depuis la perte cruelle que l'Académie a faite en la personne de M. Barth. Il consulte l'Académie pour savoir s'il y a lieu de procéder au remplacement de notre regretté confrère. — L'Académie décide de remettre l'élection à six mois.

L'Académie propose pour le concours du Prix ordinaire du budget à décerner en 1919 le sujet suivant : *Les institutions militaires en France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie (1559).*

Dépôt des Mémoires au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1919.

SÉANCE DU 26 MAI

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la correspondance qui comprend : 1° une lettre de M. l'abbé Nau remerciant l'Académie pour l'attribution, à lui faite, d'une part du prix Bordin (Orient); — 2° une lettre par laquelle M. le Gouverneur général

de l'Indo-Chine annonce à l'Académie son intention de créer dans ce pays un dépôt d'Archives générales et la prie de réserver une des bourses de pensionnaire actuellement vacantes à l'École française d'Extrême-Orient à un candidat possédant le diplôme d'archiviste paléographe ; — cette lettre est renvoyée à la Commission de l'École d'Extrême-Orient ; — 3° une lettre de notre confrère M. Marcel Dieulafoy, nous annonçant la mort de sa femme, Mme Jane Dieulafoy.

Le Président exprime le sentiment de compassion profonde que cette perte douloureuse excite dans l'Académie et, en quelques mots émus, assure notre confrère de toute notre sympathie.

M. Homolle termine la lecture de son mémoire sur l'origine des caryatides.

M. Collignon présente quelques observations.

L'Académie choisit pour faire partie de la Commission du prix Thorlet MM. Collignon, Prou, Cordier et Durrieu.

LIVRES OFFERTS

M. le comte Durrieu a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de Madame Joseph Delaville Le Roulx, un livre posthume de son mari, intitulé : *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac. 1310-1421* (Paris, grand in-8° de 425 pages). Le très regretté Joseph Delaville Le Roulx corrigeait les épreuves de ce volume quand le trépas est venu subitement l'enlever. Il n'a pas pu y apporter cette ultime révision à laquelle il s'était adonné avec tant de soins pour ses précédentes publications et que, seul, peut pousser à sa pleine perfection l'auteur lui-même, profondément familiarisé avec son sujet. Mais l'œuvre, heureusement, se dressait déjà dans toute son intégrité. Notre illustre confrère, M. le marquis de Vogüé, a bien voulu écrire pour ce volume une préface qui en signale l'importance et l'intérêt. De cette préface, il ressort que la période de l'histoire de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (devenu plus

tard l'Ordre de Malte) qui est embrassée dans le livre est non seulement la période la plus brillante de l'histoire de l'Ordre, mais aussi la période « la plus française »; et M. le marquis de Vogüé constate que nombre de nos compatriotes « revivent, comme il le dit très justement, dans le récit fortement documenté de Joseph Delaville Le Roulx ».

« Cet ouvrage est la suite d'un autre volume, paru en 1904, sur *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre*, qui, réuni au monumental *Cartulaire général des Hospitaliers* du même auteur, fit décerner à Joseph Delaville Le Roulx par notre Académie le premier prix Gobert. En le parcourant, on comprend encore plus la perte qu'a faite l'érudition française par la disparition prématurée de ce savant qui, après avoir déjà tant travaillé pour l'histoire de l'Orient latin, se proposait de continuer à utiliser encore dans des publications successives le vaste ensemble de matériaux scientifiques réuni par lui avec une inlassable activité. »

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 2 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

La correspondance comprend deux lettres : l'une, de M. Fagnan, remerciant l'Académie de lui avoir décerné une part du prix Bordin (Orient) — ; l'autre, de M. Clouzot, la remerciant de lui avoir accordé une subvention de mille francs pour compléter ses recherches dans les bibliothèques de Suisse.

M. Cagnat communique, de la part de M. Merlin, le texte d'une inscription trouvée dans les fouilles de l'ancienne ville de *Thuburbo Majus* en Tunisie. Elle mentionne les purifications auxquelles devaient se soumettre les fidèles d'Esculape avant de pénétrer dans son temple (abstinence de certains mets, non fréquentation des bains publics, etc.). Ce document est unique jusqu'à présent parmi les inscriptions latines [1].

M. Héron de Villefosse présente, de la part du lieutenant Louis Chatelain, actuellement au Maroc, fils de notre confrère, la photographie d'un monument intéressant, découvert au commencement de l'année 1916 dans les ruines de la ville romaine

1. Voir ci-après.

de Volubilis. Il a été trouvé en déblayant l'une des pièces d'un édifice situé au Sud-Ouest de l'arc de triomphe.

C'est un chien en bronze, creux, recouvert d'une belle patine et de dimensions assez considérables puisqu'il mesure 0 m 63 de longueur; sa hauteur atteint 0 m 25 au garrot et 0 m 315 à l'attache des reins. Cette différence de hauteur s'explique par son attitude. Il est, en effet, représenté dans la position du « chien aboyant au ferme », le cou tendu, la tête portée en avant, la gueule ouverte, les oreilles rabattues en arrière, les pattes de

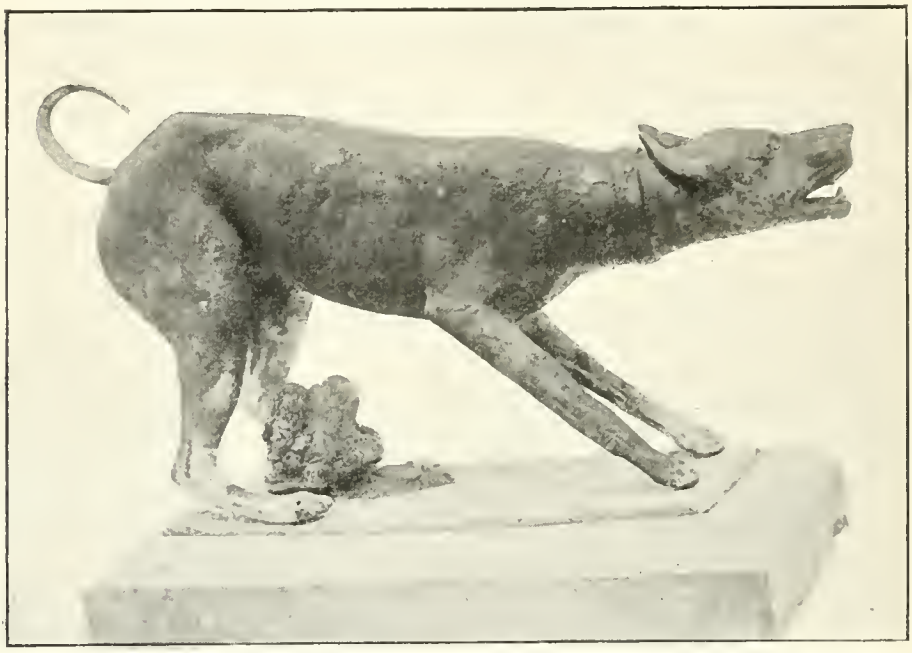

Chien en bronze découvert dans les ruines de Volubilis (Maroc).

devant allongées et raidies par suite d'un brusque arrêt, ce qui amène forcément l'abaissement de son avant-train. Le mouvement est remarquable et bien rendu. L'animal à poil ras est maigre; ses côtes apparaissent sous la peau; la queue est courte, mince et relevée en trompette; il porte un collier au cou. C'est un chien courant d'Afrique du genre sloughi.

Le bronze a subi quelques petits dommages : du côté droit de la mâchoire deux grosses dents ont disparu et le pied postérieur gauche manque; l'animal a également perdu l'œil gauche. Au moment de la découverte, il paraissait privé d'une bonne partie

de sa queue, ce qui lui donnait un air assez pitoyable. Heureusement le morceau manquant, qui était un morceau rapporté, fut retrouvé dans le corps du chien; et on le remit facilement en place.

Le lieutenant Chatelain, qui m'a transmis ces détails, ajoute que ce bronze important restera à Volubilis et qu'il y sera conservé dans un musée en voie de formation.

Vers 1896, on a découvert dans le département de la Charente, aux environs de Luxé, un chien aux longs poils soyeux, assis sur son train de derrière et haut seulement de 0.11. Sa fabrication paraît être analogue à celle du chien de Volubilis. Le corps de l'animal a été finement modelé dans une feuille de bronze très mince; ses pattes de devant, qui battaient dans le vide en faisant saillie, avaient été rapportées comme la queue du chien de Volubilis; elles se sont détachées et on n'a pas eu la chance de les retrouver. Leur place reste indiquée par deux trous (G. Chauvet, *Revue archéol.*, 1901, I, p. 281, fig. 12 et 13).

M. le comte Durrieu, au nom de la Commission du Prix Fould, annonce que la Commission a décerné :

Un prix de 3.000 francs à la Société française de reproductions de manuscrits à peintures, pour l'ensemble de ses publications;

Une récompense de 1.500 francs à M. de Mély pour son livre intitulé : *Les primitifs et leurs signatures. Les miniaturistes*;

Une récompense de 500 francs à M. Pierre Gusman pour son livre sur *La gravure sur bois et d'épargne sur métal.*

M. Cuq fait une communication sur une inscription latine, récemment découverte à Volubilis par le lieutenant Chatelain et dont le texte a été publié dans les *Comptes rendus* de 1915, p. 396. Il en signale l'intérêt au point de vue de l'histoire du droit public romain.

Claude accorde divers privilèges à un municipe dont la population avait été décimée par la guerre. Pour combler les vides faits dans les rangs des citoyens, il promet aux indigènes qui viendront s'établir sur son territoire le droit de cité romaine et le *connubium* avec les femmes pérégrines afin que les enfants naissent citoyens romains; il leur assure en outre l'immunité des charges municipales pendant dix ans. Par compensation, il

accorde aux citoyens qui, pendant ce temps, supporteront seuls ces charges, le droit de recueillir les biens de leurs concitoyens tués à l'ennemi sans laisser d'héritier. C'est une dérogation à la loi d'Auguste qui attribue les successions vacantes au Trésor public.

Claude avait-il le droit de modifier la loi, ou bien le fisc impérial était-il déjà substitué au Trésor public? M. Cuq établit que, dans les provinces sénatoriales, la substitution du fisc au Trésor a été réalisée, à partir d'Hadrien, par une série de sénatus-consultes. Pour les provinces impériales, les documents jusqu'ici connus ne permettaient pas de faire remonter le droit du fisc au-delà du règne de Trajan. Le passage de Tacite qu'on a invoqué pour en établir l'existence sous Tibère n'est pas probant. L'inscription de Volubilis prouve que, dès le règne de Claude, l'empereur disposait à son gré des successions vacantes dans la Maurétanie Tingitane. Bien qu'elle ait été gravée après sa mort, elle ne fait aucune allusion à une confirmation du Sénat.

L'attribution des successions vacantes à certaines cités provinciales est un fait connu par un rescrit de Dioclétien, mais on n'en avait qu'un exemple relatif à une ville de Bithynie, et l'on ignorait les causes qui avaient déterminé les empereurs à renoncer au droit du fisc. L'inscription de Volubilis nous en fait connaître une et nous indique en même temps dans quelles limites le privilège fut accordé.

COMMUNICATION

UNE NOUVELLE INSCRIPTION DÉCOUVERTE A THUBURBO MAJUS, PAR M. ALFRED MERLIN, DIRECTEUR DU SERVICE DES ANTIQUITÉS DE LA RÉGENCE DE TUNIS.

Parmi les inscriptions intéressantes récemment découvertes dans les *thermae aestivales* de *Thuburbo Majus*[1],

1. Sur cet édifice et sur les inscriptions qu'on y a découvertes, cf. Mer-

il en est une qui mérite d'être tout spécialement mise en évidence. C'est le curieux rituel d'un sanctuaire dédié à Esculape.

La pierre qui porte ce document, fort étroite (0 m 22) et très haute (1 m 48), avait été remployée comme seuil de porte entre deux salles, la face épigraphe en dessous ; elle est actuellement au Musée du Bardo. Dans sa tranche gauche, épaisse de 0 m 13, est pratiquée une grande rainure, haute de 0 m 94, large de 0 m 06 et profonde de 0 m 065, où venait originairement s'encastrer une dalle dressée de champ. La tranche droite ne présente pas d'entaille semblable, mais son arête postérieure s'incurve sur presque toute la hauteur en un quart de rond qui porte les traces de trois goujons de fer scellés au plomb à 0 m 36, 0 m 625 et 0 m 89 du sommet de la stèle [1]. D'après ces constatations, le petit pilier de calcaire formait le jambage gauche d'une baie ménagée dans une balustrade de pierre et fermée par une grille de métal.

Sur le devant, qui est soigneusement poli, de ce pilier est gravée l'inscription dont les lettres comptent 0 m 325 à la première ligne, 0 m 031 à la seconde, 0 m 028 de la troisième à la quatorzième, 0 m 026 à la quinzième, 0 m 024 à la seizième, 0 m 22 à la dix-septième, 0 m 019 aux dix-huitième et dix-neuvième, 0 m 016 à la vingtième :

IVSSV ⊳ DOM $\overset{\text{II}}{\text{N}}$ ⊳
AESCV LAPI ⊳
L ⊳ NVMISIVS ⊳ L ⊳ F ⊳
VITALIS
PODIV M ⊳ DE
SVO ⊳ FECIT

lin, *Bull. arch. du Comité*, 1915, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique, mars : 1916, *ibid.*, février et mars.

1. Distants entre eux, par conséquent, de 0 m 265.

QVISQ ꝏ INTRA ꝏ
PODIVM ꝏ AD
SCENDERE ꝏ VO
10 LET ꝏ A ꝏ MVLI
ERE ꝏ A ꝏ SVILLA
A ꝏ FABA ꝏ A ꝏ TON
SORE ꝏ A BALI
NEO ꝏ COMMV
15 NE ꝏ CVSTODI
AT ꝏ TRIDVO
CANCELLOS ꝏ
CALCIATVS ꝏ
INTRARE ꝏ NO
20 LITO

Cette inscription appartient à la catégorie des règlements sacrés qui étaient sans doute affichés à la porte de tous les sanctuaires et qui faisaient connaître « par quels actes, par le contact de quels animaux et de quels objets une personne devenait impure et perdait le droit d'entrer dans le *hieron*[1] ». On possède quelques spécimens de ces rituels dans le monde grec[2]; mais jamais encore on n'en avait signalé dans l'Afrique romaine.

Les prescriptions qu'édicte notre texte rentrent pour la plupart dans des séries courantes. Nous nous bornerons ici à quelques comparaisons des plus succinctes, le peu de temps dont nous disposons ne nous permettant pas pour le

1. S. Reinach, *Traité d'épigraphie grecque*, p. 104.

2. Cf. S. Reinach, *op. cit.*, p. 105 et suiv.; Bouché-Leclercq, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, III, en part. p. 1424. — A Lindos (Le Bas-Foucart, *Inscr. de la Grèce*, II, p. 171; Michel, *Rec. des inscr. grecq.*, n° 723); à Ialysos (Newton, *Trans. of the Royal Soc. of Literature*, XI, p. 443); à Acacesion, en Arcadie (Dittenberger, *Sylloge inscr. graec.*, n° 939); à Andania, en Messénie (Dittenberger, n° 653; Michel, n° 694; Le Bas et Foucart, *Mégaride et Péloponèse*, n° 326ᵃ; en Attique, dans un sanctuaire de Men Turannos (*Corp. inscr. attic.*, III, 1, 24; S. Reinach, *op. cit.*, p. 105, n. 3; Michel, n° 988).

moment une étude détaillée, que nous souhaiterions voir faire par d'autres.

Une période d'observances diététiques et de purifications plus ou moins longues était le prélude ou l'accompagnement habituel des initiations, des mystères et des fêtes, la préparation requise en général de ceux qui voulaient s'approcher des dieux ou entendre leurs oracles. L'introduction d'observances de ce genre dans le culte d'Esculape est peut-être due à ce que ce dieu, dans l'Afrique romaine, n'est autre bien souvent que l'Eschmoun punique latinisé [1]. Toutefois certaines pratiques d'abstinence semblent bien avoir été répandues dans les Asklépieia grecs qui les avaient peut-être reçues d'Orient ; Philostrate raconte qu'un jeune Assyrien étant venu consulter Asklépios à Aeges, le dieu le négligea pendant longtemps, parce qu'il ne cessait de boire et de faire bonne chère [2].

La continence sexuelle était parmi les recommandations les plus usuelles ; c'est ainsi, par exemple, qu'elle était ordonnée à ceux qui voulaient pénétrer αἱσίως dans un sanctuaire de Lindos ou dans un temple de Men Turannos en Attique.

L'interdiction de tels ou tels mets était également fréquente : suivant les cultes, tantôt c'étaient les lentilles, la viande de chèvre ou de fromage frais [3] ; tantôt l'ail et comme ici, la chair de porc [4] ; tantôt les grenades, les pommes, la chair des animaux, certaines espèces de poissons et, comme dans notre texte, les fèves [5], etc.

1. Toutain, *Cultes païens sous l'empire romain*, I, 1, p. 336.

2. *Vie d'Apollonius de Tyane*, I, 9 ; cf. P. Girard, *L'Asclépieion d'Athènes*, p. 75-76.

3. A Lindos.

4. Dans un sanctuaire de Men Turannos, en Attique.

5. Initiés aux mystères d'Éleusis ; cf. Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, II, p. 558. — Pour l'abstinence de la fève, cf. Lenormant, *ibid.*, II, p. 947. C'est sans doute parce que la fève était consacrée à Esculape qu'on ne devait pas la manger, et c'est peut-être pour la même raison que nous voyons des négociants en fèves rendre grâces à ce dieu et

Le commandement relatif au *tonsor* et au *balineum commune* est plus particulier. Le fer qui touche la tête lui communique une souillure qu'il faut éviter, et si la propreté corporelle, gage et symbole de la pureté de l'âme, est essentielle, la purification par l'eau doit avoir lieu dans des conditions et avec une eau déterminées; rappelons qu'à l'entrée de nombreux sanctuaires consacrés à des religions orientales latinisées d'apparence, on trouve en Afrique des citernes destinées aux ablutions rituelles [1].

Les indications concernant les chaussures sont assez communes et fort variées. Tandis que dans notre cas la prohibition est absolue comme dans le sanctuaire de Despoina à Acacesion en Arcadie, on défend à Ialysos, dans l'île de Rhodes, de marcher sur le territoire sacré avec des souliers faits en cuir de porc, à Andania d'avoir des chaussures autres qu'en feutre ou fabriquées avec le cuir des victimes.

Le nombre des inscriptions où le titre de *dominus* est appliqué à Esculape est infime. On en cite quatre [2] : deux à Rome [3], une en Dacie [4] et une seule jusqu'ici en Afrique [5].

A *Thuburbo Majus*, le culte d'Esculape a été très en honneur; dans le déblaiement des *thermae aestivales*, on a découvert une tête qui fort probablement appartenait à une effigie de ce dieu [6]; un piédestal de statue trouvé non loin de ce monument, remployé dans une construction postérieure, célèbre les mérites d'un personnage qui a été *sacer-*

lui faire des cadeaux (*Corp. inscr. latin.*, VI, 18 = Dessau, *Inscr. lat. sel.*, 3851).

1. Cf. Merlin, *Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu*, p. 38, n. 5.

2. Lugli, dans De Ruggiero, *Diz. epigr.*, II, p. 1956.

3. *Corp. inscr. latin.*, VI, 17 et 18.

4. *Ibid.*, III, 1079.

5. *Ibid.*, VIII, 1267.

6. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1915, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique, mars, p. VI.

dos Aesculapii bis[1]; mais, d'après le contexte, cette fonction a été presque sûrement remplie à Carthage[2].

Dans la région du Fahs, les souvenirs du culte d'Esculape sont rares, et je ne vois guère à citer qu'un temple du dieu à *Thibica* (quinze kilomètres environ au Sud-Ouest de Thuburbo)[3].

Le personnage qui a fait construire le *podium*[4], L. Numisius Vitalis, figure dans une autre inscription de *Thuburbo* où il se présente comme l'auteur d'une *aedes*[5]; aucune divinité n'est mentionnée dans ce texte, mais il ne serait pas téméraire aujourd'hui, à notre sens, de supposer que ce sanctuaire était placé sous l'invocation d'Esculape.

L. Numisius Vitalis a élevé le *podium* sur l'ordre que lui a donné Esculape; sans doute le dieu, à son ordinaire[6], lui était-il apparu en songe[7].

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre, de la part de M. le Dr Raphaël Blanchard, membre de l'Académie de médecine, un *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*. Ce recueil est destiné à contenir toutes les inscriptions relatives à la médecine et aux médecins du monde entier. Le premier volume seul a paru. On y trouvera des textes qui vont du xve siècle au xixe; la plupart concernent le xviie, le xviiie et le xixe.

1. Cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1916, procès-verbaux de la Commission de l'Afrique, février, p. ix.
2. Cf. L. Poinssot, *Nouv. Arch. des missions*, nouv. série, VIII, p. 6, n. 3.
3. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 12228.
4. Pour le sens de *podium*, cf. Saglio, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités*, IV, p. 520.
5. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 842.
6. Cf. Besnier, *Ile Tibérine*, p. 223.
7. Cf. Héron de Villefosse, *Comptes rendus de l'Académie des inscr.*, 1913, p. 4.

M. Camille Jullian dépose sur le bureau de l'Académie le n° LXX de ses *Notes gallo-romaines* (Bordeaux et Paris ; extr. de la « Revue des Études anciennes »).

SÉANCE DU 9 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Sous ce titre : *Une participation inconnue à la Croisade de Philippe le Bon contre les Turcs*, M. Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain, fait une communication relative à un important projet politique du célèbre duc de Bourgogne. On sait qu'après la prise de Constantinople par les Turcs, ce prince et les familiers de sa cour avaient, au fameux Banquet du Faisan, à Lille, le 17 février 1454, prononcé des vœux ou promesses par lesquels ils s'engageaient à marcher contre les Infidèles. M. Doutrepont a découvert, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, 112 engagements du même genre, restés inconnus jusqu'aujourd'hui. Ce sont des engagements pris, durant les mois de mars et d'avril, dans quatre autres villes, par d'autres seigneurs et « nobles hommes » dépendant également de Philippe le Bon. Ils prouvent une fois de plus que le projet de croisade du grand duc d'Occident était vraiment sérieux.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, le commandant Émile Espérandieu, correspondant de l'Académie, le t. VI du *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Belgique — deuxième partie* (Paris, Imprimerie nationale, 1915, in-4°) ; ouvrage qui fait partie de la *Collection de Documents inédits sur l'histoire de France*.

« Ce nouveau volume concerne, comme le précédent, la province romaine de Belgique. On y trouve la suite des monuments des Médiomatriques, à l'exception de ceux de Metz et de la basse Lorraine, publiés dans le volume V, les monuments du pays des Leuques et ceux du pays des Trévires.

« Il nous fait pénétrer dans la haute Lorraine, à Tarquimpol, Sarrebourg, Scarpone et Verdun ; il nous introduit dans une grande région où se sont multipliés les groupes du cavalier cuirassé terrassant un anguipède, images de la résistance victorieuse à la barbarie et à l'oppression, qui se dressaient de ce côté du Rhin dans un grand nombre de localités. Ceux de ces groupes dont les débris sont arrivés jusqu'à nous méritent notre respect et notre attention, malgré leur facture grossière, malgré l'insuffisance de leur exécution, malgré les injures du temps et les outrages des hommes. Ils proviennent de la forêt de Hommert, de Senon, Pannes, Portieux, Liffol-le-Grand, Grand, Schlachthof sur la rive gauche de la Moselle ; deux groupes viennent d'Ehrang, dont l'un présente, dans certaines parties de sa décoration, des analogies avec la colonne de Cussy ; pour d'autres, la provenance reste inconnue. Ils donneront certainement lieu à de nouvelles études. A Sarrebourg, un sanctuaire mithriaque, découvert en 1895 en creusant les fondations des écuries d'une caserne, a fait connaître des sculptures malheureusement très mutilées. C'est à quelques mètres de ce sanctuaire que fut trouvé un autel au dieu Sucellus et à la déesse Nantosvelta, conservé au Musée de Metz.

« La région de Nancy, avec Lunéville, Toul, Naix, le Châtelet, Épinal, Soulosse et Grand, appartient au territoire des Leuques où les monuments de pierre sculptée deviennent moins nombreux. Les fouilles que le maître de forges Grignon avait entreprises au Châtelet au XVIIIe siècle furent cependant assez heureuses, mais presque tout ce qu'il recueillit en 1772 et 1774 a été dispersé depuis ou perdu : la plupart de ces antiquités ne sont plus connues que par d'anciens dessins ou des descriptions. Les pierres provenant de Grand, au contraire, ont été réunies au Musée d'Épinal.

« Il en est tout autrement pour le pays des Trévires. La collection lapidaire de Trèves est aussi remarquable par le nombre que par l'intérêt des monuments qui la composent. Formée dès 1808 par les Français, à l'instigation de la *Société des recherches utiles du département de la Sarre*, elle n'a pas cessé de se développer et de s'enrichir depuis plus d'un siècle. Trèves est le centre du mouvement archéologique de la province ; les sculptures découvertes dans la ville ou dans la région voisine trouvent le meilleur et le plus sûr asile

dans son Musée provincial. A côté de celles qui ont trait à la mythologie indigène ou à la mythologie romaine, comme la belle triade capitoline, comme le Satyre en mouvement de Wellen près Sarrebourg, on y remarque de nombreux monuments funéraires, de beaux bas-reliefs décoratifs, des fragments d'architecture et même des morceaux d'art grec dont le plus précieux est le torse d'Amazone, exhumé en 1845 des thermes de la ville. C'est là aussi qu'est conservée l'importante série des monuments funéraires de Neumagen, aux types variés, aux représentations curieuses, dont la polychromie a donné lieu à des études instructives. Ce volume VI se termine par la description du monument d'Igel qui ne mesure pas moins de 23 mètres de hauteur et se dresse encore debout aujourd'hui sur une place de la commune du même nom.

« Le commandant Espérandieu se disposait à retourner à Trèves afin d'y compléter ses notes et ses observations lorsque la guerre éclata. Les événements l'ont empêché d'entrer en possession des clichés qui avaient été préparés pour sa publication par les soins de la direction du Musée. Il a dû se résoudre à faire usage de photographies moins bonnes et, à leur défaut, de dessins et de photogravures tirés du *Catalogue* de Hettner. Il faut lui savoir gré, il faut le remercier d'avoir continué courageusement son œuvre malgré les difficultés de l'heure présente. C'est une œuvre nationale qui ne souffrait pas de retard : il sera temps d'en combler plus tard les lacunes ou d'en corriger, s'il y a lieu, les défectuosités. L'éloge de ce travail n'est plus à faire ; il se défend lui-même par les services qu'il nous rend tous les jours. »

Le Secrétaire perpétuel présente le tome I du *Recueil des actes de Philippe Auguste roi de France*, publié sous la direction de M. Élie Berger, membre de l'Institut, par M. H.-François Delaborde, professeur à l'École des Chartes (Paris, 1916, in-4°).

M. Émile Senart dépose sur le bureau de l'Académie deux brochures, dont il est l'auteur, intitulées :

1° *Notes d'épigraphie indienne. L'inscription du vase de Wardak* (Paris, 1915, n-8°; extrait du « Journal Asiatique », novembre-décembre 1914);

2° *Rojas et la théorie indienne des trois Gunas* (Paris, 1915, in-8° ; extrait du « Journal Asiatique », juillet-août 1915).

M. G. Schlumberger offre son volume intitulé : *Voyage dans les Abruzzes et les Pouilles* (3-17 mai 1914), avec gravures dans le texte (Paris, 1916, in-8°).

SÉANCE DU 16 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Ginestel, au sujet de la destruction imminente d'un hôtel du XVIe siècle, à Agde.

M. Franz Cumont, associé étranger, a la parole pour une communication :

« A un moment où la guerre a fait suspendre, en France comme en Belgique, presque toutes les fouilles archéologiques, l'Académie apprendra avec satisfaction que dans une autre partie de l'ancienne Gaule, en Hollande, se prépare une entreprise dont on est en droit d'attendre des résultats considérables. Le promoteur principal en est le Dr J. H. Holwerda, le distingué conservateur des antiquités au Musée de Leyde, qui a bien voulu me communiquer quelques détails sur un projet dont la réalisation sera, souhaitons-le, prochaine [1].

« *Fectio*, aujourd'hui Vechten sur le Rhin inférieur, fut sous l'Empire, on ne l'ignore pas, le grand entrepôt du commerce fluvial et maritime dans l'extrême Nord de la Gaule. On y a découvert depuis longtemps des dédicaces où l'Océan et le Rhin, divinités qui assuraient la prospérité de ce port, sont invoqués à la suite de la triade capitoline, et « dans toute l'Europe centrale, on ne pourrait peut-être citer aucun endroit qui soit plus riche en tessons de *terra sigillata* de toutes les époques et de tous les centres de fabrication ». On y a déchiffré les noms de près de *six cents* potiers différents. Ces précieux débris témoignent de l'extension et de l'intensité d'un trafic qui commence dès le début du premier siècle de notre ère. On a pu démontrer aussi que, déjà à cette date, Fectio était une place forte et une station de la flotte impériale : Noviomagus

1. Cf. J. H. Holwerda, *Opgraving te Vechten*, Utrecht (Kemink en zoon), 1915.

(Nimègue) est, chez les Bataves, le seul établissement auquel on puisse attribuer avec certitude une origine aussi ancienne. Il est infiniment probable que ce fut Fectio qui, en 16 ap. J.-C., servit de base navale à Germanicus lors de sa grande expédition de Germanie.

« Ces quelques indications montreront suffisamment l'importance de ce site archéologique et l'intérêt des recherches qui pourraient y être tentées. Des sondages ont permis déjà de déterminer l'emplacement exact du vieux camp romain, entouré de remparts de terre et de palissades, et plus récemment le génie militaire, en creusant des tranchées qui coupent le terrain de la forteresse antique, a découvert près de là les restes d'un autre établissement de l'époque impériale et mis au jour un petit autel portant l'inscription : *Iovi optimo maximo v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) C. Iulius Bio trierarchus.* La dédicace de ce triérarque, ou capitaine de la flotte, achève de prouver que celle-ci eut à Fectio un de ses ports d'attache.

« La Société Anthropologique Hollandaise (*Nederlandsch Anthropologische Vereeniging*) a associé ses ressources à celles de la Société Historique d'Utrecht pour entreprendre des fouilles étendues à Vechten, dès que les tranchées provisoires auront été évacuées par les troupes. Souhaitons qu'elles produisent tout ce que promettent des indices éminemment favorables. »

M. Camille Jullian fait ressortir l'importance possible de ces fouilles pour la géographie et l'histoire du Nord de la Gaule romaine.

Le Président rappelle qu'aujourd'hui étant le dernier jour de dépôt pour les auteurs qui désirent prendre part au nouveau concours Raoul Duseigneur, il y a lieu d'élire une commission de six membres.

MM. Dieulafoy, Collignon, Cagnat, Morel-Fatio, C. Jullian et Durrieu sont élus au scrutin.

M. Morel-Fatio lit un mémoire sur un fort beau volume, illustré de nombreuses planches, que vient de publier, à Madrid, M. le duc de Medinaceli, et où ont été reproduits les documents les plus importants de ses archives et de sa bibliothèque.

La maison de Medinaceli, d'origiue à la fois castillane et française, dérive du fils aîné du roi Alphonse X le Savant et de Blanche, fille de saint Louis. Au cours des siècles, elle a contracté des alliances illustres, notamment avec la maison de Cordoue, qui lui a apporté le duché de Cardona. C'est dans le fonds des archives de Cardona que se trouvent les diplômes de Charles le Chauve et de Raoul, les deux joyaux de la collection.

M. Durrieu fait quelques observations sur un sigle ayant servi de signature, entre autres à Christophe Colomb.

M. Cagnat lit, de la part de M. De Pachtere, lieutenant de zouaves, actuellement à l'armée d'Orient, une note rédigée « en avant de Salonique, en avril dernier », sur l'emplacement du camp de la légion troisième Auguste d'Afrique au premier siècle de l'Empire. M. De Pachtere croit que ce camp était, non point à Tébessa, mais dans la localité appelée aujourd'hui Haïdra, en Tunisie [1].

COMMUNICATION

LES CAMPS DE LA TROISIÈME LÉGION EN AFRIQUE AU PREMIER SIÈCLE DE L'EMPIRE, PAR M. DE PACHTERE.

On s'accorde à penser que, dès l'an 14 après J.-C., et durant tout le premier siècle, le camp de la troisième légion Auguste, la légion d'Afrique, se tint à Tébessa. Mommsen le premier l'affirma au tome VIII du *Corpus* par deux fois [2] sur le témoignage : 1° de deux bornes milliaires d'Asprenas trouvées sur la route de Gabès à Gafsa, la voie romaine qui menait des *castra hiberna* à *Tacapes*; 2° de trois ou

1. Voir ci-après.
2. *C. I. L.*, VIII, p. XXI et 859.

quatre épitaphes de légionnaires romains du premier siècle découvertes à Tébessa ; 3° de quelques briques légionnaires rencontrées en cette localité parmi des ruines diverses [1] ; 4° d'un passage de Tacite sur la révolte de Tacfarinas [2].

Or ces preuves avaient faible valeur au moment où elles ont été produites ; elles en ont encore moins aujourd'hui que de nouvelles découvertes épigraphiques ont été faites dans le Sud tunisien et constantinois, bornes milliaires et épitaphes militaires.

1° Les deux pierres d'Asprenas précitées indiquent seulement que la route créée en 14 après J.-C., qui menait des *Castra hiberna* à *Tacapes*, devait passer par Gafsa et que le camp de la légion doit être cherché au delà et au Nord-Ouest de cette localité.

2° Des épitaphes de légionnaires aussi anciennes, plus anciennes même à première vue que celles découvertes à Tébessa, avaient déjà été trouvées dans la région même de Tébessa, à *Ammaedara*, à *Thala* par exemple, et il n'y avait aucune raison, dès lors, d'indiquer Tébessa comme le camp de la légion, sinon qu'il l'était plus tard, à la fin du premier siècle.

3° Les briques légionnaires n'ont pas été découvertes à Tébessa dans le camp, dont on ignore l'emplacement, mais ici et là dans des ruines ; et elles ne peuvent être datées exactement.

4° Enfin, et surtout, le passage de Tacite auquel se référait Mommsen n'a pas été bien interprété par lui. Il y est dit que le proconsul Blaesus, en l'an 22, pour en finir avec Tacfarinas, le traquer ou tout au moins lui interdire l'accès du territoire romain, disposa ses forces (*legio III Augusta et legio IX Hispana*) sur une ligne qui s'étendait des frontières du pays de Cirta (*pagi Cirtensium*) jusqu'à celles du territoire de *Lepti*. Le proconsul avec le gros de son armée

1. Cf. Cagnat, *Armée d'Afrique*, 2e éd., p. 430.
2. *Ann.*, II, 74.

se tenait au centre de cette ligne[1]. C'est là, selon Mommsen, que se trouvait évidemment le camp de la légion d'Afrique. Or il n'est pas douteux, à son compte, que la *Lepti* dont il est question dans Tacite soit *Lepti* de Tripolitaine, voisine des *suffugia Garamantum* dont il est question au même passage de l'historien.

Il me paraît, au contraire, certain — et Niese, en son édition critique de Tacite, ne s'y est pas trompé — que la *Lepti* dont il s'agit n'est pas *Lepti magna* de Tripolitaine, mais *Lepti minus*, cité de l'ancienne province d'Afrique. Cette conclusion ne ressort pas seulement du texte même interprété strictement, mais s'impose encore si l'on veut considérer les dispositions prises par le proconsul comme raisonnables. On ne s'imagine pas, en effet, cette faible armée de deux légions, même en lui adjoignant ses auxiliaires, disséminée en redoutes, en postes d'où devaient partir d'incessantes offensives contre Tacfarinas, depuis les hauts plateaux de Constantine jusqu'à l'arrière-pays de Tripolitaine. Dès lors, si, au jugement de Mommsen, Tébessa se trouve sur la ligne qui rejoint les limites du territoire cirtésien à celles de la cité de *Lepti magna*, il se trouve bien avant, au Sud, d'une ligne qui rejoint les frontières de *Cirta* à celles de *Lepti minus*. Le texte de Tacite, bien loin d'apporter un argument à la thèse mommsénienne, la contredit plutôt.

*
* *

Bien plus, de ce même passage et de l'ensemble du récit que fait Tacite en plusieurs chapitres des *Annales*[2] de la

1. Tacite, *Annales*, III, 74... *tres incessus, totidem agmina parantur. Ex quis Cornelius Scipio legatus praefuit, qua praedatio in Leptitanos et suffugia Garamantum, alio latere, ne Cirtensium pagi impune traherentur, propriam manum Blaesus filius duxit; medio cum delectis, castella et munitiones idoneis locis imponens, dux ipse arcta et infensa hostibus cuncta fecerat... Tunc tripartitum exercitum plures in manus dispergit...*

2. II, 52; III, 20-21, 32, 73-74; IV, 23-25.

révolte de Tacfarinas, on est amené à penser que Tébessa ne pouvait être le camp de la légion d'Afrique au début du règne de Tibère.

Sans qu'il convienne d'aborder ici dans le détail tous ces textes, l'étude qu'on en peut faire aboutit aux conclusions suivantes :

1° On sait que le proconsul Blaesus, après sa campagne d'été de 22 après J.-C., n'imita pas ses prédécesseurs qui faisaient hiverner leurs troupes à l'intérieur de la *provincia vetus* d'Afrique [1]. Or on ne conçoit pas pourquoi les généraux précédents se seraient, chaque année à la mauvaise saison, imposé cet hivernage dans la *provincia vetus*, si Tébessa avait été dès lors les *castra hiberna* de la légion, et ces *castra hiberna* ne peuvent être Tébessa, car cette localité est bien loin au Sud des limites de la *provincia vetus*.

2° Le sol romain ne comprenait pas au début du premier siècle le pays des Musulames [2], les meilleurs alliés de Tacfarinas [3], les agresseurs de *Thubuscu* (*Thubursicum Numidarum*), ville située aux frontières des territoires de nom romain. Les Musulames constituaient une vaste tribu absolument libre composée de ces nomades [4] qui, si l'on se souvient des demandes de Tacfarinas à Tibère, devait aspirer dès ce moment à se fixer sur le sol de l'empire. Or nous connaissons, par des inscriptions du début du IIe siècle, les limites que les Romains fixèrent sur plusieurs points au territoire de leurs anciens ennemis. Ces limites, qui passaient à l'Ouest-Sud-Ouest de Tébessa, s'arrêtaient au Nord

1. Tacite, *Ann.*, III, 74. *Nec, ut mos fuerat, acta aestate retrahit copias aut in hibernaculis veteris provinciae componit : sed, ut in limine belli, dispositis castellis, per expeditos et solitudinum quaros, mutantem mapalia Tacfarinatem proturbabat.*

2. Sur les Musulames, voir Toutain, *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, LVII, p. 271 et suiv.

3. *Annales*, II, 52 ; IV, 24.

4. *Annales*, II, 52 ; III, 73.

à quelques milles de Madaure, ville située, selon Apulée, au confin d'une ancienne frontière[1]. Comme il est impossible d'admettre que, libre, la tribu des Musulames ait eu un territoire plus restreint que celui que fixèrent plus tard les Romains à ces nomades soumis et fixés, il faut donc penser que la région de Tébessa était sous Tibère en plein pays musulame, et l'on n'imagine pas que les Romains aient pu, sous Tibère, installer leur camp principal au milieu d'un territoire ennemi, peu connu, en avant de leurs postes-frontière (comme *Thala*) sans cesse menacés eux-mêmes de surprises.

*
* *

Cette conviction, qui s'autorise déjà de la lecture de Tacite, se fortifie de trouvailles épigraphiques récentes faites dans le Sud tunisien et constantinois.

1° DÉCOUVERTE DE BORNES MILLIAIRES. — Sur la route militaire créée en 14 après J.-C., le commandant Donau et ses auxiliaires ont découvert, entre Gabès et Gafsa, à côté de nombreux milliaires dont les plus récents datent du IVe siècle, une quinzaine de bornes nouvelles d'Asprenas[2]. Quelques-unes portent encore le chiffre des milles qui leur convient. Pour les autres, le chiffre manquant peut être restitué. De l'étude de ces pierres milliaires, il apparaît : *a*) que les *castra hiberna* étaient à 93 milles environ au Nord-Ouest de Gafsa ; *b*) que les milles de cette route étaient non pas le mille romain ordinaire, mais un mille de 1600 mètres environ. Cet étalon de mesure fut conservé pour cette voie jusqu'à la fin de l'empire, puisque des bornes du bas empire sont placées à côté de celles qui jalonnèrent la route dès sa création.

1. Apulée, *Apol.* 24.
2. Toutain, *Les nouveaux milliaires de la route de Gafsa à Tacape*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. LXIV.

Il résulte de là : 1° que si, de Gafsa comme centre, on trace vers le Nord-Ouest un arc de cercle dont le rayon serait compté comme mesurant 93 fois 1600 mètres, Tébessa apparaît immédiatement comme situé trop au Sud de la courbe de l'arc pour avoir été le point d'origine de la route militaire. D'autres localités, *Thala*, *Ammaedara*, par exemple, ont pu l'être.

2° Que, si Tébessa avait été le camp de la légion dès 14 après J.-C., on aurait dû découvrir sur une des routes se dirigeant de Tébessa sur Gafsa, sinon des bornes d'Asprenas, du moins des milliaires plus récents espacés de 1600 mètres environ les uns des autres. Or les voies romaines de la région sud de Tébessa ont été particulièrement bien étudiées, tout récemment encore par le commandant Guénin [1]. Sur aucune on ne rencontre de bornes antérieures à Trajan, et l'étalon de toutes est le mille romain ordinaire. Dès lors les *castra hiberna* de la légion n'étaient pas, dès 14 après J.-C., à Tébessa.

2° DÉCOUVERTE D'ÉPITAPHES MILITAIRES. — Depuis la publication du tome VIII du *Corpus*, il s'est découvert, à Tébessa et aux environs, une trentaine d'inscriptions militaires qui ont paru ou sont à paraître dans ses Suppléments. Les plus nombreuses ont été trouvées à Tébessa et surtout à *Ammaedara*. Ce sont généralement des épitaphes de légionnaires du Ier siècle. Mais celles de Tébessa apparaissent plus récentes que celles d'*Ammaedara*.

Il serait nécessaire, pour le démontrer complètement d'étudier d'ensemble l'épigraphie militaire du Ier siècle et plus particulièrement l'onomastique. C'est un travail qu'on peut reprendre en détail après Mommsen et Domaszewski, grâce surtout aux découvertes faites dans les camps d'Espagne, de Dalmatie, de Pannonie, des Gaules et surtout des Germanies. Ce n'est pas le moment de faire ici cette

1. Guénin, *Nouv. Arch. des missions*, XVII, fasc. 4.

étude ; mais, l'ayant conduite, j'estime qu'elle aboutirait certainement sur deux points aux conclusions suivantes :

1° Les simples soldats romains et les militaires de grade subalterne ne sont, jusqu'au règne de Claude, désignés, au moins sur leurs épitaphes, que par leur prénom et leur gentilice. Ce n'est que plus tard que leur *cognomen* apparaît sur les inscriptions et devient ordinaire ; 2° les soldats de la fin de la république et des premiers débuts de l'empire, sous Octave, Auguste et Tibère, sont surtout des hommes de l'Italie centrale et de la Cisalpine. C'est peu à peu, sous les deux premiers empereurs, qu'apparaissent des soldats originaires de la Narbonnaise, puis des Gaules proprement dites ; ils deviennent de plus en plus nombreux au cours du Ier siècle, de Claude à Vespasien. Or, si l'on compare, à ce double point de vue, d'une part l'épigraphie militaire d'*Ammaedara* et de *Thala*, d'autre part celle de Tébessa, on constate que la seconde est plus récente que la première. Ce n'est pas qu'on ne trouve déjà sur les inscriptions d'*Ammaedara* trace de soldats originaires des Gaules et portant le *cognomen*, mais on y rencontre surtout le nom de militaires italiens qui n'ont pas de surnom (voir en particulier les soldats de la *cohors* XV). Par contre, à Tébessa, la plupart des soldats sont des Gaulois qui ont le *cognomen*. C'est dire que les postes militaires d'*Ammaedara* et de *Thala* sont plus anciens que celui de Tébessa et qu'ils ont dû être abandonnés quand Tébessa est devenu un camp, à une époque du Ier siècle où l'armée d'Occident cessa d'être recrutée parmi les Italiens et comptait beaucoup de Gaulois, c'est-à-dire sous Vespasien au plus tôt.

De fait, les premières dédicaces impériales de Tébessa ne remontent qu'à Vespasien, Titus et Domitien ; les premières routes qui partent de Tébessa sont de cette date ; les premières inscriptions qui signalent à Tébessa l'état-major de la légion sont de l'extrême fin du règne de Vespasien et du début du règne de Domitien.

*
* *

On en pourrait déjà conclure que c'est sous le règne de Vespasien que la légion se transporta vers le Sud à Tébessa, si l'on ne pouvait encore confirmer cette étude en recherchant le lieu où elle campait précédemment, et jusqu'à quelle date elle y séjourna.

Il est à peu près certain qu'elle stationna précédemment à *Ammaedara*.

En effet, deux localités au Nord de Tébessa ont été des postes militaires avant lui, *Ammaedara* et *Thala*. Ils font partie d'une ligne de défense très ancienne de l'Afrique romaine dont M. Cagnat a marqué quelques points dans son livre sur l'*Armée romaine d'Afrique* [1]. Jalonnée par les redoutes du haut pays de Cirta, par *Vatari* où tomba un soldat de *Lepti minus*, elle se prolongeait au delà d'*Ammaedara* et *Thala* par le *castellum Sufetanum* pour rejoindre sans doute les limites méridionales de la cité de *Lepti minus*. Elle marquait dans la région de Madaure et d'*Ammaedara* ces anciens confins de la Numidie et de la Gétulie, d'un pays devenu romain et du pays encore insoumis dont, sous les Antonins, Apulée de Madaure gardait le souvenir alors que le territoire romain s'étendait au Sud de l'Aurès et des grands chotts tunisiens.

Or, nous l'avons vu, *Ammaedara* et *Thala* sont tous deux, au delà et au Nord-Ouest de Gafsa, assez éloignés de cette localité pour qu'on puisse y placer les *castra hiberna* d'où partait la route qui rejoignait Gabès. Mais le camp de la légion ne peut avoir été à *Thala* ; car si dans les ruines de cette cité, on a trouvé quelques inscriptions militaires très anciennes que de nouvelles fouilles pourraient multiplier, il est question dans Tacite [2] de *Thala* comme d'un

1. P. 581 et suiv.
2. *Annales*, III, 21.

simple poste frontière défendu par une garnison de 500 hommes ; si la légion y avait été établie, l'historien n'aurait pas manqué de le signaler.

D'autre part, *Ammaedara* a certainement été ville militaire importante. *a*) Des recherches de quelques journées opérées à deux reprises différentes dans ses nécropoles ont produit au jour de nombreuses inscriptions militaires des débuts de l'empire [1]. Il suffirait sans doute d'y instituer des fouilles méthodiques pour y découvrir un vaste cimetière militaire dans les parages du terrain qui vient d'être remué.

b) *Ammaedara* fut bien à son origine un camp, car non seulement une inscription y signale une *porta militaris* [2], mais surtout Hygin la cite en exemple des villes construites sur le type d'un camp [3]. N'est-ce pas un précieux indice qu'*Ammaedara* en fut un à ses débuts ?

Que ce camp ait été celui de la légion jusqu'à la fin du règne de Vespasien, on peut dès aujourd'hui l'induire de deux inscriptions qui donnent à penser que l'état-major de la légion y séjourna vers le temps de Tibère et sous Vespasien. L'une [4] est l'épitaphe d'un esclave fonctionnaire de Cornelius Cethegus (vers 30 après J.-C.), un des derniers proconsuls qui aient exercé le pouvoir militaire dans la province d'Afrique avant la réforme de Caligula. L'autre [5] marquait la tombe d'un esclave du légat Domitius Tullus qui commanda la légion sous Vespasien. Deux personnages de la maison du proconsul et du légat, dont l'un appartenait certainement à leur bureau, sont enterrés dans le cimetière d'*Ammaedara* où sans aucun doute ils sont morts. Qu'on trouve en cette localité trace de la présence de com-

1. Gauckler, *Bull. arch. du Comité*, 1900, p. 94 et suiv. : Piganiol et Laurent Vibert, dans les *Mél. de l'École de Rome*, 1912, p. 69 et suiv.
2. *C. I. L.*, VIII, 304.
3. Hygin., *De lim. const.*, p. 180.
4. *Bull. arch. du Comité*, 1899, p. CCVI.
5. *Ibid.*, 1896, p. 219, n. 188.

mandants des troupes d'Afrique à la fois à l'époque où la légion dépendait encore du proconsul, et au moment où elle obéissait au légat impérial, c'est là un très fort argument pour penser que la légion y tenait camp dès Tibère et encore du temps de Domitius Tullus, sous Vespasien. Dès lors on peut admettre — et de nouvelles découvertes ne feront sans doute que confirmer cette étude — qu'*Ammaedara* fut le camp de la légion de Tibère au moins à Vespasien et qu'à la fin du règne de ce prince, en 74 ou 75, certainement avant 76, le camp fut transporté à Tébessa.

Si une conclusion se vérifie surtout par les explications satisfaisantes qu'elle donne de textes ou de problèmes jusqu'alors obscurs, la nôtre mérite bien d'être prise en sérieux examen.

1° Elle éclaire enfin un passage très discuté, l'allocution adressée en 128 par Hadrien aux soldats de Lambèse : *Nostra memoria bis non tantum castra mutastis, sed et nova fecistis.* La première partie de cette phrase soulevait une question difficile à résoudre. Hadrien en son discours affirmait que de son temps la légion changea deux fois son camp permanent. Mais, puisqu'on admettait avec Mommsen que Tébessa dès le début de l'empire avait été la garnison de la 3e légion Auguste, il fallait de toute nécessité supposer qu'avant de se fixer à Lambèse où elle était campée en 128 depuis plusieurs années, elle s'était installée quelque temps entre Tébessa et Lambèse. C'est à Khenchela (*Mascula*) qu'on imaginait cette station [1]. Or on ne trouve à Khenchela aucune trace du camp, on n'a découvert aucune inscription militaire ou routière qui permît de s'arrêter sérieusement à cette hypothèse. D'ailleurs, entre Tébessa et Lambèse, aucun des postes militaires antiques qu'on a reconnus ne peut pas plus que *Mascula* prétendre d'avoir servi d'asile à la légion [2]. Le texte d'Hadrien

1. Cagnat, *Armée romaine d'Afrique*, p. 432.
2. Cf. cependant Gsell, *Mélanges Boissier*, p. 232, note 5.

jusqu'alors obscur s'explique tout simplement dès qu'on admet que la légion campa jusqu'en 74-76 à *Ammaedara* avant de se transporter à Tébessa, puis directement à Lambèse, tous déplacements qui s'opérèrent du vivant d'Hadrien (né en 76).

2° Surtout cette hypothèse a le mérite d'expliquer nettement les progrès de la conquête et de la civilisation romaines en cette région. Tandis que l'Afrique romaine constantinoise, au début du règne de Tibère, ne s'étendait qu'aux limites méridionales des *pagi Cirtensium*, de la *gens Numidarum* de Khamissa, bordée au Sud par des postes comme *Gadiaufala*, *Vatari*, *Thala*, commandée par les troupes du camp d'*Ammaedara*, elle gagna de Tibère à Vespasien le pied de l'Aurès. Tant que cette zone de conquête ne fut pas complètement pacifiée, les postes et le camp de la vieille frontière la commandèrent encore efficacement. Mais quand les Musulames se fixèrent et s'apprivoisèrent, quand ils fournirent aux Flaviens leurs contingents, il convint de mieux protéger leurs champs et leur paix ; c'est alors qu'une nouvelle frontière s'établit aux lisières septentrionales de l'Aurès, surveillée par les détachements de la légion qui s'installa dans le camp nouveau de Tébessa. Quand enfin l'Aurès fut encerclé par les routes romaines, quand le danger vint surtout des nomades insoumis du Sud-Ouest algérien, dès Trajan, le camp de la légion se fixa à Lambèse.

Or, à chaque progrès vers le Sud de la frontière militaire, la marche que le soldat venait d'abandonner devenait un territoire civil. Elle en méritait d'autant plus les privilèges que durant la période d'occupation, les soldats encore italiens ou gaulois romanisés la marquaient de leur empreinte, y attiraient le commerce du *negotiator*, s'y fixaient à leur retraite souvent en famille et s'y groupaient en cités de type latin comme Madaure. Aussi, en poussant plus au Sud les postes et le camp, l'administration impé-

riale reconnaissait la romanité de l'ancienne marche en accordant le droit latin ou romain aux villes qui y avaient grandi. C'est ainsi que les villes et les postes que le camp d'*Ammaedara* commanda devinrent en général, comme *Ammaedara*, des cités flaviennes. Au Nord de cette zone militaire, le pays pourtant soumis, mais non peuplé de soldats ou d'anciens soldats, garde plus longtemps les traditions de son indigénat. En arrière de Madaure, d'*Ammaedara*, les tribus locales restaient très vivantes, la *gens Numidarum* de Khamissa naissait à peine à la vie urbaine. C'est seulement sous les Antonins qu'elle gagna ses grades de cité. Tout de même, en arrière des Germanies peuplées de soldats, de marchands italiens, la Gaule du Nord accédait plus lentement à la vie romaine.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel présente, au nom de l'auteur, l'ouvrage suivant :

Essai sur les origines du Christianisme au Tonkin et dans les autres pays annamites, par M. F. Romanet du Caillaud (Paris, 1915, in-8°).

SÉANCE DU 23 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Édouard Cuq fait une seconde lecture de son mémoire sur une inscription latine découverte récemment à Volubilis et qui nous fait connaître l'un des moyens imaginés par les Romains pour reconstituer les cités éprouvées par la guerre. — Ce travail sera imprimé dans les *Mémoires de l'Académie*.

A la suite d'un comité secret, le PRÉSIDENT annonce que l'Académie a décerné le premier prix Gobert à M. Delachenal, pour le tome III de son *Histoire de Charles V*; le second prix à M. l'abbé Dussert, pour son ouvrage sur *Les États de Dauphiné au XIVe et au XVe siècle*.

M. JULLIAN communique, au nom de M. Fabia, correspondant de l'Académie, professeur à l'Université de Lyon, une note sur la mosaïque de l'Ivresse de Bacchus, découverte à Vienne en 1841 et reconstituée au Musée de Lyon en 1867[1].

M. Franz CUMONT, associé étranger de l'Académie, fait une communication sur un fragment de sarcophage romain, exposé dans la nouvelle section chrétienne qu'a constituée récemment M. Paribeni au *Museo Nazionale*. Au milieu de figures purement païennes, Victoires ailées, quatre Saisons, pâtres de Bacchus foulant le raisin, est sculptée une représentation du chandelier à sept branches. Ce tombeau a probablement été celui d'un de ces « judaïsants » qui combinaient les doctrines bibliques avec les croyances des mystères dionysiaques. Les images des Saisons qui rappellent la mort et le réveil annuels de la nature, étaient devenues un emblème de la résurrection et purent être acceptées comme telles par le judaïsme comme par le christianisme. Le candélabre à sept branches était regardé comme un symbole des planètes et il fait allusion à la vie bienheureuse réservée aux âmes pieuses qui, croyait-on, devaient revivre au ciel brillantes comme des astres. Le sarcophage du Museo Nazionale prouve en outre, avec quelques autres monuments, que la prohibition de représenter la figure humaine n'a pas été toujours strictement observée à Rome par les adeptes d'un judaïsme plus ou moins orthodoxe.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LA MOSAÏQUE DE L'IVRESSE DE BACCHUS AU MUSÉE DE LYON, PAR M. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

Il y a quatre mosaïques provenant de Vienne ou de Sainte-Colombe dans les salles du Musée de Lyon, deux en totalité, la mosaïque d'Eros et Anteros ou des jeux de la palestre [1] et celle du combat de l'Amour et de Pan [2]; deux en partie seulement, la mosaïque d'Orphée parmi les animaux [3] et celle de l'ivresse de Bacchus [4]. Sur l'amoindrissement et le bouleversement considérables qu'a subis la première des deux, Artaud [5] et Comarmond [6] nous renseignent de façon à peu près suffisante. La seconde fut remise au jour trop tard pour être connue d'Artaud, reposée trop tard pour que Comarmond, qui la vit lors de la découverte, ait pu la voir dans son état présent. Si l'on en croyait M. Georges Lafaye [7], elle serait « au Musée de Lyon, sauf quelques compartiments détruits »; indication vague et qui ne laisse même pas soupçonner la réalité.

Nous ne connaissons guère la mosaïque primitive que par une médiocre notice de Comarmond [8] et par la figure

1. *Inventaire des mosaïques de la Gaule.* — I. *Narbonnaise et Aquitaine.* par M. Georges Lafaye, n° 161.

2. N° 199.

3. N° 201 — 212.

4. N° 174.

5. *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque.* p. 119-122; pl. LVIII.

6. *Description des antiquités et objets d'art conservés dans les salles du Palais des arts de la ville de Lyon.* p. 690-691.

7. Ouvr. cité, n° 174.

8. *Quelques explications sur des mosaïques de Vienne et en particulier sur celle dont la lithographie se trouve dans ce volume*; dans *Congrès scientifique de France; neuvième session tenue à Lyon en septembre 1841*; Lyon, 1842; tome II, p. 440-445). Le même volume contient un rapport de Dominique Brauche sur une excursion faite à Vienne le 7 septembre 1841.

qui l'accompagne, lithographie de Storck, d'après un dessin de Drivet et Pirouelle, mentionnée dans le texte de l'Inventaire publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et réduite au sixième environ dans l'album où cette planche porte le sous-titre erroné : *d'après Artaud.* La comparaison de la figure avec ce qui reste aujourd'hui de l'original montre déjà, comme il fallait s'y attendre, qu'elle n'a pas la fidélité rigoureuse d'une photographie : on y relève plusieurs détails inexacts, surtout dans les motifs accessoires de l'ornementation, laquelle était fort riche et compliquée. De plus, au témoignage de Comarmond, la conservation de la mosaïque laisse beaucoup à désirer ; or, si les dessinateurs ont marqué le vide du seul caisson entièrement détruit, ils ont négligé les menues dégradations qui devaient être nombreuses. Mais cette comparaison et toutes les données précises de la notice montrent aussi que la lithographie nous offre cependant une image très satisfaisante de l'ensemble.

La mosaïque, à champ blanc et décor polychrome, rectangulaire hormis qu'elle avait sur un de ses petits côtés un seuil [1] qui en bordait la partie médiane, les deux tiers environ, était entourée et quadrillée par un double chapelet de petits losanges noirs qui la divisaient en cinq rangées longitudinales et neuf rangées transversales de compartiments ; ou plutôt 44 de ces compartiments avaient ce cadre, un seul, ne l'ayant pas, excédait ainsi quelque peu l'étendue des autres, celui qui contenait le sujet principal, Bacchus et son cortège [2], et qui occupait la place du milieu dans la

où il est question de notre mosaïque, p. 426 (= *Bull. monum.*, VII, 1841, p. 618). La note de la *Revue archéologique*, XV, 1858, p. 187-188, n'apporte rien de nouveau.

1. Branche a pris ce seuil pour « une frise ou guirlande ornée » entourant la mosaïque.

2. Branche : « Le principal tableau semble représenter le désarmement d'Hercule, tandis que du haut de l'Olympe regardent les dieux étonnés. » Comarmond a bien défini et copieusement décrit ce sujet principal. C'est

septième rangée transversale à partir du seuil. Les autres cases quadrangulaires contenaient toutes un sujet ornemental différent, avec alternance des sujets dérivant du cercle et du carré. Des motifs accessoires très variés, masques, oiseaux, vases, fleurs, etc., garnissaient les écoinçons des panneaux à sujets circulaires. Un seul panneau manquait complètement, le premier de la cinquième ligne transversale. Une rangée de deux sortes alternantes de fleurons décorait le seuil que soulignait un rang de peltes. Non compris le seuil, les dimensions du pavement étaient 10 m. 33 et 6 mètres [1], soit à fort peu de chose près une surface de 62 mètres, à laquelle on peut ajouter approximativement un mètre et demi pour le seuil. Nous verrons d'ailleurs bientôt que nous n'en serions pas réduits à cette évaluation approximative, s'il était besoin de préciser davantage.

Transportons-nous maintenant dans la grande galerie des peintres lyonnais, ancienne galerie Chenavard, devant la mosaïque reposée. Nous constatons qu'elle n'a plus de seuil, qu'elle compte seulement trois rangées longitudinales et huit rangées transversales de caissons, soit 24 panneaux en tout au lieu de 45. Elle mesure 9 m. 53 en longueur et 4 m. 25 en largeur [2], soit un peu plus de 40 mètres carrés et demi. Bref, la mosaïque, telle que nous la voyons ici, a perdu

Allmer, je crois, qui l'a intitulé le premier *L'ivresse de Bacchus* (*Bull. dell' Istituto di corr. arch. rom.*, 1867, p. 193). Même titre dans le *Catalogue sommaire des Musées de Lyon*, 1887, p. 135, n° 15 ; 1899, p. 207, n° 16. *Revue arch.* : « Bacchus chancelant et soutenu par un groupe de Bacchantes. » G. Lafaye : « Bacchus soutenu par le jeune Ampélus et entouré de bacchantes et de faunes. »

1. Dimensions données par Comarmond. Il est évident que la longueur ne comprend pas le seuil ; car la rangée transversale supprimée représente à elle seule la différence entre la longueur primitive et la longueur actuelle, 10 m 33 — 9 m 53. La partie débordante du seuil mesurait 0 m 58.

2. Tandis que l'*Inventaire* donne, d'après Comarmond, les dimensions de la mosaïque primitive, le *Catalogue sommaire* donne celles de la mosaïque réduite, 10 m 60 et 4 m 23, avec une erreur manifeste d'un mètre et plus sur la longueur.

presque la moitié de ses panneaux et plus d'un tiers de sa surface[1]. Pourquoi ?

Le simple rapprochement de trois dates nous suggère une explication. Ce pavement fut remis au jour en 1841[2], acquis par la ville de Lyon en 1858[3], reposé en 1867[4]. Déjà fort détérioré quand on le découvrit, mal garanti sans doute contre les intempéries pendant le premier laps de temps, il eut encore à souffrir pendant le second de son séjour dans les dépôts du Musée[5]. Je tiens d'un maître mosaïste bien connu à Lyon, M. Claudius Mora, qui prit part à la repose, que certaines parties étaient alors en très mauvais état, bonnes seulement à fournir des cubes pour la réparation des parties mieux conservées. Il fallait donc ou refaire de toutes pièces à peu près les panneaux hors d'usage, ou réduire l'ensemble. Mais cette première raison ne suffit pas à tout expliquer[6]. Combien y avait-il de panneaux vraiment hors d'usage ? Ce qui me fait douter que le mauvais état de la mosaïque à reconstituer soit seul responsable des dimensions relativement restreintes de la mosaïque reconstituée, c'est que nous retrouverons en bon état, remployées

1. Il est bien étrange que, selon *Travaux archéologiques extraits des Mémoires de l'Académie de Lyon*, 1859-1867; Lyon, 1868; p. 165, Martin Daussigny, alors conservateur du Musée, affirme : « Cette mosaïque, établie aujourd'hui dans notre grande salle de tableaux..., existe dans toute sa longueur, mais on s'est vu dans la nécessité de supprimer un rang de médaillons de chaque côté, ce qui en réduit le nombre à 27, de 45 qu'il en existait auparavant » ; — non moins étrange qu'il affirme cela le 21 juin 1867, le devis de la restauration à faire étant, nous le verrons, du 19 juillet. Faut-il penser que la réduction à 27, au lieu de 24, fut au moins envisagée ?

2. Comarmond et Branche. Martin Daussigny, ouv. cité, dit inexactement 1840.

3. Archives municipales, M'. Palais des Arts, Architecture, année 1858; *Catalogue sommaire*. Martin Daussigny, inexactement, 1857.

4. Arch. mun., *ibid.*, année 1867; témoignage oral du maître mosaïste Claudius Mora qui fut alors le collaborateur de son père, Édouard Mora.

5. Le devis (19 juillet 1867) de la restauration s'élève à fr. 5319,75, et réserve en outre l'imprévu.

6. C'est la seule pourtant qu'invoque Martin Daussigny : « Cette mosaïque... avait de telles avaries qu'il a fallu la réduire de plus d'un tiers. »

ailleurs ou non, des parties éliminées de la reconstitution, spécialement le seuil. On aurait eu, semble-t-il, le moyen de moins réduire et peut-être, par exemple, de ne réduire qu'en longueur ; on aurait ainsi, sans aucun dommage esthétique, rapproché du carré le rectangle très prononcé qu'était le pavement primitif. La réduction en longueur pouvait ne supprimer que cinq, dix, quinze panneaux ; la réduction en largeur, vu les exigences de la symétrie, en supprimait nécessairement à elle seule deux rangées, soit dix-huit au minimum.

Il y eut donc une seconde cause, et ce fut l'exiguïté relative de l'emplacement choisi pour recevoir la mosaïque. Cette victime passa par l'épreuve d'un lit de Procuste à deux dimensions. Trouvée trop longue et à la fois trop large, elle fut raccourcie et rétrécie assez pour que le public circulât aisément dans la salle autour de la barrière qui la protégerait [1]. Je n'attribue pas à cette seconde cause une importance excessive ; elle ne suffirait pas plus que la première à tout expliquer. Si elle avait agi seule, on se serait naturellement borné, pour rentrer dans les limites voulues, à supprimer avec le seuil la plus haute rangée transversale et une rangée longitudinale de chaque côté. Or on est bien parti de ce dessein, mais on n'a pu le réaliser jusqu'au bout. Le plus grand nombre des caissons que leur place désignait pour être maintenus, l'ont gardée ; mais cinq l'ont cédée à d'autres pris dans les rangées sacrifiées ; c'est apparemment qu'ils ne semblèrent pas utilisables. Le schéma ci-joint fera voir le rapport de l'original et de la reconstitution. Les compartiments y sont numérotés dans le même ordre, pour le premier en chiffres arabes, pour la seconde en chiffres romains. Le caisson qui manquait déjà

1. Il fut même question de la réduire encore davantage, de supprimer deux autres rangées transversales, si du moins Allmer ne fait pas erreur, lorsqu'il écrit à Henzen : « Dans quelques jours, cette mosaïque réduite à 18 tableaux se verra dans une des salles du Palais Saint-Pierre. » (*Bul dell' Istituto di corr. arch. rom.*, 1867, p. 193, note.)

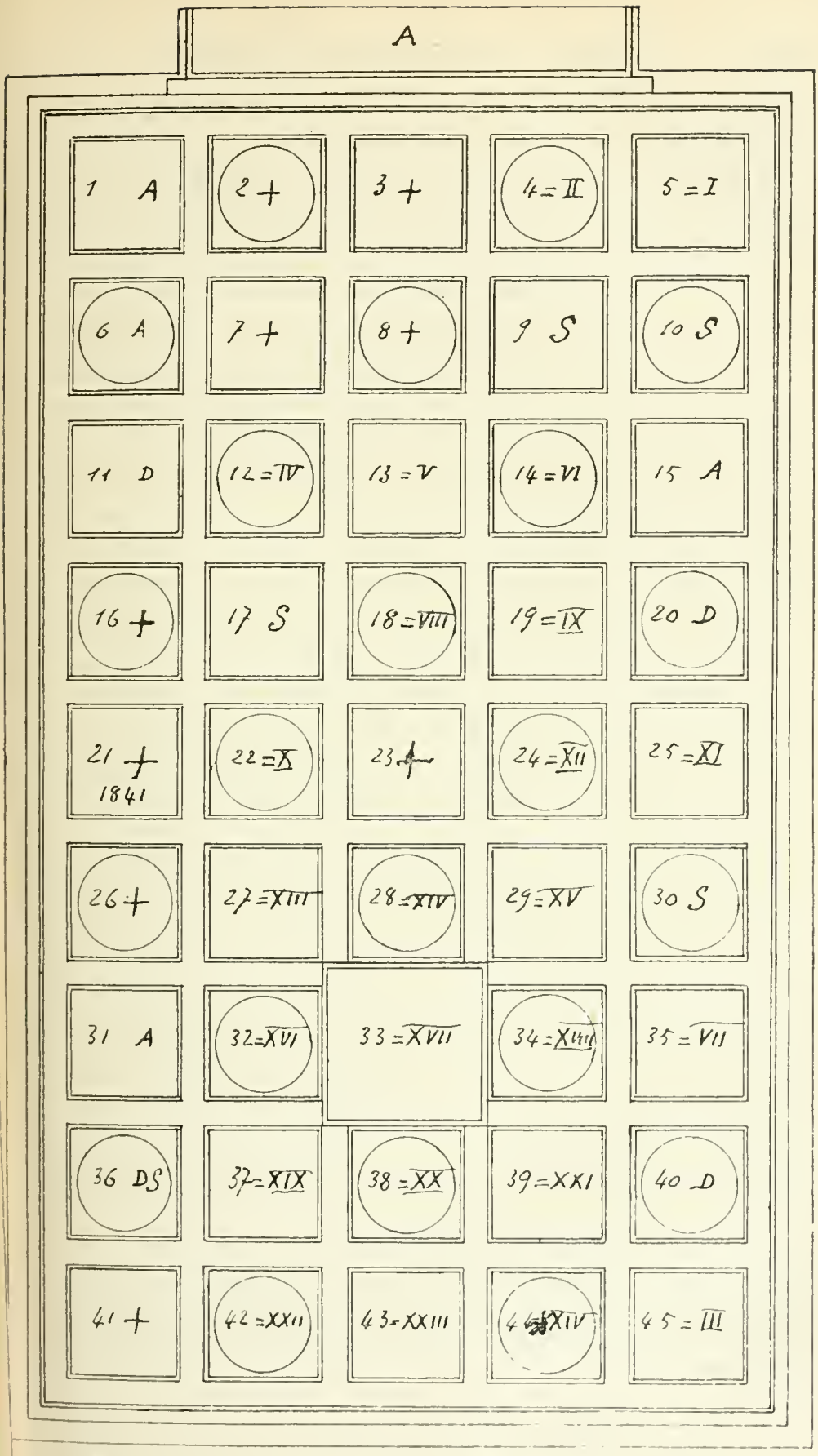

Mosaïque de l'Ivresse de Bacchus, au Musée de Lyon (schéma).

en 1841 y est indiqué par une croix et cette date, les éléments détruits depuis lors par une croix.

Ce signe ne marque pas tous les éléments exclus de la reconstitution ; car plusieurs, comme je l'ai annoncé plus haut, existent ailleurs. Je n'ai pas eu de peine à retrouver le seuil : il s'étale en bonne lumière dans le vestibule de la galerie des Antiques, au-dessous de la Table Claudienne, tel, à fort peu de chose près, que le représente la lithographie, si ce n'est qu'on a cru devoir prolonger sur ses deux petits côtés le rang de peltes qui le soulignait. Il fait partie d'une décoration composite qu'en 1868 Martin Daussigny, utilisant diverses mosaïques fragmentaires fournies par les dépôts du Musée, imagina pour les parois de ce vestibule [1]. Quatre caissons de notre pavement, moins bien placés et moins faciles à reconnaître que le seuil, y figurent aussi, en totalité ou partiellement. Seuil et panneaux sont marqués sur le schéma de la lettre A. Le même conservateur fit encastrer, dans le soubassement du couloir qui sépare les deux salles de la sculpture, un grand nombre de débris moindres. Parmi ce pêle-mêle, on distingue des fragments de cinq caissons, marqués S sur le schéma. Enfin, grâce à mon collègue, M. Focillon, directeur du Musée, qui ne demande qu'à introduire partout le jour et l'ordre, ayant exploré une cave, véritable capharnaüm dès longtemps plongé dans la nuit, j'y ai découvert, avec une mosaïque de la place des Célestins [2] et beaucoup d'autres fragments dont je poursuis l'identification, un débris qui complète, ou peu s'en faut, l'un des caissons encastrés dans le soubassement (DS) et trois nouveaux caissons bien conservés (D). Je souhaite que ceux-ci aillent rejoindre aux murs du vestibule

1. Arch. mun., *ibid.* ; même témoignage oral.

2. *Inventaire des mosaïques de la Gaule* ; II. *Lugdunaise, Belgique et Germanie*, par M. Adrien Blanchet ; n° 745. Les fragments que j'ai retrouvés, nombreux et contigus, répondent à la description et au croquis de M. Claudius Mora, le spécialiste qui les enleva, et non à la notice de l'*Inventaire*.

des Antiques, où l'espace ne leur manquera pas, les quatre qui, sans mériter mieux cet honneur, les y ont précédés. Ainsi se trouverait rapproché presque tout ce qui reste de la mosaïque primitive en dehors de la reconstitution. Le total des panneaux entièrement disparus depuis 1841 ne s'élève donc qu'à huit ; mais de ce nombre sont, par malheur, quelques-uns des plus intéressants : le labyrinthe circulaire avec les têtes de Thésée et d'Ariane au centre (2), les bustes des sept divinités de la semaine dans un cadre commun et des médaillons octogonaux de torsade (3) ; l'oiseau dans un cadre circulaire de biges et de cariatides (8) ; le lion parmi six oiseaux (23). Pour avoir la somme complète des pertes, il faut ajouter que trois caissons à sujet circulaire, qui font partie de la reconstitution, ont perdu leur motif central remplacé par un champ de cubes rougeâtres : le n° 12 une tête de Méduse, le n° 18 un Silène portant sur son épaule gauche un bâton dont les extrémités soutenaient deux cistes de vendange ; le n° 28 un satyre accroupi gardien d'un enfant enchaîné.

Une autre mosaïque, découverte à la même époque et au même endroit, acquise aussi par la ville de Lyon [1], enlevée sans doute et transportée en même temps [2], est mentionnée dans l'*Inventaire* [3] comme étant au Musée. Je n'ai pas jusqu'à présent trouvé trace de ce pavement. Branche lui attribue trente-deux caissons contenant « des losanges, des têtes de Bacchus couronnées de pampre et de Cybèle couronnées de tours ». Comarmond affirme que cette petite mosaïque était en général mieux conservée que la grande, qu'elle mesurait 6 mètres et 2 m 33, qu'elle était « décorée de médaillons à masques de théâtre avec des ornements

1. Arch. mun., série citée, dossiers de 1857 et 1858 (dans le dossier de 1867, il n'est plus question de la petite mosaïque) ; *Revue archéol.*, passage cité.

2. Du moins le devis de 1857 concerne-t-il l'enlèvement, le transport et la mise en place des deux mosaïques.

3. I, n° 173.

variés de vases, de tiges de plantes », et qu'une grecque entourait les principaux sujets. Rien de ce que j'ai vu dans les salles et les dépôts ne ressemble à l'une ou à l'autre de ces descriptions qui ne se ressemblent guère entre elles.

LIVRES OFFERTS

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Charles Fremont, un mémoire intitulé : *Le balancier à vis pour estampage* (1916, in-4°). C'est une étude expérimentale de technologie industrielle qui fait suite à de nombreux travaux de même nature que l'auteur a publiés antérieurement : ils ont trait principalement à la résistance des métaux, à leur élasticité, au laminage, à la fusion, au rivetage, etc. L'auteur est, d'ailleurs, professeur à l'École supérieure des Mines et ses travaux relèvent plutôt de l'Académie des sciences que de la nôtre. Pourtant quelques-uns d'entre eux sont particulièrement dignes d'être signalés à l'attention des archéologues. Je noterai, par exemple, les Études techniques de M. Frémont sur la chaudronnerie même dans l'antiquité, sur le cisaillement et le poinçonnage des métaux, sur la fonderie de cuivre, sur le coup de pointeau central dont on voit les traces sur le flan de nombreuses monnaies antiques, surtout sur les grandes pièces de bronze de la série des Lagides et des Séleucides ; sur l'origine et l'évolution des outils de l'époque préhistorique ; sur l'origine de l'horloge à poids, etc. M. Fremont a même consacré une étude spéciale au carré creux des monnaies grecques archaïques, considéré au point de vue de la fabrication technique.

« Le nouveau mémoire qu'il m'a chargé d'offrir à l'Académie, sur le balancier à vis pour estampage, passe en revue, au point de vue mécanique, les instruments qui, dans l'antiquité, au moyen âge et à l'époque moderne, ont servi à la frappe des monnaies et des bijoux : coins, emporte-pièce, poinçons, étampes, bouteroles, matrices, presse à foulon, etc.

« Le caractère exclusivement technique des recherches de M. Frémont, la description minutieuse des opérations successives de la fabrication monétaire est, on le voit, tout autre que le point de vue

qu'envisagent d'ordinaire le numismate et les archéologues. Il vient donc très utilement compléter nos propres recherches et, en quelque sorte, s'y adjoindre sans empiéter sur notre domaine. Il nous fournit les résultats d'expériences mécaniques qu'il peut être très important pour nous de connaître. »

SÉANCE DU 30 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Morel-Fatio, au nom de la Commission du Prix Raoul Duseigneur, annonce que le prix extraordinaire de cette année a été décerné à M. Leite de Vasconcellos, archéologue portugais, professeur à l'Université de Lisbonne, pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie hispanique.

M. Paul Fournier appelle l'attention de l'Académie sur une décision du IIe concile de Latran, tenu en 1139, sous la présidence du pape Innocent II. Le concile prohibe l'usage, dans les guerres entre chrétiens, de l'arc et de l'arbalète, considérés comme des engins trop meurtriers ; cette disposition fut insérée, au siècle suivant, dans le recueil officiel des Décrétales. Elle fait partie d'une série de mesures prises par l'Église pour atténuer les maux de la guerre qu'elle se reconnaissait impuissante à supprimer ; on sait que la plus ancienne de ces mesures est la Trêve de Dieu. Alors prit naissance un courant qui reparut à l'époque moderne et trouva son expression dernière dans les conventions diplomatiques systématiquement méconnues et violées par nos adversaires, qui répudient ainsi les meilleures traditions de la société chrétienne. M. Fournier recherche les motifs qui inspirèrent la décision du concile de Latran : perfectionnement du mécanisme de l'arbalète qui devenait ainsi plus dangereuse, modifications dans la tactique du combat, à la suite de la première croisade, et il constate que cette décision ne fut guère respectée que par la France, dont les soldats, pendant près d'un demi-siècle, s'abstinrent d'employer l'arbalète.

MM. Salomon Reinach, Maurice Croiset et Édouard Chavannes présentent quelques observations.

M. Antoine Thomas signale une curieuse tentative faite aux environs de l'an 1300, à Paris même, pour distinguer, dans l'orthographe du français, l'*e* final masculin de l'*e* final féminin. Elle consiste à écrire l'*e* masculin par un *e* cédillé, procédé que l'on retrouve seulement au xvie siècle, où Giles du Wés, professeur de français du roi d'Angleterre Henri VIII, et Louis Meigret en ont fait un large emploi. Le seul manuscrit où M. Thomas ait constaté cet usage est le journal du trésor de Philippe le Bel pour les années 1298-1301, conservé à la Bibliothèque nationale.

MM. Maurice Prou et Omont présentent quelques observations.

M. Glotz lit un mémoire sur l'histoire de Délos d'après le prix d'une denrée

Sur la proposition du Président, l'Académie réélit les membres de la Commission de vérification des comptes : MM. Omont et Cuq.

Au moment où le Président donne la parole au Secrétaire perpétuel pour les hommages, M. Maspero est frappé d'un malaise subit. Plusieurs de ses confrères s'empressent à son secours. Un médecin, aussitôt appelé, ne peut malheureusement que constater le décès.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 7 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Maurice Croiset prononce, au sujet de la perte que l'Académie vient de faire dans la personne de son Secrétaire perpétuel, M. Maspero, les paroles suivantes qui sont écoutées avec émotion :

« Mes chers Confrères,

« Vous avez encore devant les yeux le drame silencieux et poignant qui s'est passé ici même vendredi dernier. Vous m'excuserez si j'éprouve de nouveau et si j'ai peine à dominer, en me retrouvant à cette place, l'émotion qui m'a étreint, quand j'ai vu s'affaisser dans la mort, à mes côtés, notre éminent Secrétaire perpétuel, un des plus chers compagnons de ma jeunesse, un ami de toute ma vie.

« Ce n'est ni le lieu ni le moment de raconter en détail cette vie si active, si féconde en œuvres qui ont honoré grandement la science française. Le nom de Gaston Maspero a pris place désormais, dans l'histoire de l'égyptologie, à côté des plus illustres. D'autres, plus compétents, apprécieront les travaux qui l'ont mis en si haut rang dans l'estime universelle. Je veux seule-

ment aujourd'hui rendre à notre confrère disparu un premier hommage, simple témoignage de notre douleur et de nos regrets.

« Né à Paris, le 23 juin 1846, Gaston-Camille-Charles Maspero était, par sa famille, d'origine italienne. Il dut peut-être à l'Italie quelque chose de cette souplesse d'esprit, qui fut un de ses dons naturels, mais il ne dut qu'à lui-même la force de volonté qu'il a manifestée dans toute sa carrière. Il fit ses études, de très brillantes études, à Paris, au lycée Louis-le-Grand. L'histoire, je m'en souviens, avait dès lors pour lui un intérêt particulier, et je ne sais quel instinct l'orientait, tout jeune encore, vers les études qui devaient un jour l'illustrer. Il était égyptologue avant d'avoir quitté le lycée, il l'était avec passion.

« Qu'il me soit permis de rappeler quelques visites au musée égyptien du Louvre que nous fîmes à quinze ans, visites dans lesquelles ma profonde ignorance s'émerveillait à bon droit d'une science qu'aucune question ne trouvait jamais en défaut. D'ailleurs cette spécialisation précoce n'était pas absorbante ; elle ne nuisait en rien à ses autres études. Il s'appliquait à tout, il réussissait en tout. Il entra dans sa carrière de savant, pourvu de l'éducation classique la plus solide et la plus complète.

« Reçu en 1865 à l'École normale supérieure, il n'y resta que deux ans. A la suite du licenciement de 1867, profitant d'une occasion qui s'offrait à lui, il alla passer un an dans l'Amérique du Sud, heureux de s'initier aux vieilles civilisations américaines, dont on ne s'occupait guère alors dans notre pays.

« Il revint en France en 1868 ; et, depuis lors, on peut dire qu'il s'est donné tout entier à sa science préférée, sans jamais s'en laisser distraire ni s'en fatiguer. L'École des Hautes Études, qui venait de naître, l'accueillait immédiatement, en 1869, comme répétiteur de langue et d'archéologie égyptiennes. Quatre ans plus tard, en 1873, il obtenait le grade de docteur ès lettres, avec une thèse sur le *Genre épistolaire chez les anciens Égyptiens*, qui fut le premier travail d'égyptologie présenté en France devant une Faculté des Lettres.

« Un peu plus tôt, en 1872, la chaire de philologie et antiquités égyptiennes, qui avait été créée au Collège de France, en 1831, pour Champollion, sous le titre de chaire d'archéologie, et qui avait été successivement occupée par Letronne, par Charles

Lenormant et par Emmanuel de Rougé, était devenue vacante par la mort de ce dernier. L'assemblée des professeurs proposa pour lui succéder Gaston Maspero, alors âgé de vingt-six ans seulement. Jugé trop jeune par un ministre trop scrupuleux, il ne fut nommé professeur que deux ans plus tard, le 4 février 1874.

« Son enseignement et ses travaux justifièrent bien vite et bien complètement la confiance que lui avait témoignée l'assemblée du Collège de France. Lorqu'on organisa, en 1880, la mission archéologique qui allait devenir l'École française du Caire, il se trouva tout naturellement désigné pour en être chargé. Toute sa vie, depuis lors, se partagea entre l'Égypte et la France.

« De 1880 à 1886, il organisa l'École nouvelle avec une intelligence pratique et une activité vraiment admirables. En même temps, ayant recueilli, en 1881, l'héritage de Mariette comme directeur des fouilles et antiquités de l'Égypte, il entreprenait la double tâche de préserver les monuments anciens déjà découverts et d'entamer des explorations nouvelles. Prodiguant ses forces jusqu'à compromettre sérieusement sa santé, il réalisa cette tâche avec un remarquable succès, malgré d'incessantes difficultés. Ne se rebutant de rien, aussi habile à négocier que ferme dans ses desseins, il se montrait capable de pourvoir à tout. Son autorité de savant était soutenue par une patience ingénieuse et inlassable qui réussissait presque toujours à reprendre ce qu'elle avait paru d'abord abandonner, et il venait à bout de tout.

« En 1886, l'état de sa santé le ramenait en France, et il y reprenait ses cours au Collège de France ainsi qu'à l'École des Hautes Études ; double enseignement singulièrement élargi et fortifié par les connaissances qu'il n'avait cessé d'augmenter pendant ses missions. Il le continua pendant quatorze ans. Puis, en 1899, il retournait en Égypte pour y reprendre le poste difficile qu'il avait occupé déjà si brillamment. On sait ce que le Musée du Caire et le Service des antiquités sont devenus alors, grâce à lui. Ce fut une nouvelle période de travaux aussi féconds que fatigants, où il développa l'œuvre qu'il avait commencée quelques années auparavant. Il s'y donna avec un dévouement sans bornes, avec une conscience admirable, qui n'ont pas subi

un seul instant de défaillance. Il y usa peu à peu sa santé. En 1914, il lui fallut abandonner définitivement l'Égypte. Il rentra en France presque épuisé et, malgré cela, dans le courant de 1915, il reprit, au Collège de France, son cours abandonné depuis seize ans.

« Dans le cadre biographique déterminé par ces quelques faits et par ces dates, quelle succession de publications et de travaux ne devrais-je pas rappeler, si je voulais marquer les progrès qu'il a fait faire à l'égyptologie? Ses élèves, devenus à leur tour des maîtres dans cette science, jeune encore et déjà si étendue, exposeront tout ce qu'il a réalisé par ses fouilles, par ses déchiffrements d'inscriptions et de papyrus, par ses mémoires, par ses leçons. A défaut de compétence personnelle, je dois me contenter de dire, d'après leur témoignage unanime, qu'il a su embrasser, avec une force d'esprit exceptionnelle, un domaine immense, qu'il en a éclairé presque toutes les parties et qu'il n'en a négligé aucune. L'histoire de l'Égypte ancienne est étroitement associée à celle de l'Asie antérieure d'abord, puis à celle de la Grèce. Maspero avait senti, dès ses débuts, qu'il lui était indispensable, pour interpréter la vie du peuple égyptien, de connaître à fond celle des autres peuples de l'Orient. Il tint donc à s'initier aux recherches relatives à l'Assyrie, à la Chaldée, à la Perse, à l'Arabie, aux nations de la Syrie et de l'Asie Mineure. Il voulut se mettre en état de les contrôler par lui-même; et il y réussit, grâce à une étonnante puissance d'assimilation et à une mémoire qui ne laissait rien perdre.

« C'est de ce labeur qu'est sortie son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, ébauchée d'abord sous la forme d'un manuel qui est demeuré classique, puis élargie et complaisamment développée en trois volumes, publiés de 1895 à 1899, où se trouve condensé tout ce que l'on savait sur l'Orient à la fin du XIXe siècle. Ce bel ouvrage, consulté avec fruit par les savants eux-mêmes, offrira longtemps au grand public la meilleure synthèse de ces histoires obscures qui font revivre sous nos yeux les drames d'une humanité lointaine. De la sécheresse des vieilles annales, Maspero a su faire surgir des tableaux pleins de vie; il nous montre des intérêts et des passions en jeu, des luttes effroyables et de terribles révolutions, des royaumes qui s'élèvent

et d'autres qui s'écroulent; il semblerait qu'il eût connu personnellement les acteurs de ces sanglantes tragédies, tant sont précis les portraits qu'il en dessine; et derrière ces péripéties, il découvre à nos yeux d'antiques civilisations, des religions et des cultes, des lois, des sciences et des arts. Archéologue et historien, comme il l'a montré dans les deux éditions de son *Manuel d'archéologie égyptienne*, il a pu concrétiser dans son histoire de l'Orient les évocations brillantes du narrateur par les illustrations les mieux choisies. Et il est résulté de là une œuvre qui parle aux yeux autant qu'à l'imagination et qui est vraiment la représentation la plus suggestive d'un monde disparu.

« La science unie au talent donnait à Maspero le droit d'entrer à l'Académie des inscriptions à un âge où l'on oserait à peine, ordinairement, ébaucher de loin une première candidature. Il en devint membre à trente-sept ans, en 1883. Il a donc appartenu à notre Compagnie pendant trente-trois ans. Ses séjours en Égypte l'en tinrent éloigné, il est vrai, pendant une longue période de temps. Mais, absent de l'Académie, il ne l'oubliait pas. Nous nous souvenons tous des rapports annuels, si précis et si vivants, par lesquels il nous mettait au courant de ce qui se faisait là-bas sous sa direction; rapports dans lesquels, bien souvent, il s'attachait surtout à louer ses collaborateurs. Quand la place de secrétaire perpétuel devint vacante, à la fin de juin 1914, à la mort de Georges Perrot, nos suffrages l'y appelèrent unanimement. Nous nous disions alors que personne ne ferait mieux que lui l'éloge de l'éminent archéologue et de l'homme excellent qui avait été l'un de ses maîtres. Et vous vous rappelez avec quelle grave et touchante simplicité il nous retraça, dans notre dernière séance publique, sa vie et son œuvre. Dans son trop court passage au secrétariat, il a manifesté les qualités d'administrateur dont il avait donné tant de preuves dans sa carrière. Mais celles qui nous attachaient tous à lui étaient d'un ordre plus intime et plus délicat. La simplicité de ses manières était charmante, sa bonté était exquise. Nul ne fut plus fidèle que lui aux vieilles amitiés, plus prompt à obliger ni plus heureux de pouvoir le faire. Il avait une énergie patiente et comme voilée, qui s'alliait à une sensibilité profonde. Lorsque son fils, Jean, qui avait été plus particulièrement son élève et dont les premiers succès le

remplissaient de joie, tomba glorieusement pour la patrie, quelque effort qu'il ait fait pour se dominer lui-même, tous ceux qui l'approchaient sentirent qu'il était, lui aussi, frappé à mort. Il fallut l'admirable dévouement de celle qui avait partagé toutes ses fatigues, et qui partageait toutes ses douleurs en les adoucissant, pour lui permettre de résister à cette terrible épreuve. C'est dans la vie de famille et dans les plus intimes affections qu'il avait toujours puisé la meilleure partie de sa force morale; c'est là qu'il retrouva aussi, aux derniers jours de sa vie, sa suprême consolation. Il semble naturel que, dans l'hommage dont je me fais ici l'interprète, le souvenir de ce savant qui a si noblement contribué par son labeur à la bonne renommée de notre pays ne soit pas séparé de celui du jeune homme qui a donné sa vie pour le défendre. Et il est juste aussi que, par ce rapprochement, un double honneur soit attaché au nom qu'ils ont ainsi glorifié l'un et l'autre, afin d'apporter, si cela est possible, quelque atténuation à la douleur de la veuve et de la mère, doublement éprouvée. »

Le Secrétaire perpétuel intérimaire donne lecture d'une dépêche de condoléances adressée à l'Académie, à l'occasion de la mort de M. Maspero, par le Secrétaire de l'Académie des sciences de Turin. Elle est ainsi conçue :

Turin, 3 juillet.

La mort de M. Gaston Maspero, membre étranger de notre Académie royale des Sciences, est une très grave perte pour la science et un deuil commun aux deux nations latines sœurs. Je vous prie d'agréer nos vives condoléances et l'expression d'une intime solidarité dans la douleur présente comme dans la très prochaine joie de la victoire commune.

Le Secrétaire de l'Académie,
Ettore Stampini.

Le Président lit l'article du règlement relatif à l'élection du Secrétaire perpétuel. Elle aura lieu le vendredi 21 juillet.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie une lettre qui lui a été adressée par M. Lemonnier, membre de l'Académie des beaux-arts[1].

1. Voir ci-après.

M. Fournier donne lecture de son rapport sur le concours des Antiquités de la France de cette année [1].

M. Glotz continue la lecture de son mémoire sur l'histoire de Délos d'après le prix d'une denrée.

M. Homolle présente quelques observations.

COMMUNICATION

LETTRE DE M. HENRY LEMONNIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS, SUR LES STUCS DU COLISÉE.

Mon cher confrère,

Vous avez eu l'obligeance de me faire connaître un article de Lanciani, signalant deux dessins de Jean d'Udine [2], le célèbre collaborateur de Raphaël, qui donnent l'idée de ce que pouvait être la décoration en stuc de certaines parties du Colisée. On les trouve gravés dans le *Recueil d'estampes d'après les plus beaux tableaux et d'après les plus beaux dessins qui sont en France dans le Cabinet du Roy* [3]... avec ce titre : *Grotesques ou ornements de stuc qui étaient dans le Colisée à Rome, d'après le dessin de Jean d'Udine.* Le n° 76 (gravé par Caylus) représente une moitié d'arcade feinte soutenue par des colonnettes, avec guirlandes de fleurs, un génie volant et, au-dessus de l'entablement, des satyres dénudant une femme endormie. Le n° 77 (gravé éga-

1. Voir ci-après.

2. *Bullettino della Commissione comunale di Roma*, 1880, p. 216.

3. 2 vol. in-f°, 1729, t. I, n°s 76 et 77. L'un de ces dessins était dans le Cabinet du Roi et l'autre dans celui de Crozat. Ce dernier venait de la collection du cardinal Vittoria.

On peut consulter sur l'amphithéâtre flavien un mémoire de Marangoni et surtout l'ouvrage récent et très important de Colagrossi, *L'Anfiteatro Flavio*, 1913, in-4°.

lement par Caylus) montre aussi une moitié d'arcade feinte et un entablement, mais en outre une voûte avec caissons. Les motifs ornementaux sont les mêmes ; les caissons contiennent des scènes mythologiques, inventées ou arrangées par Jean d'Udine, au dire des archéologues compétents, et dont sans doute il n'y a pas à tenir compte.

On pourrait, d'après cela, se demander si même les motifs décoratifs présentent quelques garanties d'exactitude ou s'il ne faut y voir que la fantaisie de l'artiste du XVIe siècle. Mais nous pouvons les confronter avec deux autres documents jusqu'ici inconnus ou inemployés. Il existe à la Bibliothèque de l'Institut[1] deux albums de dessins attribués à Charles Errard[2], et même, par Mariette, à Poussin, cette dernière attribution tout à fait contestable, à mon avis. Mais, à coup sûr, ils appartiennent au XVIIe siècle et plutôt à la première moitié. On y trouve de nombreuses reproductions d'antiques : vases, bas-reliefs, statues, à côté de motifs décoratifs tirés de Raphaël, de Peruzzi, etc. Au folio 11 du t. I, on lit, en bas d'une grande planche double : *Bas-reliefs de stuc qui ornent le plafond d'un des grands vestibules du Colisée*, et au f° 12 : *Ornements et bas-reliefs de stuc au-dessus d'une des arcades par où l'on entre dans les quatre grands vestibules du Colisée*. Toute l'ornementation du f° 12 est semblable à celle des dessins de Jean d'Udine, sans en constituer une copie, car elle n'est pas prise du même point de vue. Le f° 11, beaucoup plus développé, offre un grand cadre horizontal, deux cadres verticaux, des caissons, etc., avec des scènes mythologiques

1. N. 100 a et 100 a*, gr. in-f°.

2. Il s'agit de Charles Errard II, peintre, graveur et architecte, qui passa à Rome une partie de sa vie et fut directeur de l'Académie de France de 1666 à 1672, puis de 1675 à 1689. Il a construit l'église de l'Assomption à Paris, décoré des appartements à Versailles, au Louvre, aux Tuileries, la salle des machines des Tuileries, ce qui donne un motif sérieux de lui attribuer les dessins des deux albums. Une partie de son œuvre (dont il ne reste plus rien) a été gravée.

qui sentent la fantaisie, comme celles que figurait Jean d'Udine. Mais toute la partie décorative doit être conservée et tenue pour exacte, puisqu'elle s'accorde avec les dessins du recueil Crozat.

Bien mieux, elle s'accorde avec un autre document encore plus indiscutable.

On connaît l'ouvrage de l'architecte Desgodetz, publié en 1682 : *Les édifices antiques de Rome dessinés et mesurés très exactement* (1 vol. in-f°)[1]. Cet ouvrage, qui eut un succès exceptionnel, et que consultèrent tous les architectes jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, se compose de planches médiocrement gravées, qu'accompagne un commentaire explicatif assez bref. Treize planches sont consacrées au Colisée. Elles n'en reproduisent aucun motif ornemental.

Mais Desgodetz avait conservé le cahier de ses croquis originaux : un petit volume de format in-4° carré[2]. Recueil précieux, parce qu'il contient des notes et des dessins pris en face des monuments et dont plusieurs détails ne passèrent pas dans l'ouvrage gravé. On y trouve même quelques monuments que Desgodetz n'a pas reproduits. Il vaut, je crois, d'être signalé et mériterait peut-être une étude particulière. Pour le moment, je n'en retiens que les croquis du f° 67, ainsi désignés dans un style aussi incorrect que l'orthographe et l'écriture :

Développement du Sophide des arcs du second corridor extérieur du 1er ordre, qui entre en la grande salle du milieu du Colisée.

Les grands paneaux sont des bas-reliefs d'histoire et les petits sont des jeux d'enfants ; l'un et l'autre, ils sont si ruinés que l'on a beaucoup de peine à en connoistre quelque chose.

Frise et Sophide de la voulte du milieu de la grande salle du 1er ordre du Colisée.

1. Antoine Desgodetz (1653-1728) avait été un des premiers élèves de l'Académie d'architecture. Il fit plus tard partie de l'Académie, et y joua un grand rôle comme membre, puis comme professeur. C'était surtout un érudit, un archéologue, un technicien.

2. Bibliothèque de l'Institut, MSS. N. S. LXIV.

Les bas-reliefs de cette voulte sont comme les autres si ruinés qu'on ni connois rien.

Selon les apparences, toutte cette édiffices estoit fort ornée de stucque ; il en reste encor beaucoup des petits arcs qui entre au petit corridor intérieur, qui le sont.

Mesme en beaucoup d'autre endroits, il y a aussi de pareille ornements, mais fort ruinés.

Puis deux dessins de détail des bordures :

Petits paneaux	Grands paneaux
Marqués X	Marqués V

Il n'y a pas à douter de l'absolue sincérité de ces dessins. Desgodetz n'a pas essayé d'en restituer les parties disparues, mutilées, ni de rien interpréter. Il s'est borné à une transcription qu'on pourrait dire naïve.

Or, si l'on rapproche les croquis de Desgodetz des dessins de Jean d'Udine ou d'Errard, on retrouve un très grand nombre de motifs identiques dans la disposition générale, dans les détails ornementaux, etc. Les trois documents se justifient l'un par l'autre, se complètent et permettent une reconstitution au moins partielle de ces décors de stuc si goutés des artistes romains de l'Empire. Ils permettent même de les localiser et de restituer quelques ensembles[1].

Et maintenant, si l'on songe que ce décor du Colisée fut vu par les artistes du XVIe siècle, alors qu'il était intact en certaines parties ; qu'il fut étudié par eux — les dessins de Jean d'Udine en font foi — ; qu'il dut être regardé par Raphaël, si amateur des antiquités romaines, on considérera qu'il ajoute un élément non seulement à la connaissance de l'art antique, mais aussi à l'histoire du style décoratif de la Renaissance italienne et de notre style, à nous, qui s'est tant inspiré de l'Italie.

Il resterait à chercher si quelques-uns de ces motifs ont passé plus ou moins directement dans des œuvres du

1. Colagrossi (ci-dessus, p. 55), qui a étudié jusque dans le moindre détail la décoration du Colisée, n'a connu ni le recueil d'Errard, ni le ms. de Desgodetz. Il ne pouvait les connaître.

XVIe siècle, et le parti qu'en aurait tiré Charles Errard, qui fut précisément dessinateur d'ornements. C'est une étude spéciale à faire. Jusqu'à présent, je n'ai trouvé aucune imitation, sinon de détail.

APPENDICE

RAPPORT SUR LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1916 ; LU PAR M. PAUL FOURNIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, DANS LA SÉANCE DU 7 JUILLET 1916.

Messieurs et chers confrères,

Six ouvrages ont été soumis à votre Commission du Concours des Antiquités de la France. C'est bien peu, si l'on compare ce chiffre aux chiffres des années antérieures ; les événements que traverse la France depuis deux ans expliquent assez cette pénurie pour qu'il ne soit pas besoin de lui chercher d'autre cause.

La Commission a eu le regret de ne pouvoir retenir un de ces ouvrages, portant sur des événements du règne de Louis XIV. Il est en effet de règle que le concours n'est pas ouvert aux écrits consacrés à une période postérieure à la mort de Henri IV.

Restaient cinq ouvrages, à l'examen desquels notre Commission a procédé. A la suite de cet examen, elle a attribué des médailles à deux des œuvres qui lui ont été soumises, et n'a point accordé de mention.

En première ligne, elle a sans hésitation placé le travail manuscrit de M. Pierre Gautier, archiviste de la Haute-Marne, intitulé : *Études diplomatiques sur les actes des évêques de Langres, du VIIe siècle à 1136.*

La portion principale de cet ouvrage est un catalogue des

actes des évêques. L'auteur en a réuni 286, parmi lesquels un bon nombre d'actes inédits, dont il a publié le texte in extenso. Quant aux actes déjà publiés, il se borne à les résumer et renvoie pour le texte aux ouvrages imprimés. Parmi ces nombreux actes, l'auteur a reconnu 26 apocryphes.

Il n'est pas besoin de démontrer l'intérêt que présentent les actes anciens. Beaucoup d'entre eux fournissent les renseignements les plus précieux sur l'organisation politique de l'ancienne France ; l'historien du droit public ne saurait les négliger. Quant aux actes portant sur des objets qui concernent le droit privé, ils ne sont pas de moindre importance ; quiconque a étudié le droit des personnes, de la famille ou du patrimoine a pu facilement s'en rendre compte. En outre, les actes fournissent des renseignements abondants qui, pour être étrangers à leur objet propre, n'en sont pas moins d'une grande valeur, par exemple sur les généalogies, la chronologie, la géographie historique, la philologie, l'histoire des poids, mesures et monnaies. Il en résulte que tout catalogue permettant de retrouver facilement les actes est un très utile instrument de travail pour les historiens. Un tel recueil sera d'un plus grand prix si les documents d'une même chancellerie y sont groupés de telle façon qu'il soit possible de comparer les actes et d'en déduire les règles diplomatiques qui guidèrent les rédacteurs et les scribes chargés de les dresser. Par ce moyen, le critique arrivera à séparer l'ivraie du bon grain, c'est-à-dire les actes apocryphes des actes authentiques.

Le catalogue des actes des évêques de Langres dressé par M. Pierre Gautier répond à cette conception scientifique. Les actes des évêques y sont classés chronologiquement ; pour chacun, l'auteur indique d'abord la date, ramenée au style moderne, puis vient l'analyse très complète de la pièce. On trouve ensuite, si le texte n'est pas édité in extenso, l'*incipit* de l'acte, et la formule de la date telle

qu'elle se présente dans le document. L'auteur donne ensuite l'indication des manuscrits qui ont conservé le texte; il mentionne d'abord l'original, s'il existe, puis les copies prises sur l'original, mais indépendantes les unes des autres, et enfin les copies des copies. Les derniers paragraphes signalent les ouvrages ou recueils imprimés où figure l'acte catalogué et aussi les œuvres diverses qui en font mention. S'il y a lieu, M. Gautier ajoute une note pour justifier la date assignée par lui à l'acte, ou pour faire remarquer les anomalies et les interpolations. Le répertoire des actes est suivi d'un catalogue des sceaux, accompagné de photographies. Tous les sceaux des évêques de Langres y figurent depuis 1050 jusqu'à la Révolution; toutefois, à dater de 1345, l'auteur a cessé de décrire les sceaux et s'est borné à une simple énumération.

Le catalogue des actes des évêques est précédé d'une longue et minutieuse étude où M. Gautier, après avoir passé en revue les fonds d'archives auxquels il a puisé, s'est efforcé d'établir les règles diplomatiques en usage dans la chancellerie des évêques de Langres. Il a complété son œuvre en y joignant des tableaux des dignitaires de l'église de Langres et de copieuses dissertations consacrées aux actes apocryphes ou suspects. L'ouvrage se termine par seize pièces, ajoutées comme preuves, dont l'utilité peut être contestée; l'auteur s'était d'ailleurs abstenu de les annoncer dans son introduction.

On voit que M. Pierre Gautier a compris son œuvre d'après un plan large en même temps que scientifique. En général, l'exécution de ce plan répond à toutes les exigences de la critique. L'auteur s'est montré toujours soucieux de l'exactitude de ses observations, en même temps que sagace, judicieux et prudent dans ses conclusions. Il lui arrive cependant d'omettre des particularités qu'il eût bien fait de signaler; parfois, quand il rencontre des difficultés d'interprétation, il n'épuise pas les hypothèses aux-

quelles il serait possible de recourir pour les résoudre. Quelques-unes des notices sur les actes apocryphes eussent gagné à être rédigées avec plus de clarté ; peut-être aussi l'auteur n'a-t-il pas su mettre en lumière, avec toute la netteté désirable, les résultats de ses recherches sur la diplomatique des évêques de Langres. Très maître de toutes les ressources de l'érudition locale, M. Gautier semble moins informé de celles de l'érudition qui en dépasse les limites ; dans ses citations d'ouvrages imprimés, il omet parfois des publications importantes, telles que celles de Pardessus et des *Monumenta Germaniae*, de même qu'il s'abstient de faire allusion à certaines questions d'ordre général, que touchent les documents par lui catalogués.

L'auteur n'en a pas moins accompli une œuvre très méritoire, fruit de laborieuses recherches, conduites avec beaucoup de soin et de conscience, d'après une méthode vraiment scientifique. Les résultats acquis sont de nature à éclairer, non seulement l'histoire des évêques de Langres, mais aussi celle de la Bourgogne, et, à un point de vue plus général, celle de la diplomatique et des institutions diocésaines. Il est à souhaiter que M. Gautier publie bientôt son travail après une revision qui lui permettra de le compléter et de l'unifier sur divers points de détail. Peut-être, et nous ne saurions trop le désirer, son exemple provoquera-t-il des entreprises semblables, de la part de nos archivistes, pour les plus importants diocèses de l'ancienne France : il est inutile d'insister sur l'utilité de premier ordre qu'offrirait pour notre histoire un ensemble de travaux de ce genre. J'en ai dit assez, je crois, pour justifier la deuxième médaille que nous avons attribuée à l'œuvre de M. Gautier.

En seconde ligne, la Commission a placé l'œuvre de M. Morel : *Le plan d'Arras-ville en 1382*, à laquelle elle attribue une troisième médaille. — Cet ouvrage, comme le dit l'auteur, est une simple étude de topographie arrageoise, sans prétentions historiques. Il y est question

uniquement de la ville des comtes, et non de la ville d'Arras tout entière, telle que l'a constituée l'édit de réunion de 1749 ; jusqu'à cette époque, en effet, la ville comtale et la cité épiscopale, encore qu'elles fussent juxtaposées, formaient deux agglomérations distinctes et autonomes. L'ouvrage de M. Morel, édité sous les auspices de l'Académie d'Arras, avec le concours de la municipalité, est une reconstitution topographique de la ville, telle qu'elle existait à la fin du XIVe siècle.

Cet ouvrage a pour fondements deux registres, l'un de 1382, l'autre de 1396, comprenant toutes les propriétés immobilières de la ville, groupées par paroisses et subdivisées en tours pour l'usage du clergé paroissial. L'auteur s'est aidé aussi d'autres recueils de textes de la même époque, et de chartes conservées, comme ces registres, dans les divers dépôts d'archives d'Arras. Ainsi son œuvre repose sur des documents excellents, et très sûrs. Laissant à peu près complètement de côté les ouvrages qui ont précédé le sien, parce qu'il en a reconnu les lacunes et les imperfections, M. Morel est arrivé à décrire, maison par maison, la ville d'Arras à une époque particulièrement intéressante de son histoire, puisque c'est le temps où, sous les premiers ducs de Bourgogne de la maison des Valois, son industrie fut le plus florissante. Sur chaque immeuble, M. Morel résume, en termes brefs et clairs, les informations qu'il a recueillies au prix d'un minutieux et pénible travail, et s'efforce de résoudre les problèmes qui s'offrent à sa critique. On jugera de l'importance de son œuvre, si l'on veut bien considérer qu'elle retrace l'histoire de très nombreuses maisons.

Cet ouvrage ne concerne pas seulement la topographie historique d'Arras. Il sera consulté avec fruit par quiconque s'occupe de l'histoire de la population, des mœurs, de l'industrie, du commerce, et aussi par quiconque s'intéresse à ces familles bourgeoises d'Arras, opulentes et anciennes,

dont les noms se retrouvent dès le XIIIe siècle et sont parfois mentionnés dans les poésies des jongleurs et dans les listes vénérables de la confrérie des Ardents. Le lecteur curieux du pittoresque relèvera les enseignes annonçant les professions diverses des habitants; le jurisconsulte ne manquera pas de recueillir les renseignements qui lui feront connaître le régime de la propriété urbaine au moyen âge.

Cette ville, à laquelle M. Morel, après une légion de très honorables érudits, a consacré avec amour son travail et sa peine, a été grièvement blessée par le bombardement sauvage qu'elle subit depuis plus de vingt mois. Sans aucun doute, la vieille cité renaîtra des ses ruines et aura vite fait de reprendre dans la France du XXe siècle une place digne de son glorieux passé, après avoir ajouté un chapitre, — et quel chapitre! — à l'histoire des sièges d'Arras. Mais la ville reconstruite ne sera plus celle que notre génération a connue, gardant encore le plan et parfois la physionomie de la cité de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur. En outre, l'incendie a détruit dans les archives beaucoup des documents dont M. Morel s'est servi pour reconstituer le vieil Arras; il lui serait impossible, désormais, de refaire l'œuvre dont il s'est si bien acquitté. Aussi cette œuvre nous sera doublement précieuse, à cause de sa valeur intrinsèque, et parce qu'elle gardera la mémoire d'un passé dont les dernières traces ont disparu. L'auteur n'a point survécu au désastre qui a frappé la cité dont il était l'enfant. Sur la tombe du bon travailleur, qui a sauvé ce que l'on pouvait sauver de l'antique Arras, de l'Arras des riches bourgeois, des joyeux chansonniers et des habiles ouvriers en tapisserie, nous déposons la couronne qu'il a bien méritée par son labeur, aussi consciencieux que désintéressé.

En un temps où la production des œuvres consacrées à l'étude des antiquités de notre pays s'est, par la force des choses, sensiblement ralentie, un imprimeur dont le nom nous est familier a voulu, tout au moins, rendre plus faci-

lement accessibles aux travailleurs quelques-uns des ouvrages de nos grands érudits français. Appartenant à cette partie de la Bourgogne qui avoisine Cluny, M. Protat a formé le projet de réimprimer deux recueils qui contiennent les principaux documents de l'histoire de la glorieuse abbaye. Il compte nous donner dans un avenir peu éloigné le *Bullarium Cluniacense*; au cours de l'année 1916, il a achevé la réimpression de la *Bibliotheca Cluniacensis*, œuvre d'une haute importance, à laquelle sont attachés les noms de dom Marrier et d'André Duchesne. M. Protat a reproduit l'édition originale de 1614, non sans avoir pris soin d'en corriger les fautes. Une œuvre de ce genre ne saurait évidemment prétendre à l'une des récompenses du Concours des Antiquités nationales; mais la Commission estime qu'il convient de rendre hommage à cette initiative, qui a mis à la portée du public une œuvre réputée introuvable, en même temps qu'elle a assuré du travail à bon nombre d'ouvriers. Ainsi M. Protat a contribué pour sa part à donner au pays l'impression qu'en dépit de la tempête qu'il traverse, sa vie intellectuelle et économique n'est pas interrompue.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel intérimaire dépose sur le bureau de l'Académie les ouvrages suivants :

Le fascicule de janvier-février 1916 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1916, in-8°); — le tome XI des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1916, in-4°);

De la part de M. Johannes Steenstrup, correspondant de l'Académie, *Statsrettens gennem tiderne og nutidens Statsforfatninger* (Copenhague, 1916, in-8°).

M. Héron de Villefosse présente à l'Académie, au nom de M. Georges Dottin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, un ouvrage intitulé : *Les anciens peuples de l'Europe* ; t. I de la *Collection pour l'étude des antiquités nationales*, dirigée par M. Camille Jullian et éditée par la librairie C. Klincksieck (Paris, 1916, in-8°) :

« Le nouveau livre de M. Dottin a été inspiré par l'ouvrage célèbre de notre regretté confrère d'Arbois de Jubainville. En le lisant, on éprouve ce sentiment que, pour bien exposer l'histoire d'un pays, il faut connaître à la fois les textes littéraires et les documents archéologiques, il faut savoir puiser à cette double source, rapprocher des leçons que les choses nous apportent les témoignages des hommes, en faire jaillir la lumière de façon à présenter ainsi, à l'aide des monuments silencieux, un commentaire vivant, et souvent décisif, des renseignements incertains ou obscurs, transmis par les écrivains. C'est ce que M. Dottin a fait avec autant de sûreté que de prudence. Un ensemble de faits historiques, éclaircis et confirmés par les découvertes de l'archéologie et de la linguistique : telle est la base essentielle de son ouvrage. Sous une forme très condensée, le doyen de la Faculté des Lettres de Rennes a fait appel à toutes les ressources scientifiques ; son exposé clair et solide, qu'il appelle modestement un livre de vulgarisation, offrira aux travailleurs, aux étudiants des Facultés, aux érudits un guide commode et méthodique, un instrument nécessaire pour entreprendre l'étude de nos vieilles civilisations. Si ses recherches s'étendent à tous les anciens peuples de l'Europe, c'est la Gaule surtout qui le préoccupe ; car la vie de la Gaule, dans l'antiquité, comme celle de la France actuelle, a été intimement mêlée à la vie de l'Europe et en a dépendu pour une forte part.

« Ce volume est appelé à rendre des services incontestables. Il inaugure une *Collection pour l'étude de nos antiquités nationales*, dirigée par notre confrère M. Camille Jullian, toujours soucieux de nos intérêts scientifiques et dont l'inlassable ardeur s'exerce d'une manière si profitable. Son but est de mettre à la disposition de tous une série de répertoires contenant les documents indispensables pour aborder la connaissance de notre passé et de favoriser surtout les recherches de ceux qui se trouvent privés du secours des grands recueils scientifiques. Le plan de cette collection, fondée par la librairie C. Klincksieck, est arrêté ; le format en est commode ; plusieurs autres volumes sont déjà en préparation : le nom de celui qui en est l'âme nous donne l'assurance que le public lui réservera le meilleur accueil. Comme il le dit lui-même en tête de ce premier volume, « la science du passé est une science difficile et complexe. Et les événe-

ments viennent de nous rappeler que notre devoir de Français est de ne plus faire de la besogne facile, mais d'aborder sans peur les tâches les plus ardues. »

M. Héron de Villefosse offre ensuite à l'Académie, de la part de M. C. Jullian, le n° LXXI de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la *Revue des Études anciennes*, t. XVIII) :

« M. Jullian pense que si Jules César a choisi Nyon pour y établir une colonie, c'était afin d'assurer à l'Empire la possession de la route de Lyon au Rhin. Les deux colonies fondées par Munatius Plancus, Lyon et Augst, étaient reliées par une voie qui traversait le Jura au pas de l'Écluse, passait à Genève, Nyon et Avenches. — La chronique gallo-romaine rédigée par notre savant confrère est toujours pleine de nouveauté, de variété et d'intérêt. »

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Vassel, un fascicule de ses *Études puniques* contenant deux mémoires intitulés : V. *Sur la bilingue d'Althiburos*. — VI. *Un passage de la dédicace de Bir-Tlelsa*. »

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de MM. Gabriel Petit et Maurice Leudet, un ouvrage intitulé : *Les Allemands et la Science* (Paris, Félix Alcan, 1916, in-12). Ce volume, honoré d'une préface de M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, est un recueil de 28 mémoires rédigés par autant d'auteurs qui, chacun dans sa spécialité, se sont, en général, donné pour tâche de mettre en parallèle la méthode et le rôle de la science française et de la science allemande. Parmi les collaborateurs auxquels MM. Petit et Leudet ont fait appel, je relève les noms de nos confrères MM. Camille Jullian et Salomon Reinach dont les articles sont intitulés : « L'érudition allemande » et « La science caporalisée ». Il s'y trouve, en majorité, des membres de l'Académie des sciences et aussi des professeurs du Collège de France et de nos grandes écoles : MM. Marcellin Boule, Émile Boutroux, Chauffard, Chauveau, Dastre, Delage, Pierre Delbet, Duhem, Armand Gautier, Gley, Hennegny, Landouzy, Le Dantec, Stanislas Meunier, Edmond Perrier, Émile Picard, le professeur Pinard, Sir William Ramsay. Tous ces noms et d'autres, — je ne saurais les énumérer tous, — sont par eux-mêmes une garantie du sérieux et de la conscience avec lesquels a été faite cette enquête sommaire dans la plupart des branches de la science moderne. On y voit, magistralement dessiné, le caractère

de la science allemande : les procédés méthodiques des savants : comment, en Allemagne, ainsi que le dit M. Paul Deschanel dans la préface, l'histoire, la philosophie, la religion sont devenues des forces nationales, tout comme l'armée, la diplomatie, le crédit. Elles sont passées exclusivement au service de l'État, au lieu de demeurer choses universelles et humaines. Le désintéressement scientifique est, depuis longtemps, devenu lettre morte en Allemagne : on peut même trouver que nous avons été un peu lents à nous en rendre compte. Quant à la part qui revient aux savants allemands dans les découvertes contemporaines, il ressort des observations présentées dans cet ouvrage avec toute l'impartialité désirable, qu'elle est moins originale qu'il était de mode de le répéter au cours des dernières années. Sir William Ramsay, l'un des collaborateurs dont je viens de citer les noms, résume l'impression générale dans cette réflexion qui remet toute chose au point : c'est que « les plus grands travaux de la pensée scientifique ne sont pas dus à des savants de race germanique », et que les initiatives et ce qu'il appelle « les précoces applications de la science » ne se sont pas produites chez eux. D'autre part, ce livre nous fait constater, en ce qui concerne particulièrement la France, que son activité créatrice et féconde est scientifiquement assez grande pour qu'on puisse dire que notre pays n'a pas dégénéré ; elle a été assez éclatante depuis un siècle pour que sa supériorité en bien des genres sur celle de l'Allemagne soit reconnue dans le monde entier. »

SÉANCE DU 12 JUILLET

Séance avancée au mercredi à cause de la Fête nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Il est donné lecture du télégramme suivant :

« Barcelone, 8 juillet 1916. Athénée Barcelone envoie témoignage de condoléance au sujet de la mort du grand égyptologue Maspero. — Roca, président. »

Des remerciements ont été adressés par le Président aux

dépêches de condoléances de l'Académie royale de Turin et de l'Athénée de Barcelone.

L'Académie décide, par un vote à mains levées, un nouvel ajournement à six mois des élections pour le remplacement de ses membres décédés.

M. Héron de Villefosse lit un mémoire de M. Jules Formigé, architecte diplômé du Gouvernement, sur un édifice accolé au théâtre d'Orange et qui, jusqu'à ce jour, a été regardé comme un cirque. A l'aide de nombreux arguments, M. Formigé établit que cette opinion n'est pas soutenable. Les plus frappants se rapportent à l'étroitesse de la piste qui n'aurait eu que 56 mètres de largeur, à l'absence absolue de traces de la *spina* et de sa décoration, au fait que la partie de l'arène, depuis la porte monumentale jusqu'au fond de l'édifice, est entièrement dallée en pierre, circonstance qui ne se rencontre jamais dans les cirques et qui aurait empêché les chevaux de tourner au galop. Ce n'est ni un cirque, ni un stade, c'est un gymnase : les substructions reconnaissables permettent d'en retrouver toutes les dispositions. M. J. Formigé développe cette thèse, d'une manière très claire, à l'aide de deux plans dont le premier montre l'état actuel de l'édifice et dont le second présente une restitution qui paraît s'accorder avec le relevé des parties encore visibles.

Le monument présenterait un intérêt exceptionnel : il serait unique en Gaule; ses similaires sont rares dans l'empire romain [1].

MM. Bouché-Leclercq et Maurice Croiset présentent quelques observations.

M. Basmadjian lit un mémoire sur des inscriptions arméniennes d'Aïn-Bagnaïr et de Marmachène.

M. Moret, conservateur du Musée Guimet, communique l'interprétation de trois décrets de Koptos (dont un inédit). Il en résulte que le roi Pepi II avait fondé un domaine pour servir les offrandes à une statue de lui-même déposée au temple de

1. Voir un prochain cahier.

Koptos ; à cette occasion, le roi prescrit de faire une déclaration des terres et des gens, analogue à celle que mentionnent souvent les papyrus ptolémaïques. Dans la suite, ce domaine, érigé en ville franche, reçoit des immunités et le droit d'ériger un pal sur la place publique. C'est la première fois qu'un texte nous révèle ces analogies avec les coutumes féodales de notre moyen âge [1].

COMMUNICATION

DÉCLARATION D'UN DOMAINE ROYAL ET TRANSFORMATION EN VILLE NEUVE SOUS PEPI II, PAR M. MORET, CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET.

Deux décrets de Koptos se rapportent à un domaine fondé pour fournir l'offrande, dans le temple de Minou à Koptos, à une statue du roi Pepi II (VIe dynastie, vers 2450 av. J.-C.). L'un de ces décrets porte le nom d'Horus de Pepi II : il a reçu déjà une interprétation assez correcte. L'autre décret est en très mauvais état ; le premier quart de toutes les lignes manque ; la lecture de ce qui reste est souvent difficile ; le texte a été mal déchiffré, et attribué par l'éditeur, M. R. Weill, sans raison valable, à un successeur de Pepi II (Ouadkarâ, VIIIe dyn.). Après collation sur l'original, j'ai pu lire toute la partie conservée, et constater que les lacunes ne portent sur rien d'essentiel ; grâce à un décret postérieur de Neferkaouhor sur un sujet similaire, il est possible de calculer exactement ce qui manque et de restituer sans trop d'arbitraire le début des lignes d'après des formules usuelles. Ce second décret est certainement de Pepi II ; loin d'être postérieur, il est antérieur au premier. Enfin j'ai trouvé en 1914 à Louxor, chez un mar-

1. Voir ci-après.

chand, qui le tenait de fouilles clandestines à Koptos, la fin complète d'un troisième décret de Pepi II relatif au même domaine ; je puis produire ma copie faite sur l'original et la photographie. Les trois textes relatent des moments différents de l'histoire du domaine ; l'un la fondation et la déclaration au fisc ; l'autre la transformation du domaine en territoire d'immunité ; le troisième, le renouvellement de la charte d'immunité.

I. DÉCRET DE FONDATION DU DOMAINE (fig. 1, p. 325).

1 [*L'Horus Netercha'ou. L'an...*]. 2 [*Décret royal pour le directeur de la ville de la pyramide, juge de la Porte, vi*]*zir, prince, directeur du Sud, directeur des scribes des domaines de Koptos, (des nomes) des deux Plumes, du Crocodile, de Minou, du Reliquaire, du Mont-Serpent, du Térébinthe supérieur,* [*du Térébinthe inférieur?*] *Shemaj*[1].

3 [*Temple de Minou dans*][2] *Koptos des Deux Faucons. L'offrande royale de la statue du roi du Sud et du Nord Neferkara' maa'chrou*[3], *qu'il (le roi) a donnée à son bien-sacré (du dieu), est établie dans la Maison-du-Roi* 4 [*pour l'étendue de l'éternité*] *par l'ordre et pour le compte du roi du Sud et du Nord Neferkara', vivant à toujours et à jamais, aujourd'hui à nouveau (à savoir) : champs, 3 aroures dans* [*Koptos*] *des Deux Faucons.* 5 [*Cela est constitué par écrit devant le*][4] *bureau, scellé au sceau, signé par des mains nombreuses*[5]. *L'offrande est prise en compte sur le*

1. Shemaj est le directeur du Sud dont j'ai publié le décret de nomination *C. R. Ac.*, 1914, p. 565 ; ce décret et la liste des nomes seraient donc de Pepi II et non d'un roi de la VIIIe dynastie.

2. Titre restitué d'après les passages similaires aux décrets de Pepi I (Koptos et Dahchour) : Weil, *l. c.*, p. 41 et 45).

3. Épithète de la statue du roi divinisé ; elle ne prouve nullement que le roi est mort, comme l'a cru Weill (p. 88) ; l. 4 Pepi II est qualifié « vivant à toujours ».

4. Formule restituée d'après le décret de Neferkaouhor, l. 10 et l'*acte de vente* daté de Cheops (l. 5).

5. Formule difficile à lire, restituée d'après *Neferkaouhor*, l. 10.

livre (ša'), en ces termes : composée de champs, de vignobles, de vergers. 6 [*de potagers, avec choses excellentes de toute sorte*][1] *sur eux. On leur a fait leur nom, à savoir : « Domaine Minou-fait-prospérer-le-domaine-de-Neferkara' », (dépendant) de la maison d'agriculture. — Les corvées sont créées*[2] *en même temps, et les tenanciers (meritou) sont levés pour cette maison d'agriculture parmi les meritou* 7 [*qui sont dans ce Sud pour exécuter les charges*[3]] *de toutes les impositions et corvées de la Maison-du-Roi ; celui qui ignorerait sa charte antérieure*[4], *que son règlement (srw) soit créé par déclaration des Sarou.*

Le roi a donc décrété de fonder un domaine qui fournira une offrande-royale, pour la statue de Pepi II, offrande versée au bien-sacré (*neterhetep* = ἱερὰ γῆ) du temple de Minou à Koptos[5]. Le vizir prélèvera 3 aroures (82 ares 68 centiares) dans la Maison-du-Roi, c'est-à-dire sur la βασιλικὴ γῆ ; on rédigera une charte (𓊪 *a'*) qui portera : 1° le nom du domaine ; 2° un inventaire des terres classées par catégories de cultures[6] : terre à blé (γῆ σιτοφόρος) ; vignobles (γῆ ἀμπέλιτις) ; vergers (παράδεισοι) ; pâturages (νομαί) ou herbages (χλωρά) ; 3° les impositions et les corvées dues par les tenanciers à la maison du roi : le 3e décret (C) en donnera le tableau complet ; aussi y reviendrai-je plus loin. Les tenanciers ne sont pas corvéables à merci ; on ne peut exiger d'eux que ce qui est spécifié sur leur charte. L'établissement et l'interprétation de la charte pouvaient prêter à des discussions ; aussi les *notables* (*Sarou*) sont-ils chargés de faire la « déclaration » des corvées

1. Sethe, *Urkunden*, IV, p. 171.
2. Sur l'expression *mśt katw*, cf. Murray, *Saqqara*, pl. 18 ; *Urkunden*, IV, p. 453.
3. Cf. Décret A, l. 36 sqq.
4. *Urk.*, IV, p. 102, 1148.
5. *Décret de Neferkaouhor*, l. 5.
6. Sur les équivalents des papyrus gréco-romains, cf. Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, 1, p. 183, 194.

imposées, au moment où l'on « créé les charges » des tenanciers. A l'époque gréco-romaine, les charges s'appellent λειτουργίαι; dans les contestations que leur exercice soulève, interviennent aussi les πρεσβυτέροι τῶν γεωργῶν ou τῆς κώμης [1].

La charte est « prise en compte » (*sipt* ,) sur le « Livre » (*ša'*) du « bureau » *dadat* , contresigné par des témoins nombreux. Le bureau devait être constitué par les « scribes des domaines » dont le vizir est directeur [2]. A l'époque gréco-romaine, les écrits du même genre sont consignés, sous la foi du serment, entre les mains des τοπο- ou κωμογραμματεῖς, et versés au Livre cadastral καταγραφή [3].

Le domaine fondé, il faut régler ses rapports avec le temple de Minou, auquel il servira une offrande pour la statue du roi. Pour cela, le vizir reçoit l'ordre de se rendre sur les lieux.

« *Va donc* 8 [*vers la campagne, descends vers* [4]] *ce champ pour créer l'offrande divine là, en livraisons quotidiennes de chaque jour, en plus des offrandes des fêtes* 9 [*qui existaient auparavant* [5] *dans le temple de Minou de Koptos des*] *Deux-Faucons; car elle est établie pour la statue de Neferkara' maa'chrou, — en bronze d'Asie décoré d'or, (qui a été) conduite vers ce temple, — pour la suite de chaque jour.* 10 [*Fais donc un contrat avec les prêtres-*

1. H. Maspero, *Les finances sous les Lagides*, p. 213 sqq.; Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, 1, p. 132.

2. De même, le décret de Neferkaouhor est adressé au « chef des scribes des champs ou des paysans ».

3. Bouché-Leclercq, *l. c.*, p. 293 sqq. Les « déclarations de gens » des papyrus de Kahoun se font aussi sous la foi du serment (Griffith, *Kahun*, p. 20, pl. IX, l. 9).

4. D'après le décret de Neferkaouhor, l. 3.

5. Cf. Naville, Deir el Bahari (XIe dyn.), I, pl. XXIV, l. 9; *Urkunden*, IV, p. 768, 769 et I, p. 26.

horaires[1] *de*] *ce temple ; que les corvées soient créées en même temps et la déclaration faite des gens qui sont à la disposition de l'autorité là, par la levée du prince, ami unique, sacrificateur de Minou, directeur des prophètes Idj, dans* [*Koptos*] *des Deux-Faucons.* »

Les rapports du domaine et du temple sont clairement définis, si l'on accepte la restitution du début de la l. 10, qui s'inspire de ce que nous apprennent les textes similaires ; le service et la gestion des offrandes fondées dans les temples pour une statue, sont confiés à des prêtres-horaires (*neter hat wnwtw*) qui doivent des heures régulières de présence (παρούσαι) ; celles-ci constituent leurs « charges » vis-à-vis du fondateur ; moyennant quoi, ils touchent une part du revenu de la fondation. Ici les prêtres avec qui le roi passe contrat sont « levés » par le directeur des prophètes Idj, parmi les gens du temple ; nous verrons plus loin qu'Idj sera le directeur du domaine nouveau.

On passe maintenant à la *déclaration* de la charte du domaine et des contrats, déclaration faite par les deux parties contractantes, le vizir et le directeur des prophètes.

11 [*Car on a fait pour lui, certes, un décret*[2]] *pour lui* [*ordonner*] *de faire la déclaration des champs de la maison d'agriculture, avec les chefs supérieurs et les régents des domaines et des* (*tenanciers*) *perpétuels des champs — en y joignant* (*l'oblation*) *des colombes* 12 [*et des oies et l'abattage des bœufs et des volai*]*lles*[3], *comme il est établi pour la belle fête du dieu. Et c'est le prince, ami unique, sacrificateur de Minou, directeur des prophètes, Idj, qui est directeur de la maison d'agriculture* 13 [*de ce domaine Minou-fait-prospérer-Neferkara' dans*] *Koptos* [*des Deux Faucons*]. *En ce qui te concerne, mets les gens du Roi de*

1. Voir les contrats de Siout (Griffith, *Siut*, pl. VI, l. 273, et *Brit. Museum Egyptian Stelae*, I, pl. 55.

2. Neferkaouhor, l. 7-8.

3. *Ibid.*, l. 8-9, restitution certaine qui donne la grandeur exacte des lacunes au début de toutes les lignes.

cette maison d'agriculture sous son autorité, [et fais] qu'ils soient réglementés par cette déclaration, dans la campagne..... 14.....les gens de ce temple..... »

(Le reste manque.)

Le sens de cette fin dépend de l'interprétation du mot *wpit*, qui définit l'opération administrative prescrite. Le vizir et le directeur des prophètes doivent faire ensemble l'*wpit* des champs et l'*wpit* des gens du domaine. M. Weill traduit *wpit* par « détermination » (p. 84), ce qui n'a que peu de sens, car gens et terres, appartenant au domaine royal, sont déjà connus des agents du roi. M. Sethe traduit « l'opération *wpit* », ce qui n'interprète rien. *Wpit* signifie « décision » ou « déclaration » (avec déterminatif); les papyrus de Kahun ont conservé des « *wpit* de gens » qui sont des listes de contribuables, c'est-à-dire, comme l'a bien vu M. Maspero, des « *déclarations* de gens ». En adoptant ici le sens « déclaration des champs » (*wpit ahitou*) et « déclaration des gens » (*wpit remṯou*), on s'appuie sur le fait que toute mutation de propriété, dans l'Égypte gréco-romaine, donnait lieu à une déclaration : ἀπογραφή. Cette ἀπογραφή, en ce qui concerne les édifices et les terres, s'établit au moyen de pièces analogues à la « charte » que mentionne notre texte; on y énumère les terres par catégories de cultures, qui correspondent à des impôts nuancés; on dresse la liste des gens du domaine déclaré, et le tableau de leurs λειτουργίαι, corvées réglementaires et impositions. Déclarations et pièces comptables étaient versées aux archives du nome (βιβλιοθήκη ἐγκτήσεων), et les mutations de propriété étaient mentionnées au cadastre.

Cette organisation est bien connue pour l'époque romaine; on en retrouve les traits essentiels dans les papyrus ptolémaïques; mais on se demandait si c'était un héri-

tage des institutions pharaoniques. Jusqu'ici on n'y avait retrouvé que des éléments d'organisation semblable : les textes de Mten (IIIe dyn.) mentionnent les chartes de fondation [1] ; les papyrus de Kahoun (XII-XIIIe dyn.) donnent des listes ou « déclarations de personnes » *wpit remtou* [2] ; plusieurs textes du Nouvel Empire mentionnent les inscriptions de ventes et de successions, au cadastre [3]. Ces éléments divers étaient-ils organisés et codifiés ? Le décret de Pepi II fournit la réponse : sans doute il ne constitue pas par lui-même une « déclaration », mais il prescrit de la faire et pour les terres et pour les personnes ; en un mot le texte donne la preuve que de telles déclarations étaient réglementaires dès l'ancien empire.

La déclaration est faite « d'un commun accord » par le fondateur (le roi que représente le vizir) et par le bénéficiaire (ici Idj directeur des prophètes [4]) : participent à la déclaration les « chefs supérieurs », les « régents des domaines » et les *Sarou* (notables administrateurs) ; de même aux papyrus gréco-romains interviennent χώραρχοι et πρεσβυτέροι.

D'après le décret de Neferkaouhor (l. 12-13), la déclaration était « transmise par le vizir au bureau des contrats scellés, pour être prise par l'autorité compétente ». Le décret de Louxor (et les autres décrets de Koptos) nous révèlent l'existence, dans l'administration royale, d'une « salle large d'Horus » (*Hor shw*), où l'on prenait (*šp*) les décrets pour les conserver « dans les livres » (*m ša'w*) [5]. Dans chaque nome, il y avait aussi un bureau des contrats et des archives pour les actes privés. N'est-ce point là l'origine de la biblio-

1. A. Moret, *Donations et Fondations*, ap. *Recueil de travaux*, XXIX, p. 68.

2. G. Maspero, *Études de mythologie et d'archéologie*, IV, p. 426.

3. A. Moret, *Du caractère religieux...*, p. 14 sqq.

4. Au décret de Neferkaouhor, c'est le chef des scribes de cinq nomes qui agit comme partie prenante, ou administrateur de la fondation.

5. Voir plus loin, p. 328.

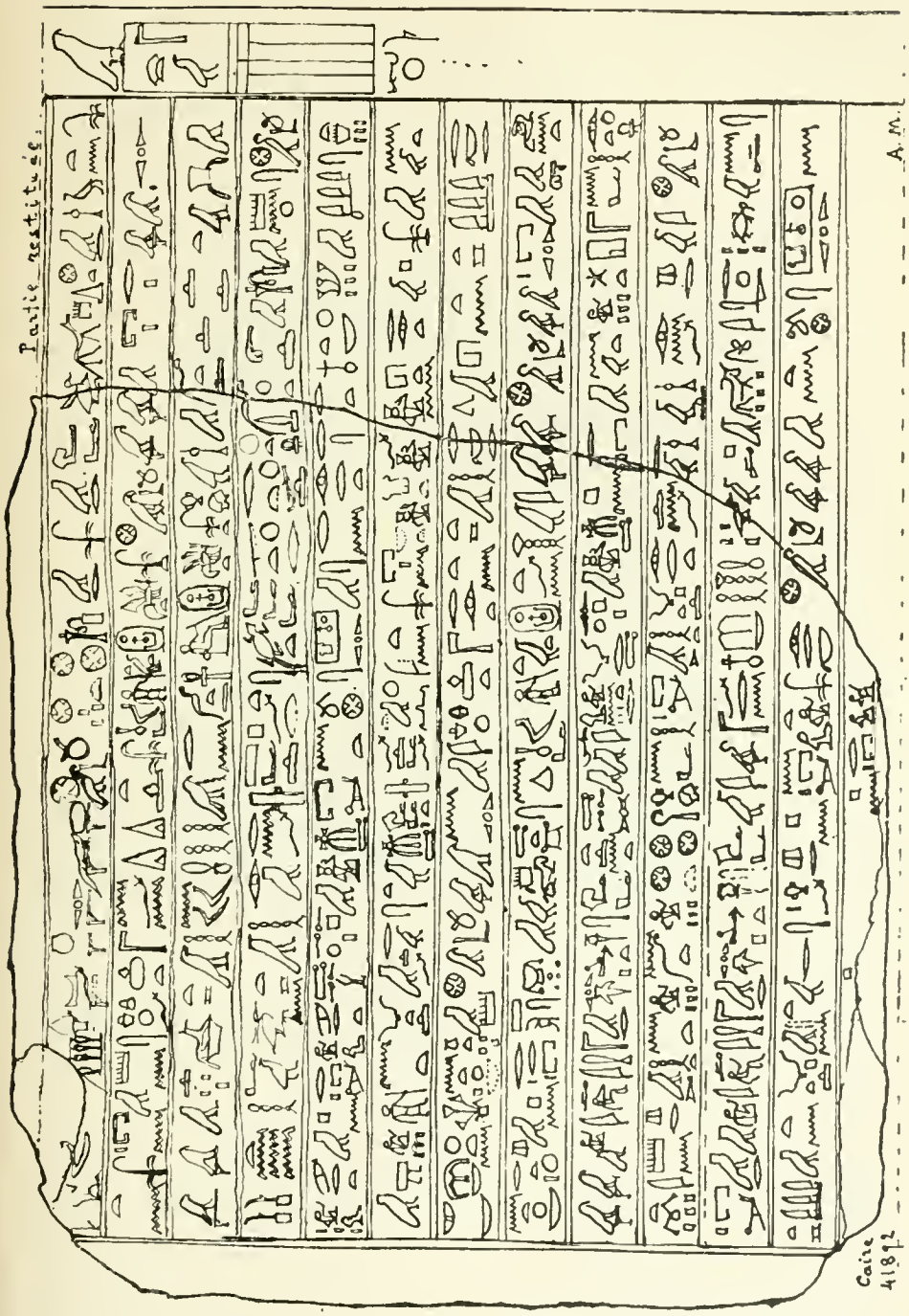

Fig. 1. — Décret de fondation et de déclaration du domaine (cf. R. Weill, *Décrets royaux*, pl. XI).

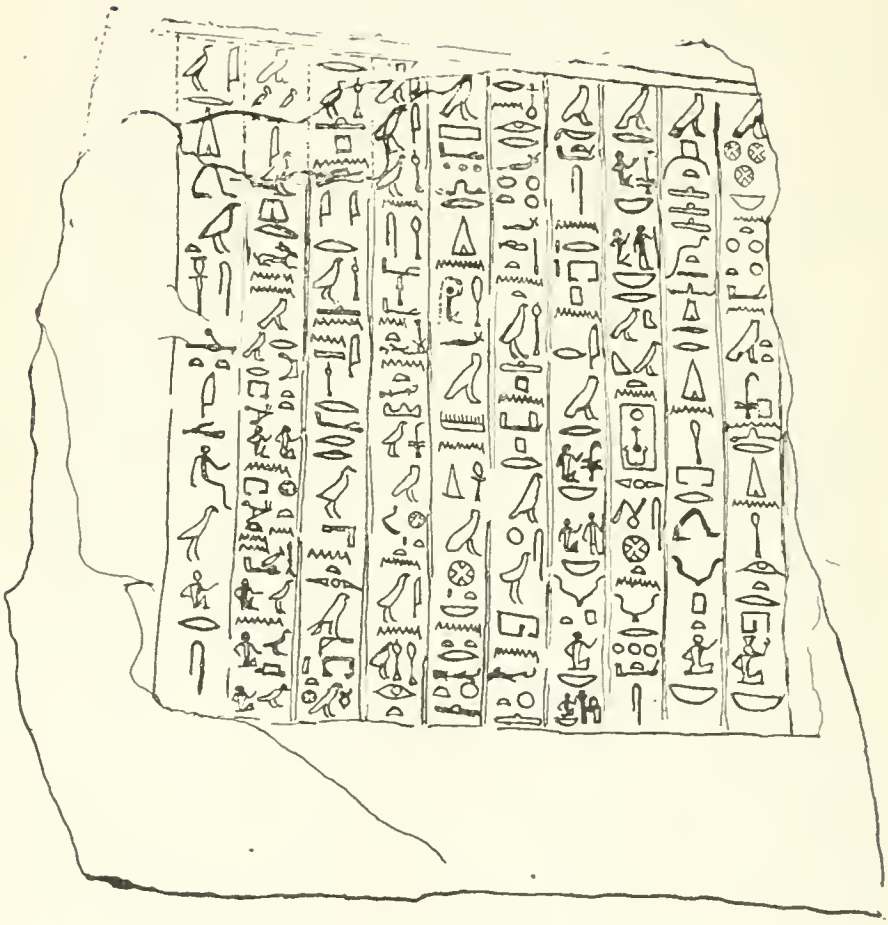

Fig. 2. — Première charte d'immunité.
(*Texte inédit.*)

thèque du nome (βιβλιοθήκη τῶν ἐγκτήσεων), où l'on déposait contrats et registres cadastraux (καταγράφαι)[1]? Assurément, dans cette organisation administrative bien des détails précis manquent encore ; cependant il est manifeste que les déclarations de champs et de personnes étaient conservées dans des archives, reportées sur des livres cadastraux et servaient à répartir impôts et corvées, dès l'ancien Empire comme à l'époque gréco-romaine. Ceci connu, certains titres, tel que « directeur des déclarations » *imro wpit*[2], sont plus intelligibles, et l'on comprend mieux les indications laconiques d'autres décrets : celui de Dahchour où Pepi Ier ordonne « la déclaration de tout livre » (*wpit ša' neb*) d'un domaine ; celui de Koptos où Neferkaouhor prescrit « la déclaration de la charte » (*wpit a'*) d'un autre domaine.

Comme nous l'avons vu, le domaine restait « établi dans la Maison du Roi » et soumis aux impositions et corvées du fisc royal. Mais la « maison d'agriculture », c'est-à-dire le dépôt du personnel et du matériel, était placée sous la direction d'Idj, directeur des prophètes de Minou. Idj devait s'efforcer de rattacher au *neterḥetep* de Minou la fondation de Pepi II : les autres décrets nous apprennent cette transformation. Le premier de ces décrets est celui de Louxor ; il en reste une moitié, environ, qui donne la fin du texte. Voici ce document inédit :

II. PREMIÈRE CHARTE D'IMMUNITÉ (fig. 2, p. 326).

X + 1 ...dans tous domaines d'immunité qui sont dans ce Sud[3].

1. Surtout connus à l'époque romaine : Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, 1, p. 296, n. 1 ; P. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine*, p. 237.

2. Sethe, *Urk.*, I, 2, 17, 64, 91.

3. Restituer, au début, un développement analogue à celui du décret A, l. 35 sq. (*J. Asiatique*, 1912, II, p. 93, article IV).

Ma majesté n'a pas permis de créer aucune charge, 2 *pour l'étendue de l'éternité, et ma majesté n'a pas permis non plus que monte aucun messager* 3 *d'aucun directeur du Sud, ni d'aucun Sar, vers cette colline de ce domaine « Minou-fait-prospérer-l'édifice-de-Neferkera'-» — Au contraire, il est réservé à ce temple et sous sa protection.*

Tout directeur du Sud, tout Sar, tout messager, tout scribe, s'il n'agit point conformément aux paroles de ce décret, pris par la salle d'Horus de l'autorité 5 *dans les livres*[1], *ma majesté n'a pas permis qu'ils soient prêtres dans la pyramide Men-a'nch, ni dans aucun domaine qui dépend de l'autorité —* 6 *Et ma majesté a ordonné de dresser un mât en bois étranger*[2], *et cela dans cette ville-neuve*[3]*; ma majesté a ordonné de faire* 7 *que ce décret soit placé sur une stèle de pierre blanche, à la porte du temple de Minou, dans* 8 *Koptos. — Ce décret est fait aussi pour le directeur des laboureurs de ce domaine et pour le directeur de la maison d'agriculture, de cette maison d'agriculture, et pour les fils de leurs fils et les héritiers de leurs héritiers*[4]. *— Ma Majesté a fait aller l'ami unique Idou à ce sujet.* »

Par ce décret, le domaine cesse d'appartenir à la γῆ βασιλική ; il est *réservé* à Minou et mis sous sa protection ; ses gens sont dégagés de toute charge vis-à-vis du fisc royal et ne doivent plus rien qu'au dieu Minou. Tous ces édifices sont rangés dans les « villes d'immunité » du Sud (*nwitw nt ḫwt*) ; on les appelle « ville neuve » (*nwit mait*).

1. Même passage, mais écourté, aux décrets A et B (*J. As.*, p. 96). Le présent texte justifie l'interprétation proposée par Sethe (*Gött. Gel. Anz.*, 1912, p. 711).

2. Vraisemblablement d'Asie (cf. Schaefer, *Pierre de Palerme*, p. 38).

3. Ce passage n'existe dans aucun autre décret.

4. Cf. *Stèle de Hat-ka-k*, l. 4.

Ce terme « ville neuve » restait jusqu'ici pour nous un terme vague, faute de textes explicatifs. Des « directeurs de villes neuves » apparaissent à la fin de la Ve dynastie[1]; ces domaines de fondation récente se multiplient sous la VIe dynastie[2], au temps où le domaine royal est démembré par l'aristocratie civile ou religieuse. Le mot s'applique évidemment à une fondation nouvelle ou renouvelée; dans le cas présent, il désigne le changement d'état d'un domaine antérieurement fondé pour une affectation spéciale. Le roi n'est pas seul à créer des villes neuves. Un nomarque de la VIe dynastie dit qu'il a « fondé des villes avec des hommes pris sur d'autres terres; ceux qui n'étaient ailleurs que des tenanciers (*meritou*) faisaient, dans ces villes, fonction de *Sarou* (administrateurs, notables)[3]. » Ainsi l'habitant de la ville neuve est attiré du dehors par la promesse d'avantages; il est probablement plus ou moins affranchi de charges vis-à-vis du fisc royal. En effet, notre texte fait comprendre que « ville neuve » est synonyme de « ville d'immunité ». Le domaine, au moment où il est fondé par Pepi II, reste astreint aux charges et corvées; quoique nouvellement fondé, on ne l'appelle pas alors « ville neuve », mais, dès qu'il passe sous la « protection » de Minou, parmi les « villes d'immunité », on le qualifie *uuit mait*.

Je ne puis négliger ici les éléments de comparaison qu'offre notre moyen âge. La ville neuve qui se multiplie en France, à dater du XIe siècle, sous l'influence de l'Église, est toujours une « ville franche », soit qu'il s'agisse d'une commune affranchie réellement nouvelle, soit d'une communauté ancienne que l'octroi d'une charte est venu rajeunir ou renouveler[4]. Dans notre texte aussi, le mot ville

1. *Urkunden*, I, p. 24, l. 11; 87, l. 2. Maspero, *Études M. A.*, IV, p. 353.
2. Cf. Murray, *Index of titles of A. K.*, *s. v.*, p. 22.
3. *Urk.*, I, p. 78, l. 4 sqq.
4. A. Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, p. 445 sq.

neuve désigne un domaine détourné des terres royales, par les prêtres de Minou, et doté d'une charte d'immunité.

Notons une autre similitude non moins curieuse, qui apparaît, pour la première fois, dans notre texte. De même que la ville neuve capétienne plante sur la place publique un *pal*, de même la ville neuve ici décrite reçoit l'ordre d'ériger, probablement au centre de l'agglomération, sur la place du marché, un mât (*śenit*) en bois choisi, venu de l'étranger, qui doit être un cèdre du Liban[1]. Cet arbre de justice ou de liberté, que symbolise-t-il, sinon la vie affranchie et renouvelée de la petite cité rurale ?

Cependant en Égypte, comme ailleurs, les villes-neuves avaient une existence précaire : le roi ou ses agents essayaient perpétuellement de reprendre le domaine et d'imposer à nouveau les servitudes aliénées : preuve en est que la plupart des chartes d'immunités « renouvellent » des franchises antérieures, que le fisc royal avait rendues inopérantes[2]. Ainsi le décret A de Koptos est restauré vingt ans après par le décret B ; de même, la charte retrouvée à Louxor a été renouvelée par le 3e décret relatif au domaine, le document C de Koptos.

III. NOUVELLE CHARTE D'IMMUNITÉ (Weill, pl. VIII).

Ce décret ayant été étudié déjà avec soin, je me contenterai d'une brève analyse.

1. Le mot *śenit* désigne les mâts gigantesques, ornés d'oriflammes, qu'on plante devant les pylônes, dans les temples : on voit ceux de Karnak, sous Thoutmès III, au tombeau du 2e prophète Amenhetep (Borchardt, *Baugeschichte des Amonstempels*, p. 29, fig. 18) : et sous Horemheb sur les murs de la grande colonnade de Louxor (G. Daressy, *Mémoires Mission Caire*, t. VIII, 3, pl. II, XV). Un texte du Nouvel Empire retrouvé par Petrie (*Memphis*, I, pl. VI, 11) parle d'un pylône précédé de « mâts (*śenitw*) en cèdre véritable (*a'š ma'*), avec application de bronze d'Asie et pointes en électrum ».

2. Voir, pour l'époque grecque, Lefebvre, *Le dernier décret des Lagides*, ap. *Mélanges Holleaux*, p. 103 sqq...

Le texte porte le nom d'Horus de Pepi II. Il s'adresse aux agents du roi pour définir leurs rapports avec les habitants du domaine fondé par Pepi II, « qui fournissent ces offrandes quotidiennes à la statue » du roi (*nw imnw n chent*, l. 2); ces gens sont « réservés *à nouveau* » au temple de Minou et libérés des corvées dues à la maison du roi. La première charte d'immunité n'énumérait sans doute pas ces charges ; la nouvelle, pour préciser les droits des immunitaires [1], en donne un tableau détaillé ; ainsi, par les immunités accordées aux gens de Minou, nous connaîtrons les charges qui pèsent sur les corvéables de droit commun ; la comparaison s'impose ici avec les *liturgies* de l'époque gréco-romaine.

Une rubrique (finale) classe ces charges en « impositions » (*mḏrw*) et « corvées » (*katw*) [2].

Parmi les impositions, on cite : les charges (*fatw*) ou contributions apportées au trésor et les impôts (*seditu*), levés sur place ; les envois au directeur du Sud, peut-être cadeaux analogues au στέφανος [3] dû aux souverains et à leurs agents ; des contributions en or, argent, bronze, ornements divers (métaux bruts et travaillés, non monnaie) ; des fournitures de matériel à la « double maison de vie » (bureau des écritures) = γραμματικόν [4]. Viennent ensuite les contributions en vivres : « corbeilles de légumes » qui rappellent la taxe perçue pour les corbeilles (τιμὴ σπυρίδων [5]) ; vivres à manger ; nourriture pour le petit bétail ; fourniture des pains.

Deux termes obscurs désignent peut-être des cordes d'ar-

1. Le décret B, qui renouvelle le décret A, donne lui aussi un tableau détaillé des corvées et impôts, là où le premier décret reste dans le vague. Ce tableau permet de restituer les lacunes de notre décret C.

2. Voir le commentaire détaillé que j'ai donné *J. Asiatique*, 1912, II, p. 100 sqq.

3. Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, 1, 234.

4. Bouché-Leclercq, *l. c.*, p. 328.

5. *Ibidem*, p. 327.

pentage — (le matériel d'arpentage et les frais sont supportés par le contribuable à l'époque ptolémaïque)[1] — et des filés de lin. Puis des peaux. Pour tous ces articles, les impositions de l'époque gréco-romaine fournissent des équivalents.

Les corvées comprennent : culture des terres labourées et des champs du Roi, moisson, travaux divers (*šna'w*). A l'époque gréco-romaine, les corvées se résument dans les travaux des champs et l'entretien des canaux[2].

A la fin, mention des frais de « passage sur terre et sur eau » : le décret de Dahchour confirme qu'il s'agit du passage onéreux des messagers et fonctionnaires royaux[3], charge si souvent mentionnée par les papyrus gréco-romains[4]. De toutes ces impositions et corvées vis-à-vis du fisc royal, les gens du domaine sont libérés ; ils n'ont d'obligation que vis-à-vis du temple de Minou : « heures de service, virements d'offrandes pour la maison de Minou, imposition mensuelle, que garde le *neterḥetep* dans le temple de Koptos...[5] » Nous ne savons pas le détail de ces impositions, mais elles devaient être moins lourdes que celles qu'exigeait le fisc royal, sans quoi la condition de ville franche n'aurait point été favorisée.

Ici s'arrête pour nous l'histoire du domaine fondé par Pepi II ; ses destinées ultérieures ne nous sont pas con-

1. Bouché-Leclercq, *l. c.*, p. 307.
2. *Ibid.*, p. 312.
3. Weill, *Décrets*, p. 46, 30 et 42.
4. Bouché-Leclercq, *l. c.*, p. 308.
5. Voici la transcription de la ligne du décret C, jusqu'ici mal déchiffrée et interprétée : . Au décret de Dahchour, *sdt a'bd*, l'imposition mensuelle, apparait comme un privilège des prêtres que d'autres ne doivent point toucher à leur place.

nues; du moins les trois décrets nous ont-ils fourni des données nouvelles sur les institutions pharaoniques. Pour la première fois, nous voyons comment le roi peut autoriser la transformation d'une parcelle de ses terres en ville d'immunité et nous distinguons quelques analogies curieuses entre les institutions de l'Égypte à la fin de l'ancien empire et les coutumes féodales de la France capétienne.

LIVRES OFFERTS

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. J.-B. Berniolle, professeur honoraire du Lycée de Marseille, secrétaire de la Société archéologique de Provence, un travail intitulé : *Excursion archéologique à l'oppidum de Constantine (commune de Lançon) et à Merveille, Capdeuil (Mastromela?), La Durance, Mauran, Saint-Estère (commune de Berre)*. Extr. *du Bulletin de la Société archéologique de Provence*, année 1914, t. III, n. 21.

Récit d'une excursion archéologique très bien conduite et employée à parcourir quelques localités des bords de l'étang de Berre en y notant tout ce qui peut y attirer l'attention des archéologues.

SÉANCE DU 21 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Maurice Prou, au nom de la Commission du prix Thorlet, fait le rapport suivant :

« La Commission a décidé d'attribuer sur les revenus de la Fondation Thorlet :

1° Un prix de 1.500 francs à M. Eugène Saulnier, ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études, pour l'ensemble de ses ouvrages d'érudition;

2° Un prix de 1.000 francs à M. Achille Millien, pour ses recherches sur le folklore du Nivernais ;

3° Un prix de 1.000 francs à M. Poitevin, pour ses recherches sur la paléographie et la calligraphie. »

M. Collignon, secrétaire perpétuel intérimaire, donne lecture du rapport, rédigé par M. Maspero, sur les travaux de l'Académie pendant le premier semestre de l'année 1916[1].

L'Académie procède à l'élection d'un Secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Maspero, décédé.

M. Cagnat est élu par 25 voix sur 26 votants. — Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« La semaine dernière, les journaux ont annoncé que le Louvre venait de s'enrichir d'un marbre précieux, considéré comme provenant de la frise qui décorait les murs de la cella du Parthénon. Le sujet de cette frise célèbre était emprunté aux cérémonies des grandes Panathénées, et on sait que nos collections nationales en possèdent depuis la Révolution un important panneau recueilli par Fauvel, vers 1784, pour le comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople.

« Le fait relaté par les journaux est exact : je suis très heureux de pouvoir présenter aujourd'hui à l'Académie un moulage de ce nouveau fragment du Parthénon et d'informer mes confrères que l'original vient d'être offert au Musée du Louvre par Mlle Louise de La Coulonche.

« C'est une tête de jeune homme, en relief : le corps qu'elle surmontait devait se présenter de face dans une attitude calme ; la tête pleine de noblesse est tournée de trois quarts vers la droite, elle regardait en arrière. Cette belle tête attique nous arrive dans un état de fraîcheur et de conservation tout à fait exceptionnel, sans la moindre égratignure. L'épaisseur du fond plat, nettement visible à droite, sous la forme d'une pointe qui subsiste près de la chevelure, à la hauteur des tempes, paraît avoir été diminuée par un sciage. En examinant la fracture, à la partie supérieure,

1. Voir ci-après.

il semble que ce fragment a dû être détaché de la frise intentionnellement et non à la suite d'un accident fortuit. On y remarque en effet des traces assez nettes d'un travail au ciseau qui dénotent au moins le désir de faire disparaître en cet endroit le bord du panneau ; sous le cou, on reconnaît une mutilation analogue, mais avec moins de certitude.

« La tradition, pieusement conservée dans la famille de La Coulonche, veut que ce morceau provienne de la frise du Parthénon. On ignore à quelle époque il en aurait été détaché ; on sait seulement qu'il fut donné à Amédée Daveluy, premier directeur de l'École française d'Athènes, entre les années 1846 et 1867. Sa petite-fille pense que le roi de Grèce en personne, désireux de témoigner sa haute bienveillance au représentant le plus qualifié de la science française en Grèce, l'offrit à son grand-père. Quoi qu'il soit de cette croyance, le fragment passa ensuite entre les mains de M. Alfred de La Coulonche, ancien membre de l'École française d'Athènes, gendre de M. Daveluy et maître de conférences à l'École normale supérieure.

« C'est en souvenir de son grand-père et de son père, dont elle est convaincue de réaliser ainsi un des plus chers désirs, que Melle de La Coulonche, mue par une pensée à la fois touchante et patriotique, s'est généreusement dessaisie de ce morceau savoureux et qu'elle en a fait présent au Louvre. Elle a accompli ce geste bien français très simplement, avec une rare délicatesse, sachant que, par suite des difficultés de l'heure présente, le département des antiquités grecques avait peu d'occasions de s'enrichir. Elle a voulu que ce joyau, si cher pour elle à tant de titres, entrât au Louvre en pleine guerre, pour en illuminer les galeries silencieuses et y apporter en même temps une preuve inébranlable de sa confiance dans le triomphe de nos armes. C'est l'offrande à la patrie dans ce qu'elle a de plus émotionnant, de plus spontané et de plus généreux ! Elle l'a faite avec une grâce charmante dont tous les amis de l'art lui seront profondément reconnaissants.

« La matière de ce fragment, sa technique particulière, ainsi que les dimensions de la tête, viennent apporter à la tradition l'appui de leur triple témoignage. Le marbre est du pentélique. La sculpture présente les caractères qui distinguent les autres

têtes de la frise : les cheveux sont traités avec largeur, sans recherche du détail, comme il convient à des figures placées très haut et qu'on ne pouvait regarder que d'en bas; dans les yeux, on remarque l'abaissement si caractéristique de la paupière inférieure, commun aux têtes de la frise et des métopes; les lèvres, souples et gracieuses, sont exécutées avec une aisance qui semble être le reflet de l'harmonie générale de l'œuvre, elles proclament la force et la vie dont toute la composition est animée.

« La plupart des jeunes gens qui prennent part à la procession ont été représentés de profil; on ne voit que la moitié de leur visage. Ici, au contraire, le visage est presque de face : par un hasard providentiel, il n'a rien perdu de son charme, de son éclat et de sa beauté; il nous est parvenu absolument intact. Les contours de la bouche sont accentués d'une façon particulière et permettent un rapprochement utile avec la tête d'un cavalier qui fait un mouvement analogue en se retournant (Collignon, *Le Parthénon*, pl. 85, 2), et même avec la belle tête de Dionysos dans le groupe des dieux de la face orientale (Collignon, pl. 128). Les dimensions de la tête de notre fragment sont, en hauteur, depuis le sommet du crâne jusqu'au bas du menton, 0,155, et en largeur, 0,145. Ces dimensions sont celles des têtes des jeunes hommes qui prennent part à la cavalcade ou assistent au départ des chars. Tout se réunit donc pour faire accepter avec la plus grande vraisemblance la provenance indiquée.

« On trouvera, je n'en doute pas, la place exacte que cette tête occupait dans la frise. Il ne serait pas étonnant qu'elle appartînt à la face du Nord. Un panneau, retrouvé en 1834 par l'architecte bavarois Leo von Klenze et conservé au Musée de l'Acropole, montre un jeune homme debout derrière l'attelage d'un char et privé de sa tête. Or cette tête existait encore au XVIIe siècle, au moment de l'ambassade du marquis de Nointel, ainsi qu'en témoigne un dessin de Carrey d'après lequel on est en droit de conjecturer qu'elle se trouvait dans la même position que la tête du Louvre. L'avenir nous apprendra si cette conjecture peut être admise. A ceux qui pourront faire des constatations utiles je signale ce panneau de l'Acropole et un autre que possède le Musée Britannique (Collignon, pl. 113, XIX et

XVIII) : ce dernier montre aussi le corps d'un jeune homme dont la tête semble avoir été enlevée avec préméditation.

« En 1889, lorsqu'on entreprit le déblaiement méthodique et complet du plateau de l'Aeropole, M. Cavvadias fit une découverte sensationnelle, celle de la charmante tête d'Iris qui manquait à l'une des plaques de la frise actuellement à Londres. Les archéologues et les artistes manifestèrent leur joie d'une trouvaille aussi importante. Quelques années plus tard, en 1902, ils éprouvèrent une satisfaction encore plus inattendue lorsque par le plus grand des hasards on recueillit, dans un parc anglais du comté d'Essex, un magnifique fragment de la frise qui s'y trouvait oublié depuis des années. Leur joie ne sera pas moindre assurément en apprenant qu'un nouveau fragment, absolument intact, de cette admirable frise, conservé à Paris depuis longtemps dans une famille d'universitaires, vient d'être rendu à la lumière et que, grâce à la noble pensée de Melle de La Couloniche, il fait maintenant partie des collections du Louvre. »

M. Louis Leger, à l'occasion de la journée franco-serbe, lit un travail sur la bataille de Kosovo. Ce nom veut dire « le Champ des Merles ». La bataille fut livrée le 13 juin 1389 (vieux style). M. Leger décrit le champ de bataille où se rencontrèrent les Serbes du prince Lazare et du roi de Bosnie d'une part, de l'autre les Osmanlis et leurs auxiliaires. On a sur cette journée très peu de documents contemporains. Les chefs des deux armées périrent ; le sultan Mourad fut assassiné par un patriote serbe appelé Miloch, le prince serbe Lazare fait prisonnier et décapité par ses ennemis. Au fond, la journée n'eut pas de résultat immédiat. Les Turcs se replièrent. L'Europe, vu la mort du sultan, crut à la victoire des Serbes. La nouvelle de la bataille n'arriva à Paris que six ans après, et Charles VI crut devoir faire célébrer un *Te Deum* à Notre-Dame. M. Leger expose, en terminant, les légendes se rattachant à la bataille qui a donné lieu à tout un cycle poétique.

M. Collignon donne lecture d'une étude sur une statuette représentant l'Afrique personnifiée. Elle avait été acquise en Égypte, à Alexandrie, par Jean Maspero, le jeune savant qui portait dignement le nom de son regretté père, et qui en 1915,

a trouvé en Argonne une mort glorieuse. Exécutée dans une pierre analogue au grès, la statuette est de travail alexandrin, et paraît dater de la fin du Ier siècle avant notre ère, ou des premières années du siècle suivant. Elle montre la figure allégorique de l'Afrique sous les traits d'une femme coiffée de la dépouille d'une tête d'éléphant; un lion est couché à ses pieds. Si l'on connaissait déjà par des monnaies, des petits bronzes, des bas-reliefs et des peintures la représentation de l'Afrique, c'est la première fois qu'elle apparaît en pied dans une œuvre statuaire. La statuette d'Alexandrie offre en outre une particularité intéressante. Le type du visage, aux lèvres fortes et saillantes, est empreint d'un caractère africain très prononcé, et témoigne une fois de plus du goût pour la vérité ethnographique et pour le réalisme qui est un des traits essentiels de l'art alexandrin.

APPENDICE

Rapport du secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1916; lu dans la séance du 21 juillet 1916.

Quelques-unes de nos publications sont demeurées stationnaires du fait de la guerre ; néanmoins notre activité s'est manifestée d'une manière satisfaisante pendant ce premier semestre de 1916, au grand profit des sciences diverses pour lesquelles elle s'est exercée.

Le tome XL de nos *Mémoires* a été mis en distribution. Il se termine par un mémoire de M. H. Omont, *Minoïde Minas et ses missions en Orient (1840-1855)*, dont le tirage à part vous a été récemment distribué.

Du tome XLI des mêmes *Mémoires*, vous avez reçu les tirages à part de M. Collignon, *L'emplacement du Cécropion sur l'Acropole d'Athènes*, et de M. Cordier, *Annales de l'hôtel de Nesle — Collège des Quatre Nations — Institut de France.*

Du tome XIII des *Mémoires des savants étrangers*, a paru : Glotz, *Le droit des gens dans l'antiquité grecque* ; M. Schwab, *Homélies judéo-chrétiennes*. Enfin, nous avons envoyé à l'Imprimerie Nationale, pour être composé et inséré dans le même recueil : Sidersky, *Étude sur la chronologie assyro-babylonienne*.

En ce qui concerne l'*Histoire littéraire de la France*, non seulement le tome XXXIV a été distribué, ainsi que je l'ai dit dans mon second rapport de 1915, mais le tome XXXV s'annonce comme devant progresser rapidement : les huit premières feuilles en sont en pages, le bon à tirer en pourra être donné très prochainement, et les placards 35 à 71 sont corrigés en grande partie.

Aucune partie des *Chartes et Diplômes* (rois Carolingiens et premiers Capétiens) n'a été livrée au public depuis le 31 décembre dernier, et aucun manuscrit nouveau n'est arrivé à l'impression, mais les collaborateurs ont continué de leur mieux l'établissement des textes, dans la mesure où les circonstances le leur permettaient, les uns étant toujours à l'armée, les autres consacrant à des œuvres de guerre les loisirs que leurs devoirs professionnels leur laissent. La collection des *Pouillés* a été plus favorisée que celle des *Chartes et Diplômes* pendant ce semestre, car le cinquième volume correspondant aux actes relatifs à la province de Trèves a vu enfin le jour ; commencé par notre regretté confrère Auguste Longnon, vous vous rappelez que vous aviez délégué à M. l'abbé Victor Carrière le soin de l'achever. Nous devons louer celui-ci de la diligence avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche, et cela d'autant plus qu'il était déjà mobilisé au moment où il a mis la dernière main à l'*Introduction* et qu'il était attaché comme infirmier à un train sanitaire quand il a corrigé les épreuves. Dans le même temps, l'Imprimerie Nationale expédiait à M. Clouzot cent placards appartenant au volume dont il est l'auteur, les *Pouillés de la province d'Aix*. M. Clouzot, qui, lui aussi, a trouvé le moyen de concilier avec l'exécution de son œuvre scientifique l'accomplissement de son devoir patriotique, a tout corrigé ; il ne reste plus qu'à mettre en pages le volume entier qui comprend cent trente-trois placards.

Actuellement, M. Élie Berger mène de front la publication des deux volumes qui contiennent le *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie*. Le tome Ier est fini et distribué, mais il reste encore à terminer la rédaction de l'Index : celui-ci est mis sur fiches presque entièrement et, cette opération terminée, M. Berger dressera la table l'été prochain, de façon à en amorcer l'impression en automne. Le tome II, où figurera la fin des textes, est en bonne voie d'exécution. La copie et le commentaire des pièces qui lui sont destinées sont chez l'imprimeur (nos CCCCLV-DCCLXVIII, années 1172/3-1189). Les feuilles 1-13 sont en bon à tirer, les placards 53-80 sont en bon à mettre en pages, les placards 81-85 ont subi une première correction, ce qui nous mène jusqu'au no DC des actes. La mise sur fiches des éléments de l'Index suivra sans retard pour cette partie comme pour la première.

Le tome Ier des *Actes de Philippe Auguste, roi de France*, a paru, et M. Delaborde procède à la préparation du tome II ; tous les textes qui doivent entrer dans les volumes suivants sont recueillis et la plupart seraient en état d'être imprimés dès aujourd'hui.

M. Élie Berger a mis à la disposition de ses auxiliaires, MM. Henri Stein et Georges Daumet, les fiches et les notes relatives aux *Actes de saint Louis* qui, provenant de Léopold Delisle, avaient été déposées au cabinet des *Chartes et diplômes*. Ces Messieurs continuent en plus à Paris le dépouillement des fonds conservés aux Archives et celui des collections manuscrites ou imprimées de la Bibliothèque nationale, en attendant la reprise de leurs recherches dans les archives départementales et dans les bibliothèques de la province.

M. Omont, grâce à l'active collaboration de M. Boutillier du Retail, a poussé régulièrement l'impression du tome IV des *Obituaires*, qui traite de la province de Sens, diocèse de Troyes. L'Imprimerie Nationale vient d'achever la mise en pages des placards 192 à 288 et dernier : les feuilles 56-72 complètent ainsi le volume, et le bon à tirer pourra être signé avant les vacances. M. Boutillier du Retail, l'éditeur, travaille toujours activement à la confection de la table générale.

La publication du *Corpus inscriptionum semiticarum* demeure toujours stationnaire ; pourtant la préparation des derniers fascicules de la *Section phénicienne* a réalisé quelques progrès. M. l'abbé Chabot y a fini la rédaction des chapitres concernant Hadrumète, Maktar, Medidi et plusieurs localités moindres. Il ne reste plus qu'à attribuer un numéro définitif aux inscriptions, ce qui ne pourra être fait qu'après une révision des originaux à Carthage ; M. l'abbé Chabot s'acquittera de cette tâche pendant le voyage qu'il entreprendra en Tunisie pour le compte de l'Académie. Comme l'Imprimerie Nationale est toujours impuissante, faute d'ouvriers, à nous seconder utilement, il n'y aurait aucun avantage à lui envoyer, dès à présent, la copie de textes classés sous un numéro provisoire.

La situation demeure inchangée dans la *Section araméenne* et dans l'*hébraïque*. Nous avions conçu l'espoir de pouvoir mettre en train l'impression des parties de la *Section arabe* qui touche à l'Égypte ; mais, après examen du manuscrit, notre confrère Max Van Berchem, qui surveille cette section, a jugé prudent d'attendre le retour de son auxiliaire, M. Wiet, que le service retient à Salonique depuis neuf mois. Enfin la *Section himyaritique* en est toujours au même point que le semestre passé ; nous venons pourtant d'adresser à l'imprimeur une forte liasse de manuscrits qui formeront le fascicule 2 du tome II. Il faudra que nous nous décidions à publier le fascicule sans les planches, sauf à composer ensuite une livraison spéciale de celles-ci, en harmonie avec le texte.

L'activité de la commission du *Corpus* s'est reportée sur le *Répertoire d'épigraphie sémitique*. Les dix premières feuilles du tome troisième sont en pages depuis la fin d'avril et elles seront revêtues du bon à tirer dès les premiers jours de juillet, constituant un fascicule prêt à paraître. M. l'abbé Chabot vient de remettre aux compositeurs la copie entière d'un second fascicule qui comptera de dix à douze feuilles et dont la mise en train ne subira pas, nous l'espérons, de trop grands retards. Enfin, M. Guérinot a rassemblé les éléments bibliographiques d'un troisième fascicule et il s'occupe présentement à préparer la table de tout le volume.

Parmi les ouvrages qui s'impriment pour différents libraires, sous le patronage ou avec le concours de notre Académie, plusieurs sont suspendus et la continuation en est différée jusqu'à nouvel ordre. Tel est le cas du *Recueil général des monnaies grecques de l'Asie Mineure*, de l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, des *Inscriptiones græcæ ad res romanas pertinentes* dont un fascicule est commencé, mais reste en placards. La publication reprendra seulement quand les cabinets numismatiques de l'étranger redeviendront accessibles, et que les imprimeurs ou les graveurs auront vu disparaître les difficultés matérielles du moment. M. Chavannes pense pouvoir se remettre prochainement à la publication des *Mémoires concernant l'Asie orientale* (*Inde, Asie orientale, Extrême-Orient*) et nous donner deux volumes dans le courant des années 1916-1917. Les *Inscriptiones Deli*, qui devaient être comprises dans le grand *Corpus* de Berlin, sont arrêtées. En revanche, l'*Encyclopédie*, en faveur de laquelle nous avons voté une souscription annuelle, a produit une livraison nouvelle que nous avons reçue pendant le courant du semestre écoulé.

Le tome XXX de notre recueil des *Monuments et mémoires, Fondation Eugène Piot*, a été complété vers le même temps par un second fascicule que nous attendions impatiemment. Il contient en effet les tables des vingt premières années, dressées par M. Léon Dorez : table alphabétique des noms et des matières, table des illustrations par volumes et par articles, le tout formant 242 pages de petit texte, en majeure partie sur deux colonnes ; on ne saurait trop louer la conscience que M. Dorez a apportée à ce long et minutieux travail. Le premier fascicule du tome XXII est sous presse. Ainsi, malgré l'absence du secrétaire de la rédaction, M. Paul Jamot, et en dépit de certaines difficultés matérielles, les *Monuments Piot* paraissent presque aussi régulièrement que dans une année ordinaire. Notons pourtant que le papier sur lequel on tirait leurs volumes étant venu à manquer, nous avons dû recourir à l'emploi d'un papier moins consistant : la différence entre les deux espèces est assez peu sensible et la collection du recueil Piot n'en sera pas déparée.

Le *Journal des Savants* ne se ressent plus de la guerre, grâce

à M. Cagnat qui le dirige et à la maison Hachette qui l'imprime. Nos *Comptes rendus* sont demeurés en arrière, malgré le zèle avec lequel M. Dorez presse l'imprimeur et les rédacteurs : la première livraison de l'année paraîtra bientôt, si elle n'a pas déjà paru au moment où je lis ce rapport. Espérons que M. Dorez réussira à faire rentrer nos *Comptes rendus* dans la règle, en dépit de toutes les difficultés que rencontre l'impression.

Le Ministère de l'instruction publique avait compris un certain nombre de nos publications dans son envoi à l'Exposition universelle de San Francisco en 1915 : elles y ont obtenu un fort beau succès et elles ont été données aux bibliothèques publiques de la ville américaine. M. le Directeur de l'enseignement supérieur, encouragé par cet essai, nous a demandé, le 10 mars 1916, les ouvrages suivants qui lui ont été livrés aussitôt :

Corpus inscriptionum semiticarum. — Pars I (Inscriptions phéniciennes) ;

Mémoires de l'Académie et *Comptes rendus*, un volume à notre choix ;

Histoire littéraire de la France, t. XXIV renfermant Victor Leclerc et Renan, *Discours sur l'état des lettres et des beaux-arts en France au XIVe siècle* ; — t. XXXI renfermant l'étude de Renan sur *les Écrivains juifs français du XIVe siècle* ;

Historiens orientaux des Croisades, t. V ;

Répertoire d'épigraphie sémitique, t. I ;

Mémoires concernant l'Asie orientale, t. I ;

Inventaire des mosaïques de la France et de l'Afrique, tout ce qui en a paru.

P. Foucart, *Les Mystères d'Éleusis* et *Le Culte de Dionysos en Attique* ; — ces mémoires étant épuisés en tirage à part, j'ai expédié au Ministère les volumes de nos *Mémoires* d'où ils étaient extraits.

Ces ouvrages remportent actuellement à Barcelone le même succès que les autres avaient obtenu à San Francisco, et ils seront déposés, eux aussi, dans les bibliothèques publiques de la ville. L'exemple donné par le Ministère serait bon à suivre pour notre compte : il montrerait aux étrangers, trop portés à l'oublier, que nos travaux ne le cèdent en rien à ceux d'aucune autre Académie d'Europe.

SÉANCE DU 28 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Leger est désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle de l'Académie. La date de cette séance, sur la proposition du Président, est fixée au 24 novembre.

Il est donné lecture d'une lettre de l'Académie des sciences de Lisbonne et d'une lettre de l'Académie des sciences de Portugal, par lesquelles ces deux corps savants expriment au Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres leurs condoléances à l'occasion de la mort de M. Gaston Maspero.

M. René Pichon lit une étude sur Virgile et César. Il remarque que Virgile parle peu de César, et avec peu d'enthousiasme, dans son *Énéide*, beaucoup moins que dans les *Géorgiques* et surtout que dans les *Bucoliques*. Il pense que cette froideur vient de ce que le poète a voulu se plier à la politique d'Auguste, lequel, tout en étant le continuateur de César, mettait toute son application à s'en distinguer.

M. Franz Cumont, associé étranger, communique à l'Académie un disque de terre cuite et l'empreinte d'un moule inédit, conservé au Musée du Louvre, qui appartiennent à une série déjà assez nombreuse d'œuvres analogues, sorties toutes, on peut le démontrer, d'un même atelier de Tarente. Elles semblent dater du IIe ou du Ier siècle avant notre ère. La surface de ces disques est surchargée d'une quantité d'animaux sacrés, d'attributs divins et d'objets divers, dont la nature n'a pas toujours été exactement déterminée. L'accumulation des figures qui les décorent et le caractère de certaines d'entre elles ne permettent pas de douter du caractère magique de ces terres cuites. Il est probable que ces disques étaient de faux miroirs, et peut-être servaient-ils aux opérations de la « catoptromancie », un genre de divination répandu en Grèce comme en Orient, qui a continué à être pratiqué par les *specularii* du moyen âge et s'est perpétué jusqu'à nos jours.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 4 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Président donne lecture du décret présidentiel qui nomme M. Cagnat secrétaire perpétuel de l'Académie en remplacement de M. Maspero, décédé.

M. Cagnat prend place au bureau et remercie, dans les termes suivants, ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait :

« Ma première pensée, en m'asseyant à cette place que je dois à votre bienveillance, est et doit être pour celui qui l'occupait encore il y a un mois et qui, subitement, devant nous, s'y est affaissé, au milieu de quelles angoisses, vous vous en souvenez, terrassé par la mort. Ce que l'éclat de son nom, connu, respecté, admiré dans tous les pays qui font cas de la science et qui sont sensibles au talent, apportait de lustre à notre Compagnie, il n'est pas besoin de le rappeler : il était l'honneur de l'Académie. Avec lui nous avons perdu plus qu'un excellent confrère, plus qu'un secrétaire plein d'expérience ; nous avons perdu proprement un de nos fleurons.

« L'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à lui succéder n'en est que plus flatteur et je ne sais vraiment comment vous en exprimer ma gratitude ; d'autant plus que vous avez

doublé le prix de votre faveur par un accord qui m'a profondément touché.

« A cette insigne bienveillance je ne puis mieux répondre qu'en vous donnant l'assurance de mon entier dévouement. Je vous dois de me consacrer absolument, de toute ma bonne volonté, de toute ma volonté, de toute mon activité, à la mission que vous n'avez pas craint de me confier. Je connais déjà un peu les détours de cette maison ; je ne les connais pas tous encore ; il en est où je n'avais pas qualité pour pénétrer et qu'il me faudra maintenant explorer. Je compte les visiter en détail, mais avec méthode et sans hâte. Je vous demande donc de me faire un peu crédit à cet égard ; je ne voudrais pas m'exposer à prendre la moindre décision ou à solliciter votre avis à la légère.

« Votre concours, mes chers Confrères, me sera surtout nécessaire dans quelques mois. Quand nous serons sortis du tumulte où nous nous débattons depuis deux ans et que le pays reprendra son existence normale, nous aurons à participer à ce renouveau. La vie scientifique à laquelle nous étions habitués avant la guerre ne sera plus de mise ; des modifications profondes s'imposeront. Oubliant la confiance si cruellement déçue et les illusions du passé, nous devrons modifier le système de nos alliances historiques et philologiques, resserrer et développer les relations que nous entretenons déjà avec nos amis ; prendre, d'accord avec eux, des initiatives nouvelles ; assurer à la science française la place éminente qu'elle doit occuper dans ce concert d'érudition ; et, cela, malgré la disparition de tant de jeunes, qui étaient notre espoir et qu'il sera impossible pendant quelque temps de remplacer. On compte bien — et plusieurs des lettres qui m'ont été adressées à propos de mon élection me le prouvent — que notre Académie prendra la tête du mouvement dans l'ordre d'études qui nous est dévolu : c'est ce qu'un de mes correspondants, qui a d'autant plus le droit de parler qu'il fait noblement son devoir au front, appelle « la grande tâche de demain ». Celle de votre secrétaire en sera augmentée, comme aussi sa responsabilité. Voilà pourquoi, plus encore que mes prédécesseurs, j'ai besoin de votre appui. Permettez-moi de croire que je puis y compter entièrement.

« Quant à vous, mon cher Président, qui m'avez si aimable-

ment invité à m'asseoir à vos côtés, laissez-moi vous dire bien affectueusement combien je suis heureux de commencer mes fonctions sous les auspices de l'administrateur de notre cher Collège de France, qui, pour nous tous, vous le savez, est, avant tout, un ami. »

M. Antoine Thomas entretient l'Académie de quelques anciens noms de famille français dans lesquels entre le verbe *naître* et qui ont été souvent altérés par des scribes ou des historiens incapables d'en comprendre la formation. Il cite notamment *Hautfuné*, c'est-à-dire « hautement-fut-né », nom d'un évêque d'Avranches, de 1330 à 1358, que certains auteurs altèrent en *Hautfrime* et même, chose incroyable, en *Austfrien*, forme adoptée par la *Gallia christiana* ; *Buerfunée*, c'est-à-dire « heureusement-fut-née », nom d'un certain Robert, bourgeois de Châteaulandon, fonctionnaire zélé de Philippe le Bel et de ses fils, chargé, en 1316, de garder au Château-Gaillard l'épouse adultère de Charles de France, plus tard Charles IV, Jeanne, sœur de Marguerite de Bourgogne : beaucoup d'érudits modernes l'appellent à tort *Berfumée*.

En terminant, M. Thomas rappelle que le nom de la ferme de *Monacu*, que les derniers communiqués militaires nous ont rendu familier et dont l'aspect étrange pique la curiosité, doit être un nom de famille ou sobriquet synonyme de « malheureusement né ». On le trouve écrit *Malnacu* en 1172, puis on saute sans transition à *Monacu* en 1733, *Le Monacu* en 1764. La première syllabe représente l'adverbe *mal* et devrait s'écrire *mau*, comme dans *maussade*. Le participe *nacu*, qui a servi de modèle à *récu* et a disparu de l'usage, est donc conservé, pour ainsi dire à l'état fossile, dans ce nom de ferme dont l'héroïsme de nos soldats immortalisera le souvenir.

M. J.-B. Chabot fait une communication sur les inscriptions néo-puniques découvertes en 1881, par M. Cagnat dans les ruines de Masculula, aujourd'hui Henchir Guergour, entre Le Kef et Chemtou (Tunisie). Plusieurs des monuments originaux ont été transportés à Paris, mais aucun d'eux n'a été publié.

L'inscription bilingue, latine et néo-punique, dont la partie latine figure au *C. I. L.* (VIII), sous le n° 15789, devrait, selon M. Chabot, être restituée ainsi :

[P]· I V N[I]VS·[E G R]I L I
F· SAT[V R]VS·
[VI]XIT· A//////C·V· H·S·
פבלי [יוני סעטר] בן הגרלי
חוא [ש]נת [שמ]נם וחמש

La restitution de la partie latine est contraire à ce que nous savons sur la transmission des noms chez les Romains ; mais cette anomalie semble imposée par la présence certaine du nom *Egrilius* dans le texte punique.

Une dédicace au *Baal Adir*, c'est-à-dire à *Saturne Auguste*, est ainsi conçue :

נדער שאש נדר לבעל אדר פרה
פיגא בלבטר שעת שופטם ארש
בן[ג]נט ו..בא בן שפט

בלבטר, BLBTR, pourrait être un cognomen latin terminé en *tor*, comme on le voit par une inscription inédite où il est écrit בלבטאר. Le nom du dédicant est peut-être *Profugus*. Les suffètes nommés ici sont les seuls magistrats dont fassent mention les inscriptions jusqu'à présent découvertes à Masculula.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. A. Guesnon, un mémoire intitulé : *Un Collège inconnu des Bons enfants d'Arras à Paris, du XIIIe au XVe siècle* (Paris, 1915, in-8°, 37 pages, 2 planches et 1 plan ; extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1915), t. XL).

« M. Guesnon, dont l'Académie connaît et a apprécié de longue date les recherches si étendues et si nouvelles par leurs résultats sur de nombreux points de l'histoire d'Arras et des trouvères artésiens, a eu la bonne fortune de découvrir un nouveau collège d'Arras à Paris, resté jusqu'ici inconnu à tous les historiens de l'ancienne Université de Paris. C'est à la Bibliothèque et aux Archives natio-

nales qu'il a retrouvé toute une série de documents sur ce collège. Il a pu ainsi retracer l'histoire du Collège des Bons enfants d'Arras, sis rue Charretière, en face du Collège de Coqueret, depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'à la suppression ou réunion des petits collèges de l'Université en 1783. En même temps, M. Guesnon a déterminé l'origine du nom de Charretière, porté par la rue où se trouvait le Collège des Bons enfants d'Arras ; cette ancienne rue, ce que n'ont pas reconnu les auteurs de la *Topographie historique du Vieux-Paris*, doit son nom à Emmeline Chartier (*Cadrigaria, le Quaretiere*), que l'on voit figurer dans un acte de vente de terrains destinés au nouveau collège en 1254. »

M. Salomon Reinach offre à l'Académie, au nom de l'auteur, Sir W. Martin Conway, F. S. A., un volume intitulé : *The Abbey of Saint Denis and its ancient treasures* (Oxford, 1915, in-4°).

SÉANCE DU 11 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Salomon Reinach cherche l'origine d'une étymologie ancienne du nom de Lyon, *Lugudunum*, qui aurait signifié *Desideratus mons* (glossaire d'Endlicher), alors qu'une étymologie beaucoup plus vraisemblable explique le mot par *Lucidus mons* (Héric). Il fait observer que *clair*, en grec, se dit *phôteinos*, tandis que *désiré* se dit *potheinos*. Or *Potheinos* est le nom du premier évêque chrétien de Lyon, saint Pothin ; sous l'influence de ce nom vénéré et populaire, dans quelque lexique grec l'aspiration se déplaça et *Phôteinos* devint *Potheinos*, ce qui implique le changement d'interprétation : *Mont-désiré* au lieu de *Mont-clair*. Comme exemple de l'influence d'un nom devenu célèbre modifiant un nom plus obscur, M. S. Reinach cite une phrase d'une correspondance d'Athènes, adressée récemment à une Revue américaine, où on lit que le roi de Grèce s'est rendu à la cathédrale dans une calèche *à la Douaumont*.

M. Dehérain lit un mémoire de M. Louis Bréhier sur l'hagio-

graphie byzantine du VIIIe et du IXe siècles à Constantinople et dans les provinces.

M. Cagnat communique une note de M. Fabia, correspondant de l'Académie, professeur à l'Université de Lyon, sur les mosaïques superposées de la Déserte (place Sathonay à Lyon) [1].

COMMUNICATION

NOTE SUR LES MOSAÏQUES SUPERPOSÉES DE LA DÉSERTE (PLACE SATHONAY, A LYON), PAR M. PHILIPPE FABIA, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

La planche LII d'Artaud [2] représente, à l'état fragmentaire, les trois mosaïques superposées [3] qui furent exhumées, il y aura un siècle bientôt, dans la partie du claustral de la Déserte où s'édifiaient les premières maisons de l'actuelle place Sathonay. A quelle date exactement eut lieu cette découverte? Que sauva-t-on alors des trois pavements? Que sont devenus depuis les morceaux enlevés? Des recherches toutes récentes m'ont procuré le moyen, qui avait manqué jusqu'ici, d'apporter une réponse sûre, complète et précise à ces trois questions.

La notice explicative d'Artaud [4] fournit seulement cette donnée chronologique : la découverte fut postérieure à une autre, faite dans le même endroit le 15 juin et que Flache-

1. Voir ci-après.

2. *Mosaïques de Lyon et des départemens méridionaux de la France* (Lyon, 1835).

3. La plus ancienne et la plus récente sont décrites par Adrien Blanchet, *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, I, nos 734 et 736. Pour la description de l'intermédiaire qu'il a confondue (no 735) avec une mosaïque voisine (no 733), voir *Journal des Savants*, 1916, p. 274 et 321.

4. *Histoire abrégée de la peinture en mosaïque* (Lyon, 1835), p. 109 et suiv.

ron, l'inventeur, aurait communiquée à l'Académie de Lyon le 11 juillet 1830. D'où l'assertion de Steyert[1] reproduite par M. Adrien Blanchet dans l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule*[2] : « vers 1830 ». Or, vérification faite sur le manuscrit d'Artaud[3], 1830 est une faute d'impression pour 1820. L'auteur du *Catalogue sommaire des Musées de Lyon* le savait sans doute, puisqu'il a daté[4], inexactement d'ailleurs, la découverte qui nous occupe de 1820. J'ai pu en outre m'assurer directement que la communication de Flacheron[5], citée par Artaud, est bien du 11 juillet 1820. Quant à l'exacte vérité, je l'ai trouvée aux Archives municipales[6], du moins en ce qui concerne les deux mosaïques inférieures.

Le 17 juillet 1823, le maire de Lyon, baron Rambaud, convient avec les marbriers Bernard et Jamey d'un prix forfaitaire de 400 francs pour l'enlèvement, selon les procédés de Belloni, et le transport au Musée d'une partie de mosaïque « qui vient d'être découverte en fouillant l'emplacement vendu par la ville de Lyon aux sieurs Godiot et Giraudon[7] dans l'ancien claustral de la Déserte ». Le croquis annexé au compromis ne laisse aucun doute sur l'identité du pavement : c'est la mosaïque intermédiaire. La surface portée au devis estimatif est de 5^{m} 8. Le 29 août, Artaud informe le baron Rambaud que Giraudon et Godiot viennent de mettre à découvert la troisième et dernière mosaïque et que le pavé mérite d'être enlevé avec soin[8].

1. *Nouvelle histoire de Lyon* (Lyon, 1895), I, 276.
2. Ouvrage cité, n° 734.
3. Bibliothèque de l'Académie de Lyon, M 106, p. 79.
4. 1887, p. 133, n°s 12 et 13 = 1899, p. 206, n°s 14 et 15.
5. Bibl. de l'Acad. de Lyon, M 139, fol. 183-184.
6. Série R 2, Musées. Acquisitions, recherches archéologiques, travaux, collections.
7. Cet emplacement est celui sur lequel a été édifiée la maison qui porte le n° 3 ; cf. Vermorel (Notes manuscrites pour servir à son ouvrage sur la topographie et la statistique de Lyon, p. 243, aux Arch. munic.). Steyert, ouvr. cité, le fait correspondre aussi au n° 5 (maison Raymond).
8. Cf. Artaud, *Notes manuscrites*, vol. I, fol. 147 (Bibl. de l'Acad. de Lyon, M 101).

Le 30 août, le maire et les marbriers traitent au prix de 550 francs pour l'enlèvement et le transport des parties ci-après désignées : tête de Bacchus, tête de Cérès, trois rosaces et trente pieds de bordure, dont l'assemblage fait une mosaïque de sept pieds sur toutes les faces.

En même temps que sur les dates, ces documents nous renseignent sur la nature et l'étendue des fragments sauvés. Dans la notice d'Artaud, la conservation de la mosaïque intermédiaire n'est pas mentionnée du tout ; quant à celle de la mosaïque la plus ancienne, il ne mentionne que « les images de Bacchus et de Vertumne ». « Cette mosaïque ayant été abandonnée, nous avons recueilli pour le Musée ces deux portraits grands comme nature [1]. » De la mosaïque la plus récente, il ne semble pas qu'on ait songé à rien sauver, bien que Steyert [2] affirme que les débris des trois pavements avaient été « réservés pour le Musée ».

Le même auteur ajoute, parlant de la plus ancienne mosaïque, qu'elle ne figure dans aucune des salles du Palais des Arts. Son livre étant de 1895, il se trompe : cela n'était vrai qu'avant 1868, nous allons le voir. Le *Catalogue sommaire* aurait pu lui apprendre que les bustes de l'Été (Cérès) et de l'Automne (Bacchus) sont dans le vestibule des Antiques. Mais il ne lui aurait appris ni qu'ils n'y représentent point seuls les mosaïques en question, ni qu'il en existe ailleurs, hors du Musée, un autre fragment, ni certains détails curieux de leur histoire entre le temps où ces débris quittèrent le terrain de la Déserte et celui où ils reçurent la place qu'ils occupent aujourd'hui. Je dois la connaissance de ces détails inédits aux archives municipales [3], au registre du conseil de fabrique d'Ainay [4], au témoignage oral du maître mosaïste Claudius Mora.

1. Dans *Lyon souterrain* (Lyon, 1846), p. 97, note 4. Artaud dit vaguement : « De grands panneaux de ces pavés précieux ont été recueillis avec soin et sont conservés dans les dépôts du Musée. »

2. Passage cité.

3. Même série.

4. J'ai eu connaissance de ce registre grâce à mon savant ami, le doc-

La présence aux dépôts des fragments recueillis à la Déserte est constatée dans un récolement d'inventaire, signé le 11 juillet 1831, et ils comptaient sans doute parmi les pièces transférées du premier étage au rez-de-chaussée en 1834. A une date que je ne puis fixer, après 1840 et avant 1850, Comarmond, successeur d'Artaud, fit transporter pour réparations tous les grands morceaux de mosaïque rassemblés dans les dépôts chez un marbrier de la rue Sainte-Hélène, le nommé Baratta, en qui, fort légèrement, il avait mis sa confiance. Ils y séjournèrent longtemps et ne rentrèrent pas tous au Musée. Baratta négligeait parfois de distinguer ce qui était chez lui de ce qui était à lui. Il essaya de vendre le panneau de Cérès à son voisin, le mosaïste Édouard Mora. Il le vendit avec une des trois rosaces au curé d'Ainay, l'abbé Boué ; voici à quelle occasion. En octobre 1850, dans une cour de l'Hospice des jeunes filles incurables, situé entre cette église et la rue Jarente, on exhuma une mosaïque fragmentaire, qui fut offerte à la ville[1], mais que Comarmond ne jugea pas digne du Musée. Il écrivit au maire que le curé d'Ainay voulait la faire placer « comme devant d'autel » dans la chapelle de la Vierge et qu'il lui paraissait bon de « l'entretenir dans cette pensée[2] ». La pensée se réalisa. La mosaïque des Incurables servit à paver le chœur dans la chapelle de la Vierge consacrée par le cardinal de Bonald, après réfection, le 8 décembre 1851[3]. Seulement, elle ne

teur Birot, qui a fait de l'archéologie d'Ainay sa province. Il a pour titre : *Procès-verbaux du Conseil de fabrique*, 1803-1886. Le procès-verbal de la séance du 13 juin 1868 contient le texte d'une lettre en date du 14 mars dans laquelle Martin-Daussigny expose les données de son enquête. Vient ensuite la délibération par laquelle il est fait droit à sa demande.

1. Arch. munic., même série : lettre de Mme Garnier-Aynard au maire de Lyon, 7 octobre 1850.

2. Ibid. ; lettre de Comarmond au même, 11 octobre 1850. Cette mosaïque manque dans l'*Inventaire* de M. Adrien Blanchet.

3. *Procès-verbaux du Conseil de fabrique*, à cette date.

comportait que six panneaux [1] et, pour entourer les trois côtés libres de l'autel, il en fallait neuf. La tête de Cérès et la rosace vendues par Baratta comblèrent les deux tiers de cette lacune. Cérès eut la place d'honneur, devant le tabernacle ; la rosace fut posée à droite de l'autel, là où elle est encore [2]. Une autre rosace pareille, fabriquée de toutes pièces, lui fit pendant à gauche. Un détail révèle d'emblée la contrefaçon : les deux rosaces ont un double cadre de torsade ; mais dans la rosace moderne le cadre extérieur est continu, comme le cadre intérieur ; dans la rosace antique il est discontinu à deux angles, parce qu'il se compose simplement des tronçons de la grecque où s'encastraient tous les panneaux de la mosaïque primitive [3].

Lorsque Martin-Daussigny eut à faire vider les dépôts, en 1863, il constata la double disparition qui avait échappé à l'insouciance de son prédécesseur ; mais, en 1868 seulement, lorsqu'il combinait la décoration composite du vestibule des Antiques et regrettait tout haut l'absence de la Cérès qui aurait fait si heureusement vis-à-vis au Bacchus, il apprit par le mosaïste Claudius Mora, qui tenait la chose de son père, où se trouvaient les deux panneaux manquants. Le conseil paroissial d'Ainay, mis au courant des faits, s'empressa de restituer la Cérès que le conservateur réclamait seule et qu'il offrait de remplacer, aux frais du Musée, « par un médaillon de mosaïque antique plus en

1. Comarmond : « Il n'existe que six caissons, dont quatre assez bien conservés. »

2. En mauvais état. Si on ne la répare bientôt, elle sera perdue dans quelques années.

3. « Le pavé du sanctuaire de la chapelle est une mosaïque imitée de l'antique et faite d'après le dessin de fragments trouvés dans le local de l'hospice des Incurables... Néanmoins les artistes peuvent y admirer une tête de Cérès en mosaïque découverte à Vienne et que M. le curé a fait placer dans la partie qui correspond avec le milieu de l'autel. Singulier rapprochement ! » (Abbé J. Roux, *La Vierge d'Ainay*, dans la *Revue du Lyonnais*, n. s., 2 (1850), p. 438). La première phrase contient une grosse exagération, la seconde une erreur causée sans doute par un mensonge de Baratta.

harmonie avec la sainteté du lieu qu'une divinité païenne ». Ce médaillon est une rosace à deux cadres, l'intérieur en torsade, l'extérieur en chapelet de triangles ou têtes de diamant. Je crois pouvoir l'identifier avec un caisson de la mosaïque figurée sur la planche X d'Artaud et trouvée un peu avant 1809 dans le quartier d'Ainay, vers l'angle sud-est des rues d'Auvergne et de Jarente [1]. Elle passait jusqu'ici pour entièrement perdue et Artaud n'en signale point la conservation partielle ; mais le groupe de trois dont elle faisait partie avait retenu son attention, et il caressa quelque temps l'espoir d'acquérir pour le Musée la principale, celle de Méléagre et Atalante [2].

Aujourd'hui donc, comme autrefois dans le pavement de la Déserte, Cérès ou l'Été regarde vers Bacchus ou l'Automne dans le vestibule des Antiques, à mi-hauteur de la paroi qui confronte la porte d'entrée. Mais, au lieu qu'ils s'encastraient jadis dans la torsade de la grecque, ils ont maintenant l'un et l'autre un cadre continu de torsade, qu'ils doivent à quelque Baratta. Les deux rosaces que celui de la rue Sainte-Hélène n'a point vendues se voient dans la frise de la même paroi, à droite et à gauche du beau lion, encadré d'un double filet octogonal, qui en occupe le centre. Ce lion appartenait à la mosaïque d'Orphée [3] dont les quarante-quatre animaux furent, en 1823, réduits à douze. La mosaïque intermédiaire de la Déserte a fourni

1. Adrien Blanchet, *Inventaire*, n° 721. Cf. *Journal des Savants*, 1916, p. 277.

2. Artaud, *Histoire de la peinture en mosaïque*, p. 67 ; *Notes manuscrites*, vol. 3, fol. 518 (Biblioth. de l'Acad. de Lyon, M 201) ; Arch. mun., série citée, lettre au baron Rambaud, 1er mars 1822. Elle porte le n° 720 dans l'*Inventaire* ; la troisième du groupe était le n° 723.

3. Georges Lafaye, *Inventaire des mosaïques de la Gaule*, I, n° 201 = n° 242. J'ai déjà signalé l'identité de ces deux numéros (*Revue des Études anciennes*, 1916, p. 191). Je la démontrerai bientôt de façon explicite et prouverai alors que, pour le nombre des animaux, il faut donner raison à la planche LVIII d'Artaud et à sa notice explicative contre d'autres témoignages.

tout le soubassement de cette paroi et la moitié du soubassement de la paroi opposée. La double ligne de postes qui lui servait de cadre a été scindée : une ligne simple couronne le soubassement de la première paroi, l'autre borde la Table de Claude.

LIVRES OFFERTS

M. Pottier présente le 52e fascicule du *Dictionnaire des antiquités* qui termine à peu près la lettre V, et il annonce que la prochaine livraison contiendra, avec les Tables des matières, la fin du grand ouvrage d'Edmond Saglio. Il remercie ceux de ses confrères qui ont collaboré au présent fascicule et signale parmi les notices les plus importantes celles de M. Grenier sur *Vicus* et *Villa* (cette dernière complétée par M. G. Lafaye), de M. Jardé sur *Vinum*, de M. Morin-Jean sur *Vitrum*, de M. Graillot sur *Victoria*. On peut se féliciter que, malgré les circonstances difficiles et l'absence de nombreux collaborateurs, l'achèvement de la publication se poursuive sans obstacle insurmontable. L'aide de M. G. Lafaye et de M. V. Chapot, pour combler les lacunes existantes, a été fort précieuse.

M. Paul Girard a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Constantin Rados, une brochure (Athènes, 1916) consacrée à Nicolas Tsesmélis, c'est-à-dire natif de Tchesmé, cette petite ville turque d'Asie Mineure dont les remparts crénelés s'aperçoivent de la côte opposée de l'île de Chio. C'est une curieuse figure de condottiere hellène de la fin du XVIIIe siècle et des premières années du XIXe. Après avoir été, pendant sept ans, amiral de Mourad-Bey, qui tenait alors l'Égypte avec ses Mamelouks, il entra, sous le nom de Papazoglous, qui rappelait son origine chrétienne, au service de Bonaparte et contribua grandement à organiser la « Légion grecque », formée de trois bataillons cantonnés au Caire, à Rosette et à Damiette. Ce personnage, dont la vie aventureuse est agréablement contée dans une langue malheureusement peu accessible aux lecteurs occidentaux, puisque c'est le grec moderne, a vivement intéressé M. Rados, qui prend plaisir à le suivre partout où l'ont appelé les circonstances, en France, où nous le trouvons à la tête des « Chasseurs d'Orient »,

en Dalmatie, en Épire, ailleurs encore. Son biographe, aussi familier avec l'antiquité qu'avec les temps modernes, et dont je vous présentais, l'an dernier, le beau livre sur la *Bataille de Salamine*, le comparerait volontiers à Cléarque, l'ami de Xénophon, et l'un des chefs de mercenaires les plus en vue parmi ceux qui figuraient dans l'armée de Cyrus le Jeune. Quoi qu'il en soit, il appartient à cette phalange de héros dont l'esprit d'initiative et l'audace rendirent possible la guerre pour l'indépendance de la nation hellénique. On comprend qu'un Hellène ait été séduit par l'idée de le tirer de l'obscurité relative qui enveloppait sa personne et jusqu'à son nom. En même temps, la courte étude, très documentée, de M. Rados éclaire d'un jour nouveau l'histoire d'une institution assez mal connue : ce qu'on pourrait appeler, comme il le dit lui-même, les « troupes grecques » de Napoléon. »

SÉANCE DU 18 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES, ANCIEN PRÉSIDENT.

M. Salomon Reinach étudie les contributions du philosophe Panaetius à la critique littéraire, et essaie de montrer qu'on lui a attribué des bévues qu'il n'a pas commises, telles que la négation de l'authenticité du *Phédon* de Platon et l'assertion qu'un passage d'Aristophane où Socrate est nommé ne se rapporterait pas à ce philosophe.

MM. Alfred Croiset et Théodore Reinach présentent quelques observations.

M. Dehérain continue la lecture du travail de M. Louis Bréhier sur l'hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles.

SÉANCE DU 25 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Lantier, membre de l'École des Hautes Études hispaniques à Madrid :

« Sous ce pli, je vous envoie le calque d'une inscription latine qui m'a été communiquée par M. l'abbé H. Breuil. Elle provient de Galera, petite ville de la province de Grenade, entre Cullar de Baza et Huescar. La ville, qui fut le dernier centre de résistance des Maurisques, est située sur un cerro dominant une plaine fertile et irriguée. Le texte qui nous occupe a été découvert cet été par des « chercheurs de trésors », dans une sorte d'édicule à colonnes. Il est gravé sur une base de calcaire.

« Pierre calcaire de $0^{m}\,60 \times 0^{m}\,45$; les lettres mesurent $0^{m}\,05$ pour les 5 premières lignes et $0^{m}\,03$ pour la dernière.

D I V A E I V L I A E
A V G A V I A E D N
I M P · M · A V R · S E V E
R I / / / / / / / / / / / / / /
P I I F E L A V G
R E S · P · T V T V C

Divae Iuliae Aug(ustae), aviae d(omini) n(ostri) Imp(eratoris) M(arci) Aur(eli) Severi [Alexandri] Pii Fel(icis) Au(gusti) res p(ublica) Tutuc(itana).

« Une inscription de la même ville (*C. I. L.*, II, 3406) porte, d'après ceux qui l'ont copiée, les mots RES P· TVATVC. Le texte que je vous communique étant en très bon état de conservation et sans cassure, je pense que la véritable lecture de celui qui était déjà connu doit être : RES P· TVTVC, c'est-à-dire *Tutuc(itana)*.

« Julia Maesa est qualifiée ici de Diva.

« L'inscription est postérieure à l'avénement de Sévère Alexandre (222) et antérieure à la mort de Julia Maesa (223). »

M. Louis Chatelain expose les résultats des fouilles qu'il dirige à Volubilis (Maroc) par ordre de M. le général Lyautey [1].

M. Cuq présente quelques observations.

M. Dehérain termine la lecture de l'étude de M. Louis Bréhier sur l'hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles à Constantinople et dans les provinces.

COMMUNICATION

NOTE SUR LES FOUILLES DE VOLUBILIS (MAROC), PAR M. LOUIS CHATELAIN, ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE DE ROME.

Les fouilles entreprises à Volubilis, en mai 1915, par ordre de M. le Commissaire Résident général, resteront l'un des exemples les plus caractéristiques de la profonde habileté politique du général Lyautey : il importait au plus haut point de montrer aux indigènes que la France est un pays fort et qu'elle est capable, en dépit du devoir sacré de la défense de son sol, de poursuivre tout un programme de réalisations pacifiques [2].

Ces fouilles présentent un grand intérêt archéologique, et l'Académie a bien voulu, sur la proposition d'un de ses membres les plus éminents, M. Marcel Dieulafoy, coopérer à ces travaux par une subvention [3] : j'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie des principaux résultats obtenus [4].

1. Voir ci-après.
2. Cf. L. Chatelain, *Les fouilles de Volubilis à l'Exposition de Casablanca* (*Journal des Savants*, 1916, p. 36-38).
3. *Comptes rendus des séances de l'année 1915*, p. 425.
4. Cf. L. Chatelain, *Inscriptions de Volubilis* (*Bulletin archéologique*, novembre 1915) : — *Les fouilles de Volubilis* (*ibid.*, février 1916).

Les ruines de Volubilis, visitées par Windus en 1721[1], explorées par Tissot en 1874[2] et par M. de La Martinière de 1888 à 1890[3], occupent un plateau d'environ 900 mètres de long sur 300 mètres de large[4]. Elles sont situées à 27 kilomètres au Nord de Meknès, à 65 kilomètres à l'Ouest de Fez, dans la fertile et riante région du Zerhoun, dont le principal centre indigène est la petite ville de Moulay-Idriss. Cette ville est le sanctuaire le plus vénéré du Maroc ; elle abrite une nombreuse population de chorfa qui, naguère encore, ne laissait pénétrer dans ses murs aucun Européen[5].

Les travaux organisés par le lieutenant-colonel Bouin, continués par le capitaine Hénissart et par moi, sont exécutés aux frais du Service marocain des « Antiquités, Beaux-Arts et Monuments historiques ». Ce service est dirigé par un artiste d'un goût des plus délicats, M. Tranchant de Lunel, architecte-conseil du Protectorat.

*
* *

Lorsque les fouilles commencèrent, on ne connaissait que deux grands monuments : au Nord du plateau, un arc de triomphe ; au centre, une basilique. Tissot, par une reconstitution vraie dans son ensemble, reconnut que les fragments épigraphiques épars auprès de l'arc se rapportaient à Caracalla, et M. de La Martinière, non sans vraisemblance, identifia la basilique avec le « temple aux portiques » mentionné sur une inscription du règne d'Antonin.

1. *A Journey to Mequinez* [by John Windus]. London, J. Tonson, 1725, in-8°. Voir p. 87-88 et planche de la p. 88.

2. *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie tingitane* (*Mém. de l'Acad.*, t. IX, 1877, et tirage à part, p. 147-156).

3. Voir Besnier, *Archives marocaines*, t. I, p. 371, n. 1, et la lettre de M. de La Martinière à M. Cagnat dans le *Journal des Savants* de 1912, p. 34-41.

4. *Service géographique de l'armée*, carte au 1/100.000, feuilles de Meknès-Sud-Est et de Fès Sud-Ouest.

5. Cf. Doutté, *En tribu*, p. 420.

J'ajoute que M. de La Martinière avait également signalé à l'attention des archéologues, — outre une soixantaine d'inscriptions publiées soit par M. Héron de Villefosse, soit par M. Cagnat [1], — un mur d'enceinte et différents vestiges de grands édifices.

Le déblaiement complet de l'arc de triomphe [2] et de la basilique permit d'explorer méthodiquement les abords de ces deux monuments. A l'Ouest de la basilique apparaît maintenant le forum, avec la plupart des inscriptions inédites exhumées au cours de la présente campagne [3]; tout récemment, M. Cuq, pour le plus grand honneur des fouilles de Volubilis, a entretenu l'Académie de l'intérêt que présente, du point de vue juridique, l'inscription de Sévérus [4]. Cette inscription, qui fait remonter au milieu du 1er siècle de notre ère la splendeur de Volubilis, a été trouvée au centre du forum [5].

Au Sud de cette place, on remarque une plate-forme qui peut avoir été la tribune aux harangues, les restes d'un édifice en briques et une petite piscine, enfin un escalier de cinq marches par lequel on accédait au forum.

A l'Ouest, en contrebas du dallage du forum et bordées par un couloir, trois grandes pièces, probablement des boutiques.

Au Nord, les travaux continuent et le chantier qui les poursuit rencontrera celui qui a pris son point de départ au Sud de l'arc de triomphe.

1. Cf. *C. I. L.*, t. VIII, p. 855, 976, 2072, et Besnier, *Archives marocaines*, t. I, p. 371, en note.

2. Sur l'inscription de l'arc de triomphe, cf. L. Chatelain, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1915, p. 260-269.

3. Cf. L. Chatelain, *Inscriptions de Volubilis*, dans le *Bulletin archéologique de 1915*, séance du 5 novembre.

4. *Comptes rendus de 1916*, séance du 3 juin.

5. Cf. L. Chatelain, *Inscription relative à la révolte d'Aedemon*, dans les *Comptes rendus de 1915*, p. 394-399.

* * *

Les constructions exhumées à l'Est de la basilique, ou « temple aux portiques », ne sont pas moins intéressantes, mais il ne semble pas possible, à l'heure actuelle, d'en fixer la destination. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'on rencontre ici la présence de quatre époques bien distinctes. On observe, en effet :

1° Un mur de grand appareil, d'un excellent agencement, qui s'étend du Nord au Sud et qui présente, vers l'Est, deux redans inégaux ;

Deux restes d'absides tournés vers l'Est ;

D'autres traces de murs de la même époque. Cet ensemble doit être contemporain de Sévérus, c'est-à-dire du milieu du Ier siècle de notre ère ;

2° La basilique, indépendante des constructions précédentes et postérieure à celles-ci d'un siècle environ, puisqu'elle date de l'époque d'Antonin le Pieux ou, plus exactement, de l'année 158 de notre ère ;

3° Un mur parallèle à l'extrémité orientale de la basilique et plusieurs salles au Sud ;

4° Des matériaux de très basse époque : ces derniers forment, à l'Est de la partie septentrionale de la basilique, plusieurs pièces dont l'une enclavait le mur d'époque intermédiaire signalé au paragraphe 3.

En continuant vers l'Est, on arrive au bord du plateau et l'on découvre une voie dallée, d'une bonne conservation.

Enfin, tout au Sud du plateau, l'établissement d'une voie d'accès branchée sur la piste de Moulay-Idriss à Sidi Kassem a mis au jour une huilerie et un important tronçon de voie. L'huilerie, — ou quelque maison d'habitation assez vaste et pourvue d'un *torcularium*, — possède un pressoir dont l'*area* et les cuves sont merveilleusement conservées.

Quant au tronçon de voie, il est maintenant dégagé sur une longueur de 180 mètres et l'on en suit le parcours jusque vers les constructions situées à l'Est de la basilique : à cet endroit, après une interruption d'une cinquantaine de mètres, apparaît la voie dallée que j'ai signalée plus haut.

*
* *

Je reviens au chantier qui a pris son point de départ au Sud de l'arc de triomphe. Le monument découvert à cet endroit est, à vrai dire, avec l'arc de triomphe et la basilique, le seul édifice dont on puisse dès maintenant fournir une étude quelque peu détaillée [1].

Sur la place où s'élève l'arc de triomphe se trouvent cinq boutiques : trois mètres en avant de ces boutiques, on remarque plusieurs pierres analogues à des bases de pilastres ou de colonnes, ce qui permet de supposer l'existence d'un portique abritant les acheteurs.

L'une de ces boutiques, la troisième, communique avec un atrium, d'environ 13 mètres sur 7. L'impluvium, légèrement exhaussé, est très bien conservé : à l'intérieur, l'enduit est demeuré intact, ainsi que le tuyau de plomb qui servait à vider le bassin. Quatre bases de colonnes, bien en place, du côté ouest ; deux seulement du côté opposé, qui paraît avoir été remanié. J'ai fait replacer une colonne avec son chapiteau, sans me porter garant de l'exactitude de la restitution : si le fût de la colonne a été découvert le long du bassin, on a, par contre, exhumé de l'intérieur deux fûts de colonnes de dimensions beaucoup plus restreintes. Le chapiteau, qu'on voit sur l'image ci-jointe (on en possède plusieurs du même modèle) [2], bien qu'entaché d'une certaine

1. Cette voie n'est point dallée, mais formée de grosses pierres à surface légèrement bombée. Elle mesure 4 mètres de largeur. Diverses constructions la flanquent de part et d'autre : l'une d'elles offre un *podium* sur lequel il y a encore trois bases de colonnes.

2. Je dois cette photographie à l'obligeance et au talent de M. le commandant Laribe.

raideur géométrique, ne manque pas d'élégance. C'est le classique chapiteau corinthien, agrémenté, sur chacune de ses faces, d'une tête humaine.

On compte six pièces de part et d'autre de l'atrium : chambres d'habitations, salles diverses ou couloirs. Plusieurs de ces pièces étaient pavées de mosaïques, et l'une d'elles (celle dont le seuil est marqué d'un astérisque) renfermait le chien en bronze que M. Héron de Villefosse a bien voulu naguère présenter à l'Académie [1].

La partie la plus riche de cette habitation était assurément la grande salle du fond, le tablinum, que trois seuils, séparés par deux piliers, faisaient communiquer avec l'atrium. Cette pièce, — dont la largeur dépasse 7 mètres et dont la longueur atteint presque 9 mètres, — était pavée de mosaïques : simples dessins géométriques, il est vrai, mais dignes d'attention, puisqu'il s'agit de la première mosaïque découverte à Volubilis [2].

Cette salle était également décorée de fresques. Si minuscules que soient les fragments recueillis (de onze à douze centimètres pour les plus grands), on peut en préciser les couleurs et les principaux motifs d'ornementation. Le fond, très varié, offre les couleurs suivantes : blanc, bleu clair, jaune de Naples, rouge-brique, brun, terre de Sienne. Le liséré ou la bordure est blanc, vert d'eau, bleu clair, vermillon, brun foncé. Outre les dessins empruntés au style géométrique, on en rencontre qui figurent des fleurs rouges, peut-être des roses, et des feuilles vertes [3].

1. *Comptes rendus de 1916*, séance du 2 juin : voir ci-dessus, p. 259-261.

2. Sur les différents fragments de mosaïques (classés et inventoriés, ainsi que les fresques, dans le Musée en cours de formation à Volubilis), on distingue tantôt des cubes bleu foncé entre trois et quatre lignes de cubes blancs, tantôt un agencement de cubes couleur sépia, disposés en lignes courbes : celles-ci entourent deux lignes de cube blancs, une ligne de cubes bleu foncé, cinq lignes de cubes blancs, trois lignes de cubes bleu foncé. — Cf. *Inventaire du Musée* (en préparation), D.1 et D. 2.

3. *Inventaire du Musée*, E.1-E.10.

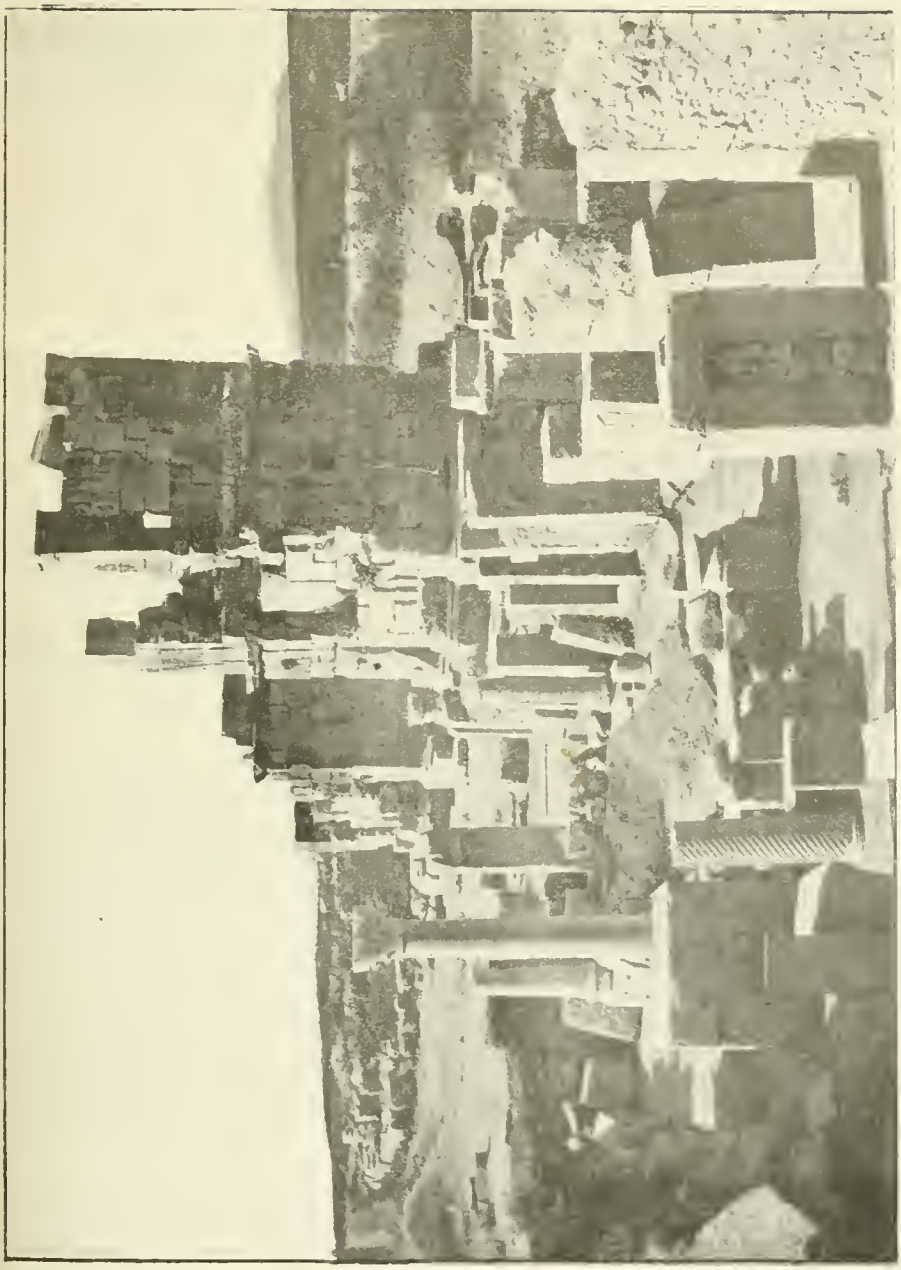

Fouilles de Volubilis (Maroc).
Maison au S.-S.-O. de l'arc de triomphe. — Vue prise du tablinum.

*
* *

Tels sont les résultats dont je me permets de rendre compte à l'Académie, en attendant que le déblaiement complet de la ville antique réalise de nouvelles découvertes.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Annuaire général de l'Indo-Chine*, 1916 (Hanoï-Haiphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1916, gr. in-8°).

2° *Catalogue des périodiques de la Bibliothèque de l'Académie de médecine*, par le Dr L. Laloy, publié par le Dr Ernest Wickersheimer (Paris, Imprimerie nationale, 1911, in-8°).

3° *L'œuvre de Gaston Maspero*, par Alexandre Moret (Paris, 1916, in-8°; extr. de la *Revue de Paris*).

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 1er SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Louis Leger lit un travail sur quelques légendes de l'histoire slave. La première est relative à trois personnages qui se seraient appelés Czech, Lech et Rous et qui auraient été les ancêtres des Tchèques, des Polonais et des Russes. La seconde est relative à Alexandre le Grand. Ce souverain aurait guerroyé avec les Polonais et aurait été vaincu par eux. A la suite des guerres des Hussites, on voit apparaître en Bohême un prétendu testament d'Alexandre le Grand qui lègue à la race slave tous les territoires qu'elle occupe encore aujourd'hui. Cette légende a fait fortune en Bohême, en Pologne, en Russie ; elle a donné lieu à des ballades serbes. On en retrouve la trace dans le folklore de la Bulgarie.

M. le Dr Capitan lit une note sur la figuration d'une antiquité américaine par Fortunio Liceti, dans son traité sur la nature de la foudre (1634). Il s'agit d'un couteau en pierre avec un manche enrichi de turquoises et de diverses autres pierres. Or ce couteau

est identique à une pièce conservée au Musée britannique et à une autre qui se trouve au Musée Kircher à Rome. A ce propos, M. Capitan explique le rituel de ce couteau dans l'ancien Mexique [1].

M. Moret donne lecture d'un travail sur l'administration locale dans l'ancien Empire égyptien [2].

COMMUNICATIONS

LE COUTEAU DE PIERRE A SACRIFICES HUMAINS DE L'ANCIEN MEXIQUE DANS DEUX LIVRES DU XVIIe SIÈCLE : COMPARAISON AVEC DEUX PIÈCES ORIGINALES, PAR M. LE Dr CAPITAN.

Les instruments primitifs en pierre taillée sont connus depuis bien longtemps, surtout les haches polies, les céraunies ou pierres de foudre dont parle déjà Pline et que célèbre aussi Marbode dans son *Liber de gemmis*, vers la fin du XIe siècle.

En 1546, dans son ouvrage paru à Bâle, *De ortu et causis subterraneorum*, Agricola répète la même explication : *Ceraunia quoque ex eo nomen invenit quod cum fulmine... cadit* ; mais il ajoute : *ut idem vulgus credit*. Malheureusement il ne donne pas son sentiment.

Conrad Gesner, dans son *De omni rerum fossilium genere* (Zurich, 1565), parle aussi des céraunies en forme de coins qu'on trouve là où la foudre est tombée : « il y en a de pointues, de perforées. » Il avait donc vu divers types d'instruments en pierre. Ces deux auteurs n'ont d'ailleurs pas donné de figures de ces pièces.

Il faut arriver à 1634 pour trouver dans le mémoire de

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

Liceti (*Pyronarcha sive de fulminum natura*, Padoue) la première figure d'un instrument en pierre assez bien reproduit et bien reconnu comme tel. Il a d'ailleurs été copié mot à mot (texte et figures) par Zimmermann (*Florilegium philologico-historicum*. Meissen, 1687).

Boèce de Boot, dans sa *Gemmarum et lapidum historia* (Leyde, 1647), publie une figure de céraunies cunéiformes et percées, et il en donne cette curieuse interprétation : *Nonnulli non fulminis esse sagittas, sed ferrea instrumenta in lapides longo tempore mutata existimarunt.*

Aldrovandi, dans son *Musæum metallicum* (Bologne, 1648), reproduit la figure de Boèce de Boot, en donne une nouvelle d'un coin en pierre et une très nette image d'une pointe de flèche, placées à côté de celle d'une dent de squale. Toutes deux sont des glossopetræ ; le tout, comme les céraunies, est produit par la foudre.

Worm (*Museum Wormianum*, Amsterdam, 1655) copie également les cinq pièces de Boèce de Boot et il les décrit, mais les considère comme des pierres de foudre.

Moscardo, au contraire (*Note overo memorie del Museo del Conte Ludovico Moscardo*, Padoue, 1655) donne deux images de haches polies et quatre de pointes de flèches, non parues ailleurs, mais il les déclare être des pierres de foudre.

Mercati cependant avait déjà compris la vraie nature de ces pierres et avait dû écrire le texte et faire exécuter les figures vers 1577. Malheureusement son manuscrit ne fut publié, très luxueusement d'ailleurs, qu'en 1717 (*Metallotheca Vaticana*) ; les figures des haches sont excellentes ; ce sont, dit-il, *ceraunia lapidum ictu exculpta.* Quant aux pointes de flèches, qu'il figure aussi, il les considère très exactement comme ayant garni l'extrémité des flèches ou des épieux des hommes primitifs qui se servaient aussi, pour cet usage, d'os pointus. Dès lors (début du XVIIIe siècle), la question est établie définitivement par le mémoire d'A. de

Jussieu (1723), par le livre de Lafitau : *Mœurs des sauvages amériquains comparées aux mœurs des premiers temps* (1724), et par la communication de Mahudel à l'Académie des inscriptions (1730). La conclusion est, comme le dit Lafitau : « Céraunies, pierres de foudre semblables aux pierres dont les Amériquains faisaient leurs haches et leurs couteaux. »

Nous ne retiendrons ici que la première publication d'une figure accompagnant le texte, celle de Liceti (1634) et celle de son copiste Zimmermann (1687) ; cette dernière semblant avoir passé inaperçue jusqu'ici. Je présente à l'Académie le livre et la figure de Liceti ainsi que ceux de

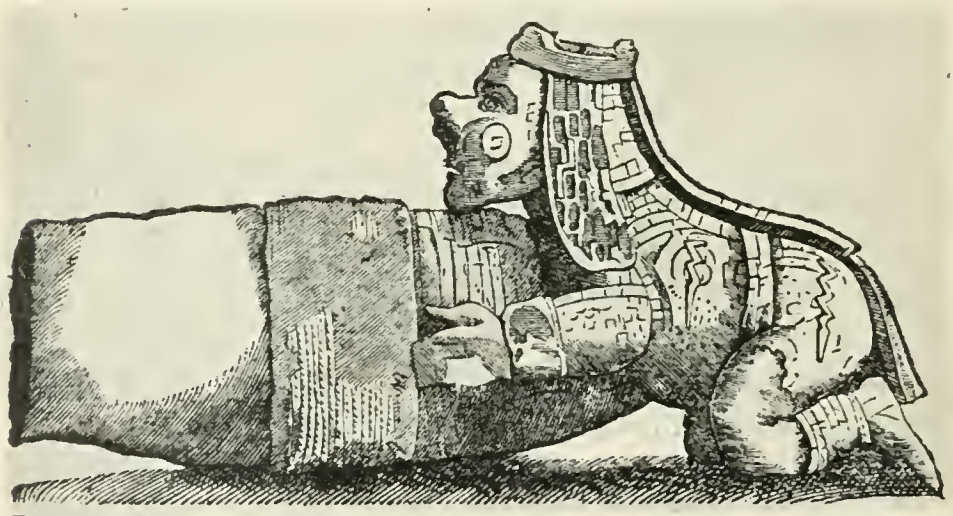

Le manche et la base du couteau mexicain en pierre figuré par Liceti en 1634.

Zimmermann. Ces deux ouvrages renferment, comme on l'a vu plus haut, la première figure et la première description d'un instrument en pierre compris comme tel et suffisamment bien reproduit pour pouvoir être identifié.

En 1634, Fortunio Liceti de Gênes, médecin, physiologue au Lyceum de Padoue et jadis à Pise, publiait à Padoue un volume singulier intitulé : *Pyronarcha sive de fulminum natura deque febrium origine libri duo...*

(petit in-4° de 126 p. et VII ff.). Après avoir longuement étudié l'interprétation philosophique et la nature de la foudre, puis après des dissertations étendues sur la conception médicale de l'origine des fièvres, Liceti publie une lettre à lui adressée, de Venise, par Jacques Gaffarel, le 17 septembre 1633, dans laquelle celui-ci lui annonce l'envoi de la figure d'une idole égyptienne qui constitue « en matière de foudre la plus belle antiquité qui se puisse imaginer ». Il ajoute « que la publier serait rendre un service au public ».

En conformité de cette demande, c'est à cet objet qu'est consacré le dernier appendice du livre de Liceti (4 pages y sont attribuées, suivies de la figure que nous reproduisons ci-contre).

Comme on peut s'en rendre compte sur la figure originale que je présente avec le volume et sur l'agrandissement que j'en ai fait, il s'agit d'une figure humaine sculptée, représentée à genoux, les deux mains en avant, et tenant contre sa poitrine une lame de couteau en pierre taillée, brisée à peu près à mi-longueur. C'est donc un manche en bois d'un poignard en pierre.

Voici d'ailleurs ce qu'en dit Fortunio Liceti : *Simulachrum hoc fœminea facie, capite velis ac vitis circumplexum, reliquo corpore magna ex parte nudum zona ad lumbos præcinctum, capite, collo cruribusque contractis coronatum cum tetræ caudæ prestigio, ex ligno ad laurinum inclinante, fragmentis rudium lapillorum diversi coloris incrustato compactum, manibus fulgentem lapidem olim mucronatum vibrans, relatu Memphitici cujusdam mercatoris qui non ita pridem ipsum Navarcho tradidit, inventum fuit inter rudera templi cujusdam Africæ interioris quo secundum traditionem seniorum constituere confugereve potius Idololatræ consueverant quando tonabat. Nec mirum, quia prisci gentiles adorabant etiam febrim, Dæmones malos et alia cuncta unde sibi noxam aliquam metuebant; quo factum est, ut antiquitus haberetur commune*

præceptum apud Ethnicos, sacrificandum esse malis Dæmonibus ne noceant; qui mos etiam ætate patrum nostrorum frequentissimus observatus fuit apud Indos ab Hispanis qui dudum eas provincias subjugarunt... Unde verisimile satis est hoc Idolum esse Fulminis in Lybia culti. Addo tertiam conjecturam, quoniam Idolum hoc vibrare videtur lapidem illum cuneatum ac fulgentem quem vulgus existimat esse lapidem fulminis; sacerdotes enim gentilium vulgi opinionem sectabantur in plerisque, ut fidem suis technis aucuparentur.....

En 1687, le docteur en théologie, pasteur et surintendant de Meissen en Saxe (environs de Dresde) Matthias Zimmermann publiait chez Günther, libraire à Dresde, un assez gros volume de 824 pages, petit in-4°, intitulé *Florilegium philologico-historicum*. C'est une sorte de lexique d'archéologie et d'érudition, quelque chose comme la publication de fiches analytiques écrites par un curieux et un érudit. Quelques figures, grossières gravures sur bois, ornent l'ouvrage. Elles ont pourtant un réel intérêt, telle celle de la page 363 qui illustre l'article *de fulmine et fulgure*.

Cet article est la copie textuelle de l'appendice de Liceti sus-indiqué; quant à la figure, c'est la reproduction de celle de Liceti, mais inversée et avec quelques variantes dans de petits détails. Ces deux textes sont donc absolument superposables. Si j'indique celui de Zimmermann, c'est qu'il ne semble pas avoir été noté jusqu'ici.

En somme, la description de l'objet n'est pas mauvaise. Il y est bien précisé que c'est un manche en bois de laurier d'un couteau de pierre que « le vulgaire pense être une pierre de foudre ». Pour une glose écrite en 1634, à une époque où la notion de céraunie régnait en maîtresse, c'est déjà fort intéressant, d'autant que l'auteur ajoute nettement que la pierre a été cassée et qu'elle était autrefois pointue.

Voilà donc un curieux du milieu du XVIIe siècle qui avait reconnu la vraie nature d'un instrument en pierre taillée et l'avait nettement différencié des céraunies du vulgaire.

Mais il y a plus : l'objet est indiqué comme incrusté de petites pierres *diversi coloris* que, plus loin, l'auteur nous dit être rouge, jaune, vert et bleu. Il admire d'ailleurs vivement ce curieux objet : *Gaudeat igitur in sinu sibi nobilis vir Gaffarellus tam raræ antiquitatis possessor.*

Mais, chose singulière, en parlant des sacrifices exécutés par les Indiens et qu'il devait connaître par les chroniqueurs espagnols, il n'a pas l'idée d'établir un rapport entre eux et son couteau ; et cependant, c'était là le nœud de la question.

Emmanchure, lame en pierre taillée, tout cela rappelle bien le couteau à sacrifice mexicain. Mais il y a mieux : la comparaison des figures de Liceti et de Zimmermann avec deux objets actuellement existants montre une telle similitude que, vraisemblablement, il s'agit des mêmes objets ou tout au moins d'objets à peu près identiques.

La première de ces pièces se trouve au British Museum. C'est un des plus beaux spécimens de la section des antiquités mexicaines.

D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir sur cette belle pièce l'éminent conservateur du British Museum (department of british and mediæval antiquities and ethnography), mon excellent ami Read, cet objet provient de Florence ou de Venise (comme nous l'avons vu plus haut, Gaffarel, son possesseur en 1633, était alors à Venise). Il a fait partie de la collection Hertz, puis de celle de Christy avec laquelle il est entré au British Museum. Il a été étudié par toute une série d'auteurs : Stevens, Brasseur, Tylor, Pigorini et Read dans son mémoire sur les objets mexicains en bois incrustés de mosaïques de pierres et coquilles paru dans l'*Archaeologia*, tome 54.

Je fais passer sous les yeux de l'Académie la figure de

cette pièce publiée dans le *Short Guide to the American antiquities in the British Museum*, par Read (v. fig. ci-dessous). Voici également un agrandissement de cette figure à la même échelle que celui du dessin de Liceti.

La comparaison de ces deux images ne semble pas laisser le moindre doute. L'attitude générale si particulière, la position des mains, celle des jambes, la lame en pierre du poignard, les liens l'attachant au manche, tout cela est grossièrement mais nettement figuré sur le dessin ancien. La seule différence réside dans l'aspect de la tête très dissemblable. Y a-t-il une erreur du dessinateur ou y avait-il une variante dans ces têtes? Mais il y a plus encore. Liceti insiste beaucoup sur le manche : *ex ligno ad laurinum incli-*

Le couteau de pierre mexicain, à manche de bois incrusté, du British Museum.

nante fragmentis rudium lapillorum diversi coloris incrustato compactum. Or le manche du couteau du British Museum est également en bois dur brunâtre et entièrement incrusté de petites plaquettes de turquoises et de coquilles formant une vraie mosaïque aux teintes bleu, vert, rouge, jaune et blanc jaunâtre recouvrant toute la pièce. Ce sont exactement les couleurs que Zimmermann avait notées.

Reste la lame même du couteau. Toutes deux sont en pierre : celle du couteau de Londres est entière : celle du couteau décrit par le vieil auteur a été brisée comme l'indique nettement la figure, mais il ajoute : *olim mucrona-*

tum ; c'était donc bien le même type de couteau de pierre.

L'autre pièce de comparaison est un superbe manche de poignard presque identique à celui de Londres et qui se trouve au Musée Kircher, à Rome. Le couteau de pierre manque. Il a été décrit et figuré en couleurs par Pigorini, l'éminent et regretté conservateur du Musée Kircher (Memorie dei Lincei. Section des Sciences morales et historiques, vol. 12, 1883-84).

La ressemblance, on peut même presque dire l'identité, des deux figures est presque absolue.

Reste l'interprétation qu'en donne le vieil auteur : pour lui, c'est un objet trouvé *inter rudera templi cujusdam Africæ* et qui devait jouer un rôle de protection contre la foudre. A ce propos, il rappelle les sacrifices faits aux démons par les Indiens pour éviter leur influence nocive, comme *observatus fuit apud Indos ab Hispanis qui dudum eas provincias subjugarunt.* Il était donc au courant des récits des chroniqueurs espagnols parlant du Mexique antique et, chose singulière, ce n'est pourtant pas à ce pays qu'il attribue le couteau étudié.

Cette interprétation du rôle protecteur du couteau de pierre contre la foudre est-elle absurde ou se rapproche-t-elle des observations ethnographiques déjà existantes, c'est ce que nous devons examiner en partant du couteau de pierre à sacrifice humain du Mexique ancien.

Ce couteau, comme tous les ustensiles cultuels, était, chez les Mexicains, à la fois un objet usuel et un symbole, ou un objet magique.

Le couteau que nous étudions paraît être surtout un objet *cérémoniel.* La richesse de sa facture, sa fragilité, la forme peu pratique du manche, tout amène à cette interprétation. Le couteau à sacrifice ordinaire avait un manche droit et uni. On peut s'en assurer en examinant les multiples figurations de sacrifices humains dans les Codex mexicains : telle par exemple la figure du Codex Laud de

la Bibliothèque d'Oxford dont je présente à l'Académie une image agrandie.

D'ailleurs, le couteau était un symbole auquel se rattachaient nombre de faits de la théogonie mexicaine, entre autres l'épisode de la création des 16.000 héros. Le dieu supérieur Ometeuctli, désirant créer ces personnages, lança sur la terre son fils, le *tecpactl*, le couteau de pierre qui, en tombant, se brisa en 16.000 fragments; chacun d'eux donna naissance à un héros.

D'autre part, le tecpactl était considéré comme doué de puissances variées tenant à la fois à sa nature et à son rôle. Instrument divin d'abord, puisque le sacrificateur était fréquemment le représentant ou même l'incarnation du dieu auquel le sacrifice était fait, il servait à ce sacrificateur, revêtu du costume et des attributs du dieu, pour consommer le sacrifice.

D'autre part, constamment couvert du sang sacré de la victime, il participait ainsi aux vertus saintes de ce sang. De plus, symbole du feu de par sa nature même de *lapis fulmineus*, il représentait souvent le dieu du feu lui-même, et c'est ainsi que dans le Codex Borbonicus, Xipe Totec, le dieu du feu, est figuré sous forme d'un couteau à sacrifice, comme on peut le voir sur la figure agrandie que je montre. Fréquemment, dans les Codex, il apparaît tantôt avec cette signification, tantôt avec celle d'emblème du 18e jour du mois de 20 jours ou caractérisant, tous les cinq ans, l'année du siècle mexicain de 52 ans.

L'idée de feu et même de feu céleste était attachée, au milieu de conceptions complexes, au couteau en silex. Aussi était-il parfois uniquement un objet cultuel ou magique sans emploi pratique. J'ai eu l'honneur, il y a deux ans, d'en présenter à l'Académie un curieux spécimen provenant du grand temple de Mexico et dont la pointe était fortement implantée dans une boule de *copal*, la résine sacrée dont les Mexicains se servaient dans leurs

cérémonies. J'ai montré alors que dans le costume rituel des divinités mexicaines, il apparaissait parfois comme simple accessoire, soit dans la coiffure, soit implanté dans un bracelet de bras ou dans la jarretière.

Dans les manuscrits astrologiques et divinatoires, le couteau de pierre se montre individualisé et anthropomorphisé. Le dessinateur lui figure un œil et une bouche, parfois des bras. C'est une image magique jouant un rôle dans les pronostics astrologiques. Deux spécimens agrandis, d'après le Codex Borbonicus, que je soumets à l'Académie, sont très nets à ce point de vue.

Donc, on le voit, l'idée du vieil auteur italien d'attribuer un rôle au couteau qu'il décrivait comme préservateur de la foudre, cadrait bien avec les idées d'alors, idées que l'on retrouve d'ailleurs aujourd'hui encore dans le vieux fonds des croyances populaires des campagnes, ainsi qu'avec ce que les récits des vieux chroniqueurs avaient pu lui apprendre touchant les croyances de peuples sauvages.

Donc, à ce point de vue encore, le rapprochement pouvait être fait entre les interprétations des vieux auteurs du XVIIe siècle et ce que l'étude de l'archéologie mexicaine nous apprend.

Ces quelques considérations montrent que le petit fait ancien, que nous avons l'honneur de soumettre à l'Académie, présente un certain intérêt, aussi bien à cause de la comparaison avec deux objets similaires actuels que parce qu'il constitue la première figuration connue d'un objet mexicain ancien et même d'un objet en pierre taillée antique dans un ouvrage du XVIIe siècle.

L'ADMINISTRATION LOCALE SOUS L'ANCIEN EMPIRE ÉGYPTIEN,

PAR M. A. MORET,

CONSERVATEUR DU MUSÉE GUIMET.

L'Égypte pharaonique a donné au monde antique un modèle de monarchie absolue et d'administration centralisée. Cependant, sous l'ancien Empire, à côté des fonctionnaires royaux apparaissent des agents appelés *śarou* dont le rôle semble indépendant. Faute de textes explicatifs, on s'est contenté jusqu'à présent de les appeler « notables » ou « prudhommes », sans pouvoir, d'ailleurs, préciser leur condition ou leurs attributions. Je voudrais montrer que les décrets de Koptos ont apporté ici encore des éclaircissements précieux pour l'histoire des institutions.

Voici ce qu'on savait des *Śarou*. Sous l'ancien Empire, ils se réunissaient en assemblée (*seḥ* [1], qui juge les litiges relatifs aux contrats [2] et châtie les délinquants [3]. Depuis le moyen Empire, l'assemblée des *Śarou* s'appelle *ḳenbit* ( ) = « l'*angle*, le conseil qui se réunit à l'angle de la grande salle royale » [4]. La *ḳenbit* juge les conflits relatifs aux contrats, partages de propriétés, testaments, ventes [5], etc.

Cette assemblée n'est pas unique pour toute l'Égypte. A vrai dire, au nouvel Empire, des textes mentionnent une

1. Tom de Hanḳou Davies, *Deir el Gebrawi*, II, 24 = Sethe, *Urk*, I, 77. Ve dyn. (Cf. *Sinouhit*, P. B., I, 184 éd. Maspero, p. 45).

2. A. Moret, *Donations et fondations* (ap. *Recueil de travaux*, XXIX, p. 81, 84), IVe dyn.

3. Mariette, *Mastabas*, p. 417 = *Urk.*, I, 75.

4. A. Moret, *L'appel au roi*, p. 143-142.

5. A. Moret, *Un procès de famille*, ap. *Aeg. Zeitschrift*, XXXIX, p. 37 sqq.; Gardiner, *The inscription of Mes*, p. 35 sqq.

« grande *ḳenbit* » dans les capitales, telles que Memphis[1]; mais l'épithète « grande » prouve précisément qu'il existe ailleurs de « petites » assemblées. En effet, du moyen au nouvel Empire, on trouve mention de conseil *ḳenbit* non seulement dans les villes, mais dans les districts *w*[2], et même dans de petites localités[3]. Ainsi l'Égypte si fortement centralisée possédait quantité de petites assemblées locales, que l'on voit participer à l'administration du pays de concert avec les fonctionnaires royaux.

Si ce fait important n'a pas été mis jusqu'ici en valeur, cela tient au manque de renseignements sur les *Sarou*. Les décrets de Koptos permettent heureusement de préciser leur rôle.

Plusieurs de ces décrets sont des chartes d'immunité qui définissent ce que l'administration royale, sous l'ancien Empire, ne doit pas faire contre les immunitaires. Or l'administration coupable d'abus de pouvoir se divise en deux catégories : 1° les fonctionnaires royaux du nome; 2° les *Sarou*. Ce sont bien des agents distincts et chacune des catégories fait l'objet d'articles séparés.

Non seulement les *Sarou* se distinguent des fonctionnaires, mais c'est contre leurs abus de pouvoir que les décrets royaux mettent surtout en garde l'administration. Ces abus sont définis par le mot *srw* [4], qui a paru, au premier abord, nouveau dans le vocabulaire administratif; aussi n'a-t-il pas été compris. MM. Weill et Sethe y reconnaissaient le factitif en *s* d'un verbe *rwj*, avec le sens « écarter, détourner »; le délit prévu aurait consisté à détourner vers le service du roi les

1. Gardiner, *l. c.*, p. 35.
2. Griffith, *Kahun pap.*, XI, 22, *text*, p. 31.
3. Ä. Z., XXXIX, p. 37.
4. Le déterminatif a la forme archaïque, voisine de .

gens du temple immunitaires. J'ai exposé au *Journal asiatique* (1912, II, p. 84-86) les arguments qui empêchent de considérer le mot *śrw* comme un factitif de *rwj* ; il dérive de la racine *śr*, *ḏśr* « ordonner, administrer » et se présente à Koptos sous la forme verbale « ordonner » et la forme substantive « ordre ». Cela explique que *śrw* « ordre » soit mis en parallélisme avec *wṯw* « décret ». Le délit consiste donc à donner des « ordres » illégaux. J'ai trouvé depuis une confirmation décisive de cette interprétation : l'inscription d'Ouni (VIe dynast. contemporaine des décrets de Koptos) donne un exemple du verbe *śrw-ṯ* (à la forme relative) dans une formule où *śrw* remplace *wṯw* « décréter » ; de plus, le signe-mot , (le bras simple ou armé) donné aux décrets de Koptos est remplacé par le signe complet (l'homme armé de la canne). Or s'emploie aussi pour écrire le mot *śr* que nous étudions ici. C'est la preuve que le verbe *śrw*, le substantif *śrw*, et le nom d'agent *śr*, pluriel *śrw*, dérivent tous de la même racine *śr* « ordonner » : nous devons traduire en conséquence :

sr ordonner	*verbe* *śrw* ordonner.
	substantif *śrw* ordre.
	nom d'agent *śr* ordonnateur.
	var. *śrtj* administrateur.

Le premier résultat de cette analyse est d'arriver à une traduction exacte de *śr* que l'on rendait jusqu'ici par des à-peu-près : « notable », « prudhomme ». *Sr* signifie

en réalité « *ordonnateur, administrateur* ». Je transcrirai *sar*, pl. *śarou*, pour rappeler l'analogie évidente avec le « sar » (*schâr*) ou « prince » sémitique [1].

Un second résultat, c'est de constater que les « administrateurs » *Śrw* émettent des « ordres » ou « règlements d'administration » qui s'appellent de leur nom *śrw* 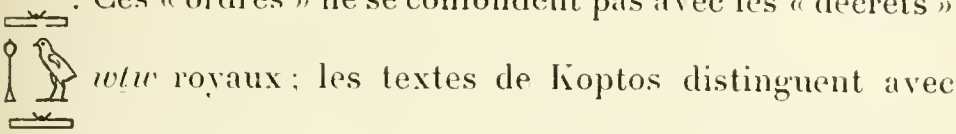 . Ces « ordres » ne se confondent pas avec les « décrets » *wṯw* royaux ; les textes de Koptos distinguent avec soin ces deux termes. Cette distinction est-elle purement verbale ou correspond-elle à une réalité, c'est-à-dire à une double législation, l'une émanant du roi et s'appliquant à l'Égypte entière, l'autre émanant des *Sarou* et essentiellement locale ?

A cela répond un des articles des décrets de Pepi II. On y prévoit le délit de fonctionnaires ou d'agents tels que les *Sarou*, qui :

« prendraient des ordres *śrw* | écriraient des décrets *wṯw*

pour placer les noms des immunitaires parmi les corvéables royaux [2]. »

La disposition graphique elle-même indique une division essentielle entre *śrw* et *wṯw*. Un fonctionnaire peut « prendre » (*sśep*) des ordres *śrw*, c'est-à dire il peut légiférer, créer un règlement ; mais il ne peut qu'« écrire » un décret royal *wṯw*, c'est-à-dire le transcrire plus ou moins fidèlement, en y supprimant ou en y ajoutant des noms

1. Brugsch, *Wörth.*, p. 1261. Au nouvel Empire, on trouve la graphie *śjr* 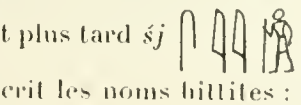 , et plus tard *śj* 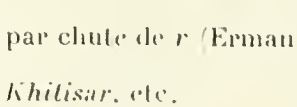 par chute de *r* (Erman, *Ä. Z.*, XXIX, p. 26). *Śar* écrit les noms hittites : *Khitisar*, etc.

2. Décret A. l. 25.

de corvéables, mais sans en créer les dispositions essentielles.

Si mon interprétation est exacte, il faut conclure qu'on appelle *śrw* les ordonnances que des fonctionnaires locaux peuvent *prendre*, c'est-à-dire rédiger ; le mot désigne une législation locale, tandis que la législation royale est applicable à l'Égypte entière.

Cette interprétation est d'ailleurs confirmée par un autre article des mêmes décrets. Il y est question des ordonnances *śrw* destinées au nome. On dit « qu'elles sont amenées d'auprès du Directeur du Sud, après qu'on les a amenées d'auprès des *Sarou*[1] ». En clair, cela signifie : les *Sarou* rédigent une ordonnance *śrw* ; elle est visée par le Directeur du Sud avant que d'être transmise par celui-ci au nome pour application. Notons que les autres fonctionnaires royaux n'ont pas ce droit de *visa* sur les ordonnances *śrw* ; les textes indiquent nettement que ces fonctionnaires font appliquer les ordonnances *śrw*, mais que le Directeur du Sud seul participe, par son visa, à leur création.

A quoi s'appliquent les ordonnances *srw* ? Elles concernent le statut des personnes qui dépendent soit de la Maison-du-Roi, soit (à Koptos) de la Maison-de-Minou. L'ordonnance décide que tel ou tel doit être inscrit sur les listes des gens astreints à tous les travaux de la maison du Roi ou peut en être exempté[2]. De même, dans le décret relatif à la fondation et à la déclaration du domaine consacré par Pepi II à sa statue, quand on lève des tenanciers (*meritou*) pour les corvées, on leur donne une charte qui définit leur statut, et : « celui qui ignorerait sa charte, que son règlement *śrw* soit créé par déclaration des *Sarou*[3]. »

Les ordonnances *śrw* règlent donc le statut des personnes et définissent les corvées et impositions dues au fisc ; ainsi

1. Décret A, l. 21-23.
2. Décret A, l. 8-20 ; 21-23 ; 24-28.
3. Cf. *C. R. Acad.*, 1916, p. 320.

intéressent-elles les institutions financières de l'Égypte. Aussi ne nous étonnons-nous pas que l'inscription d'Ouni les nomme quand elle décrit l'activité financière du ministre de Mirinrì « comptant toutes choses décomptées au fisc dans ce Sud... toute heure de service décomptée au fisc dans ce Sud, faisant ce qui avait été « ordonné » (*śrw-t*) de faire compter dans ce Sud [1] ». Une autre inscription indique pareillement que l'on crée « des *Sarou* pour le service de faire les comptes [2] ».

Naturellement il n'est pas question que les *Sarou* fixent, de leur propre autorité, ni les corvées, ni les impôts ; ils sont chargés de répartir ces charges sur la population, en se conformant aux décrets royaux ; les textes de Koptos prévoient précisément les abus d'autorité qui peuvent se glisser dans les ordonnances des *Sarou* ; c'est la preuve que ces ordonnances ne doivent être que des applications des décrets royaux. Enfin le Directeur du Sud vise les ordonnances.

En somme, la législation des *Sarou* me semblent analogue à ce que nous appelons des règlements d'administration publique. Le décret royal en Égypte, comme la loi chez nous, ne prévoit que les cas généraux ; pour le détail, on s'en remet à des agents locaux ou à un Conseil d'État ; ceux-ci rédigent un règlement d'administration, qui s'appelle de leur nom : ordonnance *srw*.

Il est à remarquer que les administrateurs *Sarou* ne sont pas chargés de l'application de leurs ordonnances ; c'est l'affaire des fonctionnaires royaux subordonnés au Directeur du Sud. Mais les *Sarou* sont chargés de solutionner

1. *Ouni*, l. 36-37

2. Brit. Museum, *Eg. Stelae*, l. 54 :

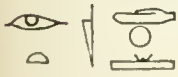 (m. c. .

les litiges que peuvent soulever les statuts des personnes ou des biens. Les textes de toute époque nous les montrent réunis en conseil (a. Empire = *seḥ*; m. et n. Empire : *ḳenbit*[1]), jugeant les conflits et punissant les délinquants. Une enquête s'impose-t-elle? alors le conseil délègue un de ses membres « comme administrateur » *ntj m srtj*[2], et conclut sur le rapport de ce commissaire enquêteur. On conçoit quelle importance ce rôle de législateur et d'enquêteur sur les biens et sur les personnes donnait aux *Sarou* dans un pays où la plus grande partie de la population vivait en tenanciers du roi, c'est-à-dire sous le régime des ordonnances *śrw*. On s'explique que les textes officiels s'adressent d'une part au Directeur du Sud, d'autre part aux *Sarou*, comme à deux organisations administratives de puissance et de considération égales.

Il reste à se demander comment se recrutaient les *Sarou*. Question fort obscure, car si les actes mentionnent souvent les *Sarou*, ils ne disent jamais d'où ceux-ci viennent. Aucun texte, au moins sous l'ancien Empire, n'attribue leur nomination au roi; ce ne sont donc pas des fonctionnaires royaux véritables. D'autre part, un texte de la Ve dynastie fait comprendre qu'ils représentent l'élite de la population rurale. Pour montrer que des tenanciers (*meritou*) s'enrichissent, on dit qu'ils passent à la condition de *Sarou*[3]. Enfin, il y a des *Sarou* ailleurs que sur les terres royales : un noble personnage qui fonde une propriété, y installe des tenanciers (*meritou*) et des « *sarou* pour tenir les comptes[4] ». De tout cela il résulte une situation vague que

1. Supra, p. 378.
2. Quibell, *Excavations Saqqarah*, 1905-1906, p. 21, stèle d'Ipj (fin ancien Empire); *Kahun papyri*, XIII, 26, *text*, p. 37 : Sethe, *Urk.*, IV, 1112.
3. *Ion d'Hanḳou*, Sethe, *Urk.*, I, 78.
4. *Eg. Stelae Brit. Museum*, I, 54 (m. e.).

Maspero avait excellemment résumée. Relevant les inexactitudes des appellations trop précises telles que « propriétaires libres » (Meyer), « notables » ou « prudhommes », il concluait : « Entre les tenanciers des terres (*meritou*), certains par leur naissance, par leurs alliances, par leur fortune, par leur sagesse, par leur âge, avaient acquis une autorité sur les gens parmi lesquels ils vivaient ; c'étaient ceux-là qu'on appelait les *Sarou*, les *mécheikh* de l'Égypte présente. Ces *Sarou* étaient les vieillards et les notables, qui s'assemblaient aux portes du village les jours de marché et devant lesquels on plaçait les affaires privées de la communauté. Ils étaient, par leur position, les intermédiaires entre leurs concitoyens moindres et les pouvoirs établis [1]... » Ces quelques lignes définissent à merveille la physionomie générale des *Sarou* ; mais maintenant qu'il est établi que ces *Sarou* constituent un corps d'administrateurs locaux, qui a sa législation et sa juridiction, il paraît peu probable que leur recrutement se faisait seulement soit par une sorte de cooptation, soit par consentement tacite de la population. Il y avait certainement des conditions à remplir pour devenir *Sar*. Était-ce la condition sociale, par exemple la qualité de propriétaire libre ; était-ce la condition pécuniaire, quelque chose d'analogue à un chiffre d'impôt payé, à un *cens* ; était-ce l'instruction personnelle ; était-ce un droit de naissance, l'hérédité d'une organisation locale antérieure au régime pharaonique ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre, mais que nous devons nous poser comme sujets de recherches futures.

Parmi ces hypothèses, celle que les *Sarou* se rattachent à une organisation politique antérieure [2] est assez séduisante, car ils sont plus distincts des fonctionnaires royaux,

1. *Revue critique*, 1912, n° 38.

2. A propos de l'organisation primitive *śr*, on est tenté de rappeler la formule des stèles du moyen Empire qui mentionne « l'administration *ḏśr* d'Abydos par les dieux ancêtres existant aux temps primitifs » (Louvre C 3, l. 15-16). A Héliopolis, Râ était *sar* (Maspero, *Hist.*, I, p. 136).

partant plus indépendants, sous l'ancien Empire qu'à tout autre moment. Les décrets de Koptos opposent encore nettement les *Sarou* aux fonctionnaires de l'administration centrale; cela s'explique d'autant plus que la VIe dynastie est une époque où le pouvoir royal s'affaiblit et se morcelle. Mais à dater de la XIIe dynastie, c'est-à-dire lorsque l'autorité royale restituée a réduit à merci la noblesse des nomes, le mot *Sar* change de signification. Il ne signifie plus que « noble, grand, notable »; un peu plus tard, sous la XVIIIe dynastie, dans les textes de Rechmarâ, *Sar* désigne simplement un fonctionnaire royal. Quand le sens des mots change, c'est que la chose a fait comme le mot : l'institution a évolué; le corps des administrateurs locaux a perdu de son indépendance et de son autonomie. Il est donc possible que sous l'ancien Empire les *Sarou* gardaient encore une parcelle de l'héritage politique d'une organisation locale antérieure à la monarchie centralisée, et qu'ils aient été réduits progressivement à un rôle subordonné.

En résumé, si les textes de Koptos ne permettent pas de résoudre le problème de l'origine des *Sarou*, du moins nous laissent-ils entrevoir leur rôle et leurs attributions. Les *Sarou* n'apparaissent plus comme de vagues « notables » : ce sont des administrateurs qui promulguent des règlements d'administration, interprétation des décrets royaux, et qui ont la juridiction des conflits relatifs au statut des tenanciers et des terres. Les *Sarou* ne sont pas, à proprement parler, des fonctionnaires royaux ; ils représentent une administration locale à côté de l'administration royale du nome.

L'Égypte, sous l'ancien Empire, présente donc un exemple nouveau d'un fait historique assez fréquent. Dans les États absolus, il arrive que des institutions locales relativement indépendantes corrigent les abus d'une excessive centralisation. Tel paraît être le rôle dévolu aux *Sarou* en regard des fonctionnaires du Pharaon.

LIVRES OFFERTS

M. Antoine Thomas offre à l'Académie, de la part de notre correspondant à Copenhague, M. Kr. Nyrop, un volume intitulé : *Frankrike, bemyndigad öfversattning af Erik Gustaf Skjöld* (Lund, C. W. K. Gleerups Förlag, s. d., in-8°, 100 pages). C'est la traduction suédoise du livre précédemment publié en danois par M. Nyrop et présenté à l'Académie par M. Thomas, dans la séance du 21 janvier dernier.

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS, VICE-PRÉSIDENT.

M. Salomon Reinach étudie les diverses légendes relatives à la mort de l'amante de Thésée et s'arrête sur celle que racontait l'historien Péon d'Amathonte (île de Chypre). Suivant Péon, Ariane serait morte en couches à Amathonte, où Thésée avait été obligé de la débarquer. Les détails donnés par Péon doivent être empruntés à un scénario rituel, où le rôle d'Ariane en travail était joué par un éphèbe travesti. Cela n'a rien à voir, quoi qu'on en ait dit, avec la coutume de la couvade où le mari prend le lit après les couches de sa femme, mais sans simuler les douleurs de l'enfantement. Les travestissements rituels étaient fréquents dans les cultes païens et ainsi s'explique pourquoi ils sont qualifiés d'*abominables* par la loi mosaïque qui fut invoquée par les juges de Rouen contre Jeanne d'Arc. Cette prohibition, que maintiennent nos règlements de police, n'a nullement pour origine le souci de la décence, mais l'horreur que marque la législation biblique pour tout ce qui caractérisait les cultes païens.

M. Clermont-Ganneau présente quelques observations.

M. Franz Cumont, associé étranger, a la parole pour une communication :

« Deux milliaires, découverts successivement à l'Est d'Alep, prouvent qu'en 197, au moment d'entreprendre sa grande expédition contre les Parthes, l'empereur Septime Sévère fit construire ou achever une nouvelle route, de l'Euphrate à Hiéropolis et Bérée (Alep), afin d'assurer ses communications avec Antioche et la mer. Cette route resta une des plus importantes du Nord de la Syrie jusque sous les khalifes de Bagdad, et l'une des deux bornes, qui porte en surcharge une inscription arabe, semble avoir été démarquée par un souverain musulman [1]. »

MM. Cagnat, Monceaux et Théodore Reinach présentent quelques observations.

COMMUNICATION

DEUX MILLIAIRES DE SEPTIME SÉVÈRE,
PAR M. FRANZ CUMONT,
ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'ACADÉMIE.

En 1907, M. D. G. Hogarth [2] publiait l'inscription suivante copiée sur une pierre milliaire qu'il avait découverte dans la Syrie du Nord, entre Hiérapolis, aujourd'hui Membidj, et Batné (Tell Batnān), près du village d'Arimeh.

IMP CAES///
ANTONINI P////
IL/// VICO
DIVI ANTONINI PI///
DIVI HADRIANI P///

1. Voir ci-après.
2. Hogarth, *Annual of the British School at Athens*, XIV, 1907, p. 185. — L'inscription d'un second milliaire, qui se trouvait aussi à Arimeh, était à peu près indéchiffrable.

D I///// TRAIANI//////
D I V I N E R V A E////N E P
/// SEPT· SEVERVS
P E R T I N A X A V G /////
A D I A B · P P · P O T ////
V · I M P V I I I · C O S I ////
E T M A V R · A N ////
C A E S A R D E S I G ////
I M P M P
X I I I

Imp(erator) Caes(ar) [divi M.
Antonini P[ii Germ(anici) f-
il(ius), [di]vi Co[mmodi frater,
divi Antonini Pi[i nep(os),
divi Hadriani p|ronep(os),
di[vi] Traiani [abnep(os),
divi Nervae [adnep(os),
[L(ucius)] Sept(imius) Severus
Pertinax Aug(ustus), [Arab(icus),
Adiab(enicus), p(ater) p(atriae), pot(estate) [trib(unicia)
V, imp(erator) VIII, co(n)s(ul) I[I,
et M. Aur(elius) An[t(oninus)
Caesar, desig[natus
imp(erator), m(illia) p(assuum)
XIII.

La borne est donc aux noms de Septime Sévère et de Caracalla avec leur titulature officielle. Le rédacteur a seulement interverti l'ordre habituel des mots *trib(unicia) pot(estate)*, à moins que POT· n'ait été sauté par le lapicide.

Comme l'a montré M. Hogarth, la distance de XIII ou peut-être de XIII[I] milles est calculée à partir d'Hiérapolis ; Arimeh se trouve, en effet, à 3 heures 1/2 de cheval de Membidj. « La grande carte de Kiepert, qui place ces

deux localités à 28 kilomètres l'une de l'autre, à vol d'oiseau, est très fautive pour toute la région à l'Est d'Alep. »

Il a échappé à M. Hogarth qu'un fragment d'un second milliaire provenant de la même route avait été publié en 1902 par M. Victor Chapot, d'après un estampage de M. Pognon[1]. Celui-ci l'avait découvert à Sheikh-Nedjar, village situé à deux heures au Nord-Est d'Alep sur la route de Bâb, qui est près de l'ancienne Batné. Je l'ai retrouvé *in situ* en 1907, à dix minutes au Sud du village, couché dans un champ, à l'endroit même où un laboureur, me dit-on, l'avait déterré peu d'années auparavant. C'est un tronçon de colonne de calcaire de 0 m 88 de haut sur 0 m 92 de diamètre, brisé du haut et du bas. Quand je vis l'inscription, elle était déjà plus mutilée qu'au moment où M. Pognon l'avait estampée. Je sépare par un trait la partie qui manquait :

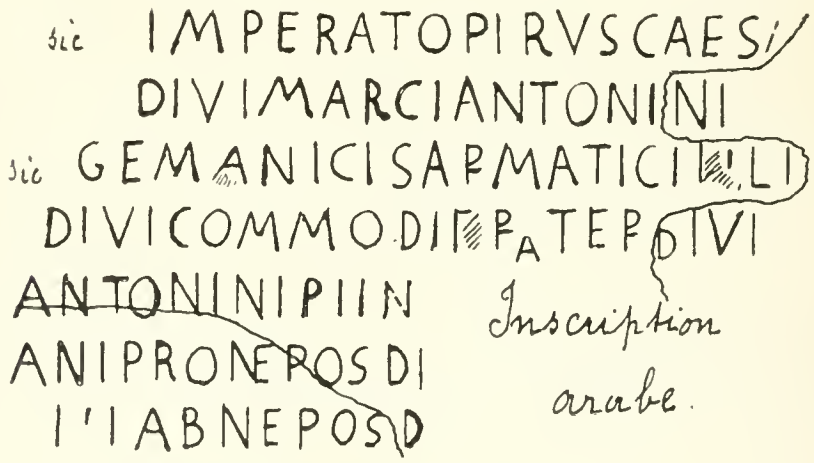

Imperato[r]i[b]us Caes[aribus
divi Marci Antonini
Ge[r]manici Sarmatici [f]ili[us,
divi Commodi [f]rater, divi
Antonini Pii [nepos, divi Hadri-
ani pronepos, di[vi] Trai-
an]i abnepos, d[ivi Nervae adnepos,
etc.

1. Chapot, *Bulletin de corr. hell.*, XXVI, 1902, p. 191.

Une partie de la titulature a été grattée pour faire place à un texte arabe.

L'inscription latine est gravée avec une extrême négligence, les lignes ne sont pas droites, les interlignes sont inégaux, des lettres ont été sautées (l. 3 : R), d'autres ajoutées après coup (l. 4 : A et D) ou confondues (l. 1 : P pour G, R pour B), et le lapicide, qui apparemment ne savait pas le latin, a inventé (l. 3 et 4) une nouvelle forme pour le R, que l'alphabet grec ne lui avait pas appris à connaître. De plus, le rédacteur de la formule a complété l'abréviation IMP·CAES· par un datif pluriel, qui fait avec les nominatifs suivants une anacoluthe choquante. On a l'impression que ce milliaire a été exécuté à la hâte et sans soin. Nous allons peut-être pouvoir découvrir le motif de cette précipitation.

Ces deux bornes appartiennent à la route qui de Bérée se dirigeait vers l'Euphrate et la Mésopotamie, en passant par Batné et Hiérapolis [1], et elles nous apprennent qu'elle fut construite ou tout au moins achevée par Septime Sévère. La première nous permet même de préciser en quelles circonstances. Sa date peut être déterminée assez exactement. L'empereur exerça sa cinquième puissance tribunicienne du 10 décembre 196 au 10 décembre 197. D'autre part, il reçut sa huitième acclamation impériale en 196, la dixième en automne 197, l'époque de la neuvième restant indéterminée [2]. L'inscription a donc été gravée certainement pendant l'hiver, le printemps ou l'été de 197. La titulature de Caracalla, qui devint César en 196, *impe-*

1. L'Itinéraire d'Antonin (191, 7 : cf. 192, 4) n'indique que la seconde section de la route, celle entre Batné et les villes de Mésopotamie. La Table de Peutinger donne au contraire seulement la première entre *Berya* (*sic*) et Hiérapolis.

2. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 4e éd., 1914, p. 207, d'après les recherches de Wirth, *Quaestiones Severianae*, que la guerre m'a empêché de me procurer.

rator designatus en 197 et Auguste vers le mois d'avril 198, s'accorde bien avec cette conclusion.

Reportons-nous maintenant aux événements de la vie de Sévère[1]. En 196, tandis que ses lieutenants assiègent Byzance, le nouvel empereur franchit l'Euphrate et s'avance jusqu'à Nisibe, qu'il annexe à l'empire. Byzance prise, il revient par les provinces danubiennes à Rome, où il se trouve en décembre. Puis il marche contre son compétiteur Albinus, qu'il bat près de Lyon le 19 février 197, rentre à Rome le 2 juin et y séjourne une partie de l'été. Enfin, il s'embarque à Brindes et entreprend sa grande expédition contre les Parthes dès l'automne de 197.

C'est donc au moment où il préparait cette campagne, que l'empereur ordonna la prompte exécution d'une route nouvelle qui lui permît de conduire rapidement ses troupes et ses convois jusqu'en Mésopotamie et assurât ses communications avec Antioche. En temps de guerre, comme en temps de paix, les solides chaussées romaines ont joué le rôle de nos chemins de fer comme voies stratégiques et commerciales. De même, l'année suivante, en 198, Sévère, qui de sa main puissante réorganisa toute la défense de la frontière d'Orient, reculée par ses victoires, faisait remettre en état, à travers la Cappadoce, la route de Césarée à Mélitène, dont le camp gardait l'Euphrate au Nord du Taurus[2], et en même temps il en traçait une autre à travers le désert d'Épiphania (Hamà) à Palmyre[3].

La grande voie qui conduisait d'Antioche en Mésopotamie était auparavant celle qui, se dirigeant vers le Nord-

1. Ad. De Ceulenecr, *Essai sur le règne de Septime Sévère* (*Mém. de l'Acad. de Belgique*, XLIII), 1880, p. 101 ss.

2. Hogarth et Munro, *Modern and ancient roads in Eastern Asia Minor* (*Royal Geogr. Society, Supplementary Papers*, t. III) 1893, p. 679 s.; cf. C. I. L., III, Suppl., p. 2063 (nos 1262 ss.).

3. C. I. L., III, 6722, 6723. Plus tard nous voyons encore Sévère faire restaurer le pont sur le Chabinas en Commagène, C. I. L., III, 6709.

Est, allait chercher le fameux pont de Zeugma, jeté par Séleucus Nicator sur l'Euphrate et reconstruit par les ingénieurs romains au village actuel de Bâlkîs [1]. Elle faisait un long détour et, de plus, son tracé à travers un pays tourmenté obligeait à y cheminer par monts et par vaux ; seulement elle évitait l'approche du désert, et les caravanes ou charrois n'y étaient pas exposés aux coups de main des pillards sarrasins. Mais, à la fin du IIe siècle, l'administration impériale avait assuré la sécurité de la vaste plaine qui s'étend à l'Est d'Alep. Les ruines de nombreux villages attestent la prospérité que cette contrée avait atteinte, grâce à la protection des légions, durant la paix de l'âge des Antonins. Hiérapolis était une grande ville qui devait devenir, au IVe siècle, la métropole de l'Euphratésie et rester, sous les khalifes de Bagdad, le chef-lieu d'une province [2]. Au moyen âge, quand toute cette région dévastée et désolée, fut de nouveau abandonnée aux nomades, les marchands d'Alep furent obligés de refaire le même crochet que leurs prédécesseurs sous les Séleucides et les premiers Césars, et le principal passage de l'Euphrate, jusqu'à la construction du chemin de fer de Bagdad, fut à Biredjik, non loin de l'ancien Zeugma.

Il est à peine douteux que Septime Sévère ait emprunté la route dont il avait hâté la construction, lorsqu'il se mit en marche avec ses légions pour combattre les Parthes. Les lacunes du texte de Dion Cassius, dont nous ne possédons, pour les débuts de cette campagne, que le misérable abrégé de Xiphilin [3], nous laissaient jusqu'ici dans le doute sur la direction suivie par l'empereur pour se rendre en Mésopotamie. Nous savions seulement que la flotte qu'il avait réu-

1. Cf. *Mélanges de l'École de Rome*, t. XXXV, 1915, p. 161 ss.
2. Le Strange, *Palestine under the Moslems*, 1890, p. 36.
3. Dion Cassius, LXXVI, 9 (t. III, p. 346, éd. Boissevain). Cf. De Ceuleneer, *op. cit.*, p. 114 s.

nie descendit l'Euphrate, dont ses troupes longèrent les deux rives. Dès lors, il apparaît clairement quelle importance militaire eut pour lui la nouvelle chaussée qui joignait le grand fleuve à Antioche et à la Méditerranée, et nos milliaires permettent ainsi de préciser un fait historique de quelque intérêt.

Cette voie resta jusqu'à la fin de l'empire la plus commode et la plus suivie pour se rendre dans les provinces situées au delà de l'Euphrate et dans les États des Sassanides. En 363, c'est par elle que l'empereur Julien s'achemina vers la Perse, lorsqu'il entreprit l'expédition fatale où il devait trouver la mort, et Ammien note expressément qu'à son départ d'Antioche il se dirigea vers Hiérapolis *solitis itineribus* [1]. Quelque vingt ans plus tard, une pieuse abbesse, qui nous a laissé le récit de sa visite aux Lieux Saints [2], choisit le même itinéraire lorsqu'elle voulut se rendre en pèlerinage à Édesse, et, sous Justinien, en 540, le roi Chosroès parcourut encore, en sens inverse, le même chemin lorsqu'il vint brûler Bérée et piller Antioche [3].

Plus tard encore, cette route garda toute son importance. Comme la plupart de celles de Syrie, elle resta en usage à l'époque musulmane : les géographes arabes comptent deux jours de marche d'Alep à Membidj, tout comme les anciens [4], et une courte étape de Membidj à l'Euphrate [5]. Toutefois, comme le but qu'il fallait atteindre était maintenant Bagdad, la nouvelle capitale, la direction de l'ancienne chaussée fut modifiée à son extrémité. Au lieu d'atteindre l'Euphrate immédiatement au-dessous de son con-

1. Ammien, XXIII, 2, 6. Cf. Julien, *Epist.*, 27. J'étudierai bientôt en détail la marche de Julien, dont les étapes furent Antioche, Litarba, Bérée, Batné, Hiérapolis, Euphrate.

2. *Peregrinatio Silviae* (dans Gleyer, *Itinera Hierosolymitana*), c. 18.

3. Procope, *Bell. Pers.*, II, 7 et 8.

4. Procope, *l. c.* (p. 173, 1, Haury) : Βέροια δὲ Ἀντιογείας μὲν καὶ Ἱεραπόλεως μεταξὺ κεῖται δυοῖν δὲ ἡμερῶν ὁδῷ εὐζώνῳ ἀνδρὶ ἑκατέρας διέχει.

5. Le Strange, *Palestine under the Moslems*, p. 501.

fluent avec le Sadjour [1], elle le traversa sur un nouveau pont à une quinzaine de kilomètres en aval près de Kala'at-an-Nadjm, le célèbre Château de l'Étoile, qui gardait le passage [2]. Nous voyons se vérifier ici une observation faite par M. Clermont-Ganneau [3], que « Byzantins et Arabes n'ont guère fait qu'entretenir, peut-être en les rectifiant quelquefois, les anciennes voies romaines ». Notre confrère a montré qu'à l'imitation des Césars, les khalifes de Damas et de Bagdad jalonnaient les chaussées qu'ils faisaient restaurer d'inscriptions indiquant avec leurs noms la distance en milles, dont la longueur ne répond pas d'ailleurs à celle de l'ancienne mesure romaine [4]. Il a publié en même temps le premier milliaire arabe connu : placé par le khalife omméyade Abd-el-Malik sur la route de Damas à Jérusalem, renouvelée par ses soins, elle y marquait le cent neuvième mille. Depuis, d'autres bornes, ou plutôt plaques, analogues ont été successivement retrouvées en Palestine [5]. Il est regrettable que M. Pognon n'ait pas publié jusqu'ici, du moins à ma connaissance, l'inscription arabe [6] qui a été substituée à une partie du texte latin sur notre tronçon de colonne mis au jour à Sheikh-Nedjar ; mais je serais tenté de croire que celle-ci pourrait nous offrir l'exemple curieux d'une borne antique réutilisée et démarquée par quelque souverain musulman.

---

1. Cf. Hogarth, *l. c.*, p. 284.

2. Il est vrai que le Château de l'Étoile occupe peut-être l'emplacement de la forteresse romaine de Caeciliana (Chapot, *La frontière de l'Euphrate*, 1907, p. 281) et que, suivant la Table de Peutinger, une route reliait déjà Hiérapolis et Caeciliana, mais certainement le pont, qui lui donna son importance au moyen âge, fut l'œuvre d'un des khalifes de Bagdad.

3. *Recueil d'archéol. orient.*, t. I, 1888, p. 206.

4. Selon le P. Lagrange, *Revue biblique*, 1894, p. 136 s., elle serait de 2592 mètres.

5. Lagrange, *l. c.* et *ibid.*, 1897, p. 104 s.

6. M. Pognon ne l'a pas admise dans ses *Inscriptions sémitiques de Syrie*.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau l'ouvrage suivant : Georges Argyropoulo, *L'Allemagne ennemie de l'hellénisme*; préface de Maurice Barrès, de l'Académie française, et une lettre d'Alfred Croiset, de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres (Paris, 1916, in-16).

M. Louis Leger présente un mémoire sur la *Lutte séculaire des Germains et des Slaves* (Paris, 1916, in-8°). Il commente les paroles du chroniqueur saxon Widukind (xe siècle). « Transeunt dies plurimi Saxonibus pro gloria et pro magno latoque imperio, Sclavis pro libertate ac ultima servitute varie certantibus. » Ce texte est complété par celui d'une autre chronique germanique : « Gentiles isti pessimi sunt; sed terra eorum optima carne, melle, farina, avibus... referta ita ut nulla ei possit comparari. Quapropter, o Saxones..., hic poteritis et animas vestras salvare et optimam terram ad inhabitandum acquirere. »

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD CHAVANNES, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret qui autorise l'Académie à accepter la donation faite par Mme la marquise Arconati-Visconti pour la création d'un prix triennal de 3.000 francs (prix Raoul Duseigneur) en faveur des travaux concernant l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du xvie siècle.

Le P. Scheil fait une communication sur la *Prière des Morts* chez les Élamites. Il s'agit d'un petit lot de tablettes trouvées dans des tombes susiennes et où chaque formule exprime, soit par la bouche du mort lui-même, soit par celle des survivants, des souhaits de bonheur pour la vie future.

M. Pottier lit une note de M. Félix Mouret, propriétaire à Vendres, sur des fouilles exécutées à Ensérune, près de Béziers. M. Mouret, s'étant rendu acquéreur d'un terrain déjà signalé à l'attention par des recherches antérieures, a eu la bonne fortune d'y trouver une nécropole fort riche, où les poteries dites ibériques, à décor géométrique, voisinent avec des vases peints grecs du IVe siècle. C'est un complément heureux aux découvertes déjà faites par M. Rouzaud à Narbonne [1], par M. G. Vasseur à Marseille [2]. La trouvaille est d'autant plus intéressante que, pour la première fois, beaucoup de ces vases sont recueillis en bon état, dans des tombes à incinération qui les ont conservés à peu près intacts ; jusqu'ici, on n'avait pu récolter que des fragments. L'Académie louera la généreuse initiative de M. Mouret qui réserve à la science un terrain aussi fécond et elle le félicitera d'avoir, le premier, fourni la preuve que le commerce grec est venu jusqu'à Béziers. D'après un fragment de vase à figures noires qu'il signale comme provenant de Béziers même et d'après les textes historiques, il a conclu très justement que cette pénétration s'était réalisée dès le VIe siècle avant notre ère [3].

MM. Salomon Reinach et Babelon présentent quelques observations.

COMMUNICATION

NOTE DE M. FÉLIX MOURET SUR SES FOUILLES D'ENSÉRUNE, PRÈS DE BÉZIERS.

A 9 kilomètres au Sud-Ouest de Béziers s'élève la haute colline d'Ensérune dont le sommet terminé par un grand

1. Voir le rapport sur les fouilles de Montlaurès dans les *Comptes rendus de l'Académie*, 1909, p. 981.

2. Voir la publication faite par M. G. Vasseur, dans le tome XIII des *Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille*.

3. Voir ci-après.

plateau domine tout le pays environnant, depuis les Cévennes jusqu'à la mer, et conserve encore les vestiges d'un antique *oppidum*, avec ses pans de murs cyclopéens et ses grands silos creusés dans le roc.

Elle a, depuis longtemps, attiré l'attention des archéologues, et si quelque chose doit nous surprendre, ce n'est pas que j'aie pu y faire de si précieuses trouvailles, mais bien au contraire que depuis plus d'un demi-siècle tant d'érudits observateurs aient vanté les richesses archéologiques de sa couche superficielle, sans qu'aucun d'eux ait entrepris des fouilles suivies dans ses couches profondes.

Vers le milieu du siècle dernier, un numismate biterrois, L. Bonnet, y recueillait une bonne partie de sa magnifique collection de monnaies ibériennes et donnait peut-être ainsi à son compatriote Boudard la première idée de sa *Numismatique ibérienne*, parue en 1859.

Quelques années plus tard, l'abbé Ginieis, curé de Montady, consignait ses observations personnelles dans un mémoire inédit dont se servit Noguier, en 1874, pour la publication d'une importante *Notice* dans laquelle il signale ainsi le cimetière à incinération d'Ensérune : « Les sépultures reconnues sur le plateau étaient toutes à incinération et les os calcinés et les cendres contenus dans de grands vases en poterie (genre *dolium*). On les rencontre enfouis à une petite profondeur, recouverts d'une dalle et entourés d'autres vases de toutes dimensions. Le nombre infini des débris de ces poteries est un indice de la quantité des incinérations qui ont été fouillées. » (*Bullet. de la Société arch. de Béziers*, 2e série, t. VII, p. 244.)

Vers 1898, M. Thiers, de Narbonne, explora ce même gisement et fit paraître, dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, t. X, p. 280, des *Notes sur les Ibères du Bas-Languedoc*, dont la première et la plus importante est consacrée à Ensérune. Il énumère les poteries grecques et les objets en bronze provenant de cet oppidum,

apportés au Musée de Narbonne, en 1887, par un habitant de Colombiers ; il voit dans cette trouvaille la preuve des relations des gens d'Ensérune avec les populations de la Grande-Grèce et fait remarquer que M. Cartailhac, ayant trouvé au même endroit un grand nombre de fragments de poterie à patine noire lustrée, les regarde comme grecs (*ibid.*, p. 288).

M. Rouzaud, déjà stimulé par ses riches découvertes de Montlaurès, ne pouvait rester indifférent au champ d'études qui s'ouvrait devant lui du côté de Béziers ; il vint souvent parcourir le plateau d'Ensérune de 1909 à 1912 et fit part de ses observations personnelles à M. Vasseur qui les relata dans les *Annales du Musée d'Histoire naturelle de Marseille*, t. XIII, p. 184 ; mais il se livra surtout à des explorations superficielles ; toutefois, par quelques sondages heureux, il eut le mérite de retrouver le champ d'urnes cinéraires signalé, trente ans auparavant, par Noguier. En fouillant la pente d'un talus, il mit au jour une tombe avec des cendres, un vase cinéraire ibérique et quelques tessons de poteries grecques du IVe siècle.

Peu après, M. Baquié, de Nissan, MM. Genson et Albaille, de Béziers, et moi-même nous faisions, au même endroit, des trouvailles analogues. Je fus dès lors convaincu que la vigne située au-dessus de ce talus renfermait la nécropole de l'oppidum, et je demandai à M. Amigues, de Nissan, qui en était propriétaire, de me la vendre.

Après l'avoir acquise, je m'empressai de creuser une tranchée que j'ai poursuivie sur une longueur de 40 mètres environ, une largeur de 4 à 8 mètres, une profondeur de 1m 10 à 2m 50, et qui m'a livré 138 petites tombes à incinération, avec un précieux mobilier funéraire, sur lequel je donnerai les renseignements d'ensemble suivants.

DISPOSITION DES TOMBES.

Les vases campaniens et les vases grecs ne se trouvent pas dans les mêmes tombes, mais dans des tombes différentes qui sont ainsi exactement datées par eux.

Les premiers sont de jolis cratères entiers (fig. 1), renfermant toujours les ossements du mort ; ils sont associés à des vases barbares grossiers, à pâte brune ou noire, qui contennent le repas funéraire : poules, oies, pigeons. Les

Fig. 1. — Cratère campanien servant d'ossuaire.

seconds sont des coupes grecques du IVe ou du Ve siècle, brisées, souvent incomplètes (fig. 2), dont les fragments disséminés parmi les cendres des tombes accompagnent des vases ibériques entiers, ayant servi d'urnes cinéraires (fig. 3).

Ces deux genres de sépultures occupent, l'une la partie septentrionale de la nécropole, l'autre la partie médiane ; reste à fouiller l'extrémité méridionale.

Quelques vases ibériques, sans poteries grecques, sont intercalés parmi les tombes à cratères campaniens.

Parmi les tombes à cratères campaniens, ils s'en trouvait d'autres de la même époque, datées par des plats cam-

Fig. 2. — Coupe attique apportée en offrande funéraire.

paniens, mais où les ossements du mort étaient renfermés dans des vases indigènes à pâte grise, fine, plus ou moins lustrée, dont les formes imitent la poterie hellénique ; là

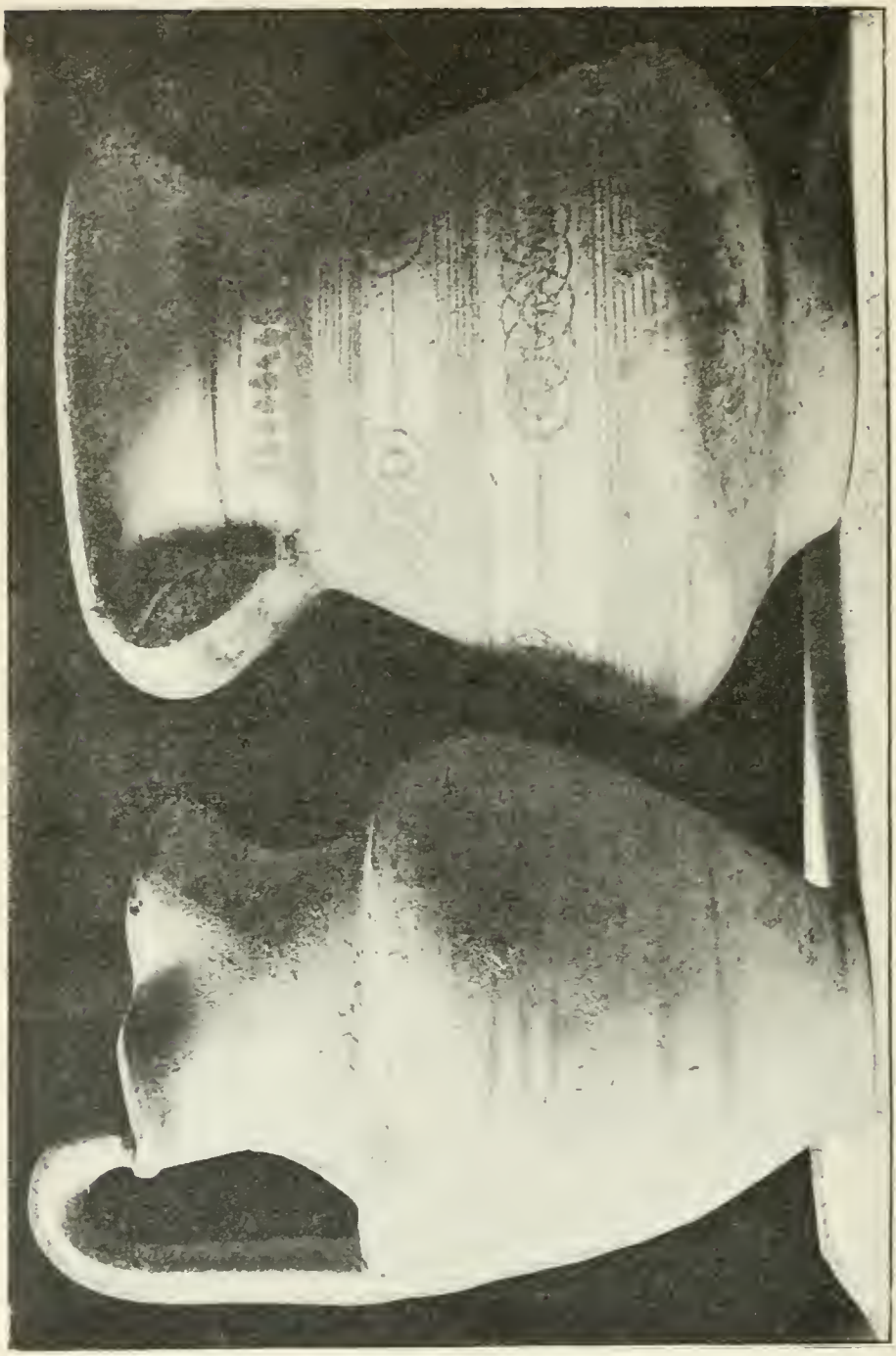

Fig. 3. — Vases de style dit ibérique, servant d'ossuaires.

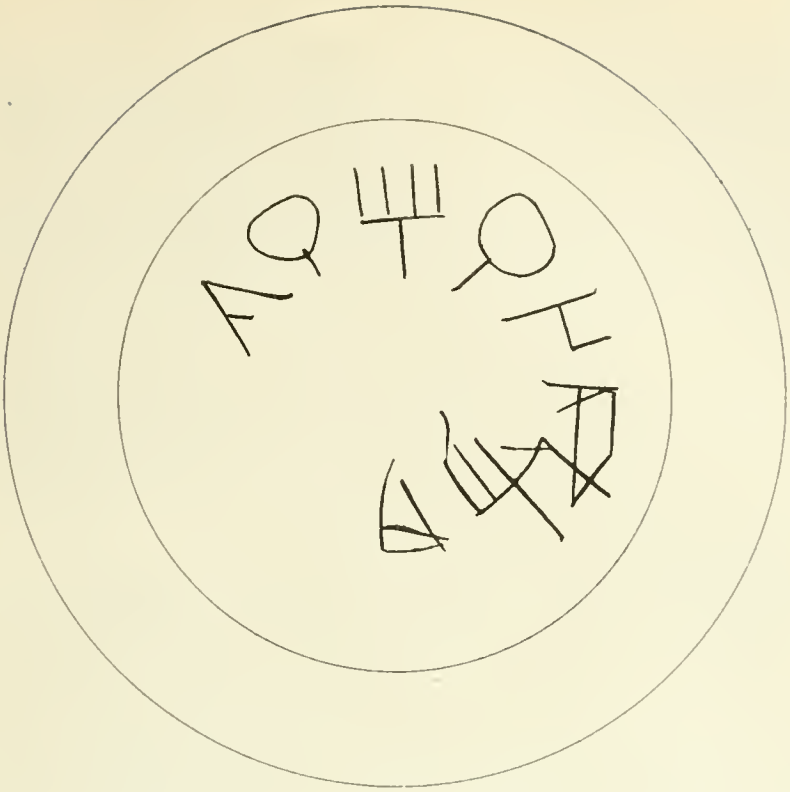

Fig. 4. — Inscription ibérique, gravée sous le pied d'un cratère campanien.

Fig. 5. — Inscription gravée sous le pied d'un petit vase ibérique.

aussi, on trouva les mêmes poteries noires grossières avec ossements de petits animaux; parfois, cependant, ces dernières faisaient défaut et le repas funéraire était servi dans des plats campaniens ou ibériques (certains de ces plats sont décorés de la peinture rouge caractéristique des vases ibériques); le repas consistait alors en pâtes, œufs ou aliments, qui se sont réduits en une poussière noire. Grâce au cimetière d'Ensérune, il sera donc possible de dater les vases gris clair lustrés, les vases bruns ou noirs grossiers et les vases ibériques. Le nombre de ces différents vases que j'ai retirés de cette station s'élève à plus de cent entiers, à plus de cinquante brisés.

Enfin les tombes à urnes cinéraires ibériques les plus anciennes sont datées par des fibules, bracelets, agrafes de ceinturons et vases de bronze. Je dois signaler aussi de nombreuses épées en fer, les unes très longues, très larges, droites, repliées plusieurs fois sur elles-mêmes, les autres courbées (ibériques); parmi celles-ci, j'en ai trouvé une dont la poignée en bronze est ornée d'un fil métallique jaune qui s'enroule autour d'elle et produit un bel effet décoratif. Tout cela sera très intéressant à étudier, ainsi que les inscriptions tracées à la pointe sous le pied de quelques vases campaniens ou ibériques (fig. 4 et 5).

Voici maintenant l'énumération, par catégories, du mobilier funéraire recueilli dans ces 138 tombes.

LE MOBILIER FUNÉRAIRE.

A. — *Céramique.*

I. — *Vases ibériques :*

a) 108 urnes cinéraires ibériques renfermant des ossements humains plus ou moins calcinés, des fusaïoles en terre cuite et des objets de parure ou d'habillement en bronze : fibules, agrafes de ceinturons, bagues, anneaux divers, perles de collier.

Ces vases sont généralement ornés de lignes droites ou ondulées, de volutes ou de dessins géométriques peints en rouge brun, en rouge clair ou en noir (fig. 3) ; un seul est décoré d'une guirlande de feuillage ; plusieurs n'ont reçu aucune peinture et portent sur la panse une ou deux rainures faites au tour. Ils sont de formes et de dimensions variées, sans anses, avec une ou deux anses, celles-ci verticales ou horizontales, simples ou bifides, basses ou surélevées au-dessus des lèvres. Je me bornerai à signaler, parmi les plus intéressants, des vases ovoïdes sans anses, avec pied bombé, ornés de volutes et de lignes ondulées, plusieurs œnochoés à bec tréflé (fig. 3), un grand cratère à anses horizontales, à lèvres évasées, un vase apode à panse renflée dans le bas, sur laquelle sont peints des losanges et des cercles concentriques noirs pareils à ceux de tessons d'Amarejo (fig. 3) ; mais alors qu'en Espagne M. Paris n'a trouvé que deux petits fragments ainsi décorés [1], Ensérune m'a fourni ce vase entier et daté du IVe siècle par une belle coupe grecque (fig. 2).

b) 25 poteries ibériques non cinéraires, comprenant :

4 petites urnes avec ou sans anses ;

4 petits plats avec une ou deux anses ;

1 vase caliciforme ;

2 petites bouteilles à panse renflée ;

14 petites assiettes, dont deux signées sous le pied en caractères ibériques tracés à la pointe (fig. 5).

Plusieurs de ces poteries rappellent, par leurs formes ou leurs décorations, celles qui ont été trouvées en Espagne [2].

II. — *Vases indigènes.*

a) 22 urnes cinéraires à pâte fine, grise ou brune, bien

1. P. Paris, *Essai sur l'art et l'industrie de l'Espagne primitive*, 1904, t. II, p. 59, fig. 70.

2. *Archaeologia*, vol. 64, Londres, 1912-13, pl. XII ; urnes cinéraires et poteries de la nécropole d'Aguilar d'Anguita, collection de M. le marquis de Ceralbo. Voy. aussi *The weapons of the Iberians*, par Horace Sandars.

cuite, dure, sonore, à surface polie ou lustrée, unie, de dimensions et de formes variées, faites au tour, à parois minces; ces vases légers ne manquent pas d'élégance et paraissent imiter les produits de fabrication hellénique ; plusieurs sont identiques à ceux de Cabrera de Mataro[1]; quelques-uns ont une forme très particulière.

b) 15 urnes cinéraires à pâte grossière, grise, brune ou noire, souvent mal cuite, généralement décorées au bas du col de dessins incisés avant la cuisson.

c) 35 vases culinaires, genre marmite, renfermant encore les restes des repas funéraires offerts aux morts; en terre grossière, rouge, brune ou noire, mal pétrie et mal cuite. Ils sont souvent brisés par le poids des remblais; je n'ai pu recueillir que 23 de ces vases plus ou moins bien conservés et dont plusieurs portent nettement la trace du feu; ils renfermaient des ossements de poules, de pigeons (?) et d'autres petits animaux qu'il appartiendra à des naturalistes de déterminer. Ils sont souvent décorés sur le col de points, d'incisions ou d'une torsade en forme de cordelette et munis parfois d'une anse ou simplement de deux ou trois boutons saillants. On en trouve de pareils en Espagne, notamment à Gérone[2].

III. — *Vases campaniens* des IVe et IIIe siècles, ayant servi d'urnes cinéraires.

a) 2 grands cratères campaniformes à anses basses recourbées vers le haut, mesurant, l'un : hauteur 0m 36, circonférence du pied 0m 39, de la panse 0m 54, des lèvres 1m 05; l'autre : hauteur 0m 41, circonférence du pied 0m 50, de la panse 0m 63, des lèvres 1m 20.

b) 12 cratères campaniens à anses plates au niveau des lèvres, à panse cannelée ou non, à col parfois décoré d'une guirlande de feuilles en relief ou de motifs dans les-

1. *Archaeologia*, *ibid.* p. 256, fig. 32.
2. P. Paris, *op. cit.*, p. 41, fig. 19.

quels on reconnaît des objets de parure (fig. 1). L'un d'eux rappelle exactement un exemplaire trouvé en Espagne, à Cabrera de Mataro [1], un autre porte des traces de dorure sur les nervures des feuilles, un troisième a reçu sous le pied une inscription en caractères ibériques gravés à la pointe (fig. 4). Plusieurs de ces cratères ont été raccommodés dans l'antiquité avec des fils ou des bouchons de plomb.

c) 2 petits vases de même forme, de mêmes dimensions, l'un à vernis noir brillant, sûrement grec, l'autre sans vernis, d'aspect barbare.

d) 2 plats campaniens à palmettes ; sous le pied du plus grand est incisée une inscription ibérique.

e) 5 assiettes campaniennes très bien conservées avec étoiles ou palmettes ; 4 petites assiettes sans palmettes.

f) Nombreux fragments de cratères et de plats ; ceux-ci souvent bien décorés.

IV. — *Vases grecs* de la fin du ve et du ive siècle.

Un grand cratère à figures rouges, où est représenté, sur la panse, au-dessus d'une large grecque, un cavalier scythe sur un cheval blanc, attaqué par deux griffons ailés. Il a été raccommodé.

Un vase profond, sans rebord, à rosaces peintes en rouge avec personnages.

Une belle coupe, à l'intérieur de laquelle, dans un cercle entouré d'une grecque, est représenté Apollon sur un griffon ; au revers, suite de personnages et de palmettes.

2 belles coupes avec personnages entourés d'une grecque, à l'intérieur et au revers ; rinceaux et palmettes sur les deux faces (fig. 2).

Plus de 100 fragments avec figures et palmettes.

V. — *Poterie de fabrication particulière.*

Un magnifique vase ayant servi d'urne cinéraire est daté

1. *Archaeologia, ibid.* ; Sandars, *The weapons of the Iberians*, p. 260 et 261.

du IVe siècle par la coupe représentant Apollon qui la surmontait. Il est en terre rouge très fine, bien cuite, à parois très minces, et recouvert sur toute sa surface extérieure d'une peinture grise sur laquelle se détachent des lignes et des volutes blanches rappelant la décoration des vases ibériques.

VI. — *Fusaïoles.*

Elles sont en terre grise ou brune, bien pétrie et bien cuite, presque toutes renfermées dans des urnes cinéraires ibériques.

B. — *Objets en bronze.*

8 vases ou gobelets déformés ou brisés, mais dont on peut cependant reconnaître la forme.

18 agrafes de ceinturons de La Tène I, avec crochets simples ou triples rappelant celles qui ont été trouvées en Espagne, à Ampurias (voir Déchelette, *Manuel d'archéologie*, époque de La Tène, 1914, fig. 524 et 529).

2 perles de collier oblongues.

2 cuillères, 2 passoires.

2 anses ou crémaillères, dont une terminée en tête de bélier.

Une louche terminée en crochet, comme on en fait encore de nos jours, reconnue et reconstituée par M. Cartailhac.

32 fibules entières, de formes variées, mais où domine celle à arbalète, commune en Espagne et en Portugal (Sabrozo).

35 bracelets entiers.

2 grands anneaux plats, 25 petits ; 12 bagues.

Une plaque rectangulaire de 0m 09 sur 0m 11 percée de trous au centre et dans les coins — une autre en segment de cercle.

2 épingles ; crochets et menus objets divers.

C. — *Objets en fer.*

10 grandes épées droites, larges, repliées sur elles-mêmes.

1 épée droite, étroite, non repliée, mieux conservée.

2 épées recourbées ibériques; l'une d'elles, trouvée devant M. Cartailhac, est munie d'une poignée en bronze autour de laquelle s'enroule un fil métallique jaune.

Grand nombre de lances, de javelots, de pointes diverses.

Une cnémide (?), 4 fibules; clous et crochets variés.

Une broche (?), tige longue, mince, arrondie et creuse.

Une hache.

D. — *Objets divers.*

Un pendant d'oreille en or (cf. Déchelette, *op. cit.*, fig. 542, n° 2).

5 perles de collier oblongues en verre opaque, 1 en verre bleu, 1 en corail.

Un balsamaire en verre blanc et bleu, cannelé, en forme de petite œnochoé à bec tréflé; une molette, un polissoir en grès; 5 dents de sangliers, 2 squelettes de chevaux, l'un grand, l'autre petit; des coquilles marines; des œufs de poule ou de pigeon placés sous des assiettes campaniennes ou ibériques.

Plusieurs stèles dressées, taillées ou non sur leurs faces.

Enfin, en dehors de la nécropole, dans les murs en pierres sèches qui entourent ma vigne, j'ai trouvé plusieurs meules en pierre basaltique d'Agde, les unes circulaires, perforées au centre, les autres plates ou concaves, elliptiques, rappelant celles de Numance : voir *Excavaciones de Numancia*, Madrid, 1912, pl. LXII. M. Rouzaud en a recueilli aussi un assez grand nombre dans la région de Narbonne.

Dans la couche arable, j'ai recueilli, après bien d'autres, de nombreuses monnaies ibériennes de Nedhen, Medhen ou

Serhen, nom dans lequel M. Thiers voudrait reconnaître celui d'Ensérune (*Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, t. X, 1908, p. 290).

Mais je n'ai rencontré aucune monnaie dans les sépultures, malgré de fréquents tamisages des cendres des tombes, ce qui indiquerait que ces dernières sont antérieures au monnayage indigène.

Cet ensemble de documents permet de constater deux faits intéressants pour l'étude de nos origines : 1° la prédominance dans notre région, aux IVe et IIIe siècles, de l'élément ibérique ; 2° l'importance de l'influence grecque sur les indigènes, peu après la fondation de Marseille.

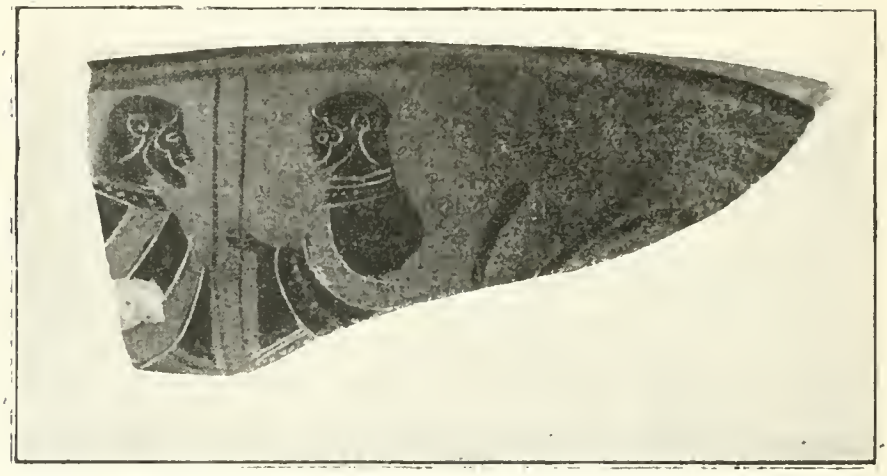

Fig. 6. — Fragment de coupe à figures noires, trouvé à Béziers.

Dans un travail que j'ai rédigé six mois avant de commencer mes fouilles, j'avais déjà montré les Grecs venant se fixer dans notre port de Vendres et de là à Béziers, dès le VIe siècle avant notre ère [1].

Un archéologue biterrois, M. G. Caïlet, a recueilli à plus de 2 mètres de profondeur, dans le sous-sol des nouvelles halles de Béziers, de beaux fragments de poterie grecque à figures noires incisées (fig. 6) et d'autres à figures

1. F. Mouret, *Le Temple de Vénus près de Vendres et son emporium phocéen de Ville-Longue*, p. 6 (Béziers, 1916).

rouges ; placés au-dessous de la couche romaine, ces tessons prouvent bien que les Phocéens ont occupé cette ville dès le VIe siècle et s'y sont maintenus dans les siècles suivants.

J'avais indiqué aussi que nos ancêtres de ces temps reculés devaient être des Ibères, non des Gaulois [1], et qu'Ensérune ou Tarragone fut détruite à l'époque de l'invasion des Volkes [2]. Mes fouilles me semblent avoir confirmé ce que mes recherches ethnographiques m'avaient fait entrevoir.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le cahier de mars-avril des *Comptes rendus* de l'Académie (Paris, 1916, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, M. J. Mathorez, inspecteur des finances, une étude intitulée : *Les éléments de la population orientale en France* (Paris, 1916, in-8°, 23 p.) et publiée récemment par lui dans la *Revue des études grecques* (janvier-mars 1916, t. XXIX, p. 46-68). C'est une des enquêtes que M. J. Mathorez a entreprises sur la pénétration, à différentes époques, des étrangers en France ; celle-ci rentre plus particulièrement dans les études de l'Académie. Elle a été conduite par l'auteur depuis la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, jusqu'à la reconstitution du royaume de Grèce dans la première moitié du XIXe siècle. »

M. Pottier présente à l'Académie, de la part de M. G. Fougères, directeur de l'École française d'Athènes, un nouveau fascicule du *Bulletin de Correspondance hellénique* (janvier-juin 1915), qui contient la relation des fouilles d'Éléonte, exécutées par le Corps expéditionnaire des Dardanelles, dont il a entretenu précédemment ses confrères (*Comptes rendus*, 1915, p. 245, 282 ; 1916, p. 40). C'est le mémoire détaillé de MM. Chamonard et Courby, qui a été résumé ici même et qui est accompagné d'une abondante illustration. Le Rapport est fait au nom de l'État-major du Corps expéditionnaire et adressé spécia-

1. *Ibid.*, p. 19.
2. *Ibid.*, p. 4.

lement à l'Académie. Dans le même numéro sont exposés les résultats de deux autres fouilles importantes, dirigées par des membres de l'École ; l'une au temple d'Apollon Clarios à Colophon, par Macridibey et Ch. Picard ; l'autre, à Orchomène d'Arcadie, par A. Plassart et G. Blum. D'autres études complètent la livraison : une sur Léchaion, port de Corinthe, par J. Paris, une autre par G. Blum sur des pierres gravées et des monnaies représentant des Ptolémées et divers princes hellénistiques. L'Académie constatera avec plaisir que la guerre n'atteint pas dans ses forces vives l'activité de notre mission athénienne qui trouve le moyen, à travers tant de péripéties, de poursuivre ses multiples travaux.

M. Babelon a la parole pour un hommage :

« Je suis chargé d'offrir à l'Académie une publication numismatique d'une étendue exceptionnelle qui, en dépit des préoccupations du temps présent, vient d'être éditée à Paris. Elle a pour titre : *Monnaies de l'Empire russe* de 1725 à 1894 (Paris, Feuardent, 1916) ; elle se compose de quatre volumes in-folio ; l'un contient le texte descriptif des pièces et les trois autres sont des albums de planches en phototypie ; ces planches sont au nombre de 256, réparties en autant de séries qu'il y a de règnes. Cet ouvrage, malgré son ampleur, n'est, pour le texte, qu'un abrégé en français de l'œuvre beaucoup plus considérable que S. A. I. le grand-duc Georges Michaïlovitch a consacrée à l'histoire monétaire de la Russie. Cette traduction, que je dépose aujourd'hui sur le bureau de l'Académie, est due à Mme Nadine Tacké, aidée de la collaboration de M. de Villenoisy.

« L'Académie me permettra d'entrer dans quelques éclaircissements au sujet de la genèse de cette publication que je puis bien qualifier de franco-russe.

« Tous les numismates connaissent le vaste recueil du grand-duc Georges Michaïlovitch, œuvre documentaire et de longue haleine, qui, commencée en 1888, se compose, dans son état actuel, de onze volumes grand in-folio et comprend, outre la description et la reproduction de toutes les monnaies russes et leurs variétés, les documents administratifs ou autres qui concernent les émissions, le poids, le métal, les projets, la fabrication et son outillage, les artistes graveurs, les contrôleurs de la frappe, même la démonétisation et le retrait des espèces, dans tous les ateliers de l'Empire russe. Il y a, en outre, trois volumes in-8° supplémentaires qui comprennent les oukases et ordonnances monétaires.

« Le grand-duc Georges Michaïlovitch a bien voulu offrir au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale un exemplaire de

cette monumentale publication dont il a pris l'initiative et qu'il a personnellement dirigée. Mais, comme elle est en russe, j'ai pensé qu'il y avait intérêt à en faire faire une traduction abrégée, en français. Une dame russe, Mme Nadine Tacké, qui habite la France depuis de longues années et s'intéresse particulièrement à la numismatique de la Russie et des autres pays slaves, a bien voulu se charger de ce travail.

« S. A. I. le grand-duc Georges a daigné non seulement autoriser cette traduction abrégée de son œuvre, mais le prince a spontanément offert d'annexer toutes les planches de sa grande publication à la traduction de Mme Tacké. L'ouvrage que je dépose sur le bureau comprend, règne par règne, la description de toutes les monnaies russes, avec renvoi aux planches de l'album où elles sont figurées. Mme Tacké a laissé de côté la partie documentaire de l'œuvre du grand-duc Georges qui, bien qu'étant la plus considérable et, à certain point de vue, la plus importante, n'est pas indispensable aux collectionneurs. Ceux-ci, grâce à la traduction de Mme Tacké, n'auront pas à recourir à l'immense recueil russe ni, d'autre part, aux anciens ouvrages, si incomplets et si incommodes, de Chaudoir, de Schubert et de quelques autres que nous étions bien forcés de prendre pour guides.

« Dans la courte préface que l'on m'a prié d'écrire pour cet ouvrage, j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte, comme conservateur du Cabinet des médailles, pour remercier un certain nombre de numismates russes qui, dans ces dernières années, ont bien voulu enrichir, par des dons de monnaies russes, le médaillier de la Bibliothèque nationale. Dans ce nombre, je rappellerai les noms de S. Exc. M. Wladimir Akimfov, gouverneur de la province de Simbirsk et président honoraire de la Commission des Archives de cette ville, et le baron de Taubé, diplomate russe qui, chaque année, à partir de 1903, lors de ses voyages à Paris, se donnait pour tâche de nous rapporter de Russie quelques raretés numismatiques qu'il savait manquer sur nos cartons et qu'il prenait plaisir à recueillir pour nous.

« L'Académie voudra, j'en ai la confiance, s'associer aux remerciements que j'exprime ici à ces donateurs russes et offrir elle-même l'expression de sa gratitude à Mme Tacké et à S. A. I. le grand-duc Georges Michaïlovitch, dont la grande publication, accessible désormais à tous les lecteurs français, est en quelque sorte — qu'il me soit, du moins, permis de l'envisager ainsi, — le symbole numismatique de l'alliance politique et militaire de la France et de la Russie, glorieusement unies pour revendiquer la liberté des peuples et refouler le pangermanisme. »

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. HENRI OMONT, ANCIEN PRÉSIDENT.

Le Secrétaire général du Comité du livre adresse à l'Académie un dossier relatif aux premiers actes du Comité et sollicite sa souscription de principe. — Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Salomon Reinach étudie l'anecdote rapportée par Élien sur le portrait équestre d'Alexandre peint par Apelles. Le roi admirait froidement; mais son cheval, amené devant le tableau, se mit à hennir. Alors Apelles : « Sire, votre cheval est beaucoup plus ressemblant que vous! » Telle était, en 1531, l'interprétation d'Érasme; mais les modernes ont mal compris le texte et mis dans la bouche du peintre cette impertinence : « Sire, votre cheval se connaît en peinture mieux que vous. » Incidemment, M. Reinach montre que Bayle, à l'article *Apelles* de son *Dictionnaire*, tout en faisant erreur sur le passage en question, a devancé l'érudition contemporaine, en remarquant que les deux Vénus attribuées à Apelles se réduisaient, en réalité, à un même tableau.

M. Henri Dehérain lit une étude sur la part qui revient à Pierre Ruffin, conseiller de l'ambassade de France à Constantinople, de 1794 à 1824 et correspondant de l'Institut, dans l'orientalisme français. Les lettres inédites de Ruffin à Silvestre de Sacy permettent d'éclaircir ce point d'histoire. Bien que possédant d'une façon exceptionnelle la langue turque et la connaissance des institutions et des mœurs de l'Empire ottoman, Ruffin ne composa aucun mémoire savant. Mais il soutint et fit bénéficier de ses conseils un certain nombre de jeunes orientalistes, notamment Bianchi, Jouannin, Desgranges, Joseph Rousseau, Jean Raymond, qui, à des degrés divers, marquèrent dans la carrière des consulats, dans l'enseignement et dans les études orientales.

LIVRES OFFERTS

M. Chavannes présente à l'Académie l'ouvrage suivant : *A third journey in Central Asia, 1913-1916*, par Sir Aurel Stein (extr. du *Geographical Journal*, août-sept. 1916) :

« Lorsqu'un voyageur est revenu d'un pays lointain, il regrette souvent de n'avoir pu noter ou recueillir tout ce qui aurait dû attirer son attention ; il sent que, pour bien faire, il devrait revisiter les lieux qu'il a parcourus trop rapidement. Sir Aurel Stein, le célèbre explorateur de l'Asie Centrale, montre, par son exemple, combien il est en effet profitable d'accumuler les expériences. Quand il est rentré en Europe, au commencement de l'année 1916, il avait renouvelé, pour la troisième fois, dans les montagnes des Pamirs et les régions désertiques du Turkestan, les exploits qui, déjà auparavant, avaient rendu son nom illustre ; à chaque fois, les résultats scientifiques ont été plus considérables. Pour résumer brièvement les additions qu'il apporte maintenant à nos connaissances, la vieille route de la soie par laquelle circulaient les caravanes à l'époque romaine a été déterminée dans les parties les plus obscures de son trajet ; les routes que suivirent aux VIIe et VIIIe siècles les pèlerins et les soldats chinois pour aller en Inde ont été retrouvées ; le système de la triangulation indienne a été étendu, avec la précision rigoureuse qu'il comporte, jusqu'au massif du T'ien chan, dans le Nord du Turkestan chinois ; voilà pour la géographie. L'archéologie n'a pas fait de moindres gains : dans la région du Lop nor, de nouveaux tronçons de la grande muraille ont été découverts, et les anciens postes militaires des Han ont livré à foison les fiches de bois inscrites qui nous permettent de retracer la vie quotidienne de ces garnisons perdues en plein désert ; au Nord de Niya, des documents en kharoshthi ; non loin de l'Etsin gol, des textes en Si-hia ; à Murtuk, près de Tourfan, des fresques bouddhiques et des pièces d'étoffe où se marque l'influence sassanide, augmentent singulièrement les trésors qui attendent dans les bibliothèques et les musées que les patientes investigations des savants les mettent en pleine valeur. Signalons enfin une partie tout à fait neuve dans ce dernier voyage de Sir Aurel Stein. Grâce à des circonstances politiques favorables, l'explorateur a pu, à son retour, longer toute la frontière entre l'Afghanistan et la Perse et séjourner dans le Seistan, l'antique Sakastana ; il y a signalé les vestiges d'une grande muraille qui est toute semblable à

la muraille chinoise et qui établit une connexion entre celle-ci et le *limes* de l'empire romain. »

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Henri Cordier décrit un manuscrit d'une traduction latine inédite du Tchoung Young, « le milieu immuable », le second des quatre livres Se-Chou, canoniques chinois de second ordre, que le P. de Ventavon exécuta au XVIIIe siècle.

M. Dehérain donne lecture d'une note dans laquelle M. Seymour de Ricci expose le résultat de ses recherches sur Noël de Harsy, imprimeur rouennais du XVe siècle, et sur l'ouvrage intitulé : *L'Ordinaire des chrestiens*, sorti de son atelier.

M. Henri Omont est élu membre de la Commission administrative de l'Académie et de la Commission administrative centrale, en remplacement de M. René Cagnat, élu Secrétaire perpétuel.

M. Émile Eude lit un mémoire sur le vieux moulin de La Chapelle, près Paris, dont parlent plusieurs chroniqueurs du XIVe et du XVe siècle. Certains érudits avaient cru que ce moulin se trouvait à Montmartre, mais l'étude des documents prouve qu'il était à La Chapelle. C'est près de lui qu'a eu lieu l'entrevue de l'empereur Charles IV et de notre roi Charles V, en 1378; c'est là aussi qu'a combattu Jeanne d'Arc, au mois de septembre 1429. Un certain nombre de pièces d'archives et de plans permettent de suivre l'existence de ce moulin, qui disparut au XVIIe siècle et reparut au XVIIIe. Bientôt quatre nouveaux moulins se dressèrent autour de lui : d'où le nom de butte des Cinq-Moulins donné au canton de la Goutte-d'Or. Bien qu'il ne reste plus aucune trace de ces ouvrages, on peut retrouver leur emplacement exact. Le plus ancien, le vrai moulin de La Chapelle ou « des Couronnes », s'élevait sur le point où est aujourd'hui l'école de garçons, rue Erckmann-Chatrian.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 6 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts écrit au Secrétaire perpétuel pour lui faire savoir que le général Niox, directeur du Musée de l'Armée aux Invalides, se met à la disposition de l'Académie pour recevoir le pavillon de l'embarcation montée par le capitaine Lenfant à la suite de sa mission au lac Tchad.

M. Louis Leger communique une note sur l'étymologie du mot *obus*[1].

M. Seymour de Ricci communique un petit fragment d'inscription grecque dont il a fait l'acquisition en Égypte, il y a une dizaine d'années. Il en complète les lacunes au tableau et montre le parti qu'on peut tirer de ce fragment pour la connaissance de la constitution des villes grecques de l'Égypte[2].

M. Salomon Reinach rappelle qu'on connaît aujourd'hui deux exemples de Vénus tenant une balance : sur une monnaie

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

romaine de l'an 49 av. J.-C. et sur la colonne historiée de Mayence, élevée vers l'an 55 après notre ère et dont un moulage a été récemment reconstitué à Saint-Germain. Le buste de Vénus, juxtaposé à une balance, paraît aussi sur une monnaie d'Antonin le Pieux frappée en Égypte. L'origine de ce motif rare doit être cherché dans l'astrologie, car, lors de la répartition des divinités des planètes dans le Zodiaque, qui fut effectuée avant l'ère chrétienne à Alexandrie, c'est dans le signe de la Balance que fut placée Vénus. Les Romains expliquèrent cela plus tard en alléguant que Vénus assortit les cœurs des époux et des amants comme sous le fléau d'une balance, appelé *joug* par les Grecs ; Vénus aurait donc tenu la balance parce qu'elle imposait aux hommes le joug de l'amour. C'est à quoi les astronomes n'avaient certainement pas pensé.

M. Alfred Croiset donne lecture d'une étude sur les nouveaux fragments d'Antiphon publiés dans le recueil des papyrus grecs d'Oxyrhynchus.

COMMUNICATIONS

L'ÉTYMOLOGIE DES MOTS « OBUS » ET « OBUSIER », PAR M. LOUIS LEGER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le Dictionnaire français Darmesteter-Thomas donne comme étymologie d'obus l'allemand « haubitze », plus anciennement « haubnitze », tchèque « houfnice ». Cette étymologie est exacte, et j'ai d'autant moins lieu de la contester que je crois bien que c'est moi qui l'ai fournie naguère à M. Thomas. Des circonstances que tout le monde devine m'ont amené à faire l'histoire de ce mot et des recherches nouvelles que je crois devoir vous communiquer.

D'après le Dictionnaire de l'ancien tchèque du regretté professeur Gebauer (Prague, 1905 et années suivantes), la

forme la plus ancienne du mot est *haufnice*; ce mot qui, primitivement voulait dire une fronde, désigna plus tard un canon chargé d'un boulet de cinq livres et même de 25 à 200 livres. D'après M. le Dr Hugo Toman, dans son ouvrage tchèque sur l'*Art militaire des Hussites au temps de Zizka et de Procope*[1] (c'est-à-dire dans la première moitié du xve siècle), ce nom désignait des pièces d'un calibre assez gros. Elles ne tiraient pas très loin Elles étaient destinées à tirer sur les masses (*do houfu*), d'où est venu leur nom. Le tchèque « hauf », masse, foule, est tout simplement l'allemand moderne *der Haufe*, la foule, ancien all. « Hufe ». Le mot, comme beaucoup d'autres vocables allemands, avait pénétré dans la langue tchèque du moyen âge. En revanche, le mot technique *haufnicě* a passé en allemand sous la forme *haufnitz*, *haufenitz*, plus tard *Haubitze* sur lequel nous avons fait obus. L'emploi de l'*haufnice* est signalé, pour la première fois, chez l'annaliste tchèque connu sous le nom de *Stary letopisec* (le vieil annaliste), lors de la bataille d'Usti (1436); pour la seconde fois, dans un règlement militaire de Silésie sur les arrangements des voitures de guerre. Ce règlement est rédigé en allemand, mais pour la désignation de la pièce d'artillerie on emploie le mot slave sous la forme *howfnicze*. Chez Bartošek (chroniqueur tchèque du xve siècle, année 1432), on trouve l'expression: *bombardas dictas hufnicz*. Je dois ajouter qu'il existe encore en Autriche deux de ces obusiers primitifs. L'un est conservé à l'Arsenal de Vienne, l'autre au Musée de Celovec que les Allemands appellent Klagenfurt.

Pour en revenir à l'allemand « haubnitz », « haubitz », en somme dérivé de *hufe*, il s'est produit de l'allemand au tchèque et du tchèque à l'allemand le même phénomène que de l'allemand *beiwache* au français « bivouac » qui a fourni en allemand « bivuakiren ».

---

1. Prague, 1898, in-8°.

UNE INSCRIPTION GRECQUE D'ÉGYPTE,
PAR M. SEYMOUR DE RICCI.

Un épigraphiste de la vieille école, à qui un ami reprochait doucement de passer de longues heures à transcrire minutieusement des bribes informes, lui répondit, à ce que l'on nous a rapporté jadis : « *De minimis non curat praetor* ne sera jamais vrai en épigraphie. »

Aussi me suis-je imposé, en Égypte, à côté de la tâche agréable de copier ou de collationner les textes d'une certaine étendue, le travail plus pénible et à coup sûr moins attrayant de dessiner, avec le même soin scrupuleux, les moindres graffites et les fragments les plus informes. Profitant de ce que les autres acheteurs d'antiquités n'acceptaient d'emporter que des inscriptions plus ou moins complètes, j'ai, au cours de deux voyages successifs, recueilli tout ce que les boutiques des marchands renfermaient de petits fragments épigraphiques. Pour un franc, rarement davantage, j'enrichissais d'un numéro, sinon d'un texte intelligible, le recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte que j'ai depuis vingt ans sur le chantier.

A mon retour en France, M. Guimet, avec la largeur de vues qui le caractérise, donnait l'hospitalité de son Musée à ces vénérables débris et assurait ainsi leur conservation, jusqu'au jour où un hasard heureux permettrait de les mettre en valeur.

Le 27 février 1905, à Medinet-el-Fayoum, j'achetais ainsi, pour une dizaine de francs, sept fragments épigraphiques, aujourd'hui exposés dans l'annexe lyonnaise du Musée Guimet. L'un de ces débris, un morceau de marbre mutilé, porte l'inscription ci-jointe (voy. p. 421).

Au premier abord, il ne semble pas que l'on puisse tirer grand chose de ce fragment qui ne présente pas un seul mot complet et où la ligne la plus longue comporte cinq

lettres. Pourtant, à l'avant-dernière ligne, on voit bien qu'il est question d'une première année, et la paléographie nous apprend qu'il doit s'agir d'un empereur romain du premier siècle. La clef de la restitution nous est fournie par la quatrième ligne où ΟΜΗΚ ne peut guère représenter autre chose que le nombre [ἑ^ρ^δ]ομήκ[οντα]. A la ligne précédente, ΤΕΤΡΑ sera le commencement de τετρα[κόσιοι]. Qu'est-ce que ce nombre de *quatre cent soixante-dix*?

On songe immédiatement à une inscription du Fayoum, découverte par Petrie à Talit, et où il est question d'une portion des citoyens de Ptolémaïs dite les 6470.

Ce texte est une dédicace à Néron, élevée en l'an 7 de son règne (60-61 apr.) par ἡ πόλις ἡ Πτολεμαιέων διὰ τῶ[ν] ἑξακισχιλίων τετρα[κο]σίων ἑβδομήκ[οντα καὶ] οἱ τῶι β' ἔτει θεοῦ Τ[ιβερίου] Κλαυδίου Καίσαρ[ος Σεβαστοῦ] ἐφηβευκότες πάν[τες]

Qu'étaient-ce que ces 6470? Les mêmes, à coup sûr, comme l'a reconnu M. Wessely, que les 6475 cités dans un papyrus Rainer où figure un certain Nikanor:

ἐσ[χ]ηκ[ω]ὼ[ς τ]ὴν Ἀλεξανδρέων πολειτείαν [προεστ]ὼς[1] ἐκ [το]ῦ ἀριθμοῦ τῶν ϛυοε'.

1. Restitution de M. Glotz.

Était-il aussi question, dans l'inscription de Talit, de 6475 individus et non de 6470? On serait tenté de le croire et de restituer πέντε après ἑβδομήκοντα; mais la lacune semble un peu courte.

Quoi qu'il en soit, ces deux textes nous permettent de compléter le nôtre, où l'on lira sans hésiter :

ἡ| πόλι] Σ[ή]Π[τολεμαιέων]
δι]ΑΤΩΝΕ[ξακισχιλί-]
ων]ΤΕΤΡΑ[κοσίων]
ἑβδ]ΟΜΗΚ[οντα καὶ οἱ]
τῶ]Ι Ā L Γ[αίου Καίσαρος?]
ἐφηβ]ΕΥ[κότες πάντες]

Cette restitution n'est pas d'ailleurs sans présenter quelques points obscurs; le nom de Caligula à l'avant-dernière ligne ne doit être rétabli que d'une façon hypothétique.

Si vraiment, après [ἑβδ]ομήκ[οντα], on voulait ajouter πέντε, sur la foi du papyrus découvert par M. Wessely, il y aurait bien peu de place pour ce mot à la fin de la quatrième ligne où, pour introduire la mention, au nominatif, des ἐφηβευκότες, il faut bien intercaler la copule καὶ. Sur l'inscription découverte par M. Petrie, nous avons déjà vu qu'il était difficile d'ajouter πέντε après ἑβδομήκ[οντα].

Résignons-nous donc à admettre l'existence d'une catégorie de citoyens comptant tantôt 6475 individus (papyrus Rainer) et tantôt cinq de moins, comme sur nos deux inscriptions.

Une brillante découverte de M. Glotz lui a permis, il y a quelques années, d'expliquer ce chiffre de 6475 [1]. Les cités grecques d'Égypte comptaient cinq tribus de douze dèmes, et chaque dème comprenait douze phratries. Si nous attri-

1. G. Glotz, *Les 6475 dans les cités grecques de l'Égypte*, dans la *Revue arch.*, t. XVIII (1911), pp. 256-263.

buons à chacune de ces 720 phratries, dix citoyens nous obtenons le chiffre de 7200, c'est-à-dire 6475 + 725.

Ces 725 citoyens omis dans le décompte, suivant un procédé de calcul dont M. Glotz a relevé en Grèce plusieurs exemples, comprenaient évidemment un représentant de chaque phratrie, soit 720 personnes, plus un représentant de chacune des cinq tribus, c'est-à-dire les cinq prytanes.

Le chiffre de 6470, si tant est qu'on doive le reconnaître sur nos deux inscriptions, s'expliquerait sans trop de peine en admettant non pas *un* mais *deux* chefs de tribus.

Quelle est la Ptolémaïs dont il est question sur nos pierres? C'est un problème qui a fait couler beaucoup d'encre et qui ne semble pas encore résolu.

Plusieurs érudits et, en dernier lieu, M. Plaumann semblent persuadés qu'il s'agit de la célèbre cité grecque de la Haute-Égypte. D'aucuns ont même soutenu que l'inscription de Talit n'avait pas été trouvée en place et qu'elle avait été apportée au Fayoum du fond de la Thébaïde.

Notre fragment, trop insignifiant pour avoir beaucoup voyagé, vient, par sa provenance, apporter un nouvel argument à ceux qui, comme MM. Grenfell et Hunt, placent au Fayoum la Ptolémaïs de l'inscription. C'est à cette opinion que nous préférons nous ranger.

Y aurait-il donc eu en Égypte plus de villes à constitution grecque que nous ne le croyons à l'ordinaire? M. Bouché-Leclercq a montré [1] que l'existence de ces institutions n'était formellement attestée que pour Naucratis et pour Ptolémaïs de Thébaïde.

Tout d'abord, à Ptolémaïs et à Naucratis, il convient d'ajouter Alexandrie qui eut peut-être, à l'origine, une βουλή, comme l'a toujours pensé Wilcken, en dépit des nombreux savants qui se sont prononcés en sens contraire. Alexandrie eut, à coup sûr, des dèmes et des tribus, et la

1. *Histoire des Lagides*, t. III, p. 143.

mention des 6475, dans le papyrus Rainer, montre bien que ces tribus et ces dèmes faisaient partie d'une organisation politique.

Ainsi que l'a remarqué M. Bouché-Leclercq lui-même, des communautés provinciales adoptaient dans leurs décrets les formules en usage dans les cités grecques : citons des inscriptions retrouvées à Héliopolis, à Thèbes, à Hermonthis, à Aphroditèspolis, enfin à Memphis.

Pour cette dernière ville, une inscription précieuse, communiquée en 1902 à l'Académie par M. Maspero et commentée depuis par MM. Foucart et Bouché-Leclercq [1], laisse entrevoir à Memphis l'existence d'associations à forme grecque, peut-être même d'une organisation politique autonome.

Une autre inscription, découverte à Memphis par Mariette, il y a plus d'un demi-siècle, et commentée jadis par Miller [2], nous fournirait peut-être, si elle n'était pas si mutilée, une indication encore plus précise : au-dessus d'une liste incomplète d'au moins deux cents noms, la plupart grecs ou sémitiques — pas un seul n'est égyptien — on déchiffre ces quelques lettres :

Η Ο Δ Ι
Ο Μ Η Κ Ο Ν Τ Α Ω
Ο Λ Λ Ω Ν Ο Σ Κ Α Ι Δ Ι Ο Σ Κ Α
Ε Δ Ο Ξ Ε Τ Ω Ι Κ Ο Ι Ν Ω Ι Τ Ω Ν Κ Τ Ι Σ Τ Ω Ν Ε

N'est-il pas tentant, à la deuxième ligne de ce texte, de restituer une fois de plus ce nombre de 6470 [3] et d'y chercher une preuve nouvelle de l'existence, en dehors de Naukratis et de Ptolémaïs, de cités à constitution hellénique ?

---

1. *Histoire des Lagides*. t. III, p. 175.
2. Cf. la bibliographie dans Milne, *Catal. du Musée du Caire*, n. 9283.
3. La dernière lettre de la deuxième ligne est certainement un Ω.

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach dépose sur le bureau de l'Académie le 1er volume d'une nouvelle édition de son *Répertoire de la statuaire grecque et romaine* (Paris, 1916, in-8°).

M le comte Paul Durrieu offre à l'Académie une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Oderisi da Gubbio et ce que l'on appelait à Paris, au témoignage de Dante*, « *l'art d'enluminer* » (Paris, 1915, in-8° ; extr. des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome XLII, 1915).

M. Héron de Villefosse fait hommage, au nom du Dr Carton, correspondant de l'Académie, d'un travail intitulé : *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique* (extr. du *Bull. de géographie et d'archéologie de la province d'Oran*, t. XXXVI) :

« Les fouilles exécutées dans nos provinces africaines ont fait sortir de terre un nombre très considérable de lampes antiques en terre cuite. M. le Dr Carton s'est appliqué à rechercher les caractères qui les distinguent et à préciser les endroits d'où elles proviennent : il a pu reconnaître, à certains indices, l'existence en Afrique d'ateliers spéciaux pour leur fabrication.

« Certains de ces ateliers remontent à l'époque punique, d'autres appartiennent à la période romaine. Les produits de ces derniers sont nombreux et portent ordinairement des estampilles dont le classement et l'étude ont fourni à l'auteur l'occasion de faire quelques intéressantes remarques. A Cherchel et à Tipasa de Maurétanie, on a recueilli des lampes chrétiennes ornées d'une inscription circulaire autour de la cuvette ; à l'Henchir-Srira et à Oudena, près de Tunis, on a découvert d'autres lampes dont les formes et les caractères particuliers sont dignes d'attention. Le sujet n'est pas épuisé ; la contribution apportée par les observations du Dr Carton sera très utile à ceux qui reprendront cette étude. »

SÉANCE DU 13 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

A propos du procès-verbal de la dernière séance, M. Antoine Thomas fait la communication suivante :

« Sur la foi de Léopold Delisle (*Bibl. de l'École des Chartes*, t. XXXI, p. 241), Littré a admis dans son Supplément, à l'article OBUS, un extrait de la *Chronique de Metz* de Jacomin Husson, publiée en 1870 par H. Michelant, où figure, à la date de 1515, le mot *hochus*. Le mot en question ne signifie pas « obus », mais « arquebuse » ; il est emprunté à l'allemand *hakenbüchse*, prononcé dialectalement *hokenbüchse*, et d'autres documents messins l'écrivent : *hocquebusse*. L'exemple le plus ancien du mot *obus* se trouve dans cette phrase, souvent citée, des *Mémoires d'artillerie* de Surirey de Saint-Remy, publiés en 1697, t. I, p. 237 : « A la bataille de Nervinde (1693), où l'armée du Roi commandée par feu M. le duc de Luxembourg défit celle des Alliez à platte-coûture, outre les 77 pieces de fonte que les Ennemis laisserent dans leur fuite, il se trouva 8 mortiers appelez *Obus*. » Il est étrange que l'*i* de la dernière syllabe du mot allemand *haubitz* ou *haubitze* soit rendu en français par *u*. Peut-être faut-il voir là l'influence de la terminaison du mot *arquebuse*. Dans la transmission orale des noms d'engins de guerre d'une nation à l'autre, il se produit souvent des contaminations analogues, dues à l'étymologie populaire. Tel est le cas, par exemple, de l'allemand *armbrust* « arbalète », qui apparaît tel quel dès le moyen âge et dans lequel on a peine à reconnaître le bas-latin *arbalista*, pour *arcuballista*. D'ailleurs, le mot allemand *haubitze* lui-même ne correspond pas d'une manière phonétique rigoureuse à la forme du moyen allemand, laquelle oscille entre *hufnitze* et *haufnitz* et reproduit assez exactement le tchèque *houfnice*. »

M. Alfred CROISET continue la lecture de son mémoire sur le

nouveaux fragments d'Antiphon publiés dans le recueil des papyrus grecs d'Oxyrhynchus.

M. Maurice Croiset et M. Bouché-Leclercq présentent quelques observations.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre, de la part de M. Toutain, le numéro 5-6 du *Pro Alesia* (août-novembre 1915). Ce numéro contient notamment un article de M. Cumont sur la romanisation de la Belgique dans l'antiquité, et un autre de M. Toutain sur les origines et le développement de l'œuvre d'Alésia.

M. le comte Durrieu a la parole pour un hommage :

« Une des premières fois que j'ai eu l'honneur de faire partie de la Commission du prix Gobert, en 1910, je vous ai présenté un rapport sur lequel vous avez décerné un des prix Gobert à un tout jeune érudit, sortant de l'École des Chartes et de l'École de Rome, qui portait un nom grandement honoré parmi les historiens de l'art, et pour qui l'on pouvait, d'après ses débuts, présager un très brillant avenir dans la science française, Robert André-Michel. Hélas ! ces espérances, alors si fondées, ont fait place à de profonds regrets. Dès le début de la guerre, Robert André-Michel a couru prendre sa place parmi les défenseurs de la patrie, et il y a juste aujourd'hui deux ans, le 13 octobre 1914, il est tombé glorieusement pour la France.

« Frappé par une si belle mort en pleine activité scientifique, Robert André-Michel avait sur le chantier d'importants travaux, visant en particulier l'histoire de l'art dans la région d'Avignon au moyen âge. Ces travaux ne seront pas perdus. L'un d'eux, dont notre valeureux lauréat avait remis le manuscrit quelques jours avant de partir pour les champs de bataille, a paru récemment dans la *Gazette des Beaux-Arts* et j'ai la touchante mission d'en offrir le tirage à part à l'Académie. Ce travail porte sur *les fresques de la garde-robe au Palais des Papes à Avignon*, fresques qui ont été découvertes en 1906. Ces fresques étaient d'autant plus dignes d'être étudiées qu'au lieu de sujets sacrés, comme ceux qui se trouvent ailleurs au Palais des Papes, elles offrent un cycle de scènes profanes, une représentation

des plaisirs de la vie champêtre, dans laquelle une ample place est faite à l'élément de paysage. Ces peintures ont soulevé des discussions. Tandis que plusieurs érudits les faisaient remonter jusque vers le milieu du XIVe siècle, certains ont voulu les rajeunir de quelque cinquante ou soixante ans. D'autre part, à Avignon, ont travaillé à la fois des peintres italiens et des peintres français. Sont-ce les premiers ou les seconds qui ont été chargés d'exécuter les fresques en question? Robert André-Michel, par une fine critique du style, jointe à une analyse serrée des documents, a été amené à proposer cette double conclusion : que les fresques datent des environs de l'année 1343 et du début du pontificat de Clément VI ; et que, pour leur exécution, la décoration de la salle où elles se trouvent « est due vraisemblablement à la collaboration des artistes français et italiens qui travaillèrent en Avignon au temps de Clément VI, sous la direction de Matteo de Viterbe », mais avec cette observation que, pour la technique par exemple, la part des maîtres d'Italie « y est prépondérante ». Cette argumentation est complétée par des considérations rapides, mais extrêmement intéressantes, sur le grand rôle qu'Avignon, avec son milieu d'art créé par la Cour pontificale, a joué dans l'évolution de la peinture européenne au moyen âge. La lecture de ces pages, très savantes en même temps qu'empreintes du plus louable esprit de méthode et de sagacité, permet d'apprécier à nouveau toute la perte qu'a faite la France érudite par le trépas héroïque de Robert André-Michel. »

M. Collignon dépose sur le bureau le premier fascicule du tome XXII des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot :

« Les événements actuels ont retardé la publication de ce fascicule, dont les articles étaient prêts depuis le début de cette année. L'Académie pourra cependant constater que pour la valeur des mémoires et l'exécution matérielle, il ne le cède en rien aux précédents. Bien qu'éloigné de Paris, le secrétaire de la rédaction, M. Paul Jamot, y a donné tous ses soins avec son dévouement habituel. J'ai plaisir à le remercier ainsi que les collaborateurs qui ont contribué à poursuivre l'œuvre scientifique entreprise par notre Compagnie. Deux des articles sont dus à deux de nos confrères. M. Pottier a donné une étude sur *Thanatos et quelques autres représentations funéraires sur des lécythes blancs attiques*, et M. le comte Paul Durrieu a publié une étude sur *Le livre de prières peint pour Charles le Téméraire par son enlumineur en titre Philippe de Mazerolles*. M. Georges Bénédite a publié un important monument égyptien du Louvre, *Le couteau de Gebel el' Arak*, et M. Michon, *L'Apollon de Cherchell*, excellente réplique d'une belle œuvre de la

sculpture grecque du ve siècle. Le fascicule s'ouvre par une notice consacrée à notre regretté secrétaire perpétuel Georges Perrot, qui a dirigé pendant vingt ans le recueil à la création duquel il a pris une très grande part. Elle est signée par les deux directeurs actuels de la publication, M. de Lasteyrie et celui qui a l'honneur de présenter le fascicule. »

M. Héron de Villefosse offre, au nom de son confrère, M. Gustave Schlumberger, l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Récits de Byzance et des Croisades* (Paris, 1916, in-8°).

SÉANCE DU 20 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Confrères,

« Un de nos correspondants nationaux, M. Auguste Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, vient de nous être enlevé à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

« Né à Bourgoin, dans l'Isère, le 6 mars 1850, il avait fait à Paris ses premières études. Il y avait été plus tard étudiant en droit et élève de l'École des Chartes. Après un court passage aux Archives municipales de Marseille, il devint, en 1878, archiviste du département de l'Isère. C'est ce poste qu'il a occupé pendant trente-huit ans, jusqu'à sa mort.

« Attaché de cœur à son département natal, il lui a consacré toute son activité scientifique. Les Archives de l'Isère lui ont dû d'être classées à nouveau, largement enrichies et enfin installées d'une manière digne de leur importance. Il n'a cessé ni de les étudier lui-même, ni d'en faciliter l'étude à tous ceux qui désiraient les consulter. Il a publié successivement l'*Inventaire des Archives de l'Isère antérieures à 1790*, puis l'*Inventaire des documents de la période révolutionnaire*, en tout 4 vol. in-4°; en outre, l'*Inventaire sommaire des Archives communales de*

Grenoble, en 4 vol. in-4°, et celui des *Archives historiques de l'hôpital* de la même ville. A ces recueils de documents, il faut ajouter de nombreux ouvrages relatifs à l'histoire du Dauphiné, notamment son *Histoire de Grenoble*, qui lui valut, en 1889, une mention honorable au concours des Antiquités nationales de notre Académie. Dès 1883, l'Académie Delphinale avait fait de lui son secrétaire perpétuel.

« En 1912, notre Compagnie, qui appréciait le mérite de ses travaux, le mit au nombre de ses correspondants nationaux.

« Ceux qui l'ont connu personnellement s'accordent à rendre témoignage de l'aménité de son caractère, de la vivacité de son esprit, de l'agrément de sa conversation, et aussi de l'obligeance avec laquelle il mettait son érudition au service de tous ceux qui y avaient recours.

« Il laisse, dans le milieu où il a vécu, des regrets profonds et unanimes. Je me fais l'interprète de l'Académie en y joignant les nôtres. »

Il est donné lecture du procès-verbal constatant la remise au Musée de l'Armée du pavillon que le capitaine Lenfant avait arboré sur son bateau le « Benoît-Garnier », lors de l'exploration qu'il fit au lac Tchad, en 1904, et qu'il avait offert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme témoignage de sa gratitude pour le généreux appui que notre Compagnie lui avait prêté.

M. Héron de Villefosse communique à l'Académie, de la part du R. P. Delattre, deux inscriptions trouvées à Carthage dans les fouilles de la grande basilique dont il poursuit l'exploration méthodique. La première, datée de l'année 438, par le 16e consulat de l'empereur Théodose II, permet d'affirmer que cette basilique existait avant la prise de Carthage par les Vandales. La seconde mentionne un Syrien du Haourân, fixé à Carthage pour y faire le commerce ; il est qualifié citoyen de Canatha et de Bostra en Arabie, villes situées sur le parcours de la voie de Damas à Pétra[1].

M. le comte Paul Durrieu a signalé l'an dernier à l'Académie,

1. Voir ci-après.

ainsi qu'à la Société de l'histoire de Paris, un document d'archives publié en Italie et relatif à un accord conclu, en 1269, par trois Français alors étudiants à Bologne, au sujet de livres qu'on devait faire parvenir à l'un de ces Français à Paris. M. Maurice Prou vient de faire remarquer à M. Durrieu que, dans ce document, en lisant un *u* à la place d'un *n*, ce qui est légitime, car les deux lettres sont pareilles de forme dans les écritures du moyen âge, on trouvait un nom très célèbre de notre ancienne littérature. En tenant compte de l'observation de M. Prou, M. Durrieu estime que, d'après l'analyse minutieuse du document et sa confrontation avec d'autres sources d'information, il est permis de conclure que le fameux poète français Jean de Meun, l'auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose*, a été dans sa jeunesse étudier en Italie, particularité de l'existence du poète totalement ignorée jusqu'ici. Le document montre en outre que Jean de Meun a été en relation, à Bologne, avec l'enlumineur Oderisi da Gubbio que Dante a connu de son côté, ce qui établit comme un point de rapprochement entre un des auteurs de notre français *Roman de la Rose* et l'immortel chantre de la *Divine Comédie* [1].

MM. Thomas et Fournier présentent quelques observations.

M. Charles Diehl lit un mémoire intitulé : *Thessalonique et les invasions slaves en Macédoine au VIe et au VIIe siècle.*

COMMUNICATION

DEUX INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES TROUVÉES A CARTHAGE, PAR M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Le R. P. Delattre, notre zélé correspondant, m'envoie les copies de deux textes chrétiens découverts par lui à Carthage dans les fouilles de la vaste basilique, située près

1. Voir ci-après.

de Sainte-Monique dont il poursuit en ce moment l'exploration méthodique, grâce à la bienveillance de l'Académie[1].

1. — Les inscriptions chrétiennes, recueillies jusqu'à présent en si grand nombre à Carthage, se retrouvent presque toujours à l'état de débris et ne sont jamais datées. L'apparition d'une date consulaire sur une de ces inscriptions constitue donc un fait nouveau qui la rend particulièrement précieuse, malgré sa mutilation. Celle dont je veux parler se compose de cinq lignes dont on n'a ni le début ni la fin[2].

Le texte est gravé sur une dalle de *saouân*, épaisse de 0 m 04, brisée à droite et à gauche, haute de 0 m 465, large de 0 m 55.

//////////////////	I N P A C E V I X v A N *n.* //////////
in pace vix. an	N X X X V I I I I v P M
in pace vix. a	N N v X L ς M ς I I D ς I //////////////
//////////////////	V I R G O F I L I A D E V T E R *i* ////////
/// *cons. d. n.*	T H E O D O S I X ς v E T F A V *sti. v. c.*

Haut. des lettres 0 m 07 aux trois premières lignes et 0 m 055 aux deux dernières.

A la troisième ligne, D est traversé par une barre oblique.

Les trois premières lignes offraient chacune le nom d'un défunt ; ces noms ont été enlevés par des cassures. Ce qui subsiste ne nous fait connaître que des chiffres d'années. Encore les chiffres manquent-ils à la première ligne. A la seconde, les années sont indiquées approximativement, ... *ann(os) XXXVIIII p(lus) m(inus)* ; à la troisième, au contraire, l'âge du défunt (ou de la défunte) est inscrit avec la plus scrupuleuse exactitude . . . . *ann(os) XLVI, m(enses) VIII, d(ies) VII*, 46 ans, 8 mois et 7 jours ! A la quatrième

1. Sur les premières fouilles faites dans cette basilique, voir *Comptes rendus*, 1916, p. 150-164.

2. Cependant la seconde ligne, plus courte que les autres, semble complète à droite : il ne doit manquer que le début.

ligne était mentionnée une religieuse, *virgo*, *filia Deuter[i]* : le nom propre *Deuterius* n'est pas nouveau dans l'épigraphie chrétienne de Carthage [1].

La cinquième ligne renfermait la date. Les consuls mentionnés sont l'empereur Théodose II et son collègue Anicius Acilius Glabrio Faustus, consulat qui nous reporte à l'année 438. Les Vandales à cette époque avaient envahi l'Afrique, mais n'étaient pas encore établis à Carthage dont ils ne s'emparèrent que l'année suivante. Ainsi on peut dire avec certitude que l'important édifice chrétien dont le P. Delattre a retrouvé les substructions, et dans lequel on enterrait les fidèles en 438, avait été construit avant la prise de Carthage par les Vandales, événement qui n'eut lieu qu'en 439.

Le même consulat est inscrit sur un texte de Salone [2]. Plusieurs inscriptions chrétiennes de Rome le mentionnent également [3].

2. — La seconde inscription est bilingue ; elle a été exhumée par le P. Delattre en dehors de la basilique, dans une tranchée pratiquée le long du mur latéral sud. A la seconde ligne, ainsi que le propose le P. Delattre, il faut compléter ΟΤΟΠΟ[C ΠΟ]ΡΦΥΡΙΟΥ.

Gravée sur une dalle de *saouân*, épaisse de 0 m 035, haute de 0 m 55 et longue de 1 m 24, elle se compose de neuf morceaux.

1. Cf. *Corp. inscr. lat.*, VIII, n. 13620. — Les expressions VIRGO, VIRGO SACRA, VIRGO SACRATA, apparaissent sur plusieurs autres textes chrétiens de Carthage, *ibid.*, n. 13428 et 13431 ; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1911, p. 569-571 (dernières fouilles de la basilique de Damous-el-Karita).

2. *Ibid.*, III, n. 2658.

3. G.-B. De Rossi, *Inscr. christianae urbis Romae*, n. 699 à 701 ; G. Gatti, *Bullettino comunale*, 1889, p. 155.

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕ ΧΡΙCΚΩΝ : ος
ΔΟΥΛΟCΘΕΟΥ ΟΤΟΠΟ//////ΡΦΥ
ΡΙΟΥ ΚΑΝΩΘΗΝΟΥΟΝΚΕΒΟCΡΗΝ
ΟΥ
(*croix grecque dans un cercle*) VICTORIA FIDELES IN PACe

Haut. des lettres 0 m 055 ; du cercle renfermant la croix, 0 m 145. Entre les branches de la croix sont disposées trois lettres grecques.

Le revers de la plaque, où le nom du défunt est inscrit en latin, vient confirmer la lecture XPICKΩNIOC.

CRE *sco* NIVSFI
DEL *is in* PACE

Haut. des lettres, 0 m 07.

Au droit :

Ἐνθάδε κεῖτε Χρισκώνιος
δοῦλος θεοῦ. Ὁ τόπος Πορφυ-
ρίου Κανωθηνοῦ<ον> κὲ Βοσρηνοῦ.

Victoria fideles in pac[e] !

Au revers : *Cre[sco]nius fidel[is in] pace !*

La partie grecque présente un intérêt particulier. L'expression ΤΟΠΟC est employée dans les inscriptions grecques de la Syrie [1] avec la même signification que le mot latin LOCVS pour désigner le tombeau. Très commun sur les épitaphes grecques de l'Italie, le mot LOCVS se trouve

1. Waddington, *Inscr. gr. et lat. de la Syrie*, n. 1854 *c*.

rarement sur nos marbres de la Gaule [1] : à Carthage, il ne paraît pas avoir été d'un emploi plus fréquent : on en connait deux exemples [2].

Porphyrios était à la fois citoyen de Canatha et de Bostra, villes qu'on rencontre l'une à la suite de l'autre, sur la grande voie de Damas à Pétra [3]. Les deux territoires étaient relativement voisins. Porphyrios, originaire de cette partie de la Syrie, était donc venu s'établir à Carthage. L'épitaphe d'un autre chrétien, venu d'Apamée de Syrie en Afrique, a été trouvée à Sullecthum [4].

Les Syriens du Haourân ne craignaient pas de s'expatrier pour essayer de faire fortune dans des centres commerciaux souvent fort éloignés de leur pays. On peut rappeler, à cette occasion, la curieuse inscription bilingue trouvée en 1862 dans les fondations d'une maison du village de Genay près de Trévoux [5]. C'est l'épitaphe d'un Syrien, Thaemius Julianus, originaire aussi des environs de Canatha et mort loin de sa patrie, qui trafiquait principalement à Lyon et dans la province d'Aquitaine [6].

L'ethnique de Canatha affecte diverses formes. Dans les inscriptions du Haouràn, on trouve Καναθηνός ou Κεναθηνός. L'inscription chrétienne de Carthage donne la forme Κανωθηνός, ce qui s'accorde avec le nom de la ville écrit Κάνοθα ou Κάνωθα dans les documents ecclésiastiques et dans les actes du concile de Chalcédon [7]. Canatha appartenait à la

1. On le relève cependant sur deux marbres de Lyon, *Corp. inscr. lat.*, XIII, 2385 et 2421, où on lit : IN HOC LOCO REQVIESCIT... etc. au lieu de la formule initiale IN HOC TVMVLO, beaucoup plus usitée dans la région lyonnaise.

2. *Ibid.*, VIII, n. 13572, + LOCVS CREMENT*i* ; *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1916, p. 159, n. 16, LOCVS BIATORIS.

3. En passant par Phaena.

4. *Corp. inscr. lat.*, VIII, 57.

5. *Ibid.*, XIII, n. 2448.

6. Henzen et Wilmanns, *Bull. dell' Inst. archeol.*, 1867, p. 203 ; Waddington, *op. cit.*, p. 535 : Allmer et Dissard, *Inscr. de Lyon*, III, n. 216. Sur les Syriens dans les inscriptions chrétiennes, cf. Le Blant, *Inscr. chrétiennes de la Gaule*, n. 225 et 613.

7. Voir les observations de Waddington, *op. cit.*, p. 535.

province de Syrie ; vers le règne de Dioclétien, cette ville passa avec la Batanée dans la nouvelle province d'Arabie. Elle figure dans les notices ecclésiastiques ; ses évêques prirent part à plusieurs conciles.

Bostra eut, à l'époque chrétienne, une importance plus considérable ; elle joua un rôle dans l'histoire ecclésiastique. D'abord siège d'un évêché, Bostra fut plus tard élevée au rang d'archevêché dont le titulaire, au ve siècle, portait le titre de métropolitain d'Arabie [1]. Quoique le nom de la ville soit écrit Βόστρα dans tous les textes épigraphiques et donne régulièrement un ethnique Βοστρηνός, on trouve cependant, dans une inscription de Nela [2], la forme Βοσρηνή qui correspond exactement au Βοσρηνός de l'inscription de Carthage.

On voit que les deux documents envoyés par le P. Delattre sont l'un et l'autre intéressants.

JEAN DE MEUN ET L'ITALIE,

PAR M. LE COMTE PAUL DURRIEU, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Vers le commencement de cette année, notre confrère M. Antoine Thomas a communiqué à l'Académie deux documents « concernant, pour employer ses expressions mêmes, un des plus célèbres poètes français du moyen âge, maître Jean de Meun, auteur de la seconde partie du *Roman de la Rose* [3] ». Il me semble, autant qu'on peut être affirmatif dans une question reposant sur l'interprétation paléographique d'une seule lettre qui se prête à être lue de deux manières, il me semble, dis-je, que j'ai la bonne fortune de pouvoir apporter, aujourd'hui, à la biographie de Jean

1. Waddington, *op. cit.*, p. 461-462, n. 1914.
2. Waddington, *op. cit.*, n. 2229.
3. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1916, p. 138-140.

de Meun un élément tout nouveau, complètement insoupçonné et d'un très grand intérêt. Cette possibilité, je tiens à le déclarer immédiatement, je la dois à la perspicacité de notre confrère M. Maurice Prou, qui m'a suggéré une rectification des plus heureuses à apporter à la lecture d'un texte dont j'ai récemment donné une réédition. Voici ce dont il s'agit.

Dans la séance de l'Académie du 29 octobre 1915, je signalais incidemment devant vous un document d'archives relatif à cet enlumineur italien Oderisi da Gubbio que Dante a immortalisé en le nommant dans la *Divine Comédie*[1]. Plus récemment, j'ai réimprimé tout au long, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*[2], le document en question, qui a été découvert dans les Archives notariales de Bologne et publié, pour la première fois, en Italie, par M. Malaguzzi-Valeri. C'est un acte notarié où Oderisi figure à titre de témoin et qui, pour le principal, expose les termes d'un accord concernant un important lot de manuscrits, accord que trois Français conclurent au mois de juillet 1269 à Bologne, où ils étaient comme étudiants, en stipulant que les livres dont il était question devaient être expédiés, à l'adresse de l'un d'eux, à Paris. Le premier de ces étudiants, qui paraît avoir joué le principal rôle, car c'est à lui que les livres devaient être remis personnellement une fois qu'ils seraient parvenus à Paris, au plus tard le 20 novembre 1269, porte un nom que Malaguzzi-Valeri a imprimé ainsi : « Magister Johannes de Manduno, Aurelianensis dyocesis. » J'ai reproduit textuellement cette leçon. Mais M. Maurice Prou, ayant parcouru mon travail, m'a fait aussitôt remarquer que, paléographiquement, l'*n* et l'*u* se confondant dans les écritures du moyen âge, on pouvait lire tout aussi légitimement *Mau-*

1. Cf. *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1915, p. 383.

2. Tome XLII (Paris, 1915), p. 158 et 159.

duno que *Manduno*. Cette nouvelle lecture est infiniment plus vraisemblable que la première. En effet, tandis que la forme « Manduno » ne se prête à aucun rapprochement utile, la rectification proposée par M. Prou : « Magister Johannes de Mauduno, Aurelianensis dyocesis » donne un nom qui, traduit en français et avec les qualificatifs qui l'accompagnent, correspond exactement à ce que l'on pourrait appeler l'état civil du poète à qui est due la seconde partie du *Roman de la Rose* : « Maître Jean de Meun, originaire du diocèse d'Orléans ».

Ainsi que l'a rappelé devant vous M. Antoine Thomas, M. Ernest Langlois, professeur à l'Université de Lille et qui est courageusement resté à son poste en face de l'invasion ennemie, se préparait à publier, au moment où la guerre a éclaté, une édition du *Roman de la Rose*, depuis longtemps objet de ses études, édition où la biographie de Jean de Meun est résumée en tête du premier volume. Dans ce résumé, M. Langlois pose un principe, déduit de l'expérience : « Il ne s'agit pas, dit-il, de voir l'auteur du *Roman de la Rose* dans une mention quelconque d'un Jean de Meun ; mais si ce nom est précédé du titre de « maître », désigné dans une situation de fortune correspondant à celle qu'on est disposé à accorder au poète, vivant en même temps que lui, mourant à la même date, le rapprochement s'impose jusqu'à preuve du contraire. »

La question de la date de mort n'a pas à entrer ici en ligne de compte, puisqu'il s'agit d'un acte de l'année 1269 et que Jean de Meun a vécu jusqu'en 1305. Mais, pour le reste, sur tous les points il y a une corrélation complète entre ce que l'on sait du poète et les données à tirer du document des archives bolonaises. Même nom, précédé du même titre de « maître » ; même diocèse d'Orléans, comme région d'origine locale. Suivant Gaston Paris, Jean de Meun a dû naître vers 1250 ; il aurait donc eu une vingtaine d'années en 1269, date de la pièce d'archives ; et c'est

bien l'âge d'être étudiant : « scolaris ». Jean de Meun, abandonnant sa province, s'est transporté à Paris où il a achevé son éducation, en y établissant ensuite sa demeure jusqu'à son décès ; c'est justement « à Paris » que les livres partant de Bologne doivent être expédiés « à maître Jean de Meun ». Jean de Meun était dans l'aisance ; or le « maître Jean de Meun » du document s'engage à payer, au reçu des manuscrits, la somme relativement considérable pour l'époque de trois cents livres tournois, plus onze livres pour les frais de transport ; il fallait donc avoir une certaine fortune pour pouvoir faire face à une pareille dépense. Enfin les manuscrits acquis sont des livres de droit, un *Digeste*, *un Code*, etc. ; et les érudits ont remarqué depuis longtemps que, dans la partie du *Roman de la Rose* qui est l'œuvre de Jean de Meun, on discernait la marque d'études du droit. Suivant Francisque Michel, dans une note de son édition du Roman de la Rose, tel passage « a fait soupçonner que l'auteur était homme de loi [1] ». Sans aller aussi loin, M. Ernest Langlois constate, à propos de Jean de Meun, qu'« à trois reprises différentes, il fait part au lecteur de ses connaissances juridiques. Une fois, c'est un article des Institutes de Justinien qu'il cite. Plus loin, il fait allusion soit à un texte du Digeste, soit à quelque commentaire de ce texte. Enfin, il rappelle une prescription du « Code Justinien » [2].

Tout ceci est singulièrement suggestif. Toutefois, il reste un point à discuter. Jean de Meun, le poète du Roman de la Rose, a eu un homonyme, vivant à la même époque que lui et originaire de la même contrée : Jean de Meun, archi-

1. *Le Roman de la Rose ... nouvelle édition revue et corrigée*, par Francisque Michel (Paris, 1864, 2 vol. in-12), t. II, p. 20, note 1.

2. Ernest Langlois, *Origines et sources du Roman de la Rose* (Paris, 1890, in-8°), p. 139. — M. Langlois estime que la citation du « Code Justinien » a été empruntée par Jean de Meun à Guillaume de Saint-Amour. Mais la même idée peut se rencontrer chez les deux auteurs, sans qu'il soit démontré que l'un ait nécessairement copié l'autre.

diacre de Beauce en l'église d'Orléans, qui fit son testament à Orléans, le 25 janvier 1298, et vivait encore le 13 décembre 1303. Ne serait-ce pas peut-être cet homonyme dont il serait question dans le document des Archives de Bologne? Je crois que l'on peut répondre sans hésitation par la négative. En effet, d'une part, l'archidiacre est resté purement un Orléanais dans le cours de sa vie, tandis que le poète se fixait à Paris. Or, où les livres partis de Bologne, en 1269, doivent-ils être expédiés? C'est à Paris, et non pas à Orléans. D'autre part, il est déjà question du chanoine, archidiacre de Beauce, dans un acte orléanais de 1270. C'était donc, à ce moment, déjà un personnage d'importance. Il serait invraisemblable qu'un an plutôt, en 1269, il eût été encore un étudiant travaillant à Bologne. Au contraire, cette situation d'étudiant en 1269 correspond à merveille, comme je l'ai déjà indiqué, à ce que nous savons du poète. Suivant Gaston Paris, celui-ci prolongeait encore ses études aux alentours de 1277 [1].

J'estime donc que c'est bien Jean de Meun le poète, le continuateur du Roman de la Rose après Guillaume de Lorris, que le document découvert par Malaguzzi-Valeri, et signalé récemment par moi-même à la plus grande attention du public français, nous montre, en juillet 1269, étudiant à Bologne, mais, à cette époque, se disposant évidemment à quitter bientôt Bologne pour rentrer à Paris, puisque c'est à Paris qu'il se faisait envoyer le lot de manuscrits, avec l'obligation que l'envoi lui arrivât dans la capitale de la France pour le 20 novembre.

De ce séjour en Italie, au temps de sa jeunesse, resta-t-il quelque chose dans l'esprit de Jean de Meun? C'est à son œuvre capitale, la seconde partie du Roman de la Rose,

1. Notre confrère M. Paul Fournier a fait encore, à ce propos, cette judicieuse remarque que, s'il s'était agi du chanoine, les manuscrits à transporter de Bologne à Paris auraient été des livres de droit *canonique*, tandis que ce sont exclusivement des ouvrages de droit *civil*.

qu'il faut se reporter pour chercher quelque indice à cet égard.

On a relevé, avec juste raison, que Jean de Meun connaissait fort bien les auteurs classiques. « Ce qui est vraiment à son honneur, d'autant plus que c'était une chose très rare, c'est son intelligence de la littérature antique », a pu dire M. Ernest Langlois. La partie qui est la sienne dans le Roman de la Rose prouve que Jean de Meun était très familiarisé avec les écrits de Cicéron, Salluste, Virgile, Juvénal, Tite-Live, Suétone et surtout Ovide. Il cite même Homère, connu de lui vraisemblablement par l'intermédiaire des œuvres de Boèce. Ces auteurs de l'antiquité, au XIIIe siècle, on ne les ignorait pas en France ; mais c'était surtout en Italie, dans les écoles italiennes, qu'ils jouissaient de la grande notoriété. Il n'y a qu'à se souvenir du rôle capital que Dante assigne à Virgile dans la *Divine Comédie*. Toutefois, je concéderai que la grande connaissance par Jean de Meun des lettres latines n'est encore qu'un argument secondaire.

Mais voici une observation plus topique et qui, bien qu'elle soit assez caractéristique pour impressionner fortement l'esprit, quand on veut y bien réfléchir, ne me paraît pas avoir été dégagée jusqu'ici par aucun des différents commentateurs du Roman de la Rose.

Dans la seconde partie du Roman, composée par Jean de Meun, les acteurs purement allégoriques imaginés par l'auteur de la première partie, Guillaume de Lorris, continuent à occuper presque uniquement la scène. Cependant on y rencontre des allusions à certains faits historiques, s'étant passés au temps de Jean de Meun ; on y lit des noms de personnages qui ont vécu à la même époque que lui. Les personnages du XIIIe siècle ainsi mentionnés sont : Charles Ier d'Anjou, frère de saint Louis, Manfred et Conradin de Hohenstaufen, Henri d'Espagne, frère du roi de Castille Alphonse le Sage, et le comte Robert II d'Artois.

Le poète s'attache surtout à Charles d'Anjou, dont il fait un éloge enthousiaste. Il regrette même de ne pas pouvoir s'étendre plus longuement sur sa vie glorieuse, car s'il voulait tout rapporter,

Un grant livre en convendroit faire.

Mais ce que Jean de Meun célèbre en Charles d'Anjou, ce n'est pas le prince du sang de France ; c'est le conquérant qui, par la force des armes, a établi son empire dans le Sud de l'Italie et a fondé la dynastie des rois angevins de Naples ; c'est celui, dit le poète,

Qui par devine porveance
Est ores [maintenant] de Sezile rois.

En un mot, c'est le prince devenu un souverain italien.

Quant à Manfred et Conradin et à Henri d'Espagne, si Jean de Meun en parle, c'est pour rappeler qu'ils ont été les adversaires de Charles d'Anjou dans le royaume de Naples, et des adversaires dont le prince français a triomphé : Manfred battu par lui à Bénévent, Henri d'Espagne

Plain d'orguel et de traïson,

jeté en prison par ses ordres ; Conradin enfin,

Dont li rois Karles prist la teste
Maugré les princes d'Alemaigne,

vers dignes d'attention, remarquons-le en passant, qui nous montrent Jean de Meun ayant cette juste clairvoyance politique de comprendre que le renversement des Hohenstaufen fut la défaite d'une emprise germanique sur l'Italie.

Reste le comte Robert II d'Artois. Pour celui-ci, c'est également dans le royaume de Naples que s'est déroulée la plus brillante partie de sa carrière. Après les Vêpres Siciliennes, en effet, Robert d'Artois alla porter son concours en Italie à Charles d'Anjou ; et à la mort de celui-ci, comme son fils et héritier, le roi Charles II, était prisonnier chez les

ennemis des Angevins, Robert d'Artois devint régent du royaume de Sicile, fonction qu'il occupa pendant cinq années d'une manière très heureuse.

En cherchant bien, il est encore un dernier souvenir historique qu'évoque Jean de Meun. Mais ce souvenir se rapporte également à la dynastie angevine, car il s'agit de la manière dont Charles d'Anjou réprima une révolte à Marseille :

> ...ains [avant] que de Sezile
> Li fust li roiaumes donés.

Ainsi ce qui hantait la mémoire de Jean de Meun, dans l'ordre des choses de son temps, quand il complétait le Roman de la Rose, c'étaient des événements et des noms que le poète rattache tous ou pouvait rattacher tous à ce chapitre de l'histoire d'Italie que fut l'établissement des Français de Charles d'Anjou dans les provinces méridionales de la Péninsule. Il nous apparaît sous l'impression de cette conquête du trône de Sicile qui, faisons-le ressortir, venait de s'accomplir avec éclat et, par conséquent, s'imposait en Italie aux imaginations, précisément à l'époque où, d'après l'acte notarié de 1269, en lisant celui-ci comme je crois qu'on doit le faire, « maître Jean de Meun » était étudiant à Bologne.

En résumé, si l'on adopte mes conclusions, nous voyons le document bolonais du mois de juillet 1269 nous révéler, grâce, je veux encore le répéter, à la correction de lecture si heureuse suggérée par M. Maurice Prou, ce fait, totalement ignoré jusqu'ici des biographes de Jean de Meun, que le poète destiné à compléter un jour le Roman de la Rose a fait, dans sa jeunesse, un séjour en Italie, qu'il a étudié à Bologne, ville où les lettres et les sciences étaient alors très en honneur et, circonstance secondaire, mais intéressante, qu'il a été en relation à Bologne avec cet enluminieur Oderisi da Gubbio, que Dante a connu de son côté, ce

qui établit comme un point de rapprochement entre un des auteurs de notre français *Roman de la Rose* et l'immortel chantre italien de la *Divine Comédie*.

LIVRES OFFERTS

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, au nom de l'auteur M. Henry Cochin, un exemplaire de la seconde édition de *Dante Alighieri*, Vita nova, *suivant le texte critique préparé pour la* Società Dantesca Italiana, *par Michele Barbi, traduite avec une introduction et des notes* (Paris, Champion, 1914, in-8°, LXXIV et 255 pages).

« La première édition de cet élégant volume a été présentée à l'Académie par notre regretté confrère Léopold Delisle dans la séance du 6 novembre 1908. Quatre ans après, elle était épuisée ; c'est le meilleur témoignage du mérite de la traduction de M. Henry Cochin et de l'intérêt de ce petit livre, œuvre de la jeunesse de Dante, qui permet de suivre l'évolution première de son esprit et son activité morale pendant les années où se formait son génie. Cette seconde édition, imprimée en grande partie avant la guerre, offre quelques corrections et additions importantes au texte, mais surtout à la traduction et aux notes, qui ont été l'objet d'une révision aussi exacte que savamment informée. »

SÉANCE DU 27 OCTOBRE

PRÉSIDENCE DE M. ANTOINE THOMAS, VICE-PRÉSIDENT,
PUIS DE M. MAURICE CROISET.

M. le Dr Capitan fait une lecture sur six stations préhistoriques dans la région du Haut-Sénégal et au Nord de Tombouctou [1].

1. Voir ci-après.

M. Prou lit un mémoire de M. l'abbé Carrière, pour le moment mobilisé, sur l'origine de l'appellation d'*Urbs Clavorum*, souvent appliquée à Verdun depuis le IVe siècle. Ce ne serait là qu'une déformation d'*Urbs Sclavorum* qui témoigne de l'établissement à *Virodunum* d'une colonie de Slaves, probablement des Sarmates venus des pays entre la Baltique et le Pont Euxin, c'est-à-dire la Russie, comme il y en eut beaucoup d'autres en Gaule, au temps de l'Empire romain. Le concours que ces Slaves prêtèrent aux Gaulois et aux Romains contre les envahisseurs germains rappelle, à la distance de seize siècles, les raisons qui nous unissaient déjà à notre grande alliée, la Russie.

MM. Leger, Thomas et Cagnat présentent quelques observations.

COMMUNICATION

SIX NOUVEAUX GISEMENTS PRÉHISTORIQUES DANS L'AZAOUAD (NORD DE TOMBOUCTOU) ET DANS LA RÉGION DU HAUT-SÉNÉGAL, PAR M. LE Dr CAPITAN.

Les études d'ethnographie préhistorique asiatique et africaine, malgré de nombreuses découvertes, manquent encore d'une systématisation générale, analogue à celle qui, créée en France, a permis de donner en Europe à ces études un développement si remarquable. Mais aujourd'hui l'emploi des méthodes précises actuelles de la préhistoire permet d'arriver à de bien plus précis résultats. Je voudrais en communiquer à l'Académie de très nets exemples encore inédits.

M. Brévié, administrateur de 1re classe des Colonies, chef du Cabinet du gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, est venu, il y a quelques années, me demander des indica-

tions techniques précises touchant les recherches préhistoriques à réaliser sur place. Je l'ai complètement documenté.

Grâce à l'appui du président Dislère, de M. Clozel, gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, M. Brévié a pu, lui-même, faire d'intéressantes explorations dans le centre de l'Afrique et en susciter d'autres : celles-ci, réalisées par le colonel Gadel dans l'Azaouad, région au N. de Tombouctou, tandis que celles de M. Brévié ont porté sur le Haut-Sénégal.

1° Dans l'Azaouad, il existe une première région s'étendant vers le Nord sur une distance de 250 kilom., de Tombouctou à Arraouan, où des pluies d'hiver déterminent l'apparition transitoire d'une végétation herbacée. Il y pousse aussi des mimosas et des gommiers.

Mais, au Nord d'Arraouan, il n'y a que de grandes dunes mouvantes, sans aucune végétation. C'est une des parties les plus dangereuses du Sahara. C'est là, à 300 kilom. au Nord d'Arraouan, avant Taodenit, que le long de l'Erg Jineïart, le colonel Gadel a recueilli, en des petits amas, distants de 10 à 20 mètres les uns des autres, toute une série de haches quaternaires, identiques à celles découvertes par M. Bonnel de Mézières et que j'ai communiquées à l'Académie, en 1911.

2° Plus au Nord encore, entre Taodenit et le Ksaïb, dans de petites dunes correspondant à d'anciens habitats, M. Brévié a pu faire recueillir des meules dormantes en forme de cuvettes peu profondes avec leurs cylindres écraseurs. (J'en présente un beau spécimen envoyé par M. Brévié.) Jadis il y avait certainement là des points d'eau et un climat bien plus humide rendait la vie possible.

3° Dans le Haut Sénégal, à 110 kilom. de Kayes, dans la direction de Kiffa, au pied de falaises, sur les bords du lit d'un ruisseau, M. Brévié a trouvé, entre les herbes et de gros blocs de pierre, un grand nombre de pierres taillées que nous étudierons plus loin. Plusieurs lieux d'habitats

toujours près d'un cours d'eau furent ainsi reconnus. Ces lieux portent le nom de Kollé.

4° A 80 kilom. au Nord du précédent, à 9 kilom. de l'ancien lac de Kankossa, au pied d'une colline, sur les bords d'un ancien cours d'eau, M. Brévié a trouvé un autre gisement très analogue au précédent. C'est celui d'Agamami. D'ailleurs on peut, dans la région, recueillir fréquemment des armes en pierre. Il y existerait aussi des ruines et des cavernes. C'est la riche région soudanaise décrite par les vieux géographes arabes Ibn Haoukal, Bekri et Edrisi.

5° Dans la région du Haut-Sénégal, sur la rive gauche du fleuve, à hauteur du confluent du Ba-fing et du Ba-Koï, au sommet de la berge la plus élevée, M. Brévié a découvert une station préhistorique s'étendant sur une longueur de 1 kilom. et constituée par un dépôt considérable de cailloux roulés du fleuve brisés, débités et taillés par l'homme primitif.

6° Aux environs de Sikasso, dans les mêmes parages, M. Brévié a pu recueillir de nombreux spécimens de haches polies, presque toujours sur le bord des cours d'eau ou sur l'emplacement des villages actuels ou des villages anciens et très rarement dans la brousse. Il y avait donc un choix tout spécial fait par les néolithiques pour y établir leurs villages dans les meilleures conditions. Il est probable que c'était déjà des sédentaires agriculteurs.

Malgré d'extrêmes difficultés, M. Brévié a pu recueillir, dans ces divers gisements, de nombreuses pierres taillées, en suivant les indications que je lui avais données. Après triage, classement et étude de ces séries, j'ai pu en déduire des observations que je voudrais soumettre à l'Académie.

On sait qu'en Europe chaque époque de l'âge de la pierre est nettement caractérisée par des formes d'armes ou d'instruments en pierre taillée, de types spéciaux à chacune de ces époques. En est-il de même en Asie et en Afrique? Telle est la question, non encore résolue d'ailleurs, que l'on peut

se poser. En bonne logique, il ne paraît pas possible d'attribuer aux gisements extra-européens un âge tout autre et une chronologie toute différente de celle d'Europe, sous prétexte qu'ils se trouvent en Asie ou en Afrique. Tout au plus pourrait-on admettre qu'ils sont un peu plus ou un peu moins anciens qu'en Europe ; cela paraît surtout vraisemblable pour les époques les plus anciennes : chelléenne, acheuléenne. En effet, les communications entre l'Europe méridionale et l'Asie étaient aisées à l'époque quaternaire et entre l'Europe et l'Afrique, bien plus faciles et plus larges qu'elles ne le sont de nos jours.

Les spécialistes sont donc d'accord sur ce point : les gisements contenant, en Asie comme en Afrique, des silex taillés des types dit chelléen et acheuléen, correspondent sensiblement comme âge, à ceux d'Europe et, comme eux, sont quaternaires inférieurs. Ils sont d'ailleurs nombreux en Afrique, depuis ceux du cap de Bonne-Espérance jusqu'à ceux du Zambèze, des Somalis, d'Egypte et de Tunisie, sans parler de ceux au Nord de Tombouctou que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie.

Mais d'autres civilisations préhistoriques ont laissé leurs traces sur le sol africain. Elles se différencient, par leur morphologie, des civilisations quaternaires, mais, en général, elles restent, jusqu'ici, assez indéterminées comme âge.

C'est pour cela que l'étude des gisements découverts par M. Brévié présente un intérêt tout particulier. Leur analyse technologique et leur comparaison avec les silex typiques des divers niveaux de l'époque de la pierre d'Europe nous permettra, je pense, d'arriver à des conclusions beaucoup plus précises que celles auxquelles on était parvenu jusqu'ici.

Examinons donc, au point de vue technologique, les séries systématiques que nous avons constituées au moyen des diverses récoltes du colonel Gadel et de M. Brévié.

1° *Station de l'Erg Jineïart.*

Les belles pièces dont nous présentons quelques spécimens sont du type classique des haches plates ovales et lancéolées, caractéristiques du quaternaire inférieur correspondant au Chelléen supérieur de l'Europe.

Ces pièces sont identiques à celles que j'ai présentées en 1911 à l'Académie. Leurs caractères, leur patine, leur usure par les sables, leur aspect ne permettent pas d'autre interprétation. Elles démontrent l'existence en ces lieux, au début des temps quaternaires, d'une population nombreuse, vivant d'ailleurs dans des conditions météorologiques tout autres qu'aujourd'hui : eaux abondantes, climat à humidité assez grande, végétation luxuriante, faune variée et riche.

2° *Habitats près de Taodénit.*

Très au Nord de l'Azaouad, nous avons vu qu'il existait entre le Ksaïb et Taodénit des sortes de petites dunes semblant être des vestiges d'habitats antiques d'un tout autre âge que les gisements de Jineïart. On y trouve en effet des fragments de poteries et des broyeurs, des percuteurs et de grandes meules plates à broyer en forme de cuvettes en pierre, avec leur pilon de pierre ayant dû servir à la fois de broyeur et d'écrasoir.

M. Brévié nous a envoyé une de ces meules mesurant $0^{m}50$. Celle que je présente à l'Académie est de plus petite dimension ($0^{m}30$), mais très typique avec son pilon. Ces objets permettent des conclusions fermes, basées sur d'innombrables observations mondiales. Ce sont des moulins peu transportables : ils devaient donc appartenir à des populations sédentaires. D'autre part, pour moudre des grains, il faut en avoir et, pour en avoir, il faut les cultiver. Il paraît donc légitime d'admettre qu'en ces lieux, des populations préhistoriques, se comportant à ce point de vue comme nos néolithiques d'Europe, s'étaient installées et avaient vécu, ayant une culture analogue à la leur.

Donc les conditions désertiques actuelles, rendant toute vie impossible en ces lieux, n'existaient pas encore durant une période qui doit correspondre sensiblement à notre néolithique, mais probablement plus reculée dans le temps, ainsi que les observations faites en Égypte permettent de le penser. Là, en effet, il semble que l'on doive faire remonter au delà du IVe ou Ve millénaire avant l'ère l'évolution du néolithique.

Peut-être ces habitats voisins de Taodénit correspondent-ils à cette période.

3° *Ateliers de Kollé.*

Les pièces de cette station ont été taillées dans une roche noire à l'intérieur qui a pris, en surface, une patine ocre d'aspect rugueux, résultant de l'altération assez profonde de la surface des pierres. Par comparaison avec des pièces déjà signalées dans le Bas-Sénégal, il est vraisemblable qu'il s'agit d'une roche éruptive, sorte de lave dénommée *labradorite.*

L'outillage des stations de Kollé comprend d'abord d'innombrables fragments, résidus de taille ou pièces d'usage, de larges éclats, puis de grandes lames mesurant jusqu'à 0m 20 de longueur, formant des sortes de couteaux.

Ensuite vient une série de types caractéristiques d'une réelle valeur documentaire. Ce sont : 1° des pièces irrégulièrement cylindriques taillées à grands coups, terminées à une extrémité en pointe et à l'autre présentant une surface élargie formant un vrai tranchant constitué par le bord naturel du silex ou façonné par quelques coups seulement. C'est là le type ciseau ou tranchet, si caractéristique du début du néolithique en Europe et qui apparaît seulement à ce moment.

2° Des pièces, se rapprochant de celles-ci par leur aspect général, se présentent aussi sous la forme d'un instrument cylindrique aplati, taillé à grands coups, terminé en pointe

à une extrémité, tandis que l'autre s'élargit et forme un tranchant déterminé par une série de retouches assez fines. Il y a là une différence très nette avec les pièces précédentes. En Europe, on désigne ce type très caractéristique par la dénomination, d'ailleurs erronée, de hache préparée pour le polissage. On le rencontre en abondance, accompagné d'ailleurs du tranchet, par exemple, en France, dans les grandes stations-ateliers de l'Yonne ou de l'Indre-et-Loire, et en Belgique, à Spiennes. L'identité morphologique entre ces pièces européennes et celles que nous décrivons ici est absolue. Tranchets comme haches étaient certainement des outils destinés aux divers usages auxquels peut être employée la hache ou l'herminette (couper, entailler, creuser, racler, voire même piocher). Ces pièces sont très spéciales. Elles caractérisent en Europe un faciès du néolithique primitif et, chose singulière, elles apparaissent à ce niveau archéologique ne s'étant jamais rencontrées dans l'industrie des époques antérieures. Plus tard, elles continuèrent à être en usage dans le courant du néolithique, associées à des haches polies de plus en plus fréquentes.

3° Avec ces tranchets, ces haches ou herminettes, comme dans l'Yonne, comme dans les limons tout à fait supérieurs de la Somme, comme à Spiennes en Belgique, on trouve des pièces analogues irrégulièrement cylindriques, taillées à grands coups, pointues à une extrémité ou aux deux, auxquelles on a donné en Europe le nom de pic. Lui aussi apparaît tout à fait au début du néolithique, sans jamais s'être manifesté antérieurement. Il accompagne constamment en Europe le ciseau et la hache taillée.

4° Enfin fort rares sont des pièces circulaires, discoïdes, à facettes, et que nous allons, au contraire, trouver en abondance dans le gisement suivant.

Comme on le voit, la constatation, dans les ateliers de Kollé, du tranchet, de la hache néolithique taillée et du pic

permet de les dater certainement et de les attribuer à une période qui, dans l'évolution préhistorique africaine, correspondrait tout à fait au début de notre néolithique.

4° *Atelier d'Agamami.*

Les pièces sont fabriquées en même matière que dans les ateliers de Kollé. On y retrouve également de larges éclats et de grandes lames, quelques pics et ébauches de haches néolithiques, et des pièces ressemblant à de gros perçoirs ou à des pics plats et fort larges vers la base. Mais ce qui caractérise surtout cet atelier, ce sont de multiples pièces discoïdes taillées à grands coups, généralement sur les deux faces. Or cet aspect et cette taille sont en Europe très caractéristiques du moustérien. On ne les trouve qu'assez exceptionnellement dans les milieux néolithiques. Quelques-uns de ces disques montrent sur une de leurs faces un large éclat enlevé d'un seul coup et occupant presque toute la surface de la pièce. Ce type, qui se rencontre rarement en Europe et dès les gisements moustériens, est au contraire très abondant et très typique dans les gisements paléolithiques égyptiens qui semblent correspondre à notre moustérien.

Il y a donc, pour cet atelier d'Agamami, un petit problème résultant de l'association de pièces qui sembleraient (d'après ce que nous savons d'autre part) ne pas devoir se trouver réunies. Il serait possible que là, comme dans beaucoup de gisements de France, il y eût un mélange d'industries d'époques très diverses (la couche archéologique n'a, en effet, que 0 m 20 à 0 m 30 d'épaisseur), ou bien encore ce serait là une particularité nouvelle et intéressante de la persistance jusque dans le néolithique d'un instrument qui paraît bien être originairement moustérien.

Ces deux stations-ateliers semblent être à peu près de même époque ; c'est la première fois qu'on signale en Afrique un pareil outillage.

5° *Station de Bafoulabé.*

Toute différente est l'industrie recueillie par M. Brévié sur la rive gauche du Haut-Sénégal.

La matière première est constituée par des cailloux roulés d'un silex argileux blanc ou grisâtre à l'intérieur et brun fort usé à l'extérieur. La matière première a nécessairement fait diminuer considérablement les dimensions des objets exécutés qui sont tous assez petits. On trouve, dans cette série, d'abord des nuclei ou blocs matrices sur lesquels ont été enlevées de petites lames fines, minces, allongées. Celles-ci sont assez nombreuses dans le gisement. Quelques-unes de ces petites lames sont retaillées sur le bord, constituant des sortes de petits couteaux racloirs; d'autres sont retouchées à une extrémité, formant l'instrument dit grattoir sur lame. Enfin deux pièces paraissent être des sortes d'ébauches de pointes de flèche.

Comme on le voit, il s'agit donc là d'une industrie complètement différente de celle des autres gisements et où la finesse de la taille et la petite dimension des pièces, l'emploi d'une matière tout autre indiquent nettement l'œuvre de populations très différentes. Pour ce qui est de l'âge à attribuer à ces silex, il paraît vraisemblable de les considérer comme beaucoup moins anciens et probablement d'âge néolithique très avancé.

6° *Trouvailles erratiques et emplacements de villages de la région de Sikasso (Haut-Sénégal).*

Les observations très précises de M. Brévié sus-indiquées ont montré que les haches polies se rencontrent ou bien d'une façon erratique et en n'importe quel point du Sahara, ou sur les emplacements de villages anciens ayant souvent occupé ceux de villages beaucoup plus récents.

C'est là une règle mondiale d'ailleurs. Quand un emplacement était favorable et, surtout en Afrique, lorsqu'il était voisin de l'eau (puits, sources ou cours d'eau) et voisin

aussi de terres cultivables, il fut choisi et habité par les premiers sédentaires qui s'y installèrent dès le néolithique et y restèrent tant que les conditions météorologiques le leur permirent. Rien d'étonnant donc à ce que l'on rencontre la pièce caractéristique de leur industrie : la hache polie, surtout sur ces emplacements de sédentaires agriculteurs, à état social probablement déjà relativement assez avancé. Ces haches, au contraire, manquent ou sont exceptionnelles dans les lieux, tels que la brousse, où ces populations sédentaires ne séjournaient pas, les conditions de vie y étant pour eux défavorables.

Ces haches sont variées de formes et de matières. Les unes sont presque cylindriques, d'autres à tranchants plus évasés, d'autres courtes à larges tranchants. Ce sont là des variétés qui n'ont rien de typique.

Quant à la matière, ainsi qu'on peut le voir, c'est tantôt de la diorite, tantôt une sorte de labradorite, quelquefois du minerai de fer très compact (hématite). Il est probable que d'autres pièces accompagnent les haches polies. Dans les séries que nous avons reçues on n'a recueilli que la hache qui constituait l'objet le plus typique et le plus frappant. Les populations actuelles ont à l'égard de ces haches les mêmes superstitions que les Anciens et le plus grand nombre des primitifs actuels, civilisés ou non. Ils les considèrent comme des pierres de foudre douées de puissance magique.

Telles sont les quelques observations que l'on peut faire sur la série d'objets préhistoriques des régions au Nord de Tombouctou et du Haut-Sénégal recueillis par M. Brévié. On voit que leur étude systématique permet de reconnaître, dans ces régions de l'Afrique centrale, l'existence de populations très différentes, ayant occupé, à diverses périodes de la préhistoire, des emplacements variés en rapport avec leur mode d'existence. Il y a là une méthode qui peut, en ethnographie préhistorique fournir d'intéressants résultats ;

c'est pour cela que je me suis permis d'attirer l'attention de l'Académie sur cet ensemble de faits et de documents nouveaux.

APPENDICE

OBSERVATIONS SUR LE THÉATRE ROMAIN D'ORANGE, PAR M. JULES FORMIGÉ.

J'ai eu l'honneur de lire, le 12 juillet 1916[1], devant l'Académie, une communication sur le prétendu cirque accolé au théâtre d'Orange, qui est, en réalité, un gymnase. Cette communication sera publiée dans le prochain volume des *Mémoires présentés par divers savants*. Le plan de ce théâtre y figure.

Je voudrais rassembler ici quelques observations, relatives au théâtre lui-même, que j'ai été amené à faire en examinant cet édifice et en dressant son plan.

Le tracé général de la *cavea* est, comme à Arles, un cercle outrepassé : on doit y voir une influence grecque.

Le *balteus* de l'orchestre a laissé sa trace très nette en deux points, de sorte qu'on peut le placer.

On a aussi la limite des gradins de l'orchestre à trois mètres du *balteus*. Il y a lieu de penser qu'ils étaient au nombre de trois, mesurant chacun 1 mètre de large. Cela donne comme diamètre de l'orchestre 19 m 10, alors qu'à Arles on trouve 18 m 95. Un fragment de siège en marbre paraît en provenir[2].

1. Voir ci-dessus, p. 317.

2. Une découverte analogue a été faite au théâtre de Vaison (Vaucluse). Voir le *Théâtre romain de Vaison*, par J. Sautel, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse* (Avignon, 1909). On y lit : « N° 38. Partie supérieure « du dossier d'un siège en marbre blanc. La partie enroulée qui le termine « est recouverte d'écailles imbriquées les unes sur les autres, les deux

Au-dessus de chacune des grandes entrées se trouvaient trois gradins et une loge. On accédait à cette dernière par

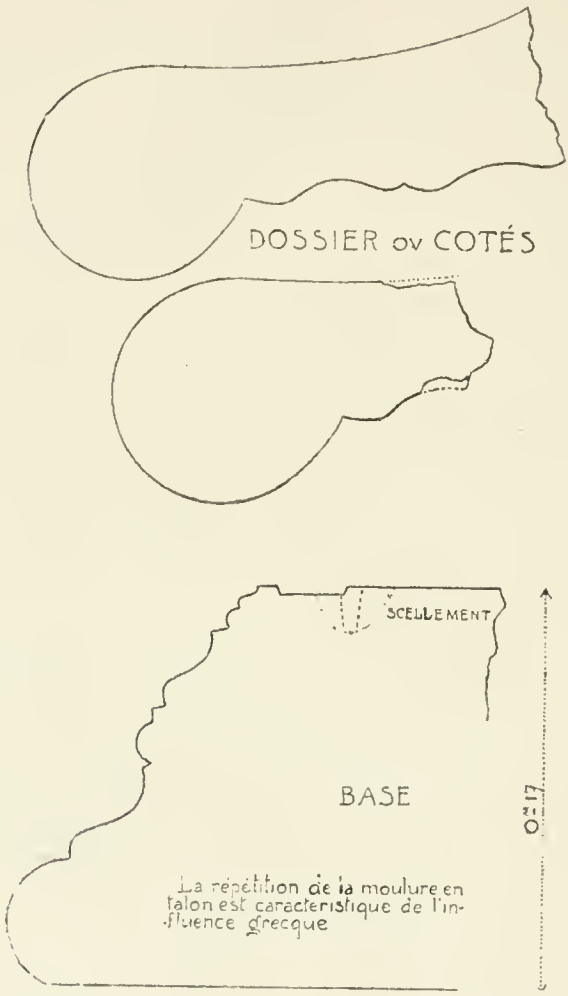

J. F. del.

Fragments d'un siège en marbre qui paraît provenir des gradins de l'orchestre.

un escalier adossé au mur qui la supportait, du côté de la scène. Elle était de plain pied avec la première précinction.

« extrémités en sont taillées avec une grande délicatesse et représentent « d'un côté, une jolie rosace ; de l'autre, une tête de Mercure aux cheveux « en désordre, avec deux têtes de serpents se nouant sous le menton... Largeur du siège 0 m 495 ; épaisseur à la partie enroulée 0 m 05 à 0 m 06... »

De même, au théâtre de Cherchel (Algérie), les fouilles de 1915 ont donné une patte de lion provenant d'un siège. Voir le *Journal officiel de la République française*, 29 avril 1916, p. 177 (compte rendu de M. Albert Ballu.)

Le mur du *pulpitum* est très exactement défini du côté de l'orchestre par une rigole et de l'autre côté par l'alignement des cassettes. Son épaisseur est de 0 m 75. Il est donc probable qu'au lieu d'être orné de niches suivant la dispo-

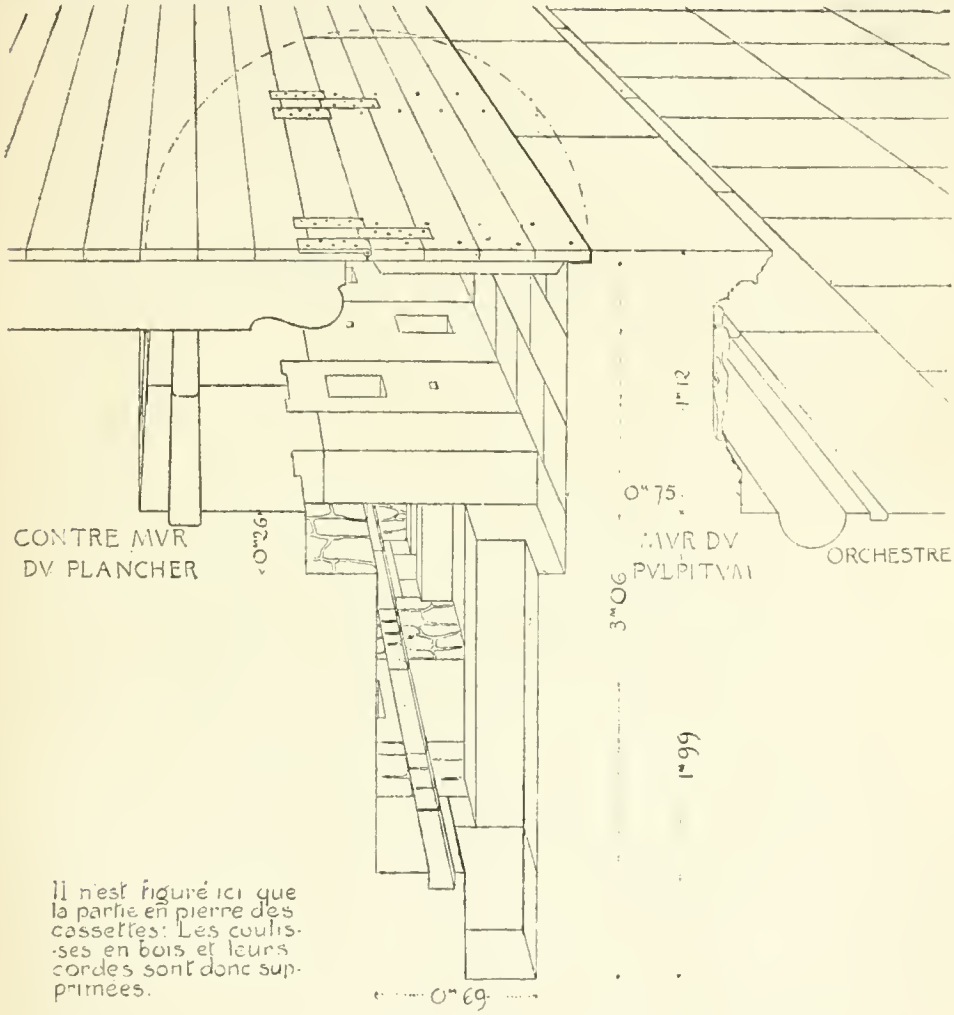

Coupe perpendiculaire au mur du pulpitum, sur la fosse des cassettes du rideau.

sition habituelle, il possédait une frise continue comme celle qu'on voit au théâtre de Dionysos à Athènes[1]. Un scellement sur la dalle qui lui est adjacente, au centre, fait

1. Nous n'avons pas de données précises sur cette décoration. Néanmoins il faut mentionner qu'on a retrouvé dans la fosse du rideau un des fragments ornés de Centaures. Il n'est pas impossible qu'il provienne du mur du pulpitum.

penser qu'il présentait un autel en son milieu. Peut-être y en avait-il d'autres. On ignore si des escaliers reliaient la scène à l'orchestre et s'ils étaient en marbre ou en bois. Mais en revanche, aux extrémités, on voit deux autres escaliers de quatre marches, revêtus de marbre, qui descendaient de la scène aux grandes entrées. Ils mesurent 0 m 89 de large. Les marches ont environ 0 m 28 de haut, ce qui donne 1 m 12 pour l'ensemble du *pulpitum*.

Les cassettes du rideau mesurent 0 m 30 sur 0 m 32. Elles sont au nombre de trente et une, dont seize bordent la fosse du côté de l'orchestre et quinze du côté opposé. Elles sont sensiblement équidistantes. Leur profondeur est de 1 m 99. La fosse est large de 0 m 69. Des dalles épaisses de 0 m 26 la recouvraient, comme à Arles, pour que le rideau ne descende pas plus bas : l'une d'elles a été retrouvée en place. Il résulte de ces dispositions que la course utile de l'âme des cassettes était environ de 2 m 80, hauteur à laquelle l'aulaeum s'élevait au-dessus du plancher. Le contre-mur, qui recevait ce plancher, est éloigné du mur du pulpitum de 1 m 82. Il mesure 1 m 25 d'épaisseur. Une rigole pour l'eau borde son pied. Le plancher s'appuyait à son autre extrémité sur la base du socle des colonnes de la *frons scaenae* et, au droit des trois grandes niches, sur des murs spéciaux. J'ai remarqué que les colonnes de la *frons scaenae* reposaient sur le bord extérieur de leur socle, large de 2 m 30, ce qui change complètement l'aspect de la décoration restituée par Caristie. Au lieu d'être tourmentée, elle est simple et ample. C'est le même parti d'ensemble qu'à Arles, et qu'on retrouve en plus petit à Dougga. Il permet l'emploi des trigones comme je l'ai proposé pour Arles. L'escalier placé au fond du large passage dallé, séparant le théâtre du gymnase, desservait les gradins supérieurs du théâtre. Il remplissait, du côté de l'Ouest, le même rôle que le grand escalier extérieur, du côté de l'Est.

---

459 - 6 2

LIVRES OFFERTS

M. Salomon Reinach présente une brochure de M. le Dr Baudouin sur l'orientation des dolmens des environs de Vannes. Les conclusions de cette brochure, fondées sur des considérations astronomiques, semblent, dit M. Reinach, attribuer une antiquité trop reculée aux tombeaux mégalithiques du Morbihan.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Président renouvelle, en quelques mots, l'expression des regrets de l'Académie à propos de la mort de notre confrère M. l'abbé Thédenat, aux obsèques duquel, mardi dernier, il a pris la parole au nom de la Compagnie.

M. Antoine Thomas résume une étude philologique, destinée aux *Mémoires* de l'Académie et dans laquelle il expose l'origine et l'extension géographique de certains mots français, provençaux, espagnols, catalans, italiens, etc., qui sont synonymes du français « jointée » et désignent le contenu des deux mains jointes en forme de coupe. Les plus anciens, *ambosta* (Lyonnais, Dauphiné, Savoie, Suisse romande, Piémont, Catalogne, Aragon, Asturies) et *galoxina* (Normandie, Champagne, Franche-Comté, Belfort), se rattachent à des types pré-latins sur la famille linguistique desquels on ne peut que faire des conjectures; un autre, répandu surtout dans le Massif Central (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Dordogne, etc.), paraît reposer

sur un type **gaufata*, dérivé du haut allemand *gaufe*, qui a le même sens.

M. le comte Durrieu présente quelques observations.

M. Paul Fournier fait une seconde lecture de son travail sur les collections canoniques du pontificat de Grégoire VII.

LIVRES OFFERTS

M. Gustave Schlumberger a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le tome troisième et dernier des *Papyrus grecs d'époque byzantine* publiés à partir de 1910 dans le *Catalogue général des antiquités égyptienne du Musée du Caire* par le si jeune, si séduisant et déjà si excellent érudit dont nous pleurons la mort si belle pour la France : j'ai nommé Jean Maspero, tué par une balle allemande le 17 février 1915, le fils bien-aimé de celui qui vient de nous quitter aussi, Gaston Maspero, l'illustre savant qui fut, durant plus de quarante années, une des plus pures gloires de notre patrie. En tête de ce volume, ce père infortuné a consacré ses dernières forces à rédiger cette touchante notice sur la vie si courte et les beaux travaux de son cher fils, cette notice qu'aucun de nous n'a pu lire sans sentir ses yeux se remplir de larmes en présence d'une telle douleur si noblement supportée et de cette jeune vie si pleine des plus belles promesses, si prématurément fauchée par la plus cruelle, mais aussi par la plus glorieuse des morts. En parcourant ces lignes où, à travers la presque sublime simplicité du récit, perce l'infinie tendresse du père fier de son enfant, lequel parmi nous n'a pas été étonné de cet immense labeur accompli déjà par cet érudit encore si jeune dont nous nous rappelons tous la douce, la fine physionomie aux traits encore presque adolescents? Jean Maspero n'avait pas achevé sa trentième année quand il est tombé au champ d'honneur, et cependant quelle somme de travail déjà parcourue par le jeune maître, surtout dans ces domaines si obscurs, si inconnus, des antiquités

coptes et de l'histoire d'Égypte à l'époque byzantine ! Quelle science profonde, claire, souple ! Quel beau talent à tirer le plus précieux enseignement de ces innombrables papyrus d'ordre administratif, en apparence si maussades, si arides, si dépourvus de vie et d'intérêt ! Quelle vive lumière jetée par tant de notes précises, succinctes, sur la vie intime des foules agricoles de la vallée du Nil à cette époque ! Pour tous ceux désormais qui étudieront l'histoire d'Égypte, le souvenir de Jean Maspero ne périra pas. Il survivra à côté de celui de son illustre père.

« Pour ce qui est du présent volume, je n'en parlerai que pour en répéter tout le bien que j'ai dit déjà de l'œuvre en général, lorsqu'en 1910, en 1911, 1913 et 1914, j'ai présenté ici même les divers fascicules des tomes I et II des *Papyrus grecs d'époque byzantine*. Jean Maspero a publié dans cette dernière livraison près de cent documents inédits nouveaux : requêtes administratives, ordres et rapports de hauts fonctionnaires, quittances ou tableaux d'impôts, comptes publics ou privés, lettres, actes de cautionnement, contrats d'ἐμφύτευσις, contrats de locations diverses, quittances de redevances et de loyers, reconnaissances de dettes, prêts à intérêt, contrats de mariage ou de divorce, testaments, partages d'héritage, listes de pâturages, listes de comptes, registres de cautionnements, procès-verbaux d'audiences d'avocats, comptes de dépenses de villages, donations entre vifs, comptes publics ou privés, comptes relatifs aux impositions urbaines. Beaucoup de ces documents sont très importants, d'une grande étendue. Leur transcription tient parfois de nombreuses pages de ce volume. On demeure stupéfait de l'immense labeur accompli, du si grand service rendu à la connaissance de la vie administrative et publique de l'Égypte à cette époque si obscure jusqu'ici. Et ce n'est là qu'un des si nombreux et utiles travaux qui occupaient si constamment cette jeune vie.

« Quand Jean Maspero quitta l'Égypte, il emporta le manuscrit de ce volume. Seules les diverses tables, si nombreuses, si importantes, manquaient encore. Il comptait les rédiger au fur et à mesure de l'impression. La mort ne lui en laissa pas le temps. Les soins pieux de son père et de son maître très aimé, notre cher confrère M. Bernard Haussoullier, qui fut pour lui le plus précieux des conseillers et qui se dévoua à cette dernière grande tâche avec un soin passionné, ont comblé cette lacune. Ainsi a été assuré cet énorme travail de la correction des épreuves et de la rédaction des onze *Indices* différents. En dehors des si nombreux travaux de Jean Maspero, en dehors de ceux encore inédits dont des soins pieux surveilleront la publication, ces trois volumes sur l'époque byzantine de l'histoire

de l'Égypte constituent à eux seuls un monument de science exacte, profonde, infiniment utile. Jean Maspero, « déroulant, classant, décrivant, commentant » ces innombrables papyrus à l'écriture si difficile, a réalisé une œuvre de bénédictin comme j'en connais peu.

« Et maintenant que la mémoire du père comme du fils est entrée dans l'éternité, nous, leurs amis, conservons précieusement en notre souvenir le plus précis cette grande gloire paternelle et cette jeune gloire filiale inaugurée si utilement sur les champs de fouilles de l'antique Égypte, terminée si noblement, avec une si belle vaillance, avec un si complet renoncement, sur le sol envahi de la patrie. Pour nous consoler quelque peu, pour restaurer nos âmes meurtries par de telles douleurs, relisons les pages si belles en leur simplicité consacrées par le père à son fils, le journal si émouvant en cette même simplicité rédigé par le fils aux mornes veillées du front, et ses lignes dernières, admirable testament de cette jeune vie. Adressons un salut suprême à celle qui, non loin d'ici, si hautement courageuse en son affreuse douleur, veille d'un soin maternel sur cette jeune et charmante mémoire. »

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de l'auteur, M. René Fage, l'*Histoire d'une famille bourgeoise depuis le XVIe siècle* (Brive, 1916, in-8°, 59 pages ; extr. du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*).

« M. René Fage, dont l'Académie a maintes fois apprécié les nombreux et attachants travaux sur l'histoire de Tulle et du Limousin, a eu la bonne fortune de retrouver un livre que se sont transmis de main en main, entre les années 1580 et 1835, sept générations de la même famille des Maruc et des Froment, de Tulle. On ne lira pas sans intérêt les détails qu'il en a tirés pour reconstituer l'histoire d'une famille de la bourgeoisie tulloise, dont le dernier représentant, l'abbé Froment de Condamines, fut à Paris l'un des fondateurs du Collège Stanislas. »

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Maurice Prou est nommé membre de la Commission des travaux littéraires, en remplacement de M. Cagnat, élu Secrétaire perpétuel.

Le Président annonce ensuite à l'Académie qu'il vient de recevoir, de M. Robert de Vogüé, l'annonce de la mort de M. le marquis de Vogüé, son père, membre libre de l'Académie.

La séance est levée en signe de deuil.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Président annonce que l'Académie a accepté, en comité secret, les trois donations suivantes :

1° Celle de M. et Mme Le Senne, d'une rente de 1.000 francs, pour la fondation d'un prix biennal de 2.000 francs, en mémoire de leur fils *Émile Le Senne*, mort glorieusement pour la France. Ce prix est destiné à récompenser un travail relatif à l'histoire de Paris ;

2° Celle de M. le professeur Giles, de l'Université de Cambridge, destinée à fonder un prix biennal de 800 francs pour récompenser un travail relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général, ce prix devant être décerné à un Français ;

3° Celle de M. le duc DE LOUBAT, qui fonde, sous le nom de « Prix Gaston Maspero », un prix quinquennal de 15.000 francs, en faveur d'un travail sur l'Orient classique et plus particulièrement l'Égypte.

M. George Foucart, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, expose à l'Académie le résumé des travaux et des publications de cet Institut durant l'année écoulée. Il signale surtout l'importance croissante des études d'archéologie musulmane et leur intérêt particulier au point de vue français.

M. POTTIER lit un rapport sur les résultats de la mission que l'Académie lui avait conférée, ainsi qu'à M. Salomon Reinach, pour examiner sur place les objets recueillis dans les fouilles entreprises par M. Mouret à Ensérune, près Béziers[1].

M. Salomon REINACH fait observer que les fouilles d'Ensérune posent des problèmes ethnographiques que nous sommes hors d'état de résoudre. Elles nous montrent, vers l'an 400, des épées et des fibules de La Tène I, c'est-à-dire celtiques, dans des tombes à incinération, alors que les mêmes objets, dans l'Est de la Gaule, paraissent toujours dans des tombes à inhumation. La présence de graffites ibériques sur les vases paraît attester que le milieu n'est pas celtique, mais seulement destiné à le devenir, soit par conquête, soit par lente infiltration.

MM. Antoine THOMAS et HÉRON DE VILLEFOSSE présentent aussi quelques observations.

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

RAPPORT DE MM. E. POTTIER ET SALOMON REINACH, MEMBRES DE L'ACADÉMIE, SUR LES FOUILLES D'ENSÉRUNE, PRÈS DE BÉZIERS.

L'Académie a bien voulu nous déléguer pour examiner les résultats des fouilles entreprises à Ensérune, près de Béziers, par M. Félix Mouret ; cette décision fut prise après la lecture d'une note rédigée par l'auteur des découvertes (*Comptes rendus*, 1916, p. 42 et suiv.). Dans ce premier rapport ont été exposés les détails essentiels sur la nature des trouvailles, la disposition des tombes dans la nécropole, la composition du mobilier funéraire ; il est accompagné de quelques photographies qui éclairent les descriptions. Nous n'aurons donc pas à revenir sur les faits déjà connus. Nous nous bornerons aux explications qui peuvent compléter les précédents renseignements et aux particularités qui nous ont paru dignes d'attention.

Le plateau d'Ensérune, situé à 9 kilomètres au Sud-Ouest de Béziers, s'élève à une centaine de mètres au-dessus de la plaine environnante et forme une véritable acropole à laquelle on accède par un chemin assez raide. Du haut de cette éminence, on découvre un panorama de grande étendue qui comprend, outre les villages situés dans la plaine, les lointains contreforts des Cévennes, même des Pyrénées perdues à l'horizon, et qui s'étend jusqu'à la mer. Le site de Montlaurès, dont le nom est familier à notre Académie depuis les belles découvertes de M. Rouzaud, de Narbonne (*Comptes rendus*, 1905, p. 136, 283 ; 1907, p. 260 ; 1909, p. 981-995), n'en est distant que de 14 kilomètres vers le Sud, et ces deux *oppida*, de la même civilisation pré-romaine,

semblent jalonner une route qui commandait l'accès de l'embouchure de l'Aude.

Le nom d'Ensérune est connu de tous les habitants de la région ; pourtant il ne se trouve pas sur la carte de l'État-major et ne correspond à aucun lieu habité. Il paraît avoir une sonorité exotique, peut-être ibère, dont nous laissons à de plus compétents le soin de rechercher l'origine. L'endroit était bien choisi pour y grouper des habitations sur une hauteur dont les pentes ardues rendaient l'attaque difficile et d'où l'on pouvait surveiller les environs à longue distance. Les traces de l'oppidum sont encore visibles près du plateau où l'on voit de grands silos creusés dans le roc ; mais les restes des habitations n'y sont pas aussi bien définis qu'à Montlaurès. Les ruines d'une villa romaine considérable, sur le flanc méridional, pourvue d'un important réservoir avec sa canalisation, des constructions en pierres de taille avec colonnes, donnent à penser que les constructions ultérieures ont dû faire disparaître totalement l'habitat primitif. Il n'en est resté que la nécropole, éparpillée à l'Ouest sur la dernière croupe et sur les pentes de l'éminence. Une partie de ce cimetière pré-romain se trouve aujourd'hui enclose dans le plant de vignes que M. Mouret a eu la bonne idée d'acquérir et d'entourer d'une palissade pour la protéger contre les déprédations qui ne pouvaient manquer de se produire. C'est là que nous fûmes conduits par notre hôte dès le premier jour de notre arrivée (10 octobre) ; c'est là que nous avons passé toute la journée du lendemain pour opérer nous-mêmes des sondages sur le terrain. Disons tout de suite que notre travail y fut grandement facilité grâce à l'expérience acquise par M. Mouret dans la conduite de ses fouilles, grâce aussi à la présence de M. Cartailhac, directeur du Musée archéologique de Toulouse et correspondant de notre Académie, qui voulut bien se mettre à notre disposition pendant ce voyage et qui, ayant suivi de près les travaux d'Ensérune, savait en

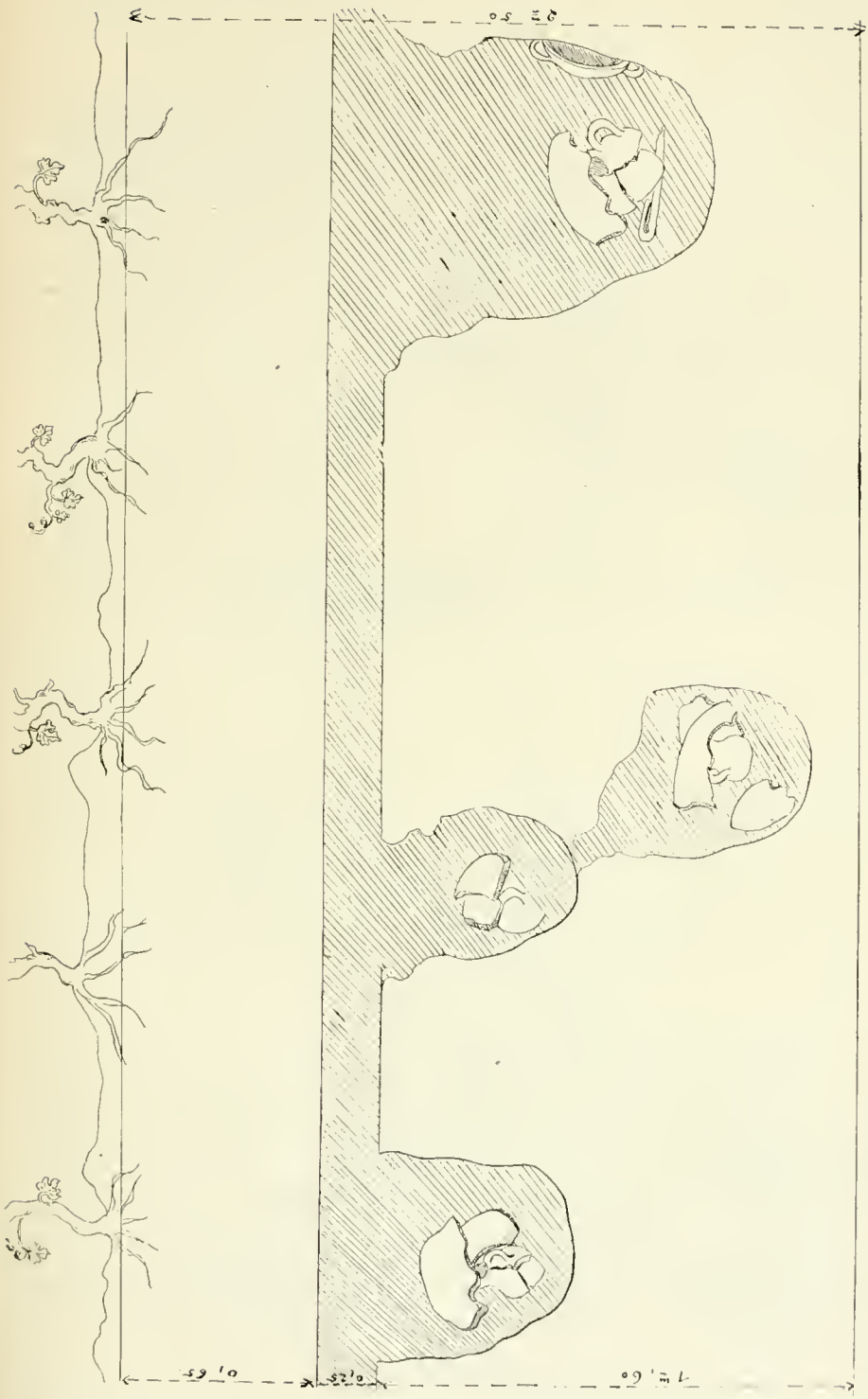

LES TOMBES D'ENSÉRUNE.

FIG. 1. — Coupe du terrain. Échelle de 0 m. 10 pour 1 m. (Les hachures obliques indiquent la terre mêlée de cendres.)

explorer les tombes avec méthode. Nous ne saurions trop le remercier de l'aide précieuse qu'il nous a donnée pendant tout notre séjour avec une inépuisable obligeance.

L'état actuel des tranchées rendait assez facile notre examen. Le croquis ci-joint (fig. 1), qui est un schéma conventionnel de la disposition des tombeaux, fera comprendre l'agencement de la nécropole. Au-dessous du sol actuel, planté de vignes, à une profondeur qui varie entre 1 m. et 2 m. 50, on a déposé en terre des vases d'argile contenant les ossements incinérés des morts ; on n'a trouvé jusqu'à présent aucun exemple d'inhumation. Pas de construction en pierre, ni en briques ; rien qu'une poche, un *loculus* pratiqué dans l'argile compacte, dont les dimensions varient de 0 m. 60 à 0 m. 80 en hauteur et en largeur ; la présence en est vite dénoncée aux fouilleurs par une terre plus meuble, mêlée de cendres. Ces *loculi* se trouvent à peu de distance les uns des autres ; ils sont parfois presque contigus, quelques-uns superposés en deux étages, mais rarement. Il en résulte que la coupe de terrain offre aujourd'hui l'aspect d'une sorte de *columbarium*, dans lequel on aurait disposé les ossuaires à peu près à la même hauteur et à courtes distances irrégulières. On remarque, en outre, qu'une couche de cendres mince forme une ligne à peu près continue à la partie supérieure, au-dessus des *loculi* ainsi répartis.

De ces observations on peut déduire les conclusions suivantes. Si les morts avaient été brûlés sur place, la couche supérieure de cendres n'aurait pas cette régularité et cette mince épaisseur ; de plus, on n'aurait pas pu creuser, en dessous, la cavité où l'on déposait l'ossuaire. Il faut supposer que l'incinération rituelle avait lieu ailleurs, dans quelque *ustrinum* voisin. On recueillait d'abord les ossements brûlés du défunt, on les plaçait dans le vase ossuaire avec les menus accessoires de costume dont nous parlerons plus loin (fibule, agrafe de ceinturon), et on

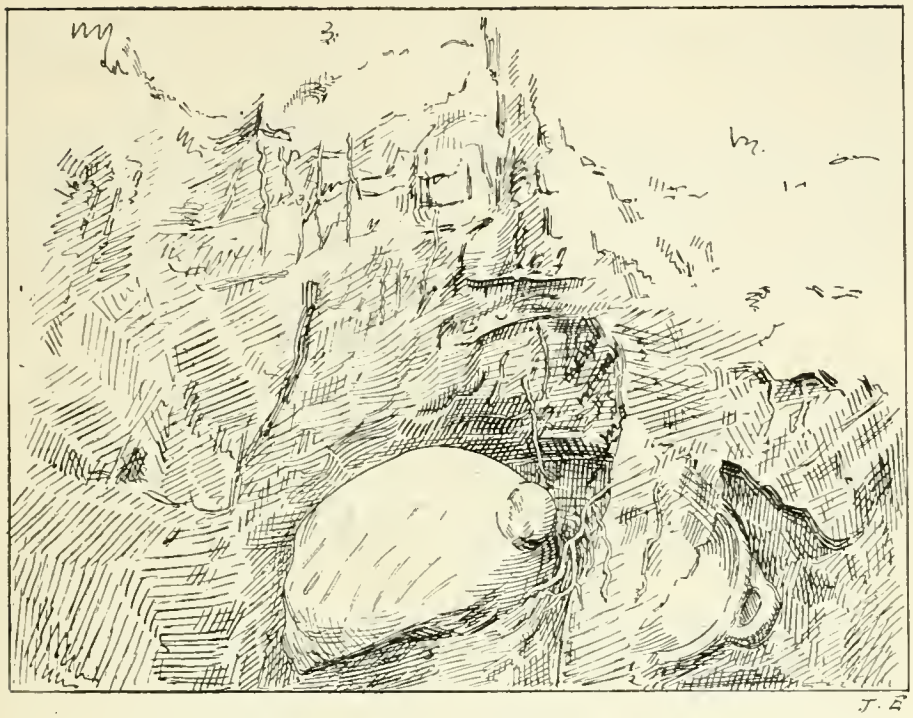

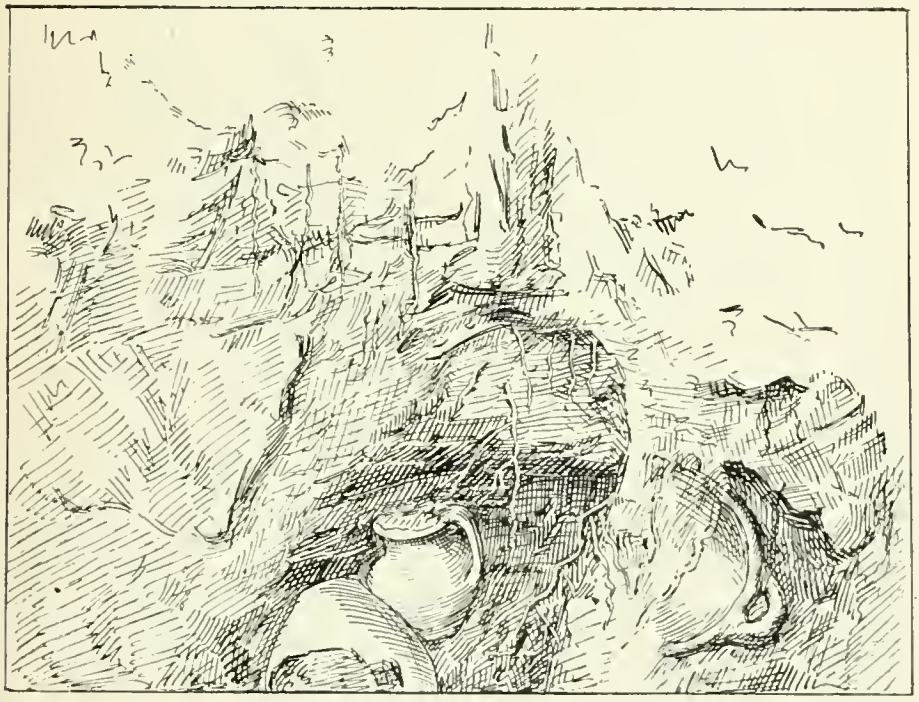

LES TOMBES D'ENSÉRUNE.

FIG. 2. — Une tombe avant et après l'enlèvement du tesson de protection.

déposait le vase dans une petite fosse creusée en terre, en ayant soin de couvrir le récipient avec un ou deux fragments de poterie épaisse (ordinairement des morceaux de *dolium*), afin de protéger l'ossuaire contre tout accident (fig. 2). Malgré cette précaution, le vase est souvent fêlé et brisé par la seule pression des terres. On devait ensuite recueillir les cendres du bûcher lui-même, avec les débris des offrandes déposées auprès du corps (vases à libation, récipients pour la nourriture et la boisson du mort, épées); une partie des cendres servait à combler la cavité où reposait l'ossuaire, et le reste était déposé en couche mince et régulière par-dessus le tombeau, comme une deuxième et dernière couverture destinée à protéger la sépulture. Telle est l'hypothèse qui nous paraît rendre compte exactement de l'état actuel des lieux.

Examinons maintenant le mobilier funéraire. Le vase ossuaire, qui est de dimension moyenne (0 m. 25 à 0 m. 30), ne pouvait pas contenir les offrandes importantes ; on n'y trouve que des ossements calcinés, mêlés de terre, souvent aussi un objet provenant de l'habillement du mort, fibule de bronze ou boucle de ceinturon ajourée, bracelet, perle de collier, etc., ou bien des petits vases à parfums, une coupelle pour les aliments, etc. Mais autour de l'ossuaire, dans la poche de terre formant le *loculus*, ou dans la couche supérieure des cendres du bûcher, on recueille les débris des autres offrandes : assez fréquemment une grande épée en fer très oxydé, soit placée à plat sous le récipient, soit tordue et repliée sur elle-même, en vertu d'un rite funéraire déjà signalé et étudié (cf. S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. III, p. 141), et déposée près de l'ossuaire ; des restes de strigiles, d'anneaux de fer, de vases ayant servi aux libations sur le bûcher ou destinés à l'entretien, à la toilette, à la nourriture du défunt. Pour les diverses catégories céramiques qui sont représentées par ces poteries, nous renvoyons à la note déjà citée de M. Mouret où elles sont

énumérées. Nous y reviendrons en parlant de la collection réunie au château du propriétaire.

Pour la suite des travaux, il est à souhaiter qu'un journal de fouilles soit tenu, au jour le jour, situant exactement les découvertes et le contenu des tombeaux. Voici les procès-verbaux de ceux que nous avons vu ouvrir et dont nous avons exploré nous-mêmes le contenu.

Mercredi 11 octobre 1916. — *Tombe n° 1*. Profondeur au-dessous du sol actuel : 2 m. 10. Dimensions du *loculus*, environ 0 m. 60 de haut sur 0 m. 60 de large. Ossuaire en forme d'œnochoé (argile claire sans décor), rempli de terre et de petits ossements incinérés, sans doute d'enfant ; aucun objet. Deux gros fragments de *dolium* formaient protection par-dessus ; deux autres sur les côtés. L'œnochoé avait été cependant brisée par la pression des terres.

Tombe n° 2. Profondeur 2 m. Dimensions 0 m. 80 sur 0 m. 70 environ. Grand fragment de *dolium* servant de couverture sur l'ossuaire en forme d'œnochoé (argile claire sans décor, traces d'engobe blanc sur la panse), brisée par la pression des terres. Dans le vase, terre et ossements calcinés ; aucun objet. Un peu plus haut et à gauche, dans la terre mêlée de cendres, on a recueilli les débris très oxydés d'une épée en fer, un morceau de bracelet et un petit anneau de bronze, les fragments d'une petite coupe grecque à vernis noir (fabrication dite de Cumes, décor en rosace incisée à l'intérieur).

Tombe n° 3 (voir notre fig. 2). Celle-ci se trouvait au-dessous de la précédente, à environ 0 m. 20 de distance et un peu plus sur la droite, formant un *loculus* de dimensions analogues ; grand fragment de *dolium* recouvrant l'ossuaire en forme d'œnochoé (argile claire et traces d'engobe blanc) qui fut retirée intacte ; elle ne contenait que de la terre et des petits ossements. Mais, dans une poterie indigène, en forme de marmite, couchée sur le flanc à côté de l'ossuaire, étaient renfermées les offrandes funéraires : une belle plaque de ceinturon ajouré avec son anneau de bronze, trois bracelets de bronze réunis par un petit anneau. Enfin, dans une partie des terres avoisinant le *loculus*,

sur la droite, était posée de champ une coupe à deux anses, d'argile grise, sans décor (vase sans doute indigène imitant les formes helléniques).

Tombe n° 4. Dans une tranchée pratiquée à l'extrémité du champ de fouilles, vers le Nord, les parties supérieures du sol ont fourni d'abord quelques fragments de vases samiens à couverte rouge, d'époque romaine, puis des fragments de vases campaniens, enfin au-dessous et à environ 0 m. 80 du sol moderne, sans forme définie de *loculus*, mais dans un terrain mêlé de cendres, est apparu un ossuaire formé d'un grand cratère grec (brisé, avec tous les morceaux en place), décoré de figures rouges de style rapide et négligé (fabrique attique du IVe siècle); sur la panse très encroûtée et endommagée on distingue un éphèbe assis, derrière lequel est debout une femme qui semble le couronner(?), et de grands ornements en forme de rinceaux et palmettes. Aucun fragment de poterie ne protégeait le dessus du vase, et M. Mouret a noté que cette mesure de protection, usitée pour les ossuaires en œnochoés ibériques, manque aux ossuaires formés de vases grecs. Dans la terre qui remplissait la cavité du cratère, on a recueilli, mêlés aux ossements, un petit vase en forme d'aryballe orné de cercles jaunâtres, un autre en forme de petite marmite, un troisième en soucoupe d'argile claire, les débris d'une autre poterie plus grande, beaucoup de fragments de fer rouillé (strigiles?), un gros anneau et deux petites cupules de bronze, d'un usage indéterminé. En outre, sous le pied du cratère, reposait à plat une grande épée de fer, à environ 1 m. 30 du sol actuel.

Nous ne quitterons pas le plateau d'Ensérune sans dire un mot des circonstances dans lesquelles M. Mouret a été amené à acquérir ce terrain si fertile en trouvailles. L'envoi de votre délégation officielle ne pouvait passer inaperçu et suscita dans la région quelques commentaires passionnés qui eurent leur écho jusque dans la presse locale. Nous n'aurions pas à nous occuper de ces petites querelles, si l'on n'avait pas cherché à y dénaturer le rôle du possesseur actuel, en lui prêtant l'intention d'accaparer les découvertes

d'autrui. Nous nous contenterons de renvoyer au rapport publié dans nos *Comptes rendus* et lu à l'Académie le 15 septembre, où M. Mouret a fait, en toute loyauté et équité, l'historique des fouilles d'Ensérune, en énumérant tous ceux qui, avant lui, avaient pris part à ces recherches.

Le site antique est connu depuis quarante-deux ans ; on s'étonne seulement que les amateurs du pays aient attendu si longtemps pour y exécuter des fouilles méthodiques, et nous en avons d'autant plus de gratitude envers le propriétaire actuel pour avoir mis fin à des recherches intermittentes qui risquaient d'épuiser le gisement sans profit scientifique. D'ailleurs, la haute autorité de ceux qui, dans la région languedocienne, représentent la science française suffit à établir le caractère des fouilles actuelles. M. Cartailhac, de Toulouse, et M. Rouzaud, de Narbonne, ont apporté leurs encouragements et leur collaboration à l'entreprise nouvelle. M. Rouzaud nous a remis une note détaillée, qui est un journal de ses observations faites sur le terrain depuis 1909 et comme une préface aux recherches de M. Mouret ; nous souhaitons que ce rapport prenne place un jour dans la publication définitive sur les fouilles d'Ensérune. M. le comte Bégouen, bien connu par ses explorations de grottes préhistoriques, a été un des premiers à nous signaler le grand intérêt des trouvailles de M. Mouret. A Béziers même, deux jeunes archéologues dont nous noterons plus loin les excellents travaux, MM. Genson et Albaille, prêtent obligeamment leur concours à ces recherches. M. Michel Clerc, correspondant de l'Académie, conservateur du Musée Borély, nous a fait l'amitié de venir de Marseille pour se joindre à la délégation, et il a constaté avec nous la haute valeur des résultats obtenus. Tant de témoignages nous permettent donc de féliciter sans restriction M. Mouret de son œuvre, qu'il saura poursuivre dans les conditions les meilleures pour la science.

Dans la propriété du Nègre, près de Vendres, se trouve réuni l'ensemble des découvertes faites au cours de son exploration ; on y voit le contenu d'environ 150 tombes. Sans revenir sur les détails déjà exposés par M. Mouret dans sa notice, nous parlerons seulement de quelques trouvailles qui ont plus spécialement attiré notre attention.

Les objets en métal qui peuvent être datés avec quelque précision (épées de fer, agrafes de ceinturon et fibules de bronze) appartiennent tous, comme l'a reconnu M. Mouret, à la première période du deuxième âge du fer (450-300). La fréquence des agrafes ajourées est remarquable ; la collection de M. Mouret en contient déjà un plus grand nombre que le Musée de Saint-Germain, qu'ont enrichi pourtant les nécropoles à inhumation de la Marne, contemporaines des incinérations d'Ensérune. Un des types d'agrafes s'est retrouvé presque exactement dans le cimetière gaulois de Somme-Bionne (Déchelette, *Manuel*, II, fig. 524, 1), d'autres dans la Marne et les Ardennes (*ibid.*, 6 et 7). Une fibule diffère du type ordinaire par l'absence de l'appendice caudal ; le Musée de Saint-Germain en possède deux semblables, provenant aussi des nécropoles de la Marne et qui semblent marquer une survivance d'un modèle du premier âge du fer.

Le cimetière comprend quatre catégories : vases grecs de fabrication attique, vases campaniens, vases dits ibériques, vases indigènes.

Parmi les vases grecs, outre les sujets déjà décrits par M. Mouret, il faut mettre à part, comme une pièce de premier ordre, les fragments d'une coupe attique, dont nous avons pu reconstituer l'ensemble à peu près complet. M. Mouret nous a communiqué le procès-verbal de la découverte faite dans la tombe n° 71, le 8 mai 1916.

Vase-ossuaire en forme d'œnochoé sans décor où étaient déposées, avec des ossements calcinés, une fibule de bronze à arbalète

et une agrafe de ceinturon dont la découpure ajourée représente deux oiseaux affrontés ; contre le vase adhérait un fragment de fer de lance rouillé. Près de l'ossuaire, on a recueilli plusieurs anneaux de bronze, deux boutons de forme bombée, deux tiges de métal en forme de poignée et d'anse de vase, une fusaïole en terre cuite grise, une coupe brisée, de fabrication sans doute indigène, en argile grise, imitant les formes helléniques, et les fragments de la coupe grecque attique, décorée de figures rouges, dont voici la description. Intérieur : femme debout drapée, étendant le bras gauche (main droite disparue) vers un éphèbe assis qui lui tourne le dos, mais en retournant la tête vers elle ; il est nu, assis sur sa draperie. Entre les deux personnages, un chien à poil ras lève la tête vers la femme. Le terrain est indiqué par une bande d'oves formant un court segment. L'encadrement circulaire, en grecque serrée, est mêlé de petites croix en damier. Tout autour, près du rebord, court une guirlande de lierre (feuilles en rouge réservé), accompagnée de baies peintes en blanc laiteux. — Revers A. Éphèbe nu, le pied gauche sur une éminence; devant lui une femme drapée (tunique ouverte sur la jambe) avance le bras droit (bracelet en double spirale indiqué par un relief de barbotine qui a dû être doré) et tend la main gauche vers un éphèbe debout, vêtu d'une chlamyde (le haut du personnage manque). Derrière lui se tient une autre femme drapée, la main droite levée, la gauche abaissée. — Revers B. Éphèbe nu debout ; devant lui, une femme drapée, le corps de face, tend une phiale (indiquée en relief de barbotine) à un autre éphèbe nu, assis sur sa draperie, appuyé de la main droite élevée sur un long bâton ou une lance ; derrière lui, une autre femme drapée lève le bras droit (tête disparue). — Autour des anses, un peu carrées du bout, dont les attaches sont ornées d'une collerette d'oves, s'épanouit un motif floral composé de trois grandes palmettes unies par des rinceaux à volutes.

Le sujet, comme on le voit, ne sort pas de la banalité et rentre dans la catégorie connue des « conversations entre femmes et éphèbes » qui sont si fréquents dans la seconde moitié du ve siècle et pendant le ive, mais le style de la peinture est excellent, l'exécution fine, et l'on y reconnaît

un produit de la catégorie dite « du style fleuri », dont l'artiste Meidias a été le plus illustre représentant (voir l'étude de G. Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique*, avec un *Supplément*, Genève, 1908). Un spécimen de ce genre tranche sur l'ensemble des autres produits grecs, qui sont généralement des vases d'exportation, d'un style rapide et négligé. C'est le joyau de la collection Mouret, et nous pensons que c'est la plus belle peinture grecque qu'on ait jusqu'à présent trouvée sur le sol de France.

La série dite ibérique, qui comprend de nombreux exemplaires bien conservés, mérite aussi une attention spéciale. La question chronologique, qui a déjà soulevé beaucoup de discussions (voir le *Journal des Savants*, 1905, p. 583; *Comptes rendus de l'Académie*, 1909, p. 991 et note 1), trouve ici une nouvelle confirmation du fait que les fouilles de M. Rouzaud à Montlaurès avaient déjà démontré. Cette céramique est contemporaine des vases à figures rouges de la fin du ve et du ive siècle. Dès 1907, dans un article de l'*Anthropologie* (XVIII, p. 277, *A propos de poteries pseudo-mycéniennes*), M. Louis Siret s'accordait avec M. Holwerda pour reconnaître dans cette catégorie un produit de l'âge hellénique et pour combattre la théorie qui voulait faire remonter au mycénien et au crétois l'origine et même la floraison de ce style ibérique. Les faits se sont multipliés depuis cette époque pour confirmer la date basse de cette fabrication. Mais on continue à se demander si les produits trouvés en France ont été importés d'Espagne qui en a fourni un si grand nombre (voir P. Paris, *Essai sur l'Espagne primitive*, tome II), ou s'ils sont dus à des ateliers indigènes de la Gaule, et enfin quel serait le centre de création et de fabrication originaire de ce style. Signalons à ce propos une intéressante remarque de M. Rouzaud. Dans une grotte sépulcrale d'Aubussarges, explorée en 1865 (Lombard-Dumas, *Mémoire sur la céramique antique de*

la vallée du Rhône, Nîmes, 1879, pl. 12 et 13), on a recueilli des tessons de poterie grise dont le décor *incisé* est presque identique à celui d'un vase *peint* ibérique, et ce décor est assez familier à la céramique du Gard ; on peut donc se demander si ce style n'était pas depuis longtemps entré dans le répertoire des ateliers céramiques de notre pays et s'il n'est pas franchement indigène en Gaule. Dans les problèmes si délicats qui concernent l'emploi du style géométrique, il faut toujours poser en principe que l'on a souvent affaire à des « recommencements », à des « renaissances de procédés connus », plutôt qu'à des influences et à des survivances lointaines.

Il est certain que le style dit ibérique, répandu dans notre pays, comporte des variétés assez nombreuses. La collection de M. Mouret comprend les fragments d'un beau vase que dans son rapport (p. 49) il avait signalé comme une poterie ibérique, de fabrication particulière et énigmatique. Il est en terre rouge, recouverte d'un engobe gris sur lequel se détachent en blanc des lignes et des volutes dont la disposition rappelle un peu la belle décoration des vases de Saragosse que M. P. Paris a publiés (*Monuments et Mém. Piot*, XVII, 1909, p. 70, fig. 9-10).

Nous avons remarqué aussi, chez d'autres collectionneurs de la région, des fragments de poteries recouverts d'un enduit blanc laiteux, ornés de dessins jaunes ou rouges, qui pourraient appartenir à une catégorie « ibérique » très soignée et fort nouvelle, que nous connaissons mal. Les promesses pour l'avenir sont grandes dans ce domaine.

Enfin l'importance des inscriptions ibériques, tracées sur les poteries d'Ensérune, dont le rapport de M. Mouret signale déjà plusieurs spécimens (p. 46, 48), n'échappera pas aux linguistes qui savent combien ces documents sont encore rares. Nous avons noté, dans une autre collection du pays, celle de M. J. Albaille, la présence d'un précieux texte de quatre lignes.

Tel est le résultat de notre examen, soit sur le terrain même des fouilles, soit dans la collection réunie au château du Nègre. L'Académie jugera sans doute avec nous que ces découvertes valaient, en effet, la peine d'être étudiées de près et qu'elles font honneur à celui qui en eut l'initiative. L'activité scientifique de M. Mouret ne s'est d'ailleurs pas limitée au site d'Ensérune. Il nous a conduits aux ruines situées près du village de Vendres, où la tradition locale place un temple de Vénus ; on y trouva, au XVIIe siècle, un torse d'enfant en marbre et, provenant de la même région, un petit groupe de bronze représentant Vénus et Cupidon ; l'un et l'autre sont perdus. Toutes les publications et les dessins anciens, relatifs à cet édifice, ont été recueillis avec soin par M. Mouret dans sa publication sur *Le temple de Vénus près de Vendres* (extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1916). Notre visite rapide ne nous a pas permis d'éclaircir les questions qui se posent au sujet de cette construction ; il y faudrait la science d'un architecte compétent. Notre impression sur l'ensemble est que ces restes sont loin d'être homogènes et que sur l'édifice primitif ont pu s'élever des reconstructions de l'époque romaine ou même plus tardives. A cet égard, les conclusions de la brochure de M. Mouret semblent devoir être soumises à une sérieuse révision (cf. *Revue archéologique*, 1916, II, p. 197). Dans le voisinage, les magnifiques et puissantes ruines d'un grand aqueduc romain, dont on trouvera une reproduction dans la même brochure (pl. V), attestent la prospérité antique de cette région et l'activité des constructions de l'époque impériale. Non loin de là, M. Mouret a retrouvé aussi les fondations d'une grande et riche villa romaine, qu'il fait dégager avec soin et qui s'étend sur une surface de terrain assez considérable ; on y voit de grandes chambres, un portique, des canalisations d'eaux fort bien aménagées, des fragments d'énormes *dolia* ayant servi de dépôts pour les provisions ; on y a recueilli des morceaux

de l'enduit rouge des murs et des mosaïques du sol, de beaux fragments de verreries et quantité de poteries rouges à reliefs. Cette importante exploration, s'ajoutant à celle d'Ensérune et à celle de Vendres, vous montrera que les efforts de M. Mouret se portent sur tous les points de la contrée où il espère exhumer des antiquités et reconstituer l'histoire ancienne de cette partie du Languedoc.

En résumé, la mission dont vous avez bien voulu nous charger nous donne le très agréable devoir de dire que les découvertes de M. Mouret sont importantes et ses recherches dignes de tous éloges. On doit souhaiter qu'elles soient poursuivies dans de bonnes conditions scientifiques et qu'elles aboutissent à une publication d'ensemble qui enrichira de documents précieux l'histoire de notre pays.

Nous dirons en terminant que l'impulsion intelligente donnée aux recherches archéologiques nous a paru se faire sentir ailleurs que sur ce point particulier; et là nous retrouvons l'influence active de notre confrère M. Cartailhac, dont l'exemple et les leçons ne sont pas perdus pour les jeunes gens qui s'intéressent aux antiquités de la région. Nous eûmes l'occasion de visiter, tout près de Béziers, la collection de deux jeunes propriétaires, M. Eugène Genson et M. Joseph Albaille, qui emploient leurs loisirs à explorer les environs et à recueillir les objets de toute époque, qu'ils classent avec une impeccable méthode, en tenant un journal détaillé de leurs découvertes. C'est surtout dans le domaine du préhistorique et du début de l'âge de bronze qu'ils ont fait des récoltes remarquables : ils ont soigneusement exploré la grotte de Bise, déjà fouillée par Tournal vers 1830, la grotte de la Crouzade, dans l'Aude et près de la mer, signalée en 1874 par M. Rousseau et étudiée aussi par M. Hélena, instituteur à Narbonne, la grotte de Bringayret, près d'Amissau, à laquelle M. Genson a consacré une note dans le *Bulletin de la Soc. préhistorique*, X, 1913, p. 589. Leur intention est de

publier leurs trouvailles. On ne saurait trop se réjouir de voir dans ce beau pays du Midi, si fertile en sites anciens, sous la direction de maîtres autorisés et avec le secours de l'excellent *Manuel* du regretté J. Déchelette, se former de nouvelles générations qui prennent l'habitude du travail méthodique et qui remplacent les théories hâtives et les rêveries téméraires, dont l'archéologie a trop souvent fourni le prétexte, par de solides et précises études dont la science française tirera profit.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le fascicule de mai-juin 1916 des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1916, in-8°).

M. Antoine Thomas dépose sur le bureau une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *Cartulaire de Bertaud de Ry, gentilhomme normand, capitaine de Felletin sous Charles VII* (Paris, 1916, in-8° ; extrait du « Bulletin philologique et historique », 1915).

M. Maurice Prou offre à l'Académie une étude, dont il est l'auteur, intitulée : *Le transfert de l'abbaye de Saint-Remy de Sens à Vareilles ; étude sur les plus anciens privilèges de Saint-Remy* (Sens, 1916, in-8° ; extrait du « Bulletin de la Société archéologique de Sens », tome XXVIII).

M. le comte Paul Durrieu a la parole pour un hommage :

« Il y a un an et demi, le 15 mai 1915, tombait pour la France, sur un champ de bataille, un jeune aspirant d'infanterie, M. Paul Lecestre, élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études. Fils de M. Léon Lecestre, le très érudit collaborateur et continuateur de notre confrère M. de Boislisle dans la magistrale édition de Saint-Simon et héritier des qualités de travailleur de son père, Paul Lecestre avait préparé, comme thèse pour l'obtention du diplôme d'archi-

viste paléographe, une *Notice sur l'Arsenal royal de Paris*. Sa mort glorieuse ne lui a pas permis de pousser jusqu'au bout cette étude. Mais toute la partie se rapportant à la période la plus ancienne de l'histoire de l'Arsenal, jusqu'à la fin du règne de Henri IV, était déjà sur pied. Elle a pu paraître dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (tomes XLII et XLIII); et c'est le tirage à part de cette *Notice*, formant un véritable volume de près de 200 pages d'impression, rempli de détails intéressants, que je suis chargé d'offrir à l'Académie, en mémoire du jeune érudit qui, si sa vie n'avait pas été sacrifiée à la cause de la patrie, aurait certainement, comme on peut en juger par ce premier travail, grandement honoré le nom qu'il portait. »

M. Durrieu offre ensuite, de la part de l'auteur et à destination de la Bibliothèque de l'Institut, un exemplaire du livre de M. Pierre Gusman intitulé : *La gravure sur bois et d'épargne sur métal, du XIVe au XXe siècle*, auquel l'Académie a décerné cette année une récompense sur le prix Fould.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 1916

PRÉSIDÉE PAR

M. MAURICE CROISET

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Voici la troisième fois que nous tenons cette réunion annuelle au milieu des émotions d'une lutte qui absorbe toutes nos pensées. C'était pourtant le devoir de l'Académie de poursuivre ses travaux ordinaires. Elle a pu le faire, grâce à sa foi irréductible dans le triomphe définitif du droit et de l'humanité, représentés par la France et par ses alliés. Cette foi, elle l'a gardée entière aux heures les plus sombres, parmi les deuils, parmi les anxiétés personnelles de ses membres. Aujourd'hui, quand nos vaillantes armées arrachent à l'ennemi, morceau par morceau, ces territoires qu'il croyait déjà posséder, comment ne s'associerait-elle pas à l'élan qui soulève et emporte toutes les âmes dans une commune exaltation de fierté patriotique ? Voilà pourquoi, avant de vous parler d'ouvrages dont beaucoup se rapportent au passé de notre pays, aux grandes époques de notre civilisation, je me sens obligé d'adresser d'abord notre hommage unanime à

ceux qui écrivent en lettres de sang, au livre de notre histoire nationale, cette page nouvelle, vraiment incomparable, à ces chefs et à ces soldats qui ont sauvé le monde d'une domination écrasante, à nos morts dont le sang généreux va faire surgir de notre sol reconquis une moisson nouvelle de gloire et de vertu, à cette chère jeunesse, dont l'effort sublime a effacé le souvenir cuisant de nos défaites et nous assure, dès à présent, la joie immense de revoir bientôt la France victorieuse s'épanouir en force et en beauté dans l'intégrité de son territoire, désormais inviolable.

Évidemment, Messieurs, à côté de ce qu'ils ont accompli, les travaux d'érudition, les recherches paisiblement poursuivies dans les archives ou dans les bibliothèques, les ouvrages lentement écrits au foyer domestique peuvent paraître choses bien modestes. Les récompenses qu'on obtient dans nos concours n'ont pas l'éclat des étoiles d'or qui scintillent sur le ruban de la Croix de guerre. N'hésitons pas à dire, cependant, que ceux qui les ont méritées ont fait, eux aussi, œuvre utile, et qu'à leur manière ils ont bien servi le pays. En face de la science d'outre-Rhin, science orgueilleuse s'il en fût, qui prétendait naguère s'imposer à tous comme le modèle unique, il est bon, il est nécessaire que soient affirmées courageusement les saines traditions de la science française, plus lucide, plus modeste aussi, et par là même moins sujette à faillir. Nos lauréats les ont maintenues malgré les très sérieuses difficultés du temps présent. Rendons justice à l'énergie de notre race. Elle ne néglige rien de ce qui est bon et honorable. Tout en combattant comme elle sait combattre, elle poursuit sans défaillance les œuvres indispensables de la paix. Elle laboure ses champs, elle fait le pain quotidien, et elle écrit son histoire.

Elle l'écrit même très bien.

Le concours pour le grand prix d'histoire de France,

fondé par le baron Gobert, nous a donné, cette année, une satisfaction particulière. En présence d'événements qui nous font si vivement sentir tout ce que nous devons à l'héritage moral de nos pères, nous étions en droit de désirer que les ouvrages présentés à ce concours ne fussent pas simplement des monographies érudites, des études d'un intérêt par trop restreint. Il nous semblait que nous pouvions espérer mieux ; qu'il nous fallait des œuvres plus larges, plus nationales, où se montrât quelque chose du puissant effort, bien des fois séculaire, qui nous a fait ce que nous sommes.

Notre espoir n'a pas été trompé. Un véritable historien, M. Delachenal, qui avait déjà obtenu le même prix en 1909 pour les deux premiers volumes de son *Histoire de Charles V*, nous apportait, cette année, la troisième partie de son œuvre, comprenant la période qui s'étend entre 1364 et 1368. Nous y avons reconnu immédiatement le livre que nous attendions. Ce sont les débuts d'un règne réparateur que M. Delachenal nous expose dans son troisième volume. Il le fait avec une abondance et une sûreté d'informations qui ne laissent rien à désirer. Il apporte des documents nouveaux ; il utilise, d'une manière personnelle, tous ceux que l'on connaissait déjà. Sa critique est ferme et lucide, son jugement est éclairé et impartial. Il sait débrouiller une matière complexe, démêler les intérêts en lutte, dégager les grands desseins politiques, former, avec les faits qu'il analyse, des groupements synthétiques, que le lecteur saisit et retient. Mais ce qui vaut mieux encore, c'est que M. Delachenal ne traite pas les hommes comme des abstractions. Il y a en lui un psychologue, qui sait interroger les témoignages, les faire parler, en tirer de la vie. Nous voyons revivre en effet, dans son récit, des personnages que tout le monde connaît bien de nom, mais dont la figure prend sous sa plume un relief vraiment caractéristique. Voici d'abord le roi lui-même, notre Charles V,

prince de chétive apparence, n'ayant rien de la fougue chevaleresque du roi Jean, son père, ni de son incurable frivolité, politique réfléchi, calculateur subtil, formé par les dures expériences de sa jeunesse, trop dissimulé peut-être, trop enclin à la ruse, mais à tout prendre prudent et sensé, soutenant sans faiblir le fardeau accablant de la responsabilité royale, habile à profiter des occasions, pilote sage qui, à travers une période difficile, sut gouverner le vaisseau de France, tout désemparé, et qui le mit en état de supporter les terribles tempêtes dont il allait être assailli sous le règne de son malheureux fils. Et, à côté de lui, le brave et rude Duguesclin, le vainqueur de Cocherel, large d'épaules et ferme de volonté, vrai chef de guerre à la mode du moyen âge, intrépide et avisé, dévoué, généreux au fond, bien que capable d'imposer sa forte main à des bandes de pillards, héros de légende et d'histoire tout à la fois, au demeurant une des gloires de notre pays, un des ancêtres de nos admirables fusiliers bretons, qui ont arrêté à Dixmude la ruée allemande, sous l'ouragan de la mitraille. Ces hommes d'autrefois, M. Delachenal les peint tels qu'ils ont été ; mais, parce qu'il ne s'en tient pas à la superficie des choses, parce qu'il découvre, quand il le faut, le fond des âmes, il nous permet de sentir le lien qui nous unit à eux, il met en lumière la perpétuité de la France. L'Académie lui a décerné sans hésitation le premier prix.

Elle attribue le second à M. l'abbé Dussert pour son étude sur les *États du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles*. Travail de moindre envergure sans doute, mais très méritoire en son genre, très propre, lui aussi, à nous faire mieux connaître la vieille France. Il s'agit ici d'une province qui ne fut réunie au royaume qu'en 1349 et qui, s'autorisant du traité conclu alors entre le dauphin Humbert II et le roi Philippe VI, s'attacha jalousement, pendant plus d'un siècle, à conserver une certaine autonomie. Les États en étaient les défenseurs naturels. Exposer ce qu'ils ont fait

ou essayé de faire aux XIVe et XVe siècles jusqu'au moment où Louis XI, qui n'aimait pas à être contredit, les assujettit définitivement à son autorité, c'était mettre en lumière un épisode caractéristique de cette grande lutte entre la force centralisatrice de la royauté et les résistances locales, qui est en quelque sorte la trame de notre histoire intérieure. La tâche était loin d'être aisée. Il fallait compléter par des recherches méthodiques une documentation insuffisante, il fallait ensuite en tirer parti. M. l'abbé Dussert y a réussi. Son ouvrage, riche en informations précises et dont beaucoup sont neuves, est d'ailleurs bien composé, facile à lire. Il abonde en traits qui marquent d'une manière intéressante le caractère original des populations dauphinoises. Il nous fait réfléchir et nous instruit sur notre formation nationale.

Après le concours pour le prix Gobert, un de ceux auxquels l'Académie attache une importance particulière, est le concours des Antiquités de la France. Elle est heureuse lorsque des concurrents nombreux viennent se disputer les médailles et les mentions qu'il comporte. Elle aime à y voir la manifestation de ce culte intelligent du passé qui atteste la solidarité des générations dans la famille française.

Certes, ce culte est aujourd'hui plus vivant que jamais. Mais ceux qui, depuis plus de deux ans, le célèbrent si magnifiquement sur les champs de bataille ne pouvaient prendre part à nos concours académiques. Nous n'avons eu à nous prononcer que sur cinq ouvrages. Malgré les circonstances, l'Académie n'a pas cru pouvoir transiger sur les exigences de la méthode scientifique. De ces cinq ouvrages, elle n'en a retenu que deux, auxquels elle attribue une seconde et une troisième médaille, la première n'étant pas décernée cette année.

La seconde médaille a été obtenue par M. Pierre Gautier, pour son travail manuscrit intitulé : *Études diplomatiques*

sur les actes des évêques de Langres, du VIIe siècle à 1136. On sait quel intérêt présentent les actes des chancelleries épiscopales pendant tout le cours du moyen âge. Ce sont des sources abondantes d'informations, sur le droit public et privé, sur la chronologie, la géographie historique, sur les généalogies, sur les mœurs, sur les idées. En catalogguant soigneusement les actes des évêques de Langres, en publiant ceux qui étaient inédits, en séparant les apocryphes des authentiques, M. Pierre Gautier a donc fait une œuvre très utile. On ne peut d'ailleurs que louer son exactitude, sa sagacité, sa prudence. Sa connaissance des choses locales paraît complète et solide. Elle aurait gagné seulement à se compléter par des vues plus étendues, qui lui auraient permis d'accroître la valeur de son ouvrage en faisant mieux ressortir certains résultats généraux de ses recherches.

La troisième médaille est accordée à M. Moret pour son *Plan d'Arras-ville en 1382.* Ce nom d'Arras-ville désigne l'ancienne ville comtale d'Arras, distincte de la cité épiscopale qui n'y fut réunie qu'au XVIIIe siècle. L'auteur présente lui-même son ouvrage comme une simple étude de topographie urbaine, sans prétentions historiques. Précieuse pourtant par les descriptions minutieusement exactes qu'on y trouve, cette étude nous donne une idée de ce que fut, au temps des grands ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean sans Peur, la vieille et industrieuse capitale de l'Artois, fière de la richesse de ses bourgeois, de l'adresse et du goût de ses artisans, de ses merveilleuses tapisseries et des jolies inventions de ses chansonniers. Elle a pris une valeur nouvelle, depuis que les obus allemands y ont fait leur œuvre impie de destruction. L'auteur lui-même n'a pas survécu à la beauté de sa ville natale. Son livre, manifestation touchante de sa piété filiale, demeurera du moins comme un témoin véritable de ce qu'avait édifié une civilisation active, intelligente, éprise d'art et de beauté, et

de ce qu'une barbarie odieuse et stupide a fait disparaître, au XXe siècle.

Un autre ouvrage nous a été adressé, qui ne sollicitait pas de récompense, comme ne répondant pas aux conditions du concours, mais qui ne peut être passé sous silence. Un imprimeur qui fait honneur aux bonnes traditions de la typographie française, M. Protat, attaché par un patriotisme local aux souvenirs de la grande et glorieuse abbaye de Cluny, a pu achever, au cours de cette année, la réimpression de la *Bibliotheca Cluniacensis*, œuvre d'une haute importance historique, devenue introuvable, et qu'il s'agissait de rendre plus accessible aux érudits français. Il assurait ainsi du travail à d'anciens et fidèles ouvriers, sans aucune pensée de lucre personnel, et en même temps il rendait service à la science. L'Académie doit un hommage à cette pensée doublement honorable et généreuse. Je suis heureux de m'en faire ici l'interprète.

C'est encore à notre histoire provinciale qu'est destiné le prix Prost. Et la province qu'a eue en vue le fondateur est une de celles qui nous sont le plus chères : c'est la Lorraine, notre Lorraine tout entière, celle que nous avons gardée et celle que nous allons reprendre. L'Académie a partagé le prix, d'une valeur de 1.200 francs, par portions égales, entre M. Émile Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, pour son *Catalogue des actes des ducs de Lorraine de 1048 à 1139 et de 1176 à 1220*, et M. Charles Chevreux, sous-préfet de Ribérac, pour son étude intitulée : *Les institutions communales d'Épinal sous les évêques de Metz*. Ce sont deux bons travaux d'érudition. Le premier, faisant suite à d'autres publications analogues, achève de constituer, à l'usage des historiens de la Lorraine, une série continue de documents très instructifs, bien classés et bien analysés. Le second offre un tableau précis et complet de ce qu'était la commune d'Épinal, depuis le Xe siècle jusqu'à sa réunion au royaume de France

en 1444, ainsi que de ses relations avec l'autorité épiscopale du siège de Metz, dont elle dépendait. De tels livres sont toujours à consulter. Derrière ces événements locaux et les pièces authentiques qui les constatent, il y a des intérêts, des passions, des caractères, il y a, en un mot, des hommes, et ce sont ces hommes qui ont fait notre France.

Après la Lorraine, voici la Bourgogne. Le prix Delalande-Guérineau, d'une valeur de 1.000 francs, destiné au meilleur ouvrage relatif au moyen âge, est décerné, cette année, à un livre qui est surtout un recueil de matériaux, mais un recueil bien fait. C'est le tome second des *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*. Commencée par M. Bernard Prost et interrompue par sa mort prématurée, cette publication a été continuée par son neveu, M. Henri Prost, récemment sorti de l'École des Chartes. Ce jeune homme a donné sa vie pour la France le 27 janvier 1915. Sergent au 260e régiment d'infanterie et « blessé une première fois en conduisant sa section au feu avec une belle énergie », il fut atteint mortellement « quand, ne pouvant plus marcher, il pansait un de ses camarades blessé ». C'est à ce vaillant soldat, glorieusement cité en ces termes à l'ordre de sa division, qu'est attribué le prix. Avant de donner cet héroïque exemple d'abnégation, il s'était révélé comme un érudit formé aux meilleures méthodes. Les comptes du duc Philippe le Hardi, si bien publiés par lui, nous font connaître par le détail les encouragements que ce prince de la maison de France donnait aux arts de toute sorte. Ils témoignent de la splendeur de cette cour, dont l'influence allait susciter, en Bourgogne et dans les Flandres, tant de chefs-d'œuvre d'architecture, de sculpture, de peinture, d'orfèvrerie. Henri Prost aurait honoré l'École des Chartes par ses travaux, s'il avait vécu ; il l'a honorée, plus encore, par le sacrifice de sa vie.

A côté des actes et des chartes, il n'y a pas de documents plus précieux pour l'historien que les monnaies. Et pourtant, nous n'avions pas, jusqu'à ces dernières années, un manuel de numismatique française qui répondît à ce qu'on était en droit de demander. Cet ouvrage, grâce à la collaboration de plusieurs spécialistes, est aujourd'hui en cours de publication. Le tome second, qui a pour titre *Les monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution*, est dû à M. Adolphe Dieudonné, conservateur adjoint du Cabinet des médailles. Comme le titre l'indique, il se rapporte en grande partie à la numismatique médiévale, pour laquelle a été fondé par Mme Duchalais un prix d'une valeur de 1.000 francs. M. Dieudonné n'a pas fait simplement une description des divers types de la monnaie royale ; il en a vraiment écrit l'histoire ; et, en l'écrivant, il a montré qu'il possédait à fond un sujet singulièrement complexe et difficile. Son Manuel, à la fois substantiel et bien composé, clair et précis, contient tout ce qu'il est utile de connaître sur les ateliers monétaires et leur technique, sur les multiples questions de droit, de science financière et d'économie politique auxquelles il devait toucher. Il note, comme il convient, les rapports de cette histoire particulière avec l'histoire générale. C'est au témoignage du juge le plus compétent, notre confrère M. Babelon, un livre remarquable, complet, savant, qui fait honneur à la numismatique française. Nous ne pouvions mieux répondre aux intentions de la fondatrice qu'en décernant à M. Dieudonné le prix Duchalais.

Si l'érudition ne craint pas de s'adonner aux tâches les plus sévères, elle est bien éloignée pourtant de dédaigner ni l'art ni la littérature. Et, à leur tour, l'art et la littérature doivent reconnaître les grands services que leur rend l'érudition. Notre poésie du moyen âge, trop longtemps méconnue, profite chaque jour du développement des méthodes historiques et philologiques. Des textes oubliés

sont remis au jour ; et plus on étudie ces vieilles productions de l'esprit français, plus on sent combien elles nous éclairent sur nos origines morales et intellectuelles. C'est bien à ce sentiment, si je ne me trompe, qu'est due la fondation du prix de La Grange, d'une valeur de 1.000 francs, destiné à récompenser la publication d'une œuvre inédite d'un de nos vieux poètes français.

Cette année, ce prix est décerné à un des maîtres de la philologie médiévale, à M. Jeanroy, professeur de littératures méridionales à la Faculté des lettres de Paris, pour ses éditions des *Chansons de Jaufré Rudel* et des *Joies du Gay savoir*, ainsi que pour ses publications antérieures d'anciennes poésies provençales. L'Académie entend d'ailleurs témoigner ainsi en quelle haute estime elle tient l'auteur des *Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, des *Mystères provençaux du XVe siècle* et d'autres écrits, où la science la plus sûre et la plus précise s'allie à un talent des plus distingués.

Notre art du moyen âge, certainement égal en mérite et en intérêt à la littérature du même temps, n'est pas moins étudié de nos jours. Il était juste que cette étude trouvât aussi parmi nous des encouragements. Le prix Fould, d'une valeur de 5.000 francs, a pour objet de récompenser le meilleur ouvrage sur les arts du dessin, dans la période antérieure à la fin du XVIe siècle.

Il est partagé cette année entre trois concurrents. La part principale est attribuée à la *Société française de reproduction des manuscrits à peintures*. Fondée en 1910 par M. le comte Alexandre de Laborde, cette Société s'est vouée en quelque sorte au culte des belles peintures qui illustrent tant de nos vieux manuscrits français. Œuvres charmantes et délicates, souvenirs infiniment précieux, images vivantes de ce qui n'est plus, mais images trop fragiles, toujours menacées de destruction, soit par les accidents qu'on ne peut prévoir, soit du fait de ces accès de barbarie furieuse

dont nous avons aujourd'hui sous les yeux le terrible spectacle. Dans sa pieuse prévoyance, la Société que nous récompensons a entrepris de les reproduire par les moyens les plus perfectionnés que l'industrie moderne met au service des artistes. Elle s'est attachée à cette tâche avec amour et, depuis 1911, elle n'a pas publié moins de sept magnifiques volumes. Ses reproductions sont de nature à satisfaire à la fois les érudits les plus exigeants et les hommes de goût les plus délicats. Les historiens de l'art en France, en Flandre et en Italie, y trouveront des documents très précieux. L'Académie décerne à cette belle et utile publication un prix de 3.000 francs.

Sur les 2.000 francs restant, une récompense de 1.500 francs est attribuée à M. de Mély, pour son ouvrage intitulé *Les Primitifs et leurs signatures*. Par cette distinction, l'Académie a voulu reconnaître des mérites incontestables, une érudition étendue, un zèle infatigable, qui ont permis à l'auteur de recueillir des informations très variées, d'enrichir son livre d'illustrations fort belles, dues en grande partie à ses recherches personnelles. Elle se plaît à témoigner qu'il a fait ainsi œuvre utile. Seulement, elle entend lui laisser toute la responsabilité de sa thèse fondamentale, qui consiste à affirmer l'existence de signatures d'artistes sur un grand nombre de peintures où les meilleurs connaisseurs ne réussissent pas à les découvrir. Elle ne pense pas que d'ingénieuses combinaisons puissent équivaloir à une démonstration positive. Et elle doit exprimer quelque regret de ce que cette œuvre d'érudition prenne trop souvent les allures d'une polémique acerbe et passionnée.

Une autre récompense, de 500 francs, est dévolue à M. Pierre Gusman pour un travail intitulé : *La gravure sur bois et d'épargne sur métal, du XIVe au XXe siècle*. L'auteur, qui est lui-même graveur sur bois, a traité son sujet en homme du métier et en artiste. Si son exposé trahit

quelque inexpérience d'écrivain, il est du moins très instructif. Les différentes techniques y sont démontrées avec précision et avec un sentiment d'art délicat. C'est un livre qui manquait à l'enseignement des beaux-arts et où l'on trouvera beaucoup à apprendre.

Tous les concours dont je viens de rendre compte se rapportaient à notre histoire nationale. Mais l'activité de l'Académie s'étend aussi, personne ne l'ignore, à l'antiquité d'une part, aux civilisations de l'Orient et du Nouveau Monde, d'autre part. Et elle doit d'autant moins s'en désintéresser que le cours des événements nous oblige de plus en plus à porter nos regards, soit au loin, vers ces nations jeunes qui enferment en elles-mêmes quelques-unes des forces destinées à entrer en jeu tôt ou tard, soit en arrière, vers le monde gréco-latin, source féconde des grandes idées qui scellent aujourd'hui l'alliance des peuples épris d'idéal humain contre ceux qu'anime l'esprit de violence et de rapacité.

Pour l'antiquité classique, nous ne disposions, cette année, que du prix Saintour, d'une valeur de 3.000 francs. Il nous a fallu le partager entre quatre ouvrages, que nous aurions voulu pouvoir récompenser bien plus largement.

Un prix de 1.000 francs est décerné à M. Henri Graillot, pour son livre sur *Le culte de Cybèle, mère des dieux, à Rome et dans l'Empire romain*. Œuvre considérable, fruit d'un très long et très patient travail, qui apporte à l'histoire si complexe des religions antiques une importante contribution. Sous la richesse des détails que l'auteur a su dégager et préciser, ce qui fait surtout la valeur de son livre, c'est le souci constant de la réalité psychologique. Nous comprenons, en le lisant, comment et pourquoi un culte, né dans quelques cantons de l'Asie Mineure, simple, grossier même à l'origine, a pu, en évoluant peu à peu, en s'enrichissant d'idées et de sentiments nouveaux, conqué-

rir, subjuguer des âmes, s'insinuer et s'étendre de proche en proche, envahir enfin la ville reine, la capitale du monde, y prendre pied si fortement qu'il devint, à un certain moment, le plus tenace adversaire du christianisme. Rien de plus intéressant pour quiconque cherche à surprendre, dans l'intimité profonde des consciences, le phénomène mystérieux de la croyance, que cette marche des idées, où la réflexion semble avoir bien moins de part que l'imitation spontanée, provoquée par des aspirations à la fois confuses et puissantes.

Une autre étude d'histoire religieuse, sur *La crise montaniste*, due à M. Pierre de Labriolle, a valu à son auteur un prix de 800 francs. Il s'agit ici d'une secte, née elle aussi en Phrygie, dans un foyer de christianisme exalté, et qui a vécu environ sept siècles, malgré les condamnations de l'Église et les rigueurs des empereurs chrétiens. M. de Labriolle l'a étudiée en véritable historien. Ni sa science ni son impartialité ne se laissent prendre en défaut dans cet ouvrage, où tous les documents ont été examinés et jugés à leur valeur. Enquêteur de bonne foi, il n'hésite pas à reconnaître que les témoignages laissent subsister bien des points obscurs. Mais ce qu'il a su en tirer nous explique comment la prétendue révélation apportée par Montan avait pu séduire un esprit aussi ferme que celui de Tertullien et d'où est venue l'influence profonde qu'elle a exercée sur ses mystiques sectateurs. L'Académie française avait déjà récompensé un ouvrage du même auteur, qui était comme le complément de celui-ci, son étude sur *Les sources de l'histoire du montanisme*. Nous sommes heureux de joindre notre témoignage à celui de nos confrères.

Le reliquat du prix est partagé également entre M. Edmond Courbaud, pour son livre sur *Horace, sa vie et sa pensée à l'époque des Épîtres*, et M. Pierre Noailles, pour ses études sur les *Novelles de Justinien*. Le charmant

esprit d'Horace n'est pas de ceux qu'on enferme aisément dans des définitions rigoureuses ni dans une chronologie inflexible. M. Courbaud, qui le sait mieux que personne, s'est simplement donné pour tâche de déterminer l'essentiel de ses pensées à une époque bien délimitée, tout en notant finement ses variations de sentiments et d'humeur, ainsi que les circonstances d'où est née chaque composition. Dans ce travail d'analyse, à la fois historique et psychologique, il a rencontré mainte question de philologie, soulevée par la critique contemporaine, et surtout par l'hypercritique allemande. Bien loin d'en avoir peur, il les a discutées simplement, doctement, délicatement, avec une raison saine et ferme, qui ne s'en laisse pas imposer par le dogmatisme pédantesque, quelle qu'en soit l'étiquette. Nous lui en avons su beaucoup de gré. — Le livre de M. Pierre Noailles complète le travail d'ensemble entrepris par lui sur la collection des Novelles de Justinien. Grâce à des recherches savantes et consciencieuses, il a pu éclairer, d'une façon qui paraît définitive, la question obscure des sources et de la formation de ce recueil. Les études de droit romain profiteront grandement de son travail. Chez lui aussi, la clairvoyance et la netteté des vues s'allient à la prudence. De tels ouvrages attestent la persistance, chez nous, des qualités auxquelles nous devons tenir plus que jamais.

En Orient, il n'est point de pays qui mérite plus que l'immense empire chinois de solliciter la curiosité des savants, par son histoire, par ses monuments, par ses mœurs, par sa langue. Domaine presque infini, qui ne pourra être exploré que peu à peu. L'Académie ne disposait, jusqu'ici, pour encourager cet ordre de recherches, que du prix Stanislas Julien, de 1.500 francs, fondé en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine. Elle l'attribue, cette année, à M. Bernhard Karlgren, professeur à l'Université d'Upsal, pour ses *Études sur la phonologie*

chinoise. Ce savant suédois a écrit en français ce beau travail de linguistique, dont un spécialiste éminent, notre confrère M. Chavannes, a pu dire qu'il marquerait une date dans les études sinologiques. Non seulement, en effet, il abonde en renseignements nouveaux sur la détermination et l'évolution des sons articulés dans la langue chinoise, mais il institue une méthode et la justifie par ses premiers résultats. L'auteur a ouvert une voie. La récompense que l'Académie lui décerne est un hommage rendu à cette heureuse initiative.

C'est aussi aux études orientales que revenait, cette année, le prix Bordin, de 3.000 francs. Il a été partagé également entre MM. Nau et Fagnan. M. l'abbé Nau est un orientaliste aussi zélé qu'érudit, qui s'est adonné particulièrement à l'étude du syriaque et du copte, et qui, par ses publications nombreuses, a bien mérité de la patristique. En récompensant son recueil de *Ménologes des Évangéliaires coptes-arabes* et son édition des *Œuvres d'Ammonas*, disciple et successeur de saint Antoine, recueillies par lui pour la première fois, l'Académie témoigne de son estime pour un ensemble de travaux des plus honorables, d'autant plus dignes de son attention qu'ils ne sont pas de nature évidemment à passionner le grand public. M. Fagnan, professeur à l'Université d'Alger, obtient l'autre partie du même prix pour sa traduction de l'ouvrage arabe de Mawerdi, intitulé *Statuts gouvernementaux*.

Les études relatives à l'Amérique, d'origine plus récente, sont encore loin d'avoir pris tout le développement qu'elles comportent. C'est pour les encourager que notre confrère M. le duc de Loubat a fondé, il y a quelques années, le prix de 2.000 francs qui porte son nom. Sur cette somme, l'Académie attribue, cette année, un prix de 1.500 francs à M. Henry Vignaud pour son ouvrage sur *Américc Vespuce*; livre bien documenté, qui fait suite aux travaux antérieurs de l'auteur sur la découverte de l'Amérique. On y retrouve

tous les mérites qu'il avait déjà manifestés dans ses études sur Christophe Colomb; il y ajoute celui de donner, à un âge très avancé, l'exemple d'une activité d'esprit et d'un zèle d'historien vraiment infatigables. Les 500 francs restant sont attribués, comme encouragement, à M. Callegari, de Vérone, pour ses recherches sur l'ancien Mexique.

J'aurais achevé cette énumération, si nous n'avions eu, grâce à des libéralités récentes, deux prix nouveaux à décerner cette année.

Tout d'abord, l'Académie a reçu, pour sa participation à la fondation Thorlet, commune à tout l'Institut, une somme de 2.500 francs. Elle a cru répondre aux intentions du fondateur, qui a voulu à la fois récompenser le mérite et faire le bien, en attribuant des encouragements à des hommes de travail, dignes d'intérêt et de sympathie. Elle en a fait bénéficier, pour une somme de 1.500 francs, M. Saulnier, ancien élève de l'École des Chartes, en considération de l'ensemble de ses travaux; pour 1.000 francs, M. Poitevin, auteur d'études sur la paléographie et la calligraphie; pour 1.000 francs, M. Achille Millien, qui s'occupe de recherches sur le folk-lore nivernais.

L'autre prix est dû à une donation de Mme la marquise Arconati-Visconti, qui a, si largement déjà, témoigné sa générosité à nos grands établissements scientifiques. Fondé en mémoire et sous le nom du savant collectionneur *Raoul Duseigneur*, ce prix de 3.000 francs sera attribué tous les trois ans à des travaux concernant l'art et l'archéologie espagnols, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle. Dès cette année, l'Académie l'a attribué à M. Leite de Vasconcellos, professeur à l'Université de Lisbonne, directeur du Musée ethnographique portugais. M. de Vasconcellos jouit d'une réputation méritée, à la fois comme archéologue, comme érudit et comme poète. Sans parler de ceux de ses travaux qui intéressent la philologie romane, il a rendu d'éminents services aux études

d'histoire ibérique par ses deux volumes sur les *Religions de la Lusitanie*, par sa revue intitulée l'*Archéologue portugais*. Nul n'était plus digne que lui d'inaugurer le nouveau prix. En le lui décernant, l'Académie n'a voulu considérer que ses titres scientifiques. Mais elle se réjouit d'avoir pu honorer, en la personne de ce savant, le glorieux pays de Camoëns et de Vasco de Gama, le peuple énergique qui a tant fait pour la propagation de la civilisation latine, et qui, aujourd'hui, s'est rangé si résolument dans le parti des défenseurs du droit.

A côté de cette libéralité, j'en dois mentionner une autre, d'un genre différent, mais qui procède d'une pensée également élevée. L'Académie vient d'entrer en possession d'un legs de Mlle Pellechet, qui lui permettra d'accorder, soit à des municipalités, soit à des particuliers, des subventions pour la conservation de monuments historiques de l'antiquité ou du moyen âge, en France et dans nos colonies. De tels monuments sont une partie de notre patrimoine national. Nous nous associerons de grand cœur aux intentions de la fondatrice.

J'ai à rendre compte maintenant de l'activité scientifique des trois écoles sur lesquelles l'Académie exerce son patronage : École de Rome, École d'Athènes, École d'Extrême-Orient.

Depuis les débuts de la guerre, elles sont pour nous l'objet d'une sollicitude quelque peu inquiète. Presque tous les jeunes pensionnaires ont été arrachés à leurs travaux, à leurs projets, à nos espérances, par l'appel aux armes. Tous ont fait vaillamment leur devoir. Un trop grand nombre, hélas ! ont succombé sur les champs de bataille ; d'autres ont disparu, sans qu'aucune nouvelle ait apporté à leurs familles des raisons d'espoir. Ceux qui restent continuent le plus possible à travailler. Grâce à eux, nos écoles auront traversé cette crise sans consentir à l'inaction.

L'École de Rome ne comptait, cette année, que deux

membres. L'un d'eux, M. Canet, s'attachant aux études bibliques, a profité des ressources manuscrites réunies à Rome par une circonstance favorable pour publier à nouveau la version de certains fragments du Livre de Daniel due à saint Jérôme, avec une introduction intéressante. L'autre, M. Pocquet du Haut-Jussé, poursuit activement ses recherches sur les relations de la papauté avec les ducs de Bretagne. En même temps, l'éminent directeur de l'École, notre confrère Mgr Duchesne, dont l'influence rayonne bien au delà du Palais Farnèse, obtenait, pour la continuation des *Mélanges* qu'il dirige, la collaboration de quelques savants italiens, travaillant ainsi, dans son diocèse franco-italien, à l'union intellectuelle et morale qui doit associer fraternellement les peuples latins.

La Grèce a ceci de particulier qu'étant un petit État, elle s'est donné deux gouvernements, entre lesquels elle hésite et louvoie, de telle sorte que l'un, le plus récent, animé d'un grand désir de bien faire, n'en a pas les moyens, tandis que l'autre, l'ancien, devenu archéologique, n'en a pas la volonté. Notre École d'Athènes, dans ces circonstances, pouvait être tentée de devenir une école de diplomatie. Mais elle pense sagement que la meilleure diplomatie consiste à faire simplement ce qu'on s'est engagé à faire. Après tout, elle donne ainsi à la Grèce officielle un bon exemple. Elle comptait, cette année, quatre pensionnaires français, un membre belge, un professeur français en mission, et enfin un architecte. Ajoutons qu'elle est dirigée par un savant, M. Gustave Fougères, qui est en même temps un homme d'action et un homme de devoir. Deux de ses champs de fouille, l'île de Thasos et la Macédoine, lui ont été fermés par les péripéties de la guerre, malgré les tentatives courageuses de MM. Lejeune et Replat. Elle s'est rabattue sur Délos, notre Délos, pourrait-on dire, car en vérité, l'île sainte nous appartient scientifiquement, depuis que nos confrères, M. Homolle, par sa science et ses explo-

rations, M. le duc de Loubat, par son inépuisable générosité, l'ont en quelque façon annexée à notre Académie. Nous sommes là chez nous, presque au même titre qu'Apollon lui-même. Nous y cohabitons avec lui, nous y travaillons pour lui, et il semble bien qu'en revanche il nous y protège. Cette année, M. Plassart a profité d'un sursis d'appel pour reprendre ses recherches sur les voies sacrées par où montaient les pèlerinages vers les deux cîmes du Cynthe; il a pu en achever l'exploration jusqu'au vieux sanctuaire de Zeus Cynthien, qui en dominait l'un des sommets. Il a découvert que l'autre sommet fut consacré, vers le IIIe siècle avant notre ère, à Zeus Hypsistos, c'est-à-dire au Très Haut, dédoublement sémitique du maître de l'Olympe grec. Outre ses travaux sur le terrain, l'École a continué aussi, malgré la guerre, à publier son *Bulletin de correspondance hellénique*. Le premier fascicule de 1916 contient le résumé de recherches exécutées par elle antérieurement, en particulier de celles qui avaient été si bien commencées sur la côte d'Asie, près de l'antique Colophon, là où s'élevait autrefois le temple oraculaire d'Apollon Clarios, recherches qu'il faudra reprendre après la guerre et qui avaient déjà justifié les plus belles espérances. Aujourd'hui, nos jeunes archéologues sont presque tous dans notre armée d'Orient. Leur directeur nous a dit avec émotion les grands services qu'ils y rendent, comme interprètes, comme guides et comme chefs. Il nous a dit aussi leur belle intrépidité et comment l'un d'eux, le lieutenant Charles Avezou, a succombé, il y a quelques mois, en Macédoine, à la tête de sa section de zouaves, tandis qu'il faisait face à une attaque bulgare. « Sa nature généreuse, nous écrivait-il, sa verve, son intelligence le rendaient populaire partout où il passait;... les Hellènes reconnaissaient en lui le type achevé du Français. » Ce jeune homme, en effet, était de ceux en qui éclatent les meilleures qualités de notre race; il la faisait aimer. Il n'aura donc pas vécu inutilement.

De notre École d'Extrême-Orient, je ne dirai que quelques mots. Privée par la guerre de son directeur et de presque tout son personnel, elle a trouvé le moyen de vivre, c'est-à-dire d'entretenir là-bas, dans cette lointaine Indochine, le bon renom de la France. L'honneur en revient au directeur intérimaire, M. Finot, et à ses quelques collaborateurs, particulièrement à MM. Parmentier, Henri Maspero, Marchal et Cœdès. Grâce à eux, le *Bulletin* de l'École a continué à paraître, et, ce qui n'est pas moins méritoire, les travaux de déblaiement et de recherches, entrepris à Angkor et sur plusieurs autres points, n'ont pas été abandonnés. L'École a eu malheureusement à déplorer la mort tragique de M. Commaille, conservateur des monuments d'Angkor, assassiné le 29 avril 1916. Témoignage douloureux des dangers qui menacent parfois ces missionnaires de la science et du courage tranquille avec lequel ils les affrontent.

Il me reste, Messieurs, un triste devoir à remplir. J'ai à rappeler, en terminant, le souvenir de ceux de nos confrères que nous avons eu la douleur de perdre depuis un an.

C'est d'abord un des plus éminents représentants des études de grammaire comparée, Michel Bréal. Vous entendrez tout à l'heure son éloge, qu'un autre de nos confrères disparus, notre regretté Secrétaire perpétuel, Gaston Maspero, avait achevé de composer, lorsque lui-même nous fut enlevé. L'hommage qu'il rendait à Michel Bréal vous sera lu dans quelques instants par celui de nos confrères qui lui a succédé dans ce poste d'honneur et de confiance, auquel l'appelaient naturellement sa grande renommée d'épigraphiste et la haute estime qui s'attache à son caractère. Je n'ai donc pas à remémorer les travaux de Bréal ni sa vie si bien remplie. Je dois seulement inscrire pieusement son nom dans cet hommage collectif à nos morts, comme celui d'un des savants qui nous ont fait le plus d'honneur et qui ont le mieux représenté parmi nous quelques-unes des qualités vraiment caractéristiques de l'esprit français.

Le 15 avril dernier, la mort nous enlevait un des maîtres de l'indianisme, Auguste Barth, qui avait conservé, dans l'extrême vieillesse, toutes ses remarquables qualités. Son *Histoire des religions de l'Inde*, qui avait établi sa réputation, restera comme un monument durable d'une science aussi étendue que scrupuleuse, d'une intelligence historique aussi lucide que compréhensive. Ce grand savant, si simple, si modeste, si affable, était la loyauté personnifiée. Il inspirait à la fois la sympathie et le respect. Alsacien de naissance et de cœur, il est mort trop tôt pour voir se réaliser le vœu le plus ardent de son âme de patriote, mais il est mort plein de confiance dans la victoire libératrice.

Moins de trois mois après, le 30 juin, c'était celui que je viens de nommer à l'instant, notre cher et illustre Secrétaire perpétuel, Gaston Maspero, qui succombait au milieu de nous, subitement, pendant notre séance hebdomadaire. Tout le monde sait avec quelle autorité et quel éclat il représentait cette science d'origine française, l'égyptologie, dans laquelle il s'est montré le digne successeur de Champollion et de Mariette. Plus tard, il conviendra que cette belle existence, si active, si féconde en œuvres, soit exposée ici et louée comme elle le mérite. Je ne peux aujourd'hui qu'en résumer en quelques mots les traits essentiels. Doué d'une intelligence curieuse et pénétrante, d'un esprit aussi capable d'observation patiente que d'intuition, d'une mémoire excellente, d'une puissance de travail presque invraisemblable, Maspero a pu, grâce à une volonté forte et réfléchie, mettre à profit toutes ses facultés, réaliser en œuvres tout ce qu'il avait conçu. Professeur au Collège de France, il y a continué avec honneur l'enseignement d'Emmanuel de Rougé. Historien et archéologue, il a écrit, non seulement de savants mémoires qui ont marqué autant de progrès de l'égyptologie, mais aussi des œuvres de longue haleine, comme sa belle *Histoire des peuples de l'Orient classique*, monument durable, où tant de

science s'unit à un remarquable talent d'exposition. Là, comme dans ses livres de vulgarisation archéologique, il a fait revivre l'ancien Orient, l'Égypte particulièrement, dont il a décrit, avec une si vive précision, les mœurs, les idées, les monuments. Directeur de l'École du Caire et du Service des Antiquités égyptiennes, il s'est révélé administrateur excellent, négociateur habile, organisateur méthodique de travaux et de recherches. Les fouilles qu'il a exécutées personnellement, comme celles dont il fut l'inspirateur, ont été l'occasion de découvertes retentissantes. Dégageant du sable les antiques sanctuaires, rendant au jour les nécropoles enfouies, exhumant parfois les vieux rois eux-mêmes, qui dormaient depuis des siècles dans leurs cachettes souterraines, il apparaissait de loin comme une sorte de vainqueur pacifique, qui reprenait à l'oubli ce qu'il avait enseveli et le rendait à l'histoire. L'Europe savante l'admirait, la France était fière de lui. On ne savait guère ce que cette œuvre glorieuse lui coûtait de peines et de fatigues, ce qu'il y mettait de dévouement passionné et comment il s'y consumait peu à peu. Chaque année, nous le voyions revenir, toujours énergique, toujours aussi décidé à suivre sa voie jusqu'au bout. Et nous le retrouvions alors, nous, ses confrères et ses vieux amis, tel que nous l'avions toujours connu, simple et familier, portant sans aucune trace d'ostentation sa renommée qui grandissait. Appelé par nos suffrages unanimes, en 1912, à remplacer Georges Perrot comme Secrétaire perpétuel, il n'a pu remplir ces fonctions que bien peu de temps. Il nous a quittés prématurément, usé par ses longs travaux, mais surtout frappé au cœur par la mort d'un fils qu'il avait lui-même orienté dans les voies de la sience et qui a donné sa vie au champ d'honneur en combattant pour la France. A ce nom, deux fois glorieux, la patrie doit un souvenir doublement reconnaissant.

Le mois dernier, nous avons vu s'éteindre un de nos

membres libres, l'abbé Henri Thédenat. Archéologue et épigraphiste, il a marqué sa place dans la science par des études qui ont obtenu les suffrages des meilleurs juges et où l'érudition précise s'allie à la clarté, à la bonne méthode. Il était connu du public qui voyage et qui s'intéresse aux choses de l'antiquité par des ouvrages sur *le Forum romain* et sur *Pompei*, qui ont eu, l'un et l'autre, les honneurs d'une réédition. Il les avait préparés par des visites répétées aux lieux célèbres qu'il voulait faire connaître. Tout dans ses descriptions avait été vu et vérifié par lui-même ; et il savait, en s'aidant des témoignages anciens, évoquer, autour des vieux monuments, les scènes dont ils furent jadis les témoins. Prêtre de l'illustre congrégation de l'Oratoire, il l'a honorée par sa science, par son talent, par ses vertus. Il fut directeur de la maison de Juilly et professeur à l'École des hautes études ecclésiastiques du collège Massillon. Assailli au seuil de la vieillesse par de dures épreuves, il les supporta avec la douceur, la résignation sereine qui étaient un des charmes de sa nature. Il laisse parmi nous le souvenir d'un homme de grand mérite, bon et obligeant, aussi digne d'estime pour son caractère que pour son grand et solide savoir.

Il y a quelques jours seulement, nous rendions les derniers devoirs à un autre de nos membres libres, au marquis Melchior de Vogüé, mort, à quatre-vingt-sept ans passés, dans la pleine possession de sa forte intelligence. Peu d'existences ont été plus belles que la sienne. Descendant d'une ancienne et illustre famille, il a tenu à justifier sa noblesse par le meilleur emploi de ses brillantes facultés. Archéologue, épigraphiste, historien, diplomate, il s'est honoré lui-même et il a honoré la France par tout ce qu'il a fait. Il était entré dans notre Compagnie en 1868, comme un des représentants, ou plutôt comme le rénovateur en France, des études araméennes. Pendant de longues années, il a dirigé la publication du *Recueil des inscriptions sémi-*

tiques avec une science égale à son zèle. Quand le pays eut besoin de lui pour représenter et défendre ses intérêts nationaux en Orient, il répondit sans hésiter à l'appel qui lui était adressé par Thiers. Ambassadeur de France à Constantinople, de 1871 à 1875, puis à Vienne, de 1875 à 1879, il rendit, dans cette période difficile, les plus grands services. Rentré en 1879 dans la vie privée, il manifesta, par la publication des *Mémoires de Villars*, par ses études sur cet homme de guerre, par d'autres travaux encore sur le XVIIe siècle, un rare mérite d'historien et d'écrivain. L'Académie française l'élut en 1901 comme successeur du duc Albert de Broglie. Ses dernières années ont été surtout consacrées à faire le bien. Président de la Société des Agriculteurs de France, de la Société de secours aux blessés, de la Croix rouge française, il se multipliait pour ne manquer à aucun devoir. Sa bonté, sa simplicité lui attiraient l'affection de tous. La beauté de son caractère autant que sa science et son talent commandaient le respect et l'admiration. Il n'y a pas une seule ombre dans le souvenir que nous gardons de ce grand serviteur du pays.

Parmi nos correspondants nationaux, nous avons perdu récemment M. Auguste Prudhomme, archiviste de l'Isère, un de ces savants attachés de cœur à leur province natale et qui se donnent à elle tout entiers. Il s'était comme consacré aux archives du Dauphiné. Il a beaucoup fait par son activité, par son dévouement professionnel, par ses publications, pour mettre en valeur ces documents de notre histoire. Le pays ne doit pas être indifférent à l'égard de ces excellents travailleurs qui ne veulent rien laisser perdre de son passé.

Ces disparitions plus ou moins récentes, s'ajoutant à d'autres qui ont été déjà rappelées ici, ont laissé parmi nous des vides douloureux. Ces vides, Messieurs, nous n'avons pas pu nous décider jusqu'ici à essayer de les combler. Peut-être attendrons-nous, pour le faire, que la France,

victorieuse et rassérénée, puisse de nouveau se livrer sans trouble aux œuvres fécondes de la paix. Il nous semble qu'en cette crise si longue nous sommes semblables à des voyageurs qui stationneraient, aux dernières heures d'une nuit d'orage, en attendant l'aube. Et voici déjà que nous la voyons blanchir à l'horizon. Elle va se lever sur le monde, qui s'étonnera presque de vivre encore, après cette tempête et ce déluge de sang. Elle se lèvera, radieuse, sur une humanité instruite par la souffrance, et qui, sans doute, délivrée des puissances malfaisantes, sentira le besoin de se faire à elle-même une vie meilleure par plus de justice et plus de bonté. Nous aurons alors à rassembler nos forces, à nous reconstituer pour l'œuvre de réparation et d'expansion. En le faisant, nous accomplirons la pensée de nos morts. Tous, ceux qui sont tombés dans la mêlée comme ceux qui ont consumé leur vie dans les travaux de l'esprit, tous indistinctement ont eu en vue la grandeur de la France ; tous lui ont apporté une contribution d'honneur et de beauté. Il s'agira, pour leur être fidèles, de la faire plus glorieuse encore. Le rôle magnifique qu'elle vient de jouer depuis trois ans, l'a comme revêtue d'une splendeur incomparable. Elle a fait la guerre malgré elle ; elle l'a faite héroïquement. Victorieuse, elle ne tirera pas de ses succès un vain orgueil ; elle ne se laissera pas enivrer par des ambitions malsaines. Mais, parce qu'elle a souffert cruellement pour sa liberté et pour celle des autres, elle revendiquera le droit de travailler, de concert avec ceux qui ont comme elle le culte de l'honneur et de l'humanité, à la grande œuvre commune de réparation et de progrès, qui va s'imposer à toutes les nations civilisées.

II. JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2.000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1916, le sujet suivant :

Étudier la fabrication et le commerce des draps dans une région de la France au moyen âge.

Aucun mémoire n'ayant été adressé au concours sur le sujet proposé, la question a été retirée et remplacée par la suivante, pour le prix ordinaire à décerner en 1919 :

Les institutions militaires, en France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie (1559).

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La commission des Antiquités de la France a attribué :

La 2e médaille (1.000 fr.) à M. Pierre Gautier, archiviste de la Haute-Marne, pour son mémoire intitulé : *Études diplomatiques sur les actes des évêques de Langres, du VIIe siècle à 1136.*

La 3e médaille (500 fr.) à M. E. Morel pour son ouvrage : *Le plan d'Arras en 1382.*

PRIX DE NUMISMATIQUE DUCHALAIS (1.000 fr.)

Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais (numismatique du moyen âge) a été décerné à M. Adolphe Dieudonné, conservateur adjoint au département des médailles à la Bibliothèque nationale, pour son *Manuel de numismatique française.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. Roland Delachenal, pour le tome III de son *Histoire de Charles V*;

Le second prix à M. l'abbé Dussert, pour son ouvrage sur *Les États du Dauphiné aux XIVe et XVe siècles.*

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

La commission du prix Bordin, réservé cette année aux ouvrages sur l'Orient, a partagé le prix entre M. E. Fagnan, pour son volume : *Mawerdi. Les statuts gouvernementaux ou règles de droit public* ;

Et M. l'abbé F. Nau, pour ses *Ménologes des Évangéliaires coptes-arabes* et pour son ouvrage sur *Ammonas, successeur de saint Antoine.*

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVIe siècle, a été partagé de la façon suivante :

1° Un prix de 3.000 francs, à la *Société française de reproduction de manuscrits à peintures* ;

2° Une récompense de 1.500 francs à M. de Mély, pour son ouvrage : *Les Primitifs et leurs signatures* ;

3° Une récompense de 500 francs à M. Pierre Gusman, pour son ouvrage : *La gravure sur bois et d'épargne sur métal, du XIVe au XXe siècle.*

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

La commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. Bernard Karlgren, docteur de l'Université d'Upsal, pour son livre en français intitulé : *Études sur la phonologie chinoise.*

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Le prix Delalande-Guérineau destiné, cette année, à récompenser le meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, a été décerné à MM. Bernard et Henri Prost pour leur ouvrage intitulé : *Inventaires des ducs de Bourgogne.*

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

La commission du prix de La Grange (publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France) a décerné le prix à

M. Jeanroy pour ses deux publications intitulées : *Les Chansons de Jaufré Rudel* et *Les Joies du Gay Savoir*, et pour l'ensemble de ses publications antérieures d'anciennes poésies provençales.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

Ce prix, destiné au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde, a été attribué de la manière suivante :

1° Un prix de 2.500 francs à M. Henry Vignaud, pour son ouvrage sur *Améric Vespuce*;

2° Une récompense de 500 francs au professeur Callegari, de Vérone, pour l'ensemble de ses études américaines.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

L'Académie a appelé, cette année, six personnes au bénéfice de cette fondation, destinée soit à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou la maladie, soit à secourir leurs parents, etc.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

La commission du prix Saintour, destiné à des ouvrages relatifs à l'antiquité classique, a partagé le prix de la façon suivante :

1° 1000 francs à M. Graillot, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, pour son ouvrage : *Le culte de Cybèle*;

2° 800 francs à M. F. de Labriolle, professeur à l'Université de Fribourg, pour son ouvrage : *La crise montaniste*;

3° 600 francs à M. Edmond Courbaud, professeur adjoint à la Sorbonne, pour son ouvrage sur *Horace*;

4° 600 francs à M. P. Noailles, chargé de cours à la Faculté de droit de Grenoble, pour son ouvrage : *Les collections de Novelles de Justinien.*

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST

La commission du prix Auguste Prost, destiné à récompenser les travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a accordé, sur les revenus de cette fondation, les récompenses suivantes :

600 francs à M. Duvernoy, archiviste de Meurthe-et-Moselle, pour son ouvrage : *Les actes des ducs de Lorraine jusqu'au XIIe siècle*;

600 francs à M. Chevreux, sous-préfet de Ribérac, pour son ouvrage : *Les institutions communales d'Épinal sous les évêques de Metz.*

PRIX RAOUL DUSEIGNEUR

(fondé par Mme la marquise Arconati-Visconti), triennal, 3.000 fr.

Mme la marquise Arconati-Visconti a fait don entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix triennal de 3.000 francs pour être décerné à des travaux concernant aussi bien l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle, que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne. Ce prix devra porter le nom de Raoul Duseigneur pour conserver la mémoire d'un amateur très distingué, qui a toujours porté un grand intérêt à l'histoire de l'art espagnol qu'il connaissait à fond.

Conformément au désir exprimé par Mme la marquise Arconati-Visconti, un prix extraordinaire de 3.000 francs devait être décerné, pour la première fois, en 1916 ; il l'a été à M. Leite de Vasconcellos, archéologue et professeur à l'Université de Lisbonne, pour l'ensemble de ses travaux d'archéologie hispanique.

PRIX THORLET (4.000 fr.)

Les revenus de cette fondation seront employés par l'Institut à la distribution de prix de toute espèce : prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture...

L'Académie a attribué sur les revenus de la fondation :

1° Un prix de 1.500 fr. à M. Eugène Saulnier, pour l'ensemble de ses ouvrages d'érudition ;

2° Un prix de 1.000 francs à M. Achille Millien, pour ses recherches sur le folk-lore du Nivernais ;

3° Un prix de 1.000 francs à M. Poitevin, pour ses recherches sur la paléographie et la calligraphie.

III. EMPLOI DES REVENUS DES FONDATIONS

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

1.500 francs à M. Merlin, directeur des antiquités et arts de la Régence de Tunis, pour continuer ses fouilles à *Thuburbo Majus* ;

3.000 francs au R. P. Delattre, pour continuer son exploration de la basilique chrétienne qu'il a découverte récemment à Carthage ;

2.000 francs à M. Gsell, pour une mission épigraphique en Algérie ;

2.000 francs à M. le Dr Carton pour continuer les fouilles de *Bulla Regia*.

IV. DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par arrêté ministériel du 21 avril 1916, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont par ordre de mérite :

1. M. Pierre D'ESPEZEL ;
2. M. Jacques DE PONT-RÉAULX.

V. ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1917, 1918, 1919 ET 1920.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1° Pour l'année 1917 :

Étude critique et bibliographique de la Germanie de Tacite.

2° Pour l'année 1918 :

Étude grammaticale sur une des langues nouvellement découvertes de l'Asie centrale.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1919, le sujet suivant :

Les institutions militaires en France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie (1559).

Les mémoires sur chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours [1].

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1917 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1915 et 1916 sur les *antiquités de la France*, qui auront été déposés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1917. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

1. Voir p. 435 les Conditions générales des concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE

I. Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1917, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié en 1916.

II. Le prix de numismatique fondé par Mme veuve Duchalais sera décerné, s'il y a lieu, en 1918, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié en 1917.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages, pour chacun de ces prix, devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10.000 fr.)

Pour l'année 1917, l'Académie s'occupera, à dater du 1er janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1er janvier 1916 et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les

plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1er janvier 1917, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX BORDIN (3.000 fr.)

M. Bordin, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq classes de l'Institut.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1° à l'Orient; 2° à l'antiquité classique; 3° au moyen âge ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1917, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique publié depuis le 1er janvier 1914;

En 1918, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance publié depuis le 1er janvier 1915 ;

En 1919, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1916.

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3.000 fr.)

L'Académie a décidé que le prix extraordinaire Bordin, qui est biennal, sera décerné :

En 1917, au meilleur ouvrage sur le sujet suivant :

Étudier les relations littéraires de la France et de l'Angleterre pendant la Guerre de Cent ans.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1917.

L'Académie décide, en outre, que, *s'il y a lieu*, c'est-à-dire au cas où aucun mémoire ne serait déposé, ou encore si les travaux étaient insuffisants, elle admettra exceptionnellement au concours les ouvrages manuscrits ou imprimés relatifs au moyen âge ou à la Renaissance parvenus à sa connaissance.

PRIX LOUIS FOULD (5.000 fr.)

Après la délivrance du prix de *vingt mille francs*, fondé par M. FOULD, un prix biennal de *cinq mille francs* a pu être institué, d'accord avec ses héritiers, sur les revenus de la même fondation, en faveur de l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, jusqu'à la fin du XVIe siècle.

Ce prix sera décerné en 1918.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918 [1].

PRIX DE LA FONS-MÉLICOCQ (1.800 fr.)

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Ile-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1917; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1914, 1915 et 1916, qui lui auront été adressés en double exemplaire, s'ils sont imprimés, avant le 1er janvier 1917.

PRIX BRUNET (3.000 fr.)

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera, en 1918, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante publiés en France dans les trois dernières années et dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1918.

1. Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus de ce concours.

PRIX STANISLAS JULIEN (1.500 fr.)

Par son testament en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décernera ce prix en 1917.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1917.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1.000 fr.)

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs* (réduite à *dix mille francs*), dont les intérêts doivent être donnés en prix tous les deux ans, au nom de DELALANDE-GUÉRINEAU, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1918, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1er janvier 1916, destinés à ce concours, devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918.

PRIX JEAN REYNAUD (10.000 fr.)

Mme veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire de son « mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de « la France », a, par un acte en date du 3 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui doit être successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce prix sera « accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de « l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un carac- « tère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entière-

ment, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud. »

L'Académie aura à décerner ce prix en 1920.

PRIX DE LA GRANGE (1.000 fr.)

M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix annuel en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France ; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné en 1917.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3.000 fr.)

M. le duc de Loubat, membre de l'Institut et de la *New-York Historical Society*, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une rente annuelle de *mille francs*, pour la fondation d'un prix de *trois mille francs*, qui sera décerné, tous les trois ans, au meilleur ouvrage imprimé concernant *l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.*

Ce prix sera décerné en 1919.

Seront admis au concours les ouvrages publiés, en langue latine, française ou italienne, depuis le 1er janvier 1916.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être déposés en double exemplaire, avant le 1er janvier 1919, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College*, à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

NOUVELLE FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6.000 fr.)

Par actes du 20 octobre 1910 et du 28 mars 1911, M. le duc de Loubat, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire,

a pour objet et pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui pourront entraver les recherches scientifiques, soit que ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent concevoir sur le sort réservé à leur vieillesse, ou à la famille qu'ils risquent de laisser après leur mort dans une situation étroite et pénible. En conséquence, les fonds produits par cette Fondation seront attribués, sous telle forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études qui rentrent dans l'ordre de celles que l'Académie patronne et encourage. Ils serviront aussi à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou par la maladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants, descendants ou collatéraux, que la position précaire ou le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1917 les généreuses intentions du donateur.

FONDATION JOSEPH SAINTOUR (3.000 fr.)

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1917, au meilleur ouvrage relatif au moyen âge ou à la Renaissance, publié depuis le 1er janvier 1914 ;

En 1918, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales publié depuis le 1er janvier 1915 ;

En 1919, au meilleur ouvrage relatif à l'antiquité classique, publié depuis le 1er janvier 1916.

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, en double exemplaire, s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier de l'année du concours.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8.000 fr.)

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les

cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix de la valeur de *huit mille francs.*

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1917, à une œuvre rentrant dans les ordres d'études dont elle s'occupe et publiée dans les cinq années précédentes.

PRIX DE CHÉNIER (2.000 fr.)

Mme Adélaïde-Élisa FRÉMAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour le revenu être donné « en prix, tous les cinq ans, à l'auteur de la méthode que ladite « Académie aura reconnue être la meilleure, la plus simple, la plus « prompte, la plus efficace pour l'enseignement de la langue « grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux termes de la « fondation, l'Académie pourra donner le prix à l'ouvrage qui lui « paraîtra être le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature « grecques, pourvu qu'il ait été publié dans les quatre années qui « seront écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1919.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15.000 fr.)

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à l'œuvre la plus méritante concernant la ville de Paris », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1918.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1.200 fr.)

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, par testament olographe du 7 février 1894, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins.

L'Académie décernera ce prix en 1917.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1917.

PRIX DU BARON DE JOEST (2.000 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à celui qui, dans l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public », sera attribué par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1920.

PRIX DU BARON DE COURCEL (2.400 fr.)

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix sera décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1919.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1919.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1.800 fr.)

Ce prix biennal, de la valeur de dix-huit cents francs, institué par Mme veuve Honoré Chavée, est destiné à encourager des travaux de linguistique et spécialement des recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1917.

PRIX LEFÈVRE-DEUMIER (20.000 fr.)

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné, pour la deuxième fois, en 1918.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1908.

FONDATION PAUL BLANCHET

M. R. Cagnat, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul Blanchet, mort à Dakar (Sénégal) au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme serviront à fonder une médaille qui sera attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1.200 fr.)

M. Edmond Drouin a, par ses testament et codicille olographes des 10 avril 1889 et 17 janvier 1899, légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui sera décerné, *tous les quatre ans*, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1918.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1er janvier 1918.

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Mlle Louise-Bérengère-Marthe Lantoine a fait donation entre vifs à

l'Académie des inscriptions et belles-lettres d'une somme de *cinq cents francs* pour être attribuée, sous forme d'un prix une fois donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition), écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix portera le nom de Henri Lantoine, frère de la donatrice. Il sera décerné, s'il y a lieu, en 1917.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut, en double exemplaire, avant le 1er janvier 1917.

PRIX RAOUL DUSEIGNEUR (triennal, 3.000 fr.)

Mme la marquise Arconati-Visconti a fait don, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix triennal de *trois mille francs*, portant le nom de Raoul Duseigneur, et destiné à récompenser des travaux concernant aussi bien l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIe siècle que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne.

Ce prix sera décerné en 1919.

PRIX THORLET (4.000 fr.)

Les revenus de cette fondation doivent être employés par l'Institut à la distribution de prix de toute espèce : *prix de vertu*, *prix d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition*, etc.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, en ce qui la concerne, attribuera, en 1917, divers prix suivant le programme précité.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET (9.000 fr.)

Mlle Marie-Léontine-Catherine Pellechet, aux termes de son testament du 1er janvier 1909, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *trois cent mille francs* : « Les intérêts de cette somme, dit la testatrice, devront être employés à conserver les monuments existant en France et aux colonies qui présentent un intérêt historique ou archéologique.

« Chaque année, une commission sera nommée, comprenant les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres auxquels on adjoindra des architectes de l'Académie des beaux-arts, dont le nombre ne devra jamais être inférieur au quart des membres de la commission.

« Cette commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. Ces secours devront être consacrés surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments, et non à la restauration générale de ces monuments...

« Cette fondation prendra le nom de *Fondation Auguste Pellechet*, en souvenir de mon père qui m'a donné le goût des arts et les moyens de fonder cette rente. »

Mlle Catherine-Hélène-Dorothée Pellechet, usufruitière de ce legs, étant décédée le 30 juin 1916, l'Académie est entrée depuis cette date en possession dudit legs.

La fondation recevra pour la première fois son application en 1917.

FONDATION GARNIER (15.000 fr. de revenu)

M. Benoît Garnier, par son testament en date du 11 avril 1883, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens (legs réduits d'un tiers en faveur des héritiers, par décret du 27 septembre 1884). Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1917, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION PIOT (17.000 fr. de revenu)

M. Eugène Piot, par son testament en date du 18 novembre 1889, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques

ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille francs* pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : Fondation Piot. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

L'Académie disposera, en 1917, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION DOURLANS (43.000 francs de revenu).

M. L.-G. Dourlans a, par son testament du 24 octobre 1899, légué toute sa fortune à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour être employée en faveur des études dont celle-ci s'occupe. La guerre ayant atteint momentanément les revenus de cette fondation, l'Académie ne saurait compter, pour 1917, sur cette source de revenus.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ

Mme De Clercq et M. le comte de Boisgelin ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus seront affectés à continuer la publication, commencée par feu M. De Clercq, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du catalogue, qui devra être terminé dans un délai maximum de dix ans, les revenus devront être employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie aurait dû disposer du revenu de la fondation en 1917 pour subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale : le rendement des mines de Dourges étant momentanément arrêté par la guerre, la fondation est, pour le moment, sans effet.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis, devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de Lauréat de l'Académie s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix ou l'une des médailles du concours des Antiquités de la France.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* ou bénéficié des fondations ci-dessus n'ont pas droit au titre de *lauréat.*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

LA BATAILLE DE KOSOVO

ET

LA CHUTE DE L'EMPIRE SERBE

PAR

M. LOUIS LEGER

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

I

A la fin du XIVe siècle, la nouvelle des événements accomplis dans la Péninsule balkanique mettait de longues années avant d'arriver en Occident. Si l'on en croit la chronique dite du « Religieux de Saint-Denis »[1], c'est seulement au mois de juillet 1395 que fut apporté à Paris le récit de la bataille de Kosovo qui avait eu lieu au mois de juin 1389 ; et sous quelle forme arrivait ce récit !

Il était apporté à Paris par des ambassadeurs vénitiens. Ils racontaient, sans préciser la date, que le sultan des Turcs, appelé Lamorat, avait amené à travers la Valachie et la Bulgarie, qui étaient devenues des provinces de son empire[2], une armée colossale, une armée si formidable qu'on eût cru qu'il se flattait de soumettre toute la chrétienté.

A la nouvelle de son arrivée, le roi de Hongrie — qui, notons-le immédiatement, n'a pris aucune part à la journée

1. Collection des Documents inédits, tome III, livre XVI, p. 389.
2. Ceci est absolument inexact.

de Kosovo — rassemble une armée, dont l'avant-garde est aussitôt écrasée par les envahisseurs. Mais il ne perd pas courage.

« Braves compagnons, dit-il à ses soldats, mettons notre espoir en Jésus-Christ. Il n'a jamais failli à ceux qui ont espéré en lui. » Les chrétiens, encouragés par ses paroles, se jettent sur l'ennemi et combattent avec acharnement. Parmi eux, le roi se distingue par sa valeur. Les barbares furent enfin vaincus, et ainsi s'accomplit, par la main des chrétiens, la vengeance que le ciel devait tirer de cette nation sacrilège.

Le dit Lamorat et son fils restèrent sur le champ de bataille avec cent mille des leurs. Les survivants s'enfuirent. Le roi de Hongrie avait juré de vaincre ou de mourir. Rien ne put le faire renoncer à sa résolution.

Le roi de France apprit avec joie la nouvelle de ce succès des chrétiens. Il alla le lendemain rendre grâces à Dieu dans l'église Notre-Dame de Paris avec ses oncles et les grands du royaume et y fit célébrer dévotement une messe solennelle au Saint-Esprit.

Voilà ce que l'on savait en France de la bataille de Kosovo, six années après la fatale journée. On savait que le sultan Mourad avait été tué et, comme on avait des idées très vagues sur les Slaves balkaniques, on substituait au tsar Lazare un roi de Hongrie. Au fond, cette confusion n'était pas bien extraordinaire. Jusqu'à ces dernières années, nous avons toujours été assez ignorants des populations du Danube et du Balkan.

A ce roman de nos ancêtres, essayons de substituer la réalité.

Au lendemain de la mort du tsar serbe Douchan (1355) qui avait porté à son apogée la puissance de sa nation et qui s'intitulait souverain autocrate des Serbes, des Grecs, des Bulgares et des Albanais, les Turcs s'établissaient à Gallipoli (1357). Douchan avait bien créé un empire assez

vaste, mais cet empire était peu homogène. Il n'avait pas eu le temps de le consolider. A sa mort, ses États furent partagés entre son frère Siméon et son fils Ouroch. C'eût été le moment d'unir toutes les forces des Slaves balkaniques et des Grecs contre l'invasion ottomane. Mais ces nations ne surent pas s'entendre pour concentrer leurs efforts.

Le 26 septembre 1371, le roi Vlkachin (Voukachin) et le despote Ougliecha de Sérès furent défaits sur la Maritsa, à Kermianon (le Tchirmen des Turcs, le Tchernomien des Bulgares). Tous deux périrent et leurs corps ne furent même pas retrouvés. Le fils de Voukachin, Marko, le légendaire Marko Kralievitch [1], devient un vassal des Turcs. Les chants serbes qui le célèbrent longuement ne dissimulent point cette vassalité.

Au lieu de se concentrer sous un seul souverain, les Serbes se divisent de plus en plus. A la mort d'Ouroch, le dernier des Nemanides, Lazare Hrbelianovitch, qui avait épousé une princesse de cette dynastie, prend le titre de prince, Marko celui de roi. Le ban de Bosnie Tvrdko se proclame *rex Rasciæ, Bosniæ, maritimorumque portuum*. Georges Balchitch règne à Prizren. Lazare essaye de s'entendre avec les Ottomans, moyennant un tribut annuel de mille livres d'argent, et en mettant à leur service un contingent de mille cavaliers. En 1382, les Turcs s'emparent de Sofia, en 1386 de Viddin. L'année suivante, Lazare réussit à les repousser devant Plotchnick, sur la rivière Toplitsa.

Cette défaite, la seule que les Osmanlis aient éprouvée de la part des Slaves balkaniques, allait être cruellement vengée par le désastre de Kosovo polie.

Kosovo polie veut dire le Champ des merles et c'est ainsi que l'interprètent les textes latins du moyen âge : *Cam-*

1. Dont j'ai étudié l'histoire et la légende dans un volume de la Bibliothèque slave (librairie Leroux).

pus merularum; Amschelfeld, *Amselfeld*, traduisent les Allemands. C'est une vallée, un ancien bassin d'alluvion, orienté du Nord-Ouest au Sud-Est, d'environ cinquante kilomètres de longueur sur vingt de largeur, qui s'étend au Nord de la ville de Prichtina. Cette vallée représente un ancien fond lacustre dont la partie la plus basse est à 550 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle est fermée au Sud par le mont Char et traversée dans toute sa longueur par le cours de la Sitnitsa, rivière qui va se jeter dans l'Ibar, affluent de la Morava occidentale. Les localités sont, outre Prichtina, siège d'un vilayet, Voutchi Trn [1] et Mitrovitsa. Les rois serbes, qui n'avaient point de résidence fixe, ont souvent résidé ici dans des châteaux, notamment sur les flancs du Char Planina. La vallée s'allonge au croisement des routes qui menaient de Constantinople à la Bosnie et à l'Adriatique, et de Salonique au Danube. Elle devait être nécessairement le point de rencontre et le champ de bataille des nations.

En 1072, les Byzantins y repoussèrent une attaque des Serbes et des Bulgares. De 1091 à 1094, Alexis Comnène y tint les Serbes en échec. Vers 1180, le grand joupan serbe Étienne Nemania y vainquit ses frères et leurs alliés, les Byzantins.

Après la bataille qui fait le sujet de cette étude, la plaine de Kosovo fut encore le théâtre de sanglants engagements. En 1448, quatre ans après le désastre de Varna, Jean Hunyade, gouverneur de la Hongrie, entreprit une expédition contre les Ottomans. Il rencontra le sultan Mourad II dans la plaine. L'action s'engagea le 18 octobre et dura trois jours entiers. Les Turcs furent vainqueurs et 17.000 chrétiens perdirent la vie. Un certain nombre d'entre eux réussirent à s'échapper dans la direction de l'Ouest et trouvèrent un asile à Raguse.

1. Prononcez « tern ». Ce mot veut dire « l'épine du loup ».

Avec le XVIIe siècle, c'est l'armée autrichienne qui entre en scène. En 1689, Piccolomini occupe Prichtina et Prizren. L'année suivante, les Impériaux sont battus et obligés de se replier sur Nich. En 1831, une rencontre eut encore lieu entre les Turcs et les Musulmans de Bosnie, insurgés contre les réformes du sultan Mahmoud. Ils furent défaits par le général Kara Moustapha.

La bataille de 1389 eut lieu le jour de la Saint-Vid ou saint Guy (Vidov Dan). En laissant de côté tous les ornements, tous les hors-d'œuvre dont l'a parée la poésie populaire, elle peut se résumer ainsi.

Au cours de l'année 1389, le sultan entreprit en personne une campagne contre les Serbes. Il était accompagné de ses deux fils Bayezid et Jakoub, de son vizir Ali Pacha et des plus célèbres généraux de son armée [1], Timon Tach et son fils, Evrenos, Sakji Beg, Saroudj, Moustedja, Balaban Beg. Les États vassaux de l'Empire, l'Asie mineure, l'Albanie, l'Épire, la Thessalie, même un prince serbe, Constantin, avaient envoyé des troupes auxiliaires. « On avait rarement, dit M. Jorga, vu une armée turque si nombreuse et si bien conduite. »

Lazare s'était préparé de son côté ; il s'était assuré le concours du roi de Bosnie Tvrdko. Il avait sollicité celui du régent de Hongrie, le prince Sigismond, mais les négociations traînèrent en longueur. Ce ne fut que le 7 juillet 1389, trois semaines après la bataille, que Gara, ban de la Matchva [2], apparut à la cour du *Kenezius de Rascia* [3] (c'est ainsi que le protocole hongrois désignait Lazare). Elle apparut pour apprendre qu'il n'était plus de ce monde.

L'armée de Mourad franchit le défilé d'Ichtiman, puis

1. Jorga, *Histoire de l'empire ottoman*, tome I, p. 360.

2. Région du bassin de la Save, dont le centre était la ville actuelle de Schabats. Elle appartint tour à tour à la Hongrie et aux Serbes.

3. Kenezius représente le serbe Knezn, prince. Rascia est un des noms de la Serbie.

obliqua subitement à l'Ouest dans la direction de Kustendjil et de Prichtina, dépassa cette ville et rencontra l'ennemi dans la plaine de Kosovo.

Lazare avait avec lui son gendre Brankovitch et les troupes auxiliaires envoyées par le roi de Bosnie, Étienne Tvrdko. Parmi les Serbes figurent un certain Miloch que les documents postérieurs appellent au XVIe siècle Kobilitch ou Kobilovitch [1], et au XVIIIe, Obilitch. Ayant été calomnié auprès de Lazare, il voulut prouver à tout prix sa loyauté. Il pénétra dans le camp turc jusqu'à la tente du sultan Mourad et réussit à le poignarder. Il fut aussitôt massacré par les Ottomans. Si invraisemblable que semble cet exploit, on en retrouve l'analogue au siècle suivant dans l'histoire des Roumains. En 1462, Mohammed II entreprend une expédition contre le prince Vlad, surnommé l'Empaleur. Vlad, qui savait admirablement la langue turque — ce qui ne devait pas être le cas de Miloch — s'habille à la turque et, avec un certain nombre de compatriotes vêtus de la même façon, il entreprend de pénétrer jusqu'à la tente du sultan afin de l'assassiner ; mais, dans l'obscurité, il prend la tente d'un pacha pour celle du sultan. Il réussit à s'échapper, rejoint son armée et, plus heureux que le Lazare serbe, il met les troupes ennemies en déroute.

Le fils de Mourad, Bayezid, prend immédiatement le commandement et rétablit la bataille un instant compromise. Le prince Lazare est fait prisonnier et a la tête tranchée. Plus tard, la légende racontera qu'il a péri en combattant.

Son corps, abandonné ou restitué à ses compatriotes, fut enterré au monastère de Ravanitsa qu'il avait fondé huit ans auparavant. De Ravanitsa il fut transporté en 1683 à Saint-André, près de Bude en Hongrie, puis enfin dans la Frouchka Gora (montagne des Francs), dans la Slavonie, au monastère de Vrdnik qui fut appelé Nova Ravanitsa

1. Ce qui voudrait dire « fils de jument ».

(*Glasnik*, XII, p. 622). Ainsi le martyr de Kosovo repose aujourd'hui en terre hongroise. Le corps de Mourad fut transféré à Brousse. Ses entrailles furent ensevelies dans un tulbe ou mausolée de marbre blanc. C'est un petit monument qui affecte la forme d'une mosquée sans minaret. Ce monument a été restauré au XIXe siècle par le séraskier (ministre de la guerre) Hourch pacha. Il est pour les Musulmans le but d'un pieux pèlerinage. Ce tulbe est entouré de quelques habitations réservées au personnel chargé de sa conservation. Aux deux extrémités du cercueil brûlent deux cierges. Au-dessus, sept lampes sont suspendues. Les visiteurs — quelle que soit leur religion — ont le droit d'être défrayés gratuitement pendant trois jours. Après la Mekke, le tulbe de Mourad est le sanctuaire le plus vénéré des pays musulmans. Autour de lui se groupent de nombreuses tombes surmontées d'un turban [1].

Un autre tulbe se dresse non loin du village de Mazgit. Il renferme le tombeau de Sinan pacha, vizir de Mourad, et celui de son serviteur. Toute cette région s'appelle « le cimetière des héros ».

II

Que nous apprennent de précis les documents historiques sur cette bataille, qui semble appartenir beaucoup plus à l'épopée qu'à l'histoire ? En somme, bien peu de chose.

Et d'abord, consultons les textes contemporains.

Deux mois après la bataille, le 23 août 1389, le Conseil de Venise nous révèle ce qu'il sait dans des instructions données à un ambassadeur qu'il envoie à Constantinople. Il s'exprime ainsi :

« On raconte sur cette bataille différentes choses auxquelles il est difficile de croire ; mais nous devons tenir

1. Hahn, *Reise von Belgrad nach Salonik* ; Hilfording, *La Bosnie, l'Herzégovine et la vieille Serbie.*

compte des nouvelles qu'on rapporte de la mort de Murat et de son fils et de l'avènement de son second fils[1]. »

Le roi Tvrdko de Bosnie, dans une lettre adressée à la commune de Trogir (Trau) en Dalmatie (*Mémoires de l'Académie d'Agram*, année 1893), annonce que le 15 juin précédent, le sultan a été tué *in campo turdorum*, au champ des grives (il se trompe d'oiseau, sans doute par distraction). Il ignore d'ailleurs la mort de Lazare.

Il transmet la même nouvelle à la ville de Florence. Et par une lettre datée du 20 novembre 1389, la cité le félicite de ce glorieux triomphe. Pour les contemporains, si le sultan a péri, c'est évidemment qu'il a été vaincu.

Un renseignement sérieux nous est fourni par des voyageurs russes qui, vers cette époque, avaient fait le voyage de Constantinople, le métropolitain de Moscou, Pimène, l'évêque de Smolensk, Michel, et le diacre Ignatiev.

Ignatiev s'exprime ainsi : « Miloch, fidèle serviteur de Lazare, tua par ruse Murad, et immédiatement après, les Turcs proclamèrent Bayezid fils de Murad. Alors les Turcs furent victorieux et s'emparèrent du tsar serbe Lazare. Sur l'ordre de Bayezid, il fut massacré. »

Ce document russe est le premier qui nous révèle le nom de Miloch. Ce nom est répété dans un firman du sultan Bayezid, dont la traduction serbe a été publiée au tome X du *Glasnik*, recueil de Mémoires de la Société des Sciences de Belgrade. Ce document désigne le meurtrier du sultan sous le nom de Miloch Kobilitch. Ce personnage aurait, sous prétexte de se convertir à l'islam, pénétré dans le camp turc et tué le sultan avec une arme empoisonnée.

Voilà, en somme, les seuls documents contemporains de la bataille.

Les récits serbes du XVe et du XVIIe siècle n'ajoutent rien au peu que nous savons. Ils nous fournissent les noms d'un

1. Cité par Rackzi, dans son étude sur la bataille de Kosovo (*Mémoires de l'Académie d'Agram*, XCVII).

certain nombre de Serbes qui auraient péri avec Lazare : Joug Bogdanovitch, Miloch Omilevitch, Étienne Mousitch, etc.

L'ensemble des chants serbes relatifs à la bataille de Kosovo constitue un groupe dont certains adaptateurs ont voulu faire un cycle épique analogue aux poèmes homériques. Quelques-uns de ces chants ont dû, vu le tempérament poétique des *gouslars* serbes [1], se produire peu de temps après la bataille. Des légendes se sont formées peu à peu, et quelques-unes sont fort belles. On peut s'en faire une idée par les traductions de Mme Élisa Voiart, d'E. d'Avril, de Dozon [2].

La bataille de Kosovo ne marque pas — comme on le croit volontiers — l'écrasement définitif de la Serbie. L'État serbe devait subsister encore soixante-dix ans. Sous le règne d'Étienne Lazarevitch et de Georges Brankovitch, il eut même plus d'étendue qu'il n'en avait au temps de Lazare. Mais, au fond, il ne fit guère que végéter entre la Turquie musulmane et la Hongrie catholique.

La mort tragique de Lazare, victime des infidèles, lui valut d'être canonisé par ses compatriotes.

L'imagination populaire a voulu expliquer le désastre de Kosovo par la trahison d'un gendre de Lazare, Vouk Brankovitch. Il devient le Ganelon de l'épopée populaire. Il aurait passé à l'ennemi avec 12.000 hommes et sa trahison aurait entraîné la mort de 77.000 guerriers. Les textes primitifs ne connaissent rien de cette trahison, qui aura été imaginée pour consoler l'amour-propre national. Ces chiffres sont empreints d'une singulière exagération. 77.000 et 12.000, cela fait 89.000. En supposant que 10.000

1. Joueur de gousle ou guzla, qui chantent en s'accompagnant de cet instrument.

2. Élisa Voiart. *Chants populaires des Serbiens*. Paris, 1834 (traduit d'après l'allemand). — E. d'Avril, *La bataille de Kosovo*, rhapsodie serbe. Paris, Librairie du Luxembourg, 1866. — Dozon, *L'épopée serbe*, Paris, 1882.

aient pu s'échapper, cela ferait, pour les Serbes, un total de 100.000 pertes, ce qui suppose une armée deux ou trois fois plus considérable. Le colonel serbe Michakovitch, qui a consacré à notre bataille une étude technique [1], évalue — sans s'appuyer, d'ailleurs, sur des données positives — l'armée de Lazare à 25.000 hommes, celle des Bosniaques à 10.000 ; total : 35.000. Il suppose que celle des Turcs était trois fois plus forte. Tout cela donnerait un chiffre d'environ 120.000 combattants pour les deux parties. Les historiens turcs Nechria et Saduddine Khodja, qui sont postérieurs de plus d'un siècle à la bataille, donnent libre carrière à leur imagination. Nechria évalue le nombre des Serbes à 500.000. Il fait combattre dans leurs rangs des Allemands, des Valaques, des Arnautes, des Hongrois, des Tchèques, des Bulgares. En réalité, les seuls alliés de Lazare furent des Bosniaques, autrement dit des Serbes.

Quelques légendes sont restées attachées à la plaine de Kosovo. Un écrivain contemporain, M. Veselinovitch, les a recueillies et publiées (au tome XIV du Recueil annuel *Godichnitsa* de la Fondation Tchoupitch). En voici le résumé.

Les petites pierres blanches qui jonchent le sol au lieu dit Gazimestan et près du tombeau de Mourad représentent les fragments de biscuit que l'armée serbe dut abandonner dans sa retraite. Ces vivres furent changés en pierre par la vertu de la prière du sultan. Ceci est, évidemment, une légende turque. Quel intérêt le sultan avait-il à cette métamorphose? C'était probablement pour que les Serbes ne pussent s'alimenter de nouveau s'ils reprenaient l'offensive.

Le sol de la plaine présente une teinte rougeâtre. Il la doit au sang des combattants tombés pour la défense de la patrie.

1. *Kosovska Bitka. La bataille de Kosovo, étude d'histoire militaire* (Belgrade, 1890, in-8°).

Une fleur appelée bojour croît en abondance dans la région. C'est la *pœonia officinalis*, une espèce de renoncule ou de pivoine de couleur rouge. D'après les Serbes, elle n'a commencé à croître qu'au lendemain de la bataille.

Un proverbe conserve encore le souvenir de la journée fatale.

Da je meni chtelo dobro biti
Ne bi Laxo meni poginuo.

« Pour mon bonheur, il eût mieux valu que Lazare n'eût pas péri à Kosovo. »

La bataille est restée dans la tradition comme le symbole de la défaite des Serbes écrasés par les Osmanlis. En réalité, le terrain était demeuré aux mains des Serbes. Les Turcs, déconcertés par la mort du sultan, n'avaient pas osé poursuivre leur avantage. Ce n'est qu'en 1445 que Kosovo tomba aux mains des Musulmans. Quatre ans après, la Serbie devenait un pachalik. Depuis, elle a eu de glorieux triomphes, elle a subi de cruelles épreuves. Nous pouvons lui dire, avec le poète :

O passi graviora, dabit Deus his quoque finem.

O vous qui avez souffert de pires maux, Dieu mettra fin, cette fois encore, à vos souffrances !

5442

MICHEL BRÉAL

(1832-1915)

Phototypie Alary-Ruelle

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. MICHEL BRÉAL

PAR

FEU GASTON MASPERO

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

LUE PAR M. RENÉ CAGNAT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Messieurs,

Si ce grand cardinal à qui notre Compagnie doit indirectement l'existence daigne encore s'intéresser, dans l'autre monde, aux choses de notre monde terrestre, j'imagine qu'il ne laisse pas d'être étonné assez souvent par l'étrangeté des études auxquelles plusieurs d'entre nous se livrent et par la nomenclature dont nous nous servons pour les désigner. L'un est à la fois un romanisant et un médiéviste, l'autre s'intitule assyriologue, un troisième ne songe qu'à la sinologie, et son voisin se vante d'être un américaniste de marque ; tel s'est voué presque dès l'enfance à l'égyptologie la plus farouche ou s'adonne au déchiffrement des langues qu'on découvrit naguère au désert de l'Altaï. La plupart se retranchent dans leur domaine spécial avec un soin jaloux. Michel Bréal se plaisait à cumuler les sciences rares : il était tout ensemble sanscritisant,

iranisant, grécisant, mythologue ; il ne recula point devant les dialectes italiotes les plus rebelles à l'interprétation, et il se mut longtemps à l'aise dans la grammaire comparée des idiomes indo-européens.

Il naquit le 26 mars 1832 au pays rhénan, dans Landau, la vieille forteresse qui, revenue légalement à la France vers le milieu du XVIIe siècle, en fut brutalement séparée au lendemain de Waterloo pour être livrée contre son gré au roi de Bavière. J'ignore ce qu'il en est maintenant, après un siècle de servitude ; mais alors, si les diplomates réunis à Vienne avaient pu imposer aux habitants une nationalité étrangère, ceux-ci n'avaient pas dépouillé leurs sentiments intimes, et nulle part, chez eux, le regret de la patrie perdue ne persistait plus vivace que dans la famille israélite à laquelle Bréal appartenait. Aussitôt qu'il fut en âge de commencer son éducation, elle l'envoya chez nous, à Wissembourg, à Metz, à Paris, enfin au collège Louis-le-Grand ; et partout l'intelligence de l'enfant, son assiduité au travail, l'ardeur avec laquelle il concentrait son attention sur les littératures classiques présagèrent une admission certaine à l'École normale. J'ai dit ailleurs [1] qu'il faillit être arrêté au seuil de sa carrière par l'intolérance du saint-simonien repenti, M. Fortoul, qui régentait alors l'instruction publique : il fallut que Napoléon III, d'esprit plus large que son ministre, intervînt auprès de lui pour que Bréal fût autorisé à concourir. Il fut reçu en même temps que Perrot, Wescher, Benoist, Girardin, Goumy et d'autres dont les noms sonnent moins familiers à nos oreilles ; mais le régime de suspicion auquel l'Empire naissant soumit l'Université attrista ses trois années de séjour, de 1852 à 1855. Un demi-siècle plus tard, il ne se rappelait point « sans rage » les hommes qui, vers cette époque, prétendirent plier la jeunesse à une discipline de régiment ou

1. *Notice sur la vie et les travaux de M. Georges Perrot*, p. 6.

d'ordre monastique, espérant réfréner ainsi les « curiosités indiscrètes » qui l'entraînaient à débattre les questions les plus hautes de l'histoire ou de la philosophie. Leur système d'inquisition et d'étouffement pesa lourdement sur une dizaine de promotions, jusqu'au jour où Victor Duruy parvint à en atténuer la rigueur, non sans peine : le maître, s'adressant à des esprits portés vers l'indépendance, ne devait pas seulement s'abstenir de les exciter librement ; il était obligé de leur enseigner que tout avait été découvert avant eux et que, si on leur concédait encore la faculté d'apprendre le vieux, ils n'avaient plus celle de pouvoir chercher du nouveau. L'Orient islamique n'a jamais pensé autrement, et c'est ce qui prête à sa civilisation entière cet air d'indolence et de fatalisme engourdissant que nous lui voyons [1].

Et pourtant, le ministre qui décourageait ainsi la recherche prit, par hasard, une mesure qui influa sur l'avenir de Bréal d'une manière décisive. Ce n'est pas qu'il eût à le faire un désir bien chaud d'utilité générale ; il s'y résigna par la nécessité de caser avantageusement un érudit allemand, M. Hase, qui, vivant chez nous depuis le Consulat, avait été précepteur des fils de la reine Hortense, puis était entré à la Bibliothèque royale. Napoléon III, toujours empressé à récompenser les services rendus, avait promu Hase au rang de conservateur lorsqu'il était lui-même simple président de la République ; maintenant que la fortune l'avait élevé au trône, il réclamait pour son protégé un poste plus honorifique, surtout mieux rétribué. Cette requête, qui équivalait à un ordre, n'était pas facile à exaucer, car aucune des grandes chaires où l'on professe l'antiquité n'était vide à Paris pour le moment ; il devenait

1. Voir pour une partie des détails qui vont suivre la notice que M. Salomon Reinach a consacrée à Bréal et les lettres de celui-ci, datées du 12 janvier 1881 et du 3 avril 1909, dans la *Revue archéologique*, 5e série, t. III (1916), p. 139 et suiv.

nécessaire d'en créer une tout exprès pour le candidat impérial. Fortoul se rappela fort opportunément l'existence d'une science récemment éclose en Allemagne, la grammaire comparée, qui comptait déjà divers adeptes en France : il l'importa en Sorbonne au bénéfice de Hase. A dire le vrai, celui-ci, ayant quitté son pays natal avant l'apparition des doctrines dont il allait être chargé d'exposer les principes, en ignorait très probablement le premier mot, mais ce détail ne fut point pour embarrasser le ministre : le cours fonctionna dès 1852 et les élèves furent invités à le suivre. Le professeur, qui avait soixante et douze ans révolus, « commença un enseignement nouveau ou qui portait un titre nouveau et, dans une série de leçons qui ne manquaient ni d'intérêt, ni de charme, il apprit à ses auditeurs beaucoup d'excellentes choses, philologie, épigraphie, paléographie, qui ne sont pas absolument étrangères à la grammaire comparée [1] ». Cette appréciation, suffisamment ironique, rend bien l'impression de Bréal et le genre d'agrément qu'il tira de cette première rencontre avec l'érudition allemande ; néanmoins il trouva dans ce fouillis de notions incohérentes la contre-partie des théories arides qu'on prétendait lui inculquer par ailleurs sur la grammaire des langues classiques, et, son ingéniosité naturelle aidant, il lia plus que superficiellement connaissance avec le sanscrit et le zend.

Les normaliens d'alors ne jouissaient pas du privilège de pouvoir se présenter aux examens d'agrégation à la fin de leur troisième année : ils étaient astreints à faire un stage dans les classes des lycées. Bréal, sorti de l'École en 1855, ne devint agrégé qu'en 1857 ; mais comme, depuis quelque temps déjà, la Sorbonne ne lui fournissait plus de quoi satisfaire ses appétits de science, il demanda un congé

1. M. Bréal, *La jeunesse de M. Hase*, dans la *Revue des Deux Mondes*, mars 1883, p. 366.

pour aller terminer son apprentissage de linguiste à Berlin, au cœur des études indiennes. Il y fréquenta les séminaires de Bopp et d'Albrecht Weber et il y noua des relations amicales avec plus d'un étranger venu là aux mêmes intentions. L'un d'eux, le Norvégien Sophus Bugge, plus jeune que lui de deux ou trois ans, s'était acquis déjà une réputation d'érudit, et il avait publié dans le journal de Kuhn divers articles sur l'osque et sur l'ombrien ; ce qui, « pour un élève frais émoulu de la rue d'Ulm, nourri de la bonne direction de M. Nisard et de M. Jacquinet, était prodigieux [1] ! » Il acheva de se pénétrer de sanscrit, de zend, de grammaire comparée ; et, par une conséquence qui nous paraît aujourd'hui assez singulière, celle-ci le mena droit à la mythologie. Aussi bien, c'était le temps où les spéculations de Max Müller sur la mythologie maladie du langage, se substituant aux rêveries symboliques de Creuzer et de son école, tendaient à faire de l'histoire des religions anciennes une dépendance de la linguistique. Des images du parler populaire prises pour des réalités, des jeux de mots évoluant sur des termes à double entente, conduisaient les savants à grouper les légendes les plus disparates autour du Soleil ; les interprétations solaires les moins justifiées sévissaient presque sans contradiction dans l'Europe entière. Bréal les accepta avec ardeur et les propagea chez nous par ses premiers travaux.

Seul dans le pays, Paris lui offrait alors les ressources indispensables à pousser plus avant ses recherches. De retour en France, la perspective d'aller remplir en province la place due à son titre d'agrégé lui apparut si désolée qu'il sollicita comme une faveur la permission d'occuper à la Bibliothèque impériale un emploi même secondaire, mais où il pût s'abandonner sans contrainte à sa vocation scien-

1. Lettre du 11 juillet 1907 à Salomon Reinach, dans la *Revue archéologique*, 5e série, t. III (1916), p. 141.

tifique. Il fut nommé surnuméraire au département des manuscrits par arrêté du 28 juillet 1860, pour suppléer Renan alors en mission dans la Phénicie, puis il passa titulaire dix-sept mois plus tard, le premier janvier 1862[1]. Il ne laissa aucune trace de son activité pendant les quatre années qu'il demeura en fonction ; il n'ajouta rien au catalogue des livres syriaques que Renan avait commencé, il n'amorça aucun catalogue nouveau, il travailla presque exclusivement à coordonner les connaissances qu'il avait précédemment acquises et à les utiliser pour son avancement. Notre Académie avait mis au concours pour le prix ordinaire de 1862 le sujet suivant : *Recueillir les faits qui établissent que les ancêtres de la race brahmanique et les ancêtres de la race iranienne ont eu, avant leur séparation, une religion commune ; mettre en lumière les traits principaux de cette religion sous le rapport des rites, des croyances et de la mythologie ; exposer les lois qui ont présidé de part et d'autre aux transformations des vieilles fables et qui fournissent une méthode assurée pour les comparer.* Le jury, composé de Jules Mohl, Ravaisson, Adolphe Regnier et Renan, adjugea le prix de 2.000 francs à Bréal, et le jugement porté sur lui par le Secrétaire perpétuel dans son rapport sembla d'autant plus flatteur qu'il émanait d'un partisan convaincu des doctrines adverses, Guigniaut, le traducteur de la *Symbolique* : « La méthode et surtout la distribution des matières a paru satisfaisante, l'exposition nette, bien ordonnée ; l'auteur est remonté aux sources mêmes pour y chercher les éléments de la question, et il a fait preuve d'un véritable savoir philologique. » Quelques reproches se mêlaient à ces louanges : la commission regrette que l'auteur « n'ait pas établi des degrés de certitude, de vraisemblance, de simple conjecture, entre

1. Je dois à l'obligeance de notre confrère M. Omont les renseignements relatifs au séjour de Bréal à la Bibliothèque impériale.

les résultats qu'il a ou empruntés à d'autres ou obtenus lui-même [1] ». Le mémoire étant resté inédit, on ne peut dire jusqu'à quel point l'éloge et la critique paraîtraient justifiés aujourd'hui : les qualités principales que nous avons connues à l'homme sont déjà là, ainsi que quelques-uns de ses défauts ; mais dans quelle proportion qualités et défauts se trouvaient-ils combinés ?

Les morceaux *sur la composition des livres zends* et *sur la géographie de l'Avesta*, qui furent insérés peu après au *Journal asiatique* [2], peuvent nous en donner une idée, mais surtout les deux thèses qu'il présenta en 1863 pour l'examen du doctorat ès lettres : *De persicis nominibus apud scriptores graecos* et *Hercule et Cacus* [3], enfin l'article sur *le mythe d'Œdipe*, qu'il écrivit pour la *Revue archéologique* [4]. Il prenait la fable de Cacus chez les Latins ou celle d'Œdipe chez les Grecs, et, après avoir défini d'après quelles lois universelles elle s'était déformée en Asie ou en Europe, il tirait d'après elles les conséquences des faits qu'il avait établis au cours de son analyse. On devinait sans peine dès le début la conclusion à laquelle il aboutissait : « Plus on pénétrera dans la nature des mythes primitifs, — affirmait-il avec Max Müller, — et plus on se convaincra qu'ils se rapportent au soleil pour la meilleure part. » Le Soleil était donc présent partout dans ces pages, lui, ses doublures ou ses dérivés, ses alliés, ses ennemis, et tous ils incarnaient en eux les phénomènes de la nature. L'Héraclès hellénique, que les nations d'Italie ont superposé à leur Hercule ou à Sancus, est un fils de Zeus-Dyaus,

1. *Comptes rendus*, 1862, p. 11 et 123.

2. *Journal asiatique*, t. XIX (1862), reproduits dans les *Mélanges de mythologie et de linguistique*, 1878, p. 187-199, 207-215.

3. La thèse sur *Hercule et Cacus*, publiée originairement chez Thorin, Paris, in-8°, a été reproduite en tête des *Mélanges*, 1878, p. 1-161.

4. *Revue archéologique*, nouvelle série, t. VIII (1863), réimprimé dans les *Mélanges*, p. 163-165.

et, procédant de son père, il personnifie en un être vivant et agissant un des aspects du firmament éblouissant de clarté. Sous le nom de Cacus-Caecius, on entendra le vent d'orage qui chasse devant lui ce que la tradition prétend être les vaches de Géryon, mais qui est en vérité le troupeau des nuées chanté aux hymnes védiques. On discernera sous l'idée des Centaures comme sous celle des Gandharvas l'image de la chevauchée des vapeurs orageuses à travers l'espace. Ixion sera, ainsi que son nom le révèle, la roue du soleil que le dieu suprême dispute au démon de la nuit et de la stérilité. Dans Œdipe comme dans Apollon, dans Héraclès, dans Bellérophon, un héros de lumière se cachera pour nous ; et le Sphinx dont il résout les énigmes, que figure-t-il sinon la nue qui crève après avoir grondé sourdement et qui s'abat en pluie sur le sol ? Au temps où la nature vraie des dieux cessa d'être comprise, les peuples qui reçurent l'héritage de leurs histoires, voulant se rendre compte des mots qui les exprimaient et transportant dans la réalité matérielle ce qui n'était que métaphore, inventèrent la légende.

Bréal, d'abord conquis à ces interprétations des mythes, conçut peu à peu des doutes sur leur légitimité ; à la fin, il n'aimait plus guère à en parler, et quand on lui en citait qu'il avait émises dans sa jeunesse, il détournait volontiers la conversation. Elles furent tenues à l'époque pour la vérité pure. Le jour de la soutenance des thèses, le 18 mars 1863, le jury d'examen où le vieux Hase siégeait à côté d'Egger, de Patin, de Victor Leclerc, d'Himly, et l'assistance où l'on remarquait Adolphe Regnier, Renan, Stanislas Julien [1] les accueillirent avec une faveur marquée ; même le gros des lettrés leur fit, en dehors de la Sorbonne, un accueil tel qu'on n'aurait jamais osé l'espérer.

1. *Mémoires de Hase*, cités par S. Reinach dans la *Revue archéologique*, 5e série, t. III (1916), p. 143.

Ce n'était pas assez toutefois d'avoir prouvé par la plume l'utilité souveraine de la science comparative ; Bréal voulait obtenir le droit de l'enseigner officiellement et de la propager par la parole comme par la plume dans la France entière. Sa première tentative dans cette direction échoua ; et, en vérité, elle ne pouvait qu'échouer. Depuis trop d'années déjà, la chaire de langue et de littérature sanscrite au Collège de France était entre les mains d'un simple chargé de cours : à l'automne de 1862, le Ministère de l'instruction publique, résolu à redresser enfin cette situation anormale, déclara la vacance de la chaire magistrale. Aussitôt Bréal entra en campagne, mais « en subordonnant son action à la détermination du savant » Adolphe Regnier, « que les votes du Collège placeraient en première ligne, et sans prétendre, le cas échéant, s'opposer au candidat », M. Foucaut, « qui, pendant nombre d'années, avait occupé le poste. Ce qu'il ambitionnait dans cette circonstance, c'était un témoignage d'estime des professeurs et de l'Académie, qui avait couronné récemment son mémoire sur les origines védiques des religions iraniennes[1] ». Ce témoignage lui fut refusé provisoirement ; la mort de M. Hase, survenue peu après, en 1864, lui permit de réparer ce petit échec. Le ministre, jugeant que la grammaire comparée était dépaysée en Sorbonne pour l'instant, la transféra de l'autre côté de la rue Saint-Jacques ; puis, appliquant le règlement qui lui laissait le droit de nommer directement à toute place de création nouvelle dans un établissement de l'État, il désigna Bréal comme chargé de cours. La leçon d'ouverture sur *la méthode comparative appliquée à l'étude des langues*[2], prononcée devant un auditoire où se trouvaient plusieurs membres de l'Institut, fit ressortir en évi-

1. Ce sont, à peine modifiés, les termes de la lettre de candidature qu'il adressa à l'Académie (*Comptes rendus*, 1862, p. 220-221).

2. En brochure chez Thorin, 1867, Paris, in-8° ; reproduite dans les *Mélanges*, 1878, p. 217.

dence les qualités qu'on avait seulement entrevues le jour des thèses : la sobriété élégante et la pureté de la forme, la netteté de l'exposition, la maîtrise de soi-même ; on la relit avec plaisir aujourd'hui encore, après un demi-siècle. Les leçons suivantes, si elles furent plus techniques, ne soulevèrent pas un intérêt moindre ; mais l'inexpérience des assistants et le manque de livres français où il leur fût possible de compléter la parole du maître décidèrent celui-ci à terminer au plus vite la traduction qu'il avait commencée en Allemagne du gros traité de Bopp sur la *Grammaire comparée*.

Il nous a confié, dans l'Introduction du premier volume, quelles raisons il eut de l'entreprendre. Tout d'abord, il fut séduit par le plan de l'ouvrage qui, étudiant d'ensemble un certain nombre d'idiomes indo-européens, les replaçait dans le milieu où ils étaient nés, et, les soumettant à une analyse minutieuse à partir du point où leurs grammaires spéciales finissent, les commentait l'un par l'autre, en rendait le développement sensible et démontrait que les soi-disant anomalies demeurées jusqu'alors inexpliquées dans chacune d'elles sont uniquement les manifestations particulières de lois générales. Il y avait là un trésor de connaissances qu'il fallait ouvrir à la science française pour l'aider à sortir de l'anarchie où elle se complaisait. « Ce n'est pas, ajoutait Bréal, que les travaux de linguistique manquent en France ; nous pourrions en citer qui sont excellents et qui valent à tous égards les plus savants et les meilleurs de l'étranger ; mais... ils s'ignorent les uns les autres, je veux dire qu'ils ne se continuent ni ne se répondent ; chaque écrivain, prenant la science à son origine, s'en constitue le fondateur et en établit les premières assises. Par une conséquence naturelle, la science, qui change continuellement de terrain, de plan et d'architecte, reste toujours à ses fondations... A la vue de tant d'efforts incohérents, le lecteur est tenté de supposer que la linguistique est encore dans son enfance,

et il est pris du même scepticisme qu'exprimait saint Augustin, il y a près de quinze siècles, quand il disait, à propos d'ouvrages analogues, que l'explication des mots dépend de la fantaisie de chacun, comme l'interprétation des songes[1]. » Le tome premier fut imprimé en 1866 et obtint le prix Volney[2]; les deux volumes suivants se succédèrent régulièrement de 1866 à 1869, avec des Introductions substantielles, où le traducteur résumait les données fournies par les portions afférentes de l'original et, à l'occasion, en discutait la doctrine. Le quatrième ne fut prêt qu'en 1872[3].

Aussi bien, la vie de Bréal s'était compliquée avec les ans. Disons d'abord que, devant le succès du cours, Duruy s'était cru autorisé à transformer en chaire magistrale la chaire de chargé de cours qu'il avait instituée, pour la grammaire comparée, au Collège de France; Bréal, renonçant à son emploi près la Bibliothèque[4], fut élu, en 1864, à l'unanimité des professeurs, par 28 voix, sur 33 votants, dans l'Académie des inscriptions. D'autre part, avec le concours de M. de Charencey, et principalement d'Egger, qu'on trouve mêlé à tout ce qui se fit d'utile vers cette époque, une société avait essayé de se constituer, la même année, pour grouper les linguistes ; mais la formation de cette *Société de linguistique* fut pénible et le sort en demeura précaire jusqu'en 1867, où Bréal accepta définitivement d'en être le secrétaire, fonction de pur dévouement, dont aucun avantage ne rachetait les ennuis. Et pourtant, malgré l'ardeur de conviction inlassable qu'il y déploya, il ne put empêcher qu'elle ne menât longtemps encore une

1. *Introduction*, p. II-III.

2. *Comptes rendus*, 1866, nouvelle série, t. II, p. 91, 142.

3. Ces volumes furent présentés à l'Académie, le deuxième en 1868, le troisième en 1870, le quatrième en 1872.

4. Notre confrère M. Omont veut bien m'apprendre que ce fut le 1er octobre 1864.

vie errante : jusqu'après le siège de Paris, nous la vîmes se réunir un soir chez Egger, l'autre chez Renan ou chez Brunet de Presle, tant qu'enfin la salle Gerson la recueillit dans les annexes de la vieille Sorbonne.

Il participa de même à la fondation de la *Revue critique*, lorsque, en 1866, ses amis, Gaston Paris, Thurot, Paul Meyer, de La Berge, Gabriel Monod et d'autres, y entamèrent leur campagne contre la mollesse et la légèreté avec laquelle on conduisait et on jugeait en France les travaux historiques et philologiques. Il faut avoir assisté à ces luttes pour apprécier à leur juste valeur le courage et la ténacité dont les rédacteurs du début eurent à faire preuve en plus d'une occasion. Les auteurs qu'ils censuraient, rudement parfois, et qui étaient habitués à plus de douceur, s'indignaient contre la *Revue*, et l'appelaient rageusement *la vipère* ; dès que la vipère eut sifflé contre eux à plusieurs reprises, ils se renfoncèrent chacun dans son coin, et s'y tinrent muets ; ou, s'ils se risquèrent encore à élever la voix, ce fut avec une prudence qui leur évita sa morsure. Bréal joua son rôle dans cette petite guerre, et ce n'est pas sans raison qu'il fut choisi par la suite pour être un des quatre directeurs de la *Revue*.

D'autres soucis s'ajoutèrent bientôt à ceux que lui causait cette besogne d'assainissement scientifique. Victor Duruy, toujours en quête d'innovations précieuses, songeait à fonder parmi nous quelque chose d'analogue à ce que sont les séminaires auprès des Universités allemandes, mais avec les vertus de clarté lumineuse et, si possible, de facilité littéraire qui sont ici, comme par droit de naissance, l'accompagnement de l'érudition. Lorsque, en 1868, il réalisa son projet, Bréal se trouva naturellement désigné pour enseigner la grammaire comparée à l'École pratique des Hautes Études, dans la section d'histoire et de philologie. C'était une charge en surcroît de celles qu'il portait déjà ; il l'accepta avec allégresse, car elle achevait de lui donner

la haute direction sur la science à laquelle il s'était voué dès la sortie de l'École.

Des trois moyens qu'il possédait ainsi de l'avancer, l'enseignement du Collège de France fut celui que l'expérience lui révéla bientôt comme étant le moins efficace. Avec ses salles constamment accessibles aux désœuvrés et aux curieux pendant que le maître parle, avec ses auditeurs dont la plupart viennent assidûment plutôt pour entendre un développement bien équilibré sur des points curieux de science que pour apprendre patiemment les méthodes de la science même, le Collège lui sembla ne pas offrir à ses besoins de prosélytisme scientifique un champ beaucoup plus favorable que n'était alors la Faculté des lettres. Comme tout bon normalien de son temps, il excellait dans l'art de trousser vivement une leçon, et il l'avait prouvé chaque fois qu'il avait ouvert son cours ; mais il préférait à cet exercice d'éloquence un peu solennel la conférence familière, causée sans apparat au milieu de ses élèves, interrompue à l'occasion par leurs questions ou par leurs remarques, et l'École des Hautes Études lui prêta le cadre simple qu'il considéra comme plus propre que celui du Collège aux besognes utiles. Ceux qui travaillèrent alors sous lui dans les salles étroites de la vieille Sorbonne gardèrent un souvenir très particulier de leurs premières rencontres avec lui. En ce temps-là, le candidat qui sollicitait la libre pratique de ce véritable laboratoire linguistique ne pouvait l'obtenir qu'après avoir rendu au professeur de son choix une visite d'épreuve préliminaire, et lorsqu'il se présentait à Bréal, s'il n'avait pas encore vu de près celui-ci, il échappait malaisément à un accès de timidité. Il devait dire d'où il sortait, les motifs qu'il avait de croire à sa vocation, le point où il pensait en être arrivé de ses études, au besoin traduire et commenter quelques lignes d'un texte grec ou sanscrit ; cet interrogatoire conduit posément, à voix lente, par ce petit homme bâti carré-

ment, épaules larges, tête énorme, traits taillés puissamment, qui l'écoutait sans broncher et le cou penché légèrement sur l'épaule gauche, le regardait d'un air malicieux, ne laissait pas de lui brouiller un peu les idées ; mais la bienveillance retenue du sourire corrigeait cette impression troublante, et les rapports que le cours établissait presque aussitôt entre le maître et les élèves achevaient de la dissiper. Il réussissait, dès le premier jour, à éveiller en eux la sensation qu'ils étaient pour lui des collaborateurs autant que des élèves, il provoquait leurs observations, il critiquait leurs essais, et, impitoyable pour les fautes de méthode, il leur accordait, pour le reste, une liberté absolue. Rien, toutefois, ne leur était plus instructif que d'assister au travail qui s'accomplissait dans son esprit lorsqu'il abordait à leur intention l'examen d'un point de doctrine mal résolu ou jugé insoluble par d'autres. La franchise parfaite avec laquelle il exposait les données du problème, l'argumentation serrée par laquelle il écartait les solutions avancées précédemment, son adresse à grouper insensiblement les faits d'où allait découler la sienne, et les mots saisissants qu'il employait pour la formuler, tout leur montrait comment on s'y prend pour dégager la vérité des nuages qui l'obscurcissent et excitait en eux l'ambition de l'égaler, sinon de le surpasser.

Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis sa nomination à ce poste privilégié, quand la guerre franco-prussienne et le désir de contribuer selon son pouvoir au relèvement de notre pays donnèrent un autre cours à son activité. Après la défaite de l'Autriche, en 1866, c'était devenu à Paris un lieu commun de répéter que la Prusse devait le meilleur de ses succès militaires à la façon pratique dont elle avait organisé l'instruction populaire, ou, pour citer une des phrases à la mode en ces jours déjà lointains, que Sadowa avait été gagné au moins autant par l'instituteur que par le fusil à aiguille. Après le désastre de

Sedan, cette opinion, d'ailleurs contestable, passa soudain à l'état d'axiome, et se répandit par toute la France ; les survivants de notre génération n'ont pas oublié la violence des assauts que le système d'éducation en vigueur alors subit à cette occasion et les nombreux projets qu'on échafauda pour le réformer. Or, depuis son séjour à Berlin, en 1858, Bréal ne cessait d'amasser des notes sur la valeur comparative des études telles qu'elles étaient organisées en France et en Allemagne ; ce ne furent donc pas les événements de l'année terrible qui lui suggérèrent l'idée de se jeter dans la mêlée : ils le décidèrent seulement à produire ses observations plus tôt qu'il n'aurait songé à le faire sans eux. Il les condensa, en 1872, dans un petit volume in-18 qu'il intitula modestement : *Quelques pages sur l'instruction publique en France* [1]. Elles formaient une critique très fermement motivée et très dure par endroits, sous son expression courtoise, des trois degrés d'enseignement que l'État avait combinés : enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur ; vérifiant les résultats de ses enquêtes personnelles par ceux des expériences d'autrui, Bréal indiquait pour chacun de ces degrés les mesures qu'il estimait être le plus propres à les régénérer. Le livre eut deux éditions coup sur coup ; les conclusions en furent approuvées ou condamnées chaudement ; mais, à quelque parti que l'opinion s'arrêtât, elle demeura convaincue désormais que l'auteur, loin d'être un de ces savants enfermés hermétiquement dans leur science, se doublait d'un observateur attentif de tout ce qui se passait dans le monde et de qui l'on pouvait espérer beaucoup pour la réfection de notre édifice universitaire.

Toutefois, avant de réclamer l'application intégrale de ses principes, il lui parut nécessaire d'en tenter les essais

1. Publié chez Hachette, Paris, 1872, in-18 ; une seconde édition en parut la même année, dans le même format et chez le même éditeur.

partiels sur divers objets déterminés. Il fut donc de ceux qui, fondant l'École Alsacienne, puis le Collège Sévigné, montrèrent aux éducateurs officiels les voies qu'il convenait de suivre pour perfectionner l'instruction secondaire des garçons et des filles. De même, il s'associa, dès le premier jour, aux travaux de la *Société pour l'enseignement supérieur*, et il devint, en 1879, un des promoteurs les plus ardents de cette *Société pour l'enseignement secondaire*, qui a fourni depuis de si belles destinées, acceptant de la présider deux fois de suite, en 1880 et en 1881, puis, après deux années de repos bien gagné, une fois encore, en 1884. Il avait été nommé dans l'intervalle un des inspecteurs de l'enseignement supérieur, un peu à son corps défendant, car l'âge l'alourdissait déjà, et les voyages d'inspection le fatiguaient.

Défendant ainsi la cause des études classiques, il ne négligeait pas celle des études orientales. Il relevait, au cours de ses tournées, les endroits qui lui paraissaient offrir le plus de ressources pour celles-ci, et, de retour à Paris, il insistait auprès du Ministère pour qu'on y envoyât des professeurs spéciaux ; c'est à son initiative que Lyon, par exemple, doit ces deux chaires de sanscrit et d'égyptologie dont elle n'est pas peu fière aujourd'hui. Enfin, quand la loi de 1880, modifiant la constitution du Conseil supérieur de l'instruction publique, y laissa un certain nombre de places à la nomination du ministre, Jules Ferry le désigna pour remplir l'une d'elles, et ce choix ne rencontra partout qu'approbation. A partir de ce moment, Bréal vécut pour ainsi dire deux vies accolées l'une à l'autre, et dont chacune aurait suffi à fatiguer les énergies d'un homme actif.

C'est qu'en effet, tout en ayant la mine de se livrer entièrement à l'amélioration et à la défense de l'Université, il n'avait rien relâché de sa vigueur scientifique. Son goût l'avait entraîné de bonne heure vers le déchiffrement

des dialectes les plus obscurs de l'Italie : les *Comptes rendus* de notre Académie, les *Mémoires* de la Société de linguistique, la *Revue critique* sont pleins des articles où il déposait fragment par fragment le produit de ses reconnaissances sur ce terrain mal exploré. Une première fois, en 1875, cet effort aboutit à la mise au jour d'une œuvre considérable sur les *Tables eugubines* dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*. Les six plaques de bronze déterrées jadis à Gubbio et couvertes, les unes de caractères étrusques, les autres de caractères latins, contiennent les restes d'un rituel ombrien qui prescrivait des cérémonies destinées à assurer la prospérité des moissons. Non seulement le texte en offrait de l'intérêt pour l'archéologue, mais l'idiome dans lequel il est conçu ouvrait un champ fécond au linguiste. Bréal le remua assez à fond pour en tirer les éléments d'une grammaire où il montrait que l'ombrien, à côté de quelques particularités d'allure toute moderne, possédait des formes plus archaïques que celles du latin.

Tandis qu'il travaillait à rédiger cette œuvre, un fauteuil étant devenu vacant chez nous par la mort de Brunet de Presle, il se présenta pour l'obtenir ; le 3 décembre 1875, il fut élu au premier tour de scrutin par 19 voix [1]. Désormais notre Académie reçut la primeur de ses recherches. C'est ainsi qu'il compléta sa reconstruction de l'ombrien par l'analyse des inscriptions volsques de Velletri et de Scoppito, par l'examen de la loi de Bantia et de la tablette d'Anagnone, par une tentative d'interprétation plus rigoureuse du chant des frères Arvales. La même curiosité qui l'attirait vers les monuments les plus difficiles à élucider de l'Italie, le poussa vers ceux des dialectes les plus excentriques de la Grèce, le cypriote, l'étolien, le crétois :

1. *Comptes rendus*, 1875 (4e série, t. III), p. 294-296 : il prit place dans la séance du 10 décembre (*ibid.*, p. 297).

un morceau de la loi de Gortyne enfoui au Louvre depuis 1858 lui permit d'éclairer certaines obscurités du langage, de définir les termes relatifs aux adoptions et de reconstituer par là un chapitre entier du droit grec[1]. Malgré que la science ait progressé depuis lors, et que certains des faits discutés dans ces mémoires aient été reconnus incomplets ou inexacts, il y a plaisir toujours, et souvent profit, à les relire, tant la méthode en est ferme et pénétrante, tant la hardiesse s'y unit à la prudence. Bréal avait l'instinct de ce qui est possible en exploration scientifique comme de ce qui ne l'est pas selon les conditions du temps présent, et cet instinct, affiné par une longue pratique, le garda contre les théories où d'autres se plaisaient à voir des inspirations de génie. Quel savant aujourd'hui, même au delà du Rhin, défendrait les thèses bizarres de Corssen sur la façon de lire les inscriptions étrusques et de comprendre la langue dans laquelle elles sont écrites ? Ce fut Bréal qui, le premier, démontra au professeur allemand qu'il avait perdu son temps à composer un gros ouvrage afin d'établir que l'étrusque est un latin mal prononcé[2].

Le moment vint pourtant où, les forces d'un seul menaçant de succomber sous le poids de tant de fonctions diverses, il devrait se débarrasser de l'une ou de l'autre d'entre elles : à l'automne de 1881, il renonça à l'École des Hautes Études. Ainsi qu'il arrive souvent dans nos sciences, celui qui assemble en un corps de doctrine cohérent les notions éparses que d'autres ou lui ont acquises dans un certain laps de temps semble ne clore la période pendant laquelle sa théorie s'est élaborée que pour ouvrir une période nouvelle, pendant laquelle une génération plus jeune manifeste des tendances opposées, sinon pour le tout, du moins pour

1. *Comptes rendus*, 1878 (4e série, t. VI), p. 139.

2. *Revue critique*, 1874, 2e semestre, t. VIII, p. 321, et 1876, 1er semestre, t. X, p. 81.

une grosse part des résultats estimés le plus solides par ses prédécesseurs. Bréal en avait fini à peine en 1872 avec le dernier volume de sa traduction, que l'œuvre de Bopp, fortement battue en brèche et dans son pays et dans le nôtre, commençait à chanceler. Pour Bopp et pour son école, l'important était de retracer la naissance, l'accroissement, puis le dépérissement des formes grammaticales indo-européennes, ceux surtout de la flexion, mais sans trop s'inquiéter ni de leur évolution phonétique, ni de leur emploi dans la phrase, ni de la structure de cette phrase même. Près de lui déjà on avait entrepris de substituer, à l'étude des *lettres* et de leurs correspondances de langue à langue, celle de l'articulation et de ses changements, si bien qu'on en arriva vite à dégager les faits applicables à toutes les langues et non pas propres seulement à telle ou telle : on reconnut que le moindre changement phonétique s'accomplit mécaniquement, suivant des lois sans exception ; en d'autres termes, qu'il a lieu dans une direction toujours la même chez tous les hommes qui parlent un même langage et, dans celui-ci, un même dialecte, si bien que tous les mots où entre le son sujet à l'altération la doivent subir. Les élèves de Bréal entraînés par le courant que son enseignement critique avait déterminé s'étaient éloignés de Bopp, puis de leur maître, tant qu'enfin l'écart entre les doctrines plus récentes et les plus anciennes devint manifeste lorsque, en 1879, Saussure publia le *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*[1], qui édifia de façon définitive la théorie du vocalisme dans ce groupe linguistique. La rigueur inflexible introduite ainsi dans la science ne convenait pas beaucoup mieux au tempérament de Bréal que le sec empirisme de l'enseignement grammatical donné par l'École normale au temps de sa jeunesse. Il continua son cours des Hautes Études pendant

1. Leipzig, 1879, in-8° ; Paris, 1887, in-8°.

trois années encore ; puis, en 1881, la fissure s'élargissant toujours, il quitta la partie, mais en désignant, pour le remplacer, celui-là même dont les directions scientifiques s'éloignaient le plus des siennes, Ferdinand de Saussure.

Rien ne montre plus clairement la libéralité de son esprit et l'intelligence très avisée qu'il avait des besoins du moment. Peu de professeurs, appelés à se donner un successeur, auraient dirigé aussi généreusement le choix du ministre sur un disciple qui s'écartait si résolument de leurs idées propres. Bréal trouva tout naturel d'agir comme il fit en cette circonstance, suivant d'ailleurs en cela la règle de sa vie entière. Jamais il ne demanda à ses élèves d'adopter aveuglément ses idées : il n'exigea d'eux que le sérieux et la bonne foi dans les recherches.

Allégé ainsi d'une partie de ses devoirs professoraux, il lui devint moins difficile de conduire à une même allure et sa poursuite de la vérité scientifique et sa lutte pour l'Université. La jeune école de linguistique n'avait pas pu s'enfermer presque exclusivement dans la démonstration des lois phonétiques, de leur constance, des conséquences qui en découlent pour chacun des membres de la famille indo-européenne, sans négliger un peu l'analyse des sens et de leur évolution, ce que les Allemands affublaient du nom de *sémasiologie*. Bréal préféra ne pas oublier qu'à côté de ces lois strictes qui meuvent le corps matériel du langage, il y en a d'autres aussi rigoureuses qui en commandent le mécanisme psychologique, et il en donna l'application dans une série de notes rédigées au jour le jour pendant des années. Les changements de signification qui atteignent les mots et les formes grammaticales sont le produit des opérations incessantes par lesquelles l'esprit humain se fabrique à lui-même des outils de plus en plus commodes et les perfectionne ou les remplace à mesure qu'ils s'usent, afin de s'entendre toujours mieux avec ses semblables ; mais tandis que leurs sons se modifient méthodiquement à travers les

siècles, leurs sens évoluent avec non moins de régularité. Ce n'est pas qu'ils jouissent d'une autoplastie réelle et que nous ayons le droit de leur attribuer une sorte de vie, comme l'imagina Arsène Darmesteter : cette conception, empreinte qu'elle était du mysticisme germanique, n'était pas pour plaire à Bréal, et n'a pas résisté à sa critique; mais ce fut en 1897 seulement qu'il crut enfin avoir précisé suffisamment ses idées sur ce sujet, et qu'il les livra au public dans ses *Essais de sémantique*. Le mot avait été frappé par lui pour désigner cette branche de la science où le langage est considéré avant tout au point de vue des choses à exprimer, et il fit une fortune rapide, car les savants de profession s'en emparèrent et le monde lettré l'adopta presque aussitôt qu'eux : il est entré dans l'usage courant et on n'imagine pas le temps où il n'y était pas. L'ouvrage n'est pas un simple répertoire de faits, hérissé de mots techniques et écrit dans la manière aride ou peu compréhensible que tant d'auteurs affectent en cas pareil ; c'est plutôt un traité psychologique, mais d'une psychologie toujours claire dans ses principes. Écartant « l'inconscient » des théories germaniques ou germanisantes, Bréal se refuse à prêter au langage un développement spontané, mais il voit en lui un produit réfléchi de l'homme vivant en société, que le milieu ambiant, l'école, la littérature, la pratique des classes instruites, le frottement hostile ou pacifique avec l'étranger modifient sans relâche. A la netteté des principes déterminés successivement correspond une limpidité et un bonheur d'expression où l'on retrouve l'ancien normalien rompu dès l'enfance à l'art de bien écrire. La phrase est agile, sobre, dépouillée d'ornement superflu, imagée cependant quand il faut l'être. Le livre a eu cinq éditions de 1897 à nos jours, et le succès n'est pas épuisé, loin de là. Bréal, qui en avait préparé l'effet par mainte note préliminaire, le continua et l'accrut par la publication ininterrompue de ce qu'il appelait ses « Variétés philologiques ». « C'est, dit-il,

de la graine jetée un peu au hasard : cela germe quelquefois mieux qu'en serre chaude[1]. » La bonne semence, en effet, quand elle est lancée à propos, se perd rarement, quel que soit le sol sur lequel elle tombe : celle-ci a levé drue en serre chaude et en terre libre ; mais souvent, lorsque la plante est arrivée à maturité, la moisson ne rend pas au semeur les fruits qu'il en attendait, et les espoirs qu'il avait bâtis sur elle sont déçus cruellement.

Il l'éprouva vers le même moment, lorsqu'en 1896 il fut obligé de renoncer à cette partie éducatrice de son œuvre qui ne lui tenait pas moins à cœur que la partie scientifique. Vainement avait-il, depuis 1880, prodigué son temps et sa peine pour aider à la reconstitution de notre enseignement : ses projets, tombés entre les mains de gens plus habitués à exécuter des manœuvres de stratégie parlementaire qu'à toucher aux rouages délicats de notre machine éducatrice, avaient subi bientôt des déformations qui en altéraient singulièrement la nature. Non seulement l'étude du grec tendait à disparaître des lycées, mais celle du latin fléchissait, et, comme conséquence de ce double affaiblissement, la crise du français commençait à se déclarer. Depuis que Bréal avait été inscrit d'office au Conseil supérieur, il n'avait cessé de signaler le danger et de le combattre énergiquement sur tous les points où il surgissait, mais sans parvenir à le refouler. Certes, l'État avait beaucoup fait et se proposait de faire plus encore dans le domaine de l'enseignement supérieur, mais la parcimonie avec laquelle il procédait ne lui permettait pas toujours d'achever ou simplement d'amorcer les améliorations annoncées au début, et quand même elles s'étaient opérées sérieusement dans la masse professorale, on pouvait craindre que le recrutement des étudiants devînt défectueux, faute par l'enseignement secon-

1. Lettre à M. S. Reinach, dans la *Revue archéologique*, 1916 (5e série, t. III), p. 145.

daire de leur donner la préparation convenable. Là, en effet, le désir louable en soi d'agrandir le nombre des matières enseignées au collège, en ménageant l'hygiène des enfants, avait décidé le législateur à réduire les années d'études classiques et à écourter les heures de classe dans celles qu'on leur laissait, tandis qu'on enlevait son caractère propre à l'enseignement spécial, pour tailler en lui comme une doublure de l'enseignement classique ; d'où l'abaissement graduel de l'un sans l'élévation suffisante de l'autre. L'enseignement primaire avait bénéficié d'un traitement plus favorable, et Bréal y aurait loué sans réserve les résultats obtenus si des arrière-pensées purement politiques n'avaient risqué d'y fausser le rôle de l'école. Il lutta seize années durant contre le mal ; mais il eut beau protester au sein de l'assemblée, multiplier les articles de journaux et de revues, essayer en Sorbonne une propagande de conférences pratiques sur la méthode à suivre pour enseigner les langues anciennes et les langues vivantes : sa voix, écoutée d'abord avec respect, finit par devenir importune. En 1880, un ministre l'avait porté spontanément sur la liste des conseillers à sa nomination ; en 1896, un autre ministre le raya spontanément.

Bréal se retira de la bataille, plein de tristesse et de doute ; une dernière fois pourtant, en 1899, lorsqu'une commission parlementaire, présidée par notre confrère M. Ribot, fut chargée d'enquérir sur l'état de l'enseignement en France, il prit la parole pour rendre son témoignage avec un faible regain d'espérance. Il énuméra de nouveau les fautes commises, il s'éleva fortement contre l'opinion qui lui en attribuait la plupart et, dégageant sa responsabilité ainsi que celle des hommes qui, de près ou de loin, par l'action ou par le discours, avaient collaboré à sa grande œuvre, il déplora l'affaissement toujours plus sensible des humanités, il signala les inconvénients du monopole réel qu'un engouement injustifié accordait à l'allemand presque

à l'exclusion des autres langues modernes ; on accueillit patiemment cette philippique et on loua l'énergie prévoyante qui l'avait dictée, mais nous savons tous par expérience ce qui sortit de l'enquête.

Bréal garda au fond de son cœur une sourde rancune contre ceux qui, ayant l'autorité nécessaire pour avancer la tentative de réparation à laquelle il tenait tant, l'avaient compromise, et, bien qu'il se renfermât à l'ordinaire dans un silence dédaigneux, il ne put pas toujours l'empêcher de percer. Un jour, pendant l'été de 1899, que plusieurs de nos confrères parlaient instruction publique, au pied de la statue de Chateaubriand, dans l'antichambre de notre salle des séances, et qu'ils exprimaient librement devant lui l'inquiétude qu'ils ressentaient, l'un d'eux, avisant Bréal, lui demanda son avis. « J'ai eu, répondit-il, mes théories à ce sujet ; elles ont plu jadis, vous les connaissez, j'ai essayé de les faire adopter en haut lieu, et j'étais si bien persuadé de leur excellence que j'ai élevé mes enfants d'après elles tant bien que mal, plutôt mal que bien selon ce qu'on m'a donné à entendre ; maintenant donc, je m'abstiens de juger ce qui se passe. » Il n'avait pas si mal élevé ses enfants, et nul ne l'ignorait de ceux qui avaient pénétré dans l'intimité de sa famille, mais une façon de légende était née à ce propos, et le ressentiment qu'il en éprouvait l'amena à s'exprimer presque de même dans une occasion plus solennelle. Vers la fin de 1899, ses admirateurs et ses amis avaient comploté de fêter par un banquet le vingt-cinquième anniversaire de son élection à l'Institut ; la Société de linguistique, dont il était le secrétaire assidu depuis 1868, prit la tête du mouvement, le Collège de France, l'Association des Études grecques, l'École des Hautes Études, l'Académie des inscriptions où il comptait comme confrère plus d'un de ses anciens élèves, quelques-uns des journaux et des revues dans lesquels il écrivait, s'empressèrent à la suite, et le

banquet eut lieu le 1er décembre. On vit là, comme il le définit assez drôlement, un *Bréalorama* complet, où défilèrent tous ceux qui tenaient à honneur d'affirmer leurs sentiments dévoués ou reconnaissants pour l'homme qui avait été le camarade d'enfance ou le compagnon d'armes de plusieurs d'entre eux, le maître de beaucoup. Au dessert, Gaston Paris, Gabriel Monod, Eugène d'Eichthal, Barboux, Bernès, Rosapelly le saluèrent au nom des corps savants qu'ils représentaient ; puis Bréal, se levant à son tour, les remercia de l'hommage qu'ils venaient de lui rendre. Il esquissa à grands traits l'histoire de sa vie, rappela les luttes qu'il avait soutenues pour la science et l'instruction publique, confessa les illusions dont il s'était bercé au début sur les chances de succès et les désappointements qui ne lui avaient pas été épargnés, répéta à ce propos, presque dans les mêmes termes, ce qu'il avait dit sur la manière dont on prétendait qu'il avait élevé les siens. Ce fut, parmi les douceurs de cette sorte de triomphe, le je ne sais quoi d'amer que le poète latin découvre au milieu de tous les plaisirs. Des bravos unanimes saluèrent cette petite improvisation où l'émotion contenue se teintait par endroits d'une nuance d'ironie, puis l'écho des applaudissements s'effaça, et la vie se reprit à couler en silence. Quatre années encore, il professa au Collège de France ; mais avant que la cinquième finît, constatant que la génération présente s'écartait toujours davantage des doctrines auxquelles il s'était attaché dans sa jeunesse et dans son âge mûr, il céda sa chaire à celui de ses élèves qu'il savait être le plus digne de lui succéder, M. Meillet. Il se dépouilla ainsi de la dernière des fonctions qui lui étaient échues depuis près d'un demi-siècle, mais ce renoncement extrême à la pratique de l'enseignement ne suspendit point la marche de son travail personnel : il consacra les longs loisirs que la vieillesse lui avait pré-

parés, à l'œuvre qu'il estimait le plus propre à couronner sa carrière.

Il en avait déjà laissé présager l'importance dans des notes analytiques sur plus d'un mot de la langue épique, dont la série demeurait perdue dans les journaux techniques, avant qu'il écrivît pour la *Revue de Paris* en 1903 un article d'ensemble sur *Homère*[1]. Dès ses premières études sur ce sujet, qu'on aurait cru de nature à tenter un agrégé des lettres plutôt qu'un grammairien, il avait été mis en défiance par les « théories creuses » et par les « exagérations poétiques de Wolf ou de ses continuateurs », qui, différant par le détail, ont toutes pour effet de repousser l'origine de l'épopée grecque si loin dans le passé qu'elles la placent « hors des prises de la science », et de substituer, à la supposition d'un auteur personnel commun à *l'Iliade* avec *l'Odyssée*, celle d'une création inconsciente sortie spontanément de l'âme populaire : une « commission de savants, au temps de Pisistrate », aurait réuni les rhapsodies éparses et, les classant dans l'ordre des événements pour chaque poème, les aurait éditées sous la forme où nous les lisons. Plus Bréal s'enfonçait dans l'étude de la poésie homérique, plus il lui semblait qu'elle rentrait dans la conception normale des productions humaines, et que rien n'empêchait la critique de la remettre à sa place, « parmi les institutions et les œuvres du génie grec déjà pourvu de traditions ». Ses idées, d'abord un peu flottantes, se précisèrent graduellement, mais elles n'apparurent bien claires qu'en 1906, dans le livre, mi de vulgarisation, où il s'efforça de montrer quel chemin on devait parcourir *Pour mieux connaître Homère*[2]. Il y prouvait, dans une première partie, que *l'Iliade* et *l'Odyssée* sont certainement, aux yeux du lecteur sans

1. *Revue de Paris*, 1903, t. X, 1, p. 751.
2. Paris, Hachette, in-16, VIII-309 pp.

préjugés, l'œuvre d'une « intelligence consciente et maîtresse d'elle-même », que d'ailleurs tout en elles, cérémonial de la vie publique, raffinements et luxe des mœurs privées, scènes de festins et de combats, usage constant de formules pour le moindre acte de l'existence, surabondance des épithètes consacrées et des locutions invariables, caractère savant de la versification, richesse du lexique et de la grammaire, jusqu'à l'omission systématique d'allusions à l'écriture et à la monnaie, trahit, malgré des affectations d'archaïsme voulu, un âge relativement moderne de la civilisation hellénique. La seconde partie, la plus longue, contient, sous le titre de *Lexilogus* qu'il lui donna en mémoire du philologue allemand de lignée française Philippe Buttmann, l'analyse de divers termes homériques dont l'examen lui semble devoir montrer « le secours que la philologie classique... peut tirer des enseignements de la linguistique » : elle nous conduit à des conclusions analogues par la détermination exacte des idées que le poète y rattache et des formes sous lesquelles il les emploie. Bref, on en arrive à penser que *l'Iliade* est une de ces épopées savantes, qui furent composées chez les différents peuples aux différents âges de l'humanité ; seulement elle est la première en date jusqu'à présent, elle restera toujours la plus belle ; et *l'Odyssée* n'est pas d'une autre espèce que *l'Iliade*. Si donc on recherche la personnalité de l'auteur ainsi que le temps et le lieu de sa naissance, il convient de ne pas s'égarer dans l'antiquité reculée : on est attiré par la force des choses vers le VIIe siècle avant notre ère, et vers ce royaume de Lydie qui fut, à partir de Gygès, un des États les plus policés et les plus riches du monde oriental. Il y avait par là, dans les villes d'Ionie ou d'Éolie vassales des Lydiens, des sacerdoces ou des corporations religieuses, voués à la célébration de jeux gymniques ou de fêtes cycliques, dont le programme comportait, entre

autres, l'exécution de chants composés expressément sur un thème de traditions nationales. Lorsque les principaux épisodes de la guerre troyenne et les erreurs des princes grecs coalisés pour la soutenir eurent été traités, quelques-uns plusieurs fois, un aède se rencontra, l'Homère de la légende, sous le nom duquel on présenta les rhapsodies anciennes ou récentes, tant qu'enfin, une sélection s'opérant parmi elles, elles furent introduites dans Athènes, où une récension raisonnée leur imposa la forme en laquelle nous les admirons aujourd'hui. On ne s'étonnera pas si cette hypothèse rencontra peu de partisans parmi les hellénistes de métier : l'opposition ne se borna pas à la critique, elle se manifesta par un *éreintement* véritable en Allemagne ; mais Bréal ne s'en soucia guère. « Cela m'est égal », écrivait-il à un de nos confrères [1] ; « je crois que l'avenir me donnera raison. »

Ce fut son adieu au monde des lettres. Pendant quelque temps encore, il publia ses dernières *Variétés philologiques*, puis il posa la plume et s'enferma dans la retraite. Depuis quelques mois déjà, la vieillesse, qui avait été lente à venir pour lui, commençait à mordre sur son robuste tempérament. Il avait toujours été assez lourd d'allures et assez lent de mouvement, mais la maladie l'avait respecté, et il avait atteint ses quatre-vingts ans sans infirmité réelle ; vers 1903, un mal de genou se déclara qui, augmentant sans lui laisser de répit, lui rendit la marche de plus en plus pénible. Monter en voiture ou en descendre devint pour lui toute une affaire : en 1905, il dut renoncer à fréquenter régulièrement l'Académie [2], et, ce qui le chagrina peut-être davantage, sa bien-aimée

1. Lettre à M. S. Reinach, en date du 9 octobre 1907, dans la *Revue archéologique*, 1916 (5e série, t. III), p. 149.

2. Lettre à M. S. Reinach, en date du 30 octobre 1907, dans la même *Revue*. même volume, p. 150.

Société de linguistique. Ses sorties s'espacèrent, cessèrent entièrement ; c'est chez les siens, au 87 du boulevard Saint-Michel, à quelques numéros à peine de la maison où il avait préludé à sa vie mariée, qu'il s'immobilisa dans la retraite presque absolue. Non qu'il perdît le contact avec ses anciens élèves : il s'intéressait encore à ce qu'ils faisaient, et il surveillait la marche de la science avec attention, mais avec une attention qui se lassait parfois. Les soins affectueux dont ses enfants l'entouraient, ses deux fils, sa fille, son gendre, le prolongèrent sans secousse jusqu'au delà de sa quatre-vingt-troisième année. Les souvenirs de son passé laborieux lui revenaient parfois en foule, et alors il aimait à en entretenir son entourage de parents ou d'amis : c'est ainsi que l'avant-veille de sa mort, il leur racontait les incidents qui avaient marqué son entrée à l'École normale, plus d'un demi-siècle auparavant. Il s'éteignit enfin le 25 novembre 1915, emportant dans la tombe le regret de n'avoir pu saluer encore le triomphe plein de nos armées et la fin de la guerre effroyable qui met aux prises les Allemands et la France.

Dès le moment où elle nous avait été déclarée, la vision des horreurs commises chez nous en 1870 s'était ravivée dans sa mémoire ; il s'était senti par instant oppressé d'angoisse ; l'écrasement de la Belgique, les revers de nos armées trop peu nombreuses, leur retraite à travers les provinces du Nord, l'arrivée presque foudroyante des avant-gardes prussiennes au voisinage de Paris avaient paru justifier les pronostics les plus sombres : il semblait que l'histoire se répétât lugubrement et que les désastres d'il y a quarante-cinq ans fussent sur le point de se renouveler. La victoire de la Marne rendit la sérénité à Bréal comme à tant d'autres ; mais il connaissait trop bien l'Allemagne et l'immensité de sa force brutale pour n'être pas persuadé que la décision suprême serait longue à se

produire, et il se résignait à l'attendre patiemment. Sa destinée mauvaise ne lui a point permis de durer jusque là. Comme le prophète de l'ancienne loi, il a pu entrevoir la terre promise aux brumes de l'horizon lointain ; il n'a pas eu la joie d'y pénétrer.

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1916

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Antoine Thomas, à propos du procès-verbal, présente quelques observations relatives au nom d'Ensérune et à ses transformations.

L'Académie procède à l'élection de deux membres de la Commission des inscriptions et médailles, en remplacement de M. Cagnat, nommé Secrétaire perpétuel, et de M. l'abbé Thédenat, décédé.

Sont élus : MM. Babelon et Chatelain.

M. de Mély annonce qu'il a remarqué que, tout comme les galons des vêtements des personnages des tableaux primitifs, les bordures des vêtements des tapisseries portaient des inscriptions qui pouvaient alors fournir des renseignements sur les auteurs des cartons de ces tentures. Des pièces d'archives et des cartons (ceux du Louvre) ayant confirmé pour Jean de Rome, pour Philippe van Orley, pour Moer, pour Aelst, cette hypothèse, il s'est attaché à étudier ces inscriptions dans les tapisseries de la cathédrale de Reims, exposées au Petit Palais.

Dans l'*Arbre de Jessé*, on lit très facilement Le Maire Jean. C'est le maître des œuvres de Marguerite d'Autriche, le collaborateur de Perréal pour l'église de Brou. Un manuscrit de Carpentras nous donne de belles miniatures, presque des cartons de tapisseries, exécutées de sa main et qu'il déclare avoir faites.

Sur le sabre d'un des gardes de l'*Adoration des Mages*, on lit NIV. C'est le monogramme d'un peintre, NIVAR, qui en 1530, a donné le carton d'un autre épisode de la *Vie de la Vierge*, pour une verrière de Saint-Paul de Liége. Sur une autre, on lit TEBALDO.

Mais la plus intéressante est l'inscription qu'on relève dans *Anne et Joachim renvoyés par le Grand-Prêtre* : IORITZEL VAN BAIOS. Ce nom se retrouve sur le Rheinholds-Altar de Dantzig, écrit : van Banos. Ce tableau était néanmoins attribué au *Maître de la Mort de Marie* de Cologne, parce que ce nom semblait déroutant ; cependant l'architecte de Pierre le Grand s'appelait van Balos, qui en est bien proche. La tapisserie de Reims viendrait donc peut-être authentiquer le nom du maître anonyme du tableau de Cologne, le *Maître de la Mort de Marie*.

M. Salomon REINACH déclare ne pouvoir admettre la conclusion indiquée par M. de Mély.

LIVRES OFFERTS

M. Émile PICOT dépose sur le bureau de l'Académie un travail, dont il est l'auteur, intitulé : *Les professeurs et les étudiants de langue française à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècle* (Paris, 1916, in-8° ; extrait du *Bulletin philologique et historique*).

M. Camille JULLIAN présente, au nom de l'auteur, M. l'abbé J.-B. Gabarra, chanoine honoraire, curé de Capbreton, un ouvrage, en 2 volumes, intitulé : *Vie de l'abbé Pedegert, curé-doyen de Sabres* (Dax, in-8°).

M. Héron de Villefosse offre à l'Académie, au nom de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, un volume intitulé : *Congrès archéologique de France ; LXXXe session tenue à Moulins et à Nevers en 1913 par la Société française d'archéologie* (Paris-Caen, 1916, in-8° de 509 p., avec 268 planches et figures) :

« Le Congrès de 1913 comprenait dans son programme l'étude des monuments anciens, en particulier celle des églises les plus remarquables, appartenant à cinq départements, la Nièvre et l'Allier d'abord, et par extension l'Yonne, Saône-et-Loire et le Puy-de-Dôme. Ces monuments ont été décrits avec le plus grand soin par MM. E. Lefèvre-Pontalis, Deshoulières, Serbat, Rhein, Bégule, J. Virey, P. Gauchery, le chanoine Clément et l'abbé Luzuy. La richesse des informations, la description des édifices faite sur place par chacun des auteurs, leur histoire accompagnée d'une abondante bibliographie, l'admirable illustration, composée en grande partie de reproductions phototypiques, font du présent volume un guide archéologique des plus sûrs et des plus instructifs.

« Les noms de Moulins et de Nevers, ceux de Saint-Menoux, Paray-le-Monial, Cluny, Riom, Souvigny, Ambierle, etc., rappellent tant de souvenirs glorieux de notre architecture française, tant d'œuvres magnifiques de nos sculpteurs et de nos peintres, qu'il n'est pas besoin d'insister longuement sur l'intérêt de ce volume. L'abbaye de Cluny, qui joua un si grand rôle dans l'histoire générale dès la fin du xe siècle, pendant tout le xie et le premier tiers du xiie, fut saccagée pendant la Révolution ; son ancienne église, le plus vaste et l'un des plus beaux édifices de la chrétienté, a été presque entièrement détruite sous le premier Empire ; ce qui en reste est l'objet d'observations importantes. Un plan de 1623 permet de se faire une idée de ce grand monastère et de ses dépendances. Dans cette petite ville, l'architecture civile est encore représentée par un certain nombre de maisons du moyen âge et de la Renaissance qui, malheureusement, y deviennent de plus en plus rares. On en trouve aussi à Charlieu. De beaux dessins nous en montrent plusieurs ; malgré les remaniements subis par ces logis au cours des siècles, on peut encore se faire une idée de ce qu'étaient autrefois, dans ces localités, les installations des commerçants et des petits bourgeois. On conserve à Ambierle un triptyque remarquable dont les beaux volets ont été attribués à Rogier Van der Weyden ; les vitraux de l'église, remontant au xve siècle, n'ont subi aucun dommage. On ne peut pas en dire autant des célèbres tombeaux des ducs de Bourbon, Louis II et Charles I, élevés dans l'église de Souvigny, qui font aussi partie de notre patri-

moine artistique. C'est avec une profonde tristesse que nous déplorons les mutilations qui les ont déshonorés.

« Ce volume continue brillamment une série très précieuse pour notre archéologie monumentale. Les événements actuels, au cours desquels nous sommes les témoins des outrages sans nombre et des destructions systématiques que nos ennemis font subir aux plus beaux spécimens de notre architecture nationale, se chargent de nous démontrer l'utilité des Congrès archéologiques de France et de leurs publications. »

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Fournier termine la seconde lecture de son mémoire sur les collections canoniques du pontificat de Grégoire VII.

M. Clément Huart, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes, lit un mémoire sur un poème épique persan, le *Gerschâsp-nâmè* d'Asadi (milieu du XIe siècle). Cet ouvrage, resté inédit en grande partie, a passé longtemps pour une imitation du *Livre des Rois* de Firdausi. M. Huart montre qu'il faut y voir plutôt un complément de ce chef-d'œuvre de la littérature persane, et que son auteur a utilisé un cycle de légendes qui a pour centre la région de Ghazna, dans l'Afghanistan[1].

1. Voir ci-après.

COMMUNICATION

LES LÉGENDES ÉPIQUES DE LA RÉGION DE GHAZNA (AFGHANISTAN),

PAR M. CLÉMENT HUART, PROFESSEUR A L'ÉCOLE NATIONALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES.

La mort de Darius III, en 330 avant l'ère chrétienne, ouvrait à Alexandre de Macédoine les routes des parties orientales de l'empire achéménide. Après un repos de quinze jours à Zadrakarta, capitale de l'Hyrcanie, le Djourdjân des géographes arabes, le « pays des loups » (Vehrkâna), actuellement la province d'Astérâbâd, dans la basse vallée de l'Atrek, le long de la frontière russo-persane, l'armée macédonienne continua sa marche vers le Sud-Est ; elle traversa le pays des Zaranges ou Drangiane, dont l'ancienne ville de Zarandj a conservé le nom ; elle rencontra ensuite les Ariaspes ou Évergètes « les bienfaiteurs », traduction grecque du perse Ὀροσάγγαι, qui habitaient les bords du fleuve Etymander, le Hîlmend de nos jours. Bien que la province traversée ne soit pas nommée par les biographes du grand conquérant, c'est de la Sacastène qu'il s'agit, le « pays des Saka », le Sidjistân ou Sîstân des géographes arabes. C'est la quinzième satrapie de l'empire perse selon l'énumération d'Hérodote (III, 90-94), la vingtième de la liste dans la grande inscription de Darius Ier à Bîsoutoûn. De là, Alexandre se dirige vers l'Arachosie, soumise en quelques jours ; remontant ensuite par les régions de Ghazna et de Kâboul, où il ne tarde pas à entrer en contact avec les Indiens, il franchit le Paropamise ou Hindou-Kouch, après avoir établi une forte garnison à *Alexandria sub Caucaso*,

pour se rendre à Bactres. C'est la contrée habitée par les Thatagush, Σαττα γύδαι, qui forment la 21e satrapie de l'inscription de Bisoutoûn et la 7e de l'énumération d'Hérodote. Elle est appelée le Zâboulistân « pays de Zâboul » par l'épopée iranienne ; elle fait actuellement partie de l'Afghanistan.

Que le Zâboulistân corresponde à la région de Ghazna, cela semble ne pas faire de doute. Le géographe arabe Yâqoût, qui écrivait au XIIIe siècle mais nous a conservé des extraits d'auteurs beaucoup plus anciens, admet formellement l'identité de Zâboul et de Ghazna. Le vieil Ibn-el-Faqîh classe le Zâboulistân dans le second climat, avec Kâboul. Ibn-Khordâdhbih, le maître de poste, énumère successivement Rokhkhadj, c'est-à-dire l'Arachosie, le pays de Dâwar, et le Zâboulistân, qui fait partie des frontières du Tokhâristân, le pays des Tokhariens, peuple oublié qui vient d'être remis à la mode par les récentes découvertes linguistiques en Asie centrale.

L'historien Mas'oûdî connaît le nom de la ville de Ghâznîn, qui est la même que Ghazna ; il nous entretient, dans son livre de l'*Avertissement*, des fleuves du Sidjistan, de ceux de Ghaznîn et du Dâwar, ainsi que des autres cours d'eau du pays du Zâboulistân, de Kâboul, etc. Quand il parle du roi indigène de l'Arachosie, adversaire des Arabes, dont le nom incertain flotte entre Rotbîl et Zenbîl — encore un mauvais tour de ces misérables points diacritiques de l'écriture arabe, — il l'appelle le roi du Zâboulistân ; dans son esprit, les deux appellations sont identiques.

Le pèlerin bouddhiste chinois, le fameux Hiouen-tsang, a visité la capitale de ce pays ; il l'appelle Ho-si-na, c'est-à-dire Ghaznîn ou Ghazna, nom que J. Marquart suppose dérivé d'un ancien Gandjak, c'est-à-dire « le trésor ». Sur les monnaies d'argent décrites par Cunningham, on lit Djabûla, Djaubûla, Djabuvla, à rapprocher du Djâbulistân

du géographe arabe Moqaddésî. J'ajoute que du temps de Hiouen-tsang, c'est-à-dire en 630 de notre ère — c'est la date où il a traversé l'Hindou-Kouch — Zâboul était encore un royaume particulier, dont le prince pouvait remonter à une longue série d'ancêtres.

Le Zâboulistân est donc le pays de Ghazna. Or, dans l'épopée iranienne, il se trouve que Rustem, le fameux Rustem, le chevaleresque et légendaire défenseur de la nationalité iranienne, descend des rois de ce pays de Ghazna, vassaux du grand empire ; il est fils de Zâl, fils lui-même de Sâm ; il a pour arrière-grand-père Nérimân, fils de Gerchâsp. Cette lignée de grands vassaux se rattachait au mythique Djemchîd, le *Yima Khchaêta* « Djem le brillant » de l'Avesta, par une suite de cinq rois, dont la tradition a conservé les noms.

L'épopée iranienne possède une geste de ce roi Gerchâsp, père de Nérimân ; c'est le *Gerchâsp-nâmè* « le livre de Gerchâsp », imitation du *Livre des Rois* de Firdausî, comme le chef-d'œuvre du poète de Toûs en a suscité d'innombrables dans la suite des temps. Imitation est bientôt dit ; mais il faut voir de près dans quelles conditions celle-ci a été faite. Ses vers ont, il est vrai, le même mètre prosodique. Le style des deux épopées se ressemble beaucoup ; mais nous pouvons laisser de côté cette considération purement littéraire, car ce n'est pas à ce point de vue qu'il convient de juger le Livre de Gerchâsp, mais bien plutôt à celui des renseignements qu'il peut intrinsèquement nous fournir. Ce ne seront pas des informations historiques que nous y chercherons, nous ferions fausse route ; nous sommes en pleines régions mythologiques, et nous aurions tort d'y voir autre chose que des amplifications de mythes dont quelques rares traits se retrouvent par ailleurs.

Le premier éditeur du texte persan du *Livre des Rois*, le capitaine Turner Macan, interprète de la Compagnie des Indes, avait aisément reconnu l'interpolation de chapitres

entiers du Livre de Gerchâsp dans le texte qu'il se proposait de publier ; il les avait extraits de la place qu'ils occupaient indûment, et les avait rejetés à la fin des quatre volumes in-octavo sortis des presses de Calcutta en 1829. Les éditions orientales lithographiées dans l'Inde et en Perse ont fidèlement reproduit la disposition adoptée par l'éditeur anglais et rejettent ces fragments interpolés à la fin du grand poème épique. C'est là que M. Rugarli a été les chercher pour en donner une traduction italienne dans le *Journal de la Société asiatique italienne* de 1895-1896.

Cependant le texte complet du Gerchâsp-namè n'était pas inconnu des orientalistes. La Bibliothèque nationale en possède trois exemplaires ; le plus ancien de la collection est celui qui fut rapporté de l'Inde par Anquetil-Duperron et déposé par lui à la date du 15 mars 1762, en même temps que son inappréciable ensemble de documents parsis ; les deux autres n'y sont entrés que plus tard ; le plus récemment acquis est le n° 1376 de la collection Schefer. J. Mohl a étudié le manuscrit d'Anquetil : il en a donné une analyse dans la préface de sa traduction du *Livre des Rois*, et établi correctement que cet ouvrage avait été commencé l'an 456 hégire (1064) et achevé en 458 (1066). Une étude plus approfondie du texte permet de corriger quelques traits du tableau magistralement tracé par l'illustre orientaliste.

La grande ambition de l'auteur n'est pas d' « égaler ou de surpasser Firdausî », comme l'a écrit J. Mohl peut-être un peu à la légère, mais de le compléter dans des parties que le grand poète avait volontairement négligées, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ce n'est pas le lieu de dire « qu'il ait montré de la jalousie littéraire à l'égard de son grand prédécesseur » et qu'il élève « autel contre autel ». Il a voulu nous conserver toute une section de la geste iranienne qui, sans lui, aurait probablement disparu, comme ont disparu la plupart des sources où a puisé

Firdausî. On ne saurait lui en vouloir de ce qu'il préfère son héros à celui de son illustre prédécesseur : c'est un péché mignon d'artiste.

L'auteur dont le nom était ignoré au temps déjà lointain où a paru le premier volume de la traduction de Mohl, c'est-à-dire en 1838, nous savons maintenant comment il s'appelle. Son nom est 'Ali, fils d'Aḥmed, surnommé Asadî, de la ville de Toûs en Khorasan, la patrie même de Firdausî : ville qui joua un grand rôle dans le haut moyen âge, où mourut le khalife Hâroûn er-Rachîd, et qui a aujourd'hui disparu, à l'exception de quelques ruines informes dans les environs de la ville de Mechehed, capitale actuelle de la province persane du Khorasan. Cet Asadî porte le même surnom qu'un poète qui fut le maître de Firdausî ; c'est assez naturel, puisque c'était son fils. Il paraîtrait même, d'après le colophon du ms. 202 du British Museum et d'après une annotation du ms. du Vatican de son Dictionnaire persan, qu'il était le fils de la sœur de Firdausî : Asadî *senior* aurait épousé la sœur de son élève, et son fils Asadî *junior* était le propre neveu du grand poète épique. Comment aurait-il pu le jalouser et élever « autel contre autel » ?

Son héros, Gerchâsp, est nommé dans l'Avesta : son nom y figure sous la forme *Keresâspa*, qui rappelle immédiatement le *Kriçâçva* de l'épopée indienne, héros valeureux qui a donné son nom à plusieurs sortes d'armes. Cette appellation signifie : « Celui qui a des chevaux sveltes, élancés, maigres. »

Keresâspa, que J. Darmesteter a appelé l' « Hercule avestéen », figure en deux endroits du livre sacré des Mazdéens ; au Yasht 19 (38-44) où il est raconté que quand la gloire royale s'enfuit de Yima Khshaêta (Djemchîd), elle fut saisie par Keresâspa au cœur viril, qui tua le serpent cornu ; et au Yasht 13 (61), où il est parlé de « Sâma Keresâspa, le bouclé, porteur de massue ». Son père Thrita,

proprement « le troisième », est cité Yaçna 9 (Hôm Yast I, 28 et suiv.), comme un bienfaiteur de l'humanité par la préparation du saint Haoma, bienfait dont il fut payé par la naissance de deux fils, Urvâkhshaya, le justicier, et Keresâspa, « héroïque jeune homme, bouclé, porteur de massue, lequel tua le serpent cornu, venimeux et jaune, qui dévorait les chevaux et les hommes ».

Le serpent monstrueux n'est pas nommé dans l'Avesta, mais nous savons par la tradition qu'il s'appelait Azhi Srvara ; sa corne était, en hauteur, grande comme une branche d'arbre. J. Darmesteter a fait remarquer dans une note que le héros qui le vainquit fut tué dans son sommeil par un Turc, et qu'il repose dans les plaines de Pêshgânsâi ; le Mînôi-khrad (XLII, 20) le fait reposer près du mont Démâwend où Zohhâk est enchaîné ; à la fin du monde, ajoute le Dinkart, pendant le millénium d'Aûshêtar-mâh, les chaînes de Zohhâk seront relâchées et Keresâspa se lèvera pour le tuer.

Le serpent Srvara n'est pas nommé dans le Livre de Gerchâsp, non plus que dans l'Avesta ; mais l'épisode du dragon est un des premiers qui se rencontrent dans le poème. Le vainqueur de Djemchîd, Zohhâk, devenu par la conquête roi de la Perse entière, parcourt son empire ; les maîtres du Zâboulistân sont devenus ses vassaux : le poète n'a pas un mot de révolte contre la domination de cet étranger. D'ailleurs Firdausî avait déjà reconnu ce fait. « Les guerriers de l'Iran, qui tous demandaient un roi, se dirigèrent vers Zohak. Ils lui rendirent hommage comme à leur maître ; ils lui donnèrent le titre de roi de l'Iran. » Zohhâk régna mille ans, pendant lesquels « les coutumes des hommes de bien disparurent, et les désirs des méchants s'accomplirent. La vertu était méprisée, la magie était en honneur, la droiture demeurait cachée, le vice se montrait au grand jour. » Ce n'est pas sous cette couleur que la légende de Ghazna présente le roi étranger ; admis par

l'unanimité des grands chefs, il est reconnu comme souverain de fait et en exerce les fonctions avec les mêmes prérogatives, il distribue les mêmes encouragements que les rois légitimes. Gerchâsp, après des prouesses qui lui ont valu l'estime du roi, reçoit l'ordre de combattre et de tuer le dragon. « Il s'est montré un dragon dont personne n'a jamais vu le pareil, dit le roi ; il s'est installé dans la montagne de Ségâwend. » Or nous savons, d'après un géographe persan, que Sédjâwend, forme arabisée du même mot, est le nom d'une dépendance du *touman* de Lahokar dans la province de Ghazna. Voilà le lieu de la légende positivement fixé.

Le héros se met en route, et après des péripéties terrifiantes, tue le monstre et lui décoche dans les yeux un trait d'arbalète.

Pour rattacher la dynastie des Sâma au roi mythique Djemchîd, la légende a inventé que celui-ci, que Firdausî nous dit avoir été renversé du trône pour punir son orgueil de s'être cru Dieu, arriva, dans sa fuite, jusque dans le Zâboulistân et y épousa la fille du roi du pays, rencontrée dans un décor champêtre dont le poète donne une fraîche description ; il nous peint un paysage d'automne décrit d'une manière simple et variée, sans les amphigouris et les jeux de mots et d'esprit dont la poésie persane sera plus tard prodigue.

Il s'agit d'expliquer maintenant pourquoi le héros mythique dut quitter une contrée qui l'avait si bien accueilli. « L'homme a beau tenir un secret caché, la longueur du temps finit par le dévoiler. Les paroles que deux personnes avaient échangées ont été dispersées au sein de toute une assemblée. Djemchid, de nouveau, disposa le chemin pour fuir ; il choisit une nuit obscure, aux nuages crevant de pluie ; de là il tira vers les frontières de la Chine : tout le monde a entendu dire ce qui lui est arrivé par la suite. » Nous savons, en effet, par le *Livre des Rois*, que « ce roi,

infidèle à la pure doctrine, apparut un jour sur le bord de la mer de Chine ; Zohak le saisit à l'improviste, et ne lui accorda pas un long délai ; il le fit scier en deux, et délivra le monde de lui et de la peur qu'il inspirait ».

Après la mort du dragon, Gerchâsp, descendant de Djemchîd, s'en va dans l'Inde secourir le Maharadja contre son parent révolté Bohoû, roi de la ville de Sérandîb, c'est-à-dire de l'île de Ceylan ; mais il n'y va pas de son propre mouvement, il s'y rend sur un ordre de son suzerain, Zohhâk. Dans l'Inde, il se livre à la chasse au tigre ; il défait le rebelle en plusieurs combats ; il lutte avec les singes dans les forêts et fait empailler ceux qu'il a vaincus ; il s'embarque à bord d'un navire et revient en Perse par mer. Cela nous vaut un tableau de la navigation, épisode assez rare dans l'épopée persane : les Iraniens n'ont jamais été de grands marins.

Gerchâsp, du vivant de son père Thrita, s'en va conquérir de haute lutte la main de la fille de l'empereur de Rome ; il s'en rend digne en bandant un arc d'une force extraordinaire ; l'empereur, surpris et furieux, lui accorde sa fille, mais exile immédiatement les deux époux.

Les campagnes de Gerchâsp en Afrique, dont la capitale est Qairowân, dans le Touran et la Chine, et même jusque dans l'Andalousie, ne peuvent remonter à l'original où le poète avait trouvé la base de ses élucubrations ; l'énumération de contrées aussi lointaines ne peut provenir que du désir secret, chez lui, que les héros de l'Iran égalent, au moins par leurs prouesses, les conquérants musulmans ; ceux-ci, quatre cents ans auparavant, avaient constitué cet énorme empire des Oméyyades qui s'était, en effet, étendu des Pyrénées au Turkestan.

Gerchâsp vécut huit cent trente-trois ans. « Quand il eut atteint cet âge, l'oiseau de sa vie laissa tomber son aile hors de sa base. » Il avait pu voir Zohhâk renversé par Féridoûn, et l'empire perse, débarrassé de ses odieux envahisseurs,

reprendre le cours de sa glorieuse destinée. Son petit-fils, Sâm, prononça son oraison funèbre : « O héros éminent, tu es parti, et nous ne te verrons plus ! Par ta droiture, tu étais une lune brillante, tu as continué ton cours, et la diminution t'a atteint. Ton cœur était vaste comme la mer, ta main aussi bienfaisante que les nuages ; tu n'es plus qu'une poignée de poussière, hélas ! Ainsi va le monde, de près et de loin ; tantôt deuils et pleurs, tantôt festins et fêtes. C'est comme le travail des pêcheurs de perles : tantôt ils ramassent des joyaux, tantôt ils ne recueillent qu'une poignée de sable et de pierres. »

La comparaison des rares traits épars dans l'Avesta, fragments d'une geste perdue, allusion à de hauts faits d'un chevalier pourfendeur de démons, à des ennemis qu'il a défaits et tués, avec le poème d'Asadî, montre bien que celui-ci n'en dérive pas directement. Les seuls points de contact sont la lutte avec le dragon Srvara, dont j'ai parlé tout à l'heure, et avec le div Manhirâs — nom purement iranien, « effroi de l'intelligence », qui figure dans une autre partie du poème. Cela prouve clairement que l'auteur ne tirait pas ses renseignements d'un Mazdéen qui aurait pu lui réciter des fragments de son livre sacré, mais qu'il a eu effectivement sous les yeux un ouvrage pehlvi où était relatée l'épopée particulière du Zâboulistân, rattachée artificiellement à la grande geste iranienne par le mariage de Djemchîd avec la descendante des rois locaux. On sait la valeur du chef-d'œuvre de Firdausî pour éclaircir les points laissés dans l'ombre par l'Avesta et les autres livres échappés au naufrage de la littérature sassanide ; pour cette province de Ghazna, éloignée du cœur de l'empire perse, limitrophe des contrées de l'Inde, le poème d'Asadî est le résumé des chroniques légendaires qui nourrirent autrefois l'imagination populaire dans ce canton perdu, loin des grands centres de civilisation ; il est précieux à ce titre, et mérite d'être étudié dans ses détails.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de l'auteur, M. Joseph Bosco, les ouvrages suivants :

Notices : 1° Sur un fragment d'inscription, découvert à Constantine, d'un Pactumeius Fronto ; 2° Sur l'emplacement d'un oppidum du nom d'Elefantaria dans la région du Kroub (Constantine) ; 3° *Sur un nouveau fragment d'inscription grecque de P. Julius Geminius Marcianus trouvée à Constantine ; 4° Sur une nouvelle inscription lybique du Djebel-El Ouahch (Groupe du Djebel-Tafrent* (extr. du *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique* de Constantine, 1910 et 1914).

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Loth, professeur au Collège de France, fait une communication sur l'île de Saint-Samson signalée dans le *Roman de Tristan* [1].

M. Cagnat lit une note sur l'origine de la ville romaine d'Algérie qui porte aujourd'hui le nom de Djemila. Il établit par l'étude de différentes inscriptions dédiées au dieu Mars que cette cité est une colonie militaire de l'empereur Nerva [2].

M. Omont donne quelques détails sur les origines de la collection Doat, conservée à la Bibliothèque nationale. Formée par les soins de Jean de Doat, président de la Chambre des Comptes de Navarre, cette collection constitue l'une des sources les plus

1. Voir ci-après.
2. Voir ci-après.

abondantes et les plus pures de l'histoire du Midi de la France au moyen âge. Doat commença ses recherches, sur l'ordre de Colbert, en 1663 et les poursuivit jusqu'en 1670 dans plus de 135 dépôts d'archives du Béarn, de la Guyenne et du Languedoc. Des documents nouveaux ont permis de retracer complètement son itinéraire dans nos provinces méridionales.

COMMUNICATIONS

L'ILE DE SAINT-SAMSON DANS LE ROMAN DE TRISTAN. MARK'S GATE A LANTYAN (LANCIEN),

PAR M. J. LOTH, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

Dans une communication faite à l'Académie des inscriptions en 1911, j'ai pu fixer avec précision, ce qui n'avait jamais été fait, le lieu d'origine d'un roman de la Table Ronde et du plus important de tous, le roman de Tristan, tel que l'ont fait connaître les poètes français du XIIe siècle. Après avoir montré que ce roman est dû à la collaboration des Celtes surtout, mais aussi des Anglais et des Français, et que, dans ces conditions, il ne pouvait avoir eu d'autre berceau que le Cornwall, j'ai démontré qu'il en avait été réellement ainsi, par l'étude des noms d'hommes et de lieux, par la géographie du roman. La clef de cette géographie, c'était, de l'aveu des critiques, le lieu de la résidence du roi Marc chez Béroul, Lancien. J'ai démontré que Lancien, après avoir été un important *manor* figurant dans le Domesday Book, est aujourd'hui un village sur la rivière de Fowey, dans la paroisse de St-Sampson's ; or c'est à l'église Saint-Samson que le roi Marc et Iseut, chez Béroul, allaient faire leurs dévotions. J'ai constaté, sans trop d'éton-

nement, que Lancien, depuis ma découverte, aux yeux de certains romanistes, avait perdu de son importance.

Outre Lancien, l'église Saint-Samson, j'ai retrouvé, de la façon la plus certaine, le Mal Pas et la Blanche Lande, que l'on prenait pour des noms de lieux imaginaires, le Mont qui n'est autre que le mont Saint-Michel, de la baie de Penzonce, vraisemblablement aussi la forêt de Morrois.

Depuis ma première communication, je suis retourné en Cornwall ; j'ai traversé le Mal Pas et suis monté de l'autre côté de la rivière (la rivière de Truro) jusqu'à Nansavallan, qui représente aujourd'hui la Blanche Lande. J'ai pu constater la précision de la description que fait Béroul de cette région.

Il est certain que la principale autorité de Béroul connaissait parfaitement le Cornwall, en particulier la région Est. Béroul a subi d'autres influences, comme en témoignent les incertitudes et les contradictions que l'on peut relever chez lui. Il est clair qu'il a existé une version plus ancienne et plus sincère, circulant en Cornwall avec d'importantes variations qu'explique facilement la source en grande partie orale d'abord de ces récits.

Il est non moins certain qu'il a existé, entre cette version et celle que nous retrouvons chez Thomas et Béroul, des versions intermédiaires. Aussi m'a-t-il paru quelque peu exagéré d'exiger de moi *rétrospectivement*, dans l'exposé de la géographie du roman, l'exactitude d'un Baedeker.

Un des points restés obscurs, c'est la situation de l'île où eut lieu le combat entre Tristan et le Morholt. Il eut lieu, en effet, non loin de la résidence royale. Tristan se rendit en barque dans l'île ; elle était située si près du rivage que la foule angoissée pouvait suivre les péripéties de la lutte. Or il n'y a pas d'île près de Lancien, dans le bras de mer de Fowey, ni à l'embouchure ; j'ai signalé, à 8 milles à vol d'oiseau, une île un peu au Sud de la rivière Looe, à un tiers de mille de la terre ferme ; mais il aurait

fallu, pour que la foule pût assister au combat, qu'elle se transportât à une assez grande distance de Lancien. Il y a sur la côte Est un autre îlot du nom de Greef, mais situé plus loin encore. Dans l'impossibilité de retrouver l'île aussi bien sur la côte Ouest, du côté de Tintagel, que sur la côte Est, on a supposé que l'île en réalité n'existait pas ; que le roman avait suivi, en mettant le combat dans une île, une sorte de tradition. Tristan et le Morholt combattent dans une île, comme Roland et Olivier dans Gérart de Vienne, Caraheu et Ogier dans l'Enfance Ogier, et d'autres héros encore dans la poésie anglaise (Bédier, *Le roman de Tristan par Thomas*, I, p. 84 et 85).

Cette hypothèse, en elle-même plausible, a contre elle la précision des détails géographiques en ce qui concerne Lancien et St-Sampson's. Aussi avais-je fait remarquer que le bras de mer sur lequel se trouve Lancien est large, que la rivière torrentueuse charrie beaucoup d'alluvions, que peut-être, anciennement, il avait pu exister quelque îlot sablonneux que les flots auraient rongé et peu à peu fait disparaître. Or je suis tombé, il n'y a pas longtemps, sur un document officiel qui paraît bien justifier mon hypothèse. Dans une charte datée du 20 mai 1301, vue par le roi Edward I (Calendar of Close Rolls, Edw. I, tome IV, p. 448), et transcrite du latin en anglais, on lit : *To the sheriff of Cornwall order to deliver to Brother Robert of Penlyn, hermit, the island surrounded (inclusam) by the water of Fawe*, with a rent of 56 s. 2 d. from certain tenants of the manor *of Penkneth, to be held by him for life as he held them before the death of Edmund Earl of Cornwall by reason of whose death the sheriff took them into the King's hand, as the Earl granted them, together with the houses built on the island to Robert by his charter, which the King has inspected.* L'*Inquisitio post mortem* d'Edmund, comte de Cornwall (28 d'Edm. 2), mentionne des dons accordés à frère Robert de Penlyn, hermite, sans

mentionner l'île. Le *manor* de Penlyn (« bout de l'étang » en cornique, aujourd'hui écrit *Pelyn* ou *Pellyn*), est dans la paroisse de Lanlivery, limitrophe de St-Sampson's, et peu éloigné de Lantyan, d'un mille où deux. Il est logique de supposer que l'île était voisine des terres de Penlyn. En remontant quelque peu le rivage, peut-être même de quelque endroit du territoire de Lancien, la foule pouvait facilement assister au combat. *Insula* peut avoir plusieurs sens au moyen âge, mais les termes *inclusam aqua Fawe* ne laissent pas place au doute. Ayant fait de vaines recherches sur les cartes les plus détaillées pour retrouver cette île, je m'adressai à mon savant ami, le Rév. Thomas Taylor, vicar de St-Just en Penwith. N'ayant pas été plus heureux que moi, il eut recours aux lumières d'un écrivain du Cornwall qui a passé la plus grande partie de sa vie à Fowey et célébré cette région dans quelques-uns de ses ouvrages, Arthur C. Couch : il lui fut répondu qu'il n'y avait aucune île dans la rivière de Fowey. Nulle part, ni avant ni après la charte de 1301, il n'y a trace de cette île, habitée cependant encore à cette date. Elle aurait donc disparu depuis comme je l'avais supposé : est-ce sous les eaux ? Il est plus vraisemblable qu'un des bras de la rivière se sera déplacé et que l'île aujourd'hui fait partie de la terre ferme. Thomas, Eilhart d'Oberg, la Folie Tristan, le roman en prose, parlent de l'île, mais ne lui donnent pas de nom. Seuls, le roman en prose, la Folie Tristan, et Chrétien de Troyes, dans son Érec, la connaissent sous le nom d'Ile Saint-Samson. Il me paraît tout naturel qu'on lui ait donné ce nom, puisqu'elle était, tout en dépendant du *manor* de Penlyn, voisine de la paroisse portant ce nom.

*
* *

Par l'intermédiaire du Rév. Thomas Taylor, j'ai obtenu de son collègue, le Rév. H. Lines, vicar de St-Sampson's,

un supplément d'information concernant le territoire de Lantyan ; il a même poussé l'obligeance jusqu'à y joindre une carte donnant les noms des champs et des bois, d'après la carte qui sert de base à la dîme dans sa paroisse, dîme convertie en rentes fixes. J'y ai relevé un nom de terre indiquant clairement une entrée dans le grand bois de Lantyan, qui borde le bras de mer de Fowey, *Mark's Gate* ; à l'extrémité sud du bois, il y a une autre entrée, *Wood Gate*.

Il ne saurait y avoir dans ce nom de *Mark's Gate* aucun souvenir littéraire ni romantique ; car, avant ma publication, on ignorait absolument que cette terre de Lantyan aussi bien que la paroisse de St-Sampson's eussent aucun lien avec le roman de Tristan. D'un autre côté, *mark* dans cette région ne peut être qu'un nom propre ; car, d'après le témoignage du Rév. H. Lines, il n'y a pas de terme commun *mark* employé dans l'anglais de cette région du Cornwall. Quoi qu'il en soit, le nom de *Mark's Gate* m'a paru valoir la peine d'être signalé.

Une visite trop courte à Lantyan m'a laissé l'impression qu'on pourrait encore retrouver les principaux traits du paysage décrit par nos romanciers. J'espère qu'un autre pèlerinage en ces lieux me permettra d'être plus explicite. Je dois cependant prévenir certains critiques, peut-être trop exigeants, que je ne réponds pas d'y retrouver le Grand Pin au-dessus de la fontaine.

DJEMILA, COLONIE MILITAIRE DE NERVA,

PAR M. RENÉ CAGNAT, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Parmi les inscriptions votives qui avaient été découvertes ou copiées à Djemila jusqu'à ces dernières années, aucune ne portait le nom du dieu Mars, ou, du moins, on ne l'avait déchiffré sur aucune ; ce qui semblait tout naturel,

la ville de *Cuicul* ne présentant aucun caractère militaire et la dévotion au dieu de l'armée ne pouvant guère être le fait que de militaires ou d'anciens militaires.

Les fouilles entreprises depuis dix ans par le Service des Monuments historiques de l'Algérie ont modifié la situation. Elles ont mis au jour plusieurs bases de statues élevées à Mars Auguste ; leur étude conduit, comme on le verra, à des conclusions intéressantes pour l'histoire de la colonie romaine de *Cuicul*.

Je citerai d'abord, pour mémoire, le fragment étant trop mutilé, un débris de dédicace en quatre lignes, qui provient des environs du temple de la *gens Septimia :*

Marti
proui]nciae Af[ricae
testame[nto
rilus si

Évidemment, il n'y a rien à tirer de ces quelques mots ; j'arrive aux textes instructifs.

1° J'ai communiqué à la Société des Antiquaires de France, le 5 mai 1915, une dédicace gravée en 210 de notre ère par un bénéficiaire du légat de Numidie [1]. On y lit :

Marti Aug. sacr. Pro salute ddd nnn Auggg C. Egrilius Fuscianus b. f. Subatiani Proculi leg. Auggg pr. pr. cos. desig. adiutor principis praetori scribatu Horati Viatoris et Didi Aprilis. Posita pr. non. Apr. Faustino et Rufino cos.

Le dédicant étant un soldat attaché au général en chef, on peut admettre que le culte rendu par lui à Mars n'a rien de commun avec la ville de Djemila et est affaire de dévo-

1. Je l'ai reproduite dans l'*Année épigraphique*, 1916, 29.

tion personnelle et même professionnelle. On ne saurait appuyer sur ce monument aucune déduction particulière à *Cuicul*.

2° Il n'en est plus de même d'une autre inscription employée au forum dans un mur de date postérieure et publiée depuis quelque temps déjà [1] :

Marti Aug. sacr. Q. Gargilius Q. fil. Pap. Quietus aedilis praef. pro II uir. statuam quam pro honore aed. super legitima promiserat s.p.p.

Ici le dédicant n'est pas un militaire ; mais on ne voit pas bien pourquoi c'est à Mars qu'il rend hommage à l'occasion de son édilité.

3° La question s'éclaircit si l'on se reporte à un autre monument, émanant du même personnage, mais celui-ci consacré seulement après sa mort [2] :

Marti Aug Genio col sacr. statuam quam Q. Gargilius Q. fil Pap Quietus omnib. honorib. functus fl. p.p. testamen[to s]uo a Domitia Honorata fl. p. uxore sua poni iusserat fili eorum Q. Gargilius Honoratus fl. pp. et L.? Gargilius Seuerus equites romani posuerunt.

Faut-il interpréter ce texte comme contenant en tête le nom de deux divinités, Mars Auguste et le Génie de la colonie ? ou considérer les mots *Genius coloniae*, comme un qualificatif de Mars indiquant que, à Djemila, Mars Auguste était la divinité poliade adorée ? Il me semble qu'on ne saurait garder aucun doute à cet égard puisqu'on n'élève à la double divinité qu'une seule statue. S'il s'agissait de dieux différents, on aurait écrit, non pas *statuam*, mais

1. *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 318, n. 22.
2. *Ibid.*, 1912, p. CLXXXVIII = *Ann. épigr.*, 1912, 26. On a retrouvé depuis cette époque la partie gauche inférieure de la pierre.

statuas. Il résulte donc de ce texte que *Cuicul* honorait Mars comme protecteur de la colonie.

Pourquoi en était-il ainsi ? C'est ce que nous apprendront les deux autres inscriptions qu'il me reste à rappeler.

4° La première a été trouvée sur la place où s'élevait le Capitole. Je l'ai commentée ailleurs [1] :

Marti Aug. et Genio coloniae sacr. T. Flauius Quir. Breucus ueteranus acceptarius militauit in ala I Pannoniorum dec. et princeps an. XXVI flamen colon. perpetuus s.p.p.

5° La seconde, où le même dédicant est mentionné, a été publiée au *Corpus* en deux fois, sans que les deux morceaux dont elle se compose aujourd'hui aient été rapprochés [2]. La vue des originaux ne permet aucun doute à cet égard. L'ensemble donne :

m a R I I A *ug* G E N I O *c o l*
S A *c* R V M
q u a M F L A V I V S B R E V C V S F L *a m p.p*
s u a P E C D E D E R A T · R E S P B A *s im cum*
c o L V M N I S E T T H O L O F E C *i t*
c u R A N T I B L O C T *a* V I O N A T A *l i et*
c A S S I O H O N O R A T O II *u i r i s d.d*

On remarquera dans l'inscription n° 4 qu'il y a, entre *Marti Aug.* et *Genio*, la copulative *et*, ce qui pourrait aller à l'encontre de la conclusion à laquelle je me suis arrêté pour le n° 3 ; mais, dans la seconde (n° 5), où j'ai examiné scrupuleusement la place dont on dispose entre les deux fragments conservés, il est impossible de restituer AVG ET;

1. *Revue des études anciennes*. 1915, p. 34.
2. *C.I.L.*, VIII, 8311 et 20150. Cf. *Rev. des ét. anc.*, 1915, p. 185.

les lettres VG suffisent amplement à combler la lacune. On doit donc admettre que dans la formule *Marti Aug. et Genio coloniae*, le mot *et* n'indique pas la pluralité des dieux adorés par Breucus, mais la double qualité de la divinité honorée qui est à la fois le Mars romain et aussi le protecteur de la ville.

Cette difficulté étant levée, on remarquera que le dédicant est dit vétéran et non point vétéran ordinaire, mais vétéran doté d'une concession de terres ; telle est du moins l'explication qui me paraît convenir au terme *acceptarius*. Ce vétéran n'est pas, d'ailleurs, un fils de Djemila : il est inscrit dans la tribu *Quirina*, qui n'est pas celle de *Cuicul*; il faut donc y voir un ancien militaire venu d'ailleurs et qui s'est établi ou plutôt que le gouvernement romain a établi dans la région. Ceci nous conduit à penser qu'il aura fait partie d'une déduction de colons envoyés à *Cuicul*, autrement dit qu'il est un des fondateurs de la colonie.

A quelle date se place cette fondation ? C'est ce qu'on a essayé de déterminer [1] en faisant remarquer que la colonie était inscrite dans la tribu *Papiria* [2], laquelle était très vraisemblablement la tribu de Nerva et assurément celle de Trajan. Comme les décurions de la ville sont déjà mentionnés sur une inscription de Djemila datée par les noms et titres de ce dernier empereur [3], on a émis l'idée que l'établissement de la colonie remontait à son règne.

Cette assertion concorderait bien avec les données des deux dédicaces 4 et 5. D'abord, à considérer la forme des caractères, autant que l'on peut s'appuyer sur un critérium aussi incertain que la paléographie lapidaire, elles paraissent remonter à la fin du Ier ou au début du IIe. En second lieu, on notera que ce vétéran *acceptarius* porte les noms de *T. Flavius*.

1. Cf. Gsell, *Atlas arch. de l'Algérie*, XVI, p. 13.
2. Kubitschek, *Imperium rom. tributim discriptum*, p. 74.
3. *C.I.L.*, VIII, 8315.

Ce sont précisément ceux que l'on s'attend à voir attribués à un homme libéré sous Trajan après 26 ans de service, c'est-à-dire entré dans l'armée sous les Flaviens. Suivant l'usage, il aura reçu de Vespasien ou de l'un de ses fils, avec la cité, les nom et prénom du prince régnant, ainsi que sa tribu, la tribu *Quirina*, qui est celle des Flaviens.

Ainsi, on peut conclure, avec quelque vraisemblance, pour ne pas dire plus, de tous les textes cités que le territoire de Djemila reçut, au temps de Nerva ou de Trajan, une colonie de vétérans. S'il en est ainsi, on n'a point besoin de chercher longtemps pourquoi la divinité poliade choisie fut Mars plutôt que tout autre dieu.

On peut apporter encore à l'appui de cette conclusion un autre argument, celui-ci singulièrement digne d'attention.

Dans le voisinage de Djemila se trouve la ville de Sétif, située dans la plaine, tandis que Djemila est en pleine montagne. Or Sétif était, on le sait pertinemment, une colonie de vétérans. Ses noms mêmes le prouvent : *colonia Nerviana Augusta Martialis veteranorum*. Ils nous prouvent aussi qu'elle avait été établie par l'empereur Nerva. Comme telle, elle était inscrite dans la tribu *Papiria*. Enfin elle avait pour patron Mars Auguste : « *Marti deo Aug. Genio coloniae* », dit une inscription qui y a été découverte ; d'où son surnom de *Martialis* [2].

Ces particularités se retrouvent à Djemila ; il y a entre les deux cas une telle similitude dans le détail, que l'on ne peut guère s'empêcher de les considérer comme identiques. Aussi semble-t-il légitime d'attribuer l'établissement de la colonie de *Cuicul* à Nerva plutôt qu'à Trajan. Les raisons politiques ou économiques qui avaient amené la création

1. *C.I.L.*, VIII, p. 722.

2. *C.I.L.*, VIII, 8438. Les autres villes d'Afrique où Mars paraît comme divinité poliade sont des municipes, non des colonies. Leur cas ne saurait être rapproché de celui de Djemila et de Sétif (Satafis ; *C.I.L.*, VIII, 8390 ; Mididi ; *Année épigr.*, 1899, 118).

d'une colonie militaire à *Sitifis* amenèrent, sans doute, celle d'un centre de colonisation à *Cuicul*, sa voisine.

LIVRES OFFERTS

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le n° de juillet-décembre 1915 du *Bulletin de correspondance hellénique* (Paris, 1915, in-8°).

M. Omont a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de notre correspondant, M. Louis Demaison, le texte de l'allocution qu'il a prononcée comme président de l'Académie de Reims, dans la séance tenue par cette Académie, à Paris, le 2 juin 1916 (Reims, 1916, in-8°, 10 pages).

« Dans ces quelques pages, agréablement écrites et encore mieux pensées, le savant historien de la cathédrale de Reims s'applique à détruire la légende qui a fait de la cathédrale un amas de murs croulants, dont la déchéance est sans remède. La grande blessée devra son salut à sa constitution robuste, qui permettra de lui rendre sa vie et sa splendeur d'autrefois. Une restauration discrète, consciencieuse, fondée sur les nombreux documents que l'on possède, relevés, plans, photographies, ménageant le plus possible tout ce que les flammes et le choc des obus ont épargné, pourra lui rendre fidèlement l'aspect qu'elle offrait à la veille de la guerre, sauf les irréparables blessures causées à ses ornements et à ses statues. »

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

M. Louis Leger résume un rapport de M. Ouspensky, correspondant de l'Académie. M. Ouspensky a été chargé par le gouvernement russe d'une mission archéologique dans la ville de Trébizonde. Il a publié un premier rapport dans le *Bulletin de l'Académie des sciences de Pétrograd*. Ce rapport n'est que l'esquisse d'un travail d'ensemble sur lequel M. Leger aura l'occasion de revenir.

M. Cordier fait un rapport, au nom de la Commission de la Fondation Garnier. Cette commission propose d'allouer une somme de dix mille francs à M. le Dr Victor Segalen, pour continuer dans la Chine occidentale les recherches archéologiques commencées en 1914 après la mission qui lui avait été confiée avec MM. Gilbert de Voisins et Jean Lartigue.

La proposition est adoptée.

L'Académie se forme en comité secret.

LIVRES OFFERTS

M. Camille Jullian dépose sur le bureau de l'Académie le n° LXXII de ses *Notes gallo-romaines* (extr. de la « Revue des Études anciennes », octobre-décembre 1916).

M. Édouard Cuq offre à l'Académie son article, extrait de la « Revue d'Assyriologie et d'Archéologie orientale », intitulé : *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi*.

APPENDICE

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME EN 1915-1916, PAR M. BERNARD HAUSSOULLIER, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ; LU DANS LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1916.

Messieurs,

J'ai l'honneur, au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome, de vous présenter le rapport sur les travaux des deux Écoles en 1915-1916. Que ce rapport soit bref, vous n'en serez pas surpris. Il y a plutôt lieu de s'étonner que l'activité de nos deux grandes colonies archéologiques ait pu continuer à s'exercer au cours de la seconde année et au début de la troisième d'une guerre sans pareille. Si le travail a pu être poursuivi à Rome et à Athènes, si les résultats dont nous avons à vous rendre compte ont pu être obtenus, l'honneur en revient surtout aux directeurs qui ont vaillamment maintenu la tradition, luttant tous deux contre les difficultés communes du recrutement, mais aussi vivant l'un et l'autre dans un milieu différent : à Rome, en pleine confiance, au cœur d'une nation tendue dans le même effort que la nôtre ; à Athènes, sous la menace d'une hostilité latente d'abord, puis brutalement déchaînée, qui devait aboutir, au commencement du mois de décembre 1916, à la fermeture de l'École.

Au seuil de l'École de Rome, dont je vous entretiendrai d'abord, nous avons à saluer la mémoire de deux anciens, tués à l'ennemi : Ernest-Théodore Babut et Félix-Georges De Pachtere.

E.-Th. Babut, né à Nîmes le 23 mars 1875, appartenait, dès le début de la guerre, à un régiment territorial et c'est sur ses instances qu'il fut versé dans l'armée active. Grièvement blessé dans les tranchées à Bœsinghen, il a succombé presque aussitôt, le 28 février 1916, non sans avoir souri à la mort et fait preuve de la plus grande fermeté, du plus haut sentiment du devoir. Ancien élève de l'École Normale (promotion de 1896) et de l'École de Rome (1899), il s'était voué dès ses débuts à l'histoire du christianisme, qu'il enseignait depuis 1910 à la Faculté des Lettres de Montpellier. Il laisse deux livres qui, non moins que sa mort glorieuse, défendront son nom de l'oubli : d'abord sa thèse de l'École des Hautes Études : *Priscillien et le Priscillianisme* (1909), puis *Saint Martin de Tours* (1912) que l'Académie française a récompensé en 1916[1].

Le lieutenant De Pachtere a été tué, comme plusieurs de ses camarades d'Athènes, en Orient, en Macédoine, sur le champ de bataille de Florina, le 24 septembre 1916. C'est une perte que ressentiront vivement tous ceux qui avaient mis leur confiance en lui, tous les témoins de sa remarquable activité d'esprit. Ancien élève de l'École Normale (promotion de 1903), membre de l'École de Rome (1907), il s'était fait connaître de vous, non seulement par un mémoire d'une très grande originalité sur *La propriété foncière dans l'Apennin de Plaisance d'après la table de Veleia*[2], mais encore par des communications sur ses recherches et découvertes en Afrique[3]. Enfin il était l'auteur d'un livre sur *Paris à l'époque gallo-romaine* (1912) qui a reçu les éloges des maîtres les plus compétents, nos

1. Voy. le rapport de M. Lamy à l'Académie française, lu dans la séance publique du 14 décembre 1916. Cf. *Revue historique*, CXXII, 1916, p. 224-225.

2. *Comptes rendus*, 1910, p. 603. Cf. 1909, p. 558.

3. *Comptes rendus*, 1910, pp. 48, 315 ; 1911, p. 603 ; 1913, p. 411.

confrères MM. Héron de Villefosse et Camille Jullian[1], et auquel vous avez décerné, en 1913, une part du prix Berger[2]. Félix De Pachtere méritait à plus d'un titre d'être cité à l'ordre de l'Académie.

L'École de Rome n'a eu à sa disposition, en l'année 1915-1916, que deux de ses membres, M. Louis Canet, pensionnaire de 4e année, M. Pocquet du Haut-Jussé, de 1re.

Breton de naissance, M. Pocquet du Haut-Jussé a continué à Rome les études sur la Bretagne qu'il avait commencées à l'École des Chartes. Il s'est attaché cette année aux relations qu'ont entretenues avec la papauté les ducs bretons, depuis Pierre Mauclerc jusqu'à la duchesse Anne, c'est-à-dire du XIIIe au XVe siècle. L'autonomie presque complète du duché donne à penser que sa politique religieuse fut différente de celle du reste de la France. Ce sera le sujet du mémoire que M. Pocquet du Haut-Jussé vous présentera l'an prochain. En le préparant, il a déjà fait des trouvailles intéressantes. Étudiant l'origine et l'histoire de l'église dédiée à saint Malo, qui existe à Rome, il a découvert des constitutions synodales publiées en 1421 par l'évêque de Saint-Brieuc et aussi une oraison funèbre du cardinal Guibé, évêque de Nantes, mort en 1513.

M. Louis Canet est l'auteur du seul mémoire que votre Commission ait reçu cette année.

Ancien élève de l'École des Hautes Études, où il a particulièrement suivi la direction de M. Daniel Serruys, M. Canet s'est consacré à la critique et à l'histoire, éminemment difficiles, des textes bibliques. Dans un premier mémoire, présenté en 1914, il s'était efforcé de reconstituer le texte lucianique du Livre de Daniel, c'est-à-dire le texte selon l'usage de l'église d'Antioche dont Lucien fut l'évêque

1. *Comptes rendus*, 1912, p. 676, et *Revue des Études anciennes*, 1916, p. 308.

2. *Comptes rendus*, 1913, p. 544.

au IIIe et au commencement du IVe siècle[1]. Le mémoire d'aujourd'hui a pour titre : *Les fragments deutérocanoniques du Livre de Daniel; édition de la version hiéronymienne*, et notre confrère, M. Chatelain, a bien voulu l'examiner.

Saint Jérôme déclare qu'il n'a pu retrouver dans le texte hébreu ni la prière d'Azarias et le cantique des Trois jeunes hommes (Daniel, III, 24-90), ni les histoires de Susanne, de Bel et du dragon (XIII-XIV), mais qu'il les a empruntés en les traduisant à l'édition grecque de Théodotion. Ce sont ces passages que M. Canet se proposait d'éditer, en remontant, si possible, jusqu'au texte d'Origène à travers le texte actuel de Théodotion, profondément différent de celui que saint Jérôme avait sous les yeux dans la sixième colonne des *Hexaples*.

En tête de cette édition de la version hiéronymienne, M. Canet a placé une longue Introduction, qui contient les résultats d'une vaste enquête sur les textes imprimés et manuscrits de la Vulgate latine. Pour mener cette enquête à bien, l'auteur a profité des ressources amassées à Rome par la Commission bénédictine qui prépare, sous les auspices du Pape, une édition nouvelle de la Bible latine, mais dans la première comme dans la seconde partie de son Introduction, il a fait œuvre personnelle. L'examen de la tradition manuscrite a mis surtout en lumière ses connaissances paléographiques et la pénétration de sa critique. S'il a constamment sous les yeux le livre du regretté Samuel Berger, il le complète en plus d'un endroit.

Avec le secours des manuscrits qu'il a choisis et retenus, il établit le texte des fragments deutérocanoniques du Livre de Daniel, tel que saint Jérôme a dû l'écrire. L'apparat critique de cette édition d'un texte d'une vingtaine de pages est extrêmement riche et peut être cité comme un modèle. M. Louis Canet a pris rang parmi les maîtres dans l'étude des textes bibliques.

1. *Comptes rendus*, 1915, p. 62.

Ajoutons qu'il a travaillé activement au classement de la bibliothèque de l'École et à la publication des *Mélanges*. Notre confrère, Monseigneur Duchesne, se loue du zèle intelligent et dévoué de son collaborateur.

L'année 1916 fera époque dans l'histoire de l'École d'Athènes, puisqu'elle a dû fermer ses portes, pour la première fois depuis sa fondation, et cela du fait de la Grèce « amie et hospitalière » à laquelle l'historiographe de notre École a dédié son livre.

L'École n'a heureusement aucun deuil nouveau à déplorer ; la liste déjà longue de ceux qui sont tombés à la guerre ne s'est alourdie d'aucun nom. Par contre, l'angoissante obscurité qui pèse sur le sort des trois disparus ne s'est pas dissipée.

L'effectif de l'École comprenait, en novembre 1915, trois membres réguliers : M. Plassart (pensionnaire de 6e année), M. Lejeune (de 3e), M. Lacroix (de 1re), auxquels fut adjoint, avec le titre de membre libre, un ancien, M. Dugas. M. Graindor, membre belge, complétait, avec l'architecte M. Replat, l'équipe de travailleurs, que vint renforcer, au début de février 1916, un ancien secrétaire de l'École, M. Chamonard, professeur de lycée, détaché en mission à Athènes. Soucieux de parfaire notre représentation scientifique en Grèce et désireux de faciliter la lourde tâche du directeur, nos ministres de l'Instruction publique et des Affaires étrangères avaient multiplié les sursis d'appel et fait bon accueil aux volontaires de la réserve.

Le champ d'action qui s'offrait aux Athéniens s'était encore restreint. Sans parler de l'Asie Mineure, fermée depuis le début de la guerre, toute la Grèce du Nord, la Macédoine et, par contagion, la Thessalie, Thasos même où l'École avait ouvert un important chantier, lui étaient ou lui devinrent inaccessibles. En Macédoine, le directeur laissait au moins un excellent agent de liaison, un ancien,

M. Mendel, chargé du service archéologique de l'armée d'Orient. M. Fougères obtint sans peine de l'esprit libéral du général commandant en chef que tous les mémoires, rapports et notes relatifs aux fouilles entreprises à l'armée d'Orient fussent transmis à l'École d'Athènes et, après examen, imprimés par les soins de celle-ci dans une publication spéciale. Pour Thasos, où MM. Lejeune et Replat avaient repris pied, ils durent se retirer, après une courte campagne, devant les difficultés de la vie matérielle, les dangers du bombardement aérien, l'avis formel du général Sarrail. Je mentionnerai plus loin les importantes fouilles d'Éléonte de Thrace, auxquelles d'anciens Athéniens ont pris une si grande part.

Restait l'île sainte, qui depuis quarante-trois ans n'a jamais trompé la confiance des Français, l'île sûre où l'on était encore à l'abri des pirates, l'île déserte où l'on n'avait pas même à redouter l'émeute civile ou militaire : Délos. M. Plassart fut chargé d'y terminer l'exploration du Mont Cynthe, qu'il avait commencée en 1914[1]. Il y a séjourné du 26 juin au 5 septembre et a mené sa tâche à bien. Vous l'entendrez sans doute, Messieurs, vous rendre compte de cette intéressante campagne et vous l'en féliciterez. Qu'il me suffise aujourd'hui de vous dire que sur le sommet principal où Lebègue avait déblayé, en 1873, le sanctuaire de Zeus Kynthios et d'Athèna Kynthia, M. Plassart a retrouvé les restes d'un temple plus ancien. Le second sommet, au S.-E., était consacré à Zeus Hypsistos. M. Plassart a également découvert deux nouveaux sanctuaires orientaux et des inscriptions sabéennes que notre confrère M. Clermont-Ganneau s'est chargé d'examiner. Le dégagement des voies d'accès qui menaient aux deux cimes, avec leurs chapelles ou stations de processions, a été poussé aussi avec le soin minutieux dont M. Plassart a donné tant de preuves.

1. *Comptes rendus*, 1915, p. 55.

Avant de diriger ces fouilles, il avait entrepris avec M. Lejeune, aux mois de mai et de juin, un voyage d'exploration dans le Péloponnèse ; plus tard, au cours de l'été brûlant dont nos troupes d'Orient ont tant souffert, MM. Lejeune et Lacroix ont parcouru la Crète à l'effet d'y découvrir un nouveau champ de fouilles.

M. Lejeune, pensionnaire de 3e année, était seul tenu de vous présenter un mémoire. Rendu par l'autorité militaire à l'École d'Athènes trop tard pour choisir et préparer un sujet, il n'a pas voulu se soustraire entièrement à ses obligations et s'est chargé de dépouiller et d'étudier les notes et estampages que son regretté camarade Avezou avait rapportés de ses voyages en Chalcidique et en Macédoine. Par ses soins pieux, le nom d'Avezou revivra dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*.

Enfin l'École a imprimé un nouveau fascicule du *Bulletin* (le n° I de l'année 1915), que M. le Secrétaire perpétuel vous a présenté le 15 septembre 1916. Vous y trouverez un rapport très détaillé sur les « Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte de Thrace (juillet-décembre 1915) ». Il a pour auteurs ceux qui ont dirigé les fouilles : deux anciens Athéniens, MM. J. Chamonard et F. Courby, et M. Dhorme. Notre confrère M. Edmond Pottier vous l'a présenté, au nom de l'État-Major du corps expéditionnaire d'Orient, dans la séance du 21 janvier 1916[1].

Vous savez, Messieurs, comment s'est terminée cette année dans laquelle directeur et pensionnaires ont bien mérité de la France lointaine où combattaient leurs fils et leurs frères. Vous savez le guet-apens et les massacres d'Athènes. Vous savez contre qui l'armée grecque a réservé son courage soigneusement dissimulé. Qu'il nous soit simplement permis de rendre justice à l'attitude vraiment

1. *Comptes rendus*, 1916, pp. 37 et 40.

courageuse du directeur et qu'on nous laisse exprimer le souhait de voir l'École française se rouvrir bientôt dans une Grèce revenue ou ramenée à la raison !

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE CROISET.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de M. l'abbé J.-B. Chabot :

« Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Le R. P. Delattre vient de m'adresser, en me priant de le communiquer à l'Académie, l'estampage d'une inscription funéraire qu'il a trouvée, à Carthage, hors de sa place primitive, dans les terres qui ont recouvert, à l'époque chrétienne, la grande basilique à sept nefs qui est en ce moment l'objet d'une exploration méthodique.

« L'épitaphe est gravée sur une pierre calcaire dont la face seule a été dressée et polie. Cette pierre mesure 0m 15 de largeur, sur 0m 11 de hauteur et 0m 095 d'épaisseur. L'inscription, légèrement écornée à l'angle gauche supérieur, gravée en caractères puniques, se lit ainsi :

קבר בעליתן בן בו[ד]
מלקרת בן המילך בן חנא
בן מגן

Ce que le P. Delattre a correctement traduit :

Tombeau de Baʿalyaton, fils de Bodmelqart, fils de Ḥimilco, fils de Ḥanno, fils de Magon.

« Après le dernier nom le graveur avait, semble-t-il, ajouté quelques signes qui ont été ensuite martelés.

« Le nombre des épitaphes trouvées à Carthage est encore assez restreint, surtout en comparaison du grand nombre des tombeaux fouillés. Elles méritent d'être recueillies avec soin, alors même — c'est ici le cas — qu'elles n'apporteraient pas une contribution nouvelle à l'onomastique punique.

« Veuillez agréer, etc.

M. Camille Jullian signale, dans le dernier numéro du « Bulletin archéologique » du Comité des travaux historiques, l'épitaphe d'une Viennoise trouvée à Volubilis (Maroc), par M. Louis Chatelain.

M. Henri Cordier a la parole pour une communication :

« On se rappellera que, avant la guerre, M. le commandant Tilho avait été chargé par l'Académie d'une mission à l'Est du lac Tchad. Il a été maintenu dans le commandement du cercle de Faya au Borkou pour défendre contre les entreprises ennemies la marche orientale du Territoire militaire du Tchad ; c'est pour cette raison que nous n'avons pas encore reçu de rapport de cet officier, pas plus que de M. Bonnel de Mézières retenu en Afrique occidentale. Néanmoins, j'ai pu apprendre que le commandant Tilho a, tout en remplissant ses devoirs militaires, exécuté de très importants travaux géographiques dans cette région presque inconnue. Une citation à l'ordre du Territoire du Tchad, en date du 14 juillet 1915, dont il a été l'objet, mentionne l'établissement par cet officier supérieur des cinq premières feuilles d'une carte de l'Ounianga et de l'Ennedi appuyée sur des coordonnées astronomiques. Ultérieurement, du 4 septembre au 12 novembre 1915, le commandant Tilho a entrepris une expédition dans le Tibesti méridional, afin de donner la chasse aux Toubouss rebelles qui s'apprêtaient à couper les convois de vivres destinés au Borkou lorsqu'ils traverseraient la large bande de désert qui sépare ce pays de Kanem. Cette reconnaissance, longue de plus de 1.500 kilomètres en pays inconnu, a amené le commandant Tilho à parcourir les principales vallées du Koussi et à gravir le point culminant de ce puissant

massif montagneux, l'Enni-Koussi, dont l'altitude dépasserait 3.000 mètres. Cette haute cime est un ancien volcan dont le cratère, parfaitement conservé, atteint une profondeur de 300 mètres. Lors du séjour de l'expédition sur ce sommet, il y soufflait un vent du Nord-Est « très aigrelet ».

« La marche de la petite colonne a été rendue très pénible par la nature tourmentée du pays. Le Tibesti est un pays extrêmement découpé, déchiré de vallées encaissées qui, très souvent, deviennent de véritables cañons profonds d'environ 400 mètres. Sur les flancs de ce relief, le ruissellement, s'il est éphémère, s'exerce avec une très grande puissance. Une note du commandant Tilho signale dans ce massif un village troglodytique d'habitations creusées dans une roche volcanique tendre. »

Il est procédé à l'élection du bureau pour l'année 1917.

M. A. Thomas est élu président par 19 voix ; M. Élie Berger, vice-président, par 21 voix.

On passe ensuite à l'élection des membres des différentes commissions annuelles. Sont élus :

Travaux littéraires : MM. Senart, Héron de Villefosse, Alfred Croiset, Clermont-Ganneau, de Lasteyrie, Collignon, Omont, Prou.

Antiquités de la France : MM. Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Salomon Reinach, Omont, C. Jullian, Durrieu, Fournier.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome : MM. Heuzey, Foucart, Homolle, Collignon, Pottier, Chatelain, Haussoullier, Prou.

École française d'Extrême-Orient : MM. Heuzey, Senart, Pottier, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

Fondation Benoit Garnier : MM. Senart, Chavannes, Cordier, le P. Scheil.

Fondation Eugène Piot : MM. Heuzey, Héron de Villefosse, de Lasteyrie, Homolle, Collignon, Babelon, Pottier, Haussoullier, Durrieu.

Fondation De Clercq : MM. Heuzey, Senart, Babelon, Pottier, le P. Scheil.

Fondation Dourlans : MM. Émile Picot, Chatelain, Haussoullier, Cuq.

Commission administrative centrale : MM. Alfred Croiset, Omont.

Commission administrative de l'Académie : MM. Alfred Croiset, Omont.

Commission du prix Gobert : MM. Émile Picot, Omont, C. Jullian, Prou.

M. Alfred Jeanroy fait une communication sur les débuts de la poésie courtoise dans la France méridionale, les premières théories et les premiers modèles. — Les troubadours ont été, presque dès l'origine, très conscients de leur art : les premières théories apparaissent avec la seconde génération poétique, notamment chez Marcabru et Peire d'Auvergne. Le fond de la poésie courtoise étant très conventionnel, il s'agissait de masquer ce caractère par des artifices de fond ou de forme. Peire d'Auvergne pratique l'enchevêtrement des idées, qui laisse le lecteur libre de choisir entre diverses interprétations et lui pose de véritables énigmes. D'autres, par la recherche du mot rare, de la rime riche essaient de voiler la maigreur du fond sous les splendeurs de la forme ; sans affecter de parti-pris l'obscurité, ils y tombent également. De part et d'autre, c'est un art de virtuoses. On a souvent reproché aux troubadours de manquer d'originalité : si l'on se représente nettement leur conception de la poésie, il sera plus juste de s'étonner qu'ils en aient autant déployé dans un domaine si étroitement limité.

LIVRES OFFERTS

M. Cagnat offre, de la part de M. Toutain, professeur à l'École des Hautes Études religieuses, une brochure intitulée : *L'idée religieuse de la rédemption et l'un de ses principaux rites dans l'antiquité grecque et romaine.* Le sujet de cette note, fort intéressante, a donné lieu à une lecture de M. Toutain à l'Académie dans sa séance du 17 mars dernier.

M. Cagnat offre également un mémoire de M. A.-L. Constans, ancien membre de l'École de Rome, sur *Gigthis*, ville de l'Afrique antique située sur le littoral de la petite Syrte. « Ce mémoire, dit-il, est celui-là même que M. Constans a envoyé à l'Académie à la suite de son séjour au Palais Farnèse, et dont j'ai déjà parlé avec quelque détail dans le rapport que j'ai lu devant notre Compagnie le 17 décembre 1915. M. Constans l'a revu et accompagné d'un certain nombre de plans dus à feu Sadoux et à M. Emonts, architecte de la Direction des Antiquités de Tunisie ; il y a joint aussi des photographies fournies par le même service. C'est une bonne monographie. »

M. Omont offre, au nom de M. Georges Guigue, archiviste en chef du département du Rhône, une notice sur des *Documents des archives de la cathédrale de Lyon récemment découverts : la trouvaille ; un diplôme original de Charles de Provence* (Paris, 1916, in-8°, 15 pages ; extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1915, t. LXXVI). C'est une étude du savant archiviste du Rhône sur les documents dont l'intérêt a été signalé à l'Académie dans la séance du 11 février dernier (*Comptes rendus*, p. 84-85).

M. Clermont-Ganneau a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Vassel, un nouveau fascicule de ses *Études puniques*, portant le n° VII et intitulé : *Quatrième note sur la néopunique de Bir Tlelsa.* L'auteur y reprend l'examen de cette inscription dont l'interprétation présente de grandes difficultés, et il discute les solutions qu'en a proposées récemment M. Dussaud. Il conclut avec raison que ce texte obscur est encore loin d'avoir dit son dernier mot. »

PÉRIODIQUES OFFERTS

American Journal of Archaeology, June 1916 (New-York, in-8°).

Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, vol. XVI (London, in-4°).

Archivio della R. Società Romana di storia patria, vol. XXXVIII, fasc. 1 à 5; vol. XXXIX, fasc. 1 et 2 (Roma, in-8°).

Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli Scavi di antichità, vol. XII, fasc. 7 à 12; vol. XIII, fasc. 1 6 (Roma, in-8°).

Biblioteca nazionale centrale di Firenze. — Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa, 1916, n°s 181 à 192 (Firenze, in-8°).

Bibliothèque de l'École des Chartes, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, 1915, mai à décembre; 1916, janvier-juin (Paris, in-8°).

Boletim da Associaçao dos archeologos portuguezes, tome XIII, n°s 3 et 4 (Lisboa, in-8°).

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, 1915, janvier-décembre (Brive, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Finistère. Procès-verbaux et Mémoires, tome XLII, 1915 (Quimper, 1916, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 3e série, t. X, 2e livraison, 1914-1915 (Béziers, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, t. VII, 1er octobre 1916 (Langres, in-8°).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1915, 4e trimestre (Poitiers, in-8°).

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1915, 2e semestre (Narbonne, in-8°).

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XLIII, 1re livraison et mars-octobre 1916 (Périgueux, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de la Picardie, 1915, 3e et 4e trimestres; 1917, 1er et 2e trimestres (Amiens, in-8°).

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine, année 1915 (Tours, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1915, 1er semestre (Auxerre, 1915, in-8°).

Bulletti de la Biblioteca de Catalunya, jener-agost, 1915 (Barcelona, 1915, in-4°).

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire, juillet-décembre 1915 (Rome, in-8°).

École française d'Athènes. Bulletin de Correspondance hellénique, juillet-décembre 1915 (Paris, in-8°).

Encyclopédie de l'Islam, 22e livraison (Paris et Leyde, in-8°).

Journal asiatique, mars-juin 1915 (Paris, in-8°).

Journal of the Royal Institute of British Architects, vol. XXIII, nos 16 à 20 (Londres, 1915 et 1916, in-4°).

London University Gazette, vol. XV, n° 176 à 185 (London, in-8°).

Mémoires de la Société royale du Canada, 1915, septembre; 1916 mars à décembre (Ottawa, in-8°).

Memorie della R. Accademia delle scienze dell' Istituto di Bologna, 1914-1915 (Bologna, 1915, in-8°).

Pro Alesia, novembre 1914, février-mai 1915 (Paris, in-8°).

Proceedings of the American Philosophical Society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, octobre-décembre 1915; janvier-mars 1916 (Philadelphia, in-8°).

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh, vol. XXXV, part III; vol. XXXVI, parts I-II (Edinburgh, 1915, in-8°).

Procedings of the Society of Antiquaries of Scotland, 1914-1915 (Edinburgh, in-8°).

Proceedings of the Society of Biblical Archaeology, vol. XXXVII, part 4; vol. XXXVIII, parts 3-6 (London, in-8°).

Proceedings of the Society of Antiquaries of London. Session 1914-1915 (London, in-8°).

Rendiconto delle sessioni della R. Accademia delle scienze dell Istituto di Bologna, vol. XIII, 1914-1915 (Bologna, 1915, in-8°).

Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, vol. XXIV, fasc. 7 à 12; vol. XXV, fasc. 1 à 4 (Roma, in-8°).

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos, 1916. Enero-Agosto 1916 (Madrid, in-8°).

Revue des « Amitiés franco-étrangères », mai-juin 1915 (Paris, in-8°).

Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence, juillet-octobre 1916 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, publiée sous la direction de MM. E. Pottier et S. Reinach, novembre-décembre 1915; janvier-août 1916 (Paris, in-8°).

Revue biblique publiée par l'École pratique d'études bibliques établie au couvent dominicain Saint-Étienne de Jérusalem, janvier et avril 1916 (Paris et Rome, in-8°).

Revue de l'histoire des religions, janvier-décembre 1915 (Paris, in-8°).

Revue savoisienne, publication périodique de l'Académie florimontane d'Annecy, 1915; 3e et 4e trimestres, 1916, 1er, 2e et 3e trimestres (Annecy, in-8°).

Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1915 (Orléans, et Paris, in-8°).

The Jewish Quarterly Review, avril-octobre 1916 (London, in-8°).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Académie des sciences de Lisbonne. Condoléances à l'occasion de la mort de M. Maspero, 344.

Académie des sciences du Portugal. Condoléances à l'occasion de la mort de M. Maspero, 344.

Académie des sciences de Turin. Condoléances à l'occasion de la mort de M. Maspero, 302.

Actes de Philippe Auguste, 270.

Administrative (Commission), 296, 416, 611.

Administrative centrale (Commission), 416, 611.

Aeqitza. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.

Afghanistan. — Voy. Ghazna.

Afrique. Les camps de la troisième légion au premier siècle de l'Empire, 273. — Statuette de l'Afrique personnifiée, acquise à Alexandrie par M. Jean Maspero, 337. — Voy. aussi Algérie, Azaouad, Sénégal (Haut-), Tilho, Tunisie, Volubilis.

Agde. Lettre de M. Ginestel au sujet de la destruction projetée d'un hôtel du XVIe siècle, 271.

Agrafes en or, ornées de cabochons, trouvées sur le Koudiat-Zâteur, 15.

Albaille (Joseph). Collection d'objets préhistoriques, 483.

Alep (Milliaires de Septime Sévère découverts à l'E. d'), 388.

Alexandre le Grand. Passage d'Élien sur le portrait équestre de ce roi peint par Apelles, 414.

Alexandrie (Égypte). Inscription grecque du Musée, 164, 165.

Algérie. — Voy. Cheffia (la), Djemila, Dougga, Khamissa.

Amélineau (E.). *Prolégomènes à l'étude de la religion égyptienne*, 210.

Amiens. Découverte d'objets divers dans des puits funéraires, 56, 66.

André-Michel (Robert). *Les fresques de la garde-robe au Palais des papes à Avignon*, 427.

Annuaire général de l'Indo-Chine, 366.

Antiochus. Nom figurant dans une

inscription chrétienne de Carthage, 157.
Antiphon (Les nouveaux fragments d') publiés dans le recueil des papyrus d'Oxyrhynchus, 418, 426.
Antiquités de la France (Concours des), 4. — Rapport, 137, 303, 307. — Commission, 610.
Apelles. Anecdote d'Élien sur le portrait équestre d'Alexandre peint par cet artiste, 414. — Vénus, 414.
Apollon. Son rôle dans les *Euménides* d'Eschyle, 212.
Appliques en or, avec pierres fines, trouvées sur le Koudiat-Zâteur, 15.
Arc (Jeanne d'). Son itinéraire parisien et la journée du 8 septembre 1429, 119, 214. — L'ancien hôtel de Vaucouleurs à Paris et la fausse Jeanne d'Arc, 219, 222, 253.
Arc (Décision du IIe concile de Latran prohibant l'usage de l') et de l'arbalète dans les guerres entre chrétiens, 295.
Archiviste paléographe (Délivrance des diplômes d'), 517.
Arconati-Visconti (Marquise). Fondation d'un prix, sous le nom de *Prix Raoul Duseigneur*, en faveur des études sur l'art et l'archéologie espagnols jusqu'à la fin du XVIe siècle, 221, 241, 396.
Argyropoulo (Georges). *L'Allemagne ennemie de l'hellénisme*, 396.
Ariane. Légendes relatives à sa mort, 387.
Arméniennes (Inscriptions) d'Aïn-Bagnaïr et de Marmachêne, 317.
Assyriennes (Un naufrage d'antiquités) dans le Tigre, 223, 224.
Auch. Pierre tombale d'une petite chienne nommée Cythéris, au Musée, 76.
Azaouad (L'), au N. de Tombouctou. Gisements préhistoriques, 444, 445.

Baal Adir (Saturne-Auguste). Inscription punique dédiée à ce dieu, 348.
Baal Hammon. Inscription punique dédiée à ce dieu, 130.
Babelon (Ernest). Commissions, 5, 190, 575, 610, 611. — Rapport, 114. — Signatures d'artistes sur des monnaies grecques, 89. — Observations, 17, 85, 397. — Hommages, 214, 294, 315, 412.
Bacchus (La mosaïque de l'Ivresse de) au Musée de Lyon, 285, 286.
Bague en or, avec représentation d'une colombe, d'une palme et d'une étoile, trouvée sur le Koudiat-Zâteur, 15. — Autre bague en or, avec couronne et lettres grecques, 16.
Balance. — Voy. Vénus.
Barbier-Muret (Fondation), 189. — Commission, 190, 255.
Barcelone. Condoléances de l'Athénée à l'occasion de la mort de M. Maspero, 316.
Barth (Auguste). Commissions, 5. — Décédé, 214.

Basmadjian. Inscriptions arméniennes d'Aïn-Bagnaïr et de Marmachêne, 317.

Basset (René). *Mélanges africains et orientaux*, 35.

Baudouin (Dr). *L'orientation des dolmens des environs de Vannes*, 459.

Beaune (Hôtel-Dieu de). Date de l'exécution du polyptyque attribué à Roger Van der Weyden, 48.

Benedicta. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.

Berger (Élie). Commissions, 5, 6. — Vice-président pour 1917, 610.

Berniolle (J.-B.). *Excursion archéologique à l'oppidum de Constantine (commune de Lançon*, etc., 333.

Béziers. Fragments de vases grecs, 410.

Biator. Nom figurant dans une inscription funéraire de Carthage, 159.

Bibliothèque de l'Institut de France. Albums et dessins attribués à Charles Errard, 304. — Croquis d'Antoine Desgodetz, 305.

Bibliothèque nationale. Dessins de la Paraphrase du psaume XXVI exécutée pour François Ier sur l'ordre de Louise de Savoie (ms. franç. 2088), 87. — Origines de la Collection Doat, 588.

Bictorinia. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 159.

Bijoux d'or trouvés dans une sépulture chrétienne sur le Koudiat-Zâteur, 15.

Bixianis. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.

Blanchard (Dr Raphaël). *Corpus inscriptionum ad medicinam biologiamque spectantium*, 267.

Bonifatius. Inscription funéraire découverte sur le Koudiat-Zâteur, 14. — Inscription funéraire de Carthage, 159.

Bordin (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 241.

Bosco (Joseph). Publications diverses concernant l'archéologie de l'Algérie, 588.

Bostra (Syrie). — Voy. Porphyrios.

Bouché-Leclercq (A.). Commission, 6. — Observations, 135, 317, 427.

Boucher (Colonel A.). *La bataille de Platées d'après Hérodote*, 50.

Boucle en or massif, trouvée sur le Koudiat-Zâteur, 15.

Bréal (Michel). Notice sur sa vie et ses travaux, 545.

Bréhier (Louis). Les galeries des rois et les catalogues officiels des rois de France, 53, 61. — L'hagiographie byzantine du viiie et du ixe siècles, 349, 357, 359. — *La cathédrale de Reims*, 210.

Breuil (Abbé H.). Inscription latine de Galera, 358.

Brimo (La déesse). Passage de Properce la concernant, 224.

Briois. Traduction du rapport de

l'éphore des antiquités de Chypre pour 1914, 218.
Bronze (Objets en) découverts dans les fouilles d'Ensérune, près de Béziers, 408, 476.
Buerfunée, 347.
Bulletin de correspondance hellénique, 411, 599.
Byzantine (Hagiographie) des VIIIe et IXe siècles, 349, 357, 359.

Cagnat (René). Commissions, 6, 190, 272. — Rapport, 149. — Élu secrétaire perpétuel, 334, 345. — Allocution, 345. — Lettre de M. Chabot sur le nom de Dougga, 136. — Note de M. Merlin sur une nouvelle inscription découverte à Thuburbo Majus, 259. — Note de M. De Pachtere sur les camps de la troisième légion en Afrique au premier siècle de l'Empire, 273. — Note de M. Fabia sur les mosaïques de la Déserte (place Sathonay, à Lyon), 350. — Djemila, colonie militaire de Nerva, 588, 593. — Lettre de M. Chabot sur une inscription funéraire punique de Carthage, 608. — Hommages, 117, 267, 396, 427, 588, 612. — Observations, 16, 17, 119, 445.
Caire (Institut français d'archéologie orientale du). Rapport du Directeur, 468.
Canatha (Syrie). — Voy. Porphyrios.
Canoniques (Les collections) du pontificat de Grégoire VII, 464, 578.
Capitan (Dr). Les chiens et le vin à l'époque gallo-romaine, 56, 66. — Le couteau de pierre à sacrifices humains de l'ancien Mexique dans deux livres du XVIIe siècle, 367, 368. — Six nouveaux gisements préhistoriques dans l'Azaouad et dans la région du Haut-Sénégal, 444, 445.
Carrière (Abbé Victor). Origine de l'appellation d'*Urbs Clavorum* appliquée à Verdun, 445. — *Pouillés de la province de Trèves*, 250.
Carthage. Stèle punique, 31. — Une grande basilique près de Sainte-Monique à Carthage, 149, 150. — Deux inscriptions trouvées dans les fouilles de la grande basilique, 430, 431. — Inscription funéraire punique, 608.
Carton (Dr), correspondant. Lettres, 221, 253. — *Les fabriques de lampes dans l'ancienne Afrique*, 425.
Cartulaire (Le Grand) de l'église de Lyon, 84.
Caryatides (L'origine des), 218, 241, 256.
Ceiu, Ceius. Nom figurant dans des inscriptions puniques, 129, 131.
Celtiques (Mots) dans des inscriptions latines sur pesons de fuseau, 150, 168.
Céramique de la nécropole d'Ensérune, près de Béziers, 397, 474, 478.
César (Virgile et), 344.
Chabot (J.-B.). Les inscriptions

puniques de la collection Marchant, 17. — Les inscriptions puniques de Dougga, 118, 119. — Formation du nom de Thugga (Dougga), 136. — Deux inscriptions puniques et une inscription latine d'Algérie, 241, 242. — Inscriptions néo-puniques de Masculula, 347. — Inscription funéraire punique de Carthage, 608.

Chamonard (J.). Résumé de son rapport sur les fouilles d'Éléonte, 37, 40.

Chandelier à sept branches (Fragment de sarcophage offrant une représentation du), au Musée national de Rome, 285.

Charles, roi de Provence. Diplôme original découvert à Lyon, 84.

Chatelain (Émile). Commissions, 6, 575, 610, 611.

Chatelain (Louis). Chien de bronze découvert à Volubilis (Maroc), 259. — Mémoire de M. Cuq sur un inscription découverte au même lieu, 261, 284. — Fouilles de Volubilis, 359. — Épitaphe d'une femme originaire de Vienne (Isère), trouvée à Volubilis, 609.

Chavannes (Édouard), président sortant. Allocution, 1. — Commissions, 5, 610. — Rapport, 114. — Donation du professeur H. A. Giles, 118. — Textes relatifs à l'histoire de la principauté de Wou et Yue, 190. — Observations, 296. — Hommage, 415.

Cheffia (La), Algérie. Inscription latine, 249.

Chienne (Pierre tombale d'une petite) nommée Cythéris, au Musée d'Auch, 76.

Chiens (Les) à l'époque gallo-romaine, 55, 66. — Chien de bronze découvert à Volubilis (Maroc), 260. — Autre chien de bronze découvert aux environs de Luxé (Charente), 261.

Chine. — Voy. Wou.

Chypre. Traduction, par M. Briois, du Rapport de l'éphore des antiquités de cette île pour 1914, 218.

Clément VII (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.

Clermont-Ganneau (Ch.). Commissions, 5, 610. — Observations, 16, 17, 224, 242, 387. — Hommages, 219, 315, 612.

Cochin (Henry). *La Vita nova* de Dante, 444.

Colisée. Lettre de M. Lemonnier sur les stucs de ce monument, 302, 303.

Collier d'or orné de pierres précieuses, découvert sur le Koudiat-Zâteur, 15.

Collignon (Maxime). Commissions, 5, 6, 256, 272, 610. — Rapport, 149. — Secrétaire perpétuel intérimaire, 334. — Statuette de l'Afrique personnifiée acquise à Alexandrie par Jean Maspero, 337. — Observations, 256. — Hommages, 115, 218, 251, 428.

Comité du Livre, 211, 414.

Commaille, conservateur des ruines d'Angkor. Décédé, 221.

Commont. Découverte d'objets divers dans des puits funéraires, à Amiens, 56, 66.

Concours (Annonce des), 518. — Situation pour 1916, 4. — Jugement des concours, 512.

Constans (A.-L.). *Gigthis*, 612.

Conway (Sir W. Martin). *The abbey of Saint-Denis and its ancient treasures*, 349.

Cordier (Henri). Commissions, 5, 256, 610. — Rapports, 85, 600. — Délégué pour assister officieusement aux prières dites en faveur des armées françaises et alliées en la basilique de Montmartre, 137. — Traduction inédite du Tchoung Young par le P. de Ventavon, 416. — Nouvelles de M. le commandant Tilho, 609. — Hommages, 13, 35, 148.

Coupe attique découverte à Ensérune, près de Béziers, 401, 476.

Courby (F.). Résumé de son rapport sur les fouilles d'Éléonte, 37, 40. — *Fouilles de Delphes*, 115.

Couteau de pierre à sacrifices humains de l'ancien Mexique, 367, 368.

Covuldonia. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.

Cratères campaniens découverts à Ensérune, près de Béziers, 400, 406.

Cresconius. Épitaphe de ce personnage trouvée à Carthage, 431.

Croisade. Une participation inconnue à la Croisade de Philippe le Bon contre les Turcs, 268.

Croiset (Alfred). Commissions, 6, 610, 611. — Les nouveaux fragments d'Antiphon publiés dans le recueil des papyrus d'Oxyrhynchus, 418, 426. — Observations, 212, 357.

Croiset (Maurice), président pour 1916. Allocutions, 2, 214, 297, 367, 429. — Discours à la séance publique annuelle, 487. — Le rôle d'Apollon dans les *Euménides* d'Eschyle, 212. — Observations, 114, 135, 138, 296, 317, 427. — Hommage, 50.

Cumont (Franz). Projet de fouilles à Vechten (anc. *Fectio*) en Hollande, 271. — Fragment de sarcophage romain offrant une représentation du chandelier à sept branches, au Musée national de Rome, 285. — Disques de caractère magique provenant d'un atelier de Tarente, 344. — Deux milliaires de Septime Sévère, 388.

Cuq (Édouard). Commissions, 190, 296, 611. — Délégué pour assister officieusement aux prières dites en faveur des armées françaises et alliées en la basilique de Montmartre, 137. — Mémoire sur une inscription latine découverte à Volubilis (Maroc) par M. Louis Chatelain, 261, 284. — Observations, 359. — *Les nouveaux fragments du Code de Hammourabi*, 600.

Cypriana. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 158.

Cyprien (Saint). Réminiscences présumées de son traité *De zelo et livore* dans une inscription chrétienne trouvée à Khamissa, 39.

Cythéris. Pierre tombale d'une petite chienne de ce nom, au Musée d'Auch, 76.

Dalmatie. Mouvement intellectuel à l'époque de la Renaissance, 94.

Datiba. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 159.

De Clercq (Fondation). Commission, 611.

Dehérain (Henri), 349, 357, 359, 416. — Rôle de Pierre Ruffin dans l'orientalisme français, 414.

Delaborde (H.-François). *Recueil des actes de Philippe Auguste*, 270.

Delalande-Guérineau (Prix), 5. — Commission, 5. — Rapport, 118.

Delattre (R. P.), correspondant. Lettre annonçant la découverte d'une sépulture chrétienne sur le Koudiat-Zâteur, 14. — Une grande basilique près de Sainte-Monique à Carthage, 149, 150. — Deux inscriptions trouvées dans les fouilles de la grande basilique, 430, 431. — Inscription punique de Carthage, 608. — *Inscriptions de Damous-El-Karita*, 186. — *Bulles de plomb trouvées à Carthage*, 214.

Delaville Le Roulx (Joseph). *Les Hospitaliers à Rhodes*, 256.

Délos (L'histoire de) d'après le prix d'une denrée, 296, 303.

Delphes. *Fouilles* (t. II), 115.

Demaison (Louis), correspondant. *Discours prononcés aux séances annuelles de l'Académie de Reims en 1915 et 1916*, 148, 599.

De Pachtere (Lieutenant). Lettre annonçant la découverte d'un sarcophage antique dans les tranchées de Salonique, 255. — Les camps de la troisième légion en Afrique au premier siècle de l'Empire, 273.

Desdevises du Dezert (G.). *L'Inquisition aux Indes espagnoles à la fin du XVIIIe siècle ; — La Louisiane à la fin du XVIIIe siècle*, 13.

Desgodetz (Antoine). Croquis originaux, à la Bibliothèque de l'Institut, 305.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 356.

Diehl (Charles). Commission, 5. — Thessalonique et les invasions slaves en Macédoine au VIe et au VIIe siècle, 431.

Dieulafoy (Marcel). Commission, 272. — Lettre annonçant la mort de Mme Jane Dieulafoy, 256.

Djemila, colonie militaire de Nerva, 588, 593.

Disques de caractère magique provenant d'un atelier de Tarente, 344.

Doat (Collection), à la Bibliothèque nationale. Origines, 588.

Dominica. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 156.

Donat. Les premiers temps du donatisme et la question des deux Donat, 50.

Dorez (Léon). *Tables* des *Monuments et Mémoires* de la Fondation Piot (t. I-XX), 251.

Dottin (Georges). *Les anciens peuples de l'Europe*, 314.

Dougga (Algérie). Inscriptions puniques, 118, 119. — Inscription grecque, 129. — Formation du nom de cette ville, 136.

Dourlans (Fondation). Commission, 611.

Doutrepont (Georges). Une participation inconnue à la Croisade de Philippe le Bon contre les Turcs, 268.

Duchalais (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 114.

Duchesne (Mgr Louis). Membre de la commission du prix Volney pour l'Académie française, 114.

Durrieu (Comte Paul). Commissions, 5, 256, 272, 610. — Rapports, 90, 261. — Note de M. Esdouhard d'Anisy sur la date du polyptyque conservé à l'Hôtel-Dieu de Beaune et attribué à Roger Van der Weyden, 48. — Dessins de la Paraphrase du psaume XXVI exécutée par François Ier sur l'ordre de Louise de Savoie (ms. franç. 2088 de la Bibliothèque nationale), 87. — Souvenirs de la mythologie antique dans un livre d'Heures exécuté en France entre 1423 et 1430, 190, 191. — Jean de Meun et l'Italie, 430, 436. — *Les goûts archéologiques d'un pharmacien militaire sous le premier Empire*, 35. — *Oderisi de Gubbio*, 425. — Observations, 90, 95, 119, 273, 464. — Hommages, 251, 256, 427, 484, 485.

Duseigneur (Prix Raoul), 222, 241, 396. — Commission, 272. — Rapport, 295.

E final masculin. Tentative faite vers 1300 pour le distinguer, dans les mots français, de l'*e* final féminin, 296.

Écoles françaises d'Athènes et de Rome. Commission, 610. — Rapport, 601.

École française d'Athènes. Rapport, 601. — *Bulletin de correspondance hellénique*, 411, 599.

École française de Rome. Rapport, 601.

École française d'Extrême-Orient. Commission, 610.

Egrilius. Nom figurant dans une inscription latine et néo-punique de Masculula, 348.

Égypte. Inscriptions grecques, 165, 417, 420. — L'administration locale sous l'ancien Empire, 368, 378. — Voy. aussi Koptos, Loubat (Duc de), Pepi II.

Élamites (La prière des morts chez les), 396.

Élections. Ajournements à six mois, 16, 255, 317.

Eléonte. Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole, 37, 40.

Éleusis. L'instruction prépara-

toire des candidats à l'initiation aux mystères, 212, 218.
Élien. Anecdote relative au portrait équestre d'Alexandre peint par Apelles, 414.
Ensérune, près de Béziers. Fouilles, 397, 468, 469. — Le nom de cette localité et ses transformations, 575.
Épingle d'or à ressort, trouvée sur le Koudiat-Zâteur, 15.
Errard (Charles). Albums de dessins à lui attribués, à la Bibliothèque de l'Institut, 304.
Errata, 112.
Eschyle. Rôle d'Apollon dans ses *Euménides*, 212.
Esculape. Inscription relative aux purifications exigées des fidèles avant de pénétrer dans son temple à Thuburbo Majus, 259, 262.
Esdouhard d'Anisy (P.). Date de l'exécution du polyptyque de l'Hôtel-Dieu de Beaune attribué à Roger Van der Weyden, 48.
Espagne. — Voy. Galera.
Espérandieu (Émile), correspondant. *Recueil général des bas-reliefs... de la Gaule romaine* (t. VI), 13, 268. — *Monuments antiques figurés du Musée archéologique de Milan*, 186.
Eude (Émile). L'itinéraire parisien de Jeanne d'Arc et la journée du 8 septembre 1429, 119, 214. — L'ancien hôtel de Vaucouleurs à Paris et la fausse Jeanne d'Arc, 218, 253. — Le moulin de La Chapelle, près Paris, 416.
Euquitius. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.
Exsiizios. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.
Exsilaraia. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 157.

Fabia (Philippe), correspondant. La mosaïque de l'Ivresse de Bacchus au Musée de Lyon, 285, 286. — Les mosaïques superposées de la Déserte (place Sathonay, à Lyon), 350.
Fage (René). *Une famille bourgeoise depuis le XVIe siècle*, 466.
Faustus (Anicius Acilius Glabrio). Inscription datée de son consulat, 432-433.
Felicissima. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 161.
Felicitas. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 158.
Fer (Objets en) découverts à Ensérune, près de Béziers, 409, 478.
Figeac. Inscription provençale, 50, 53, 57, 118.
Formigé (Jules). L'édifice accolé au théâtre romain d'Orange (gymnase), 317. — Observations sur le théâtre romain d'Orange, 455.
Fortunata. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 158.

Foucart (George). Rapport sur l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, 468.
Foucart (Paul). Commission, 610.
Fould (Prix), 4. — Commission, 5. — Rapport, 261.
Fournier (Paul). Commissions, 5, 610. — Rapports, 137, 303, 307. — Délégué pour assister officieusement aux prières dites en faveur des armées françaises et alliées en la basilique de Montmartre, 137. — Décision du IIe concile de Latran prohibant l'usage de l'arc et de l'arbalète, 295. — Les collections canoniques du pontificat de Grégoire VII, 464, 578. — Observations, 431.
François Ier. Dessins de la Paraphrase du psaume XXVI exécutée à son usage sur l'ordre de Louise de Savoie (ms. franç. 2088 de la Bibliothèque nationale), 87.
Frédéric Barberousse (L'empereur). Diplômes en faveur de l'église de Lyon, 85.
Fremont (Charles). *Origine de l'horloge à poids*, 240. — *Le balancier à vis pour estampage*, 294.

Gabarra (Abbé J.-B.). *L'abbé Pédegert, curé-doyen de Sabres*, 576.
Galera (Espagne). Inscription latine dédiée à Julia Maesa, 358.
Gallipoli. Résumé de la note du lieutenant Leune sur les fouilles, 47.
Garnier (Fondation). Commission, 610. — Rapport, 600.
Gauckler (Paul). *Les nécropoles puniques de Carthage*, 93.
Geminia. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 159.
Genson (Eugène). Collection d'objets préhistoriques, 483.
Ghazna (Afghanistan). Légendes épiques de cette région, 578, 579.
Giles (H. A.), professeur à l'Université de Cambridge. Fondation d'un prix biennal, destiné au meilleur ouvrage écrit par un Français sur la Chine, sur le Japon ou sur l'Extrême-Orient en général, 113, 118, 467.
Ginestel. Lettre au sujet de la destruction projetée d'un hôtel du XVIe siècle à Agde, 271.
Girard (Paul). Sens du mot ποδάρκης dans l'Iliade, 114. — Hommage, 356.
Glotz (Gustave). L'histoire de Délos d'après le prix d'une denrée, 296, 303.
Gobert (Prix), 4, 5. — Attribution du prix, 285. — Commission, 611.
Grecs (Vases) découverts à Ensérune, près de Béziers, 397, 407 et suiv., 476 et suiv.
Grégoire VII et les collections canoniques, 464, 578.
Grégoire X (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.
Guesnon (A.). *Un Collège incon-*

nu des Bons enfants d'Arras à Paris, 348.
Guigue (Georges). Découverte de documents provenant des anciennes archives de l'église de Lyon, 84, 612.
Guimet (Musée). Stèle anépigraphe punique de la collection Sainte-Marie, 28.
Gusman (Pierre). *La gravure sur bois et d'épargne sur métal*, 485.
Gymnase accolé au théâtre antique d'Orange, 317.

Hagiographie byzantine des VIIIe et IXe siècles, 349, 357, 359.
Harsy (Noël de), imprimeur rouennais du XVe siècle, et *L'Ordinaire des chrestiens* par lui imprimé, 416.
Haussoullier (Bernard). Commissions, 6, 610, 611. — Rapport, 601.
Hautfuné, 347.
Havet (Louis). Commission, 6. — La répartition des actes dans les Comédies de Térence, 135. — Passage de Properce concernant la déesse Brimo, 224. — Observations, 138.
Henchir Guergour (anc. *Masculula*), Tunisie. Inscription néo-punique et inscription bilingue (latine et néo-punique), 347-348.
Hennion d'Estaires (Le P. Léonard). *Atlas des missions franciscaines en Chine*, 148.
Héron de Villefosse (A.). Commissions, 5, 610. — Lettre du P. Delattre annonçant la découverte d'une sépulture chrétienne sur le Koudiat-Zâteur, 14. — Ornements de vêtements en or, trouvés à Kertch, auj. au Musée du Louvre, 16. — Lettre sur une inscription relative au marseillais Xénocritos, établi à Syracuse, 132. — Rapport du R. P. Delattre sur les fouilles d'une grande basilique chrétienne située à Carthage, près de Sainte-Monique, 149. — Chien de bronze découvert à Volubilis (Maroc) par M. Louis Chatelain, 259. — Lettre de M. Lemonnier sur les stucs du Colisée, 302, 303. — Mémoire de M. Formigé sur un édifice accolé au théâtre d'Orange (un gymnase), 317. — Tête de jeune homme, provenant du Parthénon, offerte au Musée du Louvre par Mlle de La Couloniche, 334. — Deux inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage, 430. — *Musée du Louvre. Acquisitions et dons (département des antiquités grecques et romaines)*, 253. — Observations, 466. — Hommages, 186, 212, 214, 252, 253, 268, 314, 315, 333, 425, 429, 468, 577.
Heures (Souvenirs de la mythologie antique dans un livre d') exécuté en France entre 1423 et 1430, 190, 191.
Heuzey (Léon). Commissions, 610, 611.
Holwerda (Dr J. H.). Projet de fouilles à Vechten (anc. *Fectio*) en Hollande, 271.
Homère. Sens du mot ποδάρκης dans l'Iliade, 114.

Homolle (Théophile). Commission, 610. — Traduction, par M. Briois, du Rapport de l'éphore des antiquités de Chypre pour 1914, 218. — L'origine des caryatides, 218, 241, 256. — Observations, 303.

Huart (Clément). Les légendes épiques de la région de Ghazna (Afghanistan), 578, 579. — *Trois actes notariés arabes de Yârkend*; — *Le Ghazel heptaglotte d'Abou-Ishaq Hallâdj*, 13.

Ibérique (Vases de style), inscriptions et monnaies découverts à Ensérune, près de Béziers, 401 et suiv., 480 et suiv.

Indo-Chine. Lettre du gouverneur général annonçant la création d'un dépôt d'Archives générales en ce pays et demandant la désignation d'un archiviste paléographe, 256.

Infinitif (Développement de l'), 138.

Innocent VI (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.

Inscriptions : grecques, 16, 132, 161, 162, 166, 421, 424, 434; — ibériques, 403; — latines, 14, 38, 155-162, 164, 169, 171, 173-175, 179, 182, 184, 249, 250, 263-264, 348, 358, 388, 389, 390, 432, 434, 594-596; — provençale, 58; — puniques, 22-26, 32-34, 120-122, 124, 127-130, 244, 247, 348, 608.

Inscriptions et médailles (Commission des), 575.

Institut français d'archéologie orientale du Caire. Rapport du Directeur, 468.

Istar. Légende de sa descente aux Enfers, 53.

Jean de Meun (La date de la mort de), 138. — Jean de Meun et l'Italie, 430, 436.

Jean d'Udine. Dessins des stucs du Colisée, 303, 306.

Jeanne d'Arc. — Voy. Arc.

Jeanroy (Alfred). Les débuts de la poésie courtoise dans la France méridionale, 611.

Jizón y Caramano (J.). *Estudios de prehistoria americana*, 34.

Jointée. Étude sur ce mot et autres mots de diverses langues romanes désignant le contenu des deux mains jointes en forme de coupe, 463.

Joly. Inscription chrétienne trouvée à Khamissa, 37.

Julia Maesa. Inscription à elle dédiée, 358.

Julien (Prix Stanislas), 4. — Commission, 5. — Rapport, 114.

Jullian (Camille). Commissions, 272, 610, 611. — Théorie allemande faisant de Postume un empereur « à la façon germanique », 16. — Lettre de M. Héron de Villefosse relative à une inscription mentionnant le marseillais Xénocritos, établi à Syracuse, 132. — Lettre de M. De Pachtere, annonçant la découverte d'un sarcophage romain dans les tranchées de Salonique, 255. — Note de M. Fabia sur la mosaïque de l'Ivresse de Bacchus au Musée

de Lyon, 285. — Épitaphe d'une femme originaire de Vienne (Isère), trouvée à Volubilis, 609. — Observations, 135, 272. — *Notes gallo-romaines*, 186, 268, 315, 600. — Hommage, 576.

Junius Egrili f. Saturus (P.). Nom figurant dans une inscription de Masculula, 348.

Kèlek (radeaux) employés dans la navigation du Tigre, 227, 228.

Kertch (Crimée). Ornements de vêtements en or, auj. au Musée du Louvre, 16.

Khamissa (Algérie). Inscription chrétienne, 37.

Khorsabad. Naufrage des antiquités recueillies par Victor Place dans ses fouilles, 224.

Koptos (Décrets de), 138, 140, 317, 318.

Kosovo (La bataille de) et la chute de l'empire serbe, 337, 533.

Koudiat-Zâteur (Le), en Tunisie. Découverte d'inscriptions et d'un bas-relief de sarcophage chrétien, 14.

La Chapelle (Le moulin de), près Paris, 416.

La Coulonche (Mlle Louise de). Don au Musée du Louvre d'une tête de jeune homme provenant du Parthénon, 334.

La Grange (Prix de), 5. — Commission, 5. — Rapport, 137.

Laloy (Dr L.). *Catalogue des périodiques de la Bibliothèque de l'Académie de médecine*, 366.

Langdon (Stephen). La légende de la descente d'Istar aux Enfers, 53.

Lantier (R.). Inscription latine de Galera (Espagne), 358.

Lantoine (Prix Henri), 5. — Commission, 6.

Larrabure y Unanne (E.). *Archives des Indes, et Bibliothèque de Ferdinand Colomb*, 35.

Lascaris (Jean). Lettre mentionnant une invention nautique par lui faite, 114.

Lasteyrie (Comte R. de). Commissions, 5, 610.

Leblond (Dr V.). *Les deux plus anciens comptes de l'Hôtel-Dieu de Beauvais*, 220. — *La topographie romaine de Beauvais et son enceinte au IVe siècle*, 252.

Lecestre (Paul). *L'Arsenal royal de Paris*, 484.

Lefèvre-Pontalis (Eugène). *Congrès archéologique de France* (80e session), 577.

Légendes (Quelques) de l'histoire slave, 367. — Légendes relatives à la mort d'Ariane, 387. — Légendes épiques de la région de Ghazna (Afghanistan), 577, 578.

Leger (Louis). Commission, 5. — Désigné comme lecteur pour la séance publique annuelle, 344. — Mouvement intellectuel en Dalmatie à l'époque de la Renaissance, 94. — La bataille de Kosovo et la chute de l'empire serbe, 337, 533. — Quelques légendes de l'histoire slave, 367. — L'étymologie des mots « obus », et « obusier », 417, 418. — Mission archéolo-

gique de M. Ouspensky à Trébizonde, 600. — *La lutte séculaire des Germains et des Slaves*, 396. — Observations, 445.

Légion Auguste (Les camps de la troisième) en Afrique au premier siècle de l'Empire, 273.

Lemonnier (Henry), membre de l'Académie des beaux-arts. Lettre sur les stucs du Colisée, 302, 303. — *Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture*, 117.

Léon X (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.

Le Senne (Fondation), 467.

Leudet (Maurice). *Les Allemands et la science*, 315.

Leune (Lieutenant). Résumé de sa note sur les fouilles de Gallipoli, 47.

Lisbonne (Académie des sciences de). Condoléances à l'occasion de la mort de M. Maspero, 344.

Liceti (Fortunio). Couteau à sacrifices mexicain représenté dans un de ses ouvrages, 367, 368.

Londres. Couteau de pierre mexicain, au Musée Britannique, 373.

Longnon (Auguste). *Pouillés de la province de Trèves*, 250.

Loth (J.). Le gaulois *petru-* et son évolution, 85. — Remarques aux inscriptions latines sur pesons de fuseau trouvés en territoire gaulois et, en particulier, à l'inscription grecque de Saint-Révérien (Nièvre), 150, 168. — L'île Saint-Samson dans le Roman de Tristan; Mark's Gate à Lantyan (Lancien), 588, 589. — *Le dieu Lug*, 48.

Loubat (Duc de). Don d'un recueil de photographies de monuments mexicains, 186. — Fondation sous le nom de « Prix Gaston Maspero » d'un prix en faveur de travaux sur l'Orient classique et plus particulièrement l'Égypte, 468.

Loubat (Prix du duc de), 5. — Commission, 5. — Rapport, 85.

Loubat (Nouvelle fondation du duc de), 512.

Louise de Savoie. Dessins de la Paraphrase du psaume XXVI exécutée sur son ordre pour François Ier (ms. franç. 2088 de la Bibliothèque nationale), 87.

Louvre (Musée du). Ornements de vêtements en or, trouvés à Kertch, 16. — Inscriptions et stèles anépigraphes puniques de la collection Marchant, 17, 29. — Tête de jeune homme provenant du Parthénon, donnée par Mlle de La Coulonche, 334. — Moule de disque magique provenant d'un atelier de Tarente, 344.

Luxé (Charente). Chien de bronze découvert dans les environs de cette localité, 261.

Lyciens (Politeuma ou κοινὸν des) à Alexandrie, 166, 167.

Lyon. Découverte de documents provenant des anciennes archives de l'église, 84. — La mosaïque de l'Ivresse de Bacchus

au Musée de cette ville, 285, 286. — Origine d'une étymologie ancienne du nom de cette ville, 349. — Les mosaïques superposées de la Déserte (place Sathonay), 350.

Macédoine (Thessalonique et les invasions slaves en) au VIe et au VIIe siècle, 431.

Magique (Disques de caractère) provenant d'un atelier de Tarente, 344.

Maia. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 159.

Major. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 156.

Maktar (Tunisie). Inscription punique, 130.

Marbre (Objet en) trouvé à Carthage, 154.

Marchant (Collection). Inscriptions puniques, 17.

Maria. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 159.

Maroc. — Voy. Volubilis.

Mars. Inscriptions de Djemila dédiées à ce dieu, 588, 593 et suiv.

Marseille. — Voy. Xénocritos.

Martin V (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.

Martin (Henry). *La guerre au XVe siècle*, 251.

Masculula (auj. Henchir Guergour), Tunisie. Inscription néo-punique et inscription bilingue (latine et néo-punique), 347-8.

Maspero (Gaston), secrétaire perpétuel. Rapports semestriels, 6, 334, 338. — Membre de la commission du prix Volney, 6. — Hommages, 13, 34, 112, 210, 250, 270, 284. — Décédé, 296, 297, 302, 316, 344. — Notice sur la vie et les travaux de M. Michel Bréal, 545. — *Notice* sur son œuvre, 366.

Maspero (Prix Gaston), fondé par M. le duc de Loubat, 468.

Maspero (Jean). Statuette de l'Afrique personnifiée, par lui acquise à Alexandrie, 337. — *Papyrus grecs d'époque byzantine* du Musée du Caire, 464.

Mathorez (G.). *Population orientale en France*, 411.

Mayence. Moulage de la colonne historiée reconstitué à Saint-Germain-en-Laye, 418.

Medinaceli (Archives de la maison de), 272.

Meillet (A.). Développement de l'infinitif, 138.

Mély (F. de). Inscriptions des tapisseries de la cathédrale de Reims, 575.

Mémoires de l'Académie, 313.

Merlin (Alfred), 14. — Une nouvelle inscription découverte à Thuburbo Majus, 259, 262. — *Note sur un plat à sujet figuré trouvé en Tunisie ; — Les statues du Capitole de Thuburbo Majus ; — Supplément au Catalogue des lampes du Musée Alaoui*, 213.

Mexique. Don, par M. le duc de Loubat, d'un recueil de photographies de monuments anciens de ce pays, 186. — Le

couteau de pierre à sacrifices humains de l'ancien Mexique dans deux livres du XVIIe siècle, 367, 368.

Meyer (Paul). Commissions, 5.

Michaïlovitch (Le grand-duc Georges). *Monnaies de l'Empire russe*, 412.

Michon (Étienne). *Musée du Louvre (département des antiquités grecques et romaines) : acquisitions et dons*, 253.

Milliaires de Septime Sévère découvertes à l'E. d'Alep, 388.

Mirot (Léon). Lettre sur l'ancien hôtel de Vaucouleurs à Paris, 222.

Monacu. Origine de ce nom, 347.

Monceaux (Paul). Commission, 6. — Inscription chrétienne trouvée à Khamissa, 37. — Les premiers temps du donatisme et la question des deux Donat, 50.

Monnaies grecques (Signatures d'artistes sur des), 89. — Monnaies ibériques trouvées à Ensérune, 409.

Montmartre (Basilique de). Délégation de quatre membres pour assister officieusement aux prières dites en faveur des armées françaises et alliées, 137.

Monument aux morts de la guerre (Érection d'un), 189.

Monuments et Mémoires de la Fondation Piot, 251, 428.

Morel-Fatio (Alfred). Commissions, 5, 272. — Rapports, 118, 137, 295. — Lettre mentionnant une invention nautique faite par Jean Lascaris, 114. — Archives de la maison de Medinaceli, 272. — Observations, 95. — Hommage, 35.

Moret (A.). Sur un terme rare des décrets de Koptos, 138, 140. — Déclaration d'un domaine royal et transformation en ville neuve sous Pepi II, 317, 318. — L'administration locale sous l'ancien Empire, 368, 378. — *L'œuvre de Gaston Maspero*, 366.

Mosaïque (La) de l'Ivresse de Bacchus au Musée de Lyon, 285, 286. — Les mosaïques superposées de la Déserte (place Sathonay, à Lyon), 350.

Mouret (Félix). Fouilles d'Ensérune, près de Béziers, 397 ; cf. 468, 469.

Munier (Abbé). Découverte d'inscriptions latines et d'un bas-relief chrétien sur le Koudiat-Zâteur, 14.

Musée de l'Armée. Remise à ce Musée du pavillon de l'embarcation du capitaine Lenfant (mission au lac Tchad), 416, 430.

Mythologie antique (Souvenirs de la) dans un livre d'Heures exécuté en France entre 1423 et 1430, 190, 191.

Naître. Anciens noms de famille français où entrent certaines formes de ce verbe, 347.

Narcissos. Inscription funéraire métrique de Sinope, 95.

Nautiques (Inventions), 114, 117.

Nehlil. *Lettres chérifiennes*, 112.

Nerva (Djemila, colonie militaire de), 588, 593.

Noms de famille français où entrent certaines formes du verbe *naître*, 347.

Normand (Charles). Ruines d'un théâtre près des restes de la Troie antique, 55.

Numisius Vitalis (L.). Mentionné dans une inscription de Thuburbo Majus, 263, 267.

Nyrop (Kr.), correspondant. *Frankrig*, 36. — *Frankrike*, 387.

Obus. Étymologie de ce mot, 417, 418, 426.

Omont (Henri). Commissions, 5, 6, 296, 416, 610, 611. — Découverte de documents provenant des anciennes archives de l'église de Lyon, 84. — Origines de la Collection Doat, 588. — Observations, 296. — Hommages, 148, 220, 240, 348, 411, 444, 466, 599, 612.

Onasioikos. Nom de potier sur l'anse d'une amphore rhodienne découverte à Carthage, 162.

Optatus Primus. Nom figurant dans une dédicace à Baal Hammon, 130.

Or (Objets en). — Voy. Bijoux, Pendant d'oreille, etc.

Orange. Édifice accolé au théâtre antique (gymnase), 317. — Observations sur le théâtre romain, 455.

Ordinaire (Prix), 4. — Commission, 5. — Sujet proposé pour 1919, 255.

Ouspensky (F.-J.), correspondant. Mission archéologique à Trébizonde, 600.

Oxyrhynchus (Papyrus d'), 37, 418, 426.

Panaetius. Contributions à la critique littéraire, 357.

Paris. Itinéraire de Jeanne d'Arc dans la journée du 8 septembre 1429, 119, 214. — L'ancien hôtel de Vaucouleurs, 218, 222, 253. — Le moulin de La Chapelle, près Paris, 416. — Voy. aussi Bibliothèque, Louvre (Musée du), Musée de l'Armée.

Paris (Pierre), correspondant. Lettre, 221.

Parthénon. Tête de jeune homme provenant d'une frise et donnée au Musée du Louvre par Mlle de La Coulonche, 334.

Paulus, aurifex. Personnage mentionné dans deux inscriptions chrétiennes de Carthage, 161.

Pendant d'oreille en or, découvert à Ensérune, près de Béziers, 409.

Péon d'Amathonte. Légende relative à la mort d'Ariane, 387.

Pepi II (Déclaration d'un domaine royal et transformation en ville neuve sous le roi d'Égypte), 317, 318.

Périodiques offerts, 613.

Pesons de fuseau (Inscriptions latines sur), 150, 168.

Petit (Gabriel). *Les Allemands et la science*, 315.

Petru- (Le gaulois) et son évolution au point de vue du sens, 85.

Philadelphie (Musée de). Tablette contenant une partie

de la légende de la descente d'Istar aux Enfers, 54.
Philippe Auguste. *Actes*, 270.
Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Une participation inconnue à sa croisade contre les Turcs, 268.
Pichon (René). Virgile et César, 344.
Picot (Émile). Commissions, 5, 611. — *Professeurs et étudiants français à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècle*, 576.
Pie IV (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.
Pillet (M.). Un naufrage d'antiquités assyriennes dans le Tigre, 223, 224.
Piot (Fondation). Commission, 610. — Rapport, 90; cf. 516. — *Monuments et Mémoires*, 251, 428.
Pitart (Jean), chirurgien et poète, 95.
Place (Victor). Naufrage, dans le Tigre, des antiquités assyriennes par lui recueillies à Khorsabad, 223, 224.
Ποδάρκης. Sens de ce mot dans l'Iliade, 114.
Poésie courtoise (Les débuts de la) dans la France méridionale, 611.
Porphyrios, citoyen de Canatha et de Bostra. Épitaphe trouvée à Carthage, 434.
Portugal (Académie des sciences de). Condoléances à l'occasion de la mort de M. Maspero, 344.
Postume. Empereur « à la façon germanique » selon certains savants allemands, 16.
Potamon (Ulpius). — Voy. Ulpius.
Pottier (Edmond). Commissions, 610, 611. — Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Eléonte, 37, 40. — Note de M. Félix Mouret sur les fouilles d'Ensérune, près de Béziers, 397. — Rapport sur les fouilles d'Ensérune, 468, 469. — Observations, 224. — Hommages, 50, 93, 356, 411.
Pouillés de la province de Trèves, 250.
Préhistoriques (Gisements) dans l'Azaouad et dans la région du Haut-Sénégal, 444, 445.
Prière des morts (La) chez les Élamites, 396.
Primus (Optatus). Nom figurant dans une dédicace à Baal Hammon, 130.
Procicius. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 159.
Profugus. Nom figurant peut-être dans une dédicace à Baal Adir, 348.
Properce. Passage concernant la déesse Brimo, 224.
Prost (Prix Auguste), 5. — Commission, 6. — Rapport, 149.
Prou (Maurice). Commissions, 5, 256, 467, 610, 611. — Rapport, 333. — Nommé directeur de l'Ecole des Chartes, 53. — Note de M. l'abbé Carrière sur l'origine de l'appellation d'*Urbs Clarorum* donnée à Verdun, 445. — *Les anciens privilèges de Saint-Remy de Sens*, 184. — Observations, 53, 85, 296.

Provençale (Inscription) découverte à Figeac, 50, 53, 57, 118.
Prudhomme (Auguste), correspondant. Décédé, 429.
Puniques (Inscriptions) de la collection Marchant, 17. — Stèles anépigraphes de diverses collections, 27. — Inscriptions puniques de Dougga, 118, 119. — Deux inscriptions puniques d'Algérie, 241, 242. — Inscriptions néo-puniques de Masculula, 347. — Épitaphe trouvée à Carthage, 608.

Rados (Constantin). *Nicolas Tsesmélis*, 356.
Rédemption. Idée religieuse connue par le paganisme, 134.
Reims. Inscriptions des tapisseseries de la cathédrale, 575.
Reinach (Salomon). Commission, 610. — Traité latin mentionnant une invention nautique, 117. — L'instruction préparatoire des candidats à l'initiation d'Éleusis, 212, 218. — Origine d'une étymologie ancienne du nom de Lyon, 349. — Contributions du philosophe Panaetius à la critique littéraire, 357. — Légendes relatives à la mort d'Ariane, 387. — Anecdote d'Élien sur le portrait équestre d'Alexandre peint par Apelles, 414. — Représentations de Vénus tenant une balance, 417. — Fouilles d'Ensérune, près de Béziers, 468, 469. — *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, 425. — Observations, 17, 88, 135, 219, 224, 242, 296, 397, 576. — Hommages, 48, 186, 349, 459.
Reinach (Théodore). Papyrus d'Oxyrhynchus, 37. — Inscription funéraire métrique de Sinope (Narcissos), 95. — Épigramme grecque adressée à une poétesse ou à une musicienne qualifiée de Sirène, 255. — Observations, 90, 114, 135, 212, 218, 357.
Ricci (Seymour de). Inscriptions grecques d'Égypte, 149, 165, 417, 420. — L'imprimeur rouennais Noël de Harsy et *L'Ordinaire des chrestiens*, par lui imprimé, 416.
Rois de France. Les galeries des rois et les catalogues officiels des rois de France, 53, 61. — Chartes de divers rois en faveur de l'église de Lyon, 85.
Romanet du Caillaud (F.). *Origines du christianisme au Tonkin et dans les autres pays annamites*, 284.
Rome. Fragment de sarcophage offrant une représentation du chandelier à sept branches, au Musée national, 285. — Stucs du Colisée, 302, 303.
Rouen. — Voy. Harsy (Noël de).
Ruffin (Pierre). Son rôle dans l'orientalisme français, 414.
Rustica. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 158.

Saint-Germain-en-Laye. Moulage de la colonne de Mayence, 418.

Saint-Révérien (Nièvre). Inscription celtique, 150, 168.
Sainte-Marie (Collection). Stèle punique anépigraphe, aujourd'hui au Musée Guimet, 25.
Saintour (Prix), 5. — Commission, 6. — Rapport, 149.
Saint-Samson (L'île) dans le Roman de Tristan, 588, 589.
Salonique. Sarcophage d'époque romaine découvert dans les tranchées, 255.
Sarcophage. Bas-relief chrétien découvert sur le Koudiat-Zâteur, 15. — Sarcophage d'époque romaine découvert dans les tranchées de Salonique, 255. — Fragment de sarcophage romain offrant une représentation du chandelier à sept branches, 285.
Saturus (P. Junius Egrili f.). Nom mentionné dans une inscription latine et néo-punique de Masculula, 348.
Sceau de Charles, roi de Provence, 84.
Scheil (R. P.). Commissions, 5, 6, 190, 610, 611. — Rapport, 241. — La légende de la descente d'Istar aux Enfers, 53. — La prière des morts chez les Élamites, 396. — Hommage, 88.
Schlumberger (Gustave). Commission, 5. — Note de M. Bréhier sur les galeries des rois et les catalogues officiels des rois de France, 53. — *Un empereur de Byzance à Paris et à Londres*, 131. — *Voyage dans les Abruzzes et les Pouilles*, 270. — *Récits de Byzance et des Croisades*, 429. — Hommages, 210, 464.
Séance publique annuelle, 487.
Secrétaire perpétuel (Élection d'un nouveau), 302, 334, 345.
Securitatis (Templum). Mentionné sur un marbre votif trouvé à Carthage, 162.
Senart (Émile). Commissions, 5, 190, 610, 611. — Délégué pour assister officieusement aux prières dites en faveur des armées françaises et alliées en la basilique de Montmartre, 137. — Annonce de la mort de M. Commaille, 221. — *L'inscription du vase de Wardak ; — Rojas et la théorie indienne des trois Gunas*, 270.
Sénégal (Haut-). Gisements préhistoriques, 444, 445.
Septime Sévère (Milliaires de) découverts à l'E. d'Alep, 388.
Serbie. La bataille de Kosovo et la chute de l'empire serbe, 337, 533.
Sergius III (Le pape). Bulle en faveur de l'église de Lyon, 85.
Signatures d'artistes sur des monnaies grecques, 89 ; — sur les tapisseries de la cathédrale de Reims, 575.
Sinope. Inscription funéraire métrique de Narcissos, 95.
Sirène (Épigramme grecque adressée à une musicienne ou poétesse qualifiée de), 255.
Slave (Quelques légendes de l'histoire), 367. — Thessalonique et les invasions slaves

en Macédoine au VIe et au VIIe siècle, 431. — *Urbs Clarorum* (Verdun) = *Urbs Sclavorum*, 445.

Steenstrup (Johannes), correspondant. Publication, 313.

Stein (Sir Aurel). *A third journey in Central Asia*, 415.

Stèles puniques : de la collection Marchant, 27 : de la collection Sainte-Marie, 28. — Stèle punique trouvée à Carthage, 32.

Syracuse. Inscription mentionnant le marchand marseillais Xénocritos, 132.

Syrie. — Voy. Alep, Porphyrios.

Tarente. Disques de caractère magique provenant d'un atelier de cette ville, 344.

Térence. Répartition des actes dans ses comédies, 135.

Théâtre antique (Ruines d'un) près de Troie, 55. — Édifice accolé au théâtre d'Orange (gymnase), 317.

Thédenat (Abbé Henry). Décédé, 463.

Théodore II (L'empereur). Inscription datée de son 10e consulat, 430.

Thessalonique et les invasions slaves en Macédoine au VIe et au VIIe siècle, 431.

Thomas (Antoine), vice-président. — Président pour 1917, 610. — Une inscription provençale récemment découverte à Figeac, 50, 53, 57, 118. — Jean Pitart, chirurgien et poète, 95. — La date de la mort de Jean de Meun, 138. — Lettre de M. Mirot sur l'hôtel de Vaucouleurs, 222. — Tentative faite vers 1300 pour distinguer en français l'*e* final masculin de l'*e* final féminin, 296. — Anciens noms français où entrent certaines formes du verbe *naître*, 347. — Étymologie du mot *obus*, 426. — Le mot *jointée* et autres mots de diverses langues romanes désignant le contenu des deux mains jointes en forme de coupe, 463. — Le nom d'Ensérune et ses transformations, 575. — *Cartulaire de Bertand de Ry*, 484. — Observations, 88, 138, 431, 445, 468. — Hommages, 36, 387.

Thorlet (Fondation), 189. — Commission, 256. — Rapport, 333.

Thuburbo Majus (Tunisie). Découverte d'une inscription concernant les purifications imposées aux fidèles avant d'entrer dans le temple d'Esculape, 259, 262.

Thugga (Dougga). Formation du nom de cette ville, 136.

Tilho (Commandant). Nouvelles de ses travaux en Afrique, 609.

Tombes de la nécropole d'Ensérune, près de Béziers, 397, 400, 468, 469 et suiv.

Toutain (Jules). L'idée religieuse de la rédemption connue par le paganisme, 134, 612. — *Pro Alesia*, 427.

Travaux littéraires (Commission des), 467, 610.

Trébizonde. Mission archéologique de M. Ouspensky, 600.

Tristan (L'île Saint-Samson dans le Roman de), 588, 589.
Troie. Ruines d'un théâtre près des restes de la ville, 55.
Troubadours. Débuts de la poésie courtoise dans la France méridionale, 611.
Tunis. Inscriptions puniques de la collection Marchant au Musée du Bardo, 17.
Tunisie. — Voy. Koudiat-Zâteur (Le), Maktar, Masculula, Thuburbo Majus.
Turin (Académie des sciences de). Condoléances au sujet de la mort de M. Maspero, 302.

Udine (Giovanni Ricamatore, dit Jean d'). — Voy. Jean.
Ulpius Potamon. Personnage mentionné dans une inscription grecque d'Alexandrie, 166, 167.
Urbs Clavorum. — Voy. Verdun.

Van der Weyden (Roger). Date de l'exécution du polyptyque de l'Hôtel-Dieu de Beaune à lui attribué, 48.
Vassel (Eusèbe). *Études puniques*, 219, 315, 612.
Vaucouleurs (L'ancien hôtel de), à Paris, 218, 222, 253.
Vayssié (Abbé). Inscription provençale de Figeac, 53, 118.
Vechten (anc. *Fectio*), Hollande. Projet de fouilles, 271.
Ventavon (Le P. de). Traduction inédite du Tchoung Young, 416.
Vénus (La) d'Apelles, 414. — Vénus tenant une balance, sur une monnaie romaine et sur la colonne de Mayence, 417.
Verdun. Origine de l'appellation d'*Urbs Clavorum* appliquée à cette ville, 445.
Vernes (Maurice). Publications diverses, 88.
Verulus Sidoniensis. Épitaphe découverte sur le Koudiat-Zâteur, 14.
Victoria. Nom figurant dans des inscriptions chrétiennes de Carthage, 159, 434.
Vienne (Isère). Épitaphe d'une femme originaire de cette ville, trouvée à Volubilis (Maroc), 609.
Vin (Le) à l'époque gallo-romaine, 56, 66.
Viola. Nom figurant dans une inscription chrétienne de Carthage, 158.
Virgile et César, 344.
Vitalis (L. Numisius). Mentionné dans une inscription de Thuburbo Majus, 263, 267.
Vogüé (Marquis de). Commissions, 5, 190. — Décédé, 467.
Volney (Prix). Commission, 6, 114.
Volubilis (Maroc). Chien de bronze découvert par M. Louis Chatelain, 259. — Mémoire de M. Cuq sur une inscription latine découverte par le même, 261. — Note sur les fouilles, 359. — Épitaphe d'une femme originaire de Vienne (Isère), publiée par M. Louis Chatelain, 609.

Wou et Yue (Textes relatifs à l'histoire de la principauté de), 190.

Xénocritos. Inscription mentionnant un marchand marseillais de ce nom, établi à Syracuse, 132.

TABLE DES GRAVURES

Stèle anépigraphe de la collection Sainte-Marie (Musée Guimet) 28
Stèle n° 2 de la collection Marchant (Musée du Louvre) 29
Stèle n° 26 de la la collection Marchant (Musée du Louvre) 30
Stèle punique inédite trouvée à Carthage 32

Inscription chrétienne talismanique trouvée à Khamissa (Algérie) 38

Fouilles d'Éléonte :
Fig. 1 et 2. Tombeaux d'Éléonte ..... 42 et 43
— 3. Croquis d'ensemble indiquant l'emplacement du champ de fouilles d'Éléonte (hors texte)... entre les pages ..... 46 et 47

Inscription provençale découverte à Figeac 58

Pierre tombale d'une petite chienne (Musée d'Auch) 76

Inscriptions puniques de Dougga ..... 122, 124 et 129
Inscription punique de Maktar 130

Inscription grecque mentionnant le marchand marseillais Xénocritos, fils d'Héphestocléos 132

Fragments des décrets de Koptos 142
Signes égyptiens relatifs à l'art du potier 143
Fabricants de vases *ḥmṯj* et l'outil *ḥm* 145

Signe rare employé dans les décrets de Koptos et divers documents égyptiens 146, 147

Objet en marbre trouvé à Carthage dans une grande basilique près de Sainte-Monique 154

Inscription grecque d'Égypte relative à des Lyciens chargés de la garde d'une nécropole 166

Kèlek traversant les gorges du Tigre..... 227

Chien en bronze découvert dans les ruines de Volubilis (Maroc). 260

Mosaïque de l'Ivresse de Bacchus, au Musée de Lyon (schéma). 291

Décret de fondation et de déclaration d'un domaine sous Pepi II..... 325
Première charte d'immunité relative à ce domaine (texte inédit). 326

Fouilles de Volubilis (Maroc). — Maison au S.-S.-O. de l'arc de triomphe. — Vue prise du tablinum..... 365

Le manche et la base du couteau mexicain en pierre, figuré par Fortunio Liceti en 1634..... 370
Le couteau de pierre mexicain, à manche de bois incrusté, du Musée Britannique..... 374

Inscription d'un milliaire de Septime Sévère découvert à Scheik-Nedjar, au N.-E. d'Alep..... 390

Fouilles d'Ensérune, près de Béziers :
Fig. 1. Cratère campanien servant d'ossuaire..... 400
— 2. Coupe attique apportée en offrande funéraire..... 401
— 3. Vase de style dit ibérique, servant d'ossuaire..... 402
— 4. Inscription ibérique gravée sous le pied d'un cratère campanien..... 403
— 5. Inscription ibérique gravée sous le pied d'un petit vase ibérique..... 403
— 6. Fragment de coupe à figures rouges, trouvé à Béziers. 410

Inscription grecque d'Égypte mentionnant peut-être les 6475... 421

Fragments d'un siège en marbre qui paraît provenir des gradins de l'orchestre du théâtre romain d'Orange..... 456
Coupe perpendiculaire au mur du pulpitum du même théâtre, sur la fosse des cassettes du rideau..... 457

Fouilles d'Ensérune, près de Béziers :
Fig. 1. Coupe du terrain (échelle de 0 m 10 pour 1 m.)..... 471
— 2. Les tombes d'Ensérune. — Une tombe avant et après l'enlèvement du tesson de protection..... 473

Portrait de M. Michel Bréal (hors texte), entre les pages 544 et 545.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER DE JANVIER

Séances..... 1, 14, 37, 48

Appendice :

Rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le second semestre de 1915 ; lu dans la séance du 7 janvier 1916.... 6

Communications :

Les inscriptions puniques de la collection Marchant, par M. J.-B. Chabot..... 17

Fouilles archéologiques sur l'emplacement de la nécropole d'Éléonte, en Thrace. Note de M. E. Pottier, membre de l'Académie, sur le Rapport présenté au nom de l'État-Major du corps expéditionnaire d'Orient à l'Académie des inscriptions..... 40

Livres offerts..... 13, 34, 48, 50

CAHIER DE FÉVRIER

Séances..... 53, 84, 89, 94

Communications :

Une inscription provençale récemment découverte à Figeac, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie..... 57

Les galeries des rois et les catalogues officiels des rois de France, par M. Louis Bréhier, professeur à l'Université de Clermont..... 61

Quelques observations sur les chiens et le vin à l'époque gallo-romaine, par M. le Dr Capitan..... 66

Jean Pitart, chirurgien et poète, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie..... 95

Appendice :

Rapport de M. le comte Durrieu, membre de l'Académie, sur les travaux exécutés ou encouragés à l'aide des arrérages de la Fondation Piot ; lu dans la séance du 18 février 1916. 90

Livres offerts..... 88, 93, 112

Errata 112

CAHIER DE MARS

Séances 113, 117, 132, 136, 149

Communications :

Les inscriptions puniques de Dougga, par M. J.-B. Chabot.. 119

La date de la mort de Jean de Meun, par M. Antoine Thomas, membre de l'Académie..... 138

Sur un terme rare des décrets de Koptos, par M. A. Morel, conservateur du Musée Guimet..... 140

Une grande basilique près de Sainte-Monique, à Carthage ; rapport du R. P. A.-L. Delattre, correspondant de l'Académie..... 150

Une inscription grecque d'Égypte, par M. Seymour de Ricci. 165

Remarques aux inscriptions latines sur pesons de fuseau trouvés en territoire gaulois et, en particulier, à l'inscription celtique de Saint-Révérien (Nièvre), par M. J. Loth.. 168

Livres offerts 115, 131, 148, 186

CAHIER D'AVRIL

Séances..... 189, 211, 214, 218

Communication :

Souvenirs de la mythologie antique dans un livre d'Heures exécuté en France entre 1423 et 1430, par M. le comte Paul Durrieu, membre de l'Académie..... 191

Livres offerts..... 210, 212, 219

CAHIER DE MAI

Séances..... 221, 241, 253, 255

Communications :

Un naufrage d'antiquités assyriennes dans le Tigre, par M. Pillet, architecte, ancien attaché à la Délégation en Perse 224

Sur deux inscriptions puniques et une inscription latine d'Algérie, par M. J.-B. Chabot 242

Livres offerts 240, 250, 256

CAHIER DE JUIN

Séances 259, 268, 271, 284, 295

Communications :

Une nouvelle inscription découverte à Thuburbo Majus, par M. Alfred Merlin, directeur des Antiquités de la Régence de Tunis 262

Les camps de la troisième légion en Afrique au premier siècle de l'Empire, par M. De Pachtere 273

La mosaïque de l'Ivresse de Bacchus au Musée de Lyon, par M. Philippe Fabia, correspondant de l'Académie 286

Livres offerts 267, 268, 284, 294

CAHIER DE JUILLET

Séances 297, 316, 333, 344

Communications :

Lettre de M. Henry Lemonnier, membre de l'Académie des beaux-arts, sur les stucs du Colisée 303

Déclaration d'un domaine royal et transformation en ville neuve sous Pepi II, par M. Moret, conservateur du Musée Guimet 318

Appendices :

Rapport sur le concours des Antiquités de la France en 1916 ; lu par M. Paul Fournier, membre de l'Académie, dans la séance du 7 juillet 1916 307

Rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des commissions de publication de l'Académie pendant le premier semestre de 1916 ; lu dans la séance du 21 juillet 1916 338

Livres offerts 313, 333

CAHIER D'AOUT

Séances..... 345, 349, 357, 358

Communications :

Note sur les mosaïques superposées de la Déserte (place Sathonay, à Lyon), par M. Philippe Fabia, correspondant de l'Académie..... 350

Note sur les fouilles de Volubilis (Maroc), par M. Louis Chatelain, ancien membre de l'École de Rome..... 359

Livres offerts..... 348, 356, 366

CAHIER DE SEPTEMBRE

Séances..... 367, 387, 396, 414, 416

Communications :

Le couteau de pierre à sacrifices humains de l'ancien Mexique dans deux livres du XVIIe siècle ; comparaison avec deux pièces originales, par M. le Dr Capitan..... 368

L'administration locale sous l'ancien Empire égyptien, par M. A. Moret, conservateur du Musée Guimet..... 378

Deux milliaires de Septime Sévère, par M. Franz Cumont, associé étranger de l'Académie..... 388

Note de M. Félix Mouret sur les fouilles d'Ensérune, près de Béziers..... 397

Livres offerts..... 387, 396, 411, 415

CAHIER D'OCTOBRE

Séances..... 417, 426, 429, 444

Communications :

L'étymologie des mots « obus » et « obusier », par M. Louis Leger, membre de l'Académie..... 418

Une inscription grecque d'Égypte, par M. Seymour de Ricci. 420

Deux inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage, par M. A. Héron de Villefosse, membre de l'Académie..... 431

Jean de Meun et l'Italie, par M. le comte Durrieu, membre de l'Académie 436

Six nouveaux gisements préhistoriques dans l'Azaouad (Nord de Tombouctou) et dans la région du Haut-Sénégal, par M. le Dr Capitan 445

APPENDICE :

Observations sur le théâtre romain d'Orange, par M. Jules Formigé 455

LIVRES OFFERTS 425, 427, 444, 459

CAHIER DE NOVEMBRE

SÉANCES 463, 467

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE 487

COMMUNICATIONS :

Rapport de MM. E. Pottier et Salomon Reinach, membres de l'Académie, sur les fouilles d'Ensérune, près de Béziers. 469

La bataille de Kosovo et la chute de l'Empire serbe, par M. Louis Leger, membre de l'Académie 533

Notice sur la vie et les travaux de M. Michel Bréal, par feu Gaston Maspero, secrétaire perpétuel, lue par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel 545

LIVRES OFFERTS 464, 484

CAHIER DE DÉCEMBRE

SÉANCES 575, 578, 588, 600, 608

COMMUNICATIONS :

Les légendes épiques de la région de Ghazna (Afghanistan), par M. Clément Huart, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes 579

L'île de Saint-Samson dans le roman de Tristan. Mark's Gate à Lantyan (Lancien), par M. J. Loth, professeur au Collège de France 589

Djemila, colonie militaire de Nerva, par M. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie 593

Appendice :

Rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome en 1915-1916, par M. Bernard Haussoullier, membre de l'Académie ; lu dans la séance du 22 décembre 1916 601

Livres offerts 576, 588, 599, 600, 612

Périodiques offerts 613

Table alphabétique 616

Table des gravures 639

Table des matières 641

Errata 647

ERRATA

P. 114, l. 18, *au lieu de* : Karlgrest, *lire* : Karlgren.
P. 296, l. 16, *au lieu de* : denrée, *lire* : denrée.
P. 342, l. 20, *au lieu de* : XXX, *lire* : XX.

(Un *Errata* supplémentaire, pour l'année 1915, se trouve p. 112.)

Le Gérant, A. Picard.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Mémoires de l'Académie. Tomes I à XII épuisés : XIII à XL : chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume.. ..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents ... . 7 fr. 50

A la 1re partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend..... ..... 7 fr. 50

Le tome XXXIII (3e partie), comprenant la table des tomes XXIII à XXXIII..... 6 fr.

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires.... 15 fr.

A partir du tome XL, la division en deux parties n'existe plus.

Mémoires présentés par divers savants étrangers a l'Académie :

1re série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IV ; tomes V à XI, 1re et 2e parties ; t. XII, 1re et 2e parties.

2e série : Antiquités de la France. Tomes I à III ; tomes IV à VI, 1re et 2e parties.

A partir du tome V de la 1re série et du tome IV de la 2e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

La première partie du tome XI et la seconde partie du tome XII (1re série) se vendent séparément..... 25 fr.

Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés ; XI à XXVI ; XXVII, 1er et 2e fascicules de la 1re partie, et XXVII, 2e partie ; XXVIII à XXX, 1re et 2e parties (contenant la table des tomes XVI à XXIX) ; XXXI à XXXVI, 1re et 2e parties ; tome XXXVII ; tome XXXVIII, 1re et 2e parties ; tome XXXIX, 1re et 2e parties.

A partir du tome XIV jusqu'au tome XXXVIII (sauf le tome XXXVII, qui est en un seul volume), chaque tome est divisé en deux parties ; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la typographie orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants..... 15 fr.

Le tome XVIII, 2e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de facsimilés, se vend..... 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec un atlas in-fol. de 17 planches de facsimilés, se vend..... 20 fr.

Le second fascicule, avec un atlas in-fol. de 28 planches de facsimilés, se vend..... 30 fr.

Diplomata, chartæ, epistolæ, leges aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, nunc nova ratione ordinata, plurimumque aucta, jubente ac moderante Academia inscriptionum et humaniorum litterarum. Instrumenta ab anno cdxvii ad annum dccli. 2 volumes in-fol. Prix du volume..... 30 fr.

Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés

CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (L'ouvrage est terminé.) Prix du volume..... 30 fr.

CHARTES ET DIPLÔMES. *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V.* Prix du volume..... 12 fr.

— *Recueil des actes de Philippe Ier.* Prix du volume..... 30 fr.

— *Recueil des actes de Henri II.* — *Introduction* (avec un atlas de planches). Prix du volume..... 50 fr.

— *Recueil des actes de Henri II* (textes), tome I. Prix du volume.. 31 fr.

— *Recueil des actes de Louis IV.* Prix du volume..... 10 fr.

— *Recueil des actes de Philippe Auguste*, tome. Prix du volume.. 24 fr.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XXI (tomes I à XIX épuisés), et volume de table, in-fol. Prix du volume..... 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XXIII (épuisés), in-fol. Tome XXIV, en 2 parties. Prix du volume..... 60 fr.

Nouvelle série in-4° du même Recueil :

I. DOCUMENTS FINANCIERS. Tome I. *Inventaire d'anciens comptes royaux dressé par Robert Mignon, sous le règne de Philippe de Valois.* Prix du volume..... 20 fr.

II. OBITUAIRES. Tome I. *Obituaires de la province de Sens.* 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-vol..... 25 fr.

— Tome II (*diocèse de Chartres*). Prix du volume.... 25 fr.

— Tome III. Prix du volume..... 25 fr.

III. POUILLÉS. Tome I. *Pouillés de la province de Lyon.* Prix du volume..... 15 fr.

— Tome II. *Pouillés de la province de Rouen.* Prix du volume..... 25 fr.

— Tome III. *Pouillés de la province de Tours.* Prix du volume..... 25 fr.

— Tome IV. *Pouillés de la province de Sens.* Prix du volume..... 30 fr.

— Tome V. *Pouillés de la province de Trèves.* Prix du volume..... 25 fr.

— Tome VI, 1re et 2e parties. *Pouillés de la province de Reims.* Prix de chaque demi-volume..... 25 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (*Assises de Jérusalem.*) Tomes I et II, in-fol. *Épuisés.*

Historiens occidentaux.
- Tome I, en 2 parties, in-fol. Prix du volume... 45 fr.
- Tomes II, III et IV, in-fol. Prix du volume.... 30 fr.
- Tome V, en 2 parties, in-fol. Prix du volume.. 55 fr.

Historiens arabes.
- Tomes I et III, in-fol. Prix du volume..... 45 fr.
- Tome II, 1re et 2e parties, in-fol. Prix de chaque demi-volume..... 22 fr. 50
- Tome IV, in-fol. Prix du volume..... 50 fr.
- Tome V, in-fol. Prix du volume..... 25 fr.

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume..... 45 fr.

— Tome II, in-fol. Prix du volume..... 60 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume..... 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXXIV (tomes XI à XXIX épuisés), in-4°. Prix du volume..... 25 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume..... 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII, in-4°. Prix du volume.. 20 fr.

— Tome IX, 1re partie. Prix du demi-volume..... 12 fr.

— Tome IX, 2e partie. Prix du demi-volume..... 8 fr.

— Tome IX, 3e partie (contenant la table des tomes VI, VII et VIII). Prix

du fascicule..... 4 fr.
— Tome X, 1re et 2e parties. Prix de chaque demi-volume..... 15 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM.

1re partie : *Inscriptions phéniciennes*	Tome I, fasc. I et II, in-fol. Prix du fasc.	25 fr.
	Tome I, fasc. III et IV. Prix du fasc.	37 fr. 50
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule....	50 fr.
	Tome II, fasc. III. Prix du fascicule..	25 fr.
	Tome II, fasc. IV. Prix du fascicule..	50 fr.
2e partie : *Inscriptions araméennes*	Tome I, fasc. I et II. Prix du fascicule..	50 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule..	60 fr.
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule..	80 fr.
4e partie : *Inscriptions himyarites*	Tome I, fasc. I. Prix du fascicule..	37 fr. 50
	Tome I, fasc. II. Prix du fascicule.....	25 fr.
	Tome I, fasc. III. Prix du fascicule...	50 fr.
	Tome I, fasc. IV. Prix du fascicule....	40 fr.
	Tome II, fasc. I. Prix du fascicule.....	35 fr.
	Tome II, fasc. II. Prix du fascicule...	35 fr.

EN PRÉPARATION :

Mémoires de l'Académie. Tome XLI.

Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie. Tome XIII.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc. Tome XL.

Chartes et diplômes. *Recueil des Actes des rois de Provence.*

Recueil des historiens des Gaules et de la France.

Nouvelle série in-4° : Obituaires, tome IV. *Obituaires de la province de Sens.* — Pouillés, tome VII. *Pouillés de la province de Bourges.* — Pouillés, tome VIII. *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles, d'Avignon, d'Embrun et de Tarentaise.*

Histoire littéraire. Tome XXXV.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 1re partie, tome II, fasc. V ; — 2e partie, tome II, fasc. II.

TIRAGES A PART DES PUBLICATIONS

AMÉLINEAU (E.). Notices des manuscrits coptes de la Bibliothèque nationale renfermant des textes bilingues du Nouveau Testament, avec six planches (1895) ..... 4 fr. 70
BABELON (E.). La théorie féodale de la monnaie (1908) ..... 3 fr. 20
— Moneta (1913) ..... 2 fr. 30
BABIN (C.). Rapport sur les fouilles de M. Schliemann à Hissarlik (Troie), avec deux planches (1892) ..... 2 fr.
BARTHELEMY (A. DE). Note sur l'origine de la monnaie tournois (1896) ..... 0 fr. 80
BERGER (Ph.). Mémoire sur la grande inscription dédicatoire et sur plusieurs autres inscriptions néo-puniques du temple d'Hathor-Miskar à Maktar (1899) ..... 4 fr.
— Mémoire sur les inscriptions de la fondation du temple d'Esmoun, à Sidon (1902) ..... 3 fr. 20
BERGER (S.). Notice sur quelques textes latins inédits de l'Ancien Testament (1893) ..... 1 fr. 70
— Un ancien texte latin des Actes des Apôtres, retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan (1895) ..... 2 fr.
— Les préfaces jointes aux livres de la Bible dans les manuscrits de la Vulgate, mémoire posthume (1902) ..... 3 fr. 50
CAGNAT (R.). Les bibliothèques municipales dans l'Empire romain (1906) ..... 2 fr. 10
— Les deux camps de la légion IIIe Auguste à Lambèse, d'après les fouilles récentes (1908) ..... 4 fr.
La frontière militaire de la Tripolitaine à l'époque romaine (1912) ..... 3 fr.
— L'annone d'Afrique (1915) ..... 1 fr. 50
CAPITAN (Dr). Quelques caractéristiques de l'architecture maya dans le Yucatan ancien (1912) ..... 3 fr.
CARRA DE VAUX (Baron). Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques par Philon de Byzance, édité d'après les versions arabes et traduit en français (1902) ..... 8 fr. 50
CARTON (Dr). Le théâtre romain de Dougga, avec dix-huit planches (1902) ..... 10 fr.
— Le sanctuaire de Tanit à El-Kénissia (1906) ..... 9 fr. 20
CHABOT (Abbé J.-B.). *Synodicon orientale* ou recueil de synodes nestoriens (1902) ..... 30 fr.
CHAVANNES (Ed.). Dix inscriptions chinoises de l'Asie centrale, d'après les estampages de M. Ch.-E. Bonin (1902) ..... 6 fr.
COLLIGNON (Maxime). Le consul Jean Giraud et sa relation de l'Attique au XVIIe siècle ..... 2 fr. 60
CORDIER (H.). Un interprète du général Brune et la fin de l'École des Jeunes de langues (1911) ..... 4 fr.
CROISET (Maurice). Observations sur la légende primitive d'Ulysse (1910) ..... 2 fr.
CUMONT (Franz). La théologie solaire du paganisme romain (1909) ..... 1 fr. 70
CUQ (Éd.). Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine, d'après l'inscription d'Henchir Mettich (1897) ..... 3 fr.
— Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère (1912) ..... 1 fr. 70
— Un nouveau document sur l'apokèryxis (1913) ..... 2 fr. 60
— Une statistique de locaux affectés à l'habitation dans la Rome impériale (1915) ..... 2 fr. 50
DELABORDE (H.-F.). Les inventaires du Trésor des Chartes dressés par Gérard de Montaigu (1900) ..... 3 fr. 60
DELISLE (L.). Notice sur un psautier latin-français du XIIe siècle (ms. latin 1670 des Nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale), avec fac-similé (1891) ..... 1 fr. 10
— Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque *sur les Remèdes de l'une et l'autre fortune* (1891) ..... 1 fr. 40

— Notice sur la chronique d'un anonyme de Béthune du temps de Philippe Auguste (1891) ..... 1 fr. 70
— Fragments inédits de l'Histoire de Louis XI par Thomas Basin, tirés d'un manuscrit de Gœttingue, avec trois planches (1893) .. 2 fr. 60
— Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes, avec six planches (1896) ..... 6 fr. 50
— Notice sur la chronique d'un dominicain de Parme, avec facsimilé (1896) ..... 2 fr.
— Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale), avec deux planches (1896) ..... 1 fr. 70
— Notice sur les Sept psaumes allégorisés de Christine de Pisan (1896). 0 fr. 80
— Notice sur un manuscrit de l'église de Lyon du temps de Charlemagne, avec trois planches (1898) ..... 1 fr. 70
— Notice sur une *Summa dictaminis* jadis conservée à Beauvais (1898) ..... 1 fr. 70
— Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche, avec deux planches (1899) ..... 3 fr. 50
— Notice sur un registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris pendant les années 1505-1533 (1899) ..... 3 fr. 80
— Notice sur les manuscrits du « Liber Floridus » de Lambert, chanoine de Saint-Omer (1906) ..... 8 fr. 60
— Le livre de Jean de Stavelot sur saint Benoît (1908) ..... 2 fr.
— Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338 (1910) ..... 3 fr.
DELOCHE (M.). Saint-Remy de Provence au moyen âge, avec deux cartes (1892) ..... 4 fr. 40
— De la signification des mots *pax* et *honor* sur les monnaies béarnaises, et du *s* barré sur des jetons de souverains du Béarn (1893). 1 fr. 10
— Le port des anneaux dans l'antiquité romaine et dans les premiers siècles du moyen âge (1896) ..... 4 fr. 40
— Des indices de l'occupation par les Ligures de la région qui fut plus tard appelée *la Gaule* (1897) ..... 0 fr. 80
— *Pagi* et *Vicairies* du Limousin aux IXe, Xe et XIe siècles, avec une carte (1899) ..... 3 fr. 50
DEVÉRIA (G.). L'écriture du royaume de Si-Hia ou Tangout, avec deux planches (1898) ..... 2 fr.
DIEULAFOY (M.). Le château Gaillard et l'architecture militaire au XIIIe siècle, avec vingt-cinq figures (1898) ..... 3 fr.
— La bataille de Muret (1899) ..... 2 fr.
— Le Mausolée d'Halicarnasse et le Trophée d'Auguste (1911). 2 fr. 30
— *La bataille d'Issus*, analyse critique d'un travail manuscrit du commandant Bourgeois (1912) ..... 2 fr.
— Esagil ou le temple de Bél-Marduk à Babylone. Voir SCHEIL (le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel).
DOREZ (Léon). Notice sur un recueil de poésies latines et un portrait de l'humaniste véronais Leonardo Montagna (1425-1485). Ms. 806 de la Bibliothèque de l'Institut (1913) ..... 2 fr.
DURRIEU (Comte Paul). Michelino da Besozzo et les relations entre l'art italien et l'art français à l'époque du règne de Charles VI (1911). 3 fr.
EUTING (J.). Notice sur un papyrus égypto-araméen de la Bibliothèque impériale de Strasbourg (1903) ..... 1 fr. 40
FERRAND (G.). Un texte arabico-malgache du XVIe siècle (1904) .. 5 fr.
FORMIGÉ (J.). Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange (1914) ..... 4 fr. 50
FOUCART (P.). Recherches sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis (1895) ..... 3 fr. 50
— Les grands mystères d'Éleusis. Personnel. Cérémonies (1900). 6 fr. 50
— La formation de la province romaine d'Asie (1903) ..... 2 fr.
— Le culte de Dionysos en Attique (1904) ..... 8 fr.
— Sénatus-consulte de Thisbé (170) (1905) ..... 2 fr.
— Étude sur Didymos, d'après un papyrus de Berlin (1907) ..... 8 fr.
— Les Athéniens dans la Chersonèse de Thrace au IVe siècle (1909). 1 fr. 70
FOUCHER (A.). Catalogue des peintures népalaises et tibétaines de la collection B.-H. Hodgson à la Bibliothèque de l'Institut de France (1897) ..... 1 fr. 70
FOURNIER (P.). Un groupe de recueils canoniques des Xe et XIe siècles

(1915)..... 5 fr.
FUNCK-BRENTANO (Fr.). Mémoire sur la bataille de Courtrai (11 juillet 1302) et les chroniqueurs qui en ont traité, pour servir à l'historiographie du règne de Philippe le Bel (1891)..... 4 fr. 40
GAUTIER (E.-F.) et FROIDEVAUX (H.). Un manuscrit arabico-malgache sur les campagnes de La Case dans l'Imoro, de 1659 à 1663 (1907)..... 6 fr. 50
GIRY (A.). Étude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne, avec deux planches (1900)..... 3 fr. 50
GLOTZ (G.). Le droit des gens dans l'antiquité grecque (1916)..... 1 fr. 50
GRAUX (Ch.). Traité de tactique connu sous le titre Περὶ καταστάσεως ἀπλήκτου, *Traité de castramétation*, rédigé par ordre de Nicéphore Phocas, texte grec inédit, augmenté d'une préface par Albert Martin (1898)..... 2 fr. 60
GRÜNEISEN (W. DE). Le portrait d'Apa Jérémie. Note à propos du soi-disant nimbe rectangulaire (1912)..... 2 fr. 30
HAURÉAU (B.). Notices sur les numéros 3143, 14877, 16089 et 16409 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, quatre fascicules (1890-1895)..... 0 fr. 80, 1 fr. 40, 1 fr. 70 et 2 fr.
— Le poème adressé par Abélard à son fils Astralabe (1893)..... 2 fr.
— Notices sur les mss. latins 583, 657, 1249, 2945, 2950, 3145, 3146, 3437, 3473, 3482, 3495, 3498, 3652, 3702, 3730 de la Bibliothèque nationale. 2 fr. 30
HELBIG (W.). Sur la question mycénienne (1896)..... 3 fr. 50
— Les vases du Dipylon et les Naucraries, avec 25 figures (1898). 1 fr. 70
— Les ἱππεῖς athéniens (1902)..... 5 fr.
— Sur les attributs des Saliens (1905)..... 3 fr. 20
JOULIN (L.). Les établissements gallo-romains de Martres-Tolosanes, avec 25 planches (1900)..... 18 fr. 80
LANGLOIS (Ch.-V.). Formulaires de lettres du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, six fascicules, avec deux planches (1890-1897)..... 8 fr. 10
— Les papiers de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisians au Trésor des Chartes..... 2 fr.
— Les registres perdus de la Chambre des comptes (1917)..... 14 fr.
LÂNGFORS (A.). Notice du ms. français 12483 de la Bibliothèque nationale (1916)..... 7 fr.
LASTEYRIE (Comte R. DE). L'église Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle (1891). 2 fr. 60
— La déviation de l'axe des églises est-elle symbolique?..... 1 fr. 70
— L'église de Saint-Philbert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure) [1909]. 7 fr. 70
LE BLANT (Edmond). De l'ancienne croyance à des moyens secrets de défier la torture (1892)..... 0 fr. 80
— Note sur quelques anciens talismans de bataille (1893)..... 0 fr. 80
— Sur deux déclamations attribuées à Quintilien, note pour servir à l'histoire de la magie (1895)..... 1 fr. 10
— 750 inscriptions de pierres gravées inédites ou peu connues, avec deux planches (1896)..... 8 fr. 75
— Les commentaires des livres saints et les artistes chrétiens des premiers siècles (1899)..... 1 fr.
— Artémidore (1899)..... 1 fr.
LUCE (S.). Jeanne Paynel à Chantilly (1892)..... 4 fr. 70
MARTIN (A.). Notes sur l'ostracisme dans Athènes (1907)..... 2 fr. 60
MAS-LATRIE (Comte DE). De l'empoisonnement politique dans la république de Venise (1893)..... 2 fr. 90
MENANT (J.). Kar-Kemish, sa position d'après les découvertes modernes, avec carte et figures (1891)..... 3 fr. 50
— Éléments du syllabaire hétéen (1892)..... 4 fr. 40
MEYER (P.). Notices sur quelques manuscrits français de la bibliothèque Philipps à Cheltenham (1891)..... 4 fr. 70
— Notice sur un recueil d'*Exempla* renfermé dans le ms. B. IV. 19 de la bibliothèque capitulaire de Durham (1891)..... 2 fr.
— Notice sur un manuscrit d'Orléans contenant d'anciens miracles de la Vierge, en vers français, avec planche (1893)..... 1 fr. 70
— Notice sur le recueil de miracles de la Vierge, renfermé dans le ms. Bibl. nat. fr. 818 (1893)..... 1 fr. 70
— Notice de deux manuscrits de la Vie de saint Remi, en vers français,

ayant appartenu à Charles V, avec une planche (1895)... 1 fr. 40
— Notice sur le manuscrit fr. 24862 de la Bibliothèque nationale contenant divers ouvrages composés ou écrits en Angleterre (1895)..... 2 fr.
— Notice du manuscrit Bibl. nat. fr. 6447 : traduction de divers livres de la Bible : légendes des saints (1896)..... 3 fr. 20
— Notice sur les *Corrogationes Promethei* d'Alexandre Neckam (1897)..... 2 fr.
— Notice sur un Légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique (1898)..... 3 fr.
— Le Livre-Journal de maître Ugo Teralh, notaire et drapier à Forcalquier (1330-1332), avec une planche (1898)..... 2 fr. 50
— Notice sur trois Légendiers français attribués à Jean Belet (1899). 3 fr. 50
— Notice d'un Légendier français conservé à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, avec planche (1900)..... 2 fr. 50
— Notice d'un manuscrit de Trinity College (Cambridge) contenant les Vies en vers français de saint Jean l'aumônier et de saint Clément, pape (1903)..... 2 fr. 50
— Notice sur la *Bible des sept états du monde* de Geufroi de Paris (1908). 3 fr.

MICHON (Ét.). Un décret du dème de Cholargos relatif aux Thesmophories (1913)..... 1 fr. 50
MONCEAUX (P.). Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique (1907)..... 7 fr. 50
MOREL-FATIO (A.) Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour, avec une planche (1911)..... 2 fr.
MORISSE (G.). Contribution préliminaire à l'étude de l'écriture et de la langue Si-Hia (1904)..... 3 fr. 50
MORTET (V.) et TANNERY (P.). Un nouveau texte des traités d'arpentage et de géométrie d'Epaphroditus et de Vitruvius Rufus, avec deux planches (1896)..... 2 fr. 60
MÜNTZ (E.). Les collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle (1895)..... 3 fr. 50
— La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle, avec figures (1897). 3 fr. 80
— Le Musée de portraits de Paul Jove, contribution pour servir à l'iconographie du moyen âge et de la Renaissance, avec 55 portraits (1900)..... 3 fr. 80
NAVILLE (Ed.). La découverte de la loi sous le roi Josias : une interprétation égyptienne d'un texte biblique (1910)..... 1 fr. 70
NOLHAC (P. DE). Le *De viris illustribus* de Pétrarque, notice sur les manuscrits originaux, suivie de fragments inédits (1890).. 3 fr. 80
— Le Virgile du Vatican et ses peintures, avec une planche (1897). 4 fr. 70
OMONT (H.). Journal autobiographique du cardinal Jérôme Aléandre (1480-1530), publié d'après les manuscrits de Paris et Udine, avec deux planches (1895)..... 5 fr. 30
— Notice sur un très ancien manuscrit grec de l'Evangile de saint Matthieu en onciales d'or sur parchemin pourpré et orné de miniatures, conservé à la Bibliothèque nationale, avec deux planches (1900)..... 4 fr.
— Notice du ms. nouv. acq. franç. 10050 de la Bibliothèque nationale, contenant un nouveau texte français de la *Fleur des histoires de la terre d'Orient* de Hayton (1903)..... 2 fr. 60
— Notice du ms. nouv. acq. lat. 763 de la Bibliothèque nationale (*glossaires grec et latin*), et de quelques autres mss. provenant de Saint-Maximin de Trèves (1903)..... 2 fr. 60
— Notice sur le ms. latin 886, contenant différents opuscules mathématiques de Gerbert, etc. (1907)..... 2 fr. 50
— Recherches sur la bibliothèque de l'église cathédrale de Beauvais (1914). 3 fr. 80
PÉLISSIER (L.-G.). Sur les dates de trois lettres inédites de Jean Lascaris, ambassadeur de France à Venise, 1504-1509 (1901)..... 2 fr.
PROU (M.). Chancel carolingien orné d'entrelacs, à Schœnnis (canton de Saint-Gall) (1912)..... 3 fr. 20
— Un diplôme de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montier-en-Der (1915)..... 1 fr. 50
RAVAISSON (F.). La Vénus de Milo, avec neuf planches (1892)... 6 fr.
— Une œuvre de Pisanello, avec quatre planches (1895)..... 2 fr. 30

— Monuments grecs relatifs à Achille, avec six planches (1895)... 4 fr.
REINACH (Théodore). L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs (1911)..... 0 fr. 80
RICCI (S. DE) et WINSTEDT (E.). Les quarante-neuf vieillards de Scété, texte copte et traduction française (1910)..... 1 fr. 70
ROBIOU (F.). L'état religieux de la Grèce et de l'Orient au siècle d'Alexandre, deux fascicules (1893-1895)..... 4 fr. et 4 fr. 40
SCHEIL (Le R. P.). La chronologie rectifiée du règne de Hammourabi (1912 1 fr. 50
SCHEIL (Le R. P.) et DIEULAFOY (Marcel). Esagil ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone. — Étude documentaire par le R. P. SCHEIL. — Étude arithmétique et architectonique, par M. M. DIEULAFOY (1913). 4 fr. 40
SCHWAB (M.). Vocabulaire de l'Angélologie, d'après les manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale (1897)..... 12 fr.
— Le manuscrit n° 1380 du fonds hébreu à la Bibliothèque nationale. Supplément au Vocabulaire de l'Angélologie (1899)..... 2 fr. 30
— Le manuscrit hébreu n° 1388 de la Bibliothèque nationale; une *Haggadah pascale* (1903)..... 1 fr. 50
— Le manuscrit hébreu n° 1408 de la Bibliothèque nationale (1913). 1 fr. 50
— Livre des comptes de Mardoché Joseph, manuscrit hébréo-provençal (1913)..... 1 fr. 80
— Homélies judéo-espagnoles 1916..... 3 fr. 80
SIDERSKY (D.). Etude sur l'origine astronomique de la chronologie juive (1911)..... 3 fr. 80
— Étude sur la chronologie assyro-babylonienne (1916..... 4 fr.
SLOUSCHZ (N.). Un voyage d'études juives en Afrique (1909)... 4 fr. 50
SPIEGELBERG (W.). Correspondances du temps des rois-prêtres, publiées avec d'autres fragments épistolaires de la Bibliothèque nationale, avec huit planches (1895)..... 7 fr. 50
TANNERY (P.). Le traité du quadrant de maître Robert Anglès (Montpellier, XIIIe siècle); texte latin et ancienne traduction grecque, avec figures (1897)..... 3 fr. 50
TANNERY (P.) et CLERVAL. Une correspondance d'écolâtres du XIe siècle (1900)..... 2 fr. 60
TOUTAIN (J.). Fouilles à Chemtou (Tunisie), sept.-nov. 1892, avec plan (1893)..... 1 fr. 70
— L'inscription d'Henchir Mettich. Un nouveau document sur la propriété agricole dans l'Afrique romaine, avec quatre planches (1897). 3 fr. 80
— Le cadastre de l'Afrique romaine (1907)..... 2 fr. 30
VIOLLET (H.). Description du palais de Al-Moutasim, fils d'Haroun-al-Raschid, à Samara, et de quelques monuments de Mésopotamie (1909)..... 8 fr.
— Fouilles à Samara en Mésopotamie. Un palais musulman du IXe siècle (1911)..... 9 fr. 50
VIOLLET (P.). Mémoire sur la *Tanistry* (1891)..... 2 fr.
— La question de la légitimité à l'avénement de Hugues Capet (1892). 1 fr. 40
— Comment les femmes ont été exclues en France de la succession à la couronne (1893)..... 2 fr. 60
— Les États de Paris en février 1358 (1894)..... 1 fr. 70
— Les communes françaises au moyen âge (1900)..... 6 fr. 50
— Les interrogatoires de Jacques de Molai, grand maître du Temple (1909)..... 0 fr. 80
VOGÜE (Marquis DE). La citerne de Ramleh et le tracé des arcs brisés (1912)..... 2 fr.
WEIL (H.). Des traces de remaniement dans les drames d'Eschyle (1890)..... 1 fr. 10

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

MANUELS DE BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

I. — LES ARCHIVES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR

M. Ch.-V. LANGLOIS, Directeur des Archives Nationales. | M. H. STEIN, Conservateur des Archives modernes aux Archives Nationales.

1 vol. in-8° de XIX-1000 pages, broché, 15 fr. Relié toile non rogné... 17 fr.

II. — MANUEL DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

(BIBLIOTHECA BIBLIOGRAPHICA NOVA)

PAR HENRI STEIN.

1 volume in-8° (XX-895 pages), 15 fr. Relié toile, non rogné .... 17 fr.

III. — LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE FRANCE

Chaque volume, broché, 5 fr. Relié toile..... 7 fr.

PREMIÈRE PARTIE : **Des origines aux guerres d'Italie** (1494), par AUGUSTE MOLINIER.

I. ÉPOQUE PRIMITIVE. — MÉROVINGIENS ET CAROLINGIENS.
II. ÉPOQUE FÉODALE. — LES CAPÉTIENS JUSQU'EN 1180.
III. LES CAPÉTIENS, 1180-1328.
IV. LES VALOIS, 1328-1461.
V. INTRODUCTION GÉNÉRALE. — VALOIS (*suite*). 1461-1494.
VI. TABLE GÉNÉRALE rédigée par L. POLAIN.

DEUXIÈME PARTIE : **Le XVIe siècle** (1494-1610), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon.

I. LES PREMIÈRES GUERRES D'ITALIE. — CHARLES VIII et LOUIS XII (1494-1515).
II. FRANÇOIS Ier et HENRI II (1515-1559).
III. LES GUERRES DE RELIGION, FRANÇOIS II, CHARLES IX, HENRI III (1559-1589
IV. HENRI IV (1589-1610).

TROISIÈME PARTIE : **Le XVIIe siècle** (1610-1715), par E. BOURGEOIS, professeur à l'Université de Paris, et LOUIS ANDRÉ, docteur ès lettres.

I. GÉOGRAPHIE et HISTOIRES GÉNÉRALES.
II. MÉMOIRES et LETTRES. — Exceptionnellement le prix de ce gros fascicule est : broché, 7 fr. 50, rel. t., 9 fr. 50.

IV. — BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES CARTULAIRES FRANÇAIS OU RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR HENRI STEIN.

1 vol. in-8°, broché, 15 fr. Relié toile ..... 17 fr.

V. — MANUEL PRATIQUE POUR L'ÉTUDE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Par PIERRE CARON, avec lettre-préface de A. Aulard. 1 vol. in-8°, br..... 6 fr.
Rel. t..... 8 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES
COMPTES RENDUS DES SÉANCES

PUBLIÉS PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Ce recueil paraît tous les mois par fascicules de 7 à 8 feuilles, avec pl. et fig.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 12 FRANCS PAR AN

1873 à 1900. — Chaque année complète, 10 fr. 1901 et années suivantes. . 15 fr

LIBRAIRIE AUGUSTE PICARD

RUE BONAPARTE, 82, PARIS

Dernières nouveautés :

Manuel des études grecques et latines, par L. Laurand docteur ès lettres, professeur de philologie classique, paraîtra en huit fascicules dont quatre sont en vente. — I. Géographie, histoire, institutions grecques. — II. Littérature grecque. — III. Grammaire grecque. — IV. Géographie, histoire, institutions romaines.
Chacun broché 2 fr., cartonné..... 2 fr. 50
Pour les souscripteurs payant le prix total d'avance, l'ouvrage complet broché 12 fr., cartonné..... 16 fr. »
Le fascicule III imprimé en Belgique sera distribué à la fin de la guerre.
Fascicules sous presse : V. Littérature Latine. — VI. Grammaire Latine. — VII. Métrique. Sciences complémentaires (notions sur la paléographie, l'épigraphie). Renseignements pratiques sur le travail philologique, les Bibliothèques, etc. — VIII. Tables méthodiques et alphabétiques.

Cagnat (R.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et V. Chapot, docteur ès lettres, ancien membre de l'École d'Athènes. **Manuel d'archéologie romaine. Tome Ier :** *Architecture, décoration des monuments, sculpture.* 1 vol. in-8°, 371 figures..... 15 fr. »

Enlart (C.). **Manuel d'archéologie française depuis les temps Mérovingiens jusqu'à la Renaissance.** T. III : *Le costume.* 1 vol. in-8°, figures. 15 fr. »

Dieudonné (A.). **Manuel de Numismatique française. T. II :** *Monnaies royales françaises depuis Hugues Capet jusqu'à la Révolution.* 1 vol. in-8°, fig. et pl., broché..... 15 fr. »

Delachenal (R.). **Histoire de Charles V**, tome III (1364-1368). 1 vol. in-8°, gravures et cartes..... 15 fr. »
Les tomes I et II précédemment parus..... 30 fr. »

Hauser (H.). **Les sources de l'histoire de France.** 2e partie : **Le XVIe siècle** (1494-1610), tome IV : **Henri IV** (1589-1610). 1 vol. in-8°, br. 5 fr., relié 1. 7 fr. »

Chartes de l'abbaye de Jumièges, publiées par J.-J. Vernier. T. I. 1 vol. in-8°..... 12 fr. »

Welter (J. Ch.) : « **Le speculum laicorum** ». Edition d'une collection d'« exempla» composée en Angleterre à la fin du XIIIe siècle. In-8°..... 5 fr. »

Congrès archéologique de France. LXXXe session, *Moulins et Nevers*, en 1913. 1 vol. in-8°..... 12 fr »

Maugis (Ed.). **Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort d'Henri IV.** III. Rôle de la cour par règnes (1345-1610). *Présidents, conseillers, gens du roi.* 1 vol in-8°..... 10 fr. »

Labande (L. H.). **Le trésor des chartes du comté de Rethel.** T. IV. 1 vol. in-8°..... 20 fr. »
De la Collection des Mémoires et Documents publ. par ordre de S. A. S. le prince de Monaco.

Prentout (Henri). **Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin et son Histoire des premiers ducs Normands.** 1 vol. in-8°, XXXII-470 p... 12 fr. »
Cent exemplaires dans le commerce.

Terret (Victor). **La sculpture bourguignonne aux XIIe et XIIIe siècles. Ses origines et ses sources d'inspiration** : « *Cluny* ». Autun-Paris, in-4°, 65 pl..... 35 fr. »

Anger (D. P.). **Le collège de Cluny**, fondé à Paris dans le voisinage de la Sorbonne et dans le ressort de l'Université. 1 vol. in-8°..... 3 fr. »

Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés, etc. publiée par le chanoine J. H. Albanès, complétée, annotée et publiée avec une introduction par le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut. T. VI : *Orange* (évêques et prévôts). 1 vol. in-4°..... 20 fr. »

Aclocque (Geneviève). **Les corporations, l'industrie et le commerce à Chartres du XIe siècle à la Révolution.** 1 vol. in-8° (pl.)..... 7 fr. 50

Montmorand (Max. de). **Une femme poète du XVIe siècle. Anne de Graville : sa famille, sa vie, son œuvre, sa postérité.** 1 vol. in-8° (pl.)... 10 fr. »

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. *Le Gérant,* A. Picard.

AS
162
P315
1916

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY